



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

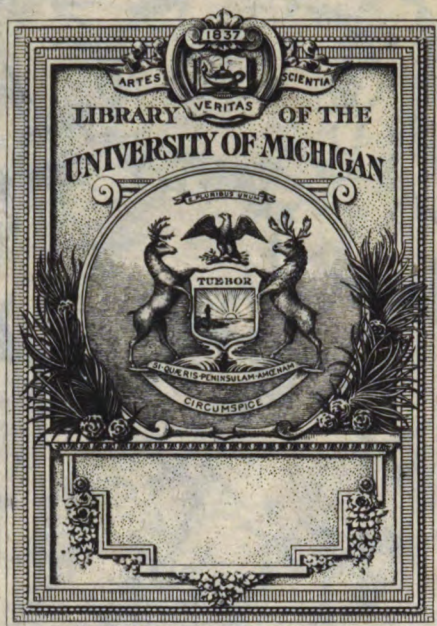
Nous vous demandons également de:

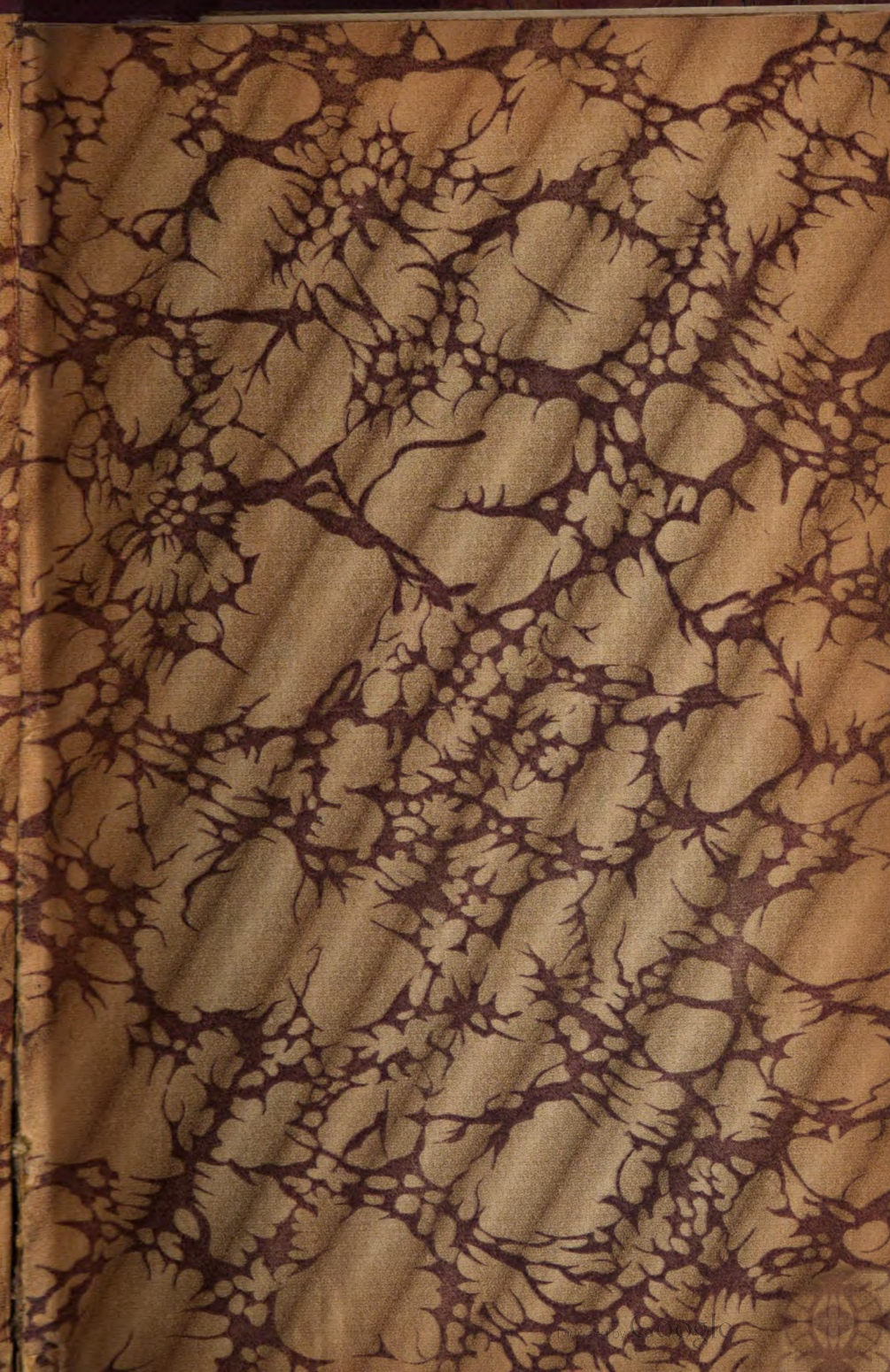
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

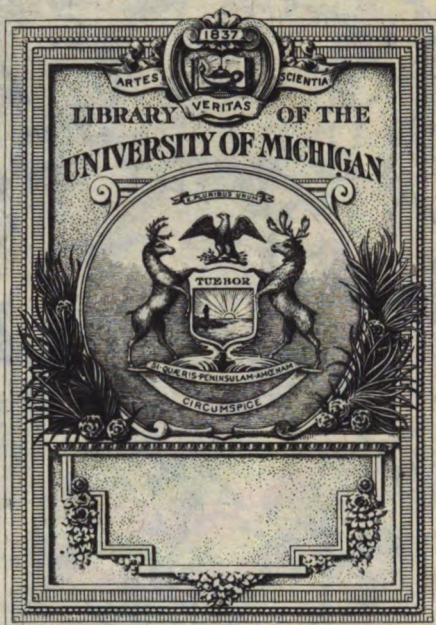
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 409902









BL
2703
I62
1904

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

CONGRÈS DE ROME

XX SEPTEMBRE 1904

Compte-Rendu Officiel

Ni Dieu, ni maître!

A. BLANQUI

La Libre-Pensée est laïque, démocratique et sociale.

PRIX : FR. 3,50



GAND

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « VOLKSDRUKKERIJ », RUE HAUT PORT, 29

1905

CONGRÈS DE ROME

XX SEPTEMBRE 1904

M

CONGRÈS DE ROME

XX SEPTEMBRE 1904

Congrès de la Libre pensée, 11th, Rome, 1904.

Compte-Rendu Officiel

Ni Dieu, ni maître!

A. BLANQUI

La Libre-Pensée est laïque, démocratique et sociale.



GAND

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « VOLKSDRUKKERIJ », RUE HAUT PORT, 29

1905

24

Reference (o)
Champion
11-5-23
JGIE

Avant le Congrès

I

Le 1^{er} janvier 1904, en exécution des décisions du Congrès de Genève, le Conseil général lança la suivante proclamation :

Fédération Internationale de la Libre Pensée

FONDATEURS : D.-M. Bennett (Etats-Unis), Giovanni Bovio (Italie), Charles Bradlaugh (Angleterre), Wilhelm Liebknecht (Allemagne), Moleschott (Italie), César De Paepe (Belgique), Charles Renouvier, Clémence Royer (France), Herbert Spencer (Angleterre).

Congrès de la Libre Pensée à Rome

20, 21 et 22 Septembre 1904

*La Fédération Internationale de la Libre Pensée, dont le siège est à Bruxelles et qui relie entre elles les organisations de Libre Pensée les plus importantes du monde entier, a décidé de tenir un **Grand Congrès à Rome**, en face du Vatican, les 20, 21 et 22 septembre 1904.*

Ce sera le couronnement d'une vaste et vigoureuse propagande de 25 années.

La Fédération, en effet, date de 1880. Elle fut fondée à Bruxelles, par des hommes qui, dans la philosophie, la science ou la politique, sont les plus pures gloires de l'humanité : César de Paepe, Charles Bradlaugh, D.-M. Bennett, Wilhelm Liebknecht, Moleschott, Charles Renouvier, Clémence Royer, Giovanni Bovio, Herbert Spencer.

Depuis sa fondation, la Fédération Internationale de la Libre Pensée à organisé les Congrès de Londres, 1882; d'Amsterdam, 1883; d'Anvers, 1885; de Londres, 1887; de Paris, 1889; de Madrid, 1892; de Bruxelles, 1895; de Paris, 1900; de Genève, 1902. Elle a ainsi déterminé, avec le concours des maîtres de la pensée humaine, un immense mouvement d'émancipation intellectuelle et sociale qui arrache tous les peuples à la domination des Dogmes et des Églises.

L'heure lui semble venue d'affirmer, par une manifestation éclatante, la puissance de son œuvre et d'aller signifier à la plus redoutable des hiérarchies sacerdotales, en son centre même, à Rome, que l'humanité désormais ne veut plus croire à ses mensonges ni s'asservir à son autorité, et que sa déchéance est inévitable.

Pour cette manifestation, la Fédération Internationale de la Libre Pensée fait appel à l'Association Nationale des Libres Penseurs de France; — à toutes les Sociétés de Libre Pensée; — aux Loges Maçonniques; — aux Universités et à tous les établissements d'instruction; — aux Universités populaires; — aux « Communautés religieuses libres »; — aux Sociétés de culture éthique; — aux Cercles d'études politiques et sociales; — aux Sociétés positivistes; — aux Sociétés de création; — aux Sociétés d'étudiants anticléricaux; — aux Jeunesses laïques; — aux Comités libéraux, républicains, socialistes..., en un mot à tous les groupements qui reconnaissent la malfaisance des Églises et défendent le principe de la liberté de conscience.

Elle s'adresse aussi aux individualités libres penseuses qui peuvent apporter un concours utile à la Libre Pensée.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS :

L'ordre du jour du Congrès de Rome est dès maintenant fixé. Il comprendra les principales questions qui, à l'heure présente, intéressent l'humanité.

- I. — Le Dogme religieux devant la Science;
- II. — Les Rapports de l'État avec les Églises;
- III. — L'Organisation et la Propagande de la Libre Pensée.

I. Le Dogme et la Science.

Les plus glorieux représentants de la science moderne, par des travaux spécialement écrits pour le Congrès, exposeront l'état actuel des connaissances humaines et en tireront la condamnation du Dogme.

II. L'Etat et les Eglises.

Cette Question sera subdivisée ainsi :

1^o Droit public international. — *Relations diplomatiques existantes entre les Etats et les Eglises. — Appréciation. — Solution.*

Rapporteur : M. GUSTAVE HUBBARD,

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, député au Parlement français.

2^o Droit public interne. — *Les Eglises vis-à-vis de la souveraineté de l'Etat. Exposé de la situation dans les différents Etats modernes. —*

a) *Les Concordats, leurs conditions dans les différents Etats. — b) La Séparation, ses conditions dans les divers Etats, au point de vue des charges financières, au point de vue des garanties de la liberté de conscience et de la liberté des cultes, au point de vue des garanties d'indépendance de la Société civile.*

Rapporteur : M. GEORGES LORAND,

Avocat à Bruxelles, député au Parlement Belge.

3^o Enseignement. — *Etat actuel de la législation sur l'enseignement dans les différents pays. — Les Eglises et l'enseignement. — Les projets de solution du conflit. — La laïcisation intégrale de l'enseignement.*

Rapporteur : GIUSEPPE SERGI,

Professeur à l'Université de Rome.

4^o Assistance publique. — *Les Œuvres confessionnelles de charité dans les divers pays. — Le Travail dans les couvents, orphelinats et ouvriers. — Le développement des biens de mainmorte. — Laïcisation de tous les services publics d'assistance sociale incombant à l'Etat ou aux administrations.*

Rapporteur : M. JUNOY,

Avocat à Barcelone, député au Parlement d'Espagne.

5^o Œuvre des Missions religieuses. — *La propagande religieuse et les guerres coloniales.* — *Institution de missions laïques.*

Rapporteur : M. WILLIAM HEAFORD,
Publiciste à Londres.

III. L'Organisation et la Propagande de la Libre Pensée.

Pour cette troisième question, le programme sera ultérieurement fixé, et un rapporteur sera désigné.

Chacun des rapporteurs désignés fera de la question dont il est chargé une étude sérieuse qui devra être envoyée à tous les adhérents du Congrès, afin qu'ils puissent, d'après ce travail, diriger leurs recherches.

Comités Internationaux de la Libre Pensée

Sous le patronage desquels sera organisé

Le Congrès de Rome

ALLEMAGNE-AUTRICHE

Présidents d'honneur :

Ernest HAECKEL, professeur à l'Université d'Iéna;

Carl SCHOLL, publiciste, à Munich;

Bureau de la Fédération allemande de la Libre Pensée :

Otto FRIEDERICI, président de la Société la *Libre Pensée*, à Berlin;

Ida ALTMANN, secrétaire de la même Société.

Gustave TSCHIRN, à Breslau; Dr BRUNO WILLE, à Berlin-

Friedrichshagen; Dr Rudolf PENZIG, à Berlin-Charlotten-

burg; Wilhelm GERLING, à Munich; Wilhelm KOCH, à

Wiesbaden; Louis WUTSCHEL, publiciste, président de la

Libre Pensée de Vienne (Autriche).

AMÉRIQUE DU NORD

The American Secular Union : secrétaire, E. C. REICHWALD,

141, So. Water Street, à Chicago; The Liberal Art Society;

The Brooklyn Philosophical Association; The Manhattan

Liberal Club; « The Truth Seeker », de New-York, éditeur :

E. M. MACDONALD, 28, La Fayette-Place; « The Open

Court », de Chicago; Bund der Freie Gemeinden und

Freidenker Vereine von Nord-America, président, Wm.

PETERSEN, 2827, Saint-Louis avenue, à Saint-Louis; secré-

taire, Fritz GERECKE, 935, Park avenue, à Saint-Louis; la

Libre Pensée de Jeannette (Pensylvanie).

ANGLETERRE

Présidents d'honneur :

Henry MAUDSLEY, M. D., ancien professeur à l'Université de Londres;

Georges-Jacques HOLYOAKE.

Membres :

Le comte RUSSELL, membre de la Chambre des Lords d'Angleterre, Conseiller municipal de Londres; Lady Florence DIXIE, femme de lettres; Mrss H. BRADLAUGH-BONNER, rédactrice du journal *The Reformer*; M. E. Belfort BAX; Mr. Edward CLODD, président de la Folklore Society; Mr. CHAPMAN-COHEN, rédacteur au *Freethinker*; Dr STANTON-COIT, président de la Ethical Society; Dr. G.-B. CLARK, ancien membre de la Chambre des Communes; G.-W. FOOTE, président de la National Secular Society d'Angleterre, rédacteur en chef du *Freethinker*; Mr. F.-J. GOULD, rédacteur du *Literary Guide*; Mr. Sidney GIMSON, président de la Leicester Secular Society; Dr. Clair J. GRECE, LL. D.; Mr. J.-F. GREEN, secrétaire de la Ligue pour la Paix internationale; Mr. William HEAFORD, secrétaire général de la Fédération Internationale pour l'Angleterre, l'Amérique du Nord et les pays Anglo-Saxons; M. Joseph MC CABE; Mr. Arthur B. MOSS, Conseiller municipal de Londres; Mr. John M. ROBERTSON; Mr. Victor ROGER, vice-président de la National Secular Society; Mr. P.-H. THOMAS, secrétaire de la Battersea Ethical Society; M. Charles WATTS, directeur de la *Rationalist Press Association*.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Dr. Juan BALESTRA, député, ancien ministre de l'instruction publique; Carlos OLIVERA, député; Dr. Francisco A. BARROETARENA, député; Dr. Emilio GOUCHON, député; Leopoldo LUGONES, homme de lettres; Dr. Joaquim CASTILLANOS, député;

Dr. Ponciano VIVANCO, député; Dr. Belisario ROLDAM, député; Dr. Frederico PINEDO, député, ancien ministre; Dr. Pablo BARRENECHEA, Grand-Maitre de la Franc-Maçonnerie argentine; Francisco GICCA, rédacteur en chef du journal *El Progreso*, de Chivilcoy, président de la Ligue Intransigeante Anti-Cléricale de la République Argentine.

BELGIQUE

Félix CAMBIER, directeur du *Journal de Gand*, député, conseiller communal; Fernand Cocq, échevin de la commune d'Ixelles, député suppléant; Hector DENIS, professeur à l'Université libre de Bruxelles, député; Jean DONS, secrétaire de la Fédération Nationale des Sociétés de Libres Penseurs; Léon FURNÉMONT, avocat, député, conseiller communal de Bruxelles; Mme GATTI DE GAMOND, directrice honoraire de l'Ecole Normale laïque de jeunes filles; HOUZEAU DE LEHAIE, professeur à l'Ecole des Mines de Mons, sénateur; Georges LORAND, député; Charles MAGNETTE, ancien député, conseiller communal de Liège; docteur TERWAGNE, député, conseiller communal d'Anvers.

ESPAGNE

Président d'honneur :

Nicolas SALMERON, ancien président de la République espagnole, député aux Cortès.

Membres :

Alfredo CALDERON, publiciste; Rodrigo SORIANO, député aux Cortès; Odon de BUEN, professeur à l'Université de Barcelone; J.-L. LAPUYA, rédacteur au journal *El País*; Vicente BLASCO IBANEZ, député aux Cortès; Nicolas SALMERON Y GARCIA, homme de lettres; Fernando GASSET, député aux Cortès; Belén SARRAGA, directrice de *la Conciencia Libre*, de Malaga; Alejandro LERROUX, député aux Cortès; Fernando LOZANO, directeur de *Las Dominicales*.

FRANCE

Comité International de la Libre Pensée :

Charles ARNOULD, maire de Reims; Victor CHARBONNEL, directeur de la « Raison »; DELPECH, sénateur de l'Ariège; Gustave HUBBARD, député des Basses-Alpes; docteur MESLIER, député de la Seine; E. PASQUIER, ancien secrétaire général de la Fédération française; PETITJEAN, sénateur de la Nièvre; ZÉVAÈS, ancien député; M^{mes} Suzanne PELLOUTIER, de Paris, et ROCHE, de Lyon.

Association Nationale des Libres Penseurs de France :*Président d'honneur :*

Marcelin BERTHELOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, sénateur.

DÉLÉGATION PERMANENTE :*Président :*

Ferdinand BUSSON, directeur honoraire de l'enseignement primaire, professeur à l'Université de Paris, député de la Seine.

Vice-Présidents :

DELPECH, sénateur; président MAGNAUD; M^{me} Maria POGNON, présidente de la Ligue française pour le droit des femmes; docteur Paul RECLUS, membre de l'Académie de médecine; Gabriel SÉAILLES, professeur à l'Université de Paris; Marcel SEMBAT, député de la Seine.

Secrétaire général :

Victor CHARBONNEL

Secrétaires :

Paul FLAUBERT, Gustave TÉRY.

Trésoriers :

Désiré GROSZ; VERLOT fils.

Membres :

Ch. ARNOULD, maire de Reims, membre du Comité International de la Libre Pensée; Victor AUGAGNEUR, maire de Lyon; Henry BÉRENGER, homme de lettres; Jean COLLY, conseiller municipal de Paris; Hugues DESTREM, publiciste; M^{me} D^r EDWARDS-PILLIET, médecin du lycée Lamartine; Gustave HUBBARD, député des Basses-Alpes, membre du Comité International de la Libre Pensée; Paul MARGUERITTE, homme de lettres; docteur MESLIER, député de la Seine, membre du Comité International de la Libre Pensée; M^{me} PELLOUTIER, membre du Comité International de la Libre Pensée; Jean PSICHARI, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes; M^{me} Andrée TÉRY, femme de lettres; Maurice VERNES, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes.

Fédération Française de la Libre Pensée :

Paul DOBELLE, Secrétaire général

ITALIE

Roberto ARDIGO, professeur à l'Université de Padoue; Napoleone COLAJANNI, professeur à l'Université de Naples, député au Parlement; Andrea COSTA, député au Parlement; D^r M. DE CRISTOFORIS, député au Parlement; Enrico FERRI, professeur à l'Université de Rome, député au Parlement; Aican-gelo GHISLERI, professeur à Bergame; Cesare LOMBROSO, professeur à l'Université de Turin; Antonio PELLEGRINI, député de Gènes; Mario RAPISARDI, professeur à l'Université de Catane (Sicile); Giuseppe SERGI, professeur à l'Université de Rome.

PÉROU

D^r Christian DAM, ancien Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, directeur du journal « El Libre Pensamiento », président de la Ligue des Libres Penseurs du Pérou; Manuel Gonzalez PRADA, homme de lettres; Alfredo L. BALDASSARI; Fermin

DEL CASTILLO ; Augusto DURAN ; Abelardo M. GAMARRA ; Pedro RADA Y PAS SOLDAN ; Marino RATTO ; Glicerio TASSARA ; Benjamin P. TRÉVINO.

SUISSE

Charles FULPIUS, président de la Libre Pensée de Genève ; Henri SOGUEL, secrétaire de la Libre Pensée de Genève ; A. ROUILLER, trésorier ; Samuel GANDER, président du tribunal, à Vaugondry ; J. DUPERTUIS, inspecteur scolaire à Cully ; U. GAILLAND, rédacteur de « La Lutte », à Lausanne ; FUSONI, maire de Lugano, député ; BOSSI, avocat, rédacteur en chef de la « Gazetta Ticinese ».

AMÉRIQUE DU SUD

Ramona FERREIRA, directrice de « La Voz del Siglo », Assuncion (Paraguay).

« El Municipio », de Concepcion (Paraguay).

D^r A. DE PERINI, président du Grupo Luis Buchner, à Concepcion (Paraguay).

D^r Ramon P. DIAZ, président de l'Association de Propagande Libérale, de Montevideo (Uruguay).

Manuel CALDERON, président du Circulo de Propaganda anticlerical, de Santiago (Chili).

« La Ley », de Santiago (Chili).

La Liga Centro-Americana de Libre Pensadores « Juan Montalvo », à San Salvador.

« El Radical », de La Paz (Bolivie).

Simon CHAUX, général de la République de Colombie.

« El Combate », du Guatemala.

Sociedad de Libre Pensadores « Lorenzo Montufar », de Guatemala.

Eduardo PARDO, ancien député du Venezuela.

« O Livre Pensadore », de S. Paulo (Brésil) ; « A Lanterna », de S. Paulo (Brésil) ; Liga anticlerical de S. Paulo (Brésil) ; Liga anticlerical de Paranae (Brésil).

Des comités sont en voie de formation en Autriche, Hongrie, Bohême, Roumanie, Portugal, Hollande, Danemarck, Suède, Norwège, Russie et dans tous les pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud.

N. B. — Les adhésions, communications et correspondances doivent être adressées à LÉON FURNÉMONT, avocat, secrétaire général de la Fédération Internationale de la Libre Pensée, 13, rue du Moniteur, à Bruxelles (Belgique).

Léon Furnémont en Italie

Mandaté par le Conseil général de la *Fédération Internationale*, et sur la demande de l'*Association nationale italienne*, LÉON FURNÉMONT, au mois de mars 1904, fit en Italie une série de conférences dont nous publions le compte rendu :

Il Libero Pensiero Internazionale, organe officiel de l'Association Italienne de la Libre Pensée, publiait, en avril 1904, l'article suivant :

La visite de Léon Furnémont, annoncée dans notre dernier numéro, s'accomplit pendant que paraît ce *Bulletin*. Nous n'avons pas voulu retarder le compte rendu de l'accueil qui lui fut fait à Milan, à Padoue, à Venise, à Bologne, parce qu'il est de nature à ramener même les plus sceptiques à la foi que nous avons toujours nourrie dans l'esprit spontanément libéral du peuple italien.

Nous jetons la Libre Pensée comme une semence, au milieu des masses; nous ne craignons pas les préjugés, les préventions, les superstitions dont une longue habitude d'erreurs systématiques peut avoir constitué la mentalité des ouvriers, des paysans, des petits bourgeois, élevés dans les pratiques catholiques. La vérité comme objet, sans fins secondes; la sincérité, comme méthode; la discussion, comme moyen; la liberté pour tous, sans exception; la tolérance, parce qu'elle est le respect de toutes les erreurs individuelles, le droit de cité également reconnu à toutes les idées, à toutes les hypothèses, à toutes les utopies, à toutes les doctrines, le baillon et les persécutions pour personne. Donc, libéraux, démocrates, modérés, socialistes de toutes tendances, monarchistes ou républicains ou libertaires, restant libres de professer sur le terrain de la lutte politique ou économique, leurs doctrines particulières; mais unis tous dans la volonté de *débarasser* le terrain social de toute survivance de privilèges confessionnels et d'institutions inquisitoriales, quel que soit le masque sous lequel ils se cachent ou tentent de se dissimuler.

Telle est l'œuvre de *défense* que nous entreprenons contre les attaques actuelles et prochaines des forces réactionnaires, et qui se trouve être en même temps une œuvre d'*édification*.

Mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous devons, en attendant, remercier profondément l'honorable secrétaire général de la Fédération Internationale qui, pendant son voyage en Italie, ne s'est pas accordé un jour de repos. Notre confiance, toutefois, n'a pas été trompée : partout où il s'arrêta, la courtoisie de nos amis lui fut manifestée de la manière la plus cordiale ; partout il rencontra une population qui le comprit et l'acclama, et un grand nombre de citoyens conscients qui s'inscrivirent dans les rangs de l'Association Nationale de la Libre Pensée.

Dès ce moment, nous pouvons le dire sans crainte d'être démentis, le CONGRÈS INTERNATIONAL DE ROME est assuré.

Dans ce solennel CONCILE UNIVERSEL DE LA LIBRE PENSÉE, l'Italie nouvelle, l'Italie moderne, l'Italie des penseurs et travailleurs, à côté des savants et des représentants de toutes les nations civilisées, sera dignement, magnifiquement représentée.

A Milan

Du *Secolo* du 2 mars :

Dans les salons du café Montemerlo, aux Jardins publics, a eu lieu la fête de la Libre Pensée.

A 7 heures 30, commença le banquet. A la table d'honneur étaient assis le député belge Léon Furnémont, Mme Ravizza, les citoyens de Andreis et de Cristoforis, députés de Milan et le professeur Arcangelo Ghisleri.

Parmi les participants se trouvaient Palmiro Premoli, président de la Section milanaise de la Libre Pensée, Achille Calderini, conseiller provincial, et de nombreuses dames et demoiselles.

L'Association « Vingt Septembre » de Bologne et le député Taroni, absent de Milan, avaient envoyé des télégrammes d'adhésion.

Au dessert, le professeur Ghisleri prit la parole au nom du Comité lombard de la Libre Pensée et fit un chaleureux éloge de Léon Furnémont, le remerciant de son apostolat constant et de son initiative pour le prochain Congrès International de Rome.

Furnémont répondit en remerciant Arcangelo Ghisleri et Palmire Premoli de leur œuvre efficace pour l'organisation des Libres Penseurs italiens et la préparation du Congrès de Rome, dont l'importance sera considérablement accrue par la date de sa tenue, commémorant la brèche historique qui mit fin au pouvoir temporel des papes. Il salua Ernest T. Moneta, présent

au banquet, l'apôtre de l'arbitrage et de cette fraternité internationale, à laquelle adhère et collabore la Libre Pensée.

Les deux discours furent salués d'une véritable ovation.

A Padoue

La réunion fut des plus importantes.

Même les journaux conservateurs le constatèrent. La *Provincia*, de Padoue, reconnut sincèrement le succès de Furnémont et de son discours en un français « très clair et limpide » et les « longs applaudissements » prodigués à Ghisleri ; le *Veneto* donna un court mais fidèle résumé constatant l'intervention d'un « public nombreux » et les « applaudissements chaleureux et unanimes ».

Nous prenons la relation de l'assemblée dans la *Libertà*, journal démocratique :

L'entrée des orateurs est saluée de chaudes manifestations de sympathie.

L'étudiant Angelo Fano, du Cercle Mazzini, communique les adhésions du professeur Roberto Ardigo, de l'Université de Padoue, du sénateur de Giovanni, du député Alessio, du Cercle Mazzini, du groupe universitaire républicain, du Cercle Gustavo Modena, de Venise, du Cercle socialiste universitaire et du Groupe socialiste universitaire.

Pendant la lecture de la lettre du célèbre professeur Ardigo, des applaudissements éclatèrent dans toute la salle. Excusant son absence par les conditions actuelles de sa santé, il assurait « qu'il serait présent en esprit, parce que la Libre Pensée avait été et serait toujours son aspiration, son unique idéal ».

L'avocat Dell' Acqua présidait la réunion.

Il excusa l'absence de Georges Lorand, malade, et présenta les orateurs.

Léon Furnémont se déclara profondément ému de se trouver à Padoue, où vit Roberto Ardigo qui, depuis la mort d'Herbert Spencer, est le plus grand philosophe positiviste du monde.

Son émotion est encore augmentée de l'adhésion du sénateur de Giovanni et des députés Alessio et Camerini, ainsi que de la présence au meeting du maire de Padoue, auquel il vient d'avoir l'honneur de serrer la main. C'est la preuve que dans cette région, les idées de libre examen et de progrès social ont conquis les intelligences et les cœurs.

L'orateur continue :

« Nous irons tous ensemble à Rome, saluer, à la brèche de

la Porta Pia, l'Italie unifiée qui détruisit le pouvoir temporel. Nous connaissons la Rome païenne des empereurs, la Rome médiévale des papes, mais notre sympathie est pour la Rome troisième, celle du libre examen et de la justice sociale.

« Dans notre Fédération Internationale de la Libre Pensée sont accueillis, sans distinction de race, de nationalité, de convictions politiques et sociales, tous ceux qui font de la Raison humaine la base de toutes leurs opinions.

« Nous voulons les unir tous dans la lutte contre ceux qui au nom de la tyrannie intellectuelle, disent à la Pensée : tu n'iras pas plus loin !

« Nous disons au contraire : allons aussi loin qu'il le faut pour connaître toute la vérité ! (Acclamations enthousiastes.)

« La Fédération, pendant ses 25 années d'existence, a tenu des Congrès à Bruxelles, Londres, Amsterdam, Paris, Anvers, Madrid et Genève.

« A Rome, dans la première séance, quand se discutera la situation du Dogme vis-à-vis de la Science, les plus grands penseurs du monde, Haeckel, Berthelot, Maudsley, Salmeron, Novicow, seront à côté des maîtres de la Pensée Italienne, Ardigo, Lombroso, Sergi et Ferri.

« Nous pouvons dire de la Libre Pensée ce que Charles Quint affirmait de ses Etats : sur son domaine, le soleil ne se couche jamais.

« Nous sommes plus vraiment catholiques, universels, que l'Eglise romaine. Nos adhérents couvrent le monde ; nous en trouvons jusque dans les systèmes de philosophie rationaliste qui se professent en Chine ou au Japon.

« Roberto Ardigo l'a dit : Non seulement les phénomènes physiques, mais aussi les phénomènes philosophiques et sociaux sont dans la nature. Il faut employer cette méthode pour découvrir la vérité, déchirant les voiles de la religion, qui l'ont obscurcie. »

L'orateur conclut en remerciant de l'accueil généreux et sympathique du peuple de Padoue. Ses applaudissements lui ont une fois de plus démontré que tous les peuples peuvent s'entendre quand on leur parle la langue de la Libre Pensée : les religions divisent, la Libre Pensée unit. (*Applaudissements et acclamations enthousiastes.*)

Le professeur A. Ghisleri :

« Lorsqu'au Congrès de Genève, j'ai promis le cordial assentiment de notre peuple italien au Congrès de Rome, je savais que l'on pouvait compter sur nos traditions de laïcité et de rationalisme religieux.

« Les difficultés, pour nous, ne sont pas dans le cléricalisme,

mais dans l'indifférentisme. Le catholicisme italien est, comme le disait Bovio, un catholicisme athée.

« La religion, en Italie, n'est pas une foi, mais un art. Si l'Italie, cependant, s'est unifiée, ce fut parce que, se donnant comme programme la parole de ses grands hommes, elle sentit la nécessité de créer l'Italie libérale, en luttant contre la louve dantesque pour arriver, sinon à la détruire, tout au moins à la mettre hors d'état de nuire. »

Il résume le discours de l'urnémont, observant que la foule accourue à la réunion détruit la vulgaire légende que la Vénétie serait la Vendée de l'Italie. Si l'ancienne capitale, Venise, s'est endormie (la réunion du lendemain a prouvé le contraire), Padoue n'hésite pas à marcher de l'avant et devient la capitale morale de la Vénétie, parce qu'elle est un centre d'études, de bons exemples et d'activité démocratique jusque dans sa Commune.

Il rappelle les actes anticléricaux de la Commune de Padoue et de la République de Venise, auprès desquels Emile Combes lui-même paraîtrait un timide.

Il ajoute :

« C'est un préjugé de croire que la Libre Pensée soit une violence nouvelle substituée à l'autre. Elle n'est pas l'anticléricanisme vulgaire, une nouvelle intolérance, une coercition collective qui oblige de ne pas croire en Dieu.

« Le sentiment religieux doit être respecté. Personne ne doit avoir le droit et le pouvoir d'imposer une doctrine philosophique ou religieuse. Il ne peut être imposé à quiconque d'aimer le Dieu des catholiques plutôt que celui des protestants ou des juifs, ou le Dieu de Mazzini, comme personne n'a tenté de légiférer en matière d'amour, pour obliger d'aimer la brune plutôt que la blonde. Nous respectons même la superstition sincère chez les individus; nous combattons seulement la superstition socialisée, devenue pouvoir coactif, fortifié par les privilèges.

« Le dogme doit être chassé des institutions entretenues par les contributions de tous, l'école, l'assistance publique et la législation.

« Le droit à l'erreur est la pierre de touche de la liberté de pensée; à l'erreur, il ne faut pas opposer les baillons, les prisons, le domicile forcé, mais uniquement la réfutation. Cette liberté, même pour l'erreur, est la condition du progrès scientifique. »

L'orateur continue en parlant de la politique nouvelle de l'Eglise, inaugurée par Léon XIII, politique léonine, mais avec un gant de velours, conséquemment plus insidieuse.

Il parle de l'organisation cléricale qui s'ingénie à singer l'organisation socialiste, afin que le paysan et l'ouvrier soient soustraits aux institutions laïques et ne connaissent d'autre monde que le monde vêtu de soutane ou de robe.

« C'est le pacte du diable : Voici pour vous, dit l'Eglise aux » pauvres, des avantages matériels, pourvu que vous me livriez » vos âmes ! »

« Nous ne pouvons laisser l'ennemi continuer en paix son œuvre mauvaise, sinon le jour viendra où nous nous sentirons enlacés de fils invisibles qui rendront nécessaire comme en France la lutte violente.

» Le vrai patriotisme consiste à la prévenir. Il est nécessaire de coordonner la pensée et l'action et de conformer la vie pratique à ses propres convictions.

» En améliorant les conditions économiques du peuple, nous rendrons possible la liberté de fait, nous ferons surgir des caractères. »

L'orateur stigmatise la législation italienne ; il compare la situation des instituteurs à celle des prêtres, et conclut en faisant appel aux jeunes, qui, à certaines heures mélancoliques, demandent un but à la vie : ils la trouveront dans l'œuvre de la Libre Pensée, ainsi qu'une base à leur désir d'action.

» Nous voulons que la Libre Pensée, aujourd'hui privilège de quelques uns, se répande parmi les multitudes pour se traduire au profit de tous par des améliorations et des avantages vers la civilisation. »

L'orateur est chaleureusement applaudi. L'avocat Dell'Aqua donne lecture du suivant

ORDRE DU JOUR :

« *Les citoyens de Padoue, réunis en très grand nombre pour honorer* Léon Furnemont et le professeur Ghisleri,

» *Applaudissent à la propagande de la Fédération Internationale de la Libre Pensée, fondée sur la vraie civilisation contre l'obscurantisme et sur la liberté sincère de conscience contre les prêtres, qui essaient de la supprimer ;*

» *Ils applaudissent de même au Congrès International de la Libre Pensée, qui aura lieu à Rome, le 20 septembre prochain. »*

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix.

La séance est levée. Un grand nombre d'assistants s'empres-sent autour des orateurs pour les féliciter. Parmi ceux-là, le maire de Padoue, Moschini.

Après la réunion, une grande foule acclame les orateurs et les accompagnent à l'hôtel.

Furnémont et Ghisleri parlent du balcon.

A dix heures et demie eut lieu le banquet offert aux conférenciers.

Tous les journaux libéraux, démocratiques et socialistes de la région, y étaient représentés.

A Venise

Les journaux *L'Adriatico*, *Il Gazzettino*, *Il Giornaletto* ont donné des relations très étendues de la réunion de Venise. Foule énorme. Elle fut présidée par l'avocat Feder.

Furnémont :

« A cette réunion peuvent adhérer tous ceux qui propagent la liberté de conscience et veulent la raison pour base de toutes les opinions.

» C'est ainsi que Feder, démocrate constitutionnel, Ghisleri, républicain, et moi, socialiste, avons en commun la foi des libres penseurs.

» Je suis collectiviste, et nous, collectivistes, pour être tels, nous devons aussi tous êtres libres penseurs.

» Enrico Ferri (*Applaudissements*) fut un des premiers adhérents à la Fédération de la Libre Pensée (*Nouveaux applaudissements*).

» Vous avez bien raison de l'acclamer, car c'est un grand cœur, un grand esprit : il est l'honneur du socialisme international. Tous, démocrates, républicains, socialistes, nous devons opposer une vaste digue aux flots de la réaction cléricale, qui maintient l'idée religieuse pour empêcher l'ascension du prolétariat.

« En Belgique, le monde des travailleurs pourrait établir le gouvernement socialiste : mais on n'y parvient pas parce qu'il existe encore des travailleurs esclaves des prêtres de l'Eglise romaine, qui leur disent : Souffrez ! Plus vous aurez faim, plus vous serez heureux dans l'autre monde ».

L'orateur parle ensuite du Vatican, centre de réaction, et du bon pape Sarto, ancien patriarche de Venise, qui ne fera pas remonter l'Eglise à ses doctrines premières, pas plus qu'il ne fera remonter le Tibre vers sa source.

L'orateur termine son discours au cri de : Vive l'organisation des travailleurs ! Vive la Libre Pensée Internationale !

Ghisleri :

« C'est avec crainte que j'accompagnais Furnémont à Venise. Plus d'un m'avait murmuré à l'oreille : Vous allez dans un milieu ultra-clérical !

« Mais les démonstrations d'enthousiasme avec lesquelles vous avez accueilli ses paroles, constituent le démenti le plus solennel à cette légende calomnieuse : et je reporterai à Milan cette joyeuse nouvelle que la Venise du peuple qui pense et aspire au progrès, n'est pas cléricale, mais est avec ceux qui marchent de l'avant, et pour la Libre Pensée ! »

A ce moment, quelqu'un ayant aperçu parmi les assistants quelques cléricaux, il se produisit un peu d'agitation. Des cris s'élevèrent : A la porte ! A la porte !

« Personne à la porte, s'écria Ghisleri, pas même le Patriarche, s'il venait ici. (Hilarité, applaudissements).

« Nous ne voulons de baillon pour personne ; la Libre Pensée ne dit à personne : « Tais-toi ! » mais, au contraire, à tous : « Parle ! » Pas de dogmes, pas de persécution, mais le libre examen et la discussion sur tout, ouverte à tous.

« Mais la bataille de la Libre Pensée ne doit pas se poursuivre seulement contre le clergé : elle doit être dirigée contre tous ceux qui, même ne croyant pas aux prêtres, ni à Dieu, veulent la religion et les prêtres, parce qu'ils y trouvent les meilleurs gendarmes. (Applaudissements). Nous devons lutter contre toutes les institutions coercitives.

« L'Italie fut, de tout temps, ensemencée par les libres penseurs.

« Toute notre littérature est pleine d'attaques, de moqueries et de sarcasmes contre les prêtres et les moines : mais il faut comprendre la Libre Pensée comme un devoir d'émancipation populaire.

« Une voix poursuit l'Eglise comme Caïn après la mort d'Abel : « Qu'as-tu fait de nos frères, durant tant de siècles, pendant lesquels tu as incontestablement dominé les âmes et aussi les corps ? »

« Et maintenant ceux-ci réclament le pain qui leur fut dérobé, les richesses qui leur furent soustraites, et la raison annihilée et les forces désorganisées ; à cette heure, citoyens, vous devez vous unir à la cause du peuple, apporter votre concours au mouvement international, et faire en sorte que le Congrès mondial des Libres Penseurs soit digne de la terre d'Arnould de Brescia et de Giordano Bruno ».

Des applaudissements chaleureux saluèrent la fin de ce discours.

Guido Marangoni apporta dans cette assemblée la pensée des socialistes de Venise. Il rappela un concept de Karl Marx, d'après lequel les idées changent d'après les transformations des conditions économiques. A cette heure, Venise n'est plus seulement la ville des monuments, le coin de terre où les étrangers distribuent des aumônes aux parasites, mais de plus en plus devient une cité de travailleurs. A la Giudecca s'augmentent journellement les cheminées des industries créatrices qui apportent la civilisation en lançant vers le ciel des bigots l'hymne des travailleurs.

Il parle de la fuite des moines de l'hôpital des fous de St-Servilio, et de leurs horribles instruments de torture, qui sont aujourd'hui rassemblés dans un musée, et qui attestent la méchanceté cléricale appliquée à la cure des maladies mentales. (*Applaudissements.*)

« Nous avons vu le gouvernement, inspiré par le parti clérical, changer de système et les moines sont rentrés triomphalement. Et cela parce que le peuple ne s'intéressait pas à la question. »

Il déplore l'inertie de la population libérale, et termine en engageant les assistants à signer en grand nombre les bulletins d'adhésion à l'Association de la Libre Pensée, afin que l'on puisse constituer une section locale, qui exercera une influence décisive.

Il lit ensuite l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

« *Le peuple de Venise, réuni pour entendre la parole de Léon Furnémont et du prof. Ghisleri,*

« *Applaudit à l'œuvre d'émancipation civile et de fraternité internationale poursuivie par la Fédération de la Libre Pensée ;*

« *Heureuse et orgueilleuse de la décision prise par la Fédération de convoquer son prochain Congrès mondial, le 20 septembre 1904, dans la capitale de la nouvelle Italie, en face du Vatican ;*

« *Adhère avec enthousiasme à la grande manifestation libérale qui se prépare, et applaudit à la constitution dans Venise, d'une section de l'Association Italienne de la Libre Pensée, avec la certitude d'obtenir de bons résultats pour l'éducation et l'émancipation du peuple. »*

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, au milieu des applaudissements.

Marangoni remercie les orateurs.

Plus de deux cents adhésions ont été recueillies.

A Bologne

Du journal *Il Resto del Carlino*, quotidien démocratique :

Ainsi qu'il fut annoncé, hier soir, à huit heures et demie, a eu lieu au théâtre Rappini, la conférence de l'honorable Léon Furnémont, député de Charleroi (Belgique), à l'effet de promouvoir à Bologne la constitution d'une section de la Libre Pensée.

Dès huit heures, le théâtre Rappini était rempli de citoyens appartenant aux professions libérales, d'ouvriers, d'étudiants et d'adhérents à l'Université populaire, accourus pour entendre la parole du vaillant orateur, lequel, à son arrivée à la tribune avec les représentants de la Société « Vingt Septembre », promotrice de la réunion, fut accueilli d'applaudissements chaleureux.

M. Pullé, professeur à l'Université de Bologne, présidait la réunion.

Il présente le conférencier au public dans un discours élevé. Il dit les origines de la Fédération Internationale de la Libre Pensée et ses rapides progrès, annonçant le prochain Congrès qui se tiendra à Rome le 20 septembre prochain.

Parlant des buts de la Fédération, il dit qu'elle ne tend pas à tourner la religion en ridicule et à combattre une doctrine philosophique, mais à combattre le dogme, celui surtout que nous trouvons traduit sous forme active dans l'organisation politique et civile des différentes nations.

Au milieu de l'attention soutenue et des applaudissements du public, l'orateur parla de l'opportunité de l'action entreprise par la Fédération Internationale de la Libre Pensée, contre laquelle tant d'éléments dangereux sont coalisés. Pour leur résister, il faut s'organiser, et aux résolutions prises par les autres assemblées de Milan, de Padoue, de Venise devra s'associer Bologne, ville où naguère, par la voix de son grand et vieux poète, s'élança l'hymne à la rébellion comme force vaincue par la Raison.

M. Pullé fut applaudi chaleureusement par le public, qui se montra très impressionné par quelques faits contenus dans le discours de l'orateur, notamment l'habileté avec laquelle les congrégations, chassées de France, s'appliquent à reconquérir en Italie le chemin perdu.

Et les applaudissements ne cessèrent que lorsque vint à parler Léon Furnémont.

Ce serait une œuvre difficile que de résumer son magnifique et vibrant discours, dont nous donnerons seulement une faible idée.

Regrettant de ne pouvoir s'exprimer en italien, l'orateur se montre enthousiaste de l'accueil reçu dans les villes où il parla. Cet accueil n'est pas dû seulement à la courtoisie et à la bienveillance envers un étranger, mais il exprime un sentiment qui existe depuis longtemps en Italie, le premier pays rationaliste du monde.

Il rappelle que la lutte pour la Libre Pensée a été longtemps monopolisée par les savants, et qu'il est nécessaire maintenant de la répandre à travers le peuple, afin de lui assurer, à lui aussi, le droit à la science, à l'art, à la philosophie. (*Applaudissements.*)

Il parle des méthodes d'enseignement qui se professent dans son pays, en Belgique, actuellement sous le joug du cléricanisme, qui prive le peuple de la Science, parce que l'Eglise craint que sa diffusion n'éloigne les ouvriers et les paysans de sa domination. C'est ainsi que fut aboli l'enseignement des sciences naturelles, remplacées par le catéchisme.

L'Eglise entend dominer non seulement toutes les classes de la Société, mais toutes les nations ; pour ce but elle est organisée internationalement et elle intervient dans toutes les manifestations politiques et économiques de chaque pays.

L'orateur s'arrête quelques instants à considérer l'action de l'Eglise vis-à-vis des organisations ouvrières : par la bouche des pontifes, elle critique la société actuelle plus sévèrement que les socialistes, mais quand il s'agit d'apporter des remèdes à un tel état pathologique, elle affirme qu'il est nécessaire de continuer à souffrir pour conquérir la félicité ultra-terrestre. (*Applaudissements.*)

Il indique les artifices auxquels elle a recours pour éviter les conflits existants, les œuvres qu'elle a créées pour maintenir sa prépondérance et il affirme que pour s'opposer à toutes ces manœuvres, il est nécessaire de propager l'instruction et les doctrines de progrès social.

Il conclut, au milieu des acclamations les plus enthousiastes, en évoquant l'union de tous les hommes libres sous la bannière de la Libre Pensée, qui sera déployée à Rome, le 20 septembre, en face du Vatican, devant la Papauté, qui, tremblante, suit avec anxiété ce mouvement des esprits vers la Liberté de conscience et la Justice sociale.

L'orateur, quoique parlant français, se fit comprendre par tous les assistants, à cause de sa diction claire, et, en même temps enthousiaste et vibrante.

Un ordre du jour fut ensuite voté, reproduisant ceux de Padoue et Venise.

A Rome

Une très importante assemblée de délégués fut tenue sous la présidence de M. G. Sergi, l'illustre professeur d'anthropologie à l'Université de Rome.

De nombreux représentants des Associations populaires, la presse libérale, républicaine et socialiste tout entière y assistaient, ainsi que les députés Barzilai, Mazza, Socci, Gattorno. Les députés socialistes Bissolati, Varazzani et Lollini s'étaient excusés et avaient fait parvenir leur adhésion.

L'assemblée décida la constitution de la Section romaine de la Libre Pensée, et la chargea d'organiser, de commun accord avec la Fédération Internationale et l'Association Italienne, les conditions matérielles du Congrès du 20 septembre.

Le Comité fut constitué de M. Sergi, président, des députés de Rome, d'un délégué de chaque groupe adhérent et d'un certain nombre de représentants des adhérents individuels dont le choix fut fait, dans une subséquente assemblée, sur la présentation du Comité provisoire.

Ce Comité comprend toutes les nuances de la démocratie anticléricale.

Les socialistes y figurent par la présence des députés Bissolati, Varazzini et Lollini, de Guido Podrecca, directeur de l'*Asino* et de Carlo Monticelli, rédacteur de l'*Avanti*, journal officiel du parti socialiste.

Les républicains ont comme délégués entre autres MM. Barzilai et Mazza, députés de Rome.

Les libéraux sont aussi très nombreux. Dans leurs rangs, nous trouvons des représentants des loges maçonniques, des grands journaux, *La Tribuna*, *Il Giornale d'Italia*, *La Patria*, *Il Messaggero*, *Il Capitan Fracassa* et le correspondant romain du grand journal démocratique *Il Secolo*.

Partout, notre ami Léon Furnemont rencontra le meilleur accueil.

Les députés républicains lui ont offert un banquet au cours duquel M. Mazza, député de Rome, promit à la Fédération le concours le plus complet du parti républicain.

La plupart des présidents des loges maçonniques de Rome se sont réunis en une agape fraternelle avec Léon Furnemont.

Enfin, les socialistes romains lui ont offert une fête dont l'*Avanti* publia le compte rendu :

Le Banquet à Furnemont

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Avanti* du 13 mars 1904 :

Hier soir, l'illustre compagnon belge, Léon Furnemont, fut entouré, dans une cordiale réunion au restaurant de la Bourse, des socialistes romains les plus importants et les plus actifs et d'une sympathique représentation du groupe parlementaire.

Etaient présents les députés Costa, Cabrini, Rondani et Rigola.

Au dessert, furent prononcés des discours peu nombreux, brefs, mais vibrants de sentiments de fraternité.

Andrea Costa parla le premier, portant à Furnemont le salut des socialistes romains, en même temps que celui de tous les députés, présents ou absents, du groupe parlementaire.

En termes heureux, Costa fit allusion à la mission remplie en Italie par Furnemont pour le triomphe de la Libre Pensée et le Congrès de Rome, auquel il adressa l'adhésion des socialistes italiens.

Léon Furnemont répondit en termes émus, faisant des vœux pour le triomphe de la Libre Pensée, exprimant des sentiments de vive sympathie pour le parti socialiste italien.

Ce fut une très belle soirée, qui laissera longtemps de charmants souvenirs à tous ceux qui s'y trouvèrent.

A Naples

Extrait de *Roma*, grand journal quotidien démocratique de Naples :

Hier, au théâtre Rossini s'est tenue la réunion publique organisée par la Libre Pensée.

La séance était présidée par Napoleone Colajanni, professeur à l'Université de Naples, membre du Parlement italien. Avant l'arrivée de Furnemont, un groupe de démocrates chrétiens, dirigés par le conseiller communal Rodino, commença le tumulte.

M. Colajanni rétablit le calme en donnant la parole à Rodino. Celui-ci déplora la guerre faite en ce moment en France aux congrégations religieuses, mais la salle, bondée jusqu'au faite, accueillit ce discours par des protestations formidables.

Entre temps, arrivait Furnemont, salué d'ovations et de vivats enthousiastes.

Il fit l'histoire des derniers événements politiques de la France, saluant en M. Combes un énergique adversaire de l'Eglise romaine.

Il exposa le but de la Fédération internationale de la Libre Pensée.

Une longue et chaleureuse ovation salua l'éloquente péroraison de l'orateur.

Le professeur Calenda di Tavani mit aux voix l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Les citoyens napolitains réunis en assemblée publique au nombre de plus de trois mille, sous la présidence de M. Colajanni, après avoir entendu l'éloquent discours du député belge Léon Furnemont, secrétaire général de la Fédération Internationale de la Libre Pensée, sur le but de cette Fédération et sur le Congrès mondial des libres penseurs, qui se tiendra à Rome le 20 septembre prochain ;

Convaincus de la nécessité d'opposer une défense sociale et législative à l'invasion des congrégations françaises et de compléter et rendre efficace la laïcisation de l'Etat, et surtout de l'école ;

Convaincus de l'antagonisme irréductible entre ces deux termes, Science et Religion ;

Convaincus en même temps de la nécessité d'une efficace action sociale en ce sens dans la Midi de l'Italie ;

Adhérent à l'Association Italienne de la Libre Pensée et au Congrès de Rome du 20 septembre prochain.

A Florence

On écrit de Florence, à l'*Italia del Popolo*, journal officiel du parti républicain italien :

Hier soir, l'honorable Furnemont a inauguré les travaux de la section florentine de la Libre Pensée, par une splendide conférence, dans le local de la « Fraternité Artisanne », où se pressaient au moins cinq cents personnes.

La réunion était présidée par Guillaume Dolfi, lequel, après avoir exposé l'œuvre de la Section, donna la parole à Otello Masini, qui présenta l'orateur de la Fédération Internationale,

dans un discours applaudi chaleureusement, exposant l'importance acquise par le courant moderne de la Libre Pensée, et mettant en évidence la valeur historique du futur congrès du 20 septembre, qui se tiendra à Rome, en face du Vatican.

Prit ensuite la parole l'illustre député de Charleroi, qui, tout en parlant français, réussit à se faire comprendre très bien, soulevant des applaudissements enthousiastes.

Il démontra l'action pratique de la Libre Pensée, en exhortant ses compagnons socialistes à y participer.

Le professeur Diego Garoglio exhorta les jeunes à ne pas se renfermer dans le cercle étroit de quelques formules politiques et sociales et traça une rapide synthèse des libertés à conquérir moyennant le concours de toutes les forces de la démocratie.

Ensuite, l'honorable Pescetti, député socialiste de Florence, prononça un discours inspiré dans le sens d'une union entre les partis populaires, et qui fut interrompu de bruyants applaudissements.

Le professeur Meoni rappela l'œuvre du comité pour les victimes politiques, et avec l'élégance caustique qui lui est particulière, invita l'assemblée des libres penseurs, moins les gardes de la sûreté publique et les gendarmes, à l'envoi d'un salut à toutes les victimes de la moderne tyrannie de la pensée. Cette proposition fut unanimement acclamée.

Otello Masini conclut en présentant un ordre du jour proposant une assemblée de protestation contre l'enseignement religieux dans les écoles et un autre applaudissant à la Fédération Internationale de la Libre Pensée et au Congrès de Rome.

A Gênes

Extraits du *Caffaro*, journal quotidien libéral, et du *Lavoro*, journal quotidien socialiste :

La municipalité cléricale n'ayant pas voulu concéder la salle du « Jardin d'Italie », la réunion dut avoir lieu dans la salle Sivori, où s'entassait une foule immense. Plus de deux mille personnes ne purent trouver place.

Le classique grain de blé ne serait pas tombé par terre.

A neuf heures précises, parurent au bureau, depuis longtemps envahi par de nombreux citoyens, l'honorable Furnemont, accompagné de l'honorable Pellegrini, député de Gênes, du professeur Morselli, des avocats Macaggi, Palazzi, Laura et d'autres personnalités de la démocratie génoise.

Le professeur Morselli et l'ouvrier Gandolfo, furent nommés

présidents de la réunion. Ils se donnèrent l'accolade aux acclamations de l'assemblée.

Enrico Morselli, professeur à l'Université de Gênes, se déclara un vétéran de la Libre Pensée et remercia l'assemblée de l'avoir appelé à présider.

Depuis plus de trente années, il combat pour le triomphe des idées scientifiques, opposées au dogme religieux, et il rappelle ses travaux sur Giordano Bruno, glorieux martyr de la Liberté de Pensée. Il rappelle aussi la réponse qu'il fit à Brunetière, quand celui-ci eut l'audace d'affirmer la banqueroute de la Science.

L'Italie n'est pas demeurée étrangère au nouveau mouvement contre la pensée théocratique et confessionnelle. A ce mouvement le plus grand de nos philosophes vivants, Roberto Ardigo, a donné son nom. (Applaudissements.)

Il est nécessaire d'élever une voix de protestation contre la puissance du Vatican qui domine encore tant de millions d'âmes.

Il y a deux esclavages qui enchaînent l'homme : l'esclavage extérieur sanctionné par les lois et les institutions sociales, et l'esclavage intérieur dérivant du dogme et de la crédulité religieuse.

La pensée ne peut être libre, si elle n'est pas imprégnée des vérités scientifiques, si, en d'autres termes, l'école n'est pas exclusivement laïque.

Aucun intermédiaire ne doit exister entre l'homme et cette entité suprême que chacun peut abriter et adorer dans l'intimité de sa conscience. Il est nécessaire, comme le disait Bacon, de chasser toutes les idoles qui corrompent notre pensée et qui atténuent la vérité. L'orateur termine son discours, au milieu des applaudissements, en rappelant le cri de Goethe mourant : De la lumière, toujours plus de lumière !

L'ouvrier Gandolfo ajoute quelques paroles. La science est le flambeau qui doit illuminer le travail. Il s'associe au professeur Morselli dans l'espoir que la pensée humaine, délivrée de toute oppression, puisse se développer et lutter pour le triomphe de la Vérité et de la Justice.

Léon Furnemont apporte à la démocratie génoise le salut de la Démocratie libre penseuse internationale.

Il combat l'Eglise, ennemie de la Science et du Travail, les deux forces qui domineront le monde de l'avenir.

Il rappelle les persécutions religieuses qui parsemèrent de victimes le monde entier, évoquant les figures des grands penseurs italiens, Giordano Bruno, Girolamo Savonarola et Arnaldo da Brescia. (Applaudissements.)

Aujourd'hui l'Eglise ne torture plus, mais elle persécute encore et enlève le pain.

Dans toutes les pages les plus sombres de l'histoire contem-

poraine apparaît la main mystérieuse de l'Eglise romaine : ainsi dans l'affaire Dreyfus, dans les actes sanguinaires des nations civilisées en Extrême-Orient.

En Belgique, l'abbé Renard, illustre géologue et serviteur passionné de la Science, fut calomnié, persécuté pour avoir reconnu les erreurs de sa jeunesse et proclamé son adhésion à la Libre Pensée. Le président de l'Académie des Sciences ose écrire que toutes celles-ci ne valent pas un *Pater* et un *Ave*.

Un professeur de l'Observatoire prétend prouver, pour la plus grande gloire de Dieu, que la terre ne tourne pas et que Galilée fut justement accusé.

L'Eglise romaine considère le travail comme un châtement, et défend aux hommes de goûter aux fruits de l'arbre de la Science du bien et du mal.

En face de l'autorité laïque siégeant à Rome sur trente-trois millions d'habitants, s'érige une autre autorité bien plus puissante, celle de l'Eglise romaine qui règne sur deux cents millions d'âmes.

Et cette autorité, organisée internationalement, se fait sentir partout. En Belgique, elle règne sous les apparences de Léopold; en Espagne, sous la figure d'Alphonse. Dans ce dernier pays, c'est le nonce du pape qui nous a fait expulser, Pellegrini, nos collègues français, et moi.

Même en France, où un vaillant homme d'Etat a le courage de regarder en face le colosse romain (cris de : vive Combes!), l'opposition du cléricalisme est encore tenace.

Il est donc urgent d'unir en un seul faisceau toutes les forces de la démocratie libre penseuse, quels que soient les programmes politiques et sociaux, pour résister à l'envahissement de la pensée théocratique.

Evouquant une image poétique, il rappelle les digues colossales élevées par les habitants des Pays-Bas contre l'ennemi commun : la mer. Tous les hommes de bonne volonté doivent en ériger une formidable contre l'implacable ennemi : le cléricalisme.

A cette nécessité répond la Fédération Internationale de la Libre Pensée dont il vient de se fonder des sections dans les principales villes d'Italie. Le 20 septembre prochain l'on verra, réunis à Rome, les représentants de la Libre Pensée Internationale, en signe de protestation contre le pouvoir spirituel des Papes.

Des applaudissements enthousiastes saluèrent la fin de ce fort discours, qui a duré plus d'une demi-heure.

Pellegrini, député de Gênes, se déclare profondément humilié de recevoir Furnemont dans une salle relativement petite, comme la salle Sivori, et cela parce que la grande cité de Giuseppe Mazzini est l'esclave de « quatre idiots cléricaux » et qu'ils n'ont

pas voulu accorder un local plus vaste. (Vifs applaudissements.)

Reprenant les dernières paroles de Furnemont, il craint que la quatrième Rome, celle du peuple, soit encore lointaine.

Nous avons eu une Rome des Césars, chose immonde, et une Rome des papes, chose atroce. Nous avons maintenant une Rome troisième, résultat du mariage monstrueux du Quirinal et du Vatican.

Qu'est-ce que la Libre Pensée ?

Ce n'est pas seulement l'acte mental de réfléchir, car lorsque l'homme se vit défendre le fruit de l'arbre de la science, il put cependant formuler la pensée d'un dieu... bestial et imbécile.

La pensée est libre, en tant qu'elle se confond avec l'action, quand sont libres les manifestations de celle-ci.

Maintenant, quelle liberté existe dans un pays comme le nôtre, quand deux journaux sont saisis préventivement pour la simple annonce d'une visite de la reine mère au pape.

Il rappelle — au milieu de l'hilarité de l'assistance — une condamnation subie par lui pour avoir offensé... la Très Sainte Vierge Marie.

En ce siècle de science positive, les enfants sont encore assujettis à nourrir leur cerveau de fables, comme celles de la création du monde en sept jours, de la trinité de dieu, et de l'immaculée conception. Le ministre Orlando — membre libéral d'un cabinet libéral — déclare qu'un instituteur a le droit d'infliger l'histoire sainte aux enfants dont les parents le désirent. Et tout cela parce que l'article premier de la Constitution italienne proclame que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat... même des contribuables athées. Le temps n'est plus propice aux rôtis (hilarité) sans cela nous verrions de nouveau sur les places publiques des bûchers fumants.

Pour que la pensée soit vraiment libre, il faut que toutes les manifestations en soient libres.

Chacun de nous doit se sentir « citoyen » dans toute l'extension du mot et apporter sa contribution quotidienne de critique et de révolte contre les injustices triomphantes. Il faut que la législation italienne soit purgée du blasphème juridique qui confond l'Eglise et l'Etat : il faut que l'article premier de la constitution soit aboli et que l'école soit entièrement laïque.

La Commune est l'organe de la collectivité des citoyens : l'instituteur — payé des deniers de tous — doit enseigner seulement les vérités reconnues et acceptées par tous.

L'orateur termine son discours, acclamé par tous, en souhaitant le succès du congrès de Rome.

Il remercie profondément Furnemont, et évoque la grande figure de Mazzini, croyant en Dieu et apôtre de la libre-pensée.

On vote à l'unanimité et par acclamations l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Les citoyens génois, réunis à l'assemblée convoquée par la Fédération de la Libre Pensée, s'associent à ce mouvement tendant à l'émancipation humaine et à l'élévation des classes laborieuses, applaudissent à la proposition de tenir, le 20 septembre 1904, un grand Congrès international à Rome, pour affirmer la liberté de la pensée moderne en face du Vatican.

Dernière étape : Turin.

Extrait de *La Stampa*, journal libéral quotidien :

Hier soir, à neuf heures, dans le salon de l'association générale des ouvriers, a eu lieu la réunion populaire organisée pour la création, à Turin, d'une section de la Fédération internationale de la Libre Pensée.

Une telle foule était accourue, qu'à l'heure fixée pour la réunion, il était impossible d'entrer dans l'immense salle. Plus de 5,000 personnes sont réunies.

Le docteur Lava, professeur à l'Université de Turin, présidait. Il lut les lettres d'excuses du célèbre professeur Lombroso, et des professeurs A. Loria, le grand économiste, et Guglielmo Ferrero. Il présente l'honorable Furnemont, député de Charleroi (Belgique) un des plus fervents propagandistes de la Libre Pensée. Il le salua au nom de la démocratie turinoise.

Furnemont démontra l'incompatibilité de ces deux termes : Démocratie et Christianisme.

Il fut très applaudi.

Un ordre du jour fut unanimement voté par lequel les assistants adhéraient à la Fédération Internationale de la Libre Pensée et au congrès de Rome.

Plusieurs centaines d'adhésions furent recueillies pour la section turinoise. A la sortie de la réunion, la foule acclama Furnemont, qui prononça encore quelques paroles.

Un punch fut offert à l'orateur; y participèrent entre autres, les professeurs Mosso, Pagliano, Lava, le docteur Nollengui, l'avocat Gorini, etc...

III

Fédération Internationale de la Libre Pensée

Fondateurs: LOUIS BUCHNER, WILHELM LIEBKNECHT (Allemagne); CHARLES BRADLAUGH, HERBERT SPENCER (Angleterre); CÉSAR DE PAEPE (Belgique); RAMON CHIÉS (Espagne); D. M. BENNETT (États-Unis); CHARLES RENOUVIER, CLÉMENCE ROYER (France); GIOVANNI BOVIO, JACQUES MOLESCHOTT (Italie); CARL VOGT (Suisse).

**Secrétariat général: 13. RUE DU MONITEUR,
BRUXELLES, Belgique.**

Congrès Universel de la Libre Pensée à Rome

20, 21 et 22 Septembre 1904

Bruxelles, le 10 juin 1904.

M

Nous avons l'honneur de vous rappeler que le **Congrès Universel de la Libre Pensée** se réunira **Mardi 20 Septembre**, à dix heures du matin, dans l'**Aula Magna** du **COLLEGIO ROMANO**, gracieusement mise à la disposition de la **Fédération** par M. le Ministre de l'Instruction publique du royaume d'Italie.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS :

I. Le Dogme et la Science.

Les plus glorieux représentants de la Science et de la Philosophie modernes exposeront, dans des discours ou des communications écrites, l'état actuel des connaissances humaines, pour en conclure à la condamnation du dogme.

Sont inscrits, pour cette glorification de la Pensée Libre :
 MM. Ernest HAECKEL, professeur à l'Université d'Iéna (Allemagne);
 Henry MAUDSLEY, ancien professeur à l'Université de Londres (Angleterre);
 Hector DENIS, ancien recteur, professeur à l'Université de Bruxelles (Belgique);
 Nicolas SALMERON, professeur à l'Université de Madrid, ancien président de la République espagnole;
 Marcelin BERTHELOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie française;
 Roberto ARDIGO, professeur à l'Université de Padoue;
 Cesare LOMBROSO, professeur à l'Université de Turin;
 Giuseppe SERGI, professeur à l'Université de Rome;
 Jacques NOVICOW, professeur à l'Université d'Odessa (Russie);
 BJÖRNSTJERNE-BJÖRNSSON.

II. L'État et les Églises.

1^o **Droit public international.** — Relations diplomatiques entre les États et les Églises. — Appréciation. — Solution.

Rapporteur : M. Gustave HUBBARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, député au Parlement français.

2^o **Droit public interne.** — Les Églises vis-à-vis de la souveraineté de l'État. — Exposé de la situation dans les différents États modernes.

a) Les Concordats. — Leurs conditions dans les différents États;

b) La Séparation. — Ses conditions dans les divers États, au point de vue de l'organisation, au point de vue des charges financières, au point de vue des garanties de la liberté de conscience et de liberté des cultes, au point de vue des garanties d'indépendance de la société civile.

Rapporteur : M. Georges LORAND, avocat à Bruxelles, député au Parlement belge;

3^o **Enseignement.** — État actuel de la législation sur l'enseignement dans les différents pays. — Les moyens de solution du conflit. — La laïcisation intégrale de l'enseignement.

Rapporteur: M. Giuseppe SERGI, professeur à l'Université de Rome.

4° Assistance publique. — Les Œuvres confessionnelles de charité dans les différents pays. — Le travail dans les couvents, orphelinats et ouvroirs. — Le développement des biens de mainmorte. — Laïcisation de tous les services publics d'assistance sociale incombant à l'État ou aux administrations.

Rapporteur: M. JUNOY, avocat à Barcelone, député au Parlement d'Espagne.

5° Œuvre des Missions religieuses. — La Propagande religieuse et les guerres coloniales. — Institution de missions laïques.

Rapporteur: M. William HEAFORD, publiciste à Londres.

III. Organisation et propagande de la Libre Pensée internationale.

*
* * *

Les innombrables adhésions parvenues jusqu'à présent au Comité organisateur, l'enthousiasme des manifestations anticléricales que l'annonce du Congrès de Rome a suscitées dans un grand nombre de pays, la triomphale tournée de propagande accomplie en Italie par notre secrétaire général M. Léon Furnémont, garantissent le succès de la grande assemblée du 20 septembre.

Il importe que tous les groupes fassent un dernier effort pour se faire représenter en nombre considérable à cette affirmation solennelle, en face du Vatican, des droits de la Libre Pensée.

Nous osons compter sur votre concours.

Pour le Conseil général de la Fédération internationale :

Léon FURNÉMONT,

Rue du Moniteur, 13, Bruxelles (Belgique).

LE COMITÉ ITALIEN :

MM. Roberto ARDIGO, professeur à l'Université de Padoue ;
 Napoleone COLAJANNI, professeur à l'Université de Naples,
 député au Parlement ;
 Andrea COSTA, député au Parlement ;
 Dr. M. DE CRISTOFORIS, député au Parlement ;
 Enrico FERRI, professeur à l'Université de Rome, député
 au Parlement ;
 Cesare LOMBROSO, professeur à l'Université de Turin ;
 Antonio PELLEGRINI, député de Gênes au Parlement
 italien ;
 Mario RAPISARDI, professeur à l'Université de Catane
 (Sicile) ;
 Giuseppe SERGI, professeur à l'Université de Rome.

Le Secrétaire,

Prof. Arcangelo GHISLERI,

Via Torquato Tasso, 38, BERGAMO.

Le Manifeste du Comité National Italien

Aux citoyens libéraux d'Italie !

Les libres penseurs de France, Belgique, Espagne, Angleterre, Allemagne, Suisse et Amérique réunis à Genève en 1902 décidèrent de tenir cette année à Rome un Congrès universel de la *Libre Pensée*, auquel prendraient une part active les savants et les sociologues illustres de toutes les nations : Berthelot, Bjoernson, Conway, Hector Denis, Haeckel, Lombroso, Maudsley, Salmeron, etc.

L'ordre du jour du Congrès comprend les questions les plus graves et les plus importantes : le Dogme et la Science, la Séparation de l'Etat et des églises, la Laïcisation intégrale de l'Enseignement, celle des Services publics d'assistance et de Solidarité, le Travail dans les couvents, dans les orphelinats et l'œuvre des corporations pour les émigrants, dans les colonies et les Missions laïques.

Le choix de Rome et la date historique rappelant la chute du Pouvoir temporel des Papes constituent, pour nous Italiens, la plus solennelle affirmation de la solidarité des savants et des hommes politiques de toutes les parties du monde avec les principes auxquels l'Italie doit sa reconstitution nationale.

Les récents conflits de la République Française avec le Vatican, l'invasion des congrégations étrangères en Italie, la nécessité de délivrer notre législation de toute survivance des entraves à la liberté de la pensée, de la parole et de la presse, le devoir d'intervenir par l'école et les institutions sociales pour délivrer la grande masse du peuple de la double servitude de la superstition et de la misère, ajoutent au grand événement un intérêt d'actualité, qu'aucune fraction des partis de progrès ne peut méconnaître.

Il importe donc que toute l'Italie pensante et militante pour le progrès et pour l'avenir donne son adhésion en s'associant par des démonstrations pacifiques à ce mémorable Congrès de la Raison et de la Civilisation.

Rome, 1^{er} septembre 1904.

Le Comité National :

Prof. Robertó Ardigo — Napoleone Colaianni, député — Andréa Costa, député — Dr M. de Cristoforis, député — Enrico Ferri, député, Prof. Cesare Lombroso — Antonio Pellegrini, député — Prof. Mario Rapisardi — Prof. Giuseppe Sergi — Prof. Arcangelo Ghisleri, secrétaire.

Le Bureau du Comité Organisateur du Congrès : Prof. Giuseppe Sergi, président; Salvatore Barzilai et Pilade Mazza, avocats, députés de Rome, vice-présidents; Carlo Berlenda, ingénieur, secrétaire, via Principe Amedeo, 42, Roma.

Le Manifeste de la Section Laziale

20 septembre 1904

ROMAINS,

Aux combattants pour les idées, ici réunis pour affirmer la liberté de pensée en face du dogme et du privilège, s'adresse aujourd'hui le salut de Rome.

A Rome les libres-penseurs se considèrent, non comme des invités, mais comme des citoyens.

Célébrez aujourd'hui la date d'un évènement qui n'est pas un but, mais une promesse des conquêtes les plus fécondes. Après l'inauguration du congrès, le cortège des libres-penseurs se dirigera vers la *Porta Pia*.

Aucune association démocratique, aucun cercle ouvrier ne manquera.

A côté des hommes de la science qui, par la recherche critique et expérimentale, ont édifié les bases de la cité nouvelle où la Libre Pensée sera la Justice sociale, marcheront aujourd'hui les hommes de l'action, et tous s'uniront d'un commun accord contre le grand ennemi, vers l'idéal nouveau du Droit et de l'Humanité.

Le Comité Directeur.

Les adhésions et les Délégations ⁽¹⁾

Allemagne

Deutscher Freidenker-Bund (Union des Libres Penseurs allemands).

Président : M. le Dr Gustave Tschirn, à Breslau.

Der Freidenker (Le Libre Penseur).

Rédacteur en chef : Dr Bruno Wille à Friedrichshagen (Berlin).

Freiligiöse Gemeinden (Associations religieuses libres).

En 1859, une centaine d'associations formèrent en Allemagne une « Ligue des associations religieuses libres ».

Ce résultat ne fut acquis qu'au prix de rudes efforts. A l'heure actuelle, en Prusse, elles sont encore opprimées, et leurs droits ne sont pas reconnus. Maintenant, il n'en existe plus que 50 ou 60; un certain nombre étant retournées à leur religion primitive.

Mais celles des grandes villes ont marché résolument de l'avant depuis vingt ans. A Berlin, l'*Association libre*, de 2.000, est montée à 11.000 adhérents, celle de Mannheim de 200 à 2.000.

Encore faut-il tenir compte des difficultés et des frais qu'entraîne, d'après la règle, l'adhésion aux « associations libres ».

Songez en outre que les enfants sont affranchis des liens de l'Eglise du fait que leurs parents viennent à l'organisation.

Les « associations libres » ont chacune leur enseignement religieux particulier. Les plus importantes possèdent leur hall,

(1) NOTE DU SECRÉTARIAT. — Nous aurions voulu publier toutes les adhésions reçues par le Comité International et les divers Comités nationaux. Mais leur publication eût exigé plusieurs volumes.

Nous avons donc été obligés d'en faire un résumé que l'on trouvera dans les pages suivantes.

leurs orateurs, leurs professeurs attirés, lesquels, outre leurs conférences du dimanche, tiennent régulièrement d'autres réunions.

On y enseigne essentiellement une religion naturelle et humanitaire basée sur la Raison et la Science, *sans aucun dogme*. D'aucunes professent l'athéisme, d'autres le panthéisme, d'autres enfin, moins nombreuses, une philosophie de foi divine d'après Emmanuel Kant, mais toutes suivent le principe de la liberté individuelle, sans contrainte.

Ronge et Ulrich, que nous avons déjà mentionnés comme initiateurs du mouvement, prirent part, dès 1869, au congrès des libres-penseurs à Naples. Des délégués, dont Sachse, de Magdebourg, furent également envoyés au congrès de Bruxelles en 1880.

Fondation de la Libre Pensée

Voigt, d'Offenbach-sur-Mein, Scholl, de Nuremberg, et quelques autres entreprirent en 1881 la fondation de la *Libre Pensée allemande*, que le professeur Louis Büchner rendit très active.

La « Libre Pensée allemande » bannissait de son vocabulaire les mots : religieux, religion. Elle s'affirmait plus radicale que les associations libres.

Par contre, elle n'exigeait pas que ses membres soient officiellement affranchis des liens des Eglises. Alors naquirent des dissentiments entre les deux organisations, qui néanmoins consentent depuis quinze ans à une collaboration fraternelle.

Ainsi, depuis quelques années, G. Tschirn est en même temps prédicateur à l'Association libre de Breslau, président de la ligue des Associations religieuses libres et président de la Ligue des Libres-penseurs. Beaucoup d'associations libres sont adhérentes à la Ligue des Libres-penseurs.

L'organe de la libre pensée allemande est bi-mensuel et s'intitule le *Libre-penseur*. Il est dirigé par le docteur Bruno Wille, de Berlin. Auparavant, c'était l'*Humanité*, qui paraît encore aujourd'hui hebdomadairement, sous la direction du docteur A. Specht, de Gotha. Tschirn publie chaque semaine, depuis douze ans, le *Journal du dimanche*, à l'usage des associations libres.

A Munich paraît mensuellement *La lumière sera !* dont Charles Scholl est rédacteur en chef. A Francfort, nous avons la *Libre Parole*, dirigée par Charles Sauger; à Offenbach-sur-Mein, l'*Aurore*, par Charles Voigt, deux publications mensuelles.

La situation actuelle

A l'heure actuelle, les associations libres comprennent environ trente mille adhérents. Hemmend affirmait que la Social-Démocratie éloignait la classe ouvrière de la lutte anticléricale, à cause de la formule : « La religion est une affaire privée », ne reconnaissant ainsi que le combat pour les intérêts purement politiques.

Depuis environ quinze ans, le parti socialiste a fait d'heureuses concessions à cette formule intransigeante.

Les cercles intellectuels se plaisent à étudier les écrits libres-penseurs des philosophes et poètes allemands comme Hæckel et Büchner.

Il y a aussi dans l'Eglise évangélique beaucoup de pasteurs libres-penseurs, auteurs de nombreux livres imprégnés de cet esprit. C'est pourquoi les *libres-penseurs allemands* ont foi dans l'avenir, bien que l'école soit encore sous la dépendance complète du prêtre ou du pasteur.

Dans ces conditions, l'Allemagne compte des millions de libres-penseurs.

DÉLÉGUÉS :

Ernest Hæckel, professeur à l'Université d'Iéna. — Docteur Gustave Tschirn, à Breslau. — Dr Bruno Wille, à Friedrichshagen. — Fraülein Ida Altmann, à Wilmersdorf. — O. Friederici, de Berlin. — R. Bähr, à Görlitz. — Albert Börnefeld, à München-Gladbach. — Otto Dattan, à Elberfeld. — Alfred Dürr, à Stuttgart. — Fraülein Emma Firch, à Berlin. — Frau Elise Friederici, à Berlin. — Fraülein Erna Friederici, à Berlin. — Froelich Baurat, à Allenstein. — Dr Albert Gehrke, professeur à Coepenick-Berlin. — Dr Hartmann, à Ludwigshafen a/Rh. — Alfred Hausbrand, à Waschmin bei Cordeshagen. — Fraülein Auguste Hütter, à Berlin. — Jean Keymer, à Cologne. —

Gustave Kluck, à Stettin. — Marie Kluck, à Stettin. — Rudolphe van der Leeden, étudiant en philosophie, Berlin, — Georg Lippmann, à Kattowitz. — Hans Lutze, Adlershof. — Adolf Pankow, Stettin. — Franz Reiter, à Berlin. — Schmitthenner, à Stuttgart. — Theodor Schumann, à Berlin. — Dr méd. Max Hahn, à Breslau. — Rudolf Siekmann, à Herford. — Frau Rudolf Siekmann, Herford. — Josef Santheimer, président de l'Association munichoise des Libres-Penseurs, Munich. — H. Stamm, à Stuttgart. — Peter Steinhausen, à Cologne. — Engelbert Schönfeld, à Herford. — Friedrich Stössel, à Schweinfurt. — Fraülein Marie Stössel, à Schweinfurt. — Ewald Vogtherr, conseiller municipal, ancien député au Reichstag, à Stettin. — Fraülein Ella Vogtherr, à Steglitz-Berlin. — Georg Welker, à Wiesbaden. — Eugen Wolfsdorff, à Nuremberg.

ADHÉRENTS :

Dr Blumenthal, député au Reichstag, à Colmar. — Professeur Dr A. Dodel, à Lugano. — Carl Scholl, à Munich. — Union des Libres-Penseurs, à Mulhouse (Alsace). — *Das freie Wort*, éditeur : Max Henning, Francfort-sur-Mein. — Dr P. A. Rüd't, à Munich, etc. etc...

Amérique du Nord

ÉTATS-UNIS

American Secular Union and Freethought Federation. Headquarters : 141, S. Water Street, Chicago.

Président : E. M. Macdonald, 28, Lafayette Place, New-York.

Secrétaire : E. C. Reichwald, 141, S. Water Street, Chicago.

Trésorier : Dr. E. B. Foote, 120, Lexington Avenue, New-York.

Bund der Freien Gemeinden und Freidenker-Vereine von Nord-Amerika (Union des Communautés libres et des Unions de libres-penseurs de l'Amérique du Nord).

Président : Wm Petersen, 2827, St. Louis Avenue, St. Louis.

Premier secrétaire : Dr Max Hempel, 2857, N. Grand Avenue, Saint-Louis.

La Libre Pensée, de Jeannette (Pensylvanie). — *The Truth Seeker*, 28, Lafayette Place, New-York. — *Der Freidenker*,

Herold Building, Milwaukee. — *The Open Court*, à Chicago. — *The Boston Investigator*, à Boston. — *The Search Light*, à Waco (Texas). — *The Examiner*, à Paris (Texas). — *The Torch of Reason*, à Kansas City, Mo. — *The Brooklyn Philosophical Association*, à Brooklyn. — *The Manhattan Liberal Club*, à New-York. — *The Washington Secular League*, à Washington. — *The Liberal Club*, de Los Angeles (Californie). — *The Progressive Club*, de Los Angeles (Californie). — *The Free Speek League*, de Los Angeles (Californie). — *The Liberal Art Society*, à New-York.

Délégués : Dr Moncure B. Conway, de New-York. — M. Mangasarian, de Chicago, directeur de *The Liberal Review*. — Dr J. B. Wilson, président du *National Liberal Party*, à Cincinnati. — William Heaford, publiciste à Londres.

Angleterre

The National Secular Society. Siège social : 2, Newcastle Street, Faringdon Street, Londres S. E. — *The Rationalist Press Association*. Siège social : 17, Johnson's Court, Fleet Street, Londres E. C. — *The Freethinker*. — *The Litterary Guide*.

Délégués : William Heaford, publiciste, à Londres. — George Foote, président de la *National Secular Society*, à Londres. — Chapman Cohen, à Leyton. — John Lloyd, à Londres. — Victor Rogier, à Londres. — Horace Persons, à Birmingham. — Alfred Fincken, à Londres. — Frank Guainazzi, à Norwich. — Frederick Wood, à Londres. — J. Greevz Fisher, à Bradford. — Richard Johnson, à Manchester. — George Mc Cluskey, à Plymouth. — John William Gott, à Bradford. — Arthur Clarke, à Birmingham. — John M. Robertson, publiciste à Londres, correspondant de l'*Euro péen*. — Henry Snell, publiciste à Londres. — Augusta Forrer, à Southport (Surrey). — Charles Watts, administrateur de la *Rationalist Press Association*. — Joseph Mc Cabe, publiciste. — Dr Stanton Coit, président de la *Ethical Society*, à Londres, délégué de *The Union of Ethical Societies*. — Marie Fisher, à Leeds. — John Jasker Embleton, à Ewell (Surrey).

Groupe anglo-américain de l'île de Capri : Délégués : Norman Douglas et Thomas L. Jérôme.

ADHÉRENTS :

The Agnostic Journal. — George Jacob Holyoake. — George Anderson. — Earl Russel, membre de la Chambre des Lords, conseiller municipal de Londres. — Lady Florence Dixie. — Lord Hobhouse. — Major John C. Harris, R. E. — Dr G. B. Clark, ancien membre de la Chambre des Communes. — *The Reformer*. — Mrs Bradlaugh Bonner. — General J. Swiney. — Belfort Bax. — Edward Clodd. — T. B. Sprague, L. L. D. — Maj.-Gén. A. W. Twiss. — F. J. Gould, de Leicester. — *Bel-fast Ethical Society*. — Le journal *Londra-Roma*, directeur, Pietro Rava. — Dr Karl Pearson, de l'University College, Londres. — *The Truth Seeker*, à Bradford, etc. etc....

Argentine (République)

Suprême Conseil et Grand Orient de la République Argentine. Délégués : Fernando Lozano, publiciste à Madrid. — Guillaume Silvy, avocat à la Cour d'Appel de Paris. — Gaston Bouley, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Comité National de la Libre Pensée. Délégués : Manuel Ugarte, publiciste à Paris. — Julio Llanos, publiciste à Bruxelles. — *Federacion Anticlerical Intransigente del Pensamiento Libre* à Chilcoy. Président : Francisco Gicca. — *El Progreso*, de Chilcoy. — *El Infierno*, de Buenos-Aires.

Autriche

Freidenkerverein, de Vienne. Délégué : Louis Wutschel, à Vienne.

Central-Lehrerverein in Mähren. Délégué : Franz Merta, à Höhenstadt.

Freidenker-Verein, de Salzbourg.

Belgique

DÉLÉGUÉS :

M^{me} Gatti de Gamond, directrice honoraire de l'Ecole Normale de jeunes filles. — Hector Denis, ancien recteur de l'Université de Bruxelles, député. — Léon Furnemont, ancien

député, conseiller communal de Bruxelles. — Georges Lorand, député. — Célestin Demblon, député. — Jules Destrée, député. — M^m Jules Destrée. — Paul Pastur, membre de la Députation provinciale du Hainaut. — Arthur Gilon, conseiller provincial, à Anvers. — Alphonse Grauwels, conseiller communal de Bruxelles. — Jules des Essarts, ancien Sénateur, directeur du *Journal de Charleroi*. — Charles Van Bastelaer, conseiller provincial de Charleroi. — Georges Tosquinet, conseiller provincial du Brabant. — Frédéric Mathieu, conseiller provincial du Brabant. — De Jacgher, avocat à Gand. — Gabriel Charle, architecte à Bruxelles. — Van Hoomissen, négociant à Bruxelles. — Ulysse Meurice, avoué à Mons. — M^{me} Ulysse Meurice. — Emile Fontaine, industriel à Leval-Trahegnies. — M^{me} Emile Fontaine. — Oscar Gilbert, directeur de l'hôpital civil, La Louvière. — Eugène Hins, rédacteur au *Journal de Charleroi*. — Emile Housiaux, rédacteur au *Peuple*, de Bruxelles. — M^{me} Emile Housiaux. — François Moriamé, négociant à Wanfercée-Baulet. — Gaudier, secrétaire communal à Houdeng-Aimeries. — Jules Noël, publiciste à Mons. — Dr Victor Lafosse, à Bruxelles. — Dr De Ridder, à Bruxelles. — M^{me} De Ridder. — Fontignies, conseiller provincial du Hainaut. — Herman, pharmacien à Anvers. — Dr Toen, médecin à Berchem (Anvers). — Van Regemorter, à Calmpthout. — Van Cuyck, ingénieur-architecte à Anvers. — Pâques, négociant à Anvers. — Firmin Dineur, ingénieur à Bruxelles. — Jean Dons, secrétaire de la Fédération nationale des Sociétés de Libres-Penseurs, à Bruxelles. — M^{me} Jean Dons. — Guillaume-Leclercq, négociant à Liège. — M^{me} Guillaume-Leclercq. — Bogaerts, rédacteur en chef du *Vooruit* à Gand. — Henri Fessler, conseiller communal à Marchienne-au-Pont. — Ernest Van de Putte, négociant à Renaix. — Jules Fontaine, avocat à Gand. — Henri Borremans, négociant à Bruxelles. — Michel De Braey, architecte à Anvers. — Léon Legavre, publiciste à Mons. — Désiré De Paepe, docteur en sciences, à Bruxelles. — Edmond Noël, ingénieur à Mons. — Derbaudrenghien, pharmacien, à Sombreffe. — Dr Léopold Gillard, ancien député, à Namur. — Emile Bertaux, industriel à Bruxelles. — Jules Bertaux, pharmacien à Cureghem. — Sluys, étudiant à Bruxelles. — A. Huisman-Van den Nest, avocat à Bruxelles. — M^{me} Huisman-Van den Nest. — Deprez-

Labrique, négociant à Binche. — Labenne, commissaire-voyer à Binche. — Buisseret, pharmacien à Binche. — Hendrickx, négociant à Binche. — Ley, étudiant à Bruxelles. — D^r Lambrechts, à Liège. — Jules Havaux, à Hennuyères. — Guillaume Picray, à Angleur. — Purnelle, à Angleur. — Aug. Van Loo, avocat à Gand. — Arthur Squilbin, avocat à Anvers. — M^{me} Arthur Squilbin. — Philippe Baut, Courtrai. — Maurice Deconninck, Courtrai. — Jean Degryse, Courtrai. — Hilaire Descheemaker, Courtrai. — Gentil Descheemaker, Courtrai. — Frédéric Goddaer, Courtrai. — Alfred Vandenbroucke, Courtrai. — Arthur Vannieuvenhuysse, Courtrai.

ADHÉSIONS :

Fédération Nationale Belge des Sociétés de Libres-Penseurs comprenant 250 groupes.

La loge *Les Amis Philanthropes*, de Bruxelles. — La loge *La Bonne Amitié*, de Namur. — La loge *L'Indivisible*, de Spa. — La loge *La Liberté*, de Gand. — *La Fédération des Jeunes laïques*. — La revue *La Jeunesse laïque*. — La revue *L'Idée Libre*.

Anseele, Berloz, Brenez, Buisset, Caeluwaert, Cambier, Crombez, Delbastée, Descamps, Dewandre, Fléchet, Fossion, François, Féron, Giroul, Hambursin, Horlait, Hubin, Paul Janson, Lambillotte, Lemonnier, Léonard, Masson, Meysmans, Mansart, Ouverleaux, Pepin, Persoons, Pirard, Smeets, Schinler, Terwagne, Van Damme, Vandervelde, Vande Walle, Van Langendonck, Van Rijswijck, députés.

Février, Houzeau de Lehay, Defuisseaux, Goblet d'Alviella, Grimard, La Fontaine, Libiouille, Lambiotte, Hanrez, Delanoy, sénateurs.

Anspach-Puissant, Bertaux, Branquart, Dufrane-D'riart, Magnette, Troclet, anciens députés.

Bauwens, Bosquet, Conrardy, Depaire, Dassonville, Desmet, Hanssens, Max Hallet, Hubert, Kufferath, Emile Max, Rochette, Solau, Vandendorpe et Van den Bossche, conseillers communaux de la Ville de Bruxelles.

Ernest Solvay, ancien Sénateur, et Albert Behaeghel, administrateurs de l'Université Libre de Bruxelles; Léon Vander Kindere, Ernest Rousseau, James Van Drunen, anciens

recteurs; Nys, Tassel, Horta, Yseux, Anspach, Coppez, Spehl, Berthelot, Dewilde, Léo Errera, Paul Errera, Cornil, Dwelshauvers, professeurs.

Guillaume De Greef, recteur de l'Université Nouvelle.

Etc., etc., etc.

Bohême

Prague : Société « Augustin Smetana ». Délégué : Karel Pelant, journaliste.

Bolivie

Le Radical, à La Paz.

Brésil (Etats-Unis du)

Comité central du Parti républicain italien au Brésil, à S. Paulo.
Délégué : Federico Zuccari.

Le journal *A Lanterna*. Directeur : Benjamin Mota, avocat à S. Paulo.

Avanti. Rédacteur en chef : Prof. Ant. Picanello.

Centro operario, à Bahia.

Dott. João Gogliano, avocat, à S. Paulo.

Argymiro Barbosa, étudiant en droit, S. Paulo.

Francisco Ajello, tailleur, à S. Paulo.

Liga anti-clérical, à S. Paulo. — *Liga anti-clérical*, à Parana. —

O Livre Pensador, S. Paulo. Rédacteur en chef : Everardo Diaz.

Canada

Le journal *Secular Thought*. Editeur : Ellis, à Toronto.

Chili

La Liga de Librepiensadores de Chile.

Signée par son président, D. Victor Soto, et par son secrétaire général, D. Manuel Ortiz, la *Liga de Librepiensadores*, du Chili, a confié le mandat de la représenter au Congrès de Rome à FERNANDO LOZANO, directeur de *Las Dominicales*, de Madrid.

La Ley, de Santiago. — *El Callao*, de Santiago. — *La Idea*, de Santiago.

Danemarck

Journal *Det Ny Aarhundrede*, Copenhague.
Dr Phil. P. Munch, Copenhague.

Egypte

Suprême conseil pour l'Égypte et ses dépendances, Alexandrie. Délégué : Nicola G. Sabbag.
Union des militaires italiens en congé, Alexandrie.
Loge *Cinque Giornate*, au Caire.
Société ouvrière *Fratellanza artigiana italiana*, Alexandrie.
Délégué : Dr De Cristoforis, député de Milan.
Loge maçonnique *Vita d'Alessandria*.
Loge maçonnique *Bilancia della Giustizia*, Alexandrie.
Loges *Severa*, *Cincinnati*, *Caprera* d'Alexandrie.

Equateur (République de l')

Sociedad Radical de Chimborazo, à Riobamba.
La Alborada, journal de Riobamba. Délégué : Fernando Lozano.

Espagne

Les adhésions d'Espagne sont tellement innombrables qu'il est impossible même de les résumer.

Pendant plusieurs mois, *Las Dominicales*, le journal de Fernando Lozano et d'Odon de Buen en ont publié par milliers.

DÉLÉGUÉS :

Les délégués espagnols sont partis de Barcelone sur le vapeur *Mallorca*. Ils ont été retenus en mer pendant quarante heures.

Fernando Lozano. — Odon de Buen. — M^{me} Belén Sárraga. — Juan Lozano. — Paz Lozano ; délégués de *Las Dominicales*.

José A. Mir y Miró, avocat et conseiller municipal. — Luis Zurdo, conseiller ouvrier. — Fredericó Bru, pharmacien et ancien député. — Eladio Gardo. — Amat. — Enrique Orobitg. — Victor Lleonart. — Dona Angeles López de Ayala. —

Esperanza Zurdo. — Francisco Ferrer, director de *La Escuela Moderna*. — José Vergés, alcalde y D. Pablo Solanes, teniente alcalde de Vinaixa. — Cosme Bonet, de Vinaixa. — Alessandro Gargallo de Villaroga de la Pierra. — Fernando Gasset, diputado a Cortès por Castellon. — Vicente Esteve, San Martín de Provencals. — Victor González, de Burriana. — Dr. D. Adolfo Gil y Morte, catedrático en la Universidad de Valencia y Diputado a Cortès por Sulca. — Dr. José Fuset, de Palma. — Dr. Antonio González Prats, catedrático en la Universidad de Barcelona. — Isidro Alsina, de Sabadell. — Manuel Simon Sáez, de Barcelona. — Coronel Juan Puzol, Barcelona. — José Juncosa, Barcelona. — Los Hermanos Ulled, de Barcelona. — Narciso Camps, Vidreras. — Francisco Olivé, Verdù. — Miguel Dinarés, Barcelona. — José Puig de Asprer, Barcelona. — Cristobal Litrán, Reus. — J. Finet, Igualda. — Apeles Mestres, Barcelona. — Dionisio Gil, Villar de Arnedo. — D. Nicolás Amigó, Tous. — Vicente Boada, de Figueras. — Juan Bofill, diputado de Figueras. — Tomás Jorda, alcalde de Figueras. — José Costa, Pueblo Nuevo. — Jaime Xercavins, Sabadell. — Angel Aguarod, Barcelona. — Francisco Alvarez Tasso, San Feliu de Guicols. — Bernabé Sarasa, Ayerbe. — Bartolomé Bomsons y Antonio Serra, Molins de Rey. — Luis Garcia del Pau, Figueras. — Isidro Casanovas, alcalde de Barbara. — D. Miguel Cortés Guardiola y Alfonse Martin Pedrerol, Barcelona. — José Oliva y Mercader, Barcelona. — Juan Farrande, Sabadell. — Isidro Alsina, Sabadell. — Angel Calvo Benedicto, Barcelona. — José Cabot y Barba, Mataró. — José Roca, ex diputado à Cortès, Barcelona. — Victor Fenollosa Sanz, Burriana. — Policarpo Canales, Laredo. — Julio Chelini, Madrid. — Blas Garcia Moral, Las Corts. — Faustino Caro, Linarés. — Ildefonso Sanz, de Bilbao. — Vergara, director de *El Radical* de Albacete. — Faustino Rivás, Monzon. — Gregorio Martinez. — José Molano. — Mariano Carmena. — Manuel Molano. -- Julio Ferrand, ingeniero civil, Sevilla. — José Jorga Vinaixa, representante de *El Pueblo de Valencia*. — P. Miquel, redactor de *La Publicidad*, de Barcelona. — Jesús Navarro. — José Garcia Minguillon, Barcelone. — Caixal, alcalde de Vimbodi. — Puig, presidente de la Casa del Pueblo, Vimbodi. — Julio Chellini, Puente de

Vallecas. — Joaquim Francés, Malgrat. — José Baduell y Padrosa, San Feliu de Llobregat. — Aurelio Blasco Grajales, Valencia. — Antonio Furitano, delegado de la Logia *Aurelio Saffi*, Barcelona. — Miguel Dinarés Pou, San Andrés de Palomar. — Ramón Aguiló Gil, Barcelona. — José Garcia, Hostafranchs. — Ricárdo Quintá y Fabrega, Castelló de Ampurias. — Enrique Marcos, Las Corts. — Manuel Simón y Saez, Barcelona. — Colominas Maseras, Barceloneta. — José Castillo, Pamplona. — Juan Ingaray, Pamplona. — Carlos Martinez, Pamplona. — Basilio Lacórt, Pamplona. — Antonio Bertrán y Solé, Barcelona. — Adolfo de Maglia. — Antonio Bartolo Capell, Torregrosa. — Nogués Mendoza, Carlet. — Ramon Alcover Casp, Carlet. — Enrique Besora, Manresa. — M. J. Madueno, director del *Mundo Latino*, Madrid. — Jaime Escoms Espi, Carlet. — Gran Oriente Espagnol. — Gran Logia Simbólica Regional Catalana-Balear : Victor Lléonart, Francisco Esteba, etc.

France.

Conseil général du Département de la Seine. — Conseil Municipal de la Ville de Paris. — Conseil Municipal de la Ville de Lyon. — Conseil Municipal de la Ville de St Etienne. — Conseils Municipaux de Dijon, Brest, Cherbourg, Limoges, Villeurbanne, etc. etc....

Association nationale des Libres-Penseurs de la France. — Fédération française de la Libre Pensée. — Commission française d'organisation du Congrès de Rome.

Bureau : Président : M^r le D^r PETITJEAN, sénateur de la Nièvre ;
 Vice-Présidents : JEAN ALLEMANE, ancien député de Paris ; MARIE BONNEVIAL, présidente de la *Ligue du Droit des Femmes* ;
 Secrétaire général : ÉMILE CHAUVELON, professeur, agrégé de l'Université.

Groupe parlementaire de la Libre Pensée. — Groupe socialiste parlementaire. — Le journal *L'Action*. — Le journal *La Raison*. — Toute la presse républicaine, radicale et socialiste de Paris et de la Province. — Le Grand Orient de France. — La Grande Loge de France. — La Grande Loge mixte. — Parti radical et radical-socialiste.

Nous extrayons les renseignements suivants du numéro 1 (octobre 1904) du *Bulletin du Congrès de Paris* :

« Mais ce qui fut bien plus remarquable encore et bien plus significatif, ce fut le mouvement des **adhésions morales**.

» Elles affluèrent en qualité extraordinaire aux mois d'août et septembre. Il nous en arriva encore deux mille (avec six cents francs de cotisations) pendant le Congrès. Il en arrive encore aujourd'hui. Nous sommes encore occupés actuellement à les classer et à les compter.

» En tenant compte des *huit cents* adhésions de groupes, on peut dire, sans nulle exagération, que **quatre-vingt mille** libres-penseurs et libres-penseuses envoyèrent à la Commission permanente leur adhésion morale au Congrès de Rome, et leurs vœux en faveur de la *Séparation des Eglises et de l'Etat* : car tous les adhérents moraux demandent expressément que le Congrès de Rome ait pour résultat immédiat, en France, la séparation des Eglises et de l'Etat. Leurs lettres et leurs formules d'adhésion en font foi. Cet immense mouvement spontané d'adhésion constitue donc un véritable pétitionnement en faveur de la laïcisation de la République et de l'Etat.

» Ce qu'il importe encore de noter, c'est le caractère de ces adhésions au point de vue social : je veux dire la classe et les professions auxquelles appartiennent la grande majorité des adhérents.

» Beaucoup de listes d'adhésions nous ont été adressées par des instituteurs et des institutrices.

» D'autre part, parmi les adhérents notoires, on peut relever les noms des professeurs les plus connus de l'Enseignement supérieur : une véritable élite intellectuelle et laborieuse.

» Enfin, l'immense majorité des adhérents moraux appartient à la démocratie et au prolétariat.

» C'est ce que notre cinquième circulaire de propagande résumait dans les termes suivants :

« Le mouvement d'adhésion au Congrès a été des plus remarquables et progresse chaque jour. Toute la Démocratie vraiment consciente de sa dignité, de ses droits et de son avenir, accueille ce Congrès avec enthousiasme, et l'acclame dans les réunions publiques. Elle l'adopte et le fait sien. Et en cette occasion comme au cours de l'Affaire Dreyfus, la Science et la Démocratie se

» rejoignent et s'unissent pour ne plus se séparer. Le Congrès
 » compte parmi ses adhérents les citoyens Aulard, professeur à la
 » Sorbonne; Belot, professeur de philosophie au lycée Louis-le-
 » Grand et membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique;
 » Berthelot, de l'Institut; Ferdinand Buisson, de la Sorbonne; Paul
 » Dupuy, de l'Ecole Normale Supérieure; Hadamard, du Collège
 » de France; Havet, de l'Institut; Hauser, de l'Université de Dijon;
 » Herr, de l'Ecole Normale Supérieure; Lanson, Lapicque et Le
 » Dantec, de la Sorbonne; Milhaud, de l'Université de Montpellier;
 » Nicole, du Collège Libre des Sciences Sociales; Psichari, de
 » l'Ecole des Hautes Etudes et de l'Ecole des Langues Orientales;
 » Georges Renard, du Conservatoire des Arts et Métiers; Séailles et
 » Seignobos, de la Sorbonne; Maurice Vernes, de l'Ecole des
 » Hautes Etudes; Augagneur, professeur à l'Université de Lyon;
 » Debierre, professeur à l'Université de Lille; Painlevé, de
 » l'Académie des Sciences; Rauh, professeur à l'Ecole Normale
 » supérieure; Demartres, Médéric Dufour, Lévy Ullmann, de
 » l'Université de Lille; Wahl, doyen de la Faculté de Droit;
 » Barthélemy, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publi-
 » que; Borel, professeur à l'Ecole normale supérieure; Dorison,
 » doyen de la Faculté de Dijon; Privat-Deschanel, boursier du Tour
 » du Monde; Gauckler, correspondant de l'Institut; Edouard Petit,
 » inspecteur général de l'Université, etc., etc. L'Université est repré-
 » sentée, en outre, par un nombre très considérable d'instituteurs et
 » d'institutrices.

» D'autre part, Associations Professionnelles, Syndicats ouvriers,
 » Coopératives, travailleurs des villes ou des campagnes, de l'atelier,
 » des champs ou de l'usine, petits employés et fonctionnaires, ont
 » donné avec enthousiasme leur adhésion morale, ou se préparent à
 » envoyer des délégués.

» Ainsi s'affirme le caractère de la participation de la France au
 » Congrès. Cette participation peut se résumer ainsi : **Science et**
 » **Démocratie.**

» Une partie appréciable de cette élite de la bourgeoisie qui était
 » entrée dans la lutte pour la vérité et la justice au moment de
 » l'Affaire Dreyfus, s'est aussi ralliée au Congrès de Rome ».

Délégués français au Congrès de Rome

Abram, Aix-en-Provence.
 Adine M^{me}, Chablais (Yonne).
Adriani, Calvi (Corse).
 Ajud, Paris.
 Alix, La Fidelaye (Eure).
 Albert, de l'*Aurore*, Paris.
 Allemand, Lasalle Gard.
Allemane ancien député, Paris.
 Amiel, Paulhan (Hérault).
 Amiel (M^{me}).
 André, Marseille.
 André, Vaucluse.

Angeli, St-Etienne.
 Appellis, Audincourt (Doubs).
 Arcangel, St-Pons (Hérault).
 Ardouin, St-Gaudens (H. G.).
Arhaison (Insp^r prime, Langres).
 Arnaud, Dolomieu Isère.
Arnaud (Adjoint au maire), Lyon.
 Arnaud (M^{me}).
Arnould M^{me}, Reims.
 Aubert, Pantin (Seine).
 Aubier, Montluel (Ain).
 Audé, Paris.

Augagneur (maire et député), Lyon.
 Augagneur (M^{me}).
Aulin, Ile de Ré.
 Auvray, Rouen.
 Azéma, Bédarieux (Hérault).
Amoretti 'de l'Humanité', Paris.
 Auzas, Le Vigan (Gard).
 Barbaud, Paris.
 Barthelet, Lons le Saulnier.
 Bonnefoy (M^{me}), Marseille.
 Brive, Montpellier.
 Baillet, Nice.
 Baillelte, Leucate (Aude).
 Baize, Châtillon (Ain).
 Balduc (M^{lle}), Vincennes.
Barbellion, Tours.
 Bardel, Mazamet (Tarn).
 Barraux, Mouleydier (Dordogne).
 Barral, Annecy.
 Battandier, Vesoul.
 Baudry, Vermenton (Yonne).
 Baudry (M^{me}).
 Bazinet, Pontarlier.
Bazire, Rouen.
Beauquier (député), Besançon.
 Bauquier (du *Petit Méridional*), Nîmes.
 Bécquerelle, Amiens.
 Béfre, Fabrègues (Hérault).
 Bel, St-Clair de la Tour (Isère).
Benézech (député), Paris.
 Benda, Paris.
Béraud (sénateur), Montoux (Vaucluse).
 Béraud (M^{me}).
Berenger, Henry, Paris.
 Bernard, Tours.
Bernardin (juge de paix), Pont à Mousson.
 Bernardin (M^{me}).
 Bernot, Hermé (S. & M.).
 Bertrand, Nyons (Drôme).
 Bertrand, Frontignan (Hérault).
 Besacier, Lyon.
 Besacier (M^{me}).
 Bessy, Nice.
 Bêteille, Paris.
 Beuchier, Chartres.
 Biais, Limoges.
 Bigouville, Paris.

Bini, Nice.
 Blanc, Grenoble.
 Boilley, Arbois.
 Boissan, Privas.
 Boissan (M^{me}).
 Boissière, Mauves (Orne).
 Boissière (M^{me}).
 Boizet, Clairac.
 Bon, Paris.
 Bonfils, Nice.
 Bonheur, Paris.
 Bonheur (M^{me}).
 Bonnefoy, Marseille.
 Bonnet, Chazelles s/ Lyon.
Bonnevial (M^{lle}), Paris.
 Borrel, Annecy.
 Bouché (M^{me}), Reims.
 Bouillon, Paris.
 Bouladou, Villeneuve les Maguelonne Her. .
 Bourgoise (M^{me}), Bourges.
 Bousset, Lyon.
 Bouteiller, Albi.
 Boyer, Paris.
 Branlard, Millancay L & C.,
 Bredillot, Besançon.
 Bregent, Escrennes (Loiret).
 Brichet, Lille.
 Bridet, Mâcon.
 Briois, Rouen.
 Briois (M^{me}).
 Brives, Montpellier.
 Broc, Rouen.
 Brocard, Paris.
Brodski, Paris.
 Brodski (M^{me}).
 Brugille, Paris.
 Bruncel, Paris.
 Buison, Ferdinand, député, Paris.
 Bureau, Versailles.
 Bureau (M^{me}).
 Burlot, St-Denis.
 Bussière, Troyes.
 Busson, Paris.
 Bloquère, St-Mandé.
 Bierre (M^{me}), Paris.
 Cabarrot, Arcambal Lot.
 Cadéot, Fleurance (Gers).
 Caillavet, Agen.
 Caillavet (M^{me}).
 Caillet, La Trouche (Isère).

- Caillet (M^{me}).
 Callamand, St-Mandé.
 Callamand (M^{me}).
 Camon, Toulouse.
 Capdeville, Alfortville.
 Capdeville (M^{me}).
 Caquet, Paris.
 Cardet (député) Paris XIII^e.
 Carles, Gigean (Hérault).
 Carles, Albi.
 Cartelle, Coudren (Aisne).
 Carvalho (de), Paris.
 Casserat (M^{lle}), Laparade
 (Gironde).
 Catonné, Nevers.
 Cerf, St-Thiébauld (H.-M.).
 Chabert, instituteur, Villeurbanne.
 Chabert (M^{me}).
 Chaillat, Serverin (Isère).
 Chameroy, St-Nazaire.
 Charbonnel, Victor, Paris.
 Charbonnériat, Givors Rhône)
 Charles, Parsac (Creuse).
 Charpentier, Armand, Paris.
 Charrière, St-Julien (H^{te} Sav.)
 Chaufour, Paris.
 Chauvelon, Emile, Paris.
 Chauvière (député, Isches (Vosg.)
 Chavaillon, St-Amand (Cher).
 Chevais, Ouzouer - le - Marché
 (L. et C.)
 Chosson, Hossonnes (Ain).
 Clarin, Paris.
 Clerc, Curtil Vergy (Côte-
 d'Or).
 Clerget, Vesoul.
 Coconnier, Montfort l'Amaury
 (S. et O.)
 Calas, Béziers.
 Coen, Antoine, Paris.
 Colin, Paris.
 Collion, Romans.
 Colly (cons. municipal), Paris.
 Combe-Sabine, Privas.
 Couches, Romans.
 Conivay, Paris.
 Coquelin, Paris.
 Cormouls-Houlès, Mazamet.
 Cornette, Lens.
 Cornette (M^{me}).
 Costantins, Lyon.
- Costes, Bordeaux.
 Costes, Bordeaux.
 Courbier, St-Amand.
 Couturier, Longchaumoi.
 Crescent (professeur), Aubord.
 Crétois, Le Mans.
 Crétois (M^{me}).
 Crétois, Marcel
 Crétois (M^{me}).
 Croccichia, Tours.
 Cros, Toulouse.
 Cros (M^{me}).
 Curinier, Paris.
 Cusset (cons. municipal), Lyon.
 Cadeot, Fleurance.
 Colliard (député), Lyon.
 Dejean, Paris.
 Delac, Narbonne.
 Domenjon, Châtillon (Ain).
 Dailly, Reims.
 Dario-Rossi, Puteaux.
 Daudet, St-Ambroix (Gard).
 Daumas, Nice.
 Debierre (prof.), Lille.
 Decorde, Paris.
 Defarge, sénateur, Manosque.
 Delaigue, Givors.
 Deleuvre, Lyon.
 Deloger, Lyon.
 Denizot, E., Troyes.
 Denizot, F.
 Dérion, Lons-le-Saulnier.
 Deschamps, Clermont - Fer-
 rand.
 Deshaires, Po t-de-Veyle.
 Desmard, Neufmoutiers.
 Desmons (du Réveil du Nord),
 Lille.
 Desmons (M^{me}), Aix les Bains.
 Desmons, sénateur du Gard.
 Desmons (M^{me}).
 Destrem, Paris.
 Devoisin, Plaisance (Tarn).
 Diederich, Suresnes.
 Dobelle, Paul, Paris.
 Dohm, Pont à Mousson.
 Dohm (M^{me}).
 Doizié, Vitry s/ Seine.
 Dollé, Pau.
 Dombre, Lédignan.
 Donnet, Paris.
 Doreau, Menneton s/ Cher.

Douce, Verdun.
 Doumens, Perpignan.
 Dousselin, Aix-en-Provence.
 Douthillot, Amiens.
 Drecq, Paris.
 Drecq (M^{me}).
 Drouillon, Marsillargues (Hérault).
 Dubois-Desaulle (M^{me}), Paris.
 Dubos, Les Andelys.
 Dubost, Thiers.
 Dumont député, Paris.
 Dumon, Bazas Gironde).
 Dumourier, Cercy la Tour (Nièvre).
 Dupays (M^{lle}), Crevin (M. et M.).
 Dupraz, Vuiz (H^{te} Savoie).
 Dupré, Béziers.
 Dupuis, Paris.
 Durand, Sens.
 Durand (M^{me}).
 Edwards-Pilliet (M^{me}), Paris.
 Fabre (M^{me}), Avignon.
 Fabre.
 Fabvre, Blaye.
 l'abrégue, St-Rambert (Rhône).
 Fabrègue (M^{me}).
 Fabrègue (M^{lle} V.).
 Fabrègue (M^{lle} S.).
 Fanielle, Paris.
 Farinet, Agde (Hérault).
 Fauqueur, Eleu (P. de C.).
 Favet, Paris.
 Favet (M^{me}).
 Fenestrar, Elotse (H^{te} S.).
 Féron, Suresnes.
 Ferrond, Montbéliard.
 Freyre, Paris.
 Flagey-Lacay.
 Fléty, Montchanon (S. et L.).
 Foache, Plaisance (Ch. Inf.).
 l'onrobert (avocat), Calais.
 Fontaine, Lyon.
 Fontin, Chatel Guyon (P. de D.).
 Forêt, Lyon.
 Fougeu, Sens.
 Foulon, Cormontreuil.
 Fourier Letoffé, Biesles (H. M.).
 Fourier.
 Fournier (député), Bouillon (Gard).

Fourzen, Sens.
 Francès, Cerbère.
 Franchet, Paris.
 François, Meuse (H. M.).
 François (M^e).
 Frérot, Langres.
 Friant, Poligny Jura).
 Fromont, Bessencourt (S. et O.).
 Frontin (de), Laparade.
 Gailhard, Paris.
 Gaillard, Viry (H. Sav.).
 Gaillard (M^e).
 Gaillard M^{lle}).
 Gaillot, Paris.
 Galéa, Grenoble.
 Galéa (M^{me}).
 Galland, Mazamet (Tarn).
 Gallois, St-Maurice (Seine).
 Garcin, Gagnat (Vaucluse).
 Garnung, St-Martin de Blaye.
 Garnung (M^{me}).
 Garnung (M^{lle}).
 Garrigues, Bordeaux.
 Gasnier, Langeais.
 Gasnier, Paris.
 Gaspa, Fort la Nouvelle (Aude).
 Gasquet, Sisteron.
 Gasquet (M^{me}).
 Gassenc, Béziers.
 Gat, Paris.
 Gaucher, Villancay.
 Gauckler, Paris.
 Gaudaire, Sens (Yonne).
 Gaudaire (M^{me}).
 Gaude, Cully (Suisse).
 Gautet, Lille.
 Gauguet, Bram (Aude).
 Gault, Orléans.
 Gauthier, Ivoy.
 Gauthier (M^{me}).
 Gérard, Jussey (H^{te} M.).
 Gervais, Le Portel (P. de C.).
 Geyer, Lille.
 Gilbert, Tarbes.
 Gilli, Nice.
 Gilli (M^{me}).
 Girard, Tunis.
 Giraud, Angoulême.
 Girod (député), Fontainebleau.

Girod Senet, Nice.
Givois, Vichy.
 Goddaer, Lille.
Goude (adj. au maire, Brest.
 Gougenheim, Charleville.
 Gouhagny (M^{me}).
 Gouté, Blois.
 Grandchamp, Annemasse.
 Granger, Balnot la Grange
 (Aube).
 Grangier, Paris.
 Granier, Montpellier.
Gras, Gustave, Paris.
 Grenet, Deuil S. et O.).
Grosz, Désiré, Paris.
 Gruot, Troyes.
 Guesnier, Paris.
 Guibal, Genolhac (Gard.).
 Guidetti, Paris.
 Guillaume, Charleville.
 Guillemet, G., Fontenay-le-
 Comte.
 Guillemet, R.
 Guin, Orléans.
 Guinchard, La Mouillère.
Guigand député, Paris.
 Guigand, Briare.
 Guiraudon, Clermont l'Hé-
 rault.
Gérault-Richard (député, Paris.
 Hascoët professeur, Brest.
 Haye, Paris.
 Hayem, Lille.
 Hecker (M^{me}), Paris.
Henaffé cons. municipal, Paris.
 Hendricks, Lille.
 Herr (M^{me}), Interlaken.
 Herr (M^{lle}).
Herr (M^{lle}).
 Heymans, Roscoff.
 Hézard, Maizières (H. Saône).
 Hézard Dr.
 Hilcock, Lermé le Musset
 Gironde.
Huart, Perpignan.
Hubbard (député), Luzarches
 (S. et O.).
Huc (directeur de la « Dépêche »),
 Toulouse.
 Huc M^{me}), Biarritz.
 Huet, Paris.
 Hugon, Alfort.

Hugon (M^{me}).
Humbot vén. . .), Paris.
 Hecker (M^{me}), Paris.
 Icard (M^{lle}), Paris.
 Imbert, Bry s/ Marne.
 Imbert, Lyon.
 Jardillier, Biarritz.
 Jardillier (M^{me}).
 Javelle, St-Etienne.
 Jean Jacquot, Lons le Saul-
 nier.
 Jolibois, Zuy Nord.
 Jolibois, Paris.
 Jolibois M^{me}.
 Jost, Lyon.
 Jouany, Mée (S. et M.)
 Junod, Pontarlier.
 Junod M^{me}.
 Just, Paris.
 Kaddour, Paris.
 Kaltenbacker, Charenton.
 Kempf, Nancy.
Kienlin, Paris.
 Knœri, Metzeral All.)
 Kolbassine, Bastia.
 Kunz, Lyon.
 Kunz M^{me}).
 Labat, Paris.
 Labrousse, Saintes.
 Lacroix, La Mure Rhône.
Lafferre (député), Paris.
 Laguerre M^{lle}), Artemare
 Ain.
 Lahaye, Troyes.
 Lajonchère, Digne.
 Lajonchère M^{me}.
 Lambert, Bourg de Péage
 (Drôme).
 Lamouroux, Paulhan Hér.).
Lampué (cons. municipal), Paris.
Lampué (fils).
 Lampué (M^{me}).
 Lanceron.
 Laneau, Alfort.
 Langen Lansen (M^{me}), Lu-
 xeuil les Bains.
 Lantoine, Paris.
 Lantoine M^{me}).
Lapierre, Nîmes.
 Lattès, Nice.
 Laurent, Jaillieux (Ain).
 Lavorel, Paris.

Lebarbier, Toulouse.
 Leborgne, Parc St-Maur.
 Leclerc, Troyes.
 Lefèvre, Meuilles Eure .
 Lefebvre, Mazamet (Tarn .
 Lefrère, Meuilles 'Eure'.
Le Grandais cons. mun.) Paris.
 Lelli Giovonni, Paris.
 Lelli Antonia), Paris.
Lemarchand, Paris.
Lenoir (adj. au maire), Reims.
 Lepage, Vesoul.
 Lepoutre, Lille.
 Leray, Paris.
 Leray, Nantes.
 Leray (M^{me}), Nantes.
 Letrillard, Paris.
Leyge (adjoint au maire), Persan
S. et O. .
 Leyge (M^{me} .
Lhermitte, Paris.
 Lheureux, Airamés Somme.
 Lhoste, Meaux.
 Liguière (M^{lle}), Cénac (Avey-
 ron).
Lobit docteur), Biarritz.
Lumet, Louis, Paris.
 Legitimus, Paris.
Magistre, Cette
Magnaud (président), Château-
Thierry.
 Magnin, Cherbourg.
 Maître, Lons-le-Saunier.
Manducher, Mazamet.
 Manent, Gap.
 Mannié, Paris.
 Mans, Florensac (Hérault.)
 Mantois, Gommecourt (S. et O.)
 Marchetti, Puteaux.
 Maréchal, Perpignan.
 Marion, Mende (Lozère).
 Martini, Nice.
 Mas (député de l'Hérault).
 Masse, Clairac L. et G.).
 Masson, Chazelles s/Lyon.
 Massot, Romans.
 Maupinot, Reims.
 May, Rouen.
 Maylié, Lacave Ariège).
 Mazet, St-Hilaire Allier .
 Mazet, Sousse Tunisie).
 Méritan, Menerbes (Vaucluse).

Métier, Charny (Yonne).
 Meunier, (député de l'Aube).
Meyer, Paris.
 Meynard, Paris.
 Milhaud, Perpignan.
 Milhaud L.).
 Michiels, Marseille.
 Mille, Paris.
 Mille (M^{le} .
 Miquel, Carmaux Tarn .
 Moissard, La Rochelle.
 Monand, Lyon.
 Monand (M^{me}).
 Monand (L.).
 Monnier, Chaumont.
 Monnier (M^{me}), Chaumont.
 Monniette, Franceville (Cal-
 vados).
 Monrose, Paris.
Monteux docteur), Marseille
 Moreau, Paris.
 Morellet, Valence (Drôme).
 Morin, Paris.
 Mosès, Paris.
 Moullié, Lyon.
 Mouraille, Cette.
 Mourey, Paris
 Mugnier, Membray (H. Saône).
 Muratet, Béziers.
 Meunier, St -Pierre (Aube).
 Martin-Gauthier, Issy.
 Mahoux, Béziers.
 Nasse, Aiguillon (L. et G.).
 Naussan, Angoulême.
 Nicod, Oullins (Rhône)
 Noireau, Neuilly.
 Noyel, Vanieux (Rhône).
 Noyel (M^{me}).
Normand (député), Oullins.
 Nourisson, Féghes (P. de D.).
 Olivier, Paris.
 Olivier (M^{me}).
 Orsini, Parc St-Maur.
 Ottomani, Bastia.
 Pactet, Mont s/Vaudrey.
 Papillon, Lyon.
 Pasquier, Noyers (L. et C.).
 Pasquier (M^{me}), Noyers.
Pasquier, Paris.
 Pasquier, St-Quentin (Gard).
 Pasquier (C'), Paris.
 Pasquiou, Brusvily (C. du N.).

Passe, Bagnols (Gard).
Pastre (député), Saint-Hippolyte (Gard).
 Péchard, Paris.
Pelloutier (M^{me}), Paris.
 Perissoud, Torcy (S. et M.).
 Petel, Paris.
 Petit (M^{me}), Paris.
Petitjean (sénateur), Paris.
 Petitjean, Roanne.
Phelut (ancien préfet d'Albi).
 Philipot, Souillac.
 Philipot (M^{me}).
 Philippe, Cadillac.
 Picq, Chichée (Yonne).
 Piette, Fresnes (Nord).
 Pilliet, Paris.
 Pins, Paris.
 Piolaine, Lille
 Pissard, La Roche s/Yon.
 Plain, Paris.
 Platel, Marseille.
 Platel (M^{me}).
 Plumet, Paris.
Poggioli, représentant du « Petit Méridional », Montpellier
 Poirrier, Paris.
Poiry (cons. municipal), Paris.
Poisat (M^{me}), St-Marcellin (Isère).
 Poisat
 Poitevin, Rochefort.
 Poitou, Orléans.
 Pommery, Nouvion en Thiérache Aisne.
Pommier, Paris.
 Portalès, Clermont l'Hérault.
 Porte, Sedan.
 Portois, Cambrai.
 Potier, Paris.
 Poulet (M^{lle}, St-Pierre de Chaudieu (Isère).
 Pouquet, Paris.
 Pouquet (M^{me}).
 Prévost, Montbéliard.
 Privat, Ernestine M^{lle}, Larive Bereux.
 Privat, Jeanne (M^{lle}, Larive Bereux.
 Privat, Adèle (M^{lle}, Larive Bereux.
 Privat, Caroline (M^{lle}), Larive Bereux.

Puissant, Montélimar.
 Quénardel M^{lle}, Vitry lez Reims.
 Quinicien, Lyon.
Rabier, Fernand (député), Orléans.
 Racouillat, Nîmes.
 Radouan, Dijon.
 Ravisé, Levallois-Perret.
 Renard, Georges (M^r et M^{me}, Paris.
 Revert, Le Gué de la Chaine.
 Revert (M^{me}).
 Ribolti, Nice.
 Richard (professeur, Paris.
 Robert, St-Ambroix.
 Robin, Paul, Paris.
 Romani, Cette.
 Roret, Parc St-Maur.
 Rousselet, Abbeville.
 Rouland, Niort.
 Rouvier, St-Pons
 Runel, Alfred, Gallargues.
 Richard.
 Sabatier, Mazamet.
 Savoie (docteur).
 Samaran, Paris 16^e.
 Schneegans, Nancy.
 Schwère, Grenoble.
 Schuster (inspecteur p.). Saint-Mennehould.
 Scrivante, Reims.
Sohier (conseiller municipal), Paris.
Stackelberg, Paris.
 Stackelberg (M^{me}), Paris.
 Simonet, Germain, Fayl-Billot (H^e Marne).
 Suire, Ayré.
 Suran, Tarbes.
 Suran (M^{me}), Tarbes.
 Sauvageot, Montbéliard.
 Tabaud, Nice.
 Tadiou, Pau.
 Tadiou (M^{me}), Pau.
 Tarbouriech, Paris.
 Thomet, Briançon.
 Thomet (M^{lle}), Briançon.
 Téry, Gustave.
 Tison, le Nouvion en Thiérache.
 Thanas, Tunis.
 Tresch, Paris.
 Trégia, Nice.

Tual, Evreux.
Ugarte, Paris.
Vadecard, Paris.
Valabrègue, Montpellier.
 Van Parys, Nice.
 Van Parys (M^{me}), Nice.
Vera Starkoff, La Roche Guyon.
 Verschuren, Lyon.

Verschuren, M^{me}, Lyon.
Véron, Maria, Paris.
 Vigne, député, Paris.
 Vignon, Horace (M^r et M^{me}),
 Paris.
 Villejean (député de l'Yonne).
 Warée (du *Petit Méridional*),
 Montpellier

Guatemala

Délégué : Enrique Gómez Carrillo, publiciste à Paris. — Sociedad *Lorenzo Montutar*, à Guatemala. — *La Regeneracion*, à Tegucigalpa. — *El Combate*, journal de Guatemala. — *El Cosmopolita*, journal de Tegucigalpa.

Hollande

De Dageraad, fédération de la Libre Pensée hollandaise.
 Délégué : E. A. Mendell, rédacteur en chef de *De Vrije Gedachte*, à Amsterdam. — Domela Nieuwenhuis, publiciste à Hilversum. — *Maçonniek Weekblad*, directeur: D^r Walburgh Schmidt, à Amsterdam.

Hongrie

Freidenkerverein: Président: Edouard Baron, Petösigasse, 13, à Budapest. — Le journal *Pesti Naplo*. — *Neues Budapesters Abendblatt*. — Le journal *Magyar Szó*. — *Neues Pester Journal*. — Le journal *Budapesti Napló*. — Loge maçonnique *Reform* de Budapest.

Délégués : Joseph Vêfzi, directeur du *Budapesti Napló*, député au Parlement hongrois. — Prof. Joseph Diner-Dénès, publiciste, à Budapest. — Léopold Ováry, archiviste général du royaume de Hongrie, à Budapest.

Indes anglaises

International Budhist Society. Siège social: 1, Pagoda Road, Rangoon (Birmanie).

Cette société existe depuis deux ans; elle compte parmi ses adeptes: le prof. T. W. Rhys Davids, secrétaire de la Société royale asiatique de Londres; le prof. Lanman, de l'*Haward*

College (Etats-Unis); le Dr Paul Carus, éditeur de *Open Court* (Chicago); le Dr Giuseppe Lorenzo, etc.

Elle publie une revue trimestrielle de 200 pages, intitulée *Budhism*, dont l'éditeur est le secrétaire général de la Société, Amanda M., à Rangoon, et les imprimeurs M.M. Otto Harasowitz et C^{ie}, à Leipzig.

La Société nie formellement l'existence de l'âme et de dieu et répudie toute croyance au surnaturel. Elle trouve dans le bouddhisme la religion de la Libre Pensée. La perfection de la vie s'obtient, non dans un autre monde, mais sur cette terre, par la culture et la pratique des plus hautes émotions et facultés de l'âme humaine (amour, charité, compassion, etc.) Délégués : Dr Giuseppe De Lorenzo, Privat-docent de géologie au Musée minéralogique, à Naples. — Prof. Alessandro Costa, directeur de la société musicale J.-S. Bach, à Rome. — Muhammad Sadig, Qadian, district de Gurdaspur.

Italie

Du compte rendu présenté au Congrès de Bologne le 26 mars 1905, par le secrétaire du Comité-organisateur du Congrès de Rome, l'ingénieur Carlo Berlenda, il résulte qu'il y eut à Rome, ayant acquitté la taxe d'adhésion, 523 délégués d'associations diverses et 1268 congressistes sans délégation spéciale.

Nous publions la liste des associations adhérentes.

Il ne nous est pas possible de publier celle des adhérents individuels, et encore moins de donner la liste innombrable des *adhésions morales*, elles constituent un bloc de milliers et de milliers de signatures parvenues de toutes les régions de l'Italie. De Trieste seulement, 912 signatures furent apportées par le docteur E. Spadoni.

Municipalités italiennes représentées officiellement

Aquila.
Abbadia (Siena).
Alfonsine (Ravenna).
Albano Laziale.
Aulla (Massa Carrara).
Andria (Puglie).
Antrodoco (Aquila).
Bari.

Benevento.
Baricella (Bologna).
Bitonto.
Binanuova (Cremona).
Bologna.
Bisceglie (Bari).
Cesena (Forli).
Cosenza.

Castelfiorentino.
 Cagli (Modena).
 Castrovillari.
 Civita Castellana.
 Certaldo (Firenze).
 Casalmaggiore.
 Catania.
 Carrara.
 Cerreto (Spoleto).
 Cerreto Sannita.
 Cilavegna (Pavia).
 Corleto Perticara.
 Cervia (Ravenna).
 Corato (Bari)
Forlì.
 Finale Emilia.
 Gallarate.
 Intra.
Lecco.
Livorno.
 Leonforte (Sicilia).
 Lanciano (Abruzzo Citeriore)
 Luzzara (Reggio Emilia).
Milano.
Mantova.
 Marciano Romagna.
 Marsiconuovo, Potenza (Basilicata).
 Meldola (Forlì).
 Mercato Saraceno (Forlì)
 Mondolfo (Pesaro).
 Macerata.
 Montecosaro (Macerata).
 Maderno (Brescia).
 Massa Marittima (Grosseto).
 Modigliana.
 Montepulciano (Siena).
 Molfetta (Bari).
 Maceratafeltria (Pesaro Urbino).
 Marino (Roma).

Montecassiano (Macerata).
 Oriolo (Cosenza).
Orvieto (Umbria).
 Orciano Pesaro.
Pavia.
Pisa.
 Pesaro.
 Perfugas (Sassari).
 Palmanova (Udine).
 Partanna (Trapani).
Padova.
 Piombino (Pisa).
Potenza (Basilicata).
 Russi (Ravenna).
Rimini.
 Rio Elba (Livorno).
 Rutigliano (Bari).
Reggio Emilia.
Sampierdarena (Genova).
 S. Martino Dall'Argine (Mantova).
 Savignano Romagna.
 San Demetrio (Cosenza).
 San Mauro Romagna.
 Sinalunga (Siena).
Spoleto.
 Spilimbergo Udine .
 S. Lorenzo in Campo Pesaro ,
 Scansano (Grosseto).
 S. Agata Feltria (Urbino) .
 S. Felice sul Panaro (Modena)
 S. Stefano al Mare (S. Remo)
 Spinazzola (Bari) .
 Sesto Calende (Milano).
 Sacile (Udine).
 Tredozio (Firenze).
 Torricella del Pizzo (Cremona)
Terni.
 Trani (Bari.)
Urbino
 Vogogna (Novara).

Associations italiennes qui ont adhéré et envoyé des Représentants

Società Reduci Garibaldini, Pavia.
 Comitato permanente per le feste del XX Settembre a Porta Pia,
 delegato Pischetto Cav. G. Batta, Roma

Società Operai Uniti, Alessandria.

Società di Mutuo Soccorso fra Operai e Contadini di Piadena.

Società « I Figli dell'Etna » di Adernò, delegati Avv. L. Neri,
Avv. G. e L. Bulla.

Sezione del L. P. di Adernò.

Società di Cremazione di Bergamo, delegato C. Caprotti.

Circolo Studi Sociali di S. Daniele nel Friuli, delegato G. Vidani.

Società Operaia di S. Daniele nel Friuli, delegato On. R. Luzzato.

Sezione del L. P. di S. Daniele nel Friuli, delegato R. Biasutti.

Sezione del L. P. di Ferrara, delegato E. Liverani.

Federazione del L. P. del Ticino, delegato Bossi Avv. Emilio
di Lugano.

Sezione del L. P. di Avellino, delegato Ferrara Ing. Nicola.

P. R. I. Sezione di Firenze Gruppo di S. Gallo, delegato
Paganori Vincenzo.

Federazione Socialista Rivoluzionaria della Basja Provincia di
Modena, delegato Dinale Ottavio.

Associazione democratica « Giuditta Tavani Arquati » Roma,
delegato Augusto Sterlini.

Sezione del L. P. di Bisceglie, delegato F. Siracusa.

Sezione del L. P. di Adria, delegato Avv. Cav. Umberto
Cavaglieri.

Sezione del L. P. di Verona, delegato Cav. Dott. Ampelio
Magni.

Associazione Radicale di Bergamo.

Sezione del L. P. di Siena, delegati Cassiane-Ingoni Prof.
Adolfo e Virgilio Prof. Filippo.

Alleanza Scolastica Senese di Siena, delegato Cassiani-Ingoni
Prof. Adolfo.

Sezione del L. P. di Pavia, delegato F. Migliavacca.

Associazione XX Settembre de Napoli, delegato Pigorita Prof.
Vincenzo.

Sezione del L. P. di Napoli, delegato Avv. Alberto Lapegna.

Leg. di Napoli, delegato Angelo D'Ambrosio.

Sezione del L. P. di Genova, delegato Prof. Enrico Morselli.

Associazione del L. P. di Lima, delegato Puccio Cav. Carlo
Sebastiano.

Circolo Istruttivo di M. S. « Stella Ligure » di Genova, delegato
M. Ceci.

Sezione del P. R. I. di Alessandria, delegato Stradella Geom. Luigi.

Circolo Repubblicano « Antonio Fratti » di Fusignano, delegato Giuseppe Grossi.

Social Education Club di Lynn Mass, delegato R. M.

Patronato Scolastico della Spezia.

Circolo Ricreativo Libertario di Forlì, delegato Zanotti Cesare.

Circolo Repubblicano « Luigi Borghi » di Gallarate, delegato Prof. Giuseppe Macchi.

Collegio dei Professori del R^o Ginnasio di Fabriano.

Congresso Socialista Collegiale di Città di Castello.

Associazione Nazionale per la difesa della Scuola Laica. Milano, delegato Sig...

Circolo di Studi Sociali di Ancona, delegato Adelmo Smorti.

Associazione Razionalista, Pisa, delegato Tito Lubrano.

Sezione del L. P. di Narni, delegato Valli Dott. Luigi.

Circolo Federico Zatini di Terni, delegato Tenella Arnoldo.

Sezione del L. P. di Terni, delegato Ottavio Donatelli.

Comitato Centrale « Pro Vittime Politiche », Firenze, delegato Serantoni Fortunato.

Circolo Mattio Renato Imbriani di Chiari (Milano), delegato Casazza Prof. Giuseppe.

Società Reduci Patrie Battaglie di Teramo, delegato Muzi Muzio.

« Centro Operaio » di Bello Horizonte nel Brasile, delegato Dott. Arnaldo Cervesato.

Sezione del L. P. di Orvieto, delegato Avv. A. Nicoletti.

Sezione del L. P. di Ascoli Piceno, delegato Dott. B. Mercolini.

Sezione Socialista di Tadi, delegato M. Pellegrini.

Sezione del L. P. di Canserino.

Circolo Repubblicano di Frascati, delegato G. Piccirilli.

Lega Tintori di Monza.

Federazione Socialista Anarchica del Lazio, deleg. Ceccarelli A.

Società Democratica Radicale di Mastella di Copparo, delegato A. Pasquali.

Sezione del L. P. di Catanzaro, delegato Avv. O. Squillace.

Sezione del L. P. di Massa Marittima, delegato Carboncini B.

Sezione del L. P. di Padova.

Sezione del L. P. di Forlì, delegato Squadrani Prof. Pio.

Associazione Repubblicana di Ravenna, delegato Umberto Serpiani.

Sezione del L. P. di Monticelli d'Ongina (Piacenza), delegato Naunias Arturo.

Sezione del L. P. di Sanremo, delegato Avv. O. Raimondo.

Circolo letterario di Sanremo, delegato Avv. O. Raimondo.

Circolo Socialista di Sanremo, delegato Avv. O. Raimondo.

Sezione del L. P. di Catania, delegato Boscarini Cantarello Lucio.

Circolo Giuseppe Mazzini-della Spezia, delegato Rag. A. Bottai.

Sezione del L. P. della Spezia, delegato Orazio Colombo.

Società Democratica Lombarda di Milano.

Circolo Repubblicano « Antonio Fratti » di Parma, delegato Crispo Ansonio.

Unione Magistrale di Bologna.

Sezione Socialista di Imola, delegato Anselmo Marabini.

Sezione del L. P. di Porto Maurizio, delegato Calvino Prof. Dott. Mario.

Sezione del L. P. di Bergamo, delegato Giovanni Pizzigoni.

Sezione del L. P. di Reggio Calabria, deleg. Ach. Lamanna.

Circolo di Coltura di Leonforte (Catania), delegato Prof. Luigi Castro Crimi.

Sezione del L. P. di Perugia, delegato Calocci Dott. Orlando.

Sezione Repubblicana di Porto Maurizio.

Sezione del L. P. di Grosseto, delegato Giuseppe Benci.

Sezione del L. P. di Firenze, delegato Prof. Diego Garoglio.

P. R. I. Sezione di Milano, delegato On. Ing. Luigi De Andreis.

Sezione del L. P. di Filottrano

delegato Mariani Giuseppe fu Benjamino.

Sezione del L. P. di Cesena

delegato Caldi Giuseppe.

Camera del Lavoro di Cesena

delegato Marzocchi Spartaco.

Sezione del L. P. di Venezia

delegato Lucchini Andrea.

Sezione del L. P. di Treja

delegato Pierruci Nazareno.

Sezione del L. P. di Tuniji (Tunis).

Sezione del L. P. di Messina

- delegato Senderi Prof. Dott. Costantino.
 Circolo Socialista di Castel Vecchio di S^a M^a Maggiore
 (Porto-Maurizio).
 Associazione « XX Settembre » di Bologna
 delegato Farnè Augusto.
 Sezione del L. P. di Reggio Emilia.
 Associazione Razionalista di Ferrara
 delegato Chiocchini Cajimiro.
 Associazione Razionalista di Livorno
 delegati Forbicini Giovanni.
 Sezione del L. P. « G. Bruno » di Barletta.
 P. R. I. Sezione di Monteporzio Catone
 delegati Antonino Paciotti e Ingritolti Fausto.
 Società di Cremazione di Napoli
 delegato Giordano Avv. Mario.
 Associazione democratica di Alessandria
 delegato Foa Michele.
 Lega XX Settembre di Udine
 delegato
 Sezione del L. P. di Lucca
 delegato Volpi Paolo.
 Associazione Reduci delle Patrie Battaglie di Milano
 delegato Paolo Pilogatti.
 Sezione del L. P. di Volterra
 delegato Giovanni Cipriani.
 Sezione del L. P. di Molinella
 delegato Attilio Evangelisti.
 Sezione del L. P. di Bari
 delegato Avv. Mauro Sorgente.
 Società di Pubblica Assistenza di Bari
 delegato avv. Mauro Sorgente.
 Lega Antireligiosa « La Raison » di Bouhait
 delegato Enea Cianetti.
 P. R. I. Sezione di Perugia.
 P. R. I. Circolo Giovanile di Perugia.
 Sezione del L. P. di Ficulle (Orvieto)
 delegato Ferruccio Scalzi.
 Sezione del L. P. di Imola
 delegato Lambertini Ugo.

- Sezione del L. P. di Ventimiglia
delegato Macario Dott. Attilio.
- Sezione del L. P. di Siracusa
delegato Pantano Dott. Francesco.
- Sezione del L. P. di Parma
delegato Olivieri On. Avv. Erminio.
- Circolo Socialista di Monza.
- Lega Magistrale di Catania.
- Società Operaia di M. S. di Massa Finalise.
- Ricreatorio Popolare XX Settembre di Roma
delegato Varese Dott. Luigi Mario.
- Sezione del Libero Pensiero di Porto Torres
delegato Dott. Zanfarino.
- Gruppo Socialisti Anarchici di Spoleto.
- Associazione Operaia di M. S. di Finale Emilia.
- Circolo Socialista Giovanile di Finale Emilia.
- Circolo della Seranna di Forlì.
- Società « Filippo Marinelli » fra gli Insegnanti di Forlì.
- Federazione Postale Italiana Sezione di Girgenti.
- Sezione del Libero Pensiero di S. Agata Feltria
delegato Morgante Prof. Alessandro.
- Gruppo Socialisti Anarchici di Serra Sanquiritico
delegato Tiziano Leone.
- Circolo Risveglio di Ancona
delegato Felicioli Rodolfo.
- Circolo Repubblicano di Udine
delegato Battistigli Romeo.
- Società di Cremazione di Livorno
delegato Canigiani Egisto.
- Sezione del L. P. di Cagliari
delegato Grossi Domenico.
- Sezione del L. P. di Prato
delegato Vannini Pergentino.
- Sezione del L. P. di Fermo, delegato de Vecchis av. Luigi.
- P. R. I. Sezione di Como, delegato Caccia Paolo.
- Associazione Naz. per la Difesa della Scuola Laica Sezione di
Padova.
- P. R. I. Sezione di Prato.
- P. R. I. Sezione di Treja, delegato Valentini Prof. Ottavio.

Sezione del L. P. di Mosso S. Maria (Novara).

Sezione del L. P. « G. Bruno » di Recanati, delegato G. Morlacchi.

Circolo « G. Oberdan » di Massa Marittima.

Associazione di Pubblica Assistenza di Spezia.

Associazione Naz. per la Difesa della Scuola Laica, Sezione di Porto Maurizio.

Sezione del L. P. di Mantova, delegato Senigalia Ciro.

Unione democratica di Modena, delegato Viani Avv. Antonio.

Sezione del L. P. di Pontedera, delegato Lelli Francesco.

Federazione Infermieri di Roma, delegato Silvestro Zurliani.

P. S. I. Sezione di Modena, delegato On. Lollini.

P. S. I. Sezione di Taranto, delegato Avv. Edoardo Sangiorgio.

Sezione del L. P. di Taranto, delegato Prof. Michele Gatta.

Circolo Repubblicano « Mazzini » di Albano, delegato...

Società di Reciproca Istruzione e assistenza fra gli Operai di Chiavari.

Sezione del L. P. di Fontanaliri, delegato Arcangelo Prof. Ghisleri.

Associazione Democratica d'Imola, delegato O. Andrea Costa.

Sezione del L. P. di Piacenza, delegato Cav. Michele Oneto.

Camera del Lavoro di Catania, delegato Francesco Gusmano.

Circolo Socialista di Catania, delegato Boscarini Contarelli Lucio.

Associazione del L. P. di Trieste.

Organizzazione Operaia di Trieste.

Unione dei Militari Italiani in congedo, delegato Nicola G. Sabbag; Alessandria d'Egitto.

Circolo Anticlericale « Guerra ad oltranza al prete » Roma, delegato Prof. Domenico Orano.

Sezione del L. P. di Montepulciano, delegato Guido Angelotti.

Società Insegnanti di Roma, delegato....

Associazione « Pro Patr'a » di Trieste, delegato Dott. Ernesto Spadoni.

Società Pubblica Assistenza di Fucechchio, delegato Dott. Giulio Micciarelli.

Circolo repubblicano « Adolfo Mancini », Ariccia, delegato Ubaldo Mancini.

Federazione socialista anarchica, Carrara, delegato Luigi Fabbri.

Nucleo tranvieri repubblicani, Roma, delegato Tancredi Venanzoni.

P. R. I. Sezione « Pietro Faustini » Terni, delegato Faustini Pietro.

Sezione del L. P. di Medola, delegato Squadrani Pio.

Sezione del L. P. di Forlimpopoli, delegato Squadrani Pio.

P. S. I. Sezione di Terni, delegato Alessandro Romagnoli.

P. R. I. Sezione di Cingoli (Marche), delegato Battaglia Corrado.

P. R. I. Sezione di Marino, delegato Terribili Cesare.

Sezione del L. P. di Livorno, delegato Marzocchini Vittorio Ezio.

Società di Mutuo Soccorso « Perseveranza Economia », Marciano Marina, delegato Marzocchini Vittorio Ezio.

Fratellanza Artigiana di Lucca, delegato Paolo Volpi.

P. S. I. Sezione di Siracusa, delegato Avv. Luigi Leone.

Riscatto Ferroviario, Sezione di Siracusa, delegato Avv. Luigi Leone.

Società Studenti di Trento, delegato Conci Silvio.

P. R. I. Fascio Giovanile, delegato Friggeri Fabio.

Unione Radicale di Cagliari, delegato Dott. Ugo Basso.

Sezione del L. P. di Foligno, delegato Marziali avv. Tito.

Associazione Democratica di Alessandria, delegato Foà Michele.

Camera del Lavoro, Sezione Insegnanti di Milano, delegato Merlini Angelo.

Lega resistenza Macellai di Roma, delegato Oreste Valentini.

Collegio degli istitutori del Convitto Nazionale, delegato Luigi De Vincolis, di Arpino.

Circolo repubblicano « Pensiero e Azione » di Terni, delegato Riparbelli Umberto.

Sezione del L. P. di Osimo, delegato Canepa Carlo.

Circolo Mazzini di Terni, delegato Giulio Fosaroli.

Società Operaia di Cotignola di Faenza, delegato Com. Gaetano Brussi.

Università Popolare di Vergata, delegato Dott. Primo Bonoperi.

Congregazione di Carità di Massa Lombarda, delegato Roli avv. Emilio.

Società Operaia di Massa Lombarda, delegato Roli avv. Emilio.

P. R. I. Sezione di Macerata Feltria, delegato Antini Giuseppe.

Sezione del L. P. di Savona, delegato Zunino prof. Virgilio.

Camera del Lavoro, Sezione Insegnanti Primari, delegato Talocchini Giuseppe, Roma.

Circolo Socialista di Alessandria, delegato Vitale Leopoldo.

P. S. I. Sezione di Albano, delegato Sabbatini Luigi.

P. R. I. Sezione di Forlì, delegato Giuseppe Gaudenzi.

P. S. I. Sezione di Mondovì, delegato Prof. Felice Momigliano.

Sezione del L. P. di Acquaviva Picena, delegato Ing. Luigi Crivellucci.

Sezione del L. P. « Giuseppe Mazzini », delegato Palazzi avv. Goffredo, Genova.

Congregazione di Carità di Terni, delegato N. N.

Associazione Insegnanti di Bari, delegato Nicolai Porzio Vincenzo.

Sezione del L. P. di Trieste, delegato Scocchi Angelo.

Sezione del L. P. di Cagliari, deleg. avv. Rapisardi Bartolomeo.

Sezione del L. P. di Sinigallia, deleg. Zambelli Dott. Antonio.

Nouvelles adhésions parvenues par télégrammes

Sezione socialista, *Rio Flba.* — Cittadini di *San Lorenzo in Campo.* — Unione radicale, *Napoli.* — Gioventù studiosa, *Caltavuturo.* — Circolo C. Cattaneo, *Chiasso.* — Prof. Zuccarelli, *Napoli.* — Fratellanza artigiana, *Modigliana.* — Cittidani, *Rotella Marche.* — Prof. Alfredo Nota, *Modena.* — Società Mutuo Soccorso, *Tortona.* — Sig. Maltese, *Torino.* — Società Alberto Mario di *S. Sepolcro.* — Periodico *Sulla via del Libero Pensiero.* — Sezione L. P. *Forlimpopoli* (oggi costituita). — Consolato « Corda Fratres, » *Genova.* — Sez. Socialista Camera del Lavoro, *Brindisi.* — Partito socialista di *Trieste.* — Duemila proletari organizzati, *Pola.* — Associazione democratica, *Rossano.* — Comitato inglese (avv. Enrico Zamitt), *Malta.* — Circolo socialista, *Nizza.* — Cittadini di *Vitulano*, commemoranda XX Settembre. — L. Giordano Bruno di *Messina.* — L. Giordano Bruno di *Sanseverino Lucano.* — Circolo XX Settembre di *Alessandria.* — Cittadini *Atri* in comizio. — Sez. socialista di *Teramo.* — Cittadini di *Antrodoto.* — Sez. Socialista di *Cagliari.* — Circolo cooperativo Fratellanza di *Antella.* — Consolato veneziano della *Corda Fratres.* — Socialisti, repubblicani e anarchici di *Castellibretti.* — Gruppo

Fratti di *Viareggio*. — Liberi pensatori, *Offida*. — Alfredo Brogi, *Firenze*. — Circolo XX Settembre, *Borgo a Mozzano*. — Sezione del Libero Pensiero, *Intra*. — Reduci Garibaldini, *Aquila*. — Sezione Libero Pensiero, *Cagliari*. — Unione radicale, *Livorno*. — Sezione repubblicana, *Cagliari*. — Associazione monarchica democratica, *Rimini*. — Alcuni giovani liberali, *Trinitapoli*. — Sezione repubblicana, *Forlimpopoli*. — Sezione Libero Pensiero, *Ostratevere*. — Avv. Nicola Falcone, *Palombara*. — Sezione Libero Pensiero, *Barletta*. — Calenda, segretario Sezione Napoletana, *Venezia*. — Sezione Libero Pensiero (oggi istituita), *Bassona*. — Comizio Socialista, *Padova*. — Operai Socialisti, *Trento*. — Sezione L. P., *Belluno*. — Sezione L. P., *S. Demetrio Carone*. — Studenti universitari, *Girgenti*. — Sezione L. P., *S. Daniele Friuli*. — Comizio popolare, *Luino*. — Sezione L. P., *Lecco*. — Camera Lavoro, *Brescia*. — Giovanni Taormina, *Empedocle*. — Sezione L. P., *Ventimiglia*. — Gruppo L. P., *Sassetta*. — Oddo A. e Cammella V., *Caltavuturo*. — Gruppo L. P., *Tercoli*. — Gruppo L. P., *Bronte*. — Società magistrale Senese, *Montalcino*. — Gruppo L. P., *Civitanova*. — Gruppo L. P., *Pioraco*. — Società operaia, *Fonzano*. — La Gioventù di *Parenzo d'Istria*. — Gioventù studiosa, *Canicattini Bagni*. — Cittadini Vitulonesi, *Vitulano*. — Sezione L. P., *Acquaviva Picena*. — Camera Lavoro, *Ravenna*. — Sezione Repubblicana, *Genova*. — Associazione XX Settembre, *Bologna*. — Circolo Gabriele Rosa, Sezione L. P., Socialisti, Repubblicani, *Brescia*. — Sezione repubblicana, *Urbino*. — Gruppo reduci patrie battaglie, *Firenze*. — Gruppo garibaldini, *Modigliana*. — Repubblicani, *Sampierdarena*, *Savona*. — Studenti universitari L. P., *Verona*. — Sezione socialista, *S. Lorenzo in Campo*. — Gruppo L. P., *Canoso*. — Sezione socialista, *Bondeno*. — Ing. Angiolo Rosselli per la Loggia Madre Unione italiana di Buenos-Ayres, *Livorno*. — Studenti universitari, *Pola*. — Unione socialista, *Cagli*. — Comitato XX Settembre, *Castelli*. — Gruppo L. P., *Campobasso*. — Società mutuo soccorso, *Narni*. — Federazione Società mutuo soccorso e Friulane, *Spilimbergo*. — Unione socialista, *Isola*. — Giuseppe Epifania, *Monreale*. — Circolo giovanile, *Capodistria*. — Federazione giovanile repubblicana, *Marche*. — Sezione socialista, delegate on. deputato Ferri, *Messina*. — Unione socialista,

delegato on. deputato Ferri, *Bologna*. — Sezione socialista, delegato on. Ferri, *Sondrio*. — Sezione L. P. Pietro Pomponazzi, delegato on. deputato Ferri, *Bisaglia*. — Gruppo L. P., *Arpino*. — Società operaia di mutuo soccorso, *Noicattaro*. — Loggia Sella, *Monterano*. — Circolo civile, *Canicattini*. — Comizio popolare, *Fornorivara*. — Sezione L. P., *Varese*. — Citernesi riuniti alla storica capanna ove nel 1849 ristette Garibaldi, *Citerna*. — Loggia mass., *Genova*.

Loges maçonniques qui ont adhéré et envoyé des Représentants

- L.°. M.°. « Alberto Mario » di Sansepolero, delegato Polidori Augusto.
- L.°. M.°. « Verità » di Biella, delegato Pericle Lanza.
- Cap.°. M.°. « Fortitudo » di Salerno, delegato Salerno Ing. Francesco.
- L.°. M.°. « I figli di Garibaldi » di Napoli.
- Sov.°. Cap.°. R.°. C.°. « 1° Settembre 1847 » di Messina.
- L.°. M.°. « Giovanni Bovio » di Patti, delegato Sciacca Ing. Giuseppe.
- L.°. M.°. « XX Settembre » di Formia.
- Cap.°. M.°. di Messina, delegati V. Agresta, F. Corso, R. Frangipane e G. Visalli.
- L.°. M.°. « Losanna » di Napoli, delegato Mastelloni Ing. Alberto.
- L.°. M.°. « Progresso Sociale » di Macerata.
- L.°. M.°. « Giuseppe Albertane » di Reggio Emilia, delegato Prof. F. Saporetti.
- L.°. M.°. « G. Garibaldi » di Maddalena, delegato Egidio Stefani.
- L.°. M.°. « Rinnovamento » di Caltanissetta, delegato Bartoccelli Cav. Av. Gaetano.
- L.°. M.°. « Enrico Cairoli » di Rovigo, delegato Avv. Cav. Umberto Cavaglieri.
- Cap.°. M.°. di Verona, delegato Cav. Francesco Crocco.
- L.°. M.°. « Giordano Bruno » di Messina, delegato Ing. A. Franco.
- L.°. M.°. « XX Settembre » di Maddalena.
- L.°. M.°. « Ombrone » di Grosseto, delegato P. Bascherini.

- L. . M. . « Mameli » di Roma, delegato Avv. A. De Bellis.
 L. . M. . « G. Bovio » di Roma, delegato Avv. A. Caponetti.
 L. . M. . « Intelligenza e Lavoro » di Prato, delegato C. Dami.
 L. . M. . « Bruzia Pietro De Roberto » di Cosenza, delegato
 Avv. C. Cosenza.
 R. . M. . « Verità e Fede » di Alessandria, delegato G. Metelli.
 Cap. . M. . Rosa Croce Ichnusa di Cagliari, delegato G. Cavalli.
 Sovr. . San. . del Rito di Menphis, G. . O. . di Palermo,
 delegato G. Sulli Ras.
 Cap. . M. . di Firenze, delegato Cav. G. Lumachi.
 L. . M. . « Carlo Faiani » di Ancona, delegato Cesare Batistelli.
 L. . M. . « Tenna » di Fermo, delegato Lucangeli Cav. Antonio.
 Cap. . M. . « Giordano Bruno » di Bari, delegato S. Tartaglia.
 R. . L. . M. . « Michelangelo » di Firenze, delegato S. Saadun.
 R. . L. . M. . « Libertas » di Venezia.
 L. . M. . « Il Progresso » d'Ivrea.
 L. . M. . « Minerva » di Bitanto.
 L. . M. . « Vittoria » di Catania, delegato Prof. V. Caravella.
 L. . M. . « Nino Bixio » di Viterbo, delegato Prof. L. Fan-
 tappiè.
 L. . M. . « I Martiri di Belfiore » di Mantova, delegato Avv.
 E. Pezzi.
 L. . M. . « Aurora Risorta » di Genova, delegato A. Sajone.
 Cap. . M. . di Perugia, delegato Prof. G. Zucchetti.
 L. . M. . « Angioy » di Sassari, delegato Dott. A. Zanfarino.
 L. . M. . « G. Bovio » di Bari, delegato F. Marzano.
 Circoli Sup. . della M. . di Torino, delegato U. Maggi.
 L. . M. . « Galilei » di Molfetta, delegato Prof. S. La Sorsa.
 Cap. . M. . « I Maestri Segreti » di Firenze, delegato G. Favilli.
 L. . M. . « Dante Alighieri » di Ravenna, delegato Cav.
 U. Moretti.
 L. . M. . « F. Burlomacchi » di Lucca, delegato Ing. Prof.
 A. Barbensi.
 L. . M. . « VIII Agosto » di Bologna, delegato Avv. A. Cevi-
 dalli.
 Cons. . dei Cav. . El. . Kadosch della Valle dell'Olona,
 delegato F. P.
 L. . M. . « Entella » di Chiavari, delegato Puccio cav. Carlo
 Sebastiano.

- L. . M. . « XX Settembre » delegato avv. Giuseppe Leti, Roma.
 L. . M. . Cisalpina « Carlo Cattaneo » di Milano.
 L. . M. . « Sabazia » di Savona, delegato sig. N. N.
 L. . M. . « Zenith » di Spezia, delegato sig. N. N.
 L. . M. . « Stella d'Italia » di Genova, delegato Manzi Davide.
 L. . M. . « Domenico Cirillo » di Napoli, delegato Lupo Prof. Pietro.
 L. . M. . « Pontida » di Bergamo, delegato C. Caprottie, G. Stringhini.
 L. . M. . « Giuseppe Petroni », Terni.
 L. . M. . « Italia » di Marsala.
 L. . M. . « Aurelio Saffi » di Barcellona di Sicilia, delegato A. Furitano.
 L. . M. . « Trionfo Ligure » di Genova, delegato E. Devoto.
 Cap. . M. . dei Nove. . di Genova, delegato avv. G. Bonetti.
 L. . M. . Maestri Segreti. . di Genova, delegato L. Babbi.
 L. . M. . « Valle del Chiento » di Camerino, delegato Prof. V. Carucci.
 L. . M. . « Luce e Progresso » di Cecina, delegato avv. F. Rossi.
 L. . M. . « Giuseppe Mazzini » di Sanremo, delegato avv. O. Raimondo.
 R. . L. . « Nissa Redenta » di Caltanissetta, delegato Roseio Ettore.
 L. . M. . « Garibaldi » di Ancona, delegato A. Galeazzi.
 L. . M. . « Onore e Giustizia », delegato Patruno E.
 L. . M. . « G. Venerucci » di Rimini, delegato O. Guardabassi.
 L. . M. . « Arquer » di Cagliari, delegato N. N.
 Conclave. . M. . di Cagliari, delegato N. N.
 L. . M. . « Caprera » di Trani.
 R. . L. . XX Settembre di Barletta, delegato Dott. M. Delli-santi.
 L. . M. . « Garibaldi » di Roma, delegato A. Pisani.
 L. . M. . « Stefano Romeo Aspromonte », di Reggio Calabria, delegato Ing. E. Boccafurmi.
 L. . M. . « Michele Bello » di Siderno, delegato N. Marchese.
 L. . M. . « Simone Schiaffino » di Comogli, delegato Prof. P. Sturlese.

- L. . M. . « Guardabassi » di Perugia, delegato Prof. G. Zucchetti.
- L. . M. . « Mario Pagano » di Viggiano, delegato G. Nicolia.
- L. . M. . e C. . M. . di Parma.
- L. . M. . « I figli di Garibaldi » di Napoli, delegato R. Baljamo.
- L. . M. . « Mario Pagano » di Potenza, delegato E. Renza.
- L. . M. . « Arbia » di Siena, delegato Prof. R. Fave.
- L. . M. . « Umanita » di Genova, delegati C. Domé, A. Boretti, E. Marcone, J. N. Ramella.
- Conclave. . M. . di Firenze, delegato G. Tomassoni.
- L. . M. . « Giovanni Chiassi » di Castiglione della Stiviere, delegato E. Cavazzutti.
- Corpi Massonici di Alessandria d'Egitte, delegato A. Bencini.
- L. . M. . « I figli di G. Mazzini » di S. Terenzo.
- L. . M. . « I forti Lucani » di Padula, delegato C. Santelmo.
- L. . M. . « Ugolino » di Iglesias, delegato L. Sola.
- L. . M. . « Mazzini Garibaldi » di Messina, delegato G. Passalacqua.
- L. . M. . « Aurelio Saffi » di Forlì, delegato F. Dall'Oste.
- L. . M. . « Scienza e Lavoro » di Livorno, delegato Bertoni Prof. G.
- L. . M. . « Melchiorre Delfeio » di Teramo, delegato avv. F. Di Girolamo.
- L. . M. . « Carlo Darwin » di Pisa, delegato G. Meli.
- L. . M. . « Garibaldi » di Civitavecchia, delegato A. Baccari.
- L. . M. . « La Regola » di Roma, delegato Dott. P. Ascarelli.
- L. . M. . « Cincinnato » di Alessandria d'Egitto.
- L. . M. . « Sivera » di Alessandria d'Egitto.
- L. . M. . « Caprera » di Alessandria d'Egitto.
- L. . M. . « Bilancia della Giustizia » di Alessandria d'Egitto.
- L. . M. . « Archimede » di Siracusa, delegato Prof. J. Salvato.
- L. . M. . « Rubicone » di Cesena, delegato Morosini Domenico.
- L. . M. . « Nicolo Lionello » di Udine, delegato N. N.
- L. . M. . « Maurizio Quadrio » di Sondrio.
- L. . M. . « Roma Nuova » di Piacenza, delegati M. Oneto e C. Filiberti.
- L. . M. . « Giuseppe Petroni » di S. Paolo del Brasile, delegato Bacci Ulisse.
- L. . M. . « Aurora Risorta » di Buenos-Ayres.

- L. . M. . « Filantropico II » di Batataes (Basile). delegato Prof. Ettore Ferrari.
- Cap. . M. . di Palermo, delegato Prof. G. La Torre.
- L. . M. . « Carlo Cattaneo » all'ord. . del G. . O. . Italiano, Milano, delegato A. Duse.
- R. . L. . M. . « Centrale » di Palermo, delegato Mondino Cav. F. P.
- L. . M. . « Carlo Darwin » di Pisa, delegato A. Gagliardi.
- L. . M. . « Carlo Pisacane » di Salerno, delegato R. Padula.
- L. . M. . « Archimede » di Taranto, delegato Prof. M. Gatta.
- Conclave. . M. . di Reggio Calabria, delegato F. Pellicano.
- Cap. . M. . di S. Paolo del Brasile, delegato E. Filippini.
- L. . M. . « Silvano Lemmi » di Botocalà (Brasile), delegato N. N.
- L. . M. . « G. B. Prandina » di Milano, delegato Giuseppe Bacci.
- L. . M. . « Roma Risorta » di Messina, delegato V. Cammareri.
- L. . M. . « Tre Giganti » di Girgenti, delegato Avv. Prof. E. La Loggia.
- L. . M. . « Gran Sasso d'Italia » Aquila, delegato Cav. Ing. A. Brini.
- L. . M. . « Aurora » di Messina, delegato Avv. F. Corso.
- L. . M. . « Guardabassi » di Perugia, delegato Dott. O. Calocci.
- L. . M. . « XX Settembre » di Citta di Castello, delegato Dott. G. Nicazi.
- L. . M. . « Euraco » di Termini.
- R. . L. . M. . « Universo » di Roma, delegato Prof. L. Falchi.
- Sov. . Cap. . Rosa Croce di Tunisi, delegato Di Maria G.
- R. . C. . Rosa Croce « G. D. Romagnosi » di Milano, delegato F. Porta.
- Cap. . dei Cav. . IX, O. . di Milano, delegato C. Casanova.
- L. . M. . Triquetta O. . di Palermo, delegato Prof. R. Varvaro.
- L. . M. . « G. Romagnosi » di Roma, delegato Avv. A. Tarsia.
- L. . M. . « G. Bruni » di S. Severino (Marche).
- L. . M. . « Felice Foresti » di Ferrara, delegato G. Devoto.
- CC. . dei Cav. . IX della Valle dell'Arno, delegato Vittorio Luziani.
- L. . M. . « Caronda » di Catania, delegato M. Madalavi.
- Cap. . XVIII Rosa Croce di Palermo, delegato A. Taglieri.
- R. . L. . M. . « Roma » di Roma, delegato Domenico Orano.

- L. . M. . « La Castellana » di Marola (Spezia), delegato...
- L. . M. . « Giorgio Swanderbegh » di Lungro, delegato M. Bacci.
- R. . L. . M. . « Progresso » di Susa (Tunisia), delegato Dott. T. Chicoli.
- L. . M. . « Era Nuova » Spezia.
- Triang. . Mas. . di Monastier (Tunisia), delegato Chicoli Dott. Tolomeo.
- Sup. . Con. . dei 33. . Federale di Alessandria d'Egitto, delegato Nicola G. Sabbag.
- L. . M. . « Ferruccio » di Pistoia, delegato N. N.
- L. . M. . « Umanesimo » di Fucecchio, delegato N. N.
- L. . M. . e Corp. . Sup. . di Parma.
- L. . M. . « Libertas » di Lucca, delegato Volpi Paolo.
- L. . M. . « Italia » di Marsala, delegato Ascarelli Dott. Pellegrino.
- R. . L. . M. . « Les Amis de la Science » di Cannes, delegato Raymond Ernest.
- R. . L. . M. . « Michele di Laudo » all'obb. . del G. . O. . di Milano-Firenze.
- R. . L. . M. . « Peucetia » all'Or. . di Bari, delegato Mauro avv. Sorgente.
- L. . M. . « Veritas » di Tunisia, delegato E. Filippini.
- Cap. . M. . XVIII^o. . grado di Firenze.
- L. . M. . « Liberi e Coscenti » di Lecce.
- L. . M. . « Nicola Fabrizi », « Secura Fides » all'Or. . di Modena.
- L. . M. . « Pietro Giannone » di Foggia, delegato Luigi Postiglione.
- L. . M. . « Enrico Cairolì » di Cagli, delegato Battistelli Sante.

Luxembourg (Grand-Duché de)

Suprême Conseil Maçonnique, du Grand-Duché de Luxembourg.
Délégué : J. Tockert, docteur en philosophie, à Luxembourg.

Malte (Ile de)

Délégué : Dr Enrico Zammit, à La Valette.

Mexique

Revista Positiva, organe du Positivisme. Editeur : Agustin Aragon, 5^a del Pino, Mexico.

Paraguay

La Voz del Siglo, Asunción, directrice : Ramona Ferreira.

El Municipio, Concepción.

Grupo Librepensador Luis Büchner, Concepción.

Pérou

Délégué : Luis Ulloa, avocat, ancien secrétaire de la Légation du Pérou en France.

Liga de Libre Pensadores del Perú, président : D^r Christian Dam, à Lima.

El Libre Pensamiento, de Lima.

El Tiempo, de Lima.

La Razon, de Trujillo.

Portugal

Délégués : Sebastião de Magalhães Lima, rédacteur en chef de *Vanguardia*, délégué du Comité national portugais, du Grand Orient lusitanien et d'une cinquantaine de groupes; D^r Fernando Botto Machado; M^{me} Fernando Botto Machado.

Grand Orient lusitanien uni comprenant : sur le continent, 30 loges; en Afrique, 4; dans l'archipel du Cap Vert, 5; dans l'archipel des Açores, 4; à Madère, 2; aux Canaries, 1; en Océanie (Hawaï), 1.

A Voz Publica, de Porto.

O Seculo, de Lisbonne.

De nombreux groupes républicains, libres-penseurs, démocrates.

Xavier de Carvalho, correspondant à Paris de journaux Portugais et Brésiliens.

Baptista Junior, de Porto.

Roumanie

D^r Thiron, professeur à l'Université de Jassy; Le journal *Adverul*, à Bucharest; Constantin Mille, député.

Grande Loge Nationale Roumaine : Grand Maître : Capitan C. Moroiu, Bucharest.

D^r J. Lebel, assistant d'Histologie, à la Faculté de Médecine de Jassy.

Russie

Délégués : E. Séménoff, rédacteur à l'*Européen*, à Paris ; Jacques Novicow, professeur à l'Université d'Odessa ; E. de Roberty, professeur à Paris ; Maxime Kowalewsky, professeur à l'Ecole russe des Hautes Etudes, à Paris.

San-Salvador (République de)

Liga de Librepensadores « Juan Montalvo » à San-Salvador.

Suisse

Fédération Intercantonale Suisse de Libre Pensée. Délégués : C. Bona, entrepreneur ; Rossat, géomètre ; De Rameru, rentier ; F. Dupertuis, professeur ; Samuel Gander, ancien président de Tribunal.

Società Anticlericale Ticinese. Délégué : Emilio Bossi, avocat.

Loge *Le Devoir*, à Lugano. Délégués : Antonio Fusoni, maire et député de Lugano ; D^r Virgilio Lampugnani.

Blanchard, député, à Malleray.

Uruguay

Docteur R. Montero-Paullier, magistrat, membre du Conseil de l'Université de Montevideo.

Asociación de Propaganda Liberal, à Montevideo. Depuis sa fondation (11 août 1900), ce groupe a publié plus de 300.000 brochures de propagande. Il compte 54 comités et délégations dans le pays, avec plus de 1500 associés. Il possède un riche fonds de propagande. Délégué : Fernando Lozano, de Madrid.

Vénézuela

Délégué : Miguel Eduardo Pardo, publiciste, député, ancien chargé d'affaires du Vénézuela en Belgique.

Nouvelle-Zélande

Freethought Association of Canterbury. Délégué : John M. Robertson.

Le Congrès

La séance solennelle d'inauguration

La Cour d'honneur du Collège romain

A la veille du Congrès, et quoique à Rome en ce moment la grève fût générale pour toutes les corporations ouvrières, le Comité, en présence de la multiplicité des adhésions qui surpassaient déjà le nombre de 3000, se rendant compte de ce que l'*Aula magna* du Collège Romain serait insuffisante pour la séance inaugurale, décida de la tenir dans la grande cour d'honneur et se mit en mesure de disposer et de décorer convenablement celle ci.

Grâce à l'activité d'un certain nombre de libres penseurs dévoués, qui poursuivirent leur travail jusque dans la nuit du 19 septembre, la cour d'honneur fut en état dès la matinée du 20.

Voici comment le *Giornale d'Italia*, grand journal libéral de Rome, rend compte de la première séance :

« Une matinée délicieuse, printanière; un beau soleil pas trop ardent, un ciel d'un azur pur, vif et joyeux.

La place du Collège Romain, à huit heures et demie du matin, est déjà remplie de congressistes et de curieux, mais surtout de fonctionnaires, d'agents en bourgeois, de carabiniers et de gardiens de la cité.

La cour grandiose et artistique de l'ancien Collège Romain est vêtue de fête et ne semble pas peu émerveillée de ces nouveaux hôtes qui viennent proclamer la Libre Pensée, dans ce

même Athénée, où, pendant tant d'années les Jésuites enseignèrent la jeunesse romaine (1).

Les drapeaux italiens et des autres nations représentées au Congrès flottent joyeusement : tout autour de la corniche se déroule une draperie tricolore, et à droite de l'entrée se dresse l'estrade de la présidence avec une grande tapisserie de velours rouge, devant laquelle s'élève, au milieu d'un massif d'arbustes verts et de plantes ornementales, une réduction de la statue de la *Victoire* ailée, qui surmonte la colonne votive de la *Porta Pia*.

Les bancs de la presse sont à droite et à gauche. Ils sont rapidement envahis par un nombre considérable de journalistes.

Vers neuf heures et demie, le Bureau prend possession de l'estrade, et soudain se fait un profond silence.

Le spectacle qu'offre en ce moment la Cour d'honneur est vraiment imposant ; au milieu, devant l'estrade, les congressistes qui ont eu le bonheur de trouver un siège et, parmi eux de nombreuses dames et demoiselles ; tout autour les autres participants pressés comme des anchois (*pigiati come acciughe*) ; au fond la ligne infinie des vertes bannières maçonniques et autres, et dans le haut, au second étage des portiques, une foule bariolée de dames en costumes printaniers. »

Quand le professeur Giuseppe Sergi, de l'Université de Rome, ouvre la séance, la vaste cour est bondée de congressistes, et c'est une spectacle saisissant que la foule des délégués, encadrés par une centaine de bannières multicolores des loges italiennes. On remarque celle des *Victimes de la politique papale*, toute noire, avec deux mains unies par un instrument de torture.

Au bureau prennent place, à côté du professeur Sergi, Léon Furnémont, secrétaire général de la *Fédération Internationale de la Libre Pensée* ; Barzilai et Mazza, députés républicains de Rome, et vice-présidents du Comité romain de la Libre Pensée ; Arcangelo Ghisleri, secrétaire général du Comité italien ; l'ingénieur Carlo Berlenda, secrétaire du Comité romain ; l'assesseur Vanni, représentant la Municipalité romaine ; Ernest Haeckel, professeur à l'Université d'Iéna

(1) Sous la domination papale, le Collège Romain était l'Université des Etats de l'Eglise. Il appartient aujourd'hui à l'Etat Italien. M. le ministre de l'Instruction publique Orlando l'avait mis gracieusement à la disposition du Congrès.

(Allemagne) ; Hector Denis, professeur à l'Université de Bruxelles (Belgique) ; le président Magnaud, le populaire *bon juge* de Château-Thierry.

Sur l'estrade, et dans la salle, on remarque encore les députés italiens Andrea Costa, Colajanni, De Andreis, Varazzani, Taroni, De Cristoforis, Socci, Bissolati, C. del Balzo, Battelli, Lollini, Pansini, Sacchi, Comandini, Olivieri, Caldini, Marzocchini, Pozzato, Gattorno ; les députés et sénateurs français Ferdinand Buisson, Gustave Hubbard, Louis Lafferre, Rabier, Gérault-Richard, Chauvière, Petitjean, Béraud, etc., etc. ; les secrétaires nationaux de la Fédération Internationale : Emile Chauvelon, pour la France ; Ida Altmann, pour l'Allemagne ; William Heaford, pour l'Angleterre ; Mendell, pour la Hollande ; Jean Dons, pour la Belgique ; Karel Pelant, pour la Bohême ; Joseph Dinér-Dénès, pour la Hongrie ; Magalhaes Lima pour le Portugal ; Wilson, pour l'Amérique du Nord, etc., etc.

Sous les portiques ont pris place les fanfares des anciens militaires et disciples du *Recreatorio Adelaide Cairoli*, vêtus à la garibaldienne.

Parmi les notabilités présentes à la cérémonie d'inauguration figurèrent aussi : les délégués de la ville de Paris et du Conseil général de la Seine, Poiry, Colly, Le Grandais ; Augagneur, maire de Lyon ; Debierre, professeur à l'Université de Lille ; M^{me} Georges Renard et Georges Renard, *directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, de Paris* ; Madame Gatti de Gamond, directrice honoraire de l'Ecole Normale de jeunes filles, à Bruxelles ; Jules des Essarts, ancien sénateur, directeur du *Journal de Charleroy* (Belgique) ; M. Josef Véfzi, député au Parlement hongrois.

Les délégués espagnols, au nombre de 300, sous le direction de M^{me} Belen Sarraga, Fernando Lozano, Odon de Buen, professeur à l'Université de Barcelone, Bófill, député aux Cortès, n'ont pu prendre part à la séance inaugurale, retenus en mer par une tempête.

Lapuya, représentant la colonie espagnole de Paris, est présent, entouré des délégués de toutes les Républiques Sud-américaines : Mexique, Brésil, Pérou, Chili, Argentine, Uruguay, Paraguay, Equateur, etc.

Nombreux sont les représentants de la Suisse italienne, parmi lesquels le Dr Emile Bossi, M^{me} Bertschy-Bariïfi, directrice de l'*Institut international pour jeunes filles* de Lugano, avec de nombreuses élèves.

Étaient aussi présents les délégués des sections de Libre Pensée de Tunis, Malte, de l'Égypte et de l'Australie.

De nombreux réfugiés russes représentaient leur pays avec M. Séménoff, rédacteur à l'*Européen*.

Discours du professeur G. Sergi

M. G. Sergi prononce, en italien, le discours suivant :

MESSIEURS,

Au nom du Comité romain, organisateur du 13^e Congrès universel de la Libre Pensée, je vous souhaite la bienvenue à Rome, dans cette ville qui fut un symbole de grandeur et d'esclavage, de gloire et de misère :

Soyez les bienvenus, hôtes nouveaux, dans le sentiment qui vous a poussés vers les rives du Tibre, soyez les bienvenus et soyez les premiers pour inaugurer une nouvelle époque du monde.

Il y a trente quatre ans, la violence matérielle des armes, plutôt dans l'intention d'agglomérer une cité glorieuse à l'Italie qui resurgissait de son esclavage séculaire, que de détruire le millénaire pouvoir théocratique, abattait à la *Porta Pia* les derniers soutiens de la théocratie papale ; et le pouvoir royal du pape cessait d'exister.

Mais la conquête n'était pas complète ; vous, nous tous aujourd'hui, sommes les vrais conquérants de la Rome théocratique, nous qui voulons l'émancipation de toute servitude ; et de ce jour mémorable Rome marquera dans ses annales une ère nouvelle, la civilisation commencera une nouvelle période.

Soyez donc les bienvenus, libérateurs de l'esclavage qui depuis des milliers d'années pèse sur le monde au nom de la Rome conquérante des consciences. Vous qui venez de toutes les régions de l'Europe et du monde, qui parlez des langues

multiples et différentes, comme les nations que vous représentez, tous vous entendez, tous nous nous entendons dans un langage unique, commun, qui trouve sa source dans la pensée libre. Tous ici, dans ce jour, nous n'avons qu'un seul esprit, un seul sentiment, une seule expression, tous nous vivons pour un unique désir, pour l'émancipation de l'Humanité de la servitude intellectuelle, de l'oppression de l'instinct pour la diriger vers la liberté dans tous les domaines.

L'homme millénaire était préparé à la vie du troupeau et de l'esclavage : il fut pour cette raison opprimé et misérable, incapable de resurgir, parce qu'insensible au joug. Aujourd'hui il sait combien sérieuse est l'oppression et combien grave est le danger pour la famille humaine. Aujourd'hui donc, secouons le joug, révoltons nous et mettons l'habit de la vie nouvelle, insurgeons-nous, et nous ne verons plus serfs ni serviles : la pensée est infinie comme le ciel qui n'a pas de bornes, ni d'horizons limités ; la pensée veut s'étendre dans l'infini de sa grande nature.

Vous savez combien d'outrages, combien de sang, combien de douleurs a soufferts l'humanité pour acquérir la liberté de conscience, qui vint enfin mettre un terme à l'œuvre des bourreaux et procurer une trêve aux victimes ! Mais ce ne fut qu'un premier pas vers l'émancipation totale, complète du joug sacerdotal. L'hérétique, le dissident, ne réclamaient que la liberté de croire suivant leurs convictions, et ils croyaient, ils s'inclinaient devant la religion : Et pourtant ils furent les victimes, ils payèrent du bûcher et de la torture cette innocente aspiration ?

Nous voulons et réclamons à présent bien davantage : nous voulons tout ce qui est juste, tout ce qui est légitime.

La religion est une création préhistorique des plus profondes ténèbres de l'ignorance et de la suprême terreur des hommes en présence des phénomènes naturels, qu'ils ne parviennent pas à expliquer.

Et quelle que soit la diversité, la richesse de formes qu'a prise dans le monde entier l'idée religieuse, quelque brillantes qu'aient pu être parfois ses apparences, elle n'a pas changé en substance. Celle qui nous apparaît comme la plus riche, la plus éclatante, la religion catholique est toujours la plus primitive :

culte des morts, adoration des fétiches, peur de l'au delà, du dieu terrible qui punit les hommes ; le prêtre est le dispensateur de la pluie et du vent, il donne la victoire dans les guerres les plus insensées, il ordonne la richesse des moissons et la famine.

Pendant le long et séculaire conflit entre la Science et la religion, qui fit tant de victimes humaines, le progrès fut interrompu, l'art se fit le serviteur de la religion, les malheureux s'engourdisaient dans l'espérance d'outre-tombe et la misère se perpétuait avec la suggestion : un pessimisme universel pesait sur l'humanité souffrante. La Science a vaincu, la raison est devenue prépondérante, la vérité surgit vivante et évidente. Suivons la tranquillement, la vérité ne peut jamais être funeste et dommageable, et ne peut être cachée. C'est l'imposture et le mensonge qui sont funestes à l'humanité. De la vérité seule nous pouvons tirer les règles de la vie et le perfectionnement humain.

Ne pensons pas résoudre les problèmes nés de la fanatique ignorance colorée de terreur ; toute science sera impuissante à résoudre des problèmes faux et inconsistants, et devra naturellement et nécessairement faillir, comme faillirait la mathématique à résoudre un problème géométrique erroné. Et ceux qui crient à la faillite de la Science, acceptent comme réels des problèmes irrationnels et faux. La Science peut résoudre les problèmes, dont les données tombent sous l'observation et l'expérience : elle ne peut en connaître d'autres, et pour ceux là jamais elle ne faillit, comme elle n'a failli jamais, dépassant toutes les prévisions. Depuis l'unité des forces physiques jusqu'à leur application pratique au domaine supérieur de l'existence, la Science a démontré son omnipotence, elle continuera, tout en dominant et en employant les énergies de la nature, à produire de nouvelles merveilles, qui sont et seront de la plus grande utilité à la famille humaine.

De même que la Science a pu découvrir les lois de la nature et s'est servie des forces naturelles pour toutes les choses utiles à l'humanité, elle a découvert aussi les lois de la vie universelle, lesquelles sont et seront les régulatrices de la vie humaine dans l'ordre physique et moral. Suivons les lois naturelles de la vie et nous aurons une morale individuelle sûre et universelle ; unissons ces lois de la vie aux lois sociales, nous aurons une morale

sociale, ou complète, de l'homme dans son ambiance : c'est ainsi que l'ordre social est en relation directe avec l'ordre ordinaire de la nature.

La vie humaine et la mort sont des phénomènes de la vie universelle, invariablement continue dans la nature ; tout ce qui est en dehors d'elle est fantastique et a son origine première dans l'ignorance absolue de la nature humaine et de la nature physique. (*Applaudissements prolongés*).

Nous sommes accusés constamment de manquer d'idéal dans la vie, comme si l'idéal résidait dans la religion et dans la divinité qui offre des récompenses et menace de châtiments terribles, éternels, supérieurs aux péchés, ou même aux actes supposés être des péchés. Mais nous avons diverses sources d'idéal, dont les deux principales sont la science et l'art.

De la science qui étudie et recherche les phénomènes de la nature à celle qui recherche et découvre les lois de la vie, de l'espace céleste infini où d'innombrables soleils, à travers des distances incommensurables, nous envoient la lumière scintillante, à l'infinitement petit qui vit et compose la substance de l'univers, notre esprit libre de tous les empêchements à se mouvoir, s'étend et s'élève aux plus grandes idéalités, lesquelles se reflètent sur la vie humaine pratique et conduisent au bien-être et au progrès civil.

Quel idéal se trouve dans la Science ! Oh, s'il m'était permis à moi, libre de toute peine d'outretombe, libre de la crainte divine, dans une absolue indépendance d'esprit, s'il m'était permis d'exprimer quelle jouissance intellectuelle j'ai éprouvée dans la recherche ininterrompue des phénomènes de la vie physique et mentale, quelle joie supérieure j'ai ressentie dans les recherches sur l'origine de l'homme, sur les différentes races, sur son labeur civil, sur son extension lente et continue vers l'humanité plus douce et plus libre, je montrerais que cette satisfaction idéale exclut toute autre imaginaire et n'ayant jamais existé, qu'elle porte l'homme à la perfection dans la vie intellectuelle et sociale, en même temps qu'elle le rend conscient de sa personnalité en le délivrant de la peur et du servilisme, auxquels l'astreignent toutes les religions.

Mais si la science ne suffit pas, et si elle ne peut être, à cause de son caractère, la cause d'une satisfaction universelle pour

tous les hommes, voici l'art qui la supplée, et qui, unie à la science, offre des satisfactions idéales à tous.

L'art est l'idéal de l'artiste, et est l'idéal de ceux qui aiment la satisfaction des sentiments esthétiques. L'art nous incite à la contemplation universelle de la nature qui nous entoure et nous la fait admirer sous une forme différente de la science; il humanise, rend l'homme doux, apaise la douleur et perfectionne, en les développant, les sentiments de sympathie et de pitié! Ainsi rapproche-t-il davantage l'homme de l'homme, en atténuant, détruisant presque, la violence native et originale. L'art nous apparaît comme un rayon de lumière qui illumine la nuit de la douleur humaine et de la barbarie, en éliminant la peur et la servile obéissance envers tout être fantastique.

S'il en est qui éprouvent le besoin du mystique, de l'infini, de l'incompressible, ils le trouveront dans les notes symphoniques de Beethoven, de Verdi, de Chopin, de Wagner, de Rossini, qui les transporteront dans ce mystère désiré en les attirant vers l'infini. A qui sentira le besoin d'un temple, quel temple offrir plus grandiose et plus sublime que la Terre entourée de l'apparente coupole du ciel? Quels autels plus magnifiques que le Mont Blanc et le Mont Rose? quel bassin d'eau lustrale plus pure, plus claire, plus attirante par la splendeur des nuances que les grands lacs des montagnes? et quel bassin plus splendide et plus majestueux que la mer? Quel lampadaire plus ardent et plus lumineux que le soleil qui réchauffe et engendre la vie? Quels flambeaux d'église plus beaux, plus éternels que les étoiles visibles dans un ciel nocturne? Que ceux qui désirent un temple regardent le temple de l'Univers, ils trouveront l'infini, la nature éternelle et l'idéal vraiment réel; il n'est aucun misérable qui défendra l'entrée de ce temple immense ou qui réclamera quelque obole pour le droit de le contempler: il n'est aucun gardien de ce temple majestueux et merveilleux.

Quel besoin avons nous d'une église où l'on exige la prostration et la soumission? Dans le Temple de la Nature aucune terreur ne troublera l'homme, ni la grandeur d'un tel idéal.

Entrons-y librement, la pensée est sans chaîne, le sentiment est sans peur et nous respirerons l'immensité, l'infini, l'idéal de l'univers.

Telle est mon église, et si l'admiration esthétique de la nature est un culte, tel est mon culte qui n'est point troublé par la terreur d'outre tombe ni par l'humiliation de la dignité humaine.

(Acclamations prolongées).

Mais nous avons une autre source d'idéalité, un autre idéal vivant et palpitant : l'Humanité.

Il ne peut être pour l'homme de fin plus noble et plus digne de toute sa vie que de rendre son semblable moins malheureux, de diminuer et d'atténuer pour lui les douleurs inévitables, de le soustraire aux misères qui l'oppriment et aux erreurs qui l'ont affligé : de l'élever par l'éducation, de l'émanciper de l'abjection, de la suggestion et de la tyrannie de l'homme, de le rendre conscient de sa dignité personnelle. Jusqu'à présent tout a contribué à rendre esclave et opprimée la grande masse de l'humanité, par la toute-puissance des dominateurs et des hypocrites sacerdotaux : erreurs, préjugés, terreurs divines se sont associés aux violences de toute nature, et l'homme peureux a obéi et s'est soumis : il est devenu lui-même par sa soumission craintive au divin, l'instrument de son propre esclavage et de sa propre destruction, se laissant conduire à la boucherie de la guerre, tuant ses propres semblables qu'ils ne connaissait pas et qui ne lui avaient jamais fait de mal ; lui même il augmentait ses douleurs et ses misères.

Rendre l'homme libre, l'émanciper est le plus grand idéal que puisse avoir l'homme ; la lutte pour cet idéal est tellement intense qu'elle occupera toutes les énergies humaines et tout le temps dont l'homme peut disposer, et qu'elle ne laissera pas de temps pour la culture d'idées illusoires, ni pour la poursuite d'ombres vaines et de spectres d'outre-tombe, que nous laisserons aux paresseux et aux égoïstes.

Nous travaillerons pour une phase nouvelle de la civilisation dans laquelle, par l'émancipation de la pensée, nous arriverons à l'émancipation de tout esclavage ; nous travaillerons à libérer l'homme des fantômes religieux, et à le délivrer du plus grand fléau, la guerre ; nous proclamerons l'amour et la paix universels par l'émancipation complète et le respect de la vie humaine.

Unissons-nous, peuples de toutes les nations, autour de ce grand idéal, formons une grande alliance, et nous vaincrons.

(Acclamations prolongées).

La traduction de Furnémont

La péroraison inspirée du professeur Sergi est vivement applaudie, mais la voix faible de l'orateur ne parvient qu'à ses auditeurs les plus voisins.

LÉON FURNÉMONT, accueilli par une ovation enthousiaste, paraphrase le discours du professeur Sergi.

Voici comment le compte-rendu italien décrit de cette intervention.

« Mais le discours du président de la Section romaine de la Libre Pensée obtient un triomphe inattendu dans la traduction en français vraiment charmant qu'en fait le secrétaire général, avec sa voix puissante et colorée, l'hon. Furnémont.

Furnémont se fait applaudir à chaque phrase, obtenant un succès colossal. »

L'Hymne de Garibaldi. — La Marseillaise. — L'Internationale.

A peine Furnémont a-t-il terminé son discours que la musique joue l'*Hymne de Garibaldi*, et puis la *Marseillaise*. C'est un moment d'intense émotion : tous les congressistes sont debout, agitant les chapeaux ; les cris de *Vive l'Italie ! Vive la France ! Vive l'Internationale !* se croisent dans l'espace.

La délégation française entonne l'*Internationale*, reprise en chœur par l'assemblée, au milieu du plus grand enthousiasme.

La Municipalité de Rome

M. le président SERGI. — Au nom du Congrès, je salue M. l'assesseur Vanni, représentant la Municipalité de Rome, et je lui donne la parole.

M. VANNI, assesseur du Syndic de Rome. — La Magistrature de Rome vous remercie par ma voix, Monsieur le Président, Messieurs du Comité, de votre invitation courtoise à la séance d'inauguration de vos travaux.

Vous pourrez constater et redire une fois encore à tout le monde civilisé que Rome, cité suprêmement hospitalière, est une arène admirablement choisie pour les nobles luttes de l'intelligence humaine.

Les questions à l'ordre du jour de votre Congrès sont des plus importantes parmi celles que l'on saurait et pourrait imaginer. L'administration de la commune de Rome espère, Messieurs, elle en est sûre, que le Congrès gardera, dans ses discussions et ses résolutions, la haute élévation de son programme.

Elle ne doute surtout pas de ce que les travaux, que vous engagez au nom de la Liberté, aboutiront à constituer une nouvelle et admirable couronne pour cette Déesse « qu'aucune force ne domine, que le temps ne consume pas, et qui ne trouve pas l'équivalent de ses mérites divers » et qui s'est affirmée, dans le cours des siècles, et s'affirmera de plus en plus comme la « condition inséparable et universelle, qualité essentielle pour l'exercice des droits et des devoirs ».

Et, après avoir évoqué ces sentences profondes de deux sommités intellectuelles de l'Italie, Machiavel et Romagnosi, je vous porte, Messieurs, le salut de la Magistrature dont je fais partie, et que j'ai l'honneur de représenter. (*Applaudissements. L'orchestre joue l'hymne de Mameli*).

Etant donnée la nuance politique de l'actuelle municipalité de Rome, le discours de M. l'assesseur Vanni fut très habile : on peut dire que son succès fut d'avoir évité des déclarations dangereuses et de n'avoir provoqué aucune manifestation hostile.

L'allocution fut écoutée dans le plus complet silence, et les délégués voisins congratulèrent l'orateur.

Ernest Haeckel

M. le président SERGI. — Je donne la parole à l'illustre représentant de l'Allemagne, notre grand Ernest Haeckel.

Une longue ovation salue la présence à la tribune du célèbre professeur de l'Université d'Iéna.

ERNEST HAECKEL. — Je salue Rome au nom de l'Allemagne et je rends hommage à la date du XX septembre, qui fut la victoire de la pensée humaine libérée.

J'admire avec émotion le caractère international de cette assemblée. J'en tire la conclusion d'une prochaine entente entre tous les peuples.

J'en augure aussi que la grande et géniale pensée de Galilée, de Giordano Bruno, de Spinoza, de Goëthe, les grands maîtres et précurseurs de la pensée scientifique, inspireront les travaux du Congrès. (*Acclamations*).

Il annonce la communication au Congrès d'un résumé de tous ses travaux. Il consiste en 30 propositions, dont 20 de philosophie théorique et 10 de philosophie pratique. Ce sont les *Thèses du Monisme*.

Nous les reproduisons ici :

Le Monisme : Une seule Force dans le Monde

Des 30 thèses ici formulées, 20 ont trait au monisme théorique et 10 au monisme pratique.

Ces dernières ne sont destinées qu'à l'expression d'idées générales, qui seront ensuite à expliquer et à développer d'une façon subjective, selon les individus.

Par contre, je considère les premières, les données établies objectivement par la science moderne, comme les principes inébranlables de la conception unitaire du monde.

I. — Monisme théorique

Conception du monde sur la seule base de l'expérience, de la raison et de la science

1. PHILOSOPHIE MONISTE. — La conception unitaire du monde, conforme à la nature, ne trouve un fondement solide que dans les connaissances scientifiques que la raison humaine a acquises par l'expérience critique.

2. EXPÉRIENCE (Empirisme). — La vraie science acquiert ces connaissances empiriques ou conformes à l'expérience, en partie par l'observation, au moyen des sens, du monde extérieur; en partie par la réflexion consciente de notre monde intérieur.

Les organes des premières sont les organes des sens et les foyers sensuels de nos méninges; entre ceux-ci, en continuel commerce d'échange avec eux, se trouvent les foyers de la pensée, les véritables organes de la raison.

3. RÉVÉLATION. — En opposition à cette théorie moniste de la connaissance, la conception dualiste du monde, actuellement dominante, pense que les connaissances les plus importantes et les plus profondes sont acquises, non par l'expérience naturelle, mais par une révélation surnaturelle ou divine. Toutes ces assertions reposent ou sur des dogmes obscurs ou hors du domaine de la critique, ou sur une tromperie intentionnelle.

4. APRIORISME. — Aussi instable et contraire à l'expérience est l'assertion de la métaphysique (Kant), qu'une partie des connaissances les plus importantes a été acquise *a priori*, indépendamment de l'expérience, et uniquement par le raisonnement. En fait, les soi-disant connaissances *a priori* sont toutes venues par suite d'associations d'idées, lesquelles, originairement, ont été obtenues *a posteriori*, par un enchaînement d'expériences.

5. UNITÉ DU MONDE (Monisme cosmologique). — Le monde entier est reconnu, par la science moderne, comme un grand Tout unitaire, comme un *Cosmos*, régi par des lois naturelles immuables. Ce *Cosmos* embrasse l'espace infini du monde et les astres (*systèmes solaires*) qui s'y meuvent, d'après des lois immuables; mais en même temps aussi les organisations qui habitent les planètes : en un mot, l'ensemble de la Nature.

6. DUALITÉ DU MONDE (Dualisme cosmologique). — Au contraire, la connaissance actuelle de la nature rend tout à fait insoutenable l'opinion jusqu'à présent dominante qui distingue deux mondes : d'un côté, le monde des corps, ou la Nature (*Mundus sensibilis* de Kant, accessible à l'expérience); de l'autre côté, le monde des esprits ou la Surnature (*Mundus intelligibilis* de Kant, accessible seulement à la foi ou au pressentiment). Toutes les idées sur ce dernier — le monde surnaturel ou de l'Au-delà — reposent sur le manque de connaissance de la réalité ou sur le manque de clarté de la pensée, en partie aussi sur le pouvoir de la tradition mystique.

7. UNITÉ DE LA NATURE (Biophysique). — Les progrès énormes de la connaissance de la nature, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, nous ont conduit à la conviction que les êtres vivants qui habitent notre terre sont soumis aux mêmes lois immuables de la nature que les corps que l'on nomme morts ou inorganiques. La Biologie, comme science de la vie des organismes, n'est qu'une partie de la Physique, qui embrasse tout, y compris la Chimie, comme Physique des atomes.

8. DUALISME DE LA NATURE (Vitalisme). — Au contraire, la connaissance exacte actuelle de la nature doit faire rejeter l'idée, encore aujourd'hui trop répandue, que la nature organique et la nature inorganique forment deux domaines complètement différents et que les lois de la physique et de la chimie n'ont une valeur absolue que pour la dernière, et non pour l'autre. Une soi-disant *force vitale* (*vis vitalis*), qui dirigerait et dominerait les *processus* physiques et chimiques dans les organismes, existe aussi peu qu'une intelligence cosmique.

9. EVOLUTION DU MONDE (*Genesis*). — Les progrès de la théorie de l'évolution nous ont persuadé que toute la nature est en connexion causale avec un grand *processus* unitaire de développement, et que cette cosmogénèse consiste en une chaîne ininterrompue de transformations. Cela s'applique aussi bien au développement de la nature inorganique (Kant, Laplace) qu'au développement des êtres organiques (Lamarck, Darwin).

Une partie de ce *processus* universel de développement est immédiatement accessible à notre connaissance; mais son commencement et son terme nous sont inconnus.

10. CRÉATION DU MONDE. — La Science moderne écarte entièrement toute soi-disant « création du monde », comme aussi l'acceptation mystique d'un créateur personnel, lequel aurait créé le monde « de rien » et donné corps à des pensées créatrices sous forme d'organismes. Un tel créateur anthropomorphe existe aussi peu qu'un « ordre moral » du monde ordonné par lui ou une soi-disant « providence divine ».

11. THÉORIE DE LA DESCENDANCE. — Cette partie de la théorie générale de l'évolution, qui concerne la transformation de la population organique de notre globe, a été fortement établie comme

théorie de la descendance, appuyée sur *trois documents biologiques* : l'anatomie comparée, l'ontogénie et la paléontologie. Ces trois sciences sont unanimes à enseigner que tous les organismes vivants d'aujourd'hui sont les descendants transformés d'une longue suite d'êtres disparus, lesquels ont évolué sur notre planète durant un long espace de temps (beaucoup de millions d'années). Cette transformation biogénétique est bien établie, que nous l'expliquions par la sélection, par la mutation ou par quelque autre théorie évolutionniste.

12. ARCHIGONIE. — Comme la vie organique ne peut se produire que par le moyen d'une substance vivante (plasma), et comme l'action de cette matière albumineuse, semi-liquide, n'est possible que par le moyen de l'eau tout à fait liquide, des organismes vivants n'ont pu exister sur notre globe à l'état de fusion, que lorsque son écorce s'est solidifiée et que la température de la surface est descendue au dessous du degré d'ébullition. Alors sont nées, par *katalyse*, des combinaisons de carbone et d'azote, de simples *monères*, des boules de plasma sans structure, comme le montrent les *chromaciées* (ou cyanophycées), qui vivent encore aujourd'hui. De celles-ci se sont développées, par la séparation du noyau intérieur (nucleus) et de la partie extérieure (cytosoma), les premières cellules.

13. TRANSFORMATION DE LA VIE (Métabolie du plasma). — Le *processus* grandiose des transformations biologiques, par lesquelles, dans le cours de beaucoup de millions d'années, les nombreuses espèces de plantes et d'animaux sont apparues sur notre terre, est, malgré son infinie variété, réductible à un *processus* physico-chimique commun : la transformation à l'infini de la substance vivante (métabolie du plasma). Ses deux facteurs les plus importants sont les deux fonctions physiologiques de la variation et de l'hérédité : la première, liée à la transformation des substances (nourriture et croissance), et l'autre à la propagation (croissance transgressive).

14. HISTOIRE DE LA RACE (Phylogénie). — De la connexion critique des trois grands documents : paléontologie, anatomie comparée et ontogénie, est née la nouvelle Science de l'*Histoire de la race* (Phylogénie, 1886). Elle cherche à déterminer hypothétiquement la généalogie des plus grands et des plus

petits groupes de formes organiques, et fonde là-dessus le *système naturel* des races, des classes et des genres. Les arbres généalogiques hypothétiques des races, qui les représentent de la façon la plus simple, ont une haute valeur pratique et euristique. Aussi bien dans la flore que dans la faune, toutes les formes peuvent être ramenées à très peu de races (phyla), dont les racines sont connexes beaucoup plus bas, dans les formes primitives communes des monères (chromacées).

15. ANTHROPOGÉNIE. — La « place de l'homme dans la nature », ce que Huxley appelle « la question des questions », est maintenant complètement établie. L'anatomie comparée nous apprend que l'homme présente tous les caractères des vertébrés. L'ontogénie comparée nous convainc qu'il naît et se développe tout à fait comme ceux-ci. La physiologie comparée nous montre que toutes les activités vitales, y compris celles de « l'âme », se produisent suivant les mêmes lois physiques et chimiques. Enfin, la paléontologie nous enseigne à reconnaître, dans la série des vertébrés fossiles, la lignée des ancêtres disparus de notre race. C'est pourquoi il ne reste aucun doute que l'homme est un vertébré, et plus spécialement un mammifère; et que ce n'est que dans la période du tertiaire la plus rapprochée, qu'il s'est développé de cette classe la plus haut placée dans l'échelle des êtres..

16. PROVENANCE SIMIESQUE (Théorie des Pithécoïdes). — Parmi tous les mammifères, les singes, et principalement les singes sans queue, nommés anthropoïdes, sont les plus proches de l'homme à tous les points de vue : anatomique, embryologique et physiologique. Cependant, aucun des représentants vivants de ce groupe : ni en Asie, le gibbon et l'orang ; ni en Afrique, le chimpanzé et le gorille, — ne peut être considéré comme l'ancêtre direct de l'homme. Il faut chercher les ancêtres communs de tous ces anthropoïdes et de l'homme, dans des singes plus anciens disparus, de l'ancien monde, les pithécantropes, ou dans des espèces apparentées.

17. IMMORTALITÉ DE L'ÂME (Atavisme). — L'âme (psyché) de l'homme, laquelle est considérée comme un être à part, surnaturel, par la métaphysique mystique et par la théologie, a été

reconnue, grâce aux progrès grandioses de la physiologie moderne, surtout l'étude comparée du cerveau, comme le total d'une somme de fonctions du cerveau. L'activité de l'organe supérieur de l'âme ou de la pensée, *phronema*, dans une certaine région des méninges, se déroule, parmi les hommes, suivant les mêmes lois de la psychophysique que chez les autres mammifères, et spécialement chez les anthropoïdes, avec lesquels ils sont le plus apparentés. Cette activité cesse naturellement avec la mort. Et il paraît aujourd'hui tout à fait absurde d'admettre une « immortalité personnelle de l'âme ».

18. LIBERTÉ DE LA VOLONTÉ (Indéterminisme). — A l'instar de toutes les autres fonctions du cerveau : la sensation, la perception, la pensée, — la volonté de l'homme est une *fonction physiologique* de cet organe nerveux central, et elle est déterminée par sa structure anatomique. Les qualités personnelles particulières du cerveau humain, qui sont en partie dues à un *héritage* des ancêtres (prédispositions), en partie acquises par *adaptation* dans la vie individuelle, déterminent « nécessairement » la volonté. Le vieux dogme de la liberté de la volonté (indéterminisme) paraît donc inadmissible et doit être remplacé par le déterminisme.

19. DIEU. — Si par le concept fort équivoque de « Dieu », on entend un « Être suprême », personnel, qui, dirigeant le monde, pense, aime, crée, gouverne, récompense, punit, etc., à la manière des hommes, ce Dieu anthropomorphe doit être relégué dans le domaine de la poésie mystique, qu'on l'habille d'une forme humaine ou qu'on le considère comme un esprit invisible, ou comme un « vertébré gazeiforme ». Pour notre science moderne, cette notion de Dieu est seulement admissible, si l'on entend par là la dernière cause inconnaissable de toutes choses, l'hypothétique « cause primordiale de la substance ».

20. LA LOI DE LA SUBSTANCE. — La plus ancienne loi fondamentale chimique de la *conservation de la matière* (constance de la matière, Lavoisier, 1789) et la plus récente loi fondamentale chimique de la *conservation de la force* (constance de l'énergie, Robert Mayer, 1842), ont été fondues dernièrement, en 1892, par notre *Monisme*, en une seule grande loi universelle ; car nous

considérons la *Matière* et la *Force* (ou matière et énergie, corps et esprit) comme des attributs inséparables de la *Substance* (Spinoza). Nous désignons cette « loi universelle », embrassant tout, ou « loi cosmologique fondamentale », sous le nom de *loi de la substance*, et nous sommes persuadé que l'homme y est aussi absolument soumis que le reste du *Cosmos*.

II. — Monisme pratique

Manière rationnelle de vivre et base du monisme pratique

21. SOCIOLOGIE. — La *civilisation* qui a élevé la race humaine bien au-dessus des autres animaux et lui a procuré la domination sur la terre, repose sur la coopération rationnelle des hommes sociables, avec une distribution du travail poussée très loin, et sur le soutien réciproque des classes travailleuses se complétant l'une l'autre. Les bases biologiques des sociétés se trouvent déjà chez les *animaux sociables* : tout d'abord chez les singes. Leurs troupeaux et leurs Etats sont maintenus par des instincts sociaux : habitudes héréditaires.

22. FORMES DE GOUVERNEMENT ET LOIS. — L'ordonnance de la Société conforme à la raison, et son gouvernement par des lois, peuvent se faire par diverses formes de gouvernement ; l'essentiel est une juste *nomocratie*, la consolidation d'une *puissance laïque* fondée sur la justice ; les lois qui restreignent la liberté des citoyens dans l'intérêt de la Société, ne doivent être fondées que sur l'usage rationnel des connaissances naturelles et non sur « d'honorables traditions : habitudes héréditaires ».

23. EGLISES ET CONFESSIONS. — Par contre, il faut combattre par tous moyens la *hiérarchie*, qui entoure la puissance laïque d'un manteau ecclésiastique et qui abuse de la crédulité des masses populaires ignorantes, pour les faire servir à ses desseins égoïstes. Il faut surtout combattre les *confessions* (divisions en sectes), comme une forme particulière de la *superstition*, qui ne fait que jeter la zizanie entre les personnes de croyances diffé-

rentes. La *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, si désirable, doit être conduite de telle sorte que l'Etat laisse à toutes les croyances la même liberté, mais garde le droit de mettre obstacle à leurs empiètements sur le terrain pratique. La puissance ecclésiastique (théocratie) doit toujours se soumettre au gouvernement laïque (nomocratie).

24. **PAPISME.** — La plus puissante hiérarchie, celle qui, encore aujourd'hui, domine spirituellement la plus grande partie du monde civilisé, est le *Papisme* ou l'ultramontanisme. Bien que cette grandiose organisation politique soit en contradiction flagrante avec les formes pures du christianisme primitif, et qu'elle ne fasse que mésuser de cette dénomination de « chrétienne » dans un but de domination, elle trouve cependant un puissant appui jusque chez ses adversaires naturels, les princes laïques. Dans le combat inévitable contre le papisme, il faut avant tout agir de façon à lui enlever, législativement, ses trois plus puissants appuis : le célibat des prêtres, la confession auriculaire et le trafic des indulgences. Ces trois dispositions les plus dangereuses et les plus immorales de l'Eglise catholique moderne sont étrangères au christianisme primitif. Egalement, il faut empêcher par des lois le pululement des superstitions dangereuses fondées sur la foi aux miracles (Lourdes, Marpingen), ou sur la foi aux reliques (Aix-la-Chapelle, Trèves).

25. **RELIGION MONISTE.** — Si, par religion, on n'entend pas le culte de la superstition, ni une confession (secte) irrationnelle, mais le relèvement de l'esprit par les plus nobles dons de l'art et de la science, en ce sens le Monisme peut servir de « lien entre la science et la « religion ». Les trois idéaux de cette « religion » de la raison sont : la Vérité, la Vertu, la Beauté.

26. **ETHIQUE MONISTE.** — La *philosophie morale*, conforme à la nature, sera dérivée, par notre théorie moderne de l'évolution, des instincts *sociaux* des animaux supérieurs, et non d'un dogmatisme (impératif catégorique, Kant). Comme tous les animaux supérieurs sociables, l'homme doit tendre à l'équilibre naturel entre deux devoirs opposés : entre ce que commande l'*égoïsme* et ce que commande l'*altruisme*. La *loi fondamentale de la morale* ou la « règle d'or » a déjà, il y a 2.500 ans, exprimé ce double com-

mandement du devoir en cet adage : « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit. »

27. ECOLE MONISTE. — Dans la plupart des pays civilisés (et particulièrement en Allemagne), *l'instruction de la jeunesse* à tous les degrés est encore en grande partie chargée des chaînes qu'elle doit à la tradition scolastique du Moyen-Age. Seule, la complète *Séparation de l'Ecole et de l'Eglise* peut briser ces chaînes. L'enseignement religieux confessionnel ou dogmatique, qui se donne encore actuellement, doit être remplacé par l'histoire comparée des religions et par l'enseignement de la morale moniste. Il faut enlever aux prêtres de toute confession toute influence sur l'école. La réforme scolaire qui s'impose doit se faire sur les bases de la moderne connaissance de la nature. La plus grande partie de l'enseignement ne doit pas être consacrée à l'étude des langues classiques et de l'histoire des peuples, mais bien aux diverses branches des sciences naturelles, principalement à l'anthropologie et à la théorie de l'évolution.

28. EDUCATION MONISTE. — Comme un sain développement de l'âme, fonction des méninges, est étroitement lié avec celui du reste de l'organisme, l'éducation moniste de la jeunesse, libre des enseignements confessionnels des Eglises, doit tendre à former également *l'esprit et le corps* dès la plus tendre jeunesse. Une gymnastique quotidienne, des bains et des exercices, des promenades et des voyages, doivent, dès l'enfance, fortifier et développer l'organisme. Le sens de l'observation de la nature et de la jouissance de la nature doit être éveillé et affiné. Par des bibliothèques populaires, par des écoles de perfectionnement et des conférences populaires, on devra aussi continuellement procurer à des hommes instruits, plus âgés, la nourriture intellectuelle.

29. CIVILISATION MONISTE. — La hauteur étonnante de civilisation à laquelle l'homme du XIX^e siècle s'est élevé, les progrès surprenants de la science de la nature et de ses applications pratiques à la technique, à l'industrie, à la médecine, etc., permettent d'espérer que, durant le XX^e siècle, la civilisation prendra encore un plus puissant essor. Ce progrès désirable ne sera pourtant possible que si l'on quitte les voies habituelles des

dogmes traditionnels et de la superstition cléricale et que si, à leur place, règne la connaissance rationnelle de la nature.

30. LIGUE MONISTE. — Pour répandre dans les milieux les plus éloignés la conception unitaire de l'univers conforme à la nature, et pour que les fruits bienfaisants du monisme théorique soient pratiquement utilisés de toute manière, il est à désirer que tous les efforts qui tendent à ce but trouvent un centre commun dans la fondation d'une *Ligue moniste* unitaire. Dans cette *Communauté moniste universelle* seraient admis non seulement tous les libres-penseurs et tous les partisans de la philosophie monistes, mais encore toutes les communautés libres, les sociétés éthiques, les communautés de libre religion, etc. qui ne reconnaissent pour guide de leurs pensées et de leurs actions que la *raison pure* et non pas la croyance à des dogmes traditionnels et à de prétendues révélations. Les Congrès de Libres-Penseurs qui vont avoir lieu à Rome et à Saint-Louis (Amérique du Nord) offrent une occasion favorable pour réunir toutes ces forces dispersées en une grande et universelle *Ligue moniste*.

FURNÉMONT, secrétaire général. — Le grand savant Marcelin Berthelot nous écrit que la maladie l'empêche d'être parmi nous, mais il a envoyé un manuscrit qu'il a chargé M. Ferdinand Buisson, professeur à la Sorbonne et président de l'*Association nationale des Libres-penseurs de France*, de lire en son nom. De telle sorte que nous allons pouvoir associer dans un même élan de reconnaissance et de gratitude le grand savant allemand et le grand grand savant français. (*Applaudissements.*)

M. BUISSON, lit la lettre de Marcelin Berthelot.

Lettre de Marcelin Berthelot

Je salue le Congrès de la Libre Pensée réuni à Rome, et j'envoie à ses membres mes souhaits pour leur œuvre et pour leurs personnes.

La réunion du Congrès de la Libre Pensée à Rome est un signe des temps; car Rome a été le centre de l'oppression de la science et de la pensée pendant plus de quinze cents ans. C'était bien là le puits de l'abîme, annoncé par l'Apocalypse,

d'où sortaient les vapeurs empestées de la superstition, du fanatisme et de l'inquisition, soulevées par la théocratie. Appuyée sur ses milices monacales et congréganistes, elle prétendait maintenir éternellement les hommes sous la domination du double glaive spirituel et temporel. De nos jours même, nous avons entendu, à Paris, un dominicain réclamer l'intervention du bras séculier, du haut de la chaire de notre métropole. L'Italie a souffert des prétentions de l'Église, plus peut-être qu'aucune autre nation au moyen âge, et davantage encore dans les temps modernes, alors que les libres développements de la pensée et de la science, à l'époque de la Renaissance, ont été étouffés dans son sein par la papauté. Le bûcher de Giordano Bruno fume encore, et le procès de Galilée ne saurait jamais être oublié, car ce fut la condamnation solennelle de la science elle-même, au nom du dogme et de l'Écriture Sainte.

A Rome même, l'oppression cléricale n'a cessé de s'exercer que le jour où l'Italie a pris possession de sa capitale temporelle.

C'est donc une entreprise juste et digne, salutaire pour le genre humain, qui nous réunit ici, pour bien marquer l'évolution de l'esprit moderne et le triomphe de la société nouvelle, qui tire son autorité de l'indépendance absolue des opinions et des constatations irrésistibles de la science.

Voilà le drapeau que nous élevons en face du Vatican, siège de la révélation divine et de l'infailibilité papale.

Cependant, conservons toujours la sérénité bienveillante qui convient à notre amour sincère de la justice et de la vérité. La voix de la science n'est ni une voix de violents, ni une voix de doctrinaires absolus. Quels qu'aient été les crimes de la théocratie, nous ne saurions méconnaître les bienfaits que la culture chrétienne a répandus autrefois sur le monde. Elle a représenté une phase de la civilisation, un stade, aujourd'hui dépassé, au cours de l'évolution progressive de l'humanité. Il serait contraire à nos principes d'opprimer à notre tour nos anciens oppresseurs, s'ils se bornent à demeurer fidèles à des opinions d'autrefois, sans prétendre les imposer. Ce que nous voulons fermement, ce que nous avons le droit et le devoir de faire, c'est d'enlever à l'esprit cléricale et rétrograde la direction officielle des Etats, et surtout la direction obligatoire des consciences, celle de l'éducation populaire et des œuvres de solidarité sociale.

Certes, nous n'avons pas les prétentions du prophète descendu du Sinaï pour exterminer ses ennemis et promulguer un nouveau Décalogue.

La science que nous proclamons procède d'un esprit nouveau de tolérance, fondé, je le répète, sur la liberté de la pensée et sur la connaissance exacte des lois naturelles.

Ne confondons pas cette méthode avec celle de la fausse science théologique, qui déduit, *a priori*, ses conclusions de dogmes imaginaires, révélés par l'inspiration divine, pure scolastique, vide de toute réalité, et vouée sans relâche aux affirmations absurdes et aux hérésies.

La science que nous représentons impose ses directions dans tous les ordres, industriel, politique, militaire, éducateur, et surtout moral, en s'appuyant exclusivement sur les lois naturelles, constatées *a posteriori* par les observations et les expérimentations des savants de tout genre : physiciens et mécaniciens, aussi bien qu'historiens et économistes ; chimistes, médecins et naturalistes, aussi bien que psychologues et sociologues.

Nous établirons ainsi dans le monde le règne d'une raison affranchie des anciens préjugés et systèmes dogmatiques, c'est-à-dire un idéal supérieur, une morale plus haute et plus assurée que celle des temps passés, parce qu'elle est basée sur la connaissance de la nature humaine et qu'elle proclame et démontre la solidarité intellectuelle et morale des hommes et des nations.

MARCELIN BERTHELOT.

(*Applaudissements, acclamations.*)

Les présidents d'honneur

FURNÉMONT. — Vous venez d'acclamer les deux grands représentants de la science, je vous propose au nom du Bureau de nommer Ernest Haeckel et Marcelin Berthelot présidents d'honneur du Congrès. (*Applaudissements.*)

A ces deux illustres représentants de l'Allemagne et de la France, je vous propose d'associer : pour l'Angleterre : l'illustre Maudsley ; pour la Russie, Novicow ; pour l'Espagne, Nicolas Salmeron, ancien président de la République Espagnole ; pour

les Pays scandinaves, Björnson ; pour la Belgique, Hector Denis ; et enfin, pour l'Italie, si riche en savants, nous en choisirons deux qui symboliseront tous les autres : Roberto Ardigo, retenu à Padoue, et Cesare Lombroso que nous aurons peut-être l'occasion d'applaudir tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Nous allons maintenant suspendre la séance pour aller la continuer à la Porta Pia où nous irons saluer la rédemption de l'Italie et la chute du pouvoir temporel, (en attendant l'autre) de la papauté. (*Acclamations.*)

La séance est suspendue à 11 heures.

La Manifestation populaire

A la Brèche de la Porta Pia

Le Congrès se rendit en cortège à la Porta Pia, par où les troupes italiennes, le 20 septembre 1870, entrèrent dans la Rome papale.

Le soleil est merveilleux, et sur le parcours du cortège, le long des trottoirs, deux rangs compacts de Romains font une haie sympathique.

La manifestation, comprenant plus de vingt mille citoyens, est grandiose de force et de calme.

En tête du cortège est une société de musique, composée d'ex-garibaldiens. Ensuite, portée par les Jeunes gens du *Fascio repubblicano*, la grande couronne que le Comité du Congrès International doit déposer à la *Porta Pia*, sur la pierre qui commémore les Italiens morts pour la libération de Rome.

La couronne est en feuilles de laurier avec des ornements dorés, entourés d'un ruban tricolore italien entrelacé de rouge.

La bannière qui ouvre le cortège est la bannière noire des condamnés politiques du gouvernement pontifical, autour de laquelle se groupent les nombreuses bannières de loges maçonniques et de sociétés populaires.

On remarque aussi les drapeaux rouges de la *Fédération de Bretagne* et de l'*Union des groupes révolutionnaires de la Seine*.

Le cortège se met en mouvement au son de la *Marseillaise*, au milieu des applaudissements et des cris : *Vive Giordano Bruno ! Vive la Libre Pensée ! A bas la calotte !*

Le cortège suit son itinéraire, pendant que les musiques jouent alternativement la *Marseillaise*, l'*Hymne de Garibaldi* et l'*Hymne des Travailleurs*.

Les congressistes et la foule chantent l'*Internationale*.

Il est onze heures et demie lorsque le cortège arrive à la Porta Pia. Une foule énorme, évaluée à 30,000 personnes, entoure bientôt l'estrade dressée contre le mur par lequel entrèrent les troupes italiennes.

Léon Furnémont prend la parole au nom du Congrès.

Discours de Léon Furnémont

Citoyens,

Au nom de la Fédération Internationale de la Libre Pensée, au nom du Congrès Universel de Rome, je viens saluer les citoyens illustres, ainsi que la foule obscure et anonyme qui, le 20 septembre 1870, par la brèche de la Porta pia sont entrés dans la Rome des papes pour affirmer le droit des nationalités de se gouverner elles-mêmes et de régir leurs propres destinées. (Appl.)

Le XIX^e siècle présente comme caractère politique le plus important, les efforts accomplis par les hommes de même race et de même civilisation historique pour se rapprocher, se confondre, et constituer leur unité gouvernementale. Chacun de ces efforts, tout en étant le résultat d'un travail national, est en même temps une collaboration au progrès social de l'humanité toute entière. (Applaudissements).

La Révolution Française de 1789, en même temps qu'elle accomplissait l'unité politique de la France, affirmait le caractère universel des droits de l'Homme et du Citoyen. L'Italie, en 1870, en couronnant par la conquête de Rome le travail d'émancipation qui avait duré pendant un demi siècle, affirmait en même temps le droit humain, le droit social que tous les

peuples revendiquent, de se soustraire à la domination despotique des théocraties et de toutes les oppressions, pour « se faire eux-mêmes ». En même temps que l'Italie proclamait ce principe : « Italia fara da se » elle en proclamait un autre au nom duquel nous sommes présents à cette cérémonie : « Umanita fara da se ! » (Longs applaudissements.)

Et c'est pourquoi nous célébrons cette commémoration qui, tout en étant un hommage reconnaissant à la collaboration apportée de tout temps par l'Italie à l'œuvre de l'émancipation humaine, ne peut pas être considérée comme une manifestation patriotique au sens restreint du mot. Votre fête du 20 septembre, comme la fête du 14 juillet en France, comme la commémoration de la création de l'Association internationale des travailleurs à Londres en 1864, est devenue une fête universelle, la fête de tous les hommes, de tous les peuples vraiment amoureux de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, la fête de toutes les consciences vraiment humaines ! (Appl. Acclamations).

Nous voulons associer à cette célébration, non pas seulement les grands savants de l'Italie, les Moleschott, les G. Bovio, et tant d'autres, non pas seulement les héros comme Giuseppe Garibaldi...

(Acclamations : Vive Garibaldi !!)

.... Non pas seulement les hommes politiques éminents comme Cavour, comme Mazzini... (Nouvelles acclamations)... nous voulons y associer le peuple italien tout entier, qui le 20 septembre 1870 était l'avant-garde de l'humanité progressive en route vers la conquête définitive de l'égalité politique et de la justice sociale. (Applaudissements).

Dans ce grand combat, l'Italie devait fatalement rencontrer l'Eglise romaine qui depuis des siècles et des siècles s'est toujours trouvée en travers de la route de la civilisation, cette Eglise romaine dont les meurtres ont ensanglanté toutes les terres où régna l'idée catholique, cette Eglise romaine qui, après la Révolution de 1789, après 1793, après 1848, était parvenue à maintenir au sein de l'Italie un Etat fondé à la fois sur ces deux puissances de ténèbres et de mensonge : la féodalité et l'inquisition ! (Longues acclamations).

Aujourd'hui, la puissance de l'Eglise est en décadence et pour en détruire les derniers vestiges, nous sommes venus

jusque dans l'antique cité des papes. On nous a reproché d'avoir choisi Rome comme siège de notre Congrès? Reproche qui montre bien que l'Eglise a conscience aujourd'hui de sa déchéance. On a dit que nous venions à Rome insulter un vaincu! Que nous choissions le moment où la papauté, par la faute imbécile de l'homme qui la représente,... (Bravos!), devient le propre artisan de sa chute intellectuelle et morale, pour venir ici lancer l'outrage à un pauvre vieillard, et à une idée qui disparaît.

Ne nous laissons pas aller à une telle illusion : l'Eglise romaine, malgré ses fautes et malgré ses crimes, est encore forte et puissante, hélas! Elle enténèbre toujours bien des consciences et bien des volontés. Et ce sera l'œuvre de la *Fédération Internationale de la Libre Pensée*, de travailler à la préparation de l'idéal que nous rêvons tous, une humanité émancipée du dogme religieux, ce qui lui permettra d'organiser la société sur les bases de la science, non plus d'une science monopolisée par une classe favorisée, mais d'une science devenue le patrimoine commun du prolétariat de tous les pays!

(Applaudissements, longues acclamations.)

Et quant à l'œuvre pacificatrice que nous avons à accomplir, je dois rendre hommage ici à ceux qui, en France et en Italie, ont préparé cette grande réconciliation entre les deux peuples. Car, aujourd'hui que cette idée a été acceptée, aujourd'hui qu'elle était pour ainsi dire dans l'ambiance, la visite du Président de la République à Rome et sa réception par les pouvoirs publics étaient chose naturelle. Mais le temps n'est pas loin où ceux qui, en Italie et en France voulaient la réconciliation des deux peuples, étaient considérés comme des utopistes et de mauvais patriotes. (Bravos).

Aujourd'hui dans notre Congrès International, nous allons à la fois sceller définitivement l'union des races latines et préparer la grande internationale de tous les peuples sous la bannière de la Libre Pensée.

Vive la Libre Pensée Internationale!!

(Vifs applaudissements. Longues acclamations).

La foule s'écoule lentement, et acclame interminablement Ernest Haeckel et Léon Furnémont, qui s'éloignent en voiture.

On crie : *Vive la Science! Vive l'action!*

Deuxième Séance

(Mardi 20 septembre 1904. Après-Midi.)

Présidence de M. le Prof. SERGI.

La séance est ouverte à 3 1/2 heures.

FURNÉMONT. — Nous avons été obligés d'écourter la séance de ce matin, mais nous n'avons jamais eu la pensée de diminuer le moins du monde les pouvoirs démocratiques de l'Assemblée, qui reste notamment maîtresse de la constitution de son Bureau.

Nous vous proposons de confirmer pour la séance de cet après-midi le Professeur Sergi à la Présidence. (*Acclamations*).

Nous vous demanderons de désigner comme assesseurs, pour la suite des séances qui vont avoir lieu, les représentants des principales organisations de Libre-Pensée du Monde.

Nous vous proposons de désigner aujourd'hui :

La citoyenne GATTI DE GAMOND, pour la Belgique;

Le citoyen POIRY, vice-président et délégué spécial à ce Congrès du Conseil Municipal de Paris;

M. TSCHIRN, Président de l'Union des Libres-penseurs Allemands;

M. DUPERTUIS, délégué des Libres-penseurs de Suisse;

M. W. FOOTE, Président de l'Association nationale séculariste d'Angleterre. (*Assentiment unanime*).

Pour le Secrétariat du Congrès, je vous propose de désigner : comme Secrétaire général : Furnémont. (*Applaudissements, acclamations, cris répétés de : Vive Furnémont !*) et comme secrétaires, tous ceux qui dans les différents pays, m'ont aidé à organiser le Congrès :

M.M. Ghisleri, Berlenda, Odon de Buen, Chauvelon, madame Altman et M. Heaford. (*Assentiment unanime*.)

UN MEMBRE (en italien) demande que M. Lorand soit chargé de traduire en italien les discours français. (*Assentiment.*)
FURNÉMONT, secrétaire général, donne lecture de

L'adhésion des absents

Cesare Lombroso

A la date du 3 septembre, Lombroso avait écrit à Ghisleri :

« *Honorable Collègue,*

» Quoique je sois malade, je viendrai, ne fût-ce qu'une demi-
» heure. Je ne pourrai traiter la question du dogme, les discus-
» sions théoriques me plaisent peu.
» G. Ferrero est trop triste.

» Affectueusement votre
» C. LOMBROSO. »

Malgré sa ferme intention, l'illustre ami ne put venir.

Guglielmo Ferrero

le Président de la section de Turin, à qui faisaient allusion les derniers mots de Lombroso, et qui venait de perdre son père :

14 sept.

« *Mon cher Ghisleri,*

» Il m'est impossible de venir. Le coup qui m'a frappé ne
» me laisse pas seulement une grande douleur, mais une grande
» responsabilité, vis-à-vis de ma mère et ma sœur.
» J'espère que le Congrès réussira, et que nous pourrons cet
» hiver faire quelque chose à Turin.

» Au revoir,
» GUGLIELMO FERRERO. »

Mario Rapisardi

L'illustre poète de Catane, membre du Comité italien de la Libre Pensée, écrivit à Ghisleri :

« 30 août.

» *Illustre et cher ami,*

» Mon pauvre corps est contraint à se reposer ici, cloué à ce roc ; mais tout ce qui existe encore de vivant, d'ardent, de frémissant dans mon âme, non abattue par les malheurs et les désastres, sera le XX septembre à Rome et s'honorera d'être avec vous et avec tous ceux qui ont consacré leurs études et leur vie à la Liberté de Pensée.

» Vous savez que, dès ma jeunesse, la question religieuse a occupé mon esprit et mon cœur, et qu'elle fut l'obsession de ma pensée. Dans *Palingenesi*, dans *Lucifero*, dans *Giobbe*, dans *Poesie religiose*, et ça et là dans *Giustizia* et *Atlantide*, représentant au moyen de l'art l'émancipation graduelle de mon esprit, j'ai tenté de donner des formes poétiques universelles aux sentiments et aux passions que les divers aspects du problème religieux ont suscité dans l'âme humaine.

» Un destin contraire m'a submergé à moitié, mais je ne crois pas qu'il ait réussi à me renverser. Ne pouvoir lancer personnellement en face du Vatican ma dernière parole est pour moi une grande douleur. Lancez-la vous même, en mon nom ; représentez, illustre ami, ma personne au Congrès de la Liberté et soyez le généreux interprète de ma pensée.

» Je vous envoie aujourd'hui la dernière édition de *Giustizia* ; je vous expédierai dans quelques jours le portrait et la réédition des *Religiose* qui, précisément au moment du Congrès, paraîtront dans la Bibliothèque Universelle de Sonzogno. Dans ce livre, que peut-être vous ne connaissez pas, est consacrée la religion de la pensée libre ; et si vous avez le temps de le parcourir, vous y trouverez des accents qui ne sont pas indignes d'être écoutés par l'âge nouveau. Mais l'âge nouveau se démène un peu trop derrière le char des charlatans et se réjouit aux feux d'artifice des *Bazocchi* de la poésie.

» Votre

» RAPISARDI. »

Björnson Björnsterne

« Sienne, 19 septembre.

» *Illustres citoyens !*

» Je vous remercie de l'invitation qui m'est parvenue d'assister au Congrès. Elle m'honore grandement.

» Je suis empêché, pour des raisons de santé, de me rendre à Rome.

» Je prie mon ami Enrico Ferri, de lui transmettre mes saluts les plus chaleureux.

» Voilà la vraie libération du monde !

» BJÖRNSON. »

Nicolas Salmeron

(*Ancien Président de la République espagnole*)

retenu par ses devoirs de chef du Parti républicain espagnol, a fait parvenir au Congrès son adhésion la plus enthousiaste.

Il rappelle qu'il a traité la question *Du dogme devant la Science* dans une préface à la traduction espagnole du célèbre livre de W. Draper sur les *Conflits entre la Science et la religion*.

Jacques Novicow

(*Professeur à l'Université d'Odessa*)

regrette que la situation spéciale où se trouve en ce moment la Russie ne lui permette pas de se rendre à Rome. Il fait les vœux les plus ardents pour la réussite du Congrès.

Roberto Ardigo

« Padoue, 13 sept. 1904.

» *Cher ami,*

» Au lieu de s'améliorer, ma santé a plutôt empiré. Un voyage à Rome serait presque un suicide. Rien ne m'est plus désagréable, car je considérerais comme un devoir d'assister au Congrès. Il a fallu qu'un cas de force majeure m'empêchât de le réaliser.

» Prof. ROBERTO ARDIGO. »

M. LE PRÉSIDENT. — J'accorde la parole au Citoyen Hector Denis. (*Applaudissements.*)

Discours d'Hector Denis

Le Dogme et la Sociologie

I

L'esprit humain, dans sa marche progressive, étend les méthodes scientifiques à des classes de phénomènes de plus en plus complexes jusqu'à les embrasser toutes. Le siège des conflits les plus aigus de la pensée positive et de la pensée théologique, se déplace par là même. Du XVII^e au XIX^e et au XX^e siècles, il passe de la physique céleste et terrestre à la biologie, au domaine de la conscience, à la science sociale : et par là même il change peu à peu d'aspect avec les conquêtes de l'esprit scientifique. Il en est ainsi pour la science sociale.

Au début du XIX^e siècle s'opposent dans leur expression la plus radicale l'interprétation surnaturelle et l'interprétation positive des phénomènes sociaux. En 1828, pour ne citer qu'un nom illustre, Frédéric von Schlegel, contemporain de J. de Maistre et de de Bonald, dans sa philosophie catholique de l'histoire, parle encore la langue de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, de Bossuet.

La volonté, la main divine, suivant les expressions mêmes de l'auteur, conduit tout. C'est du monde invisible que sort l'action qui se développe dans le monde visible, c'est dans le monde invisible qu'est la fin dernière, le but suprême. Les grands moments de l'évolution de l'humanité sont marqués par l'intervention divine; la parole, la force, la lumière sont les degrés de la grâce accordés aux grandes périodes de l'histoire, depuis la révélation primitive, jusqu'au point où le phare du christianisme se dresse dans le monde, et depuis ce moment jusqu'à la restauration complète de la conscience universelle soustraite aux lumières purement humaines, incertaines et trompeuses, pénétrée enfin et pour jamais de la lumière divine. Dominée par l'absolu, la philosophie de l'histoire est toute entière suspendue entre la recherche des causes premières et celle des causes finales des événements humains.

Au même moment du XIX^e siècle, dans ses opuscules publiés de 1822 à 1828, le fondateur de la sociologie moderne, l'immortel A. Comte annonce avec l'éclat du génie cette *physique sociale* que le grand Vico entrevoyait comme l'*histoire* et la *philosophie* de l'humanité.

La science nouvelle aura pour objet propre l'étude des phénomènes sociaux dans le même esprit que les phénomènes astronomiques, physiques, chimiques, physiologiques, c'est-à-dire comme assujettis à des lois naturelles invariables dont la découverte sera le but des recherches

Elle venue, le domaine de la réalité est tout entier conquis à l'esprit scientifique, l'unité de la pensée humaine, dans l'ensemble, de nos connaissances, est définitivement consacrée par l'effort accumulé des siècles, et la science sociale n'est pas seulement le couronnement de la série des sciences positives, mais elle va dissiper les antagonismes des connaissances incertaines, mettre un terme à l'anarchie intellectuelle, et donner à la fois un fondement inébranlable à l'action réfléchie de l'humanité sur ses destinées, au progrès indéfini.

Par elle la société humaine sous tous ses aspects, dans l'ensemble de ses manifestations et de son développement, sera considérée comme un phénomène naturel, régi par des lois qui lui sont propres. Toute conception surnaturelle sera désormais bannie de la sociologie comme de l'ensemble de nos connaissances. Et ce sera là le vrai, l'irrévocable divorce.

Plus profondément humaine, d'ailleurs, que la critique du XVIII^e siècle qui n'y voyait que le produit du calcul et de la fourberie des tyrans et des prêtres, la critique moderne y verra une expression spontanée de la pensée humaine. Les conceptions théologiques n'interviendront dans la science sociale que comme phénomènes d'un certain ordre, et loin qu'elle leur assigne l'immuabilité ou la supériorité due à une origine divine, la philosophie positive les soumettra à une inflexible relativité historique : les savants, inspirés de son esprit, pourront se diviser sur la genèse et l'évolution des formes religieuses, sur les rapports des conceptions religieuses avec les autres phénomènes sociaux, sur la nature même du phénomène religieux encore aujourd'hui controversée, opposer avec Loria à la loi des trois états intellectuels de Comte, la genèse des religions d'après

les plus audacieuses théories du matérialisme historique ; mais si pour celui-ci, elles ne sont que l'expression d'un mode préparatoire de penser s'évanouissant finalement devant la science : pour celui-là elles seront la projection idéale d'un état économique destinée à disparaître avec lui. Il suffira à un Leplay, chef célèbre d'une école sociologique, d'adopter comme postulat immuable la supériorité du Pentateuque, pour être écarté de la sociologie même par un Durkheim animé de l'esprit positif : l'auteur d'un livre sur l'*Evolution sociale*, Kidd caractérisant l'avenir par la prédominance sociale de la religion sur la science, sera sévèrement condamné par un penseur positif comme Vaccaro, et renvoyé à l'ancienne philosophie de l'histoire ; l'effort de conciliation d'un Spencer, alors même qu'il a enlevé à l'inconnaissable toute personnalité surnaturelle, sera encore rejeté par un Guyau ou un Roberty dans la métaphysique : Comte lui-même, bien qu'il ait dégagé de tout surnaturel sa religion de l'humanité, et qu'il ait par là même aux yeux des théologiens, anéanti jusqu'à la notion même de la religion, sera jugé infidèle à sa propre méthode pour avoir tenté de projeter devant nous un idéal absolu de l'humanité. Ainsi, suivant l'esprit même de sa fondation, dans aucune partie du domaine de la science sociale, on ne considère jamais que des phénomènes et des lois, et l'élimination irrévocable de l'absolu apparaît comme inséparable de sa constitution même.

Transportez-vous à la fin du XIX^e siècle et au commencement du XX^e siècle : le conflit subsiste, mais des transformations se sont accomplies. Le surnaturel, qui a été de plus en plus refoulé dans les sciences physiques, recule devant la sociologie positive. « Longtemps, dit un sociologue ecclésiastique, on a demandé au ciel de nous renseigner non seulement sur nos destinées futures, mais encore sur notre situation présente. Une science dérivée du dogme oublia trop que la révélation surnaturelle n'était pas venue nous dispenser de l'effort, et que l'homme devait fouiller la terre s'il voulait satisfaire une curiosité humaine. Aussi, bien des réponses improvisées furent démenties par l'expérience. » Ainsi parle le P. Vermeersch.

Après avoir déroulé le plan divin, voici que la philosophie sociale va dérouler aussi l'effort humain spontané. L'Eglise renonce pour le passé de l'humanité à des déductions trop

incertaines et périlleuses du dogme théologique, lui préparant à elle-même les blessures cuisantes que lui a faites la condamnation de Galilée; mais on n'abandonne en rien la révélation surnaturelle; même non apparente elle supporte toujours la trame de l'histoire, elle éclaire toujours l'avenir et le secret des destinées humaines reste sur les genoux des dieux.

Sous la double pression des forces antagonistes de la pensée moderne et des aspirations intérieures qui l'agitent, la divisent ou peuvent la diviser, pour lutter au dehors, pour affermir et unir au dedans, l'Eglise a accompli sous nos yeux un remarquable effort d'adaptation du dogme éternel aux acquisitions modernes de la science humaine.

Il semble qu'elle obéisse à la loi de ce rythme séculaire auquel Gabriel Tarde enchaîne le mouvement de l'histoire, et qu'elle parcoure une fois encore le processus d'opposition, d'adaptation si ingénieusement décrit par lui. Elle renouvelle l'œuvre qu'elle entreprit aux premiers siècles de l'ère en puisant dans la science antique, ce qu'elle fit au XIII^e siècle avec le plus illustre de ses docteurs, Saint-Thomas, en condensant tout le savoir acquis, et tel est son espoir d'atteindre aux résultats qui lui furent assurés alors, tel est l'orgueil des inspirations de l'absolu, qu'elle se croit appelée à ressaisir le gouvernement des esprits, la direction de la sociologie elle-même constituée sans elle et contre elle.

L'Encyclique *Æterni Patris* en unissant les découvertes modernes à la sagesse antique, les *nova* aux *vetera*, s'applique à la fois dans une même pensée à l'organisation du savoir humain et à l'organisation de la lutte contre les adversaires de l'Eglise, contre toutes les écoles qui veulent arracher définitivement l'esprit humain aux étreintes de l'absolu. Le chef de la catholicité, en même temps qu'il engage à recevoir, de quelque part qu'elle vienne, de bonne grâce et avec reconnaissance, toute pensée sage, toute découverte utile, retrace, d'une main inflexible, le plan du système des connaissances, avec la division tripartite : la science humaine, expérimentale; la philosophie; le dogme, science divine. Les sciences expérimentales, avec elles la sociologie, ont leur domaine défini, elles seront rattachées toutes aux principes de la philosophie renouvelée, pour atteindre par elle les résultats atteints au moyen âge, de repousser toutes

les erreurs du temps antérieur, et du temps actuel, et de forger des armes invincibles pour dissiper l'erreur à venir. La philosophie renouvelée de la scolastique, du thomisme, n'est pas la seule qui puisse à toutes les époques être liée au dogme, elle apparaît aujourd'hui comme celle qui s'adapte le mieux à l'état de nos connaissances positives, et à la défense du dogme. Elle est celle qui tend à réaliser le mieux l'unité de la catholicité travaillée par l'esprit moderne, elle est celle qui réalisera le mieux son unité d'action dans les luttes du XX^e siècle.

C'est ainsi, par exemple, que les plus remarquables penseurs de la catholicité, comme Van Weddinghen et Mercier, sacrifient définitivement le spiritualisme dualistique de Descartes jadis souverain, mais devenu inconciliable avec l'expérimentation physico-psychique contemporaine, et se prononcent avec ardeur, dans l'œuvre philosophique nouvelle, pour une hypothèse anthropologique reprise d'Aristote et de Saint-Thomas, et qui exprime l'unité de la vie et de la pensée, parce que d'une part elle s'adapte à l'expérimentation moderne, de l'autre qu'elle abrite toutes les conceptions théologiques traditionnelles.

Les philosophes du XVIII^e siècle firent une Encyclopédie pour renverser l'ancien système théologique et féodal : au XIX^e siècle St-Simon conçut, Comte esquaissa en maître une Encyclopédie nouvelle pour constituer le système nouveau spirituel et temporel : à la fin du XIX^e siècle, l'Eglise tente son Encyclopédie à elle pour ressaisir et consolider sa puissance.

C'est dans les pays soumis encore à l'action dirigeante de l'Eglise que se déroule toute son idée organique. Telle la Belgique. C'est faire œuvre de critique étroite, c'est une erreur périlleuse de ne voir dans le conflit avec l'Eglise en Belgique qu'une lutte de partis politiques sous des formes brutales et vulgaires. En Belgique c'est des hauteurs de l'unité théologique, philosophique et scientifique, que doit selon la pensée de l'Eglise, rayonner l'unité politique et sociale de la catholicité, dans la mesure où elle est réalisable encore. Le grand effort est à l'Université de Louvain, l'inspiration directrice est à Rome. Avec le dessein inflexible de fortifier les *vetera* par les *nova*, un vaste travail coopératif est institué embrassant l'étude de la nature, de l'homme, des sociétés, tout le domaine de l'expérience. Picavet, dans une œuvre de critique puissante et de loyauté, a rendu

témoignage aux savants catholiques engagés dans cette entreprise : méconnaître l'importance de leur effort, leur zèle et leur large culture, ce serait méconnaître aussi la grandeur du péril et la grandeur de notre propre mission. Pendant que les groupes savants, défenseurs de l'Eglise, poursuivent d'une part avec une ardeur inlassable, mais dans des exposés parfois remarquables par leur objectivité, la dissolution implacable de toutes les conceptions synthétiques des philosophes indépendants, de toutes les formes de l'agnosticisme, du positivisme, du matérialisme, du phénoménisme, du monisme, d'autre part, très nettement conscients des avantages de la combinaison des efforts, ils organisent méthodiquement par une ingénieuse division des tâches, le travail sociologique, et préparent laborieusement les matériaux de l'édifice de synthèse qu'ils rêvent d'élever sur les ruines des autres philosophies.

Pour quiconque a la claire vision des luttes suprêmes du XX^e siècle, jamais le conflit ne fut plus élargi, ne concentra plus d'énergies intellectuelles, et ne porta avec plus de netteté sur des objets plus décisifs.

« Le catholicisme, a dit Espinas dans une forte étude, puise très légitimement aux sources vives du savoir que l'Etat a aménagées pour tous. Il est donc probable que la diffusion d'une doctrine pour laquelle la société est un fait humain, naturel, et qui préconise une politique exclusivement positive, rencontrera des difficultés persistantes. »

C'est pour cela même, ajouterai-je à ces paroles d'Espinas, que notre devoir à nous est de porter l'effort sur les points qui dominent tout le conflit, et ce qui domine tout le conflit, c'est la nécessité de poursuivre inflexiblement dans la conception et dans l'action, dans le domaine de la pensée et dans celui de la volonté, l'unité fondée sur la relativité des connaissances humaines, et l'élimination de l'absolu. C'est là qu'est notre puissance invincible. Le poète philosophe a peint le passeur d'eau intrépide luttant même avec des rames brisées, et qui, entraîné à la dérive, tient serré dans les dents le rameau vert, symbole de l'idée et de l'idéal. Ainsi sans cesse battue par les retours de l'autorité et du dogme, le libre examen traverse héroïquement le cours des âges, il faut qu'il atteigne la rive pour y dresser l'édifice du savoir relatif dans son unité imposante et dans son humanité triomphante.

II

L'encyclopédie de l'Eglise, quelles que concessions qu'elle ait faites à l'esprit positif, réunit des connaissances d'origine distincte et de nature opposée. La philosophie est le lien flexible, l'hypothèse mobile qui rattache les vérités démontrées de la science expérimentale au dogme, objet surnaturel de la foi.

Sans doute pour un penseur catholique, ces trois groupes de connaissances ont une indépendance relative, et réalisent l'harmonie du savoir : mais pour la critique libre, entre la connaissance relative, limitée, fondée sur l'expérience humaine, et les vérités absolues du dogme, fruits de l'expérimentation directe de l'absolu, révélation de l'Etre suprême sur les mystères mêmes de l'Etre, ce n'est pas un rapport d'égalité, mais un rapport de dépendance qui s'établit en dernière analyse. Cette dépendance est par le croyant en général acceptée.

Voici un économiste catholique savant et sincère, M. Brants, il place ces lignes au début de son œuvre scientifique : « L'économie politique est subordonnée en droit à la loi morale et à la loi religieuse qui la précise et par conséquent aux sciences qui s'en occupent. » Il ne s'agit pas de la loi morale seule qui est humaine, mais de la loi religieuse qui est prétendument divine, et il s'incline devant l'autorité du pontife dans l'enseignement et dans l'action. La théologie fait pénétrer dans la science des fins qui la dépassent, est-ce là autre chose qu'une indéfectible subordination de la science ?

Quel autre sens peut-on donner à une sociologie catholique distincte de la sociologie même, alors surtout qu'avec d'autres savants religieux, on la définit une science assez indépendante pour *voir*, assez docile pour *croire* ?

« Cette suprématie, a dit un philosophe thomiste, appartient sans aucun doute à un degré supérieur, à la théologie. Puisque elle puise ses principes et ses lumières dans une source surnaturelle, puisqu'elle possède une plus grande certitude, elle doit en faire profiter les autres... La foi ne défaille pas comme le fait si souvent notre chancelante raison, et voilà pourquoi c'est un devoir pour cette dernière d'accepter le contrôle de la théologie. En cas de conflit elle est l'arbitre en dernier ressort

et sans appel. Quand elle a rendu sa sentence en connaissance de cause, le différend est terminé. *Roma locuta est, causa finita est.*»

A défaut de soumission spontanée, si le croyant cède à l'esprit critique, il se heurte tôt ou tard à des résistances invincibles, n'ayant d'autres perspectives que la condamnation ou la révolte. La foi n'a pas seulement des fondements subjectifs, elle en a d'objectifs : il y a un Christ historique, il y a un Christ surnaturel, des événements de la vie du Christ historique sont pour l'orthodoxie marqués du caractère divin ; par lui Dieu pénètre dans l'histoire, et par le miracle devient perceptible à l'historien, l'orthodoxie exige que ces deux Christs se rejoignent, que le divin se retrouve dans le prolongement de l'humain.

Le reproche fait à l'abbé Loisy est d'avoir superposé, en des plans distincts, les deux Christs et malgré la pureté et les protestations de sa foi, d'avoir livré le Christ de l'histoire à une interprétation tout humaine, et le Christ de la foi à une interprétation toute symbolique de la réalité historique. Le libre examen individuel, dans la sociologie de l'Eglise, vient se briser contre l'interprétation fixée par la société religieuse elle-même. et qu'elle ne peut abandonner sans suicide. L'abbé Loisy est atteint par la Congrégation de l'Index, il l'est par le Saint-Office, son silence est déjà une victoire de l'Absolu, l'intervention du pontife infaillible achèverait la défaite de la raison. Pour résoudre ces contradictions il n'y aurait qu'une issue, dissoudre l'autorité religieuse elle-même, et c'est là qu'aboutit la logique héroïque d'un Marcel Hébert.

L'Eglise, en abandonnant du terrain au déterminisme sociologique, n'a supprimé ni la lutte ni la révolte, elle les a fait reculer ; on retrouve la lutte ardente, incessante aux confins de l'anthropologie, de la psychologie et de la sociologie : le penseur chrétien aura des solutions absolues aux problèmes que la méthode objective abordera, il niera *a priori* que les vérités de la foi puissent être en contradiction avec celles de l'expérience, il épuisera les efforts d'adaptation des vérités expérimentales au dogme, et sera implacable pour les hypothèses par lesquelles on tentera d'ébranler ses conceptions *a priori*. Mais dans l'intimité même de ces penseurs individuels, pressés de plus en plus par la démonstration scientifique, le drame de nos antagonismes se reproduira à chaque pas. L'Eglise nous vante

ses savants restés catholiques, que ne pourrait-elle nous dire des combats intérieurs de tant de nobles esprits divisés entre la foi et la science, et qui reproduisent en eux-mêmes les déchirements tragiques de l'histoire, et parfois s'échappent meurtris ou mutilés comme un Renard ou un Hébert, témoins vaillants de la liberté de l'esprit, victimes indomptées de la domination de l'Absolu.

Que penser du rêve de domination qui agite encore l'Eglise ; comment pourrait-elle ressaisir le gouvernement de la pensée : d'une part elle recule sans cesse, s'efforçant de rendre le dogme moins accessible et moins vulnérable ; de l'autre elle ne soustrait l'esprit humain à aucun déchirement, et dans son propre sein, là où elle n'étouffe pas l'esprit de recherche, elle déchaîne l'insurrection ?

A l'œuvre constructive si instable de l'Eglise, le libre examen opposera l'Encyclopédie du savoir positif, expression suprême de l'unité définitive dans le mode de penser. De même nature dans son ensemble philosophique et dans toutes ses parties, elle est partout l'expression de la relativité des connaissances humaines, elle ne se composera à chaque moment que de ce qui aura résisté au contrôle incessant de la raison.

L'Eglise imagine qu'elle se fortifie en poursuivant la critique âpre, acharnée et l'anéantissement des systèmes philosophiques. La foi scientifique du genre humain est supérieure aux systèmes, elle leur suivit, inébranlable et sereine. La grandeur de la puissance invincible de la pensée scientifique, c'est qu'elle peut supporter le doute fatal à la foi religieuse. C'est que nous savons que la synthèse des sciences se construit sous nos yeux peu à peu, par l'effort collectif des penseurs de tous les âges, par la ventilation même d'une critique inflexible. De Roberty, dans sa dernière œuvre sociologique, rendant un éclatant hommage à la classification des sciences de Comte, dit que le philosophe français a fait œuvre d'historien. Rien ne rendra plus profondément ma pensée, loin de porter à jamais l'empreinte d'un génie dominateur, la synthèse scientifique, toujours perfectible, est le *devenir* perpétuel de la pensée collective, qui se réfléchit seulement dans des Bacon, des d'Alembert, des Comte, des Spencer. Ce sera l'héritage commun du genre humain, l'expression de son unité intellectuelle.

La sociologie est le couronnement de l'édifice du savoir relatif, elle dépend de tout le vaste système de connaissances sur le monde et sur l'homme, et pour expliquer ses propres phénomènes, elle s'incorpore même tout ce vaste savoir, au point que l'encyclopédie des sciences peut s'interpréter comme une conception sociologique du monde, une philosophie sociale, une science de l'humanité. Dans ce domaine sociologique immense, on a pu redouter que l'esprit du système ne ramenât la domination de l'absolu, en enchaînant la science soit à l'un de ses facteurs, soit à l'une des classes de ses phénomènes. Durkheim et Asturaro ont eu des paroles amères sur le péril de la science nouvelle entraînée par cette fascination, et Squillace a consacré un ouvrage entier à la classification des systèmes. Quelle place n'ont pas prise depuis les Lilienfeld, les Schaeffle, les Spencer, les conceptions organiques de la société, quelles séductions cette analogie biologique n'a-t-elle pas exercée jusqu'à nos contemporains comme Worms? Quel rôle prépondérant le génial Tarde n'a-t-il pas tenté de donner à la psychologie individuelle? A leur tour quel ébranlement n'ont pas communiqué à la science nouvelle, les antagonismes des conceptions matérialistes et intellectualistes de l'histoire, l'événement le plus important de l'histoire de la sociologie dynamique?

La mort vient de frapper ces représentants illustres de la science sociale, les Spencer, les Lilienfeld, les Schaeffle, les Tarde; elle les livre à la gloire, emportant dans la nuit de l'oubli les éléments absolus de leurs conceptions. Qui ne voit dans l'action d'une critique incessante, se dissoudre les hypothèses bio-sociologiques, expressions matérialistes et intellectualistes fléchir peu à peu devant la corrélation, l'interdépendance des phénomènes sociaux?

Là encore du travail collectif des savants se dégagent les lois naturelles dans leurs formules plus complexes, plus flexibles, corrigeant les rapports de subordination fondamentale que les faits sociaux ont entre eux, par leurs réactions mutuelles, par l'indépendance relative que l'évolution assure à chacune de leurs classes!

Là encore le progrès de la science est au prix de l'élimination de l'absolu.

III

La sociologie ne serait qu'une œuvre spéculative stérile si elle ne devait inspirer la pratique des nations. D'une compréhension positive du monde et de l'histoire, l'esprit humain doit tirer la direction de la vie sociale. C'est là qu'est la fécondité d'une science désintéressée qui ne sert que les intérêts de l'humanité.

La part de l'intervention réfléchie de la collectivité dans sa propre évolution n'a grandi que dans la mesure où la sociologie s'est dégagée de l'absolu. L'économie politique du *laissez faire* appelée par une dérision amère à abriter un individualisme sans entrailles, n'avait d'autre fondement qu'une hypothèse théologique : les intérêts individuels tendent spontanément en vertu des lois naturelles auxquelles ils obéissent, à réaliser un ordre social réglé par l'auteur des choses. Telle est l'âme de l'œuvre des fondateurs de l'économie politique, des physiocrates et d'Adam Smith ; près d'un siècle après, les adversaires les plus décidés du pessimisme de Ricardo, les Carey, surtout les Bastiat placent encore un acte de foi en la Providence à la base de leur œuvre de restauration d'une science optimiste et d'une politique individualiste. C'est ainsi que la notion de la loi dans les phénomènes sociaux, loin d'être purement indicative et d'exprimer la constance des rapports des choses, est devenue une prescription impérative et intangible de la Providence. Il a fallu la dégager de cet appareil métaphysique, dissiper la redoutable fascination des causes finales, et de la conception d'un ordre invariable et absolu tracé par la divinité, restituer aux phénomènes et aux lois leur relativité historique, pour faire pénétrer le génie réformateur dans l'ordre économique. C'est en s'éloignant de l'action divine préétablie que la science s'est rapprochée de l'intervention humaine salutaire. Telle est la portée que la notion des lois de l'histoire avait déjà pour Condorcet, le grand initiateur de la sociologie, et c'est pourquoi en essayant d'étendre la prévision scientifique vers l'avenir en fondant sur la science et la prévision sociales, l'art social, la politique scientifique, il a été le précurseur de tous les réformateurs sociaux du *xix^e* siècle, du plus modeste au plus radical, dès lors qu'ils cherchent leur inspiration dans la science.

Quoi qu'il faille penser aujourd'hui de l'œuvre sociologique de Comte, il n'en a pas moins tracé des voies lumineuses aux savants et aux réformateurs futurs : l'ordre qui se réalise spontanément dans les phénomènes sociaux est d'autant plus imparfait qu'ils sont plus complexes, c'est par là que loin de repousser l'intervention, ils l'appellent, et Comte y a vu justement la base de tous nos progrès réfléchis ; c'est sur cette relativité et cette modificabilité des faits sociaux, que reposent pour toutes les écoles, quelles qu'elles soient, les espérances rationnelles d'une réformation de l'humanité, et selon le mot de Comte nos destinées *actives tout entières*.

C'est en prolongeant ces pensées que quarante ans après Comte, Fouillée dans d'admirables pages exposera la réaction féconde de l'idéal sur l'humanité : « A l'art divin, s'écriera-t-il en contenant ses entraînements métaphysiques, à la Providence divine, secours problématique qui n'a jamais aidé que ceux qui s'aident eux-mêmes, se substitue une providence humaine et sociale, la seule sur laquelle nous puissions compter, parce qu'elle est nous-mêmes, la seule peut-être qui, après avoir été sa propre libératrice, puisse espérer d'être un jour, en une certaine mesure la libératrice du monde.

Mais c'est une espérance métaphysique : ce qui est positif pour la sociologie et pour la philosophie de l'histoire, c'est que l'avenir de l'humanité sinon de la nature, est aux mains de l'homme ».

Plus près de nous encore, pour ne citer que les publications d'hier, les œuvres récentes de Degreef sur la sociologie économique, de Lester Ward sur la sociologie pure, justifient les espérances qui m'animent moi-même : du concours et du conflit des actions individuelles résultera pour la société dans son ensemble, une conscience de plus en plus nette des fins collectives à poursuivre, et dont la science sera le grand instrument. L'art social prévu par Condorcet atteindra alors tout son développement et toute sa puissance.

Si l'Eglise, dans l'interprétation de l'histoire fait place au déterminisme naturel des phénomènes sociaux, elle tend avant tout à maintenir l'avenir sous l'empire du dogme absolu ; avec elle se rompt l'unité de la pensée scientifique et de l'action pratique que la sociologie positive réalise. L'Eglise propose à

l'homme et à l'humanité des fins et des sanctions suprêmes dans un ordre surnaturel ; pour elle le sentiment du devoir moral s'attache à une loi transcendante, divine. Elle aboutit à consacrer chez l'homme l'incapacité de s'élever à la justice par ses seuls efforts, c'est-à-dire à la déchéance de l'humanité, et à la nécessité d'une rédemption surnaturelle ; et dans les pays soumis comme la Belgique à la direction spirituelle de l'Eglise, cette déchéance se traduit par l'interdiction de tout enseignement régulier de la morale qui n'est pas fondé sur les principes et sur les sanctions de la religion, elle crée par là même une inégalité monstrueuse des consciences, elle rompt dès le début la communauté morale égalitaire de l'enfance, gage de la communauté fraternelle de l'avenir. Telle est la double victoire de l'absolu, doublement désastreuse, mais c'est là aussi que l'effort de la pensée moderne est à la fois unanime et décisif.

C'est sous l'empire de la morale qu'une sociologie idéale prolonge la sociologie positive, déroulant les prévisions légitimes de celle-ci, incarnant dans les plans de réformation sociale la conception progressive de la justice. Un philosophe profond, Alfred Fouillée, a reproché à votre savant et vaillant Enrico Ferri d'avoir dit : la sociologie sera socialiste ou ne sera pas — en lui opposant ces paroles : le socialisme sera sociologique ou ne sera pas. Les deux affirmations sont vraies d'après moi et ne se contredisent pas. Le socialisme m'apparaît comme cette *sociologie idéale* liée indissolublement à la *sociologie positive*, en prolongeant méthodiquement *ce qui est vers ce qui doit être*.

Le gage qu'il donnera à l'esprit positif et à la paix du monde c'est de se libérer des conceptions abstraites absolues, immuables, d'un socialisme métaphysique, *a priori*, pour se placer définitivement dans la relativité historique, pour se soumettre aux lois de la continuité de l'histoire, pour dérouler dans le temps ce que la métaphysique utopique réunit, contracte en un type absolu de perfection.

Le socialisme sera l'expression d'une morale humaine, déduisant des tendances des sociétés modernes les directions normales de l'Evolution future. Il emprunte à la philosophie du ^{xviii} siècle et à la Révolution la tendance à l'*égalité de fait* des conditions économiques, prolongeant l'égalité de droit, l'égalité civile et politique, l'égalité des dignités et des consciences, rayonne-

ment dernier, expression généralisée du respect de la dignité humaine. A la philosophie du xix^e siècle, il emprunte le sentiment altruiste, sous la forme la plus féconde et la plus organique d'une solidarité active enveloppant toutes les unités humaines, dans la conception grandissante de l'humanité, et dans les fins communes, poursuivies par une Providence terrestre.

Son effort constructif se traduira par un Droit économique nouveau et par les formes socialisées de la propriété aux conditions historiques. Fidèle à sa direction morale fondamentale, il tendra d'une part à réaliser l'égalité de fait dans les conditions de lutte économique, dans les rapports contractuels; de l'autre, à universaliser pour les générations présentes et les générations futures, les garanties d'existence, de travail, d'indépendance, de sécurité, de développement normal, de participation aux progrès de la civilisation, dont les institutions modernes de droit privé n'assurent et ne maintiennent le bienfait, qu'en laissant se perpétuer les plus profondes inégalités des conditions. Alors que le droit individualiste de propriété, par son élément absolu, s'adapte à la perpétuité d'une distinction de classes, le droit nouveau tendra à se fixer dans les collectivités et à éliminer toute distinction de classes sociales: par des transitions indéterminables *a priori*, il pourra s'opérer pacifiquement, dans la conception juridique du monde social, un changement du même ordre que celui que Galilée fit accomplir dans la conception du monde physique, lorsqu'il restitua, suivant ses expressions, sa place à la terre dans le système solaire.

Le problème moral reste aujourd'hui posé dans les termes mêmes où le posait Proudhon le grand méconnu, dans sa langue néo Kantienne, entre l'affirmation de la capacité morale de l'humanité, entre l'immanence de la morale selon la Révolution et la transcendance selon l'Eglise, l'organe suprême de l'absolu dans nos sociétés modernes: mais il est plus près d'être résolu un demi-siècle après Proudhon, soixante ans après l'œuvre de Comte.

De Roberty écrit dans son nouveau programme de sociologie: « une chose paraît certaine, c'est la rupture complète, sans retour possible, qui s'est peu à peu effectuée entre le savoir moral et toutes les formes de la philosophie. La morale cesse d'être l'humble servante du dogme religieux ou métaphysique,

elle réclame la qualité de science fondamentale et autonome ».

Cette conception de l'Ethique et d'une Ethique tout humaine qui forme le fondement de toute l'œuvre sociologique de De Roberty, n'est-elle pas sœur de la conception de votre illustre Ardigo qui ramène la sociologie à l'étude de la formation naturelle de la justice, véritable force spécifique de l'organisme social comme l'affinité et la vie sont les forces spécifiques des substances chimiques et des organismes ?

Cette autonomie de la morale devant la religion est une affirmation décisive de la conscience et de la science modernes, et rien ne prévaudra contre elle. Elle marque l'un des moments les plus imposants de l'histoire, on y vient par toutes les voies de la science; avec Fouillée par l'étude critique de tous les systèmes contemporains; avec Levy Bruhl par l'étude directe du phénomène moral comme une réalité perfectible, en dehors de toute métaphysique et de toute théologie. On y vient avec les savants qui, comme Cosentini et Kowalewsky, remontent aux origines de la vie morale et montrent qu'elle n'y est pas débitrice de la religion, bien qu'elles se pénètrent plus tard; avec les savants comme Durkheim qui montre au cours de l'histoire les fonctions politique, économique, scientifique, s'affranchissant une à une de la fonction religieuse, se constituant à part. La Conférence de La Haye a apporté cette consécration éclatante de la proclamation de la solidarité morale des nations, au moment où elle infligeait au Saint-Père la cruelle amertume de l'éloigner.

L'analyse de la conscience contemporaine y mène avec Guyau et Séailles.

Guyau recherchant quels sentiments humains se sépareront de la morale religieuse pour rayonner dans les institutions sociales futures, trouve le respect et l'amour. Il a raison.

Le respect, rapproché du principe de la relativité de la connaissance humaine, renferme tout le fondement de la morale sociale et du droit public; nul ne pouvant se prévaloir d'une autorité infaillible, l'égal et mutuel respect de la dignité humaine devient par là même l'expression définitive de cette tolérance, aspect de la justice si chèrement conquis. Les théoriciens catholiques du droit naturel et du droit public, quelles que soient leurs tendances à se réconcilier avec les institutions

modernes, ne peuvent admettre la simplicité et la solidité inébranlables de ces fondements. Ils sont irrésistiblement fascinés par l'hypothèse d'une conception immuable et absolue réalisant l'unité des consciences, que l'autorité doit défendre inflexiblement sans merci pour les autres croyances; la diversité, les variations historiques des doctrines ne sont à leurs yeux qu'une déchéance, et la tolérance n'est qu'une concession à l'égarement des âmes, livrant la morale sociale et le droit public aux retours offensifs de l'Absolu; si d'une part la sociologie politique catholique se rapproche de la conception moderne du droit, de l'autre elle entretient encore les espérances de l'apologétique chrétienne, qui ne renonce et ne renoncera jamais à se pénétrer des inspirations de l'absolu, et qui restera toujours prête à faire reculer l'hypothèse devant la thèse de l'Eglise éternelle.

De son côté, l'amour se reporte vers la réalité collective et terrestre de la société, formée de toutes les générations humaines, et fait reculer la préoccupation du salut personnel placé dans un monde surnaturel; Séailles avec sa conception de la vie, Durkheim en proposant un impératif catégorique nouveau, qui nous rappelle sans cesse à notre fonction dans la vie humanitaire collective, sont dans la même direction d'idées et tendent au même progrès spontané de l'altruisme que Spencer ou Comte.

La morale humaine qui s'élabore ainsi aura pour fondement le système complet des lois du développement de la société, le système complet des lois du développement de l'esprit; ensemble de connaissances relatives sans doute, mais si la théologie croit trouver dans l'Absolu le rempart indestructible de la morale, cet appui n'est assuré que par la foi; qu'elle s'ébranle et l'édifice tout entier s'effondre, telle est la pensée formulée par le Saint-Père lui-même dans son encyclique du 2 février 1904. Que la chute et le péché originel soient niés, et il ne reste plus de place ni au Christ, ni à l'Eglise, ni à la grâce. C'est le péril d'un tel effondrement de la morale absolue livrée aux défaillances de la foi, qui a rattaché définitivement à la morale scientifique des sociologues ou des savants comme Höffding, Gustave Lebon ou Huxley. La loi morale au xx^e siècle n'apparaîtra plus à l'humanité sur un nouveau Sinaï au milieu des éclairs et du tonnerre, révélant la majesté d'un législateur divin; c'est dans la nature humaine et dans l'histoire que l'on aura découvert cette

racine du devoir que le génie de Kant fit pénétrer encore dans l'Absolu : humaine dans ses origines, humaine dans ses fins, la morale toujours perfectible défiera cependant l'instabilité des conceptions théologiques et métaphysiques, et nul ne réussira à l'ébranler, qui n'ébranle en même temps le système tout entier des acquisitions scientifiques du genre humain.

IV

L'Eglise, la plus considérable des puissances morales organisées, entend donner une direction définie à la solution de la question sociale : là encore elle se pénètre de l'Absolu ; pour apprécier son influence et celle de la sociologie pratique qu'elle inspire, il ne suffit pas d'interroger l'encyclique *Rerum novarum*, mais l'ensemble des monuments dont le *motu proprio* du 18 décembre 1903 a condensé la substance et qui domine toute la catholicité. L'Eglise pose comme indéfectible l'inégalité parmi les membres de la société, comme éternelle la distinction des riches et des pauvres, des puissants et des déshérités, des lettrés et des ignorants, des princes et des sujets ; la place assignée à l'égalité par la théologie est uniquement dans la communauté d'origine et dans la communauté de rédemption du péché. La distinction perpétuelle des classes apparaît comme d'institution providentielle. L'Eglise consacre comme droit naturel, indiscutable, immuable le droit de propriété individuelle, source profonde de l'inégalité des conditions, il est soustrait même à toute atteinte législative par une vraie décapitation de la démocratie, à laquelle elle interdit toute action politique, qu'elle réduit à un symbole impalpable et impuissant de l'égalité politique.

C'est dans l'intérieur et les limites de ce droit de propriété mis hors d'atteinte, dans les rapports juridiques et contractuels qui en naissent, qu'elle réalise les conditions d'équité et de justice de l'encyclique *Rerum novarum* ; pour le surplus c'est à la charité, non à la justice, à tempérer le droit, à corriger, à réduire les inégalités de répartition des richesses. Il n'est pas de trace d'un droit économique supérieur qui dépasse les limites de la bien-faisance.

Les savants catholiques les plus remarquables, tels M. Van

Overberghe, retraçant les courants sociologiques modernes, ont opposé aux directions individualiste et socialiste, la direction catholique appelée à résoudre leurs contradictions.

Tel est l'orgueil de la Théologie de s'assurer toujours le rang suprême. Mais une distinction plus profonde et plus décisive domine celle-là : d'une part, les conceptions qui se pénètrent de l'absolu métaphysique ou théologique comme l'optimisme individualiste du XVIII^e et du XIX^e siècles, comme la conception théologique d'une inégalité indéfectible des conditions ; d'autre part, celles qui s'inspirent exclusivement de la relativité historique des institutions, de leur perfectibilité indéfinie sous l'empire des progrès de la morale humaine. C'est à celle-ci et nullement à la Métaphysique ou à la Théologie qu'est due, dès le début du XIX^e siècle, la condamnation inflexible d'une science économique qui tendait à faire de l'homme *un moyen*, de la richesse une fin, que Sismondi, soixante ans avant l'Encyclique, flétrissait sous le nom de Chrématistique, dont Owen dénonçait les effets il y aura bientôt un siècle, et si l'Eglise, dans les limites qu'elle s'est tracées, contribue au relèvement des travailleurs, à l'amélioration de leur sort, en pénétrant de plus de justice le contrat de travail, qui donc oserait dépouiller à son profit le mouvement de la science et de la conscience humaine qui remplit toute l'histoire du XIX^e siècle, qui pourrait méconnaître la différence profonde qui sépare l'action de l'Eglise de celle de la morale humaine ? En tendant à assigner un caractère confessionnel aux institutions, aux groupements, aux associations économiques, en maintenant par là son autorité sur les travailleurs croyants, elle entrave la manifestation de cette loi historique suivant laquelle les institutions économiques se séparent des institutions religieuses, pour se soumettre à des principes dirigeants purements humains ; là où la tendance historique est à unifier, elle divise ; là où l'unité du groupement assure au travail une puissance plus grande, elle fait pénétrer une cause d'affaiblissement du travail. Elle retarde ou altère la constitution vraiment organique et générale d'institutions économiques, qui répugnent par leur nature à tout caractère confessionnel ; elle résiste à l'action de l'Etat, l'action généralisatrice, unificatrice par excellence, et qui tend à effacer par là même des institutions toute empreinte théologique.

L'Eglise n'hésite devant aucune intervention de la loi quand elle doit consolider sa puissance, mais elle paralyse ou dissout l'œuvre de l'Etat dès lors que celle-ci doit l'affaiblir.

Mais ce qui marque par dessus tout le caractère de sa politique sociale, c'est qu'elle est dominée par la préoccupation de perpétuer la distinction des classes sociales et leur hiérarchie; l'action sociale qu'elle exerce tend à adoucir les rapports des classes en faisant accepter leur distinction indéfinie. On a déjà remarqué que dans l'Encyclique *Rerum novarum* et plus encore dans le *motu proprio* de 1904, on ne trouve même pas le mot *coopération*, exprimant dans la production des richesses, le mode d'émancipation de travail le plus modeste, inspirant le moins d'effroi; c'est qu'il y a une relation profonde et indestructible entre la hiérarchie économique et sociale et cette conception de la morale qui l'enchaîne à une puissance transcendante.

Et semblablement là où la science et la morale humaine prévalent, là aussi les réformes tendent à une unité, à une universalité vraiment humaine, là surtout la tendance vers l'égalité des conditions ne rencontre plus d'obstacle invincible. Près d'un siècle de critique a restitué à l'histoire, c'est-à-dire à la relativité, aux transformations progressives, le droit économique moderne et la propriété individuelle qui en est l'âme, et longtemps conçue comme immuable; en la dégageant de l'absolu, on a ouvert la voie à un Droit nouveau dont la constitution progressive entraînera l'émancipation du travail, et rapprochera de plus en plus de la fusion des classes sociales.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne: dans le domaine de la pensée, dans le domaine de l'action, qu'il s'agisse de soustraire la sociologie positive, l'encyclopédie du savoir, à l'étreinte de la théologie, qu'il s'agisse de dégager la morale humaine de la domination d'un idéal transcendantal, qu'il s'agisse d'ouvrir la voie au progrès normal et continu des institutions trop longtemps conçues comme immuables, et soustraites au devenir historique, dans tous ces domaines, l'œuvre suprême à accomplir est l'élimination de l'Absolu.

Par l'élimination de l'Absolu, se constitue une morale où la justice s'élargit de tous les progrès de sentiment de la dignité humaine, de tous les reculs de l'égoïsme, de toute la puissance

d'un amour de l'humanité dégagé de la commune obéissance à un intermédiaire divin.

Par elle se constitue une science sociale qui étend de plus en plus ses prévisions dans l'avenir, et la sociologie idéale qu'elle projette devant elle ne rencontrera de limites à un progrès indéfini, que dans les lois ultimes du développement de la nature humaine aujourd'hui indéterminables.

Par delà la rédemption du péché de l'idéalisme chrétien, apparaissent la rédemption de l'inégalité entre les hommes et la paix intérieure de l'humanité. Autant à la paix fondée sur la force et l'autorité de l'empire, *pax romana*, a été supérieure la paix rêvée, cherchée par la communauté chrétienne et basée sur l'unité d'un pouvoir spirituel, *pax christiana*, autant sera supérieure à celle-ci la paix basée sur les puissances immanentes de la raison et de la conscience, *pax humana*. (*Acclamations prolongés.*)

FURNÉMONT. — Je vous propose de décider que l'admirable discours de notre illustre ami H. Denis sera publié *in extenso* au Compte rendu du Congrès, et je vous propose une acclamation en son honneur. (*Applaudissements, Acclamations.*)

Proposition. — Adresse à M. Combes

M. FURNÉMONT. — Au nom du Professeur Haeckel, j'ai à vous faire la proposition que le Congrès fasse parvenir à M. Combes... (*Acclamations.*)

... un télégramme d'encouragement dans sa lutte pour les droits de la pensée humaine contre l'oppression théocratique... (*Bravos, Applaudissements.*)

... et pour la séparation intégrale en France de l'Etat et des Eglises... (*Longues acclamations.*)

... dans le sens des principes de droit commun appliqués à toutes les conceptions philosophiques et sociales. (*Nouvelles acclamations. Applaudissements.*)

Aux termes de notre règlement, cette proposition doit être renvoyée à la commission des vœux.

PLUSIEURS MEMBRES (en Italien) réclament le vote immédiat de la proposition.

M. FURNÉMONT. — Aux termes du règlement, toutes les

propositions ne figurant pas à l'ordre du jour du Congrès doivent être renvoyées d'abord à la commission spéciale des vœux.

Le Professeur Haeckel désire que l'on n'établisse aucun privilège en faveur de sa proposition ! (*Hilarité et approbation.*)

Sa proposition sera donc, conformément au règlement du Congrès, renvoyée à la Commission des vœux.

— Ce renvoi est ordonné.

M. LE PRÉSIDENT. — J'accorde la parole à notre ami, le Citoyen Domela Nieuwenhuis, délégué hollandais, qui représente spécialement ici les idées libertaires. (*Applaudissements.*)

Discours de Domela Nieuwenhuis

DOMELA NIEUWENHUIS. — Je me présente devant vous avec un double désavantage : d'abord, que je ne connais pas et que je ne comprends pas la langue italienne, sinon, je me ferais un plaisir et un honneur de m'exprimer en cette langue ; ensuite la langue française même n'est pas la mienne et j'aurai assez de peine à m'exprimer devant vous.

C'est une infériorité de l'homme vis-à-vis des animaux que ces différences de langages : lorsque un chien hollandais et un chien italien se rencontrent, ils doivent assurément se comprendre... (*Hilarité.*) ... tandis que nous, pauvres humains, n'ayant pas de langue internationale, nous rencontrons de grands obstacles lorsqu'il s'agit de nous mettre en relation avec nos semblables d'autres pays.

Il y a cependant une langue que tous comprennent : c'est celle du cœur, et là, je suis persuadé que par le cœur et par la pensée, je suis beaucoup plus uni à vous tous qu'à beaucoup de mes soi-disant compatriotes. (*Applaudissements.*)

Si je demande votre attention pour quelques moments, c'est pour vous raconter un petit morceau de ma vie, qui vous intéressera peut-être.

Après une éducation toute orthodoxe, je fus pasteur dans une église protestante de Hollande, et pendant une huitaine d'années, j'ai eu cette naïve idée qu'on peut transformer l'Eglise et la pousser dans la voie du Progrès.

Mais bientôt, il m'a été démontré par l'expérience que c'était là une utopie; j'ai quitté ma fonction de pasteur.

Je fus alors en relation avec un homme que j'ai aimé toujours, et que je serai fier de nommer mon ami : le Dr César De Paepe. Il me pressa d'assister au Congrès de la Libre-Pensée à Bruxelles en 1880. Mais je n'aimais pas les Congrès, parce que je craignais toujours que dans les Congrès on suivit le même chemin que dans les Parlements. Un homme d'Etat a dit que le mot « parlement » est composé de deux mots : « parler » et « mentir ». Je craignais que les Congrès devinssent comme les parlements. (*Rires*).

Mais César De Paepe me persuada, j'assistai au Congrès, et si je ne me trompe, je suis le seul survivant ici des fidèles de ce temps. (*Applaudissements*).

Peut-être que je me trompe, car M. Hector Denis a été aussi de ce Congrès; nous voilà donc au moins deux, c'est toujours plus agréable. (*Rires*).

Après j'eus encore une autre naïveté, celle de croire qu'on pouvait réformer l'Etat dans un sens large et bienfaisant.

Mais actuellement, je suis revenu de cette illusion là également, car je sens bien maintenant que je n'ai rien à faire ni avec l'Eglise ni avec l'Etat. Certes, l'Etat a bien quelque chose à faire avec moi, car il m'oblige de lui rendre certains services. Je les lui rends,... aussi peu que possible, sinon, il serait impossible de vivre. (*Rires*). Mais en même temps, je fais de mon mieux pour le saper autant que possible, car le dogme de l'Eglise et le dogme de l'Etat furent tous deux brisés pour moi.

La Libre-Pensée, quel étrange pléonasme ! La pensée ne doit-elle pas toujours être complètement libre ! Car comment peut-on penser dans certaines limites ? Mais qui pourrait se permettre le luxe de manifester sa pensée tout à fait librement ? L'Eglise et l'Etat vous tiennent. Vous ne pouvez pas faire un pas, vous ne pouvez faire un mouvement, sans que celui-ci ou celle-là ne vienne vous dire : Non ! Cela n'est pas permis !

Eh bien, nous voulons protester contre cette double contrainte extérieure : nous voulons maintenant pour chaque individu le droit de penser et d'agir librement, selon sa propre volonté.

Je vous salue, vous tous qui êtes réunis ici, représentants des

Libres-Penseurs de tous les pays, et je vous apporte le salut et les sympathies de vos camarades de Hollande.

Avec vous nous voulons travailler pour l'émancipation de l'humanité de toute oppression.

Mais l'Evangile de la Libre-Pensée seul ne peut faire des heureux. Quand le Congrès aura travaillé dans cette direction, il aura certes fait un bon et bel effort pour l'avancement vers la liberté. Et nous pouvons nous réjouir de l'espace déjà parcouru lorsque nous constatons qu'actuellement, dans ce vieux Collège Romain, dans cet ancien Collège des Jésuites, nous pouvons tenir un Congrès international de la Libre-Pensée, où un hérétique comme le savant professeur Haeckel a pu aujourd'hui même nous faire entendre sa voix.

Sans doute il y a déjà là un progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons travailler, et nous travaillerons tous, sans relâche, tant que nous n'aurons émancipé complètement l'Humanité des dogmes de l'Eglise et de l'Etat, que nous ne l'aurons délivrée de toutes les oppressions.

(Applaudissements prolongés).

Discours de Moncure B. Conway

M. le PRÉSIDENT. — La parole est à M. John M. Robertson, délégué des libres penseurs d'Angleterre, pour lire le discours de M. Moncure B. Conway, délégué des libres penseurs de New-York.

M. JOHN M. ROBERTSON. — Mon ami M. Conway, qui a été l'ami de E. Renan et de Strauss, m'a prié de lire en français quelques mots qu'il a écrits au sujets d'une entrevue qu'il a eue avec Strauss il y a déjà longtemps.

Discours de Conway

Messieurs,

Dogme signifie strictement une opinion, ou une hypothèse. Toute découverte de la Science naît d'une hypothèse. Mais parmi les hypothèses de la Science primitive il y en avait une, — la théorie des divinités, d'une portée si vaste qu'elle excitait les

craintes populaires, créait les sacerdoces ainsi qu'une autorité capable d'établir cette hypothèse comme étant définitive en elle-même. Pour la Science, l'hypothèse n'est jamais le but mais le moyen d'y atteindre; elle peut devenir authentique seulement par la vérification, et celle-ci est toujours susceptible d'être mise en question. Toute théorie établie autrement que par la preuve de sa vérité est un arrêt dans le procédé scientifique. Tel est le Dogme.

De la théorie au dogme, le développement a été très lent. En effet, le Dogme paraît être exclusivement une institution du Christianisme. Bien qu'il existât dans le monde pré-chrétien une croyance générale aux dieux, cette croyance était exprimée dans la poésie et dans la philosophie; il n'y avait ni formule ni credo, ni doctrine d'autorité légale. Dans les Védas, dans les Psaumes hébreux, à côté des hymnes adressés aux dieux, se trouvent des expressions d'athéisme. « Qui peut nous dire si réellement il y a des dieux? » dit un verset des Védas. « Pourquoi dors-tu, Jahvé? Réveille-toi! » dit le psaume. Dans le livre des Proverbes, Agur tourne en ridicule avec l'esprit de Voltaire mais avec plus que son scepticisme, le peuple doué d'omniscience qui a découvert le Très-Saint qui tient les vents enfermés dans ses poings. « Je suis un animal grossier, » dit-il; « je ne sais rien d'un Très-Saint. Quel est son nom, et quel est le nom de son fils? » Tous les livres attribués à Salomon sont pénétrés d'un scepticisme mordant; il en est de même dans Job. Mais nous ne découvrons pas que les libres-penseurs d'autrefois étaient punis pour leurs reniements. Ni Bouddha, ni Confucius, n'ont souffert. Il y a eu des luttes entre dieux rivaux comme étendards de tribus, totem contre totem, superstition contre superstition, mais le châtiment pour une opinion religieuse ou morale paraît avoir été inconnu. Les admirateurs de Socrate le présentent comme un martyr de la philosophie, certes il ne le fut pas; sa haine de la Démocratie l'amena en relations compromettantes avec ses ennemis pratiques. Et aussi tard même que l'époque de Jésus, la libre-pensée était sans empêchement. Si Jésus a souffert la violence, ce n'était certainement pas à cause de ses doctrines, mais parce qu'il entraînait avec lui une sorte de populace pour empêcher que les sacrifices d'animaux eussent lieu dans le Temple.

C'est l'illusion chérie que le monde est progressif en matière de religion, de tolérance, de liberté, de même qu'il est progressif en tout ce qui concerne le machinisme. Mais dans quelques relations le monde a reculé. Il y a aujourd'hui une diffusion plus large de ce qu'on appelle instruction, mais en religion et en éthique c'est en grande partie de l'ignorance instruite. A force de grandir on peut dépasser l'ignorance naturelle, mais l'ignorance soigneusement cultivée, polie, propagée, nommée « vérité divine, » peut être rarement dépassée, parce qu'elle paralyse la faculté de grandir. L'ignorance naturelle est semblable au jeune arbre qui absorbe la pluie et les rayons du soleil, et qui va en croissant; l'ignorance instruite est semblable au tonneau cerclé de fer; on peut le remplir d'eau la plus pure ou de vin le plus fin, il n'en tire aucun avantage et reste le même vieux tonneau de bois mort jusqu'à ce qu'il devienne pourri.

La difficulté de dépasser la longue éducation en Christianisme est démontrée même par la survie chez beaucoup de libres penseurs de l'esprit de la foi antique après que la lettre en est perdue. D'où vient notre croyance dans le progrès? Il est dit, le temps travaille pour nous, et l'avenir sera inévitablement à nous. Est-ce là une relique du millénaire? Le temps dévore impartialement le beau et le laid, le bon et le mauvais. Il détruit le Parthénon de la sagesse aussi bien que le Colisée des combats cruels. Quand nous lisons Lucien, nous le voyons qui traduit en ridicule les dieux délabrés de la Grèce et qui s'épouvante aux ombres plus repoussantes de la nouvelle superstition qui s'avancent pour prendre leur place. Cette nouvelle superstition, le Christianisme, a écrasé le cœur et le cerveau de la Grèce.

Le libre penseur en Amérique occupe aujourd'hui une position qui correspond à celle de Lucien et de Celse, aux premiers jours du Christianisme. Les Etats-Unis furent fondés par de grands libres penseurs. Franklin, Jefferson, Washington, Adam, et d'autres hommes d'état, eurent soin d'établir une Constitution qui excluait la religion de toute participation au gouvernement. Aujourd'hui, la nation s'impose un Sabbat dur et cruel; nous sommes forcés de contribuer au soutien d'un corps d'aumôniers dans l'armée, dans la marine, et au Congrès; et les vastes propriétés des églises étant exemptes d'impôts,

nous sommes tous taxés pour soutenir les dogmes. Nous soutenons tous par l'épée la propagande des dogmes dans les contrées de Confucius et de Mahomet. Nos courageux sécularistes ont à soutenir une lutte vive pour empêcher qu'un dogme soit incorporé dans la Constitution des Etats-Unis. Une faction qui augmente d'importance chaque jour insiste sur le renversement de la liberté fondée par nos aïeux. Et nous savons bien que si ce dogme de Dieu est inséré dans la Constitution, ce ne sera pas un mot oiseux, mais l'inauguration d'une persécution sans relâche en faveur d'une image traditionnelle et composite agréée par une majorité vulgaire. Les journaux libres penseurs seront supprimés; les assemblées et les conférenciers seront supprimés; la Science sera intimidée par une épée suspendue; tous les fonctionnaires publics seront tenus de déclarer sous serment leur croyance en un Dieu collectif.

Et dire que toute cette superstition croissante porte l'étiquette: Science. A notre nation de 80 millions d'âmes est né un enfant, il nous a été donné une prophétesse qui a proclamé une religion nouvelle — la Science Chrétienne. La Judée a eu son Salomon, la Chine son Confucius, la Perse son Zoroastre, l'Inde son Bouddha, mais l'Amérique possède sa Madame Eddy. Son infatuation spiritiste fait plus de convertis dans une année que ne fait la Libre pensée en dix ans. Les Scientistes Chrétiens ont construit tout près de l'Université d'Harvard l'une des plus belles églises de l'Amérique. Voilà le Progrès!

Un autre dogme auquel les libres penseurs se prêtent quelquefois, c'est que la Vérité abattue au sol s'élèvera toujours. La Vérité a été maintes fois foulée aux pieds sans se relever par la suite. Bouddha renie les dieux et on en fait un dieu. Jésus chasse du Temple les animaux de sacrifice et lui-même devient un sacrifice. Il y a peu de temps, j'ai reçu de feu Herbert Spencer, que j'avais longtemps connu personnellement, une lettre où il me prévient contre une erreur par laquelle lui-même avait été longtemps égaré, — savoir l'erreur de croire que l'homme soit un être rationnel. L'homme n'est pas un être rationnel, déclare-t-il, mais un faisceau de passions; et son action dépend de la passion qui domine au moment. Mais je pense que l'erreur de Herbert Spencer et celle de la plupart des philosophes, est de supposer que l'homme soit un être qui aime la Vérité. Dans

les affaires personnelles l'homme aime la vérité, mais en religion le monde est malade et demande la température artificielle de l'illusion. L'air pur et fortifiant de la vérité, qui anime la Science, est brutal au cœur du poitrinaire, longtemps nourri d'illusions et rêvant tout éveillé.

Ceux parmi nous qui, élevés sous le régime rigide des dogmes protestants, en avons peu à peu découvert la fausseté, et les envisageons maintenant comme odieux, nous ne pouvons empêcher notre étonnement de la ténacité dont nous avons fait preuve en y restant attachés si longtemps, et de la manière dont nous avons défendu chaque anneau de la chaîne qui nous enserrait. Nous rejetons la vérité aussi longtemps qu'il est possible de le faire. Sans doute, cela provient en grande partie de ce que nos affections sociales et domestiques ont grimpé sur les murs insensibles du dogme, les couvrant de fleurs et de fruits que la vérité menace d'arracher et de jeter dans la boue.

Quand un prêtre demanda à Voltaire, pendant son conflit avec le Credo ecclésiastique, « Qu'est-ce que vous mettrez à sa place ? » le philosophe répondit : « J'extirpe de votre corps un cancer, et vous me demandez ce que je mettrai à sa place. » Mais pendant que la Science et la Libre pensée sont forcées de lutter contre les fictions et les sophismes qui affligent les nations, elles sont animées par l'humanité, leur but c'est le bonheur de l'homme ; voilà leur religion ; et leur propagande ne pourra jamais être celle du missionnaire qui assiège de ses dogmes le monde entier. La Science ne pourra jamais remporter des victoires de la sorte. Ainsi que Tyndall l'a dit : « Nous ne pouvons que planter l'arbre de la science à côté de l'arbre de la superstition, dans l'espoir que ses racines seront assez fortes pour s'attirer la sève, de sorte que les superstitions dépériront. »

La libre pensée est un genre de Science appliquée. Charles Darwin, que j'ai connu autrefois, envisageait comme fortuit le dommage causé aux Dogmes par la Science ; les hommes de science, par leur méthode d'exactitude, par leur demande de preuves les plus probantes, critiquaient sans le savoir le témoignage vague et indigne de foi sur lequel repose le Christianisme.

J'ai connu personnellement les hommes de science les plus en vue de mon temps, en Angleterre et aux Etats-Unis, et bien

qu'ils minassent les dogmes orthodoxes par leurs écrits et leurs conférences, ils se montraient sensibles et prudents dans leurs rapports extérieurs et avec les opinions d'autrui. En effet, il est nécessaire dans un monde souffrant du mal d'orthodoxie que notre traitement privé soit plutôt pathologique. Le médecin sage ne veut pas dire la vérité exacte au malade sensible. Le malade ne pourrait pas la supporter. La nouvelle causerait une frayeur et une émotion fatales; dans l'imagination malade la vérité littérale peut faire tout le travail du mensonge.

Mais ces stratagèmes et ces déceptions bénévoles, qui semblent essentiels à l'art subtil de vivre avec son voisin, sont les petits polypiers, constructeurs de la couche sur laquelle les dogmes sont fondés. Si c'est bien que le médecin compatissant cache la vérité afin de sauver une vie, ne serait-ce pas bien qu'un prêtre supprime la vérité afin de sauver des âmes du supplice éternel aux enfers? Paul défendit ouvertement le privilège du faux-semblant par égard pour l'Evangile et pour la gloire de Dieu. En effet, la plupart des gens considèrent comme véniels, sinon légitimes, les stratagèmes en faveur de leur propre cause.

Quand Garibaldi et Mazzini occupaient Naples et que les prêtres annonçaient que le sang de St-Janvier ne deviendrait pas liquide comme d'habitude, les deux chefs radicaux, non croyants tous les deux, répondirent aux prêtres que si le sang ne coulait pas selon la coutume, l'église de St-Janvier serait entièrement fermée. En conséquence, le sang se liquéfia à l'heure voulue. De même, la basilique de St-Pierre fut illuminée sur l'ordre de Mazzini, quoique le Pape eût défendu une illumination annuelle. Ces faits m'ont été racontés par Mazzini; il ajoutait que Garibaldi et lui furent d'avis qu'il ne fallait pas laisser supposer au peuple que les fêtes seraient supprimées par un gouvernement républicain.

Mais la connivence avec le mensonge paraît très différente quand elle se fait en faveur de ce que nous considérons comme mal. Pendant la lutte Dreyfus, un officier français, dans son désir de sauver l'honneur de l'Etat-Major, a perpétré un faux afin de prouver la culpabilité de Dreyfus. Le faux fut découvert, et après avoir avoué son crime, l'officier se suicida. C'était un crime patriotique, l'officier a été considéré par sa ville natale

comme un martyr pour la France et digne d'un monument. Les faux qui ont été commis pour soutenir l'Etat-Major du Ciel se sont amoncelés comme les Alpes, et il faut faire un travail dur et posséder du savoir pour les percer. La nécessité de traduire les langues mortes de la Bible a donné une facile permission à la perversion par contre-sens et par interpolation. La Bible européenne s'ouvre avec ces mots : « Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. » Dans ces neuf mots il y a trois traductions incorrectes d'une importance fondamentale. Les deux premiers mots, d'après le texte hébreu, devraient être traduits, non « au commencement », mais « en commençant ». Le troisième mot n'est pas Dieu, mais « dieux » au pluriel. Le mot suivant, « créa », est la traduction d'un mot qui signifie « séparer ». Le sens de l'original est celui-ci : « En commençant (leur œuvre) les dieux séparèrent les cieux et la terre. » En apportant à ce premier verset de la Bible la notion d'un monde créé du néant, et en référant la création à un seul Dieu, et non à des dieux, la divinité nous est présentée comme l'auteur de tous les maux et de toutes les souffrances qui soient sorties de sa création.

Les traductions erronées et les interpolations de la Bible ne sont pas des choses triviales; on ne contrefait pas pour des centimes. Dans l'un des chapîtres, la femme est dite avoir été formée de la côte prise d'Adam. Le sens de l'original est que la femme fut formée du côté femelle de l'homme. Il n'est pas question de côte. Pourtant, par suite de cette mauvaise traduction, la femme a été dégradée pendant toute l'ère chrétienne. Dans l'Evangile selon Marc, XVI. 15, Jésus est censé avoir dit : « Allez-vous-en par tout le monde, et prêchez l'évangile à toute créature humaine. » Tous les théologiens savent et admettent aujourd'hui que ce texte est apocryphe; cependant sur ce texte falsifié est fondé tout le système des missionnaires, et de par son autorité, des races étrangères sont envahies par un évangile de poudre à feu et reçoivent ce que l'ancien croisé appelait : « les malédictions du doux Jésus ».

Il y a des milliers de faux ingénieux dans la Bible, maintenant admis comme tels par les théologiens.... Le Christianisme les fait circuler par millions en 150 langages différents, c'est-à-dire, il répand à travers le monde des millions de mensonges recon-

nus. Mais si tout cela est pour la gloire de Dieu, qu'importent les mensonges ?

La suprématie de l'Evêque de Rome sur tous les autres Evêques repose sur la perversion d'une phrase dans un décret du Concile de Nicée. Le manuscrit original se trouve au Musée britannique; chacun peut l'examiner. Aucune supériorité n'est donnée par le Concile à un seul Evêque au détriment d'un autre. Comme l'a dit Renan, au fond de toute institution il y a une fiction.

Une grande difficulté existe, qui empêche toute propagation directe de la libre pensée, c'est que la moitié du monde porte la sainte livrée. Si toutes les églises et tous les temples du monde étaient fermés, plusieurs millions de gens crèveraient de faim. Les officiers et les matelots à bord des navires américains, qui ont reçu l'ordre de menacer la Turquie d'un déluge de sang à cause des réclamations pécuniaires non payées des missionnaires — peut-être ces marins américains sont-ils des libres penseurs et méprisent-ils les missionnaires; mais chacun d'eux porte l'uniforme, chacun est en livrée, et doit tuer, si l'ordre lui est donné, n'importe combien de Mahométans, afin d'encaisser de l'argent pour des missionnaires. La livrée des hommes politiques et des législateurs n'est peut-être pas aussi visible, mais à la vérité la plupart des gens trouvent qu'il est utile et confortable d'appartenir à des partis, à des sectes, et d'échapper à la responsabilité individuelle. Mais le libre penseur est celui qui bien accueille chaque penseur, tout en refusant de l'appeler maître. C'est bien d'avoir des Congrès dans le genre de celui-ci, parce qu'il ne peut exister nulle part une organisation continue pour un type particulier de la Libre-Pensée.

Le seul lien capable d'unir les libres penseurs, c'est la négation qu'ils ont en commun. Chacun ici, représentant un groupe ou plusieurs, sait pertinemment que les credo et les dogmes ne sont pas vrais. Il ne nous vient même pas à l'esprit de prendre au sérieux un dogme théologique. La croissance, l'histoire, le développement de ces dogmes représentent des départements d'ethnologie et d'anthropologie. Nous les étudions, nous les expliquons, mais jamais nous n'y faisons de réponse. Quand les libres penseurs s'écartent de leur négation commune et commencent à affirmer, ils deviennent des individualités distinctes.

Ils acceptent les faits que la Science leur apporte, mais la Science ne peut rien leur donner de définitif; les faits d'aujourd'hui, solides en apparence, pourront demain être balayés par la marée montante de faits nouvellement acquis. Par conséquent, nous ne pouvons faire concurrence aux organisations fondées sur le Dogme. Celles-là sont pour les gens qui ont ajourné leur vie à un autre monde. Le libre penseur considère seulement le monde où il est; il y trouve tout le ciel qui existe, et il essaye d'en tirer le plus grand profit possible.

Il y a le vieux conte d'un chevalier qui avait hérité d'un magnifique château, mais quand il voulut entrer en possession de son bien il trouva les meilleures chambres closes. L'une des pièces est murée, suivant la volonté du testateur, parce que quelqu'un y a été assassiné; telle autre, parce qu'elle est hantée; une troisième chambre est remplie avec les débris du vieux mobilier que des générations avaient entassé. Le malheureux chevalier, dans son magnifique château, doit se contenter d'un placard pour chambre à coucher. Ce château n'est qu'un tableau trop fidèle du monde où nous vivons. Pendant que la Science révèle le faste de ses palais et que l'Art révèle son talent pour les embellir, des millions de gens n'entrent jamais dans les grandes salles de la raison et de la sagesse, ils ne connaissent pas la beauté qui les environne, et ils habitent les placards sombres de la superstition et de la crainte. Il est facile pour ceux qui ne l'ont jamais vu, de croire que le monde soit maudit. En effet, le Protestantisme en Amérique prend soin de rendre effective pour un jour sur huit la malédiction de Jéhovah. Parce qu'un Seigneur assassiné ressuscita de son sépulcre le dimanche, nos gens pour faire voir leur joie doivent aller au sépulcre pour y rester vingt-quatre heures de chaque semaine. Cet ensevelissement hebdomadaire est imposé par la loi. Le Sabbat américain est à présent la tyrannie la plus lourde et la plus oppressive qu'il y ait au monde entier. Il ne peut être une superstition plus grossière que de supposer certaine partie du temps plus sainte qu'une autre partie, si ce n'est la superstition que la tristesse est plus sainte que la joie. C'est du sacrifice humain solennel de chaque semaine. C'est une triste nouvelle qui arrivait récemment d'Espagne, — celle du décret royal restreignant la liberté et les divertissements du peuple le jour

de dimanche. Je suis peiné aussi de remarquer qu'en Amérique la prêtrise catholique romaine, dans la lutte de rivalité engagée contre les sectes protestantes, commence à prêter main forte à l'oppression par le Sabbat. La meilleure chose auprès d'elle, c'était le dimanche sans contrainte, et elle rejette la seule chose qui la distinguait.

Napoléon Bonaparte disait : « Le peuple ne se soucie pas de liberté. Ceux qui désirent la liberté sont des personnes bizarres et peu nombreuses. Ce que désire la populace, c'est l'égalité. » Et Bonaparte assura l'égalité en faisant de la nation française entière des soldats. Son mot sur l'indifférence de la populace pour la liberté personnelle trouve un triste éclaircissement en Amérique. La démocratie aime l'uniforme et l'uniformité. Les libres penseurs, qui savent que des espèces plus élevées sont développées par la différenciation et par la variation, ont assez à faire pour protéger la liberté personnelle, — liberté de parler, liberté morale, affranchissement du sabbat. Nous sommes une petite minorité parmi une population de 80 millions d'âmes composée en grande partie d'immigrants qui sont venus non pas pour trouver la liberté mais pour s'enrichir. Une proportion considérable de ces immigrants en Amérique est catholique, et on vient de fonder une Fédération des Catholiques. Pour les libres penseurs, le Catholicisme est représenté par son histoire, par l'inquisition, et la croissance de cette église — qui compte aujourd'hui 15 millions de fidèles — est suivie avec jalousie.

Cette jalousie vient justement d'être accentuée par le conflit qui a éclaté entre la République Française et la Papauté. Au moment où la direction compétente des affaires publiques paraît être en décadence chez quelques nations de premier ordre, la France a conservé ses hautes traditions dans la littérature, dans les arts, et dans la science. Ce n'est pas une chose facile pour les Américains, que de distinguer à quel point le conflit représente la culture et le génie de la France, et à quel point l'affaire est purement politique. Dans toute révolution ayant pour but l'indépendance nationale, de nombreux partis différents se combinent contre l'ennemi commun, mais lorsque cet ennemi est défait, tous les partis de la combinaison réclament chacun sa part dans la victoire. L'expérience des Etats-Unis a prouvé que, bien qu'une Eglise puisse être privée

de sa primauté légale, le Dogme ne le peut pas être. L'Eglise épiscopaliennne en Amérique ne fut déchue de sa primauté légale comme étant Anglicane que pour être suivie par la primauté pratique de toutes les églises. Pendant qu'elle faisait partie de l'Etat, les vastes propriétés et dotations de l'Eglise anglicane furent contrôlées par l'Etat, mais après la séparation de l'Eglise avec l'Etat, elles furent héritées par la même communion, et cette richesse immense lui appartient sans la moindre contrainte séculière ou légale. L'Eglise regagna plus que ses avantages antérieurs et fut libérée de toutes ses responsabilités et de toutes ses obligations. Ayant habité Londres pendant trente ans, je suis certain qu'il y a plus de liberté religieuse dans l'Eglise anglicane que dans celle de la même communion en Amérique, et qu'en général il y a une plus grande liberté de pensée et de parole en Angleterre qu'en Amérique. Si la République Française, après l'amputation du Concordat, se décide à établir chez elle un Concordat avec le Catholicisme et avec le Protestantisme, nous pourrions trouver l'occasion de rappeler un brin de démonologie racontée dans l'Evangile selon Matthieu. Il est dit que lorsqu'un esprit immonde, privé de sa primauté, est sorti d'un homme, il s'en va et prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, lesquels, y étant entrés, habitent là; et la dernière condition de cet homme-là est pire que la première.

Et après tout, voilà le but vrai de la Libre pensée, détrôner le Pape dans l'esprit des hommes. Tant que l'esprit immonde de la superstition règne sur l'esprit de l'homme, peu importe que celui-ci soit assujetti au Pape ou au Président. Les investigateurs scientifiques ne sont pas toujours libres penseurs en dehors de la spécialité qui leur est propre. Il y a en Angleterre deux savants éminents, associés avec le spiritisme. Il m'a toujours paru que l'esprit de chacun d'eux ressemblait à un bon métier, qui tisse admirablement tous les fils qu'on apporte, mais qui est incapable de découvrir ou de juger si les fils à tisser sont forts ou faibles. C'est ici que le libre penseur vient mettre son métier en œuvre. Il peut utiliser et appliquer la science à l'émancipation de l'humanité. Lorsque j'ai écouté l'éloquence merveilleuse de notre grand orateur, Robert G. Ingersoll, je me suis laissé aller à rêver que le moment arrive-

rait peut-être où il y aurait une école de préparation pour les prédicateurs publics de la liberté, — liberté de la pensée, liberté de la parole, liberté du moral.

C'était la croyance de Friedrich Strauss, auteur de la « *Leben Jesu* », que toute liberté devait être précédée d'affranchissement du surnaturalisme. Voilà exactement quarante ans que j'ai visité Strauss à Heilbrönn. Je l'ai accompagné en promenade le long du Neckar, et dans la soirée du même jour j'ai inscrit, aussi fidèlement que ma mémoire le permettait, ce qu'il m'avait dit de sa grande œuvre. Avec ce memorandum, tiré de mon vieux carnet de notes, je termine mon allocution :

« Strauss dit qu'il éprouva un sentiment d'oppression en voyant que presque toutes les nations d'Europe furent enchaînées par un despotisme dû à l'alliance entre prince et prêtre. Il étudia longtemps la nature de cette oppression, et arriva à la conclusion que la chaîne fut plutôt en dedans qu'au dehors, et sans l'esclavage d'en dedans, la chaîne d'au dehors serait bientôt rouillée et finirait par disparaître. La chaîne intérieure, c'est la superstition, et la forme sous laquelle elle lie le peuple d'Europe, c'est le surnaturalisme chrétien. Tant que l'homme acceptera le contrôle religieux non basé sur la raison, il acceptera le contrôle politique non basé sur la raison. Celui qui soumet toute sa nature morale à une autorité non contestée, souffre d'une paralysie de l'esprit; et tous les changements de circonstances extérieures dans le monde ne pourront pas le rendre libre. C'est pour cette raison que, quand même elles ont été couronnées de succès, nos révolutions européennes n'ont été que des transferts d'une tyrannie à une autre. Au moment où il écrivait la « *Leben Jesu* », il crut qu'en s'attaquant au surnaturalisme il s'attaquait à la racine de l'arbre entier de la dégradation politique et sociale. Renan avait fait pour la France ce que lui-même avait pensé faire pour l'Allemagne. Renan avait écrit un livre que lisait le commun du peuple; l'influence de la « *Leben Jesu* » avait été limitée aux savants plus qu'il ne le voulait, et il avait l'intention de mettre son livre dans une forme plus populaire. Il fallait que l'Allemagne s'obligeât à réaliser que la décadence du Christianisme signifie la croissance de la vie nationale, ainsi que de l'humanité en général. » (*Applaudissements prolongés*).

FURNÉMONT. — L'ordre du jour de notre première séance a dû être réduit par suite des nécessités du temps, mais nous voulons que toutes les opinions puissent être entendues.

Aussi dès à présent, nous désirons que le travail précis du Congrès sur les questions spéciales portées à l'ordre du jour puisse commencer.

Voici à cet égard quelle sera l'organisation du travail. Il y aura sept sections :

- 1^{re} Section : Eglise et Etat : Droit public international ;
- 2^{re} Section : Eglise et Etat : Droit public interne ;
- 3^{re} Section : Enseignement ;
- 4^{re} Section : Assistance publique ;
- 5^{re} Section : L'œuvre des missions religieuses ;
- 6^{re} Section : Organisation et propagande de la Libre Pensée ;
- 7^{re} Section : Le Dogme et la Science.

Les sections sont libres dans leur travail, elles pourront maintenir le rapporteur provisoire ou nommer un autre rapporteur si elles l'entendent.

Nous n'avons pas pu entendre tous nos amis inscrits, mais il importe que les commissions commencent dès aujourd'hui le travail car nous n'avons que trois jours de Congrès. Je prierai donc les membres du Congrès, à l'issue de la séance, de se rendre dans les locaux de leurs commissions respectives.

Il y aura de plus une commission des vœux à laquelle plusieurs sont déjà renvoyés : celui de Haeckel, et celui de notre camarade Allemane notamment.

Le bureau a décidé que tous les vœux présentés en dehors des questions à l'ordre du jour seraient renvoyés à cette commission spéciale, qui fera rapport sur toutes ces propositions.

Le Bureau ne veut écarter aucune de ces propositions, mais dans l'intérêt du bon ordre de nos travaux, nous demandons qu'un examen préparatoire soit fait par la commission composée de deux délégués de chaque nationalité. (*Assentiment*).

Nous commencerons la discussion des questions portées à l'ordre du jour en Assemblée générale demain à 9 heures. (*Assentiment*).

La Seconde Journée

Mercredi 21 septembre. Séance du matin

La séance est ouverte à neuf heures précises du matin dans l'*Aula Magna* du Collège Romain.

FURNÉMONT propose de désigner comme président de séance M. Malacchia de Cristoforis, député de Milan (*acclamations*) et comme assesseurs M. le président Magnaud, pour la France; Séménoff, pour la Russie; Karel Pélant, pour la Bohême; Joseph Diner-Dénès, pour la Hongrie; Magalhaès Lima, pour le Portugal; D. Wilson, pour les Etats-Unis de l'Amérique du Nord (*applaudissements*).

DE CRISTOFORIS (*acclamations*)

Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons le dire avec une âme reconnaissante, l'ouverture de nos travaux fut hier splendide et réussie. Splendide par le concours des citoyens accourus ici de toutes les parties du monde, splendide par l'ordre avec lequel fut exécuté le programme, splendide par les discours, les idées et les concepts de nos orateurs, splendide enfin par le ciel bleu qui verse sur nous ses rayons de bonté, d'amour, de grandeur.

Nous avons démontré au monde entier que Rome est entrée dans le courant de la civilisation. Rome n'est plus au pape, mais le pape est notre hôte, libre de parler à ses fidèles, libre de diriger les choses de l'Eglise, mais ne pouvant aller au delà. Nous avons démontré par notre manifestation à la Porta Pia que cette brèche fut ouverte par la volonté du peuple, lequel a combattu et souffert pour cette idée, guidé par notre grand capitaine (*applaudissements*).

Nul n'osera contester que nous travaillons pour un idéal.

Hier notre journée fut toute de sentiment, aujourd'hui et les jours suivants seront consacrés au travail intellectuel. Nous devons démontrer que le principe de la Libre Pensée doit pénétrer dans tous les actes de la vie sociale, de telle manière que la conscience et la pensée de chaque citoyen soient aussi libres devant l'Eglise que devant le gouvernement, et devant toutes les lois, que nous voulons faites par le peuple.

Disons le encore une fois, nous sommes heureux de nous trouver ici réunis à Rome pour un si haut objet, heureux du succès de notre cause (*applaudissements*).

Je rappelle que toutes les motions qui parviendront à la présidence seront renvoyées aux sections, qui auront préalablement à en délibérer (*assentiment*).

La parole est à Arcangelo Ghisleri.

ARCANGELO GHISLERI (*applaudissements, cris: Vive Ghisleri!*).

J'ai demandé la parole sur les instances de mes amis, et je vous remercie de ce salut courtois, parce qu'il m'encourage, devant vous dire avec une amicale sincérité, certaines choses qui peut être ne vous plairont pas.

Je commencerai par demander à tous une grande indulgence pour le Comité directeur, pour le Comité organisateur, pour le secrétaire et pour moi, bien que j'aie fait plus que ce que ma santé permettait.

Mais l'extraordinaire concours de congressistes venus de toutes les parties du monde, ayant dépassé de loin toutes les prévisions, le Comité de Rome s'est trouvé dans les derniers jours sous le poids d'un travail immense, n'ayant pas le personnel suffisant et sans avoir pu le prévoir et sans avoir pu pourvoir à toutes les exigences de ce grand événement. Vous le voyez, dans cette salle même, ou nous avons réuni ce matin l'assemblée générale, les deux tiers des délégués ne peuvent s'asseoir et il manque des tables pour les journalistes. Nous reconnaissons ces défauts et je demande pardon du fond du cœur aux publicistes de cet oubli qui n'indique pas un manque d'égards envers la presse, parce que la Libre Pensée se confie avant tout à l'œuvre de la Publicité.

De même pour les réunions spéciales des diverses sections du Congrès, vous devez constater le manque de locaux; mais nous sommes reconnaissants au ministre de l'Instruction publique

qui nous a accordé cette belle salle, où jadis la Compagnie de Jésus fabriquait les cerveaux des classes dirigeantes, et, amis d'Italie, de France, de Belgique, d'Espagne et des autres pays, pensez que si la partie décorative et les commodités matérielles laissent à désirer, il est pour nous une satisfaction grande et légitime de constater que, précisément ici, où s'enseignait le Jésuitisme comme art d'asservissement universel, aujourd'hui, en présence d'hommes illustres venus de tous les pays, et dans toutes les langues d'Europe, s'échangent des paroles de fraternité et de solidarité pour l'émancipation universelle (*applaudissements*).

Malgré ces défauts, il n'est pas douteux qu'un grand exemple de liberté, ce qui veut dire de loyauté, de clarté et en même temps de tolérance réciproque, sera donné à Rome par le Congrès. Hier eut lieu la grande manifestation du sentiment, parce que si la Libre Pensée doit se traduire dans les faits, elle a besoin du grand consentement populaire, elle doit répondre au sentiment et aux aspirations de la multitude.

Mais aujourd'hui commence le vrai congrès, commencent les vraies discussions, et nous devons montrer que nous sommes réellement des hommes de pensée et des hommes de liberté.

Il importe qu'au sein des sections, comme dans l'assemblée générale, chacun se rappelle que les yeux de l'ennemi sont fixés sur nous, et qu'il nous convient d'offrir ce spectacle nouveau de la tolérance pour toutes les opinions sincèrement exprimées, quoiqu'elles puissent nous paraître utopiques ou différentes de nos propres convictions.

Le Congrès (je parle pour les Italiens, non pour les étrangers qui y sont habitués), n'est pas une réunion publique, où les cris de « vive ou à bas » peuvent avoir leur raison d'être. Mais un Congrès de Libres Penseurs — après la manifestation populaire grandiose et solennelle d'hier — doit être et sera un exemple de libre examen, de liberté, de discussions courtoises; en conséquence, liberté de parole pour tous, parce que devant la Libre Pensée toutes les opinions ont droit de cité.

Si nous entendons des paroles et des idées contraires aux nôtres, si même celui qui parle est un adversaire d'un autre camp, ici nous devons l'écouter sans interrompre; chacun aura la parole à son tour, et s'il ne prend pas la parole, il aura toujours le moyen d'affirmer sa pensée par le vote. A cette seule.

condition nous montrerons aux prêtres ce que sont les assemblées des Libres Penseurs.

Et c'est pour cela que nous avons invité à ce Congrès des monarchistes libéraux et des républicains de toutes les écoles philosophiques ou économiques, des socialistes, des libertaires, et des disciples de toutes les doctrines scientifiques étrangères aux luttes des partis.

Nous n'avons même pas recherché si tous ceux qui ont adhéré au Congrès sont ou non inscrits dans quelque section de la Libre Pensée — nous avons dit au contraire : soit libre de s'inscrire qui le veut — à tous nous ouvrons la porte, ne craignant les opinions individuelles de personne, de quelque parti politique ou de quelque partie du monde qu'il vienne. Ce fut un acte de grande confiance et loyauté, auquel devrait répondre, de la part de ceux qui sont inscrits au Congrès, une loyauté semblable. (*Très bien*).

Et s'il est advenu que quelques cléricaux se sont fait inscrire et se trouvent au milieu de nous, nous ne leur demandons que ceci : comme nous nous sommes fiés à leur honnêteté et que nous n'avons pratiqué aucune inquisition quant à leurs intentions, il est juste qu'ils soient ici en curieux, et non en perturbateurs, qu'ils sachent que si nous tolérons toutes les idées, nous ne supporterons pas ceux qui voudraient nous déranger. (*Applaudissements*).

Je ne veux pas relever et ne veux pas savoir si les journaux ont dit la vérité : qu'hier à la fin de la séance de l'après-midi, à la suite d'une discussion survenue entre un petit groupe de congressistes, un individu aurait crié à la face de nos hôtes « Vas-t'en d'Italie, vas-t'en, étranger ! ».

Si cet individu est ici présent, (*) je le dispense de se faire connaître, nous ne voulons pas rechercher qui il est, je demande pour lui non l'indignation, mais la pitié de tout le Congrès (*applaudissements chaleureux*).

Je suis aussi un homme de parti et ceux qui me connaissent savent qu'au sein de mon parti, j'apporte la logique de l'intran-

(*) Le bruit avait couru que l'incident désagréable était dû aux anarchistes ; mais dans la seconde journée du Congrès, il se vérifia que les auteurs en étaient des démocrates-chrétiens, possesseurs de cartes d'entrée inscrites à un autre nom que le leur.

sigeance ; mais quand loyalement j'accepte l'invitation d'hommes comme Léon Furnémont, Buisson, Lorand et d'autres, qui appartiennent à un parti différent du mien, afin de fonder une grande alliance pour la Libre Pensée — de même qu'ils ne font pas obstacle à mes opinions de parti, je ne dois créer ni incompatibilité, ni surprise pour leurs opinions individuelles — parce que ce pacte d'alliance qui se conclut, implique non seulement l'obligation de respecter nos réciproques différences d'idées politiques ou sociales, mais aussi le devoir de ne pas troubler cette fraternité en apportant dans la discussion des questions à l'ordre du jour du congrès, les exclusivismes, les absolus et les préjugés qui sont propres aux divers partis auxquels nous appartenons et qui seraient hors de propos dans cette grande assemblée internationale. C'est ici un vaste champ de travail commun, qui nous unit tous et c'est sur ce terrain que nous devons nous entendre. L'école, l'assistance publique, la législation et le patrimoine des cultes et les nombreuses survivances des privilèges du moyen-âge réclament notre œuvre au sujet de laquelle chaque peuple peut dire son utile parole mûrie par les souffrances et l'expérience. Et ce n'est pas seulement contre la calotte, contre le Vatican, mais contre toutes les survivances féodales qui sont encore dans nos institutions politiques (*applaudissements*) et j'ajoute, dans nos habitudes, parce qu'aussi, nous libres penseurs, contre notre volonté et sans nous en apercevoir, nous sommes les fils et les victimes de cette déprimante éducation catholique qui a réglementé la société pendant tant de siècles. Les nations latines le savent bien — et ici je salue nos frères espagnols, arrivés cette nuit — elles ont comme nous souffert et souffrent encore de cette oppression catholique, qui empêcha nos nations de progresser comme les nations protestantes, qui sortirent avant nous des ténèbres du moyen âge. Elles furent éclairées des lueurs de notre Renaissance, mais bien vite nous laissèrent en arrière parce qu'elles se libérèrent à temps du joug du Vatican. Nous avons tous dû lutter opiniâtrement pour nous émanciper de cet héritage de l'éducation ecclésiastique : nous avons pour cette raison le devoir de tendre la main à notre peuple, qui reste dans les ténèbres de l'ignorance et de la misère, comme nous vous tendons une main reconnaissante à vous, venus d'au delà des Alpes et d'au delà des mers, pour nouer

le faisceau des libres intelligences et trouver dans la concorde réciproque le point d'appui à la conquête des conditions nécessaires à la Libre Pensée.

Je termine en exaltant la libre pensée, non plus de quelques uns, mais de tous, source d'une civilisation nouvelle, par laquelle seulement les bûchers étant éteints, les chaînes étant brisées, les lois de persécution étant abolies pour toujours, florira la respect de l'individualité humaine.

Donnons nous mêmes d'abord ce spectacle nouveau de fraternité et de tolérance de tous pour chacun, de courtoisie réciproque, de libre examen, de raison, de véritable liberté. (*Applaudissements enthousiastes et prolongés*).

FURNÉMONT annonce que le Jeudi à midi et demi aura lieu la collation champêtre au Palatin, et que demain à 5 heures le Congrès déposera des couronnes au pied des statues de Giordano Bruno et de Garibaldi (*vifs applaudissements*).

GHISLERI. — Hier et aujourd'hui sont arrivés plusieurs centaines de télégrammes d'adhésion de municipalités, associations ouvrières, Universités populaires, etc., d'Italie et de l'étranger, et tout en me réjouissant du grand succès obtenu dans le monde entier par le Congrès de la Libre Pensée, il ne me sera pas possible de donner lecture à l'assemblée de toutes ces adhésions, elles figureront au compte rendu du Congrès. Je charge les délégués présents de reporter à leurs associations les remerciements de l'assemblée et j'espère que de cet universel concours des libres penseurs surgiront de nombreuses œuvres de concorde et de paix. (*Vifs applaudissements*).

M. FURNÉMONT. — Il a été décidé hier que nous nommerions une commission des vœux composée de deux délégués par nationalité. Les Français ont déjà désigné leurs délégués. Nous prions les différentes délégations nationales de se réunir tout à l'heure dans l'intervalle des deux séances pour désigner également leurs délégués.

On nous propose d'envoyer des télégrammes de sympathie à Carl Scholl, publiciste à Munich, président d'honneur de la section Allemande de la Libre-Pensée, à la veuve d'Emile Zola, à la famille de comte Camille de Renesse, à la veuve de Charles Arnould, en souvenir des services rendus par ces morts regrettés à la cause de la Libre-Pensée.

— Adopté par acclamations.

M. SÉMÉNOFF, délégué russe. — Citoyennes et Citoyens des pays libres,

Je remercie le Congrès de l'honneur qu'il me fait en m'associant à ses travaux comme assesseur. Cette marque de solidarité internationale me touche d'autant plus qu'elle ne s'adresse pas à ma personne, mais à l'ensemble des Libres-Penseurs de Russie, qui subissent encore, à l'aube du XX^e siècle, une oppression, et des persécutions que vous ne connaissez heureusement plus, de la part d'un régime autocratique qui est une honte pour l'Humanité civilisée.

Cette oppression et ces persécutions vous expliquent suffisamment l'abstention de beaucoup d'écrivains et de savants Libres-Penseurs russes; mais je puis vous dire qu'ils sont néanmoins de cœur et de pensée avec vous. Et je serai certainement l'interprète de vos vœux unanimes en ajoutant le souhait de voir à notre prochain Congrès un représentant officiel des Libres-Penseurs de la Russie régénérée et renouée.

(*Applaudissements*).

Pour terminer, permettez moi d'accomplir un devoir au nom des Libres-Penseurs russes : celui d'adresser du haut de cette tribune l'expression de notre reconnaissance profonde, partagée par des milliers et des milliers de Russes, pour ce noble Peuple italien qui récemment a si bien mérité de la Libre-Pensée Internationale en donnant au Tzar une leçon qui restera.

Merci au prolétariat italien pour cette marque de solidarité internationale! (*Longs applaudissements*).

FURNÉMONT. — Au nom du Bureau, je vous propose le vote de la motion suivante :

« Le Congrès salue avec émotion les martyrs et les victimes de la tyrannie théocratique qui pèse encore sur le malheureux Peuple russe. »

— Adopté par de longues acclamations.

M. KAREL PÉLANT (Délégué Tchèque — Bohême; délégué de la Société des citoyens sans confession *Augustin Smetana*, de Prague.)

Messieurs,

Dans cette splendide manifestation de la Libre-pensée mondiale, qui compte tant de savants, tant d'hommes dévoués et instruits, il en est peut-être peu connaissant le Peuple Tchèque qui, au nombre de cinq millions, occupe le coin de terre Nord-Ouest de l'Autriche. Et quelle est la cause de la présente ignorance dans laquelle on se trouve généralement aujourd'hui de ce peuple autrefois illustre ? C'est, pour le dire d'un mot : le Vatican !

Si d'autres peuples se plaignent de son influence déprimante, étouffant la vie, paralysant toute libre-pensée, le peuple tchèque a des milliers de raisons pour le maudire, car c'est grâce à ses ambitions, grâce aux efforts de son cléricalisme, que le peuple tchèque est maintenu dans la dépendance administrative, retardé dans sa culture, opprimé dans sa vie et qu'il ne peut faire voir à l'Europe ses forces et son talent, qu'il reste inconnu et petit.

Je voudrais vous esquisser, si rapidement que ce fût, comment on a miné ce pays autrefois florissant, comment on a fait d'un peuple indépendant et puissant, une nation faible et sans influence, comment on a abattu son caractère fier qui le faisait combattre autrefois pour toutes les libertés et principalement pour la liberté de conscience. Je pourrais vous citer bien des documents intéressants montrant la haute civilisation du peuple tchèque aux XV^e et XVI^e siècles, sa culture, son expansion et le rôle de protagoniste qu'il remplissait alors. Mais il faut se borner, et je ne vous rappellerai que les faits les plus connus, les plus caractéristiques.

Se souvient-on bien que c'est lui qui, le premier en Europe, à la fin du Moyen-Age a commencé le combat contre l'Eglise romaine pour la Libre-pensée ? Sait-on bien que des milliers de ses fils ont versé leur sang en combattant contre le Vatican dans la guerre des Hussites ? Oui, c'est en Bohême que naquit Jean Huss qui avait si énergiquement rompu en visière avec l'autorité absolue de l'Eglise catholique. Il expia son audace à Constance en 1415, de la même mort que le grand Italien Giordano Bruno ; le Vatican avait voulu prouver qu'il ne tolérait jamais une autre opinion que la sienne.

La valeur historique de ce fait est ordinairement traduite par les historiens en ces termes : Sans Jean Huss, il n'y aurait pas eu Luther ; c'est-à-dire que sans l'autodafé de Jean Huss, le Vatican n'aurait pas souffert la diminution de son autorité.

Le peuple tchèque, pour venger la mort de son prêtre bien aimé, se souleva contre le Vatican, et les Hussites repoussèrent les croisés que l'Eglise Romaine avait recrutés contre eux par toute l'Europe. Le Vatican, ne pouvant écraser les hérétiques tchèques, consentit un compromis et, dans le Concile de Bâle, approuva quelques différences du culte des Tchèques. Ce fut, si l'on peut dire, la première concession des papes à la Libre-Pensée.

Mais plus tard, l'Eglise Tchèque, inclinant de plus en plus vers Rome, se mit à combattre les radicaux, dont maintes pensées ne différaient guère de celles des Libres-penseurs de la grande Révolution. Nous retrouvons trace de ces pensées dans les écrits tchèques du XV^e siècle qui fut la grande époque de la Libre-pensée en Bohême.

Ce fut bientôt la fin de cette belle période, mais l'évolution commencée ne s'arrêta pas brusquement, elle se maintint et fut représentée au XVI^e siècle par les Frères Bohêmes, appelés aussi Frères Moraves. Eux se séparèrent tout à fait de l'Eglise, ils réprouvaient les dogmes, s'occupaient de la science et des arts, et ne considéraient dans la vie que la morale.

C'en était trop, il fallait les extirper. Sous le règne de Ferdinand premier, au XVI^e siècle, les Jésuites furent introduits en Bohême. Leur travail subversif, après la malheureuse bataille de la Montagne-Blanche, mit complètement fin à l'indépendance de la Bohême. Il y eut alors une période de répression sanglante, le Vatican se jeta sur ce pauvre pays et réduisit le peuple à un complet état de décadence intellectuelle, économique et politique ; les bourreaux fonctionnèrent là comme aux Pays-Bas, et la Bohême fut le théâtre d'un terrorisme sanglant digne d'un Duc d'Albe.

Les meilleurs hommes furent proscrits ; tous les droits furent supprimés. Des dragons, en compagnie des Jésuites « convertissaient » à la foi catholique les paysans auxquels il était défendu de quitter le pays même, s'ils étaient protestants et ne voulaient pas rentrer au sein de l'Eglise. On brûlait en masse les livres tchèques, les prétendant tous hérétiques, et non

seulement les livres traitant de religion, mais aussi les livres d'histoire naturelle et de géographie. Un Jésuite, nommé Konias, se vantait d'en avoir brûlé plus de cinquante mille. Tout ce qui mettait la nation tchèque au rang des nations civilisées fut détruit, il ne restait plus personne pour instruire le peuple, que les Jésuites et les prêtres ignorants. Parmi les proscrits se trouvait même un tranquille savant, un doux prêtre : le célèbre pédagogue Jean Amos Coménius qui errait par l'Europe sans pain et sans toit. Notre vaillant peuple a été réduit à une faiblesse dont il se réveilla bien difficilement, de telle sorte que tout Tchèque qui connaît bien l'histoire de sa patrie ne peut que maudire le Vatican.

Cet état de ténèbres et de déchéance politique dura jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, à l'époque de la renaissance générale des peuples européens. Le peuple Tchèque alors aussi se réveilla, mais sa nouvelle vie ne recommença guère qu'en 1848. A peine eut-il reconnu sa situation et son histoire, qu'il embrassa l'esprit anti-clérical.

Le plus célèbre journaliste Tchèque, Charles Haolicèk, bien connu en son temps même à l'étranger, fut le protagoniste de la lutte contre le Vatican. Le premier qui rejeta les fers de l'Eglise et la quitta pour devenir « l'homme sans confession », selon l'expression des lois autrichiennes, fut un prêtre catholique, le Docteur Augustin Smétana. Il exprima vivement dans ses écrits sa conviction de l'impossibilité de concilier les dogmes de l'Eglise Catholique avec la science et la conscience. Il proclama publiquement sa sortie de l'Eglise et fut naturellement excommunié.

En mémoire de ce courageux philosophe, s'est constituée en Bohême une société qui porte son nom, et qui s'est donné pour mission de défendre les droits de ceux qui ne sont d'aucune église ; j'ai l'honneur d'être son délégué au Congrès.

Quel est l'état actuel de la Libre-pensée en Bohême ? La tradition tchèque, réveillée dans les cœurs des Tchèques, tient le cléricalisme en respect, et l'empêche d'être offensif. Mais deux événements récents l'ont spécialement frappé : la déficit frauduleux de huit millions dans la caisse de Saint Wenceslas et la révocation de l'Archevêque Kohn d'Olmütz, une des colonnes de l'Eglise.

Le cléricalisme garde cependant, grâce au gouvernement, une grande influence sur l'instruction publique et il poursuit nos maîtres d'école.

Les socialistes, les anarchistes, tous les intelligents le combattent et outre la société Smétana il y a de nombreuses sociétés de libre-pensée : une société pour la crémation, des associations maçonniques, des mystiques, des théosophes, des martinistes, et une foule de sociétés dont l'esprit est tout à fait anticlérical.

Les journaux sont pour la plupart aussi anticléricaux.

Il y a là, en somme, un fond important que nous cultivons et que nous travaillons sans cesse.

Je suis fier d'apporter au Congrès le salut fraternel de toutes ces masses tchèques qui suivent vos travaux avec un vif intérêt et, dans la vieille patrie latine, qu'il me soit permis d'exprimer ce salut par ces mots latins : *Vivat! Crescat! Floreat!* (*Applaudissements prolongés.*)

UN CONGRESSISTE, interrompant, dit que ces saluts sont superflus.

GHISLERI répond que pour la première fois la lointaine Bohême peut faire entendre à Rome une parole d'homme libre ; il est du devoir du Congrès d'envoyer le salut des libres penseurs du monde entier au peuple tchèque, victime d'une odieuse oppression politique — la domination autrichienne qui pesa si durement pendant tant d'années sur une grande partie du peuple italien. (*Vifs applaudissements.*)

M. JOSEPH DINER-DÉNÈS, de Buda-Pesth (Délégué Hongrois).

Citoyens, Citoyennes,

Je suis très fier de pouvoir prendre part aux travaux de ce Congrès parce que je vois que, de tous les points du monde, sont venus ici des hommes qui ont pu comprendre la grandeur de l'œuvre de la Libre-Pensée.

Malheureusement, je suis ici le seul délégué des Libres-penseurs de mon pays ici, et je ne suis pas fier du tout du peu que j'ai à représenter. (*Rires.*)

Chez nous, il n'y a presque plus de mouvement de Libre pensée.

Il faut que cela change, et j'espère que vous viendrez nous

aider à changer cela, en tenant l'une de vos prochaines assises en Hongrie.

En vous apportant le salut des Libres penseurs de Hongrie, j'émets donc l'espoir de pouvoir vous saluer bientôt à Buda-Pesth! (*Applaudissements prolongés*).

M. FURNEMONT. — Nous remercions notre camarade hongrois de ses bonnes paroles et de sa cordiale invitation.

Rappelons-nous qu'au Congrès de Genève, il n'y avait aussi qu'un seul Italien, qui n'était même pas délégué d'un seul groupe, c'était notre ami Ghisleri. Il a travaillé depuis ce moment et voyez le résultat, voyez combien sont nombreux ici ses compatriotes.

Nous demandons à notre camarade hongrois de prendre courage et espoir par cet exemple: dans quelques années, nous irons à Buda-Pesth et il pourra nous montrer aussi ce qu'il aura fait. (*Applaudissements. Acclamations*) (*).

M. HUBBARD fait rapport sur la première question :

Des Relations Diplomatiques entre les Etats et les Eglises

La Commission d'organisation du Congrès m'a chargé de vous présenter une étude générale et sommaire sur les relations diplomatiques entre les Etats et l'Eglise.

Dans sa pensée, il s'agissait, non seulement de résumer en un court tableau historique ce qu'ont été et ce que sont actuellement ces relations, mais surtout de dégager ce qu'elles doivent devenir, en se plaçant au point de vue de cette grandissante communauté intellectuelle que constitue l'ensemble des Libres Penseurs du monde entier.

Ce doit être en effet un des principaux résultats de cette première assemblée, véritablement mondiale, que nous tenons à Rome, de montrer qu'il existe dans l'humanité une foule sans cesse croissante d'esprits émancipés de toute Eglise, mais

(*) Ce souhait de Furnémont s'est réalisé. La Libre Pensée est en train de s'organiser admirablement en Hongrie.

constituée désormais en une sorte de puissante personnalité morale, et de formuler au nom de cette personnalité une appréciation raisonnée, une critique sociologique des problèmes soulevés par les relations existant entre les Etats autonomes et les grandes hiérarchies religieuses.

De telles délibérations sont essentiellement utiles pour entraîner l'évolution des institutions de chaque peuple dans le sens du véritable progrès humain.

Nous allons donc apprécier rapidement la question spéciale dont nous avons été saisis, en nous plaçant bien entendu au seul point de vue de la science positive et de la science juridique à l'exclusion de toute préoccupation religieuse ou nationale. Nous répondrons ainsi pleinement au vœu énoncé par Phillimore, le grand jurisconsulte anglais, lorsqu'il écrivait dans son *International Law*, à propos du problème qui va nous occuper : « Ce devrait être le but du jurisconsulte d'examiner ce sujet si difficile dans un esprit non pas théologique mais strictement juridique. »

Certes ce problème a été fréquemment envisagé, depuis longtemps, dans chaque pays, au point de vue des intérêts politiques nationaux, mais, pour nous, il s'agit d'en faire la critique dans un état de complète liberté d'esprit philosophique et de nous efforcer d'atteindre les conclusions communes qui doivent, en servant de guides aux Libres Penseurs de tous les pays, assurer la convergence de leurs efforts.

* * *

Je suis fermement convaincu qu'après avoir examiné dans une vue d'ensemble les données fournies par l'observation historique et après s'être reportée aux principes juridiques de plus en plus consentis par les esprits modernes, l'Assemblée universelle des Libres Penseurs n'hésitera pas à donner son adhésion résolue aux propositions finales que ce travail soumet à son jugement et que je formule immédiatement dans la Déclaration suivante :

Déclaration

Les suprêmes Pontifes de toutes les religions, quelles qu'elles soient, ne sont que les directeurs responsables des diverses associations et hiérarchies religieuses, nationales et internationales.

Comme tels, ils ne peuvent être mis au rang des personnes morales souveraines, Républiques, Empires, Confédérations, Royaumes, Principautés, Villes libres, dont les relations réciproques ont seules la qualité de relations diplomatiques.

Par suite, les relations existant entre chacun de ces Etats et ces pontificats doivent être exactement assimilées, au point de vue juridique, à celles que le droit commun intérieur de chaque législation nationale prescrit pour les relations entre l'État et les diverses associations, nationales ou étrangères, groupant autour d'un même Statut un nombre quelconque d'individus.

Il n'y a lieu d'établir aucune différence essentielle, au point de vue juridique, entre aucun groupement religieux, quel qu'il soit, Église catholique romaine ou toute autre, et les groupements reposant sur une communauté de vues philosophiques, morales ou intellectuelles.

Par suite, il y a lieu d'admettre que la rupture des relations diplomatiques réciproques existant actuellement entre telle ou telle Église et les États, constitue un progrès social et est en harmonie avec le droit cosmopolitique purement humain et positif, avec la législation internationale moderne exclusivement inspirée par l'ensemble des sciences positives.

Particulièrement : Le Pape de Rome n'est que le chef du Syndicat catholique romain universel et ne saurait être considéré comme un souverain au sens juridique du mot.

Les Conventions dites Concordats ne sauraient avoir le caractère de traités internationaux.

Les envoyés du Pape, quels qu'ils soient, légats, nonces, etc., et ceux qui sont délégués auprès de lui par les États, ne doivent pas être considérés comme de véritables agents diplomatiques.

Il ne saurait y avoir pour aucun État une obligation quelconque de se faire représenter auprès de la Papauté.

La représentation des nations auprès du Pape, les relations entre ce dernier et leurs divers gouvernements, relèvent entièrement du droit interne de chacune d'elles et ne relèvent pas des règles qui doivent régir en droit cosmopolitique les relations diplomatiques existant entre les personnes

souveraines égales et autonomes qui constituent la société juridique des peuples civilisés.

Les divers gouvernements ont le devoir de considérer le Pape comme étant un simple citoyen, chef d'un vaste syndicat d'individus de différentes nationalités, et par conséquent tout acte tendant à lui attribuer une souveraineté même limitée sur la ville de Rome ou une portion quelconque du territoire italien, serait une violation de l'indépendance et de l'autonomie à laquelle a droit la nation italienne.

Telles sont nos conclusions. Voici maintenant brièvement résumées les considérations sur lesquelles elles s'appuient.

* * *

La question des relations diplomatiques établies entre ces deux collectivités, les Etats et les Eglises qui se sont constituées en personnes morales perpétuelles, a son point de départ essentiel dans l'histoire des religions. Son développement coïncide avec la différenciation progressive des prescriptions religieuses et des lois civiles.

La religion, c'est la confiance aveugle, sentimentale et irraisonnée, que l'imagination populaire accorde aux prêtres et aux dogmes qu'ils enseignent.

La loi civile moderne, c'est l'expression positive de la volonté librement consentie des grandes sociétés que forment les nations modernes.

Primitivement, les lois découlaient essentiellement des préjugés religieux. La marche de la civilisation a consisté essentiellement à dégager de plus en plus les lois des influences religieuses pour les soumettre rationnellement aux inspirations de la science positive.

La même évolution s'étend aux relations juridiques peu à peu établies entre les groupements de populations. On peut admettre qu'à l'origine la différence essentielle existant entre les différents peuples réside dans la différence des Dieux et des rites religieux. Ce sont surtout les prêtres qui traitent au nom de leurs tribus avec les étrangers sectateurs des divinités ennemies, parce que leur intervention, à les en croire, est la seule garantie efficace contre les redoutables conséquences qu'entraîne, au regard du courroux des dieux, la mise en communication des vrais fidèles avec les hérétiques.

A l'origine, les frontières des groupements religieux coïnci-

daient exactement avec celles de la famille, de la tribu, de l'Etat rudimentaire ; les relations diplomatiques entre les collectivités religieuses se confondaient et se superposaient.

Les chefs d'Etat, les autorités religieuses, traitaient simultanément avec les autorités gérant l'Etat et la religion adverse. Dieux et divinités étaient les symboles les plus saisissants de la différenciation existant entre les populations diverses. Quand un Etat s'annexait un autre Etat, il s'incorporait en même temps les divinités nouvelles et tutélaires de l'Etat conquis, les idoles, les fétiches, tout le mobilier imaginaire et superstitieux constituant les traditions sentimentales des populations conquises ou annexées.

Ainsi Rome, Carthage, l'empire d'Alexandre, les empires asiatiques, devinrent de véritables agglomérations de religions entre-croisées. Par là même, la juxtaposition sous l'hégémonie d'une autorité politique et judiciaire commune de religions diverses qui persistèrent, modifia de fond en comble la conception primitive sur l'identité nécessaire entre l'Etat et la conscience collective religieuse du groupement ethnique. Les empires, mosaïques de races et de religions diverses, sous une même autorité temporelle coercitive, durent pratiquer une certaine laïcisation. L'indifférentisme religieux, théoriquement inavoué, mais pratiquement inévitable, devint nécessaire au prince, obligé de s'élever au-dessus de tous les dieux divers dont il gouvernait les adeptes.

Ainsi se forme peu à peu la notion de l'Etat humain, dépouillé progressivement de l'inféodation aux Êtres surnaturels ; elle se dégage lentement. L'Etat, le Prince se constituent en personne morale permanente, indépendante de toute Eglise et même d'une religion déterminée. Cette indépendance ne résulte pas tout d'abord, bien entendu, comme dans les plus avancés de nos Etats modernes, la République française par exemple, de l'annulation réciproque des divers concepts théologiques, de leur disparition par entre-destruction et de leur sublimation complète dans le pur idéal scientifique de la raison humaine pleinement émancipée. L'indépendance et l'indifférence du prince résultent de la juxtaposition, de la coexistence, de la fusion des Dieux si variés qui s'accumulent dans les empires fondés par la force matérielle des armes.

La cité élargie n'est plus à l'ombre d'une seule divinité tutélaire : c'est elle qui domine tous les Dieux qu'elle hospitalise. L'édit de Caracalla déclare citoyens romains, tous les adeptes des Eglises et des Religions les plus bigarrées. L'Etat purement humain, dépositaire de la force matérielle, acquiert la personnalité morale. Il s'élève au-dessus des Dieux et des Eglises organisées : il ne traite pas avec celles-ci, il les incorpore et les régit pêle-mêle.

Par une évolution de différenciation semblable, le groupement religieux, de son côté, s'est désincorporé du groupement ethnique et de la cité. Les Dieux étrangers se trouvent avoir des sectateurs, des fidèles, des clients, et puis des prêtres, dans différentes nations.

Les religions arrivent à chevaucher sur les frontières des tribus et sur celles des Etats. Les limites religieuses cessent de coïncider servilement avec les limites politiques ou ethniques. Les hiérarchies de pontifes cessent d'être l'Etat lui-même ou le rouage le plus important et le plus noble de l'Etat. Elles cessent d'être chargées par essence des relations diplomatiques avec l'Etranger ; au contraire, les Eglises, cessant de coïncider avec les cités, prennent une existence propre, indépendante, constituent une personnalité morale, se dressent peu à peu en face des Etats et des princes ; c'est toute l'histoire du christianisme.

Il est utile d'entrer dans le détail des faits historiques qui ont amené cette double différenciation, cette double formation de plus en plus hétérogène et complexe, qui rentre fort bien dans les principes les plus généraux posés par Herbert Spencer.

Il serait trop long de montrer par quelles vicissitudes, par quels mouvements d'un progrès revenant parfois sur ses pas, en spirale, certaines nationalités ont éprouvé le besoin de renouveler une sorte de nationalisme religieux, en faisant à nouveau coïncider, pour mieux affirmer leur indépendance, leur unité religieuse et leur unité nationale.

* * *

Aujourd'hui, au point de vue de la communauté des sentiments philosophiques ou religieux, comme au point de vue des intérêts économiques de classe, la tendance universelle des

esprits est de s'associer d'un bout à l'autre du monde en voie d'unification, par dessus les frontières géographiques, en de grands groupements déterminés par l'identité des jugements et des intérêts, et l'expression réfléchie des libres volontés individuelles.

Et, bien que l'on soit en droit de s'écrier avec les beaux vers de Léopardi :

... Che d'Europe il civil presente stato
Debba ancor primitivo esser chiamato,

on sent poindre l'organisation future de l'humanité unifiée, sur le plan de l'entrecroisement pacifique des grandes associations volontaires.

Il y a déjà de véritables nations dispersées et qui gardent conscience de leur solidarité volontaire. Il n'y aura bientôt plus, par contre, de nation catholique en corps d'Etat, mais les catholiques dispersés formeront, de plus en plus, une puissante association internationale. Le problème se posera donc, de plus en plus, sous cette forme : Quelles doivent être les relations des Etats, neutres et laïcisés, avec des Eglises qui qui ne sont pas des hiérarchies sacerdotales incorporées à une nation déterminée, mais de véritables syndicats universels ?

Lorsqu'il s'agit d'une Eglise qui se confond avec un gouvernement temporel, lorsqu'il y a coïncidence de la souveraineté du chef d'Etat au point de vue territorial et du chef de religion ou d'Eglise, ce problème spécial est en quelque sorte masqué. Il est évident que, pratiquement, le caractère de souverain temporel l'emporte au point de vue des relations extérieures. Le caractère spécifiquement diplomatique des rapports externes enveloppe nécessairement l'aspect purement religieux des relations ou des stipulations qui interviennent entre deux souverains, dont l'un ou l'autre, ou tous deux cumulent les titres de rois temporels et de pontifes suprêmes.

Dans l'étape actuelle de l'évolution historique, beaucoup de grandes religions en sont encore à ce stade. Le souverain anglais est le chef d'une des grandes Eglises protestantes. Le souverain allemand, le chef d'une autre. En ce qui concerne le régime des protestants dans les différents pays, aucun gouvernement ne s'est avisé de passer des traités en forme diplomatique,

d'établir des relations diplomatiques avec les représentants qualifiés des synodes et consistoires. Les cultes protestants relèvent partout des lois internes ou de conventions n'ayant aucun caractère diplomatique, mais simplement assimilables à celles que tout gouvernement peut contracter avec une collectivité relevant, à son regard, du droit interne.

Il en est autrement dans les pays de capitulations, qui, pour ainsi dire, ne sont pas de plein exercice, au point de vue de la société juridique des peuples civilisés; et, dans ce cas, s'il y a des stipulations protectrices en forme diplomatique pour telle autre société religieuse, elles ne sont pas, à vrai dire, passées entre l'Etat oriental et les Eglises intéressées, traitant elles-mêmes; elles résultent de la négociation intervenue au profit de ces Eglises, tierces personnes avantagées, en faveur desquelles l'Etat européen stipule et conclut. On ne peut donc qualifier de tels rapports sous l'expression : relations diplomatiques entre Etats et Eglises. C'est pourquoi la papauté ne peut pas, à elle toute seule, supprimer par esprit de représailles, par exemple, les stipulations passées par la France au sujet des chrétiens d'Orient.

De même, le musulmanisme est représenté par des souverains territoriaux, les sultans de Constantinople ou de Fez. S'il y a des organismes spécifiquement religieux : Cheik-ul-Islam, congrégations, Kouans, etc., ayant des chefs spirituels, les relations des Etats civilisés avec ces chefs, qui d'ailleurs tendent presque tous constamment à appuyer leur autorité spirituelle sur de puissantes ressources territoriales, ne méritent pas d'être appelées diplomatiques, au point de vue historique.

Il en est de même pour le bouddhisme, les lamas thibétains et la plupart des religions orientales. Des relations entre ces religions et les divers gouvernements ressortissent aux problèmes coloniaux ou politiques proprement dits; elles ne provoquent pas la discussion juridique véritablement intéressante : celle qui provient de l'existence d'une grande personne morale fortement constituée en dehors des organismes territoriaux, qui se dresse dans son autonomie internationale en face des gouvernements et revendique le droit de traiter avec eux diplomatiquement, d'égal à égal.

On peut dire que seule la papauté romaine pose pleinement

ce problème. Nous pouvons donc réserver entièrement l'examen détaillé des relations entre les autres Eglises et les Etats, et nous restreindre pratiquement aux relations des Etats et du Pontife catholique.

Du reste, en approfondissant ce cas particulier, les principes et les règles générales se dégageront suffisamment, et il sera aisé de les formuler en leur donnant une portée élargie.

* * *

Tout d'abord, ce cas de la papauté romaine vérifie précisément à quel point est fondée cette remarque que, lorsque le chef religieux est en même temps chef politique et temporel d'une population et d'un territoire déterminé, cette dernière qualité arrive à masquer pleinement le caractère du pontife spirituel. Cette confusion tourne et esquive toutes les difficultés du problème; elle sert efficacement à justifier, au profit de ce chef religieux, le caractère diplomatique de ses relations avec les gouvernements territoriaux.

La constitution de la royauté pontificale de Rome, la persistance indéracinable de la revendication du pouvoir temporel de la part du Pontife et de ses conseils trouvent là leur raison d'être fondamentale. Le pape a bien senti que pour s'affirmer vraiment souverain temporel, la royauté d'un ciel imaginaire, même à l'époque de la foi la plus crédule, était insuffisante pour asseoir solidement les traités faits avec les rois de la terre. Il a fallu donner à l'âme de l'Eglise un corps vulgaire et temporel, pour lui permettre réellement de figurer parmi les empires autonomes.

Mais il y avait dans les doctrines pontificales, comme dans toute théocratie, une contradiction fondamentale, qui devait nécessairement amener la ruine même de cette autonomie temporelle. En effet, le pontife-roi de Rome, tout en traitant en cette dernière qualité avec les autres rois comme souverain autonome, a en même temps poursuivi passionnément, et sans jamais faiblir, l'établissement de sa suprématie décisive sur la conscience morale, sur le régime intellectuel des autres souverains, et sa main-mise entière sur l'autorité suprême par-dessus tous les trônes.

L'évêque de Rome a voulu à la fois posséder le trône des trônes, et négocier de trône à trône avec les autres souverains. Ses représentants à l'étranger ont dû être des directeurs suprêmes de la haute police des gouvernements et des négociateurs. Un tel double rôle était inconciliable et contradictoire. L'impossibilité de le soutenir devait tôt ou tard paraître.

Au fur et à mesure que la papauté concentrait entre ses mains tous les pouvoirs religieux du romanisme, détruisant par la monarchie spirituelle, universelle et infaillible, toute indépendance des Eglises nationales et de leurs évêques, à mesure qu'elle se haussait au-dessus des empires et des royaumes, avec la prétention d'en disposer au nom de son Dieu, elle ne pouvait rester elle-même un royaume égal et semblable aux autres royaumes.

Aussi les deux derniers actes décisifs ont-ils presque exactement coïncidé : la proclamation de l'infaillibilité papale et du pouvoir spirituel absolu de l'évêque de Rome, d'un côté, et de l'autre, la déchéance de cet évêque comme souverain temporel de sa ville et du territoire de sa résidence, se sont produits en 1870, à quelques semaines d'intervalle. Tous les épisodes historiques précédents, toutes les étapes de cette double évolution en justifient la relation étroite et la marche inverse. Plus le pape s'affirme objectivement comme monarque terrestre, plus il perd du terrain comme contrôleur spirituel des souverains. Plus il regagne d'autorité religieuse sur les souverains, plus il s'achemine vers la ruine de son indépendance temporelle.

Vainement, la papauté a cherché, dans l'idée de patrimoine, la conciliation de cette antinomie. Les droits du propriétaire ne pouvaient lui suffire. Si absolue même qu'ait été la propriété féodale avec son englobement des personnes humaines attachées au sol, ces droits de propriété suzeraine supposaient une relation de fief et de vasselage supérieur et inférieur; elle n'était complète que si elle était couronnée du caractère souverain et autonome, délivrée de toute allégeance temporelle.

Le pape du moyen-âge, constituant avec l'Empereur, dit le poète : « les deux moitiés de Dieu », quelque maître qu'il fût de son patrimoine, ne pouvait pas se résigner à être situé dans l'Empire. Il fallait qu'il fût à l'extérieur, au dehors : d'où la naissance des relations diplomatiques. Mais aussitôt ses rela-

tions avec les souverains terrestres s'égalisaient et la suprématie de la volonté du vicaire de Dieu était viciée dans sa source vive.

* * *

Cette analyse sommaire de l'histoire des rapports diplomatiques entre la première grande Eglise qui s'est différenciée des gouvernements nationaux et les Etats souverains, suffit à elle seule pour justifier les propositions que nous avons résumées en tête de cet exposé : Les agents du pape à l'extérieur, auprès du gouvernement temporel, ne sont pas de véritables agents diplomatiques, car ils ont toujours eu la prétention d'intervenir dans la vie intérieure religieuse, dans la morale, les mœurs, la justice, l'enseignement, et aussi comme contrôleurs des gouvernements. Ils se sont toujours affirmés comme étant au-dessus de ces gouvernements, les représentants d'une autorité infiniment plus haute, ayant le droit et le pouvoir de frapper ces gouvernements après les avoir jugés, de les censurer, de les foudroyer à coups d'excommunications et de les déposer.

Comment de semblables agents seraient-ils des diplomates, discutant, d'égal à égal, un protocole conventuel, passant un acte synallagmatique entre des volontés également libres et autonomes ? Les communications de cet agent mandataire de la suprématie pontificale, les actes qu'il passe avec les autorités temporelles, ne sont pas des discussions ou des conventions diplomatiques. En droit, lorsque la papauté en est venue à signer des concordats, à ses propres yeux elle a subi une contrainte. Ce ne sont pas des conventions qu'elle se sent apte à conclure avec les pouvoirs terrestres. A ses yeux, ce sont les vœux et les ordres de la Providence divine qu'elle entend signifier aux gouvernements attentifs, respectueux et obéissants. Du point de vue imaginaire théologique, il y a pour de tels agents absence complète du caractère diplomatique.

Et que dirons-nous, au point de vue inverse des rois ou des citoyens politiquement constitués en Républiques ? Ces pouvoirs se sentent autonomes, libres de leurs directions morales, politiques, philosophiques ; ils voient dans ce pontife infailible un prétendant audacieux à l'hégémonie intégrale et ils multiplient, dans leurs lois nationales, les précautions salutaires contre cette prétention intolérable. Les conventions qu'on

passé avec ce personnage inquiétant ne sont pas des traités diplomatiques de puissance à puissance. L'effort constant des gouvernements est de leur donner le caractère d'une sorte de simple inventaire, contradictoirement signé, mentionnant et précisant les limites de la compétence respective des lois nationales et des ordonnances pontificales, dans les matières qui concernent la vie religieuse et morale de la nation.

Mais cette vie religieuse et morale, cette sorte de vie intérieure de la conscience nationale, n'est pas un fait juridique international. Elle n'intéresse guère les collectivités nationales voisines.

Au point de vue du droit interne même, le phénomène religieux, à son tour, essentiellement subjectif, doit être de plus en plus éliminé de toute considération juridique. Les diverses philosophies ou religions, aux yeux du législateur interne, sont de plus en plus ramenées au droit commun le plus égalitaire, sans aucune différence, sans aucun traitement préférentiel.

Pourquoi donc le droit cosmopolitique s'inquiéterait-il davantage des diverses religions internationales? Le même principe de liberté et de séparation doit être appliqué dans la société des nations civilisées. Quand les représentants des divers peuples sont réunis autour de la table des congrès diplomatiques, le caractère plus particulièrement musulman, catholique, protestant, juif, bouddhiste ou libre penseur de chacun de ces diplomates ou de leurs gouvernements respectifs, disparaît entièrement et cède la place à une complète égalité d'indifférence. Aucune confession ne peut prétendre à un régime de faveur, à un privilège juridique spécial.

La différence de culte, en droit cosmopolitique, ne crée plus aucune différence juridique. Il n'y a plus, en droit cosmopolitique, d'Etats catholiques, protestants, schismatiques, musulmans ou républicains libres penseurs. La Déclaration des Droits des Peuples, comme la Déclaration des Droits de l'Homme, comporte la plus complète indifférence religieuse. Toutes les nations participent au même droit des gens scientifique, entièrement dégagé de toute hypothèse théologique ou métaphysique. C'est pourquoi les rapports à établir entre les chefs de religion et les divers Etats ne comportent pas, à vrai dire, un chapitre spécial du droit cosmopolitique; ils ne sont

qu'un cas particulier de la théorie plus générale concernant les rapports juridiques existant entre les Etats et les chefs des grandes associations internationales.

*
* *

En fait, cependant, en ce qui concerne la papauté de Rome, ces relations ont joué et pris un tel développement historique dans le passé; elles préoccupent la politique immédiate et présente de telle façon, qu'il est intéressant, pour illustrer les principes mêmes que nous venons de viser, de rappeler quelques-unes des données précises que nous fournit l'histoire et qui justifient pleinement la théorie à laquelle nous avons abouti.

Tout pape naît d'une nationalité déterminée. Lorsqu'il devient chef suprême du catholicisme romain, comment perdrait-il sa nationalité de naissance, par le fait de cette élection, faite par un conclave de cardinaux qui ne représente ni un territoire ni une nation constituée? Comment donc deviendrait-il souverain?

Cette objection a la même force à l'égard de tout chef de religion qui n'est pas en même temps chef d'Etat.

Peu importe, à cet égard, le mode d'élection du pape. Soit qu'il ait été élu par le clergé et par le peuple, avec la confirmation de l'empereur, soit qu'il ait été nommé par l'empereur, puis par le clergé seul, soit qu'il se trouve élu à vie par les cardinaux réunis en conclave, comme cela se pratique, depuis 1179, la situation purement juridique est la même; les électeurs appartiennent à des nationalités diverses; leur élu ne peut que garder la nationalité qui est la sienne et, puisqu'il garde cette nationalité, comment pourrait-il y avoir deux souverains de cette même nationalité?

Au point de vue du droit moderne, cette contradiction est insoluble. Historiquement, à l'époque où, ni les nationalités, ni les patries, n'étaient juridiquement constituées, à l'époque où le droit public reposait sur la hiérarchie des suzerainetés féodales, la papauté n'avait pas tardé à tourner un tel état de choses en sa faveur, en établissant à son profit, au nom de divinités chrétiennes, alors maîtresses incontestées de presque toutes les imaginations occidentales, la suzeraineté suprême du Saint-Siège, au-dessus des plus hauts suzerains.

Minghetti, dans *Chiesa e Stato*; Ernest Nys, dans la *Revue de droit international* ; Phillimore, dans son *International Law*, ont rappelé avec précision la série d'actes par lesquels la papauté est arrivé à se déclarer supérieure à tous les souverains, « comme le soleil à la lune », « comme l'esprit à la chair »,

Telle a été la thèse capitale nettement posée par le Vatican ; elle est exclusive de l'idée de considérer comme diplomatiques, dans le sens moderne de cette définition, les relations établies entre les souverains et la papauté.

Que trouve-t-on, en effet, dans ces actes résolument contraires à l'indépendance des Etats ? Cette proposition audacieuse que l'Eglise et le pape possèdent à la fois le glaive spirituel et le glaive temporel, sauf à employer les souverains, ces fils aînés de l'Eglise, comme agents d'exécution au temporel.

Dans la *Decretale Venerabilem*, Innocent III, en 1202, affirme son droit de juger et de vérifier les pouvoirs des rois et des princes, ainsi que d'apprécier leur légitimité.

Dans la *Decretale Ad Apostolicæ*, Innocent IV, en 1245, affirme le droit de déposer les souverains quand ils se montrent désobéissants aux ordres du pape, celui de lancer contre eux l'excommunication et de délier leurs sujets du serment de fidélité.

Et ce pape applique ces droits en déposant Frédéric II et en convoquant le corps électoral de l'Empire pour nommer son successeur.

Les bulles de Boniface VIII, de Jean XXII, et par-dessus toutes les autres la bulle *In Cæna Domini* en 1370, développent et généralisent toutes les conséquences de ces principes.

Les papes promulguent directement les lois civiles concernant les catholiques de tous les Etats en matière de mariage, de fiançailles, etc.

Ils établissent des juridictions spéciales pour l'interprétation et l'application de ces lois. Ils créent dans chaque Etat une hiérarchie d'officialités aboutissant au pape, pour juger les contestations relatives à ces lois.

Ils revendiquent la primauté de juridiction dans toute la chrétienté. Ils affirment que cette juridiction s'étend à tous ceux qui ont reçu le baptême (décisions de Benoît XIV, de Pie VI, de Pie VII).

Et de nos jours encore, en 1873, dans une lettre à l'empereur d'Allemagne, Pie IX écrit : « Quiconque a reçu le baptême appartient au Pape ».

Les papes font défense aux pouvoirs laïques de troubler la juridiction ecclésiastique, d'empiéter sur sa compétence ou d'empêcher les recours à Rome.

Ils apprécient, contrôlent et annulent au besoin tous les actes des souverains, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des Etats. Innocent III, par exemple, infirme la grande charte de Jean-sans-Terre.

Ils annulent des traités entre souverains. La Décrétale *Novit ille* déclare que le droit de rompre un traité appartient à l'Eglise.

Au moyen âge, les traités internationaux sont placés sous la protection de la Très Sainte Trinité qui est invoquée au préambule, et se terminent par un serment religieux. Ils sont promulgués dans les chœurs illuminés des cathédrales. Le pape a donc le pouvoir de délier l'une des parties de son serment et de faire ainsi tomber l'obligation de respecter le traité. C'est de cette façon que François 1^{er} de France fut délié des obligations par lui souscrites au traité de Madrid.

Les papes usèrent à ce point de ce droit que les souverains finirent par introduire dans les traités cette clause de précaution : qu'on ne pourrait se faire relever de son serment par le Saint-Siège.

Le grande paix de Westphalie, qui ouvrit pour l'Europe occidentale une ère bienfaisante et nouvelle, fut déclarée directement par l'Eglise « nulle, invalide, réprouvée, sans force et sans effet. » Mais déjà les souverains et les peuples, en marche vers le libre examen, commençaient à se moquer de cette extravagante prétention du Pape à s'emparer de la monarchie universelle.

D'ailleurs, ce traité de Westphalie est par excellence le traité inaugurant le Droit international moderne. Pendant tout le moyen âge, la communauté de croyance religieuse est le véritable et unique lien international. Les rapports juridiques entre peuples et souverains ne sont pas encore conçus d'une manière positive et scientifique. L'humanité ne s'est pas rendu compte de cette pensée capitale que les notions de Justice et de Droit, dégagées de toute superstition théologique, doivent

dominer les rapports internationaux; le seul pouvoir obéi, au dessus des volontés impériales et royales, est le pouvoir spirituel romain.

Les papes sont dès lors, non seulement des arbitres naturels et consentis, mais des juges de droit obligatoires entre les souverains. Ils évoquent les conflits. Ils commandent la paix et la guerre.

Innocent IV donne à Philippe-Auguste et à Richard Cœur-de-Lion l'ordre de cesser la guerre et de comparaître à son tribunal. Dans d'autres circonstances, le pape donne l'ordre à tel souverain d'assurer par la force des armes l'observation de telle décision prise par lui. Il est le Tribunal international théocratique.

Les papes adjugent des provinces, parfois, d'ailleurs, sans forme de procès, et disposent de la surface du globe. Tout le monde sait qu'Alexandre VI partage en 1493, par une décision célèbre, tout le Nouveau-Monde entre les Portugais et les Espagnols.

Urbain IV concède en 1260 au roi de Bohême tous les territoires que ce dernier prendra aux Infidèles et Nicolas fait une donation semblable au roi de Portugal en 1528. Adrien IV attribue à Henri II d'Angleterre la licence de conquérir l'Irlande, domaine de Pierre et de la sacro-sainte Eglise. Grégoire VII baille l'Angleterre à Guillaume-le-Conquérant.

Les bulles d'excommunication et de déposition contiennent cette clause que les Etats des souverains déposés sont au premier occupant.

Le pape est le grand Juge et le souverain Maître; même au-dessous de lui, les conciles s'arrogent le droit de juger un empereur.

Innocent IV assigne Frédéric II devant le Concile de Lyon en 1245. Le IV^e Concile de Latran attribue à Simon de Montfort, en 1215, les domaines de Raymond de Toulouse.

Il est impossible, on le voit, de dire que les relations entre la papauté et les Etats sont à cette époque des relations diplomatiques. Elles sont des relations de subordination.

Les agents du pouvoir papal sont les ecclésiastiques de toute la hiérarchie religieuse. Dans chaque Etat, ils forment la corporation la plus puissante, un des ordres de l'Etat, qui assure l'obéissance des consciences, depuis le plus humble serf jusqu'au souverain lui-même.

Parmi les agents, il y a des envoyés temporaires d'un caractère spécial, ce sont toutes les catégories de légats et de nonces.

Mais ces nonces et ces légats ne sont, ni d'après le droit canonique, ni en fait, de véritables délégués diplomatiques chargés de négocier avec les souverains.

Ce sont des agents d'exécution, ayant pour mission d'imposer aux princes et aux populations l'obéissance aux ordres du pape et aux lois de la Cour de Rome, ayant le pouvoir de briser les résistances de ceux des souverains qui auraient l'audace de braver cette suzeraineté suprême du pape.

La papauté se considère essentiellement comme un pouvoir politique supérieur et non pas égal aux souverains. Elle pénètre dans toute la vie sociale des Etats; elle prétend en être le régulateur suprême. Ses envoyés sont des véritables *missi dominici*, clercs chargés d'inspecter, de surveiller et de rectifier le fonctionnement de tous les privilèges judiciaires, financiers, matériels et moraux attribués à la hiérarchie stable et formidable que forment, juxtaposés, les clergés de tous les Etats.

En face de cette prétention de la papauté, le premier effort des gouvernements qui ont voulu secouer cette tutelle, a été précisément de tendre à considérer le pape comme un souverain étranger, et de le rejeter par suite, le plus possible, en dehors du droit public national.

Les légistes laïques qui entreprennent d'émanciper les pouvoirs royaux, s'attachent à prouver que le pape, dont la hiérarchie religieuse comprend des sujets ecclésiastiques relevant des divers souverains territoriaux, ne peut comme chef de l'Eglise, c'est-à-dire au nom de ces clercs soumis aux suzerainetés souveraines, revendiquer aucune sorte de prééminence, si ce n'est en matière de dogmes.

Bientôt même les impertinents défis du schisme viennent se dresser hardiment en face de l'omnipotence pontificale, Thomas Cromwell prononce, en s'adressant à Henri VIII, les encouragements décisifs : « Sire, vous n'êtes qu'un demi-roi et nous ne sommes que des demi-anglais. Redevenez roi, en vous proclamant chef de l'Eglise anglicane ».

Et la reine Elisabeth exclut toute intervention d'un vicaire officieux entre la divinité et la couronne; elle affirme sans

ambage : « Notre autorité royale consiste, sous celle de Dieu, à exercer la souveraineté sur toute personne ecclésiastique et séculière, de telle sorte qu'aucun autre pouvoir étranger ne puisse avoir de souveraineté sur elle ».

Les envoyés pontificaux, même dans les pays restés attachés à l'Eglise de Rome, sont de plus en plus considérés par les rois comme des envoyés diplomatiques, assimilables aux autres ambassadeurs, et auxquels on dénie avec persévérance le droit d'intervenir dans l'administration intérieure des royaumes.

La papauté, il est vrai, de son côté, résiste de toutes ses forces. Elle ne cesse de revendiquer pour ses nonces, le droit de communiquer directement avec les évêques et les fidèles, et d'agir sur eux au nom de l'autorité pontificale. Elle essaya de convaincre les rois eux-mêmes qu'ils ont intérêt à n'être que les serviteurs du Christ. Joseph de Maistre, le théoricien le plus intransigeant de la monarchie papale, s'efforça d'établir, en développant sa métaphysique théocratique, que jamais on n'a touché au pouvoir pontifical sans ébranler le pouvoir royal.

Mais ces conventions, par leur nom même de concordats, ou de *leges concordatæ*, caractérisent bien l'espèce tout à fait particulière de pactes à laquelle elles appartiennent.

Elles sont beaucoup moins une convention de puissance à puissance, mettant fin à un état d'hostilité ouverte, qu'un acte d'entente entre les deux autorités, l'autorité territoriale et l'autorité spirituelle à l'occasion de la *promulgation comme loi de l'Etat*, par cette autorité territoriale, d'un *règlement intérieur des questions religieuses et ecclésiastiques*, règlement pour lequel l'autorité territoriale *prend la précaution* de s'assurer la signature d'une *acceptation*, d'un *accord préalablement établi* avec le pouvoir spirituel papal.

Si bien, que, de même que les envoyés de la papauté ne sont jamais, à proprement parler, des envoyés diplomatiques assimilables en tous points aux ambassadeurs, de même les concordats ne sont pas réellement des traités ou des conventions entre deux pouvoirs égaux.

Ils sont des actes de législation interne émanés du pouvoir royal, plus tard de la souveraineté populaire — actes auxquelles la papauté s'engage par avance à donner toute son approbation,

par une déclaration publique et préalable. Elle renonce expressément à se prévaloir contres ces actes, de ce droit prééminent qu'elle a revendiqué et qu'elle revendique théoriquement sans relâche, mais que les pouvoirs royaux admettent de moins en moins, ce droit de légiférer souverainement et universellement pour tous les peuples catholiques.

Évidemment tous les concordats ne sont consentis par les papes qu'à regret. Le pape ne les signe que pour obtenir l'abolition des règlements ou des pragmatiques purement intérieures, que les pouvoirs publics des peuples, s'enhardissant peu à peu, ont commencé d'édicter afin d'imposer leur autorité sans restriction.

Les concordats constituent une concession de principe de la papauté, souveraine, universelle, intransigeante, mais cette concession théorique recouvre le moyen pratique de réintroduire indirectement son influence dans la législation interne et dans la vie sociale des peuples au moment même où ces derniers croient refouler la papauté au rang d'une souveraineté extérieure, mais non pas supérieure, aux souverainetés nationales.

En droit, ce fait que parallèlement à cette évolution de l'attitude des peuples à son égard, le pape avait réussi à se constituer un domaine princier temporel, de plus en plus assimilé à un véritable royaume, où il exercera la plénitude des pouvoirs monarchiques les plus absolus, n'a point joué un rôle prépondérant dans la formation de ce caractère de souverain étranger attribué peu à peu au pape.

Il serait inexact de dire que c'est avec les envoyés du pape, considéré en tant que roi de Rome, que sont signées les conventions concordataires. Point du tout. C'est bien avec le souverain spirituel qu'elles sont conclues, avec ce souverain moralement redoutable (pour des imaginations crédules) qui prétend, sous le couvert d'une divinité cruelle, avoir le droit d'excommunier les princes, de les déposer, d'instituer les évêques, de percevoir les annates et autres impôts religieux, enfin de s'immiscer dans toutes les juridictions même purement civiles.

Mais le processus historique du pouvoir temporel de ce prince en même temps évêque et roi de Rome, adjoint et étroitement confondu avec le pouvoir spirituel du successeur

de Pierre, le vicaire du Christ, a favorisé admirablement la reconnaissance par tous de ce caractère de souverain étranger attribué au pape, et par suite l'attribution à ce dernier de tous les droits de légation active et passive proclamés par le droit des gens moderne.

A l'abri de cette confusion, entretenue d'ailleurs avec soin par les hommes d'Eglise, les immunités ecclésiastiques ont été accordées aux envoyés du pape, malgré leur caractère d'agents exécutifs d'immixtion, s'imposant aux juridictions et aux administrations nationales. Ces agents se sont assuré tous les bénéfices de cette assimilation diplomatique d'autant plus facilement qu'ils étaient cumulativement les délégués d'un prince, ayant personnellement un territoire et des sujets.

Aussi bien ce caractère de roi temporel de la vieille *Urbs romana* dominatrice du monde, de prince des Etats romains, tendra rapidement à altérer le caractère du souverain spirituel invoquant uniquement pour dominer les trônes de toute la hauteur du ciel théologique, le nom des divinités chrétiennes et les folles terreurs qu'elles inspirent.

En réalité, le pape arrive ainsi rapidement à placer son trône pontifical sur le même niveau que les trônes terrestres. Il rabaisse en quelque sorte sa *Sedia gestatoria* parmi eux. Il habitue les princes à le compter comme un des leurs, à le mêler à leurs combinaisons d'alliances et de groupements hostiles, sans cesse variées, formées et rompues au gré des intérêts les plus sordides. Bientôt il ne figurera plus que comme un simple pion sur le damier diplomatique, pêle-mêle avec l'Empereur, le Grand-Turc, la République de Venise, le roi de France, parmi les divers souverains qui se disputent l'hégémonie politique et les territoires litigieux.

* * *

Les rois au contraire s'attachent à légiférer directement et de leur propre autorité, même sur les matières ecclésiastiques. S'ils concluent avec Rome des conventions spéciales, elles ont précisément pour objet de délimiter d'abord, après négociation, la mesure dans laquelle pourra se restreindre cette intervention des légats et des nonces.

Plus tard, les pouvoirs royaux, prenant l'offensive, stipule-

ront la mesure dans laquelle ils veulent bien reconnaître et admettre sur leur territoire l'action directe pontificale. Une des premières conventions conclues par Guillaume II d'Angleterre a précisément pour objet d'établir que le Pape ne peut envoyer de nonces ou de légats qu'avec le consentement du roi, sur sa demande et après qu'il aura agréé l'envoyé. Philippe le Bel, en France, conquiert les mêmes prérogatives. L'émancipation des autonomies nationales commence, elle ne s'arrêtera plus, et cependant, à l'aube du ^{xx}^e siècle, elle est encore loin d'être achevée.

Pour faciliter leur résistance, les souverains gênés par la crédulité religieuse de leurs sujets, crédulité qui le plus souvent obscurci aussi leur propre jugement, s'efforcent instinctivement d'abord, puis de propos délibéré, de constituer nationalement les Eglises de leurs pays, et dans ce but, ils se déclarent les protecteurs de la religion dans leurs Etats. Ils hésitent de moins en moins à s'immiscer dans les questions religieuses, afin de réduire de plus en plus l'ingérence régulatrice de la papauté, même dans les questions de discipline ecclésiastique.

En se plaçant à ce point de vue, on conçoit que les rois aient eu, à cette époque, un intérêt croissant à tenir la papauté pour une puissance souveraine étrangère, à donner à leurs relations avec elle, un caractère diplomatique, et à procéder avec elle, soit dans des entrevues comme celle de Boulogne en 1515, soit par l'intermédiaire d'envoyés et de représentants réciproques, sur un pied d'égalité.

Inversement, les papes, même en se résignant à entrer en négociations diplomatiques, s'efforcent subtilement de maintenir à leur profit tous les honneurs extérieurs qui continuent à mettre en relief aux yeux des crédules, une prééminence marquée de la tiare sur toutes les couronnes, même les plus hautaines. Ils pressentent tout le péril qu'offre pour eux l'idée de l'égalité juridique de la papauté et des souverains, et en fait nul n'ose l'affirmer parmi les princes.

Cependant, elle est bien près d'être proclamée dans les faits, lorsque de véritables guerres éclatent, principalement à l'occasion des investitures, entre les souverainetés laïques et la papauté. Ces guerres aboutissent nécessairement à des sortes de traités de paix.

Pour abrégér cette évolution historique, purement politique, du trône pontifical, envisagé comme le siège du prince-roi des États de l'Église, si on la combine avec tous les conflits et les remous résultant de la lutte permanente engagée à l'intérieur de chaque nation, entre les revendications croissantes des rois et les prétentions obstinées de la théocratie romaine, on aboutit à reconnaître, en somme, dans le droit des gens européens, les principes suivants :

Le pape est investi d'une véritable souveraineté propre, même comme chef de l'Église catholique, plutôt que d'une suprématie sur les autres souverains, mais il conserve sur ces derniers une certaine prééminence morale, une primauté de rang.

Le pape a le droit d'envoyer des délégués qui, malgré la précision des doctrines catholiques affirmant pour les délégués pontificaux les pouvoirs d'immixtions dans la gestion intérieure des différents royaumes, reçoivent le titre et les immunités des agents diplomatiques, bien qu'ils n'en aient pas tous les caractères.

Le pape reçoit corrélativement des ambassadeurs des puissances, auxquels comme prince de Rome il assure également la situation et les prérogatives des agents diplomatiques.

Le pape conclut avec les souverains des divers États des conventions spéciales qui, constatant l'accord, la concordance de son consentement avec la volonté législative de chaque État, sont, à vrai dire, moins des traités que des lois promulguées d'accord, *leges concordatae*, des lois concertées, auxquelles on donne fréquemment la forme de pactes diplomatiques.

Ces principes qui font encore une si large place à la domination pontificale sont ceux reconnus même par les protagonistes déclarés de ce qu'on a appelé l'indépendance relative de l'Église gallicane, lesquels font bon marché, pour l'infortunée Italie, de cette indépendance qu'ils déclarent nécessaire même pour les ecclésiastiques français.

Voici leur enchaînement d'idées : la Cause du Pape est la Cause de Dieu, Rome est la ville de Dieu, comment les Romains et les Italiens, pourraient-ils s'y appartenir à eux-mêmes ? Bossuet, le chancelier ecclésiastique de Louis XIV, a écrit : « Le siège apostolique possède la souveraineté de la ville de Rome et de ses États, afin qu'il puisse exercer sa puissance spirituelle

dans l'univers plus librement et en sécurité et en paix ».

A cette époque, les droits de l'homme n'ont pas été proclamés par la conscience française. Mais voici le ministre, se disant libéral, rallié à Napoléon III : Emile Ollivier. Il proclame qu'il est de dogme que le Souverain-Pontife a reçu, de droit divin, le gouvernement de l'héritage de Saint-Pierre, et que quiconque conteste ces principes, s'exclut de la communion catholique. Or, les souverains n'osent pas encore se proclamer libres penseurs, et Emile Ollivier s'écrie tragiquement : « Dès que le Pape a quelqu'un au-dessus de lui, il n'est pas libre ! »

Et pour que le pape n'ait personne au-dessus de lui, on emploie l'épée de la France à le défendre contre les citoyens libérés de Rome et d'Italie, on multiplie à cet effet les conventions diplomatiques, oubliant le sage conseil d'un de ces rares souverains qui ont osé, devant leur époque, affirmer la libre pensée sur le trône, ce conseil rappelé si à propos par Mancini à la tribune italienne en 1871, et conservé dans le testament de Frédéric-le-Grand à l'adresse de ses collègues couronnés : « Traitez avec bienveillance vos sujets catholiques, mais ne vous occupez pas du pape, et surtout ne traitez jamais avec lui ! »

En effet, ne traitez pas avec lui ! ne traitez pas avec l'Eglise, même sous le prétexte de rogner ses prétentions ou d'affaiblir son action ! Car l'Eglise, tout en se pliant à l'application pratique des concessions concordataires, n'abandonne rien de ses visées théoriques à la plénitude de juridiction.

Tandis qu'elle se sert extérieurement des concordats pour étouffer les Eglises nationales, à qui la véritable liberté religieuse aurait permis de vivre, elle pousse sa discipline intérieure jusqu'à l'infailibilité pontificale. Elle s'organise sous la forme de la monarchie absolue de plein exercice, en couronnant la hiérarchie sacerdotale de tous les pouvoirs jadis réservés aux conciles. Elle pousse à l'extrême la concentration de toute l'autorité spirituelle sur la tête de celui qu'elle présente sans relâche aux imaginations ignorantes, comme l'œil et la main d'une divinité sur la terre.

Elle se couvre de ce manteau impérial spirituel, lorsque cela lui est utile dans sa lutte contre les autorités laïques temporelles, pour leur dénier toute juridiction sur les matières ecclésiastiques, mais elle ne cesse à aucun moment de rester une



puissance d'immixtion politique, et comme le résuma M. de Bismarck, en 1872, à la Chambre des Seigneurs de Prusse :

« Le Pape a été de tout temps une puissance politique qui est intervenue avec le plus grand succès dans les choses de ce monde, qui vise à ces immixtions et qui en fait son programme. »

C'est en se servant de ces immixtions mêmes, en négociant auprès des souverains le prix de son influence sur les imaginations populaires, son rôle de gendarmerie et de police intellectuelles, qu'elle enchaîne à la servir même ceux-là des tyrans qui ont demandé aux plébiscites révolutionnaires l'investiture de leur pourpre.

Le premier Napoléon, au milieu de ses fureurs, lorsqu'il se rend maître des Etats romains et réduit le pontife en servage, caresse le suprême espoir de transporter le Saint-Siège à Paris, et de faire du pape une sorte de ministre des cultes. Combien de conservateurs italiens se forgent le même espoir au sujet de l'ancien archevêque de Venise, hissé aujourd'hui au Vatican, et peut-être demain grand aumônier de la maison de Savoie !

Le troisième Napoléon trahit les plus clairs intérêts de la démocratie française et universelle, en proclamant avec cynisme que « la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise est intimement liée à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie ». Ses ministres, Rouher en tête, s'approprient, du haut de la tribune française, l'aphorisme du papiste comte de Sayve : *Jamais !* « Jamais la chrétienté n'abandonnera aux profanations de l'Italie la Ville Eternelle ». Et c'est ainsi que, rivalisant avec les généraux et les diplomates de l'Espagne et de l'Autriche, ceux de la France révolutionnaire impériale maintiennent la campagne romaine sous le joug meurtrier des « monsignori ».

Il est vrai que les catholiques proclament avec Veuillot et le marquis de Valori cette bêtise monumentale qui mérite de devenir immortelle, que si la papauté n'a pas réussi à fertiliser la campagne romaine, « c'est que Dieu a voulu qu'une majestueuse tristesse environnât les deux reines déchues, Rome et Jérusalem, et que la nature portât à jamais le deuil du Golgotha et de l'amphitéâtre des martyrs. »

Cependant les diplomates rangés en bataillon carré autour de

la Rome pontificale ne pouvaient rien contre l'irrésistible poussée des peuples devenus conscients de l'inanité des chimères théologiques. Les républicains de Garibaldi et les libéraux de Victor-Emmanuel firent une réalité historique de la vigoureuse prophétie poétique d'Alfieri :

« Per fare ottimo un re convien disfarlo
Sol osi un re disfare un popol fatto ».

Et aujourd'hui, en même temps qu'il se gonfle aux dernières limites de la haute puissance et de l'infailibilité spirituelle, le prince des sycophantes théologiques n'est plus qu'un *re disfatto*, une ombre de souverain. Mais par une singulière survivance, des ombres de diplomates s'agitent encore autour de lui, entretenant toutes les espérances, prolongeant le souvenir des grandes intrigues historiques.

Il y a aujourd'hui encore par application des principes que nous résumions tout à l'heure, tout un corps de délégués envoyés par le pape, d'une façon permanente, auprès des puissances souveraines, et qui jouissent pratiquement des immunités attribuées aux agents diplomatiques des souverains territoriaux. Et cependant ces délégués, d'après la théorie romaine, n'ont pas cessé de se considérer comme des vicaires chargés d'assurer l'exercice de la juridiction pontificale.

Ils ont une tendance incoercible à correspondre directement avec les évêques, à agir directement sur les fidèles, malgré les prescriptions les plus formelles des législations nationales, plus encore depuis la disparition du pouvoir temporel et l'incorporation de Rome à l'unité italienne.

On ne comprend guère que de tels agents continuent à être assimilés aux véritables diplomates. On s'explique moins encore que leurs collègues conservent, comme un gage visible de la primauté morale des papes sur les souverains, l'attribution aux nonces de la présidence permanente du corps diplomatique accrédité dans les différentes capitales. Bien qu'il soit juste de constater, par exemple, qu'après mûre délibération le corps diplomatique de Lima a refusé de sanctionner officiellement cette présidence du nonce pontifical et n'a accordé la préséance à ce dernier que par une courtoisie bienveillante.

*
* *

La profonde différence qui distingue les véritables agents diplomatiques représentant les souverains et les agents du pape, a été d'ailleurs illustrée de la manière la plus éclatante par une décision historique de la plus haute importance.

On sait que malgré tous ses efforts, le pape n'a pu faire accepter par les puissances que son représentant à la Haye, vint siéger dans la conférence de la Paix, qui a véritablement ouvert l'ère du Droit cosmopolitique moderne et de la Législation internationale. Le pape n'a pas réussi à se faire reconnaître au rang des personnes morales souveraines de plein exercice, qui forment la société juridique des peuples civilisés, également autonomes.

Cette décision des puissances, si nettement opposée à toutes les traditions pontificales des siècles écoulés, était de toute rigueur au point de vue juridique, puisqu'aucun chef de religion; en tant que chef de religion, n'était appelé à figurer dans cette société des peuples civilisés.

Et si, en diverses circonstances, le pape a pu, de nos jours, être appelé à trancher un différend international entre des Etats litigeants, ce n'est pas en vertu d'un droit supérieur d'arbitre par destination, analogue à celui qu'il a exercé à différentes reprises dans les siècles précédents, c'est uniquement — comme à l'occasion du conflit des Carolines, entre l'Espagne et l'Allemagne — en vertu du libre choix résultant du protocole d'arbitrage signé entre les parties contestantes. Le pape a été choisi dans ce cas particulier comme aurait pu l'être tout autre personnage.

*
* *

On voit donc que le caractère de souverain étranger a été déjà réduit à une pure apparence, à une fiction diplomatique par la disparition de tout vestige de pouvoir temporel, puisqu'aucune parcelle de l'ancien territoire papal (contrairement à certaines légendes entretenues par les juristes papalins, au sujet du Vatican ou de la cité Léonine), n'a été laissée comme domaine public au pape, simple usager des palais pontificaux. Les dispositions matérielles favorables énoncées par la loi italienne des « garanties », ne sont que de simples prescriptions législatives édictées bénévolement par le pouvoir législatif

italien en vue de rassurer les catholiques étrangers sur le degré de liberté religieuse accordée au culte romain et à son pontife international.

On voit aussi que cette fiction elle-même s'évanouit de plus en plus. Le souverain spirituel lui-même cesse d'être incorporé, à vrai dire, dans le droit international. Les conditions de sa représentation à l'extérieur, auprès des différents Etats qui accueillent encore officiellement des envoyés, la situation accordée à ces agents pontificaux relèvent entièrement du droit intime de ces Etats. Juridiquement ils n'y sont que les délégués privés d'une association internationale exceptionnellement puissante et ayant joué un rôle historique immense, riche et forte des incontestables et innombrables privilèges arrachés depuis des siècles à la crédulité lamentable des masses et aux calculs des politiques. Ces privilèges sont encore en vigueur dans trop de pays, mais ils ne peuvent à aucun degré, même synthétisés sur la tête d'une seule personne, conférer à ce dernier le rang juridique de souverain indépendant, délibérant de pair avec les Etats et les nationalités autonomes.

Pareillement le corps diplomatique constitué par l'ensemble des envoyés des divers gouvernements auprès du Vatican est absolument distinct du véritable corps diplomatique résidant à Rome et qui est uniquement celui qui est accrédité auprès du seul souverain italien, en conformité des conventions et des coutumes internationales.

Les ambassadeurs d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, les ministres plénipotentiaires de Bavière, de Belgique, de Bolivie, du Brésil, de l'Equateur, de Costa Rica, du Chili, du Guatemala, de Monaco, de Nicaragua, du Pérou, de la République Argentine, de San Salvador, le chargé d'affaires de Prusse jouissent des immunités diplomatiques à Rome, mais uniquement par le bénéfice de la loi italienne des « garanties » par l'effet du statut intérieur du royaume italien. Ces légations peuvent disparaître par une simple décision unilatérale des pouvoirs qu'ils représentent, sans qu'il se produise à cet égard une violation quelconque d'aucun pacte international.

C'est ainsi que, il y a peu de semaines, la République française, laïcisatrice et libre penseuse, se trouvait encore au nombre des pays apportant au pied du pape l'expression d'une déférence

spirituelle qui a cessé véritablement d'être le sentiment commun de la grande majorité du peuple français.

Les manifestations outrageantes dirigées par la papauté contre le chef de la République à l'occasion de sa visite au réel, véritable et seul souverain légal de l'Italie, la prétention de s'immiscer dans l'administration des diocèses concordataires, en violation des règles de la législation consulaire encore en vigueur, depuis le Concordat de 1801, ont amené la suppression de cette légation, en attendant d'ailleurs la prochaine disparition de tout lien entre la République et les religions encore officiellement reconnues.

La disparition de cette légation ne comporte aucune rupture, à véritablement parler, diplomatique. Elle est la disparition d'une fiction destinée à favoriser au regard des populations le prestige du catholicisme. Même les conventions conclues avec la papauté sont en dehors de ces représentations. Le caractère de ces envoyés n'a en effet rien de contractuel, ni d'international, à juridiquement parler. Ce sont de simples agents officieux chargés de communiquer avec l'organisme central du Syndicat catholique international. De ce chef ils étaient placés, au regard de leur résidence à Rome, uniquement sous l'égide des statuts autonomes du peuple italien. Ces agents n'ont aucune juridiction propre. Ce n'est que par la pompe des mots qu'ils sont qualifiés d'ambassadeurs et ce n'est que par la bienveillante largesse de la loi italienne qu'ils jouissent des immunités diplomatiques.

De tels agents peuvent donc être rappelés, supprimés, sans qu'il s'ensuive une modification quelconque dans les rapports existant entre les Eglises et l'Etat, en vertu des législations internes. Dans l'intérêt même de la vérité juridique, il faut donc leur restituer ouvertement leur caractère exact.

Egalement en ce qui concerne les rapports entre l'Eglise et les Etats, alors même que ces rapports sont délimités et définis sous forme de convention bilatérale dans un instrument appelé concordat, nous avons établi qu'il n'y a là qu'une loi interne promulguée avec la constatation de l'accord préalable, de la déclaration de non-opposition ou critique solennellement faite par le chef de la religion visée dans les dispositions mêmes de ce statut intérieur, comme le prouve la validité équivalente et

identique des articles du Concordat et des Articles organiques dans la législation française.

Un semblable instrument, de même qu'il a été promulgué par un acte de la souveraineté intérieure, faisant connaître simultanément au peuple les nouvelles dispositions législatives et le certificat d'accord souscrit par le Pontife spirituel de la religion faisant l'objet de ces dispositions, peut être abrogé, déclaré caduc et périmé dans sa validité, par un acte propre de cette souveraineté intérieure, laquelle seule a le droit de fixer la loi.

La promulgation a été faite pour un temps indéfini, sans terme ni délai; les effets de la loi sont donc continués tant qu'elle n'est pas l'objet d'une abrogation. Mais si cette abrogation intervient, les effets de la loi promulguée cessent. L'accord, le certificat de non opposition concerté avec le pape et signé de lui subsiste; mais il n'a plus d'effet, il devient caduc et inutile, puisque la validité de la loi en vue de laquelle il avait été signé a pris fin.

* * *

Ici encore nous constatons donc que nous ne sommes nullement en présence d'une question relevant véritablement du droit cosmopolitique et relative aux rapports pouvant exister entre des personnes souveraines étrangères.

Nous sommes en présence de relations juridiques entre de simples associations hiérarchiques religieuses, quelque riches, puissantes et internationales qu'elles soient, et les pouvoirs publics investis légalement de la souveraineté, et qui constituent dans chaque pays la conscience politique et administrative de la nation.

De telle sorte qu'aussi bien au point de vue logique du droit pur, que par la constatation objective de la situation faite au catholicisme romain par le développement de l'histoire, nous sommes amenés à reconnaître qu'aux yeux du jurisconsulte, — qui a le devoir de n'admettre aucune hypothèse purement métaphysique ou religieuse comme source du Droit, et qui ne doit jamais se placer en dehors des faits manifestes, vérifiables et démontrables de la vie humaine — les conclusions résumées au début sont entièrement fondées.

* *

Pendant la lecture, à 10 h. 50 m. les délégués espagnols entrent en séance, M. Hubbard s'interrompt pour les saluer en espagnol.

De vifs applaudissements saluent les conclusions du rapport.

M. DE CRISTOFORIS remercie le rapporteur et donne lecture des conclusions *en italien*.

HECTOR DENIS. — Citoyens, Citoyennes,

La lecture du rapport que nous venons d'entendre ne peut éveiller en nous qu'un sentiment : celui de l'admiration. C'est une page très remarquable de philosophie de l'histoire en même temps qu'un morceau très puissant de droit international.

Je me demande seulement si nous ne devrions pas fortifier par un considérant les conclusions du rapport, en mettant en relief l'un des grands faits indiqués par Hubbard dans son rapport, je veux parler de la Conférence de La Haye.

En effet, trois faits importants se sont produits à l'occasion de cette conférence de la Haye :

Le premier, c'est l'exclusion de cette conférence de la papauté, et ce malgré toutes les démarches qu'elle a faites pour s'y faire admettre.

Le second, c'est que tous les gouvernements conservateurs, même ceux qui étaient des organes du Parti catholique, se sont soumis sans protestation à cette exclusion.

Le troisième, plus important que les deux autres, c'est que le Président de la conférence, dans un discours très remarquable, a déclaré que cette conférence était l'interprète de la solidarité naturelle des Nations.

C'est pourquoi je me demande si nous ne devrions pas ajouter au rapport un nouveau considérant dans ce sens ci :

« Les principes qui précèdent ont, par la logique inflexible de l'Histoire, reçu une confirmation éclatante dans la conférence de La Haye.

« Non seulement elle a exclu le Pape catholique, comme tous les autres chefs d'églises de ce concert des Puissances et les gouvernements, même les plus conservateurs, ont confirmé cette exclusion par leur présence sans aucune protestation ; mais la conférence a de plus affirmé la solidarité naturelle des peuples, et consacré par là le fondement moral exclusivement humain du Droit public international. »

Un mot encore : dans une pensée de haute tolérance, je demanderai si le mot « syndicat » employé pour désigner l'Eglise, ne pourrait être remplacé par celui d'« association ».

En effet, il s'agit là d'un groupement d'ordre intellectuel qui doit être considéré à ce point de vue seulement. Or qualifierions-nous de « syndicat » notre groupement de Libre pensée? Je ne le pense pas. Dès lors, je pense que, par un sentiment de cette haute tolérance, à laquelle Ghisleri faisait appel tout-à-l'heure, nous pourrions remplacer le terme « syndicat » par le mot : « association. » (*Assentiment unanime*).

DEMBLON. — Je me fais l'écho d'un désir que j'entends exprimer tout autour de moi, c'est que le rapport si remarquable, si substantiel du citoyen Hubbard soit imprimé.

Il serait regrettable, et c'est le meilleur éloge qu'on puisse lui décerner, qu'un travail aussi important à tous les points de vue, historique, philosophique et juridique, fût perdu pour ceux qui n'auront pu l'entendre.

Ceci dit, je me permettrai de souligner un point du rapport, que nous avons déjà marqué par nos applaudissements. Nous surtout, délégués de Belgique, nous avons été particulièrement heureux d'entendre le citoyen Hubbard protester contre l'occupation française de Napoléon III. Nos applaudissements à ce passage avaient une portée réflexe et allaient à l'adresse de la République qui a désavoué et défait l'œuvre de Napoléon III.

Je me permettrai une dernière observation, quoiqu'elle puisse paraître puérile après un travail aussi considérable que celui que nous venons d'entendre. Bien qu'il ne fût pas toujours un démocrate excellent, il est un homme dont j'aurais voulu voir le nom cité parmi les noms célèbres que Hubbard a relatés dans son rapport : c'est Lanfray. Il a fait une Psychologie de l'histoire de la Papauté à travers les âges si admirable qu'il serait dommage de ne pas la voir citée dans un rapport qui a si bien résumé toute la série des travaux sur la matière.

HUBBARD. — Je répondrai brièvement :

En ce qui concerne l'impression, il a été fait tout-à-l'heure une confession générale par Ghisleri, je vais à mon tour vous faire une petite confession publique. (*Rires.*)

Mon ami Furnémont m'avait depuis un certain temps déjà réclamé mon travail avec beaucoup d'instances. Mais j'ai voulu

faire un travail sérieux et il est très difficile de le faire en quelques semaines : j'ai été prêt au dernier moment. C'est pourquoi mon rapport n'a pas été distribué. Mais il est en ce moment à l'impression, et il vous sera distribué bientôt, peut-être demain.

En ce qui concerne le rappel du souvenir de Lanfray qui a si bien déshabillé la figure Napoléonienne, je me ferai un plaisir de chercher le passage de mon rapport où je pourrai l'introduire et je ferai en même temps allusion à Laurent.

Je n'ai aucune objection à faire à la première proposition d'Hector Denis, qui est un excellent élargissement de ce que j'ai dit moi-même; je pense comme lui que nous pourrions souligner par le texte qu'il propose le fait caractéristique que le pape, malgré ses démarches, a été exclu de la Conférence de La Haye, que les gouvernements, même les plus conservateurs, n'ont point protesté, et que la Conférence a reconnu le fondement purement humain du droit international. Je suis donc pleinement d'accord avec Hector Denis pour faire à mon rapport l'ajoute qu'il propose.

Cette concession que je fais avec enthousiasme, m'engage à résister un peu à l'invitation si courtoise, si sereine que m'adresse Hector Denis demandant de substituer, par amabilité à l'égard du Saint Siège, l'appellation si noble et si républicaine d'association, au mot syndicat qui figure dans mon rapport.

Pourquoi ai-je choisi ce mot, parmi tant d'expressions? Pourquoi est-ce que je résiste un peu au changement que propose Denis dans une pensée de haute tolérance? C'est que, d'après moi, le catholicisme n'est pas une association. Nous, nous sommes une association de volontés autonomes qui se sont groupées, associées librement, parce qu'elles désirent, parce qu'elles veulent marcher de concert vers un but commun : l'émancipation de l'esprit humain. L'Eglise au contraire n'est qu'un syndicat, dans le mauvais sens du terme, (car il y a de bons syndicats); elle est un syndicat mercantile pour l'exploitation de l'ignorance crédule et imaginaire et pour l'asservissement des consciences.

Il est bon sans doute que nous comptions parmi nous des philosophes, et des professeurs, qui dans leur tour d'ivoire, bien au dessus de nous, gardent des trésors de grâces libre-penseuses, et qui poussent la tolérance et la courtoisie jusqu'à

éviter l'apparence même d'un mot blessant. C'est très heureux, et notre ami Hector Denis est, je crois, de ce nombre.

Mais nous, les militants, lorsque nous avons à discuter dans un rapport les relations concrètes des Etats avec l'Eglise et les agissements de ce syndicat d'exploitation de la crédulité humaine, nous devons employer des termes plus énergiques, qui peignent clairement notre pensée.

Nous qui voulons que le droit international soit complètement dégagé de toute influence sacerdotale, laissez-nous exprimer avec force, fût-ce même durement, comment nous jugeons les choses, et laissez-nous porter les coups qui doivent être portés. (*Vifs applaudissements.*)

HECTOR DENIS. — Je n'insiste pas davantage sur ce dernier changement.

— La discussion est close.

DE CRISTOFORIS, président. — Comme député italien, j'éprouve le besoin d'ajouter une parole. Nous avons écouté avec le plus grand recueillement le beau rapport de notre ami Hubbard et nous devons le remercier pour la synthèse de l'histoire du droit public international contenu dans son travail, non seulement pour l'ampleur, mais aussi pour la critique profonde qu'il a fait des anciennes idées équivoques; je le remercie du fond du cœur, car c'est un travail de vigueur qui témoigne, non seulement de la puissance de son intelligence que déjà nous connaissons, mais de la profondeur de l'étude qu'il a faite de cette grave question. Je veux ajouter que l'Italie civilisée, toujours en lutte contre les prétentions du Vatican, trouvera dans la docte argumentation de notre ami, les meilleures garanties de son propre droit national et de son avenir. (*Applaudissements unanimes.*)

La séance est levée à midi.

Quatrième Séance

Mercredi 21 Septembre après-midi

La séance est ouverte à 3 heures.

Présidence de Fernando Lozano.

Prennent place au bureau : Mad. Belen Sarraga, de Malaga, MM. Petitjean, Lorand et Furnemont, secrétaire général.

FERNANDO LOZANO, président. — Je vous parle au nom de la délégation espagnole, honneur que je dois sans doute à ce fait que je suis l'espagnol le plus persécuté par le trône et l'autel, étant donné que je porte sur la tête l'excommunication de presque tous les évêques espagnols et de quelques évêques américains, et que j'ai été poursuivi judiciairement plus de cent fois, étant à l'heure actuelle l'objet de diverses poursuites.

J'ai l'honneur de représenter aussi le Grand Orient de la Maçonnerie de la République Argentine, la Ligue des Libres Penseurs du Chili, l'Association libérale de Montevideo (Uruguay), et diverses associations et personnalités d'autres républiques hispano-américaines, ce qui prouve que l'Espagne et ses filles, les Républiques américaines, séparées sous le catholicisme, commencent à s'unir sous la Libre Pensée, se disposant à être un facteur essentiel de l'unité latine, et par celle-ci, de l'unité humaine. (*Acclamations prolongées*).

C'est en ce moment une heure solennelle de l'histoire humaine à laquelle des hommes de tous pays, de toutes les races, parlant toutes les langues, viennent déclarer, ici, dans l'éternelle cité historique, au nom de la Science qui est la lumière, et de la démocratie qui est la force, que l'ère du mensonge est close et que va commencer le règne de la vérité scientifique, qui détruira le gouvernement des castes pour édifier le gouvernement de l'humanité.

Tout le droit de l'Eglise, tout le droit divin, toute l'autorité pontificale sont basés sur ce que Dieu serait venu sur terre pour

armer un certain nombre d'hommes de la classe sacerdotale, du privilège exclusif de disposer des biens de ce monde et de l'autre.

Encore bien que Dieu, l'être total qui, selon la religion elle-même, embrasse le monde entier, se soit converti en un homme, en une partie du monde, ce qui constitue une absurdité, en contradiction absolue avec l'axiome que nous avons gravé dans le cerveau, à savoir que *le tout ne peut être égal à une de ses parties*.

C'est, de plus, un miracle que la transformation d'un être en un autre, le Dieu qui n'a pas de forme, en un homme, en une particule de l'univers, qui en a une.

Vous le savez, vous autres savants qui avez exploré avec le télescope les immensités de la nature, vous le savez bien : dans le monde, il n'y a pas d'absurdités, dans le monde, il n'y a pas de miracles, tout en lui est sujet à des lois inexorables soumises à l'inflexible raison.

Par conséquent si Dieu n'est pas venu sur terre, s'il est impossible qu'il soit venu sur terre, si c'est folie de penser qu'il ait pu venir sur terre, il est faux, de toute fausseté que les prêtres tiennent de Dieu la puissance qu'ils s'attribuent.

Le Pape, en se donnant comme le représentant de Dieu sur la terre, est un imposteur (*Applaudissements*). Lorsqu'il s'attribue la souveraineté sur les royaumes de la terre, il est un imposteur (*Applaudissements*). Lorsqu'il s'attribue la souveraineté sur le royaume du ciel, il est un imposteur. De même qu'il mentait en s'attribuant la souveraineté sur Rome, il ment lorsqu'il dit que le royaume céleste lui appartient. De même qu'il usurpait le pouvoir temporel, il usurpe le pouvoir spirituel. Et de la même manière qu'en 1870, le peuple italien, au nom de la Justice et de la raison, le renversa du pouvoir temporel qu'il usurpait, le peuple universel vient aujourd'hui le renverser du pouvoir spirituel qu'il usurpe (*Applaudissements prolongés*).

Oui; sachez le, peuples et nations; le pouvoir spirituel n'est pas dans l'Eglise qui, ayant employé tous les moyens matériels de coercition, la chaîne, le gibet, le bûcher, n'a pu convaincre les hommes; il est dans la Science qui, repoussant toute contrainte et n'employant que les seuls moyens *spirituels*, commence à les convaincre tous.

Oui : entends-le, pape romain ! que mes paroles, traversant les murs du superbe palais dans lequel tu demeures, insultant

à l'humilité évangélique, arrivent à ton oreille comme l'écho de la trompette annonciatrice du Jugement dernier : pour l'Eglise il n'y a point de salut.

Déjà, pendant le moyen âge, lorsqu'aux premières attaques de la Raison naissante chez nos illustres prédécesseurs et ancêtres, les Albigeois, ces brillants précurseurs de la poésie des lettres, de la civilisation moderne en somme, sacrifiés odieusement par un pontife criminel, l'édifice de l'Eglise vacilla, le bras de fer de l'Espagne vint ici, à Rome, avec Domingo de la Calzada, et la soutint.

Au XVI^e siècle, quand l'effort plus puissant encore de la Réforme la fit de nouveau osciller, ce fut un autre Espagnol, Ignace de Loyola qui la soutint.

Aujourd'hui, dans cet assaut final et définitif, auquel participent toutes les forces de liberté, de démocratie, de raison, du monde moderne, lorsque l'édifice de l'Eglise est ballotté comme le navire surpris par la tempête, aujourd'hui le bras vigoureux de l'Espagne, avec sa démocratie représentée ici toute entière arrive encore à Rome, non plus pour soutenir l'Eglise, mais pour la déraciner et la précipiter à jamais dans l'abîme. (*Applaudissements prolongés*).

L'Espagne est volonté, volonté et volonté. Elle voulut repousser les Maures : cela lui coûta une bataille qui dura sept siècles, jour pour jour. Elle voulut repousser Napoléon qui, à l'apogée de sa gloire, l'avait envahie. Comme elle était désarmée et sans défense, elle subit une défaite et dit : Qu'importe ! Elle en subit d'autres encore, mais continua de dire : Qu'importe ! Au bout de sept années d'une guerre terrible, le général *qu'importe !* avait chassé Napoléon de l'Espagne.

Aujourd'hui elle désire être la fille préférée de la Libre Pensée ; en établissant sur son sol un régime exclusivement fondé sur la Science et la raison, elle renversera les castes sacerdotales et royales, elle établira la République, même si le ciel s'écroule et si les sphères tremblent. (*Applaudissements enthousiastes*.)

Mais nous, chers concitoyens de cette universelle patrie des âmes libres que nous commençons à fonder, nous considérerions comme incomplète l'œuvre de ce congrès, si nous n'en tirions pas toutes les conséquences intéressant le bien être et la félicité des humains.

Un des avantages que les réactionnaires attribuent à l'Eglise, est de former un système complet de gouvernement.

La Science constitue aussi un système complet de gouvernement. Elle oppose le droit humain au droit divin, le gouvernement de l'Humanité au gouvernement d'une caste. Pour la Science, il n'y a pas d'hommes opprimés et ils ont tous le même droit de participation à la souveraineté ! Quand elle promène son scalpel dans le cerveau ou le cœur d'un roi, elle n'y trouve aucune différence de constitution avec le cerveau et le cœur d'un prolétaire.

La Science a une politique, c'est la politique républicaine. Berthelot, savant et républicain, est le plus sage des hommes politiques, et le plus politique des hommes sages.

Au nom de la Science, nous proclamons la république universelle (*applaudissements*) la fédération des peuples (*applaudissements*) la démolition des frontières (*applaudissements répétés*) le désarmement universel (*acclamations*) l'existence d'une seule loi : les droits de l'homme proclamés par nos glorieux ancêtres de la grande Révolution, et la reconnaissance d'un seul pouvoir consacré à les faire observer et respecter. (*Applaudissements.*)

Pour cette grande œuvre d'unification et d'humanisation de la terre, comptez sur l'Espagne, et en disant l'Espagne, je dis le peuple hispano-philippin ; parce que tous proviennent du même tronc, répondent à la même loi d'hérédité, respirent les mêmes souvenirs de grandeurs, et tiennent enfermés dans leur poitrine la même force d'indomptable volonté.

Oui, soyez certains de ce que l'Espagne ira de l'avant, aux premiers rangs, portant la bannière de la Science et de la Raison, du bras puissant qui conduisit le premier navire qui fit le tour du monde. (*Acclamations enthousiastes. L'orateur reçoit les félicitations chaleureuses d'un grand nombre de congressistes.*)

L'Etat et les Eglises

(Séparation des Eglises et de l'Etat)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lorand, Rapporteur. (*)

M. LORAND. — Messieurs, le Comité organisateur m'a fait

(*) Voir aux annexes le rapport complet.

l'honneur de me charger de lui faire rapport sur la très importante question des relations des Eglises et de l'Etat; ce rapport a été imprimé et distribué, au moins aux membres de la seconde section; des exemplaires en sont à la disposition des membres du Congrès.

Je ne crois pas devoir m'étendre bien longuement, dans un Congrès universel de libres-penseurs, sur les divers aspects de la question de la séparation des Eglises et de l'Etat, car je ne puis pas concevoir que nous, libres-penseurs, tant qu'il existera des Eglises, nous ayons une autre idée des rapports qui peuvent exister entre elles et l'Etat que ceux-ci : les ignorer, sans les protéger ni les soutenir en aucune manière, en d'autres termes, réaliser complètement la liberté religieuse de toutes les Eglises sans exception. (*Applaudissements.*)

Dans mon rapport, je me suis borné à faire un exposé sommaire des différents arguments mis en avant par les partisans et les adversaires de la séparation et une énumération des législations actuelles des différents pays civilisés sur la question religieuse. Un coup d'œil sur cette énumération nous permet de constater que, malheureusement, même parmi les pays les plus libres et les plus avancés, il n'en est pour ainsi dire aucun où l'on ait compris que la conséquence nécessaire de la proclamation de la liberté de conscience, inscrite aujourd'hui dans presque toutes les constitutions, est la séparation complète des Eglises et de l'Etat, la nécessité pour l'Etat d'ignorer toute espèce d'Eglises et de laisser les citoyens libres de croire ou de ne pas croire et de manifester leurs opinions en toutes manières.

(*Applaudissements.*)

La liberté primordiale de la conscience, le droit de croire ce que l'on veut, est devenu chose tellement naturelle à nos esprits, que nous ne concevons même pas qu'il y ait eu des gouvernements assez insensés pour essayer de le nier. D'ailleurs, comme le disait le philosophe antique, même dans les fers, même dans l'esclavage, l'esprit est libre. Mais cette liberté n'est rien tant qu'elle ne peut se manifester au dehors. Aussi, les *Droits de l'homme*, pour traduire dans la pratique ce droit de la liberté de la pensée, ont consacré le droit pour chaque homme d'exprimer ses opinions, de conformer sa conduite à ses croyances et de chercher à faire prévaloir ses opinions, par la voie de la liberté,

sur les opinions contraires. Bien que cette déclaration des Droits de l'homme soit devenue la loi fondamentale de toutes les nations civilisées et que ces principes se trouvent, d'une manière plus ou moins complète, inscrits dans toutes les constitutions libres, il n'y a encore que trois ou quatre pays au monde qui en aient tiré cette conséquence logique de la séparation des Eglises et de l'Etat, ce sont les Etats-Unis, le Mexique, le Brésil et jusqu'à un certain point la Suisse. Dans tous les autres, il y a un culte autorisé, entretenu, subsidié, investi d'une manière ou d'une autre de privilèges spéciaux, si bien qu'en fait il y a dans ces pays des citoyens de première classe, ceux qui sont du culte officiel, et des citoyens de seconde classe, admis, relégués ou même simplement tolérés.

Heureusement, à l'aube du vingtième siècle, une ère nouvelle semble commencer, grâce à vos efforts toujours vaillants, toujours persistants pour la réalisation complète de cette liberté primordiale et je suis convaincu que ce sera à l'unanimité et avec enthousiasme que le Congrès tout à l'heure votera des félicitations à la République Française pour être la première sur le continent européen à vouloir réaliser d'une façon complète cette séparation sans laquelle il ne peut y avoir ni liberté ni égalité. (*Très bien, très bien, applaudissements.*)

M. ROBIN. — Non ! j'ai demandé la parole pour une motion hier.

M. LORAND. — En admettant qu'il y ait des exceptions, je crois pouvoir dire que presque tous les libres-penseurs doivent vouloir la séparation de l'Eglise et de l'Etat...

M. ROBIN. — Non ! leur suppression.

M. LORAND. — Leur suppression, c'est vite dit ; mais, pour le moment, nous n'avons pas le choix : bons ou mauvais, les Etats et les Eglises existent, peut-être pourrez-vous les supprimer plus tard ; mais en attendant la première besogne nécessaire et la seule pratique, tant qu'ils existent, est de les séparer.

(*Interruptions.*)

D'ailleurs, je ne préjuge pas et je dis qu'au moins tous les libres-penseurs que je connais sont unanimes à considérer comme un évènement d'une importance capitale pour le développement ultérieur de l'humanité ce qui se passe actuellement en France, et c'est l'opinion en ce moment de tous les Républi-

cains en France, de tous les démocrates libéraux sans exception de partis, qu'il est nécessaire de rentrer enfin dans la logique des droits de l'homme et de dire, non pas au sens étroit, que la religion est affaire privée, mais que la religion est affaire de conscience libre et que les pouvoirs publics ne peuvent intervenir pour influencer sur la conscience d'aucun citoyen quant à ce qu'il doit croire ou ne pas croire. (*Applaudissements*).

Si, en France, nous sommes sur le point de voir se réaliser ce que nous devons considérer comme le plus essentiel des vœux de tous les libres-penseurs : cette séparation complète, à laquelle on arrivera nécessairement, qu'on le veuille ou non, avec le gouvernement actuel ou avec un autre; par contre, nous voyons que d'autres nations ont encore un chemin énorme à parcourir avant d'en être au même point.

N'est-il pas malheureux de voir qu'à notre époque encore la religion catholique, apostolique, romaine est proclamée religion d'Etat par la Constitution d'un grand nombre de nations et que là même où les lois ne le proclament pas, elle est, de fait, religion d'Etat; tandis que les autres cultes sont tolérés sous de certaines conditions.

Et même dans les pays protestants qui sembleraient devoir être plus libres, plus tolérants, nous constatons qu'il existe une ou plusieurs religions d'Etat, tout au moins un culte officiel, auquel le monarque doit appartenir et à qui vont privilèges et faveurs!

Je n'ai pas à parler des pays slaves : on y trouve l'extrême limite de l'inconscience, quand on voit la situation de la Russie, par exemple, où l'autocratie politique se double de la plus intolérante autocratie religieuse, pour étouffer toute espèce de liberté.

Pour quiconque se réclame de la liberté, à quelque parti qu'il appartienne, depuis les libertaires et les socialistes jusqu'aux simples libéraux, n'est-il pas évident que, pour réaliser cette liberté entière pour tous les citoyens, de penser, d'exprimer leur pensée et de la propager, il faut absolument la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, la disparition de tout privilège accordé à ceux qui ont, ou font semblant d'avoir une croyance, au détriment de ceux qui ne la professent pas. Tant qu'un privilège quelconque est accordé aux adeptes d'une croyance

ou d'une église, on diminue la liberté et l'égalité des autres citoyens; cela ne doit pas être. L'Etat n'a pas à intervenir ni pour encourager des croyances ou des cultes, ni pour les entraver; il doit rester complètement séparé, complètement indépendant de toute église quelle qu'elle soit.

Voilà les principes sur lesquels il me semble que dans un congrès de libres-penseurs il n'est pas possible d'avoir une dissidence quelconque. Ce sont ces principes que votre deuxième commission a unanimement admis, en adoptant le rapport qui lui était présenté.

En présentant ce rapport au congrès, la deuxième commission s'est bornée à un simple amendement consistant à lui donner des conclusions plus précises dont je vais vous donner lecture :

« Le Congrès réclame la séparation intégrale des Eglises et de l'Etat, laquelle est une conséquence logique de la liberté de conscience et du droit égal que possède chaque être humain au respect de sa croyance.

Les pouvoirs publics ne doivent intervenir d'aucune manière pour favoriser ou entraver l'exercice d'un culte, ou la manifestation de quelque opinion.

La séparation des Eglises de l'Etat exige, comme conséquence naturelle la laïcisation de tous les services publics.

Le Congrès engage tous les libres-penseurs à agir énergiquement pour faire consacrer ces principes dans la législation de leur pays. Il se réjouit avec la France de l'exemple que ce pays donne en ce moment par la poursuite de cette réforme, et il espère qu'il réalisera bientôt cette œuvre d'émancipation humaine. » (*Longs applaudissements.*)

M. ROBIN. — Tout à l'heure, dans une interruption, j'ai crié : « Non ! leur suppression ! » Je demande à m'expliquer sur cette interruption et sur une motion que nous avons déposée depuis hier et que l'on a voulu renvoyer à une commission des vœux qui n'existe pas.

Nous, libertaires, nous sommes très nombreux qui ne reconnaissons ni dieu, ni maître, et non seulement parmi les libertaires, mais encore parmi les autres, nous sommes nombreux qui ne reconnaissons ni église, ni état. Nous reconnaissons certes leur existence, mais comme des choses malfaisantes contre lesquelles nous luttons. Il ne s'agit pas ici de séparer

deux ennemis, nous voulons les supprimer tous les deux.

Aussi, en opposition à la proposition de Haeckel, incomplètement reproduite dans les conclusions qu'on vient de lire, et tendant à voter des félicitations au gouvernement français, nous avons, dès hier, déposé une proposition très formelle en opposition à ces deux propositions, la voici :

« Le Congrès se prononce énergiquement pour la suppression des Eglises et de l'Etat, afin de réaliser la véritable liberté humaine. »

M. ARNAUD (Lyon). — Je ne me serais pas permis de prendre la parole, mais sur l'insistance de nombreux socialistes, et au nom de mes deux collègues de la Municipalité de Lyon, j'interviens pour déposer une motion.

Nous savons qu'en Italie il y a actuellement un mouvement très violent sur le terrain économique. Nous voulons le respect intégral de la vie humaine comme nous voulons la libération complète et totale de l'homme sur tous les terrains. Nous entendons mener notre action non seulement sur le terrain de la libre-pensée, mais aussi sur le terrain de la liberté économique.

Or je crois que cela doit être dit parce que si vous avez lu les journaux ces jours-ci, notamment les journaux italiens, vous aurez vu qu'on ne s'est pas fait faute de nous tourner en ridicule et de dire que nous ne ferons que la moitié de la besogne, que nos travaux resteront sans résultat.

Je vous demande de voter une résolution qui donnera satisfaction à quantité de socialistes qui sont ici, résolution qui aurait dû être votée dès le début du Congrès, mais que nous n'avons pas encore pu produire ; la voici : « Le Congrès universel de la Libre-Pensée déclare se solidariser étroitement avec le prolétariat en lutte contre l'oppression capitaliste. » (*Applaudissements.*)

M. HINS (Charleroi). — Je demande la parole pour un rappel à la question.

Nous sommes ici des citoyens de diverses opinions réunis en un congrès de libre-pensée ; il a été fait appel à tous les libres-penseurs quelles que fussent leurs opinions, libertaires, socialistes et libéraux ; laissons de côté ce qui peut nous séparer pour nous consacrer uniquement à l'œuvre commune qui nous unit.

Au lieu de cela, on vient nous faire des propositions en

dehors de l'ordre de nos travaux, et qui ne se rapportent même qu'à un seul peuple, puisqu'il ne s'agit que de la nation italienne. (*Protestations: Du monde entier!*)

Nous sommes sympathiques à tous les mouvements ouvriers, mais nous n'avons pas ici à faire des motions isolées, nous avons à seconder l'union de tous les libres-penseurs, nous avons à fonder une internationale de lutte, et nous avons assez d'ennemis à combattre sans venir encore contrarier notre entente par des motions de division. (*Protestations.*)

Je ne connais pas ceux de qui part cette proposition mais je parie bien que ce ne sont pas d'actifs propagandistes de la libre-pensée.

Je propose de passer à l'ordre du jour. (*Colloques.*)

M. LORAND. — Nous ne pouvons passer à l'ordre du jour sur aucune proposition. La proposition du citoyen Robin comme celle du citoyen Arnaud doivent être renvoyées à la commission des vœux qui devra nous faire rapport. (*Interruptions.*)

C'est le règlement que nous avons adopté et nous devons le suivre. (*Interruptions en sens divers.*)

FABRI. — Nous insistons pour que la motion soit mise aux voix dès à présent.

M. DOMELA NIEUWENHUIS. — Camarades, j'espère que les libres-penseurs peuvent entendre patiemment une opinion qui n'est pas tout-à-fait la leur. C'est pourquoi je vous demande quelques moments d'attention pour ce que je vais dire.

L'historien anglais Thomas Buckle a dit dans l'histoire des civilisations que les deux plus grands obstacles au progrès sont : 1^o l'Eglise qui nous prescrit comment il faut penser ; 2^o l'Etat qui nous prescrit comment il faut vivre. Je suis d'accord avec lui. L'Eglise pense pour nous et le fidèle n'a qu'à croire, c'est plus facile que de penser soi-même, mais c'est en même temps la mort pour la libre-pensée. L'Etat agit pour nous et le citoyen n'a qu'à obéir, n'a qu'à suivre...

Cela est beaucoup plus facile que d'agir directement soi-même ; et la masse qui n'a reçu qu'une éducation de troupeau, trouve plus facile d'obéir que de se révolter, parce que ce dernier acte implique toujours une initiative individuelle et une volonté propre.

Ces deux institutions, l'Eglise et l'Etat, ont été le joug sous

lequel l'humanité a dû rester comme en état d'esclavage permanent. D'abord l'église se confondit avec l'état, comme précisément l'ancien Etat ecclésiastique, comme la Russie où le czar est en même temps chef de l'état et de l'église, comme au Thibet, où le pape bouddhiste, le Dalaï Lama, règne en souverain.

Avec le développement du concept de l'état, celui ci s'est émancipé, et alors chacun des pouvoirs se réserva un domaine particulier : l'Etat, le domaine civil, l'Eglise, le domaine spirituel. Ce fut une espèce de compromis, mais des deux ce fut toujours l'église qui prévalut.

Ainsi que le disait un jour, avant la révolution de 1789, un évêque français : la noblesse paie avec son sang, le peuple avec son argent et l'église avec ses prières. Cette façon de payer à bon marché plait beaucoup à cette dernière, de la même façon qu'elle aime mieux toujours recevoir que donner. (*Hilarité.*)

Le peuple fut toujours Jacques Bonhomme !

Aujourd'hui, enfin, nous voulons supprimer les derniers liens qui unissent encore l'état à l'église : et avec raison, parce c'est une chose ridicule que nous, libres penseurs, devons encore rétribuer l'institution ecclésiastique qui a pour but d'enseigner aux hommes de ne pas penser librement. Il est d'autant plus ridicule de faire façonner les âmes aux frais de l'état que lorsque je veux faire racommoder les semelles de mes bottes, je ne trouve mille part de cordonnier salarié dans ce but par l'état.

Il me semble donc qu'il suffirait pour résoudre cette question d'un petit projet de loi, dont l'article unique dirait ceci : La réparation des semelles de l'âme sera dès à présent faite aux frais de ceux qui en usent.

C'est tellement simple que cela paraît une sottise, mais la vérité est toujours simple.

L'état avec son impératif *tu dois* et l'église avec le sien : *tu feras*, violentent la raison humaine et tous les deux ne peuvent produire que des esclaves qui obéissent, et non les hommes libres que nous désirons.

La séparation de l'église et de l'état est la meilleure solution d'une question difficile pour tous les deux. Pour l'état, parce qu'il n'y a pas de raison de lui donner plus de privilèges qu'à cette association ; mais la difficulté se présente surtout pour l'église. Quand une église ne peut exister sans l'assistance et le

subside de l'Etat, nous avons le droit de dire qu'on n'en éprouve pas un grand besoin, et s'il est besoin d'une église, les membres doivent en avoir les moyens de la soutenir. C'est une question d'offre et de demande. Quand un certain nombre de personnes veulent une église, elles réussissent toujours à l'établir. Chez nous, en Hollande, il y a beaucoup de libéraux parmi les pasteurs évangéliques : et il arrive que dans les grandes églises ne se réunissent le dimanche pas plus qu'une cinquantaine ou une centaine de personnes. Ce qui veut dire que sans l'assistance de l'état, ces églises ne dureraient plus longtemps. Leur maintien est donc tout à fait artificiel : elles ne valent donc plus la peine d'exister. De deux choses l'une : ou nous avons besoin d'une église et alors elle existera de quelque manière (pensez à l'ancienne communauté chrétienne des premiers temps de notre ère), ou bien ce besoin n'existe pas, mais alors son existence est artificielle, et un lien entre elle et l'état n'a pas de raison d'être.

* *
* *

La séparation de papa l'Etat et de maman l'Eglise est donc désirable. Il y a déjà trop longtemps que l'église possède le monopole de la vérité par le dogme, de la beauté par le culte, de la vertu par la morale ; et nous voulons l'abolition de tous les monopoles en matière de religion.

Nous voulons non seulement que chacun puisse devenir heureux à sa façon ; mais nous voulons aussi pour nous et pour tous le droit de ne pas être heureux du tout, parce que nous n'envions pas aux religieux l'éternel ennui dans un paradis quelconque, et nous pensons que nous nous trouverons beaucoup mieux en enfer, où se trouvent tous les grands esprits. Laissons aux croyants toute liberté, puisque nous croirions une sottise d'abolir la religion, mais exigeons pour nous le droit d'être mcréants sans être pour cela molestés.

Je désapprouve toute contrainte au détriment des croyants autrement que s'ils voulaient en pratiquer une contre moi ; et de même je désapprouve toute loi exceptionnelle contre les jésuites et les religieux de même que contre les socialistes et les anarchistes. Regardons l'histoire : combien de fois a-t-on essayé de supprimer l'ordre des jésuites ! Et cela n'a jamais servi à rien : chassés par la porte de devant, ils rentraient par la porte de

derrière. Non, ce ne sont pas les jésuites qui rendent les hommes hypocrites, mais c'est l'hypocrisie humaine au contraire qui permet aux jésuites d'expliquer toute leur force et toute leur influence. S'il n'existait pas d'hypocrisie dans le monde, les jésuites ne trouveraient pas un terrain aussi fertile pour leur œuvre néfaste. En un mot, s'il n'y avait pas demande d'hypocrisie, l'offre des jésuites ne se ferait pas. C'est toujours la même loi.

Ce ne sont pas les tyrans qui rendent esclaves des peuples libres ; au contraire un peuple esclave rend possible à un tyran l'oppression des hommes. Un peuple véritablement libre ne se laisse pas tyranniser : qu'on essaie de le faire et le seigneur tyran passerait un mauvais quart d'heure. Mais nous vivons malheureusement dans une période d'hypocrisie, et c'est pourquoi les jésuites noirs, bleus et rouges — il y en a de toutes les espèces — font fortune.

Dans ce congrès nous félicitons nos amis français parce que leur effort pour la séparation de l'église de l'état est le premier pas en France, pays initiateur des grandes idées en Europe. Soyez tranquille, l'exemple sera suivi : vous avez osé, entre tous, être les premiers, mais cette œuvre, une fois commencée, sera continuée jusqu'au jour où la séparation sera accomplie dans tous les pays civilisés.

* *

Mais si nous sommes libres-penseurs, cela ne veut pas dire que nous combattons seulement les préjugés religieux ; nous devons combattre tous les préjugés, y compris ceux que nous rencontrons sur le terrain politique, moral et social.

Il est un livre assez instructif de Max Nordau, *Les mensonges conventionnels*. Eh bien, après avoir parlé du mensonge religieux, il va plus loin et parle du mensonge monarchique et aristocratique, du mensonge politique. Je veux y ajouter le mensonge de l'état.

J'ai déjà dit que le second obstacle au progrès est l'état, qui se charge d'agir pour nous et fait de nous autant d'instruments de sa volonté. Eh bien, ils est nécessaire aussi que notre lutte soit dirigée contre l'état.

L'Etat est une puissance, un force conservatrice comme l'église. Tous nous savons ce que c'est la bureaucratie. C'est la

fonction de l'Etat, ou mieux l'Etat en fonction. C'est l'arrêt et la mort de toute initiative, ce qu'en français nous appelons *la routine*. Quand une affaire est en mains de la bureaucratie, elle est perdue sans pitié. Et pourtant cette bureaucratie devient toujours plus puissante à notre époque; au lieu de décentraliser nous voyons partout la tendance à centraliser, et, nous pouvons le dire sans crainte d'être contredit, aujourd'hui la puissance de l'état est plus considérable qu'auparavant, par exemple qu'il y a vingt cinq ans. Au lieu d'une seule armée, nous en avons à présent deux, celle des soldats et celle des fonctionnaires de l'état. Et qu'exige l'Etat de ses sujets? Qu'ils soient dociles, obéissants et qu'ils ne se révoltent jamais.

Connaissez vous une puissance plus forte, plus indépendante, plus révolutionnaire que la pensée? La pensée — et il ne serait pas nécessaire d'ajouter la parole *libre*, puisque les deux choses, pensée et liberté, sont inséparables, la première ayant pour condition nécessaire la seconde — ne s'arrête jamais, ne connaît pas de frontières et agit continuellement, sans repos.

L'église et l'état reposent l'une et l'autre sur le principe d'autorité; et la pensée au contraire ne reconnaît aucune autorité extérieure et nous enseigne que l'homme est la seule autorité sur lui même. Celui qui ne reconnaît pas une Puissance surnaturelle comme source et principe de l'autorité, se débarrasse très vite de l'idée d'un maître terrestre. Voilà pourquoi la conséquence inévitable de la Libre Pensée est contenue dans ces mots : *Ni dieu, ni maître*.

Essayons un peu quelque définition. Qu'est ce que la liberté? qu'est ce que l'autorité?

Quant à la liberté, je ne connais pas de définition plus claire et plus précise que celle du philosophe Spinoza dans son *Ethique* : Tout objet est libre qui existe par la nécessité de sa nature et se détermine *par soi même* pour agir; nécessaire au contraire ou mieux : contraint est l'objet qui est déterminé par un autre pour exister et agir d'une manière fixe et immuable. En d'autres mots : Un objet est libre s'il existe par la nécessité de sa nature dirige *lui même* ses actes; au contraire un objet n'est libre d'aucune façon si son existence et ses actes dépendent entièrement et continuellement *d'un autre*. Entendez bien : le contraste est entre les deux mots : *par soi même* et *par un autre*.

De telle sorte que tout être pensant désirera posséder la liberté qui nous permet de développer notre individualité dans toute son expansion : mais du moment où il aspire à cette liberté pour lui même, il doit contribuer à ce qu'aucun autre ne soit privé de la satisfaction de ce besoin vital. Ma liberté personnelle a pour corollaire celle des autres. Loin d'être limite ou négation de ma liberté, la liberté des autres, est la condition nécessaire, la confirmation même de ma liberté. Au contraire, l'esclavage des autres hommes met une barrière à ma liberté. (*Applaudissements*). Un individu pensant pourrait-il du reste être satisfait même en ayant toute la liberté pour sa personne, s'il était entouré d'esclaves ? A moi cela semble impossible. (*Longs applaudissements*).

Et qu'est ce que l'autorité ? Autorité suppose pouvoir, possession des moyens pour obliger les autres à faire ce que nous voulons qu'ils fassent. Donc la possession et le pouvoir sont des conditions nécessaires de l'autorité. Et ce pouvoir est une force non intellectuelle, non morale, mais bien une force brutale, c'est-à-dire l'imposition aux autres par la violence de ma propre volonté.

*
* *

L'état est essentiellement une institution de violence, puisque celui qui ne veut pas obéir à ses lois est puni d'amende, de prison, du bagne et finalement de la mort. Donc l'état est une institution directement contraire à la libre pensée, puisqu'elle prétend que tout individu pense comme il veut ; et toute contrainte de la pensée est une violation du droit individuel de penser librement.

Donc les principes de liberté et d'autorité se heurtent et s'excluent, et chaque libertaire doit combattre en même temps l'église et l'état comme des institutions également ennemis de la liberté.

Oh ! Je les aime les héros de la foi aveugle qui, comme Tertullien disaient : *Credo quia absurdum* (Je crois parce que c'est absurde) *parce que si ce n'était pas absurde, il ne serait pas nécessaire de croire ; alors au contraire je saurais.*

Voilà une foi qui soulèverait les montagnes, si aujourd'hui elle n'était pas falsifiée, mais pure et simple, et l'on ne connai-

trait pas encore ce compromis entre deux choses inconciliables : le *credo* et la science, compromis auquel on donne le nom de croyance rationnelle ou de sa science croyante.

Et de même combien nous apparaît sympathique Luther, le géant de la réforme, quand il disait : *Vous pouvez comprendre avec votre esprit que deux et cinq font sept, mais quand les autorités vous disent que deux et cinq font huit, alors il est nécessaire de croire, malgré votre opinion contraire.* Voilà un autre croyant qui combattait la raison, qu'il appelait même ironiquement « la princesse Raison ».

Mais lorsque l'on veut revêtir la foi d'habits modernes, tout cela devient ridicule. Non, l'église de Rome l'a compris elle même lorsqu'elle s'ornait de cette devise : *Sit ut est aut non sit* (qu'elle soit ce qu'elle est ou qu'elle ne soit pas). Voilà pourquoi il ne peut exister aucun compromis avec l'église, laquelle règne par son autorité céleste, empêchant l'homme, l'individu de penser. Le célèbre philosophe allemand Feuerbach l'a très bien dit : où *Dieu* est tout, l'homme n'est *rien*. Accepter Dieu signifie nier l'homme, adorer Dieu veut dire déprécier l'homme, louer Dieu équivaut à insulter l'homme. Il en est de même pour l'état : où l'état règne par son autorité terrestre, par la violence, l'homme, l'individu n'est rien, mais est entièrement absorbé par lui.

Lisez les chefs d'œuvre célèbres comme *L'Histoire de la Civilisation* de Buckle, le *Rationalisme en Europe* de Lecky, *L'Histoire naturelle* de Hellwald, *L'Histoire de la Civilisation* de Kolb, les *Problèmes de l'Univers* d'Haeckel, *La Sociologie* de Letourneau, la *Géographie universelle* d'Elysée Reclus, les œuvres de Kropotkine, et vous y trouverez la preuve de tout ce que je vous ai dit. Si l'on me demandait la définition d'une vie digne et heureuse pour tous, je répondrais : la tendance de l'individu comme de l'humanité entière doit être de conquérir pour chaque individu la possibilité d'un développement intégral, rationnel et harmonique de son corps et de son esprit, et de le rendre ainsi le plus heureux possible en même temps qu'utile à l'humanité.

L'Eglise, voilà le *passé* ; nous ne retrouvons plus que les minces vestiges de sa grandeur passée, et quoique elle ait encore une grande influence, elle est pourtant condamnée à disparaître le jour où la pensée humaine aura triomphé dans le monde.

L'état, voilà le *présent* ; et nous nous trouvons dans une période où nous constatons la tentative de substituer au Dieu tout puissant du temps passé l'Etat actuel omnipotent qui absorbe toute les activités.

Nous voulons séparer l'église de l'état ? Bien, très bien, mais ce n'est pas assez. Nous aspirons à l'*avenir*, et qu'est-ce que l'avenir ? C'est un époque où il n'y aura plus ni église ni état, mais seulement l'homme libre dans une société libre. Selon moi tel doit être le but de tout libre-penseur, qui comprend la liberté de la pensée dans son sens intégral et le plus étendu, travailler selon ses propres forces à la réalisation d'un tel avenir. (*Longs applaudissements*).

M. LORAND. — Donne lecture d'une motion :

« Les délégués français demandent de limiter à dix minutes le temps de parole de chaque orateur. (*Assentiment*.)

M. EMILE GOUDE (Brest.) — Citoyens, je ne puis me rallier entièrement aux conclusions du rapport du citoyen Lorand. C'est peut-être parce que je viens du fond de la Bretagne, en plein pays clérical, que j'ai, mieux que d'autres, appris à connaître le prêtre et en même temps à le détester. Dans le rapport, on nous parle de séparation de l'Etat et de l'Eglise et, comme corollaire, d'une police des cultes. Sans doute, je sais bien que, selon le mot d'un ancien ministre français, il faut savoir tenir compte des contingences, mais nous ne sommes pas ici au Parlement, nous discutons des principes, nous n'avons pas de lois à voter. Voilà pourquoi je trouve le principe insuffisant. Les Etats soi-disant civilisés, les Etats qui affectent de chercher leurs lois du côté de la raison ne sauraient, sans banqueroute, s'arrêter à cette demi-mesure. C'est trop ou c'est trop peu.

Sans contester, au point de vue parlementaire, l'ensemble du rapport du citoyen Lorand, j'estime qu'en toute logique c'est trop peu. Je ne suis pas un érudit, je suis un fils du peuple, mais je m'efforce d'étudier le grand livre de la vie ; c'est là que j'ai pu voir avec étonnement, avec tristesse et non sans révolte que les églises jouissent d'un régime de faveur que je désire ardemment leur voir arracher.

C'est ainsi qu'en France, par exemple, et aussi ailleurs, le déguisement n'est pas toléré, la prostitution se réglemente, la mendicité est interdite, l'esclavage a depuis longtemps dis-

paru, les sorciers n'ont pas le droit d'exercer leur pratique, le vol est sévèrement puni, à moins qu'un bon juge n'acquitte la mère qui dérobe le pain pourtant nécessaire à la vie de ses enfants. (*Cette allusion au bon juge Magnaud est longuement applaudie.*)

Cependant, le séminariste s'accoutre de déguisements d'un autre âge ; le moine mendie sous la protection des lois ; l'être insexué trompe sans trêve les âmes avides de chimères ; les lèvres du jésuite restent son esclave ; l'homme noir vend à l'enchère les meilleures places d'un paradis imaginaire où il convie ses adeptes à la contemplation, pendant l'éternité, de la face sacrée d'un être suprême dont l'existence est encore à démontrer. Le prêtre, en un mot, prostitue un idéal pour extorquer jusqu'au dernier sou des fidèles naïfs.

Et pour nous débarrasser du parasite, on nous parle de séparation. Pour nous délivrer de la plus basse parmi les ignominies on cherche le moyen-terme !

Camarades, nos vues doivent aller plus loin ! La liberté de penser n'a rien de commun avec la liberté de mal faire ou bien alors tous nous aurions le droit d'exiger cette liberté mauvaise.

Il faut une bonne fois terrasser l'infâme, il est temps d'en finir avec les monopoles de l'église et c'est pour quoi je vous prie d'adopter le vœu suivant qui me semble être le but vers lequel doivent tendre nos efforts et que je tiens à vous lire avant de le déposer sur le bureau :

« Le Congrès mondial de la libre-pensée réuni à Rome le 21 Septembre 1904,

Considérant que la séparation de l'Etat et des Eglises ne peut être considérée que comme une mesure transitoire,

Considérant que les législations existantes constituent un régime intolérable tout en faveur des différentes églises,

Emet le vœu que le droit commun de chacune des nations soit intégralement appliqué à tous leurs citoyens et à chacun d'eux. »

Emile GOUDE, *adjoint au maire de Brest.*

Julio FERRAND, *delegado de Sevilla.*

M. DOIZIÉ. — Il semblait, dans les groupes qui m'ont envoyé ici, que cette question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne ferait probablement pas l'objet d'une discussion. Or, depuis de

très longs moments, nous sommes en train de nous convaincre ici mutuellement de la nécessité de séparer l'église et l'état alors que dans notre pays, par exemple, depuis longtemps cette nécessité est admise et que l'on s'occupe en ce moment de la réaliser.

Par conséquent, comme les questions à l'ordre du jour sont loin d'être épuisées, nous rendrons service, je crois, au Congrès, en ne prolongeant pas cette discussion et en nous bornant à voter le plus rapidement le vœu de voir réaliser partout la séparation de l'église et de l'état.

Je ne suis pas si éloigné de ceux qui veulent la disparition des églises. Mais il faut être plus pratique ; or, pour le moment, la question de la séparation de l'église et de l'état se pose et c'est de celle-là que nous devons nous occuper ici.

Et, quant à cette question, il faut que nous disions, non pas sous forme de vœu, mais sous forme de résolution bien ferme que tous les libres-penseurs, partout, dans tous les parlements où ils siégeront, devront non seulement voter, mais *proposer* la séparation de l'église et de l'état en renouvelant leur proposition tous les ans s'il le faut. (*Applaudissements.*)

Je suis d'accord avec Marx quand il dit que le socialisme héritera de toutes les successions. Par conséquent, si vous sortez de ce Congrès sans être bien affirmatifs dans votre résolution, ce sera la faillite de la libre-pensée et nous, socialistes, nous hériterons de votre mission.

Nous voulons, que l'on sache, qu'il soit dit à la face de l'univers, que les socialistes sont tous libres-penseurs, mais nous avons le droit à notre tour de demander aux libres-penseurs de n'être pas des anti-socialistes. (*Très bien, applaudissements.*)

M. SÉMÉNOFF (Russie). — L'homme propose et la libre-pensée dispose : lorsque je m'étais fait inscrire pour prendre la parole à propos du rapport de Lorand, j'ai pensé qu'on s'intéressait, dans ce Congrès, aux choses qui se passent ailleurs que dans les pays latins.

Dans son rapport, Lorand a esquissé la situation des rapports de l'église et de l'état en Russie ; il vous a dit que l'église n'y est pas séparée de l'Etat, que c'est l'Etat, ou plutôt le Pouvoir politique qui est tout. Je ne veux pas revenir sur ce qu'il a déjà dit ni entrer dans les généralités communes à tous les pays, je veux en quelques mots ajouter quelques détails concernant la

Russie, car vous êtes loin de vous douter de ce qu'est cette situation de Russie.

Il n'est pas suffisant de dire que l'église orthodoxe est dominante en Russie, il y a des églises dominantes dans tous les pays, mais en Russie la situation est toute particulière : un homme né orthodoxe ne peut pas changer de religion sans commettre un crime punissable par la loi. L'homme ou la femme qui épouse un conjoint d'une autre religion est obligé d'élever ses enfants dans la religion orthodoxe. Il en est ainsi à peu près pour tout : constamment la religion se trouve à la base de tous les actes de la vie. Je ne puis pas entrer dans des détails, mais qu'il me suffise de vous rappeler combien le même gouvernement, dans certains moments critiques pour lui, a recours à l'état d'ignorance du peuple russe pour le lancer sur des populations de religion différente ; je n'ai pas besoin de vous rappeler les massacres d'israélites qui ont été commis un peu partout sur le territoire de la Russie, vous devez être suffisamment édifiés à cet égard.

A cause de cette situation spéciale, nous n'avons pas en Russie de question cléricale, nous n'avons pas à lutter contre une église quelconque parce que le dispensateur de tout est le pouvoir public dont l'église dépend. Comme Lorand vous l'a dit dans son rapport, le Tzar est en même temps souverain de l'Etat et Chef de l'Eglise et tous les événements de la vie russe dans ces derniers temps, qui, dans d'autres pays, pourraient passer pour des questions de religion, n'ont pas en Russie la même base. Ainsi, la question polonaise est une question politique, la question arménienne n'est pas une question de religion mais une question de politique, et même la question de cette malheureuse Finlande (le professeur Sergi vous a proposé d'émettre le vœu en faveur des Finlandais), la question de la Finlande est également purement politique et dépend tout entière du régime autocratique actuel.

Et si je vous parle de cela, ce n'est pas que ces choses vous intéressent parce que vous êtes un Congrès de libre-pensée, mais parce que, comme citoyens des pays libres, vous êtes intéressés à ce que le régime autocratique qui est la base de cette situation disparaisse au plus vite ; parce que la civilisation tout entière, et toutes les questions primordiales dont la solution est à l'ordre

du jour de tous les pays européens, sont intéressées à ce que la citadelle des réactions universelles disparaisse. (*Applaudissements*)

La réaction en Allemagne s'appuie sur la réaction en Russie. Les mauvaises années passées par la France ont, pour une bonne part, leur cause dans l'alliance franco-russe.

Sans pouvoir, je le répète, m'arrêter à vous citer des faits, je conclus que tant que le régime politique actuel existera en Russie, la libre-pensée ne peut pas compter sur la rénovation de l'humanité entière et c'est pourquoi j'émetts un vœu que je voudrais voir adopter par le Congrès :

« Le Congrès de libre-pensée émet le vœu que, dans l'intérêt de la civilisation, le régime oppresseur de la libre-pensée en Russie disparaisse au plus vite ». (*Applaudissements prolongés*).

M. VOGHTER, ancien député au Reichstag, (Allemagne). — Nous sommes venus ici principalement pour échanger des considérations et l'exposé de la situation dans les différents pays en ce qui concerne les rapports de l'église et de l'Etat. Ce que nous pouvons faire de plus utile c'est de nous montrer réciproquement à quelles entraves sont encore soumis, dans les différents pays, ceux qui veulent vivre en dehors de l'église.

En Allemagne, la liberté religieuse est inscrite dans la constitution. En pratique, non seulement les églises sont privilégiées mais il n'y a pas de liberté pour les libres-penseurs, pour ceux qui n'appartiennent pas à une confession quelconque. Ceux qui se réclament d'une religion ont la plus grande liberté, mais celui qui est sans confession n'a aucun droit à la reconnaissance légale de sa situation.

On aurait pu croire que Bismarck allait changer cela quand il a commencé son Kulturkampf; mais il a été finir à Canossa et il en est sorti une réaction politique qui dure encore maintenant et dont les socialistes sont les victimes de même que les libres penseurs.

La bourgeoisie allemande, alors que les conquêtes de la science devraient la mettre au premier rang, semble se désintéresser de cette domination cléricale qui grandit tous les jours et s'appesantit plus lourdement sur les consciences des Allemands.

Cette domination est jusqu'à un tel point en ce moment que si un homme s'est séparé de l'église il n'a pas même le droit de

faire élever ses enfants autrement que dans le sein de l'église. La loi intervient pour l'obliger à faire recevoir par ses enfants l'enseignement religieux, « le poison religieux » de la confession dont son père s'est cependant libéré.

Je fais appel à toute l'énergie des libres-penseurs allemands pour lutter pour la séparation de l'église et de l'Etat et pour donner le bon exemple en se séparant, chacun pour son compte, de la confession à laquelle ils appartiennent. (*Applaudissements*).

M. AUGAGNEUR (Lyon). — Je ne veux pas ajouter un discours à tous ceux que vous avez entendus déjà. Il s'est glissé dans la discussion une confusion peut-être regrettable et qui a singulièrement allongé le débat sur une question sur le fond de laquelle nous sommes cependant tous d'accord. Je ne crois pas, en effet, qu'il y ait ici un seul membre du Congrès, quelle que soit sa nationalité, qui ne soit partisan de la séparation de l'église et de l'Etat. Sur le fond donc le débat est épuisé depuis longtemps; pas plus en Italie qu'en Espagne ni qu'en France ou ailleurs, il ne peut y avoir un libre-penseur qui ne soit décidé à condamner tout lien entre l'Etat et l'Eglise.

Ce qui a empêché l'aboutissement de la discussion à une formule précise, c'est que, d'une part, il y a les libres-penseurs purs qui n'ont pas souci des vérités économiques auxquelles les socialistes accordent la première place, qui ne voient dans la libre-pensée qu'une sorte de concept philosophique supérieur aux contingences de la vie; d'autre part, les socialistes, dont je suis, qui ne conçoivent la libre-pensée que comme un des instruments nécessaires, indispensables de l'émancipation du prolétariat universel. (*Applaudissements*).

Il faut que ce malentendu cesse. Je fais appel à ceux d'entre nous qui, en raison de leur situation sociale, en raison de leur éducation, ont porté leur attention sur les choses philosophiques plus que sur les choses économiques; et je leur dis: Vous vous devez de permettre à cette assemblée afin qu'il n'y ait aucun malentendu, une manifestation solennelle de l'opinion de sa majorité, cette manifestation, c'est le salut que cette assemblée veut envoyer à tous ceux qui, dans le monde entier, souffrent du régime capitaliste.

Je demande au Bureau, pour que la discussion ne traîne pas, de vouloir bien, malgré l'article du règlement que l'on a invoqué,

soumettre au vote de l'assemblée la proposition très simple que je vais vous soumettre. Nous avons essayé d'éliminer de cette proposition tout ce qui pouvait porter atteinte aux idées de telle ou telle nation particulière et de donner une formule générale à laquelle pourraient se rallier non seulement les socialistes et même les libertaires, mais tous ceux qui ne sont ni socialistes ni libertaires, mais qui sont de véritables libres-penseurs. Cette proposition, la voici :

« Le Congrès envoie l'expression de sa sympathie à toutes les victimes de la réaction et exprime le vœu que les condamnés politiques de tous les pays soient immédiatement rendus à la liberté. »

Je prie instamment le bureau de ne pas renvoyer cela à une commission, et, s'il a un scrupule, je le prie de vouloir bien consulter l'assemblée sur le point de savoir si elle entend voter immédiatement ou renvoyer à une commission. (*Interruptions diverses*).

On me fait observer que l'on doit voter par nationalité. Je crois qu'il n'est pas besoin pour nous de rentrer chacun dans son pays pour savoir s'il faut ou non voter cette manifestation qui a un caractère absolument international. Nous pouvons parfaitement voter cela à main levée, j'ose espérer que toutes les mains se lèveront d'un même ensemble. (*Bruit et colloques.*)

BELÉZ SARRAGA (Malaga), prononce, en espagnol, un discours que n'a pu recueillir la sténographie. Elle se fait applaudir à chaque phrase par le public haletant, vivement impressionné par sa magnifique éloquence.

Elle parle de la femme, de l'instruction populaire, des espérances républicaines du peuple espagnol.

Son corps flexible et délicat se penche vers le public : elle parle des yeux, des bras, de tout son être.

Une ovation interminable salue son émouvante péroraison.

AUGAGNEUR. — J'ai pris la parole tout à l'heure pour déposer une proposition à mettre aux voix. Pourquoi le Bureau se refuse-t-il à la mettre aux voix ?

LE PRÉSIDENT. — Il faut respecter le règlement. (*Nouveau tumulte.*)

ALLEMANE. — Il est étrange que, depuis un jour et demi, par deux délibérations consécutives, la délégation française ait

proposé une motion, d'un caractère général, qui est appuyée par la délégation anglaise et par la délégation américaine et que nous ne soyons pas encore parvenus à la faire connaître au Congrès.

Voici cette motion :

« Les délégués au Congrès universel de la libre-pensée réunis au Collège romain le 21 septembre 1904, saluent le prolétariat mondial, affirment en face du Vatican les droits immuables de la Raison guidée par la Science ; protestent contre toute exploitation religieuse et capitaliste ; appellent de toutes leurs forces la règne de la Justice et de l'Egalité qui seul pourra mettre fin aux guerres internationales, aux antagonismes de classe, et assurera la paix au monde en substituant avantageusement à l'oppression morale religieuse, la solidarité humaine, devenue la loi universelle. » (*Applaudissements.*)

Ce vœu, je le répète, émanant de la délégation française est appuyé par mon ami Heaford au nom de la délégation anglaise et américaine. Je demande qu'il puisse être mis aux voix.

AUGAGNEUR. — Je ne vois aucun inconvénient à ce que la proposition Allemane soit jointe à la mienne ; elle a une allure générale, tandis que la mienne vise des faits particuliers. Nous demandons que le bureau fasse voter sur ces propositions.

Je demande tout au moins que le Président veuille bien expliquer pourquoi il s'y refuse. (*Interruptions et colloques.*)

DEMBLON (Liège). — Citoyens, il ne faut pas qu'au moment où le monde a les yeux fixés sur nous, au moment où nous délibérons dans la ville des papes, nous nous amoindrissions en manquant de tolérance les uns à l'égard des autres. Je ne puis pas être suspect à vos yeux, je suis un socialiste éprouvé, un libre-penseur acharné, mais permettez-moi de vous faire remarquer que nous devons admettre ici avec tolérance toutes les opinions pourvu qu'elles soient anti-cléricales. (*Bruits, interruptions.*) Nous ne pouvons pas surprendre la bonne foi de ceux qui sont venus ici en libres-penseurs, en leur faisant voter, par surprise, des choses qui ne sont pas à notre ordre du jour. (*Très bien, très bien et protestations.*) Quelques-uns de nos amis qui se montrent intolérants en ce moment le regretteront. Je suis partisan des propositions qu'on a faites...

PLUSIEURS VOIX. — Eh bien, votez-les alors.

DEMBLON. — Mais je le répète, il ne faut surprendre la bonne toi de personne et il faut laisser chacun exprimer ici librement son opinion. (*Interruptions.*)

J'ai entendu émettre ici des opinions que je ne partage pas complètement, notamment dans le discours de Domela, mais je ne me permets pas d'interrompre ceux qui ne pensent pas entièrement comme moi, parce qu'ils ont le droit d'exprimer leur opinion comme je revendique le droit d'exprimer la mienne.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de Lorand. Vous avez entendu ensuite le discours du citoyen Goude, de Bretagne. A entendre ce discours, on aurait pu croire qu'il voulait aller plus loin, trop loin même. (*Interruptions : A la question !*)

DEMBLON. — C'est là le cœur de la question. Il ne faut pas que demain on puisse dire que nous qui avons toujours lutté contre la persécution, nous sommes désireux de devenir à notre tour des persécuteurs.

Mais, dans sa conclusion, notre camarade de Bretagne a été mieux dans le vrai en proposant, comme un amendement aux conclusions de Lorand sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat d'émettre le vœu que partout l'on fasse rentrer les églises dans le droit commun.

Là est la vérité, il ne faut plus leur laisser de privilèges, il ne faut pas qu'elles puissent notamment disposer comme elles l'entendent des édifices du culte et des trésors d'art qu'ils contiennent, car ils appartiennent à l'Etat.

J'ai voulu, pendant quelques heures disponibles, aller visiter le Vatican, on m'en a interdit l'entrée, parce que nous sommes réunis ici en congrès de libre-pensée ! C'est un abus scandaleux ! Ces gens-là ne doivent plus pouvoir faire cela, car les trésors d'art qu'il y a là ne leur appartiennent pas, ils appartiennent au monde.

Nous pourrions donc, me semble-t-il, concilier les deux conclusions en disant qu'il faut séparer l'église et l'état, et faire rentrer l'église dans le droit commun en lui enlevant tous les privilèges par lesquels actuellement elle est au-dessus des lois. (*Applaudissements.*)

(*Nouveau tumulte, suscité par ceux qui veulent voter sur les motions déposées.*)

FURNEMONT. — Le président de l'assemblée me prie, comme

secrétaire international et comme gardien du règlement et des statuts de la Fédération, de vous dire pourquoi nous ne pouvons pas mettre en ce moment aux voix les motions qui viennent d'être déposées. (*Bruit, tumulte.*)

Nous avons la responsabilité de sauvegarder la dignité et la régularité de nos délibérations. (*Bruit.*)

Je fais appel à notre ami Augagneur, qui est un homme de bon sens, et je le supplie de nous faire cette concession. (*Voix nombreuses : Non, non, le vote, le vote!*)

La motion de Haeckel a été renvoyée, d'après le règlement du Congrès, à la commission des vœux, les motions qui viennent d'être déposées doivent être renvoyées de même. La Commission des vœux peut se réunir dès aujourd'hui ; dès qu'elle nous aura fait rapport, le congrès pourra voter.

(L'assemblée se sépare à six heures au milieu d'une vive agitation).

Cinquième Séance

Jeudi 22 septembre avant-midi.

Présidence de M. Petitjean, assisté de M.M. Buisson, Haeckel, Lorand, Sergi et Furnémont, secrétaire-général.

FURNÉMONT. — Le Bureau International a reçu une délégation des congressistes français au sujet des deux vœux déposés hier. A la suite d'un accord intervenu, ils ont été soumis d'urgence à la commission des vœux et c'est, d'accord avec cette commission et avec les citoyens Augagneur et Allemane, que nous venons vous demander de voter par acclamations les deux vœux réunis et amendés dans les termes suivants :

Motion Allemane. — « Les délégués au Congrès universel de » la Libre Pensée, réunis au Collège Romain, le 20 septem- » bre 1904, saluent le prolétariat mondial, affirment en face du » Vatican les droits immuables de la raison guidée par la science, » s'inscrivent en faux contre toutes les exploitations religieuses » et capitalistes, appellent de tous leurs vœux le règne de la » justice et de l'égalité, qui seul mettra un terme aux guerres » internationales, à l'antagonisme des classes et assurera au » monde la paix, en même temps qu'il remplacera avantageuse- » ment les prétendues morales religieuses par la solidarité » humaine devenue la loi universelle. »

Motion Augagneur. — « Le Congrès envoie l'expression de sa » sympathie à toutes les victimes de la réaction et exprime le » vœu que tous les condamnés politiques de tous les pays soient » immédiatement rendus à la liberté. »

Adoptés par acclamations.

Reprise de la discussion de la question de la séparation de l'Église et de l'État.

Le Statut Italien et la Loi des Garanties.

ROBERTO MIRABELLI, député de Ravenne.

(Applaudissements répétés.)

Les applaudissements dont vous m'avez honoré constituent la preuve aimable et affectueuse de votre adhésion et de votre dévouement au principe de liberté — qui est la religion de ma vie — dans la politique et dans la science.

Je vous en remercie, et m'inspirant de ce principe, qui est le sommet de la civilisation dans le monde, je combattrai brièvement, une partie de notre législation, antithèse de la tradition de la pensée et de l'opinion des jurisconsultes politiques italiens.

Dans le récent débat parlementaire du mois de mai sur la politique ecclésiastique de l'Etat, le rapporteur du budget de la Justice, mon cher et vaillant ami personnel, l'honorable Fani — répondant à une critique juste et fondée du collègue Alessio — exhortait, d'une parole convaincue et éloquente, l'Extrême gauche, à prendre en main, dans une heure presque de retour sur elle même, la loi des garanties et lui demandait de la méditer, de l'honorer.

La suprême autonomie des consciences, notre existence de grand Etat libre, étaient pour lui, le monument sorti de cette loi du 13 mai 1871 pour l'indépendance du pontife et les relations entre l'Etat et l'Eglise.

Et je fus — moi qui ai bien étudié, médité et éclairci cette loi — vivement étonné et blessé de ce jugement — qui, pour moi, atteste chez le collègue Fani, un véritable daltonisme intellectuel et politique.

Cette loi est un document des plus importants de notre droit public interne — et peut-être elle est inconnue de la plupart des étrangers ici réunis : donc, avant de la discuter, j'estime qu'il est bon de l'exposer, avec la parole élégante et savante d'Alberto Mario, qui fut l'honneur de la politique et de la culture contemporaine en Italie.

*
* * *

« Au pape — dit-il — sacré, inviolable, devront être attribués les honneurs souverains et devra être payée une rente de 3,225,000 livres, libre de tout impôt. Lui sont attribués les palais du Vatican, Sainte Marie Majeure et Le Latran, Castel Gandolfo avec les terrains et jardins annexés. Ainsi que tout autre lieu de résidence du pontife, ils seront indépendants de toute juridiction de l'Etat et asiles sacrés pour chaque malfaiteur réussissant à s'y réfugier, dans lesquels « aucun officier de l'autorité publique ou agent de la force publique ne pourra s'introduire à aucun titre, même pour exercer un acte de son propre office, s'il n'est requis, par le souverain pontife, ou par son délégué »; garantis de toute expropriation, même pour cause d'utilité publique; la même immunité garantie à l'endroit choisi pour un conclave ou un concile œcuménique, que le gouvernement protégera, même par les armes; absolument inviolables les archives de la chancellerie apostolique, de la daterie, de la pénitencerie et de la Sacrée Congrégation de la Sainte Foi.

« Le Pape possède à sa disposition gratuite, et supérieure à tout syndicat, un service télégraphique, et il est en son pouvoir d'afficher aux portes des Eglises les encycliques et les excommunications.

« L'Etat renonce au droit de légation apostolique en Sicile, à l'*appel comme d'abus*, au droit de nommer et de proposer de nouveaux évêques et de se faire prêter serment par eux, à l'*exequatur* et au *placet*, à la collation des bénéfices, dignités et charges ecclésiastiques, à toute ingérence des autorités civiles dans les instituts destinés à l'éducation et à la culture des ecclésiastiques, séminaires, collèges, académies, etc... exceptée une partie du Collège romain(1).

« Ajoutez à cette loi les Maisons mères qui sont les états majors des moines supprimés, mais qui n'en sont pas moins vivants et bien portants et sur le pied de guerre; ajoutez y tout le clergé organisé comme un seul homme, comprenant cent mille individus, lesquels, comme unité de pensée et d'action dépendent du signor Pecci avec les attributs de la souveraineté comme le roi d'Italie, supérieur à celui-ci en dignité par des philtres envoyés du ciel par Saint Paul et même d'endroits plus élevés

(1) Précisément celle dans laquelle se tient le Congrès.

encore, supérieur, parce que le comte de Cavour, le *leader* des modérés, pour servir la tradition dynastique, veut introduire le droit divin dans l'autorité royale plébiscitaire et dans sa dénomination (au point que la préhistorique *Fanfulla* fut sur le point de discuter si Humbert s'appellerait I ou III^e); et le conservateur et le propagateur de ce virus est le pape, auquel le transmit en tuyaux pastiches de verre céleste le Dieu bénit; et *roi par la grâce de Dieu* veut dire *roi par la grâce du pape*.

« Et les paroles reflètent les choses et les choses répondent aux paroles. Et le pape, avec plus de deux cent mille prêtres, frères et moines, consume comme la trichine les muscles, et se trouve être moralement le poulpe de l'Italie. Et il vit, en cette Italie, souverain reconnu et patenté, et il se montre dédaigneux de cette loi, dont les pages arrachées lui ont accordé deux pots de chambre comme le Saturne de la *Secchia rapita*,

*Ove con molta attenzione e cura
Tiene due volte il giorno segnatura*

(où, avec beaucoup d'attention et de soin, il tient deux fois par jour, la signature) et comme si elle n'était valable qu'acceptée avec tous ses bénéficiés, il en abandonne la liste civile (que pourtant il contemple avec des pupilles amoureuses) et condense des orages au dedans de cette patrie — la nôtre — par l'œuvre quotidienne du fanatisme et de l'hystérie de l'armée masculine et féminine lancée sur la populace ignare; et pour le dehors, au moyen des ambassadeurs auprès de sa cour, avec les nonces, avec les notes menteuses, avec les encycliques factieuses, avec la félonie permanente, croissante, incandescente, transformée en droit, autorisée, sanctionnée et couronnée par un Parlement sans autorité comme celui qui légifère avec les raisons usurpées à l'auteur du plébiscite.

« Et lui et les deux cent mille, nés en Italie, mais tous renégats et meurtriers de leur mère, désirent, soupirent, croient, espèrent, attendent, et en délirent, que des légions descendues des Alpes et couvertes de cuirasses étrangères viennent la dépecer. »

*
* * *

Voilà la synthèse!

Ainsi coexistent à Rome *les deux pouvoirs* — d'après l'hon. Fani — *avec l'affirmation et avec la protection ferme, sûre, intangible de notre droit italique.*

Vraiment?

Etant donné que le Statut italien est fondé sur la base de la souveraineté nationale — laquelle est inscrite en deux pages mémorables de notre droit historique positif — il va de soi que la souveraineté est unique.

On pouvait — comme je l'ai démontré dans une polémique avec Nitti — par le jugement de Hincsmann, se partager au moyen âge entre l'Eglise qui était le soleil, et l'Etat, qui était la lune; — mais la civilisation moderne a reconstitué le principe de la souveraineté : d'après lequel deux pouvoirs dans le même Etat sont d'après la science et le droit italien, une absurdité.

A présent, la loi de 1871 sur les garanties papales consacre cette absurdité, en créant une souveraineté tout à fait nouvelle dans l'histoire du monde, et ignorée de la science du droit public et des constitutions politiques antérieures.

Bonghi, en 71, voulait établir un parallèle entre cette souveraineté *sui generis* et la vieille *médiatisation* des princes allemands; mais il dut reconnaître que les peuples latins, élevés à l'école de la liberté, ont une grande répugnance pour le privilège, dont il faisait l'apologie.

La loi — qui crée une seconde souveraineté et établit une extra-territorialité, par laquelle certaines parties du sol italien sont détachées du reste — viole le pacte fondamental du plébiscite, qui est la parole solennelle du droit public moderne pour notre Italie. Le plébiscite avait délégué à Victor Emmanuel II l'exercice des droits souverains — et seulement le plébiscite pourrait en conférer d'autres à d'autres. Non pas la chambre — uniquement législative — et organe de la majorité d'une très minime minorité de la nation : incompétente pour créer des prérogatives et des attributions, réservées au souverain. *En Italie, d'après Crispi, en 71, il n'y a pas de souverains*, et il considérerait comme étranger et absurde qu'on puisse **personnifier la souveraineté dans un pays, où la monarchie est sortie des plébiscites.** « Le roi — continuait Crispi — est une dérivation du Peuple, par qui fut déléguée la suprême magistrature : le roi est l'élu de

la nation; pour nous il n'y a de souveraine que la nation. Or, dans la nation, la souveraineté est indivisible. »

*
* *

Mais l'on pourrait objecter qu'il s'agit là d'une abstraction scientifique, et la vérité est que, dans la lutte ardente entre l'Etat et l'Eglise, la loi de 71 fut une solution.

Et cependant cela n'est pas.

Les destinées d'un pays sont par trop incertaines quand il oublie les principes qui constituent son titre d'honneur dans l'histoire civile du monde.

Mais je veux précisément démontrer que cette loi — née du souffle d'une volonté étrangère — ne fut pas une solution et contient en elle même un grave péril.

L'origine n'en est pas douteuse.

Il fut reconnu par cette même assemblée parlementaire, qui déclarait à la chambre ne pouvoir autrement pourvoir à la liberté et à l'indépendance de la papauté spirituelle, étant données les obligations internationales explicites et solennelles, assumées par le Gouvernement vis à vis des autres puissances et en face de l'Europe catholique.

Telle fut la conséquence d'une politique étrangère, que Mancini définissait, en présence de Visconti-Venosta, *timide et servile* : en 1891, à la suite du langage noble et hardi de nos chers et regrettés amis Imbriani et Cavallotti, politique dirigée par Crispi, en revendication, comme il disait, de la vérité historique.

Je ne referai pas l'histoire de cette politique.

J'ajouterai seulement, si vous y consentez, aux paroles de Crispi, la réponse de l'hon. Di Rudini, alors président du Conseil.

L'hon. Di Rudini qualifiait de tragique la situation politique de l'Italie, après l'occupation de Rome, et louait le ministre Autrichien qui ne voulait pas s'ingérer dans les affaires Italiennes.

Mais quelle puissance Européenne, en 1871, fit entendre une réclamation ou tout au moins une de ces protestations, qui, comme disait Mancini, au moindre changement territorial se présentent comme une *formalité habituelle et immanquable* ?

Aucune : ni l'Espagne, ni la Bavière, ni l'Angleterre, qui dès

1862, par la bouche de lord Palmerston, jugeait impossible le pouvoir temporel du pape en Italie, ni la Prusse, qui était à la tête du protestantisme Européen, ni l'Autriche ou la France.

L'Espagne était à la veille d'associer plus étroitement ses destinées à l'Italie : en Bavière et dans les autres gouvernements catholiques la proclamation du dogme de l'infaillibilité avait été considérée comme une *suprême imprudence* et avait produit un sentiment profond *de repulsion et de méfiance*.

L'Autriche avait dénoncé le concordat, et, dans notre Parlement, Mancini rappelait les traditions dynastiques de la Prusse et de sa mission religieuse, de même que les déclarations à lui faites par le *plus éminent homme d'état de ce pays* (ce devait être Bismarck, dont la réponse à l'ambassadeur comte Brassier de Saint-Simon fut, à Florence, tant éloquente), et il s'en référait aux paroles précises du fameux testament politique de Frédéric le Grand : « Traitez avec justice et bienveillance vos sujets catholiques : mais *ne vous occupez pas du pape* et surtout ne négociez jamais avec lui. »

Et ce ne fut pas l'Angleterre qui, outre la célèbre réponse de Palmerston aux députés O'Brien et Bowyer, se rappelait bien la lettre de Gladstone à Kinnairt, dont les intentions étaient contraires à l'évolution laïque de l'Etat Italien : de même toute la diplomatie de la France républicaine, en 1870 et 1871, ne pouvait mieux se déclarer en faveur de la liberté Italienne et de la civilisation du monde.

Crispi reconnaissait que Jules Favre barrait la route aux accords internationaux pour la question de Rome : mais il oubliait de rappeler qu'il résultait, en outre, de la dépêche de Favre du 26 mars 1871, ceci : l'Autriche voulait la conférence, *d'après le désir de l'Italie officielle*. De plus, il négligeait d'ajouter que le ministre Sénard — par un exemple peut-être unique dans l'histoire diplomatique — déclarait, en rompant notre silence officiel par sa lettre à Victor Emmanuel II, que la convention de septembre étant nulle et considérée par le gouvernement de la défense nationale, au point de vue de la liberté, comme inexistante.

Les documents diplomatiques, publiés dans le *Livre Vert*, n'admettent désormais aucun doute.

*
* *

De sorte que le vaillant collègue Alessio est parmi ceux qui n'avaient pas raison, la loi de 1871, nonobstant quelques considérations historiques et juridiques, a substantiellement un caractère international, qui constitue un vrai péril pour l'Italie civile.

Il sait bien que pour le Conseil d'Etat — lequel voulut déterminer en 1878 le caractère et l'importance de la loi, rappelant son origine, les faits qui la précédèrent et la déterminèrent, les déclarations faites par le gouvernement dans des documents diplomatiques publiés et communiqués au Parlement, le texte du rapport avec lequel elle fut présenté par le Ministre aux deux branches du Parlement et celui de ces autres rapports par lesquels les commissions parlementaires respectives la recommandèrent aux deux Chambres, non moins que la discussion solennelle qui s'en suivit — la loi est une loi intérieure de l'Etat; — mais il avait ainsi bien l'intention (et ce sont les paroles textuelles du Conseil d'état) *de produire des résultats qui en franchissent les limites: de telle sorte que l'indépendance du souverain pontife, chef de la catholicité, et le libre exercice de l'autorité spirituelle du Saint-Siège, que cette loi assure, sont une garantie pour les catholiques de chacun des états étrangers.*

De sorte que, si l'on peut soutenir qu'une partie de la loi est toute d'ordre constitutionnel interne, c'est celle qui concerne la liberté de l'église en Italie, l'autre partie, qui concerne le privilège papal et les garanties données à l'Europe, est incontestablement d'ordre international. Et, si elle est d'ordre international, comment pourrait-on empêcher, en se fondant sur cette loi, autrement qu'en la changeant, une intervention étrangère qui, dans le champ des principes supérieurs du droit et de la dignité italique, serait une atteinte à l'autonomie nationale et à la liberté civile du monde moderne?

*
* * *

Si l'on relit la savante discussion qui eut lieu en 71 relativement à cette loi et qui constitue comme le disait si bien le collègue Fani, un monument de sagesse civile, l'on verra qu'il n'est pas permis de méconnaître ce caractère international.

La question (disait Minghetti à la Chambre le 24 janvier 1871) est évidemment internationale: il sera inutile de le dissimuler,

on n'écarte pas les périls en les niant. S'il n'en était pas ainsi, si le pape n'avait pas une autre juridiction que celle dans l'intérieur de l'Etat — Visconti-Venosta déclarait dans la séance du 30 janvier, d'accord avec Minghetti et Crispi, qu'il n'aurait pas cherché ni invoqué d'autre solution que celle du droit commun — selon la rigueur démocratique, qui ne constitue pas néanmoins une offense au pontife.

Mais qui dit droit commun (observait Visconti-Venosta) dit juridiction de l'Etat: et ceci ne dut pas plaire un peu — affirmant que les garanties de l'indépendance spirituelle du pape constituaient un haut intérêt international, ce qui était si vrai qu'une proposition du député Mordini — d'après lequel les principes et les dispositions contenues dans la loi ne devaient pas faire l'objet de conventions internationales — fut énergiquement combattue et ne réussit point. Et les critiques allemands de cette loi reconnaissent de même substantiellement son caractère international, au point qu'à leur avis, le vice cardinal de cette institution italienne de la souveraineté personnelle du pape est de ne pas protéger suffisamment par l'irresponsabilité les droits et la dignité des autres Etats, en cas d'actes hostiles, offensants ou abusifs.

L'Italie devrait en répondre, dit Bluntschly.

* * *

Pour le rapporteur du budget de la justice, la loi des garanties est le corollaire logique du vote parlementaire de 1861.

Mais, s'il est vrai que la conception de cette loi remonte à Cavour, il n'est pas nécessaire de démentir que, au temps des Pantaleoni et Passaglia, les garanties étaient la contre partie de la renonciation au pouvoir temporel. S'il n'est pas exact que le pouvoir temporel soit tombé par renonciation, mais bien par la force des armes et du plébiscite, *il est raisonnablement difficile de supposer que Cavour aurait accordé à un pape, campé en ennemi dans l'Italie, toutes les prérogatives qu'il était disposé à accorder à un pape ami. La loi italienne a sans doute assuré toutes les libertés raisonnables du pape, mais elle n'a pas été toujours également explicite dans la protection des droits de l'Etat.*

Or, la liberté religieuse est certainement une des plus précieuses conquêtes de la civilisation moderne; mais elle ne doit

pas être incompatible avec l'entière sécurité de l'Etat, avec l'intégrité et la souveraineté nationale, et une sauvegarde de la loi qui récéle une grande incompatibilité avec le concept supérieur de l'Etat moderne et avec la paix nationale, doit être changée.

Et pourquoi non ?

Elle ne fut pas considérée comme immuable, ainsi que le disait le président du Conseil en 1891, se proclamant évolutionniste, et par le rapporteur Bonghi. L'un et l'autre disaient, le 9 février 1871, que la loi était *essentiellement une mesure politique, destinée à pourvoir à une situation politique* — laquelle par la force des choses, n'était pas — et ne pouvait être — *le dernier mot de la question romaine*.

Et, par conséquent, le Parlement italien aurait bien mérité de la civilisation moderne, s'il voulait supprimer — en changeant la loi — *cette souveraineté sans Etat* : contre laquelle protestent les éléments de notre droit public, et qui est *un abus* (ainsi que le disait Mancini) *du vocabulaire juridique, une équivoque destinée à devenir pour l'Italie une source de calamités et de perturbations nationales*.

De sorte que, de cette façon, nous sommes entrés dans Rome — après le *Memorandum* de Visconti-Venosta en date du 26 août 1870, la note de Nigra à Faure du 6 septembre et la lettre du roi au pape : par laquelle se résolvait la cession de la Cité léonine, comme cela fut confirmé dans la dépêche de Gervoise au comte de Granville, en date du 11 septembre. Honte qui ne fut pas consommée — disait Mario — parce que la Giunta Romana (assemblée romaine), qui exerçait les pleins pouvoirs, répudia le texte du plébiscite, qui contenait une ignominieuse décapitation civique et voulut la formule des plébiscites méridionaux.

* * *

Mais suffit-il, pour la civilisation de l'Italie et du monde, du fait matériel d'être entrés dans Rome ?

Non. Ce n'est pas là la *troisième Rome* de Joseph Mazzini.

La troisième Rome doit entrer dans le mouvement de la science, de l'ère nouvelle inaugurée par la Renaissance — qui illumina l'Europe — et d'où procéda tout le mouvement philosophique postérieur : hollandais, français, allemand. *La Substance*,

de Spinoza, est alliée à l'*Infinita Natura*, de Bruno; le *Je pense*, de Descartes à la *Cognizione occulta e insita* de Campanella; l'*Esprit*, de Kant à la *Ragione spiegata*, de Vico : Spinoza, Kant, Fichte, Schelling, Hegel sont, pour une grande école philosophique italienne, les véritables disciples de Bruno, de Telesio, de Vanini, de Pomponazzi, de Campanella et d'autres illustres. Et c'est bien là le fil de notre vraie tradition.

De même que — comme cela fut démontré par la critique scientifique — les écoles de Croton et d'Elea appartiennent à la pensée grecque, la scolastique n'a les formes directes d'aucun pays, et notre philosophie, depuis Cartésius, chemine, empressée ou rebelle, derrière les traces, ou des penseurs français, ou des anglais, ou des allemands.

La Renaissance conduit au grand mouvement de la culture moderne, parce que dès cette époque la science découvre dans les trois derniers siècles, les sources de la recherche positive dérivant des deux concepts fondamentaux de la nature et de l'histoire.

Vis à vis de la Renaissance, le protestantisme lui même, comme l'a reconnu l'école hégélienne, est un recul; il est désormais acquis au patrimoine intellectuel de l'Europe que la Réforme n'a aucune importance purement philosophique supérieure à celle de la Réforme. La conception cosmique de la Renaissance — à part les parenthèses mnémoniques, comme dit Trezza, et les réminiscences platoniciennes, inhérentes au climat historique du XVI^e siècle — est, au fond, la conception cosmique même de la science moderne, et aussi de la science antique, avant qu'elle ne s'égarât dans le dualisme de Socrate, de Platon et d'Aristote : c'est la conception de Démocrite, d'Epicure et de Lucrèce — confirmée plus tard par Laplace, Herschel, Strauss, Moleschott et Haeckel, que nous avons aujourd'hui l'honneur d'avoir au milieu de nous. (*Haeckel remercie en souriant.*)

A ces hauts sommets de la recherche philosophique et scientifique, qui se répand dans la vie avec son contenu civil, social et éthique, fécond en résultats inestimables pour l'avenir, doit s'exhausser l'Etat italien : et Rome, dans laquelle fut possible, comme disait notre regretté Bovio (*le Congrès fait une ovation à Bovio : Haeckel et tous se lèvent en applaudissant*), dans laquelle fut

possible le premier Panthéon, et où la réponse du Jurisconsulte se fit humaine: et qui ne donna pas seulement la guerre sociale, mais les esclaves et les gladiateurs — Rome, d'où sortit l'ordonnance de l'universel droit de cité, ne peut exister si elle n'est pas le centre autour auquel s'aggloméreront les grandes énergies de la vie nouvelle. Elle doit reprendre la trame de cette tradition intellectuelle à laquelle se rejoint la civilisation la plus progressive des Etats modernes : Antipode du catholicisme romain — qui se fonde, dans le champ de la nature, sur la conception mosaïque, qui prévaut dans toute la civilisation Judéo-chrétienne, et dans le champ de l'histoire sur l'Eden primitif, de De Maistre, contredit par l'archéologie et la paléontologie contemporaines.

Alors surgira la troisième Rome de Joseph Mazzini : la Rome de la République. (*Acclamations enthousiastes. L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de congressistes, notamment de tous les députés français, espagnols et belges présents à la séance.*)

CLOTURE.

HINS. — Citoyens, citoyennes, je demande pardon aux citoyens qui sont encore inscrits, mais nous avons sept objets à l'ordre du jour ; le premier n'est pas encore voté : je demande formellement la clôture de la discussion afin que l'on passe au vote. (*Applaudissements.*)

DES MEMBRES. — La clôture après les orateurs inscrits?

M. HINS. — Pardon, la clôture même avant les inscrits. Qu'on me pardonne s'il y a là quelque incivilité mais il y a quelque chose de supérieur à toute civilité : c'est la réussite de nos travaux. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, il y a encore deux orateurs inscrits, mais on propose la clôture immédiate. Je consulte l'assemblée.

La proposition de clôture est mise aux voix et adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au rapporteur pour présenter définitivement les conclusions.

LORAND, rapporteur. — Messieurs, dans la longue discussion qui vient d'avoir lieu il ne s'est pas produit de véritables dissidences sur le fond des conclusions qui vous sont proposées au nom de la commission.

Sans doute, il y en a parmi nous qui trouvent non seulement qu'il faut séparer l'Eglise de l'Etat, mais qui voudraient supprimer l'Eglise et conserver le moins possible de l'Etat. Ils ont défendu leur opinion, c'est leur droit. Mais, en réalité, là n'est pas la question à l'ordre du jour du Congrès. Etant donné que l'Etat et l'Eglise existent et qu'ils ne sont pas près d'être supprimés, la question est de savoir s'il faut que l'Etat conserve à l'Eglise la situation privilégiée qui lui est faite presque partout en mettant sous sa tutelle les forces diverses des pouvoirs publics. Nous sommes unanimement d'accord pour répondre : Non ! L'Etat doit se séparer de toutes les Eglises et doit les faire rentrer dans le droit commun.

La seule proposition qui, pratiquement, ait été présentée à côté des conclusions de la commission, est celle qui demande simplement l'application du droit commun aux églises en les considérant comme n'ayant pas d'existence. Cette idée étant déjà énoncée implicitement dans nos conclusions, il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette proposition et nous nous trouvons somme toute en présence d'un seul ordre du jour : celui qui vous est présenté au nom de la commission dont les conclusions sont ainsi conçues :

« Le Congrès réclame la Séparation intégrale des Eglises et
» de l'Etat, comme une conséquence logique de la liberté de
» conscience et du droit égal qu'a tout être humain au respect
» de sa croyance.

» Les pouvoirs publics ne peuvent intervenir en aucune
» manière pour favoriser ou entraver l'exercice d'un culte ou la
» manifestation d'une opinion quelconque.

» La Séparation des Eglises et de l'Etat entraîne naturelle-
» ment la laïcisation de tous les services publics.

» Le Congrès invite tous les libres penseurs à une action
» énergique pour faire consacrer ces principes dans la législation
» de leur pays. Ils félicitent la France, de l'exemple qu'elle
» donne actuellement en réclamant cette réforme. Il espère
» qu'elle ira jusqu'au bout de cette œuvre d'émancipation
» humaine. »

Je vous propose d'adopter ces conclusions. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous venez d'entendre messieurs, les conclusions de la commission. Voici, d'autre part, l'amende-

ment qui a été déposé par notre camarade Emile Goude;

« Le Congrès mondial de la Libre-Pensée, réuni à Rome le 22 septembre 1904. considérant:

» Que la séparation de l'église et de l'état ne peut être considérée que comme une mesure transitoire;

» Que les législations existantes constituent un régime spécial en faveur des différentes églises;

» Emet le vœu que le droit commun de chacune des nations soit intégralement appliqué à tous leurs citoyens et à chacun d'eux. »

LORAND. — Je ne puis me rallier à l'amendement, car il n'ajoute rien aux conclusions de la commission.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

Rapport de la quatrième commission sur la question : L'église et les missions.

M. HEAFORD, *Rapporteur*. — M. le Président, Camarades, j'aurai un peu de difficulté à m'exprimer en français, je fais appel à votre bienveillance et je vous promets de ne pas être long.

J'ai été désigné comme rapporteur sur la question des missions chrétiennes, œuvres néfastes qui marchent de pair avec les guerres coloniales, et sur la possibilité de leur remplacement par des missions laïques. La commission s'est réunie hier et ce matin, je lui ai exposé mon rapport qui a eu l'honneur de rencontrer l'approbation de cette commission qui s'est ralliée à mes conclusions.

C'est donc au nom de la quatrième commission que je vous présente mon rapport.

Les Missions Chrétiennes

Leur œuvre néfaste, surtout dans les guerres coloniales Leur remplacement par des missions laïques

Il est difficile de faire une distinction entre l'œuvre des missions chrétiennes, et les opérations ordinaires de la propagande chrétienne. Toutes les administrations confessionnelles

possèdent plus ou moins le caractère de l'évangélisation missionnaire, car pour le croyant, tous les hommes sont pécheurs et tort méchants devant « Dieu ». Malgré une période de 20 siècles, pendant laquelle on a fait assidûment la récolte des âmes, les incrédules des pays chrétiens — de l'aveu même des églises — ne sont pas moins damnés que les pauvres infidèles, qui périssent journellement dans les ténèbres de l'incrédulité.

Les Églises considèrent le monde comme un marché, disposé pour la vente de leurs marchandises spirituelles, et il est certain qu'en les vendant, ils n'ont pas manqué d'appliquer les mêmes principes — si pas précisément les mêmes méthodes d'expropriation et de domination spirituelle — aux païens des pays chrétiens, qu'aux masses non chrétiennes des pays païens. En parlant des missions chrétiennes, nous ne pouvons donc pas oublier que l'admission récente des races extra-européennes dans le réseau des influences chrétiennes, ne signifie pas autre chose que l'extension du domaine de l'exploitation théologique, dans l'intérêt des diverses sectes antagonistes, entre lesquelles la « foi véritable » s'est morcelée pendant le cours de son histoire agitée. Cette extension se traduit par de nouvelles chaînes forgées pour l'esprit humain, par la désignation de nouvelles victimes, à immoler sur l'autel du fanatisme chrétien, et surtout par le recrutement de nouvelles hordes de superstitieux, prêts à frapper ou à être frappés dans l'intérêt des Eglises Chrétiennes.

Jadis, quand la voix de la démocratie était étouffée, et que les rares intellectuels étaient brûlés ou « achetés » par les Eglises, il était difficile d'opposer une barrière efficace, dans les pays étrangers, au débordement des diverses versions et perversions européennes de la grande Superstition Palestinienne. Mais grâce au nouvel esprit du rationalisme, si largement répandu en Europe et en Amérique, il sera possible aux libres-penseurs, non seulement de combattre chez eux, dans un avenir peu éloigné, avec les armes de la science moderne, des sciences morales et de la mythologie comparée, les forces déjà réduites du Christianisme, mais encore de préserver de toute agression ou exploitation ecclésiastique nos frères de différentes couleurs et de différentes races, moins instruits que nous « Chrétiens »

dans l'art de la guerre, mais aussi moins enclins que nous ne le sommes à imposer leurs drogues spirituelles à tout le monde.

Deux raisons nous obligent à entreprendre la tâche de contrecarrer les manœuvres de l'esprit ecclésiastique. La *première*, c'est que la conscience éclairée de l'Europe moderne a actuellement dépassé les limites étroites de toutes les Eglises, et n'a plus besoin de l'intervention d'un type quelconque de prêtre, papal ou protestant, chrétien ou juif. La *seconde*, c'est que les véritables intérêts de la civilisation, et le maintien de la paix et du progrès du monde, exigent de ne pas permettre aux hiérophantes chrétiens, actuellement tout à fait discrédités dans les contrées qui, pendant de longs et cruels siècles de ténèbres et de dépravation, ont vu leur développement et leur déclin, de déplacer sur le sol païen les plantes malsaines de la superstition et du désordre social qui, pendant l'ère chrétienne et dans les pays chrétiens, produisirent des résultats déplorables, aussi bien nationaux qu'internationaux. La nécessité qui s'impose à nous de nous mettre en garde, résulte de la banqueroute et de la stupidité des opérations chrétiennes.

Le Révérend James Johnston nous fait connaître au sujet de leur *banqueroute* (1) : « La population païenne et mahométane du monde a augmenté de 200 millions pendant le siècle écoulé, tandis que les convertis et leurs familles ne forment qu'un total de 3 millions. » Il ajoute (2) : « Nous avons à déplorer ce fait, que l'accroissement du nombre des païens est 75 fois plus grand que celui des convertis, et cela après le siècle des missions. »

Et de quels échantillons de la race humaine se compose cette misérable récolte d'âmes? C'est encore le Révérend Johnston qui va nous l'apprendre : (3) « Tout chrétien doit noter que, sauf de rares exceptions, les convertis appartiennent aux races barbares ou incultes, qui n'exercent que peu d'influence sur les races supérieures; environ la cinquième partie se compose de races, que les progrès de la civilisation moderne avec ses auxiliaires presque inséparables : le vice et la maladie — qui, entre parenthèses, sont sœurs jumelles de la civilisation chrétienne —

(1) A Century of Missions, p. 17.

(2) Ibid., p. 17.

(3) A Century of Missions, p. 15.

sont en train d'exterminer », La *folie* de la campagne de ces missionnaires nous est dépeinte en couleurs frappantes dans la confession involontaire du même auteur au sujet du caractère hétérogène de cette armée de recrues, rassemblées dans 200 nations différentes et enrôlée sous les bannières tout aussi hétérogènes de l'église militante. Cette armée forme une force auxiliaire, mise sur pied et disciplinée au prix d'énormes dépenses qui s'élèvent, à ne considérer que les missions protestantes, à £ 2,500,000 par année, et exigent la collaboration de 6230 missionnaires, c'est-à-dire d'un agent par 167,000 païens. Ecoutez encore notre Révérend (1) : « Il est plus que temps que l'Eglise de Dieu se pénètre de ce fait, que les progrès d'aucun culte, formulé dans un système ou possédant les livres sacrés, n'ont été arrêtés par nos missions modernes. Les religions de l'Hindoustan, le Bouddhisme, l'Islamisme, ne gardent pas seulement leurs forces, ils gagnent annuellement des dizaines de milliers de prosélytes. Pour un seul converti que nous gagnons de ces religions, elles obtiennent des milliers de nouveaux adeptes, recrutés parmi les races inférieures, qu'elles absorbent dans leurs différents systèmes. »

Voilà les piètres résultats des efforts d'une centaine de sociétés de missions, établies en Angleterre, en Amérique et sur le continent européen, avec leurs 6230 accapareurs d'âmes salariés, suppléés par 27000 évangélistes, dûment rétribués, et 2500 pasteurs consacrés de congrégations de convertis, vendant des traductions ridicules de la Bible et des brochures stupides, rédigées en plus de 200 langues. S'il était nécessaire d'accumuler les preuves de la folie et de l'inutilité de ces opérations, la confession naïve ci-après du révérend Dr Brown, M. D., secrétaire de la Société écossaise des missions, serait plus que suffisante. Ses paroles devraient être inscrites en lettres d'or devant les yeux des croyants qui versent leur argent, afin de laisser naviguer la barque des missions sur le noir océan du paganisme. Il dit : (2)

« Si les mêmes efforts, les mêmes travaux, le même argent, dépensés parmi les incrédules pendant les cinquante dernières

(1) A Century of Missions, p. 21.

(2) History of the propagation of Christianity amongst the heathen (3 volumes). — Volume III, p. 399.

années, avaient été placés sagement en Angleterre ou dans les Etats-Unis, selon la méthode ordinaire des opérations de Dieu, ils auraient réalisé un nombre de conversions peut-être cent ou mille fois plus élevé, que celui atteint parmi les païens. » Pareil aveu se passe d'autres commentaires. Et quel est, en fin de compte, le résultat bienfaisant produit par le mécanisme de l'effort missionnaire? Je pense pouvoir constater que non seulement c'est du temps perdu et de l'argent gaspillé que de vouloir essayer de bâtir l'église chrétienne sur le sol païen, mais encore que le niveau moral a été singulièrement abaissé par l'effet suborneur de la corruption chrétienne d'une part, et par les avantages offerts à l'hypocrisie des païens, d'autre part. La science européenne provoque le rejet en bloc des religions du pays, par les classes intelligentes de l'Inde, cependant que les diverses croyances européennes ne parviennent à recruter que des convertis du type inférieur. Le professeur Monier Williams nous dit (1) que « les Brahmanes, qui s'instruisent à nos collèges, apprennent à mépriser leur propre religion sans devenir chrétiens, » et Chambers admet ce qu'on appelle : « la triste constatation que peu de personnes, excepté les pires Hindous, deviennent des prosélytes. »

La démonstration des résultats démoralisateurs de l'influence exercée par les missions sur le caractère des insulaires, nous est fournie à foison par l'expérience de tout observateur impartial de l'espèce de christianisme qui fleurit sur les nouveaux sols ethniques, cultivés par la main des missionnaires. Voici le témoignage d'un moine Bouddhiste sur le résultat des missions en Birmanie et sur l'île de Ceylan. C'est une révélation faite par un érudit qui consacra sa vie à la propagation du Bouddhisme, sous son aspect libre-penseur. Il nous fait toucher du doigt le scandaleux gaspillage, et nous donne le spectacle des efforts infructueux, ne produisant aucun bon résultat, et de la démoralisation qui accompagne les opérations des missionnaires :

« Ma connaissance du travail des missionnaires dans cette contrée (Birmanie) et à Ceylan, n'a pas eu pour effet de me donner une haute opinion des différents corps de missionnaires

(1) *Religions thought and Life in India*, p. 386.

(2) *Information*. — Vol. 2, p. 405.

chrétiens dans ces contrées : car les méthodes qu'ils emploient pour gagner des adeptes ne sont pas des plus recommandables. Chaque indigène qui se courbe est considéré comme converti. Un nombre considérable des convertis de l'île de Ceylan appartiennent à une classe qui est reniée par les Bouddhistes, ainsi que par les classes supérieures des Européens. On les appelle « les chrétiens de riz et de poisson », car ces pauvres créatures adoptent le Christianisme parce qu'elles savent qu'une lettre de recommandation de leur *padre* leur assure une misérable fonction au service du gouvernement ou dans les bureaux des maisons de commerce peu connues. Le christianisme propagé dans ces contrées est tel, — (à l'exception de l'Eglise catholique romaine, qui est *semper eadem*, et que par conséquent chacun admire plutôt) — qu'il ne serait toléré dans aucun pays de l'Occident. C'est un christianisme de l'ordre de l'ancien et absurde feu d'enfer, avec sa légende enfantine de la création du monde, et son histoire d'Adam et d'Eve, qui faisait les délices de nos ancêtres. Pareille doctrine, finalement, se condamne elle-même, et l'éducation introduite par les missionnaires sape la foi des Chrétiens indigènes de ces contrées, qui réfléchissent et sont véritablement croyants. Mais je dois avouer une chose, bien qu'elle me cause beaucoup de regret, c'est que les hommes se laissent entraîner si facilement, et que l'argument fondamental des missionnaires en Orient consiste à prétendre que les nations occidentales sont devenues grandes, parce qu'elles étaient chrétiennes, que Dieu a donné à ses serviteurs l'empire du monde, parce qu'ils l'ont servi ; qu'ils tirent adroitement parti du fait que les nations sont devenues plus puissantes à mesure qu'elles devenaient plus chrétiennes ; en application de quoi ils ont remplacé la maxime qui dit : Aime ton prochain comme toi-même, par cet autre *Maxim*, qui tire 300 balles par minute. Ce qui est encore grave, c'est qu'ils font croire à leurs adeptes l'infâme mensonge que nous sommes intelligents et instruits à cause de ce même Christianisme. « Voyez, pauvres Bouddhistes ignorants » disent-ils « parce que vous êtes païens et que vous adoptez une mauvaise croyance, vous êtes persuadés que la terre est plate, que le soleil et la lune tournent autour d'elle, produisant ainsi la succession du jour et de la nuit. Mais *nous*, qui croyons au seul Dieu véri-

table, nous savons que la terre n'est pas plate, mais ronde comme une orange, et tourne autour du soleil; nous savons cela et beaucoup d'autres choses encore, et nous construisons des machines et des télégraphes, et des fusils, tout simplement *parce que* nous sommes Chrétiens. » Malheureusement pour la célèbre faillite de la science, ces pauvres enfants de la nature n'ont jamais entendu parler de Giordano Bruno ou de Galilée, ou même, pour les temps modernes, des persécutions et des difficultés qu'eurent à subir Darwin, Bradlaugh, et tous ceux qui préférèrent la vérité aux lumières obscures de la Bible!

Mais lentement et sûrement, les choses sont devenues meilleures. Jadis, les missionnaires ont causé beaucoup de mal, surtout à Ceylan, moins en Birmanie, car le mal a été en proportion exacte avec l'importance de leur mission. A Ceylan, la masse des grands planteurs ne veut plus entendre parler de surveillants chrétiens. « Non » m'ont-ils dit souvent lorsque j'étais à Ceylan « nous voulons bien un indigène Bouddhiste ou Hindou, ou même un Mahométan, mais aucun chrétien ne sera plus admis sur notre plantation. » Ils ont commencé à surveiller, et ils ont constaté que les indigènes chrétiens commettaient beaucoup plus de larcins et toutes sortes de fraudes, que n'importe quels autres serviteurs. Le motif est très simple. Partiellement parce que « les chrétiens de riz et de poisson » sont des gens qui préfèrent leur estomac à leur foi, et sont, dans les meilleures conditions, de pauvres créatures, mais surtout et avant tout à cause de la nature de leur croyance : pour les Bouddhistes et les Hindous la punition du péché n'est pas la besogne d'un Esprit, qui peut être amené au pardon par la soumission, mais elle est le résultat d'une loi, inévitable dans son action, inexorable comme la loi de la gravitation. Viennent alors les missionnaires avec leur dogme qui dit de tomber aux pieds du Seigneur, afin que tout soit pardonné. Cette intervention a pour résultat inévitable que les indigènes mi-éduqués se disent : « Voilà au moins une belle chose. Je ne commettrai qu'un petit péché de plus, je volerai mon maître qui est assez naïf pour m'accorder sa confiance; demain je me repentirai et me tournerai vers Dieu; il me pardonnera et je n'irai pas dans ce lieu obscur et plein de feu. »

Voilà le mal que les missionnaires ont commis dans les Indes et à Ceylan : moins dans les Indes, parce que ce n'est que le rebut de la société qui s'est converti au christianisme : en Birmanie ils n'ont pas réussi, car il n'y a pas de chrétiens en Birmanie, bien entendu parmi les véritables indigènes. En ce qui concerne le bien qu'ils ont fait, il est assez important, abstraction faite de leur propagation du christianisme. Dans l'espoir de gagner des adeptes, ils ont fondé des écoles et dépensé des millions à donner une éducation convenable à des milliers d'habitants, qui avant leur arrivée et leurs écoles peu coûteuses, n'avaient jamais joui de ce bienfait. Beaucoup ne sont pas encore convaincus que cette éducation *est* un bienfait, mais ceci provient, je pense, de ce qu'ils n'ont vu que le commencement du procès, la transition de l'extrême ignorance, qui était générale dans les Indes, à l'enfance de l'instruction la plus superficielle. Quand vous n'apprenez pas à marcher à l'enfant, il tombera toujours et se fera du mal : et quand nous ne regardons que les contusions et les chutes, la marche paraîtra une chose dangereuse et inutile à apprendre aux enfants. Mais quand l'élève croîtra, il voudra essayer la chose, et essayera jusqu'à ce qu'il ne tombe plus du tout. Ainsi, — et nos amis les missionnaires qui (étant pour la plupart des gens mal éduqués) sont lents à saisir les faits, n'ont pas compris ceci : — quand l'éducation aura atteint son but, il n'y aura plus longtemps de christianisme en Orient !

En *Siam*, l'arbre du Christianisme produit les mêmes fruits. Alabaster dit (1) : « Je crains que les missionnaires protestants ne parviendront pas même à faire un bon chrétien Siamois pour chaque millier de livres sterling, consacrés à leur propagande... Les convertis, s'il y en a, forment l'exception : le travail de la plupart des missionnaires est infructueux. »

Les « Chrétiens de riz » de la Chine sont bien connus. Ceci forme le côté gastronomique du christianisme chinois, qui a aussi son côté purement économique. Dans le rapport, publié en 1900 par la « Société des missions de Londres » M. Little, un des agents, nous raconte (2) qu'à « Ichang, les Bibles qu'on

(1) *Wheel of the Law*. p. 23.

(2) Cité à partir de la page 236 par Cohen : *Foreign Missions*, p. 44.

distribue partout, sont généralement utilisées par les cordonniers Chinois pour la confection des semelles », et il ajoute que pas un Chinois, qui se respecte, ne voudrait admettre un missionnaire chez lui. L'honorable M. Furch Hatton (1) s'explique avec encore plus de précision, au sujet des résultats obtenus en *Australie*. Après avoir constaté que « personne ne veut engager les services d'un ouvrier « converti » quand il est possible d'en engager d'autres », il nous donne le tableau des effets produits par les opérations des missionnaires : « Le fait est incontestable, qu'en voulant convertir au Christianisme les habitants des îles de l'océan Pacifique, les missionnaires — sauf de rares exceptions — ne font pas autre chose que changer des sauvages innocents et laborieux, en des scéiérats oisifs qui ne valent plus rien. » On pourrait citer une multitude de témoins, qui déclarent la même chose, mais ce qui précède suffit pour faire saisir les résultats néfastes du Christianisme, au point de vue de la morale, sur le caractère des convertis.

En parlant des chrétiens de l'océan Pacifique, nous rappelons nécessairement le fait, si important sous le rapport de l'*Œuvre néfaste des missions dans les guerres coloniales*, que la propagande du Christianisme parmi ces insulaires inoffensifs était accompagnée et annoncée par des expropriations colossales des territoires de ces peuples, et par des guerres religieuses qui éclataient entre les nouveaux convertis, et leurs compatriotes restés païens. Kotzebue, parlant des conversions effectuées par les missionnaires de l'île de Tahiti, nous dit (2) : « Leur conversion était comme une étincelle, jetée dans une poudrière... Ce n'était plus seulement le désir de faire des prosélytes; une rage, féroce comme celle des tigres, s'emparait du peuple jadis si doux; des rivières de sang coulaient, et des races entières étaient exterminées. »

Pour ceux qui seraient tentés d'atténuer toutes ces horreurs, en alléguant les influences civilisatrices qui suivaient de près les prédicateurs chrétiens, il semble utile d'extraire le passage suivant du même auteur : (3).

(1) *Advances of Australia*. p. 145.

(2) *New voyage*. Vol. I p. 150.

(3) *New voyage*. Vol. I. p. 168-9.

« Il est vrai qu'à côté de beaucoup de mal, la religion des missionnaires a produit aussi quelque bien. Elle a aboli la superstition païenne et un culte déraisonnable, mais elle a introduit de nouvelles erreurs, en remplacement des anciennes. Elle a restreint les vices, comme le vol et l'incontinence, mais elle a enfanté l'intolérance, l'hypocrisie, la haine et le mépris des autres croyances. Tous ces vices étaient étrangers au caractère franc et bon du Tahitien. Elle a mis fin aux sacrifices humains, mais on a sacrifié à la nouvelle religion un nombre d'êtres humains infiniment plus grand, que celui qu'on avait jamais sacrifié aux anciens dieux. »

Voilà, *in petto*, le sommaire des résultats inévitables, tant en gains qu'en pertes, produits partout et toujours, quand les forces du fanatisme chrétien se ruent sur l'humanité.

Kotzebue entreprit son voyage en 1823-26, moins de 30 ans après l'arrivée des missionnaires dans ces régions. La *Westminster Review* de juillet 1875 donne, en résumé, le résultat d'un siècle de domination chrétienne :

« En 1775, Cook trouvait 200.000 habitants à l'île de Tahiti. Le recensement fait avant l'arrivée de l'Expédition exploratrice des Etats-Unis accusait une population indigène de 9000 habitants. Aux îles Sandwich, la diminution de la population était tellement grande, que l'histoire nous en présente rarement une pareille. Les premiers navigateurs dans l'Océan Pacifique estimaient la population du groupe à 400.000 habitants. Maintenant elle est en dessous de 65.000. La dépopulation a réduit ce nombre de moitié en 25 années ».

Dans ces îles magnifiques, le paradis du missionnaire exploiteur, l'incapacité du christianisme de civiliser et d'humaniser les indigènes est écrite dans le sang et les larmes d'innombrables milliers de victimes, égorgées là au nom de l'Évangile de la Paix.

De crainte qu'on ne considère ce qui précède comme l'expression du parti-pris de l'ennemi des missions chrétiennes, nous voulons invoquer le témoignage de *John Williams* lui-même, le missionnaire bien connu, qui travailla pendant de si longues années parmi ce peuple. Nous allons le consulter, non seulement pour ce qui concerne l'effet moral produit par la prédication de l'Évangile, mais aussi sur le caractère agressif et

persécuteur du Christianisme, auquel la prédication donnait naissance. Parlant des habitants de Rarotonga, il écrit (1) : « Depuis les temps les plus reculés, les habitants de cette contrée délicate étaient des voleurs : et comme un grand nombre de ceux qui professaient le Christianisme, étaient sous l'influence de l'exemple moral, dès que l'excitation puissante du passage d'un état social à l'autre avait disparu, ils retournaient aux habitudes, dans lesquelles ils vivaient depuis l'enfance. »

En un mot, au lieu d'entraîner les peuples arriérés sur le chemin de l'honnêteté et du respect personnel par des méthodes éclairées, propres à les gagner à la civilisation et à leur garder leur force et leur valeur morale, les missionnaires chrétiens ne faisaient que leur offrir une nouvelle superstition, qui les animait d'un zèle tout nouveau pour la propagande par le fer et par le feu. A ce sujet, notre missionnaire fait l'aveu mélancolique ci-après (2) : « Il est remarquable que le Christianisme ne s'est introduit, sans guerre, dans aucune île d'importance : mais il convient de remarquer, que dans tous les cas les païens étaient les agresseurs. » La nature de ces agressions peut être déduite de ce qui suit (3) : « la guerre éclata à Mangara, parce que les païens dansaient et se livraient au jeu le dimanche, et parce qu'ils menaçaient les chrétiens. Dans cette guerre, qui se termina au profit des derniers, les chrétiens se rendirent coupables de grandes cruautés envers leurs ennemis, qu'ils massacraient sans pitié, même lorsqu'ils demandaient grâce. »

Ce spectacle sanguinaire, *ad majorem Dei gloriam*, nous fait comprendre l'allusion obscure de Wordsworth, quand il apostrophait l'Éternel dans ces lignes bien connues :

« Ton instrument
Pour exécuter une intention pure
Est le massacre : —
Oui ! le carnage est fils de Dieu. »

Trop souvent l'importation d'une religion étrangère sur le sol inculte des intelligences incapables de réflexion, produisit le renouvellement et la recrudescence des formes les

(1) *Missionary enterprises in the South Sea Islands*. 1837, p. 126.

(2) *Ibid.*, p. 184.

(3) *Ibid.*, p. 242.

plus néfastes de la superstition importée. Pour citer un exemple entre mille, il nous suffira de faire remarquer le sort des malheureux habitants des Iles Sandwich, après leur conversion au Christianisme. Déjà, en 1856, un écrivain se plaignait dans la « Westminster Review » (juillet 1856), de ce que les efforts d'une poignée de missionnaires zélés produisaient des résultats qui menaçaient tout le pays de dévastation. Des milliers d'hectares qui, autrefois, produisaient d'abondantes récoltes, ne sont plus que des landes sablonneuses. Les provisions sont devenues d'une telle rareté, que récemment le roi envoya mendier du pain chez le consul américain : la pêche est presque abandonnée, et rien ne fleurit, sauf l'école des missionnaires. Dans cette école et du haut de la chaire, le peuple apprend à ne pas se soucier du lendemain, et s'attend à être habillé comme les lys, à être nourri comme les corbeaux. Persuadé que tous les hommes sont libres et égaux, il se laisse aller à son indolence naturelle, refusant de travailler pour ses chefs, qu'il accable de mépris, et faisant virtuellement un auto-crate de Bingham, le missionnaire américain.

Nous possédons également le témoignage du Dr Letourneau, en ce qui concerne les Tahitiens (1) : « A Tahiti » dit-il, « le Christianisme de l'île, effectué au prix de guerres civiles excessivement meurtrières, fut tout apparent. La débauche devint plus générale, plus hideuse ; on la recouvrit seulement d'un peu d'hypocrisie. Les femmes ne se rendaient pas le jour à bord des navires ; elles y allaient ou on les y conduisait la nuit. Chez ce peuple, le besoin amoureux était si violent que, malgré le despotisme anglican, les conversations auxquelles prenaient part les femmes et les enfants continuaient toujours à rouler sur les sujets les plus obscènes et de la manière la plus crue. »

Cet aperçu rapide nous montre comment le prosélitisme et la démoralisation marchent de pair. Les « Chrétiens de riz » seront naturellement des « Chrétiens de paille », aussi bien au point de vue éthique qu'au point de vue intellectuel. Dans tous les âges et dans tous les pays, les méthodes préférées d'évangélisation ont été celles de la fraude et de la force, ou une com-

(1) Sociologie. etc. Edit. franç. 1892, p. 56.

binaison diabolique des deux. On voit ces méthodes en application pendant toute la durée de l'histoire de l'Église, depuis le siècle de Constantin jusqu'à l'établissement des Barbares, depuis la domination politique des Papes jusqu'à la suprématie finale des croyances chrétiennes en Europe; elles se font valoir pendant les horreurs inavouables, les cruautés sans scrupules de ces sanglantes croisades, prêchées contre les Mahométans et les Albigeois, contre les Hussites et les hérétiques, contre les Juifs et les Protestants de toute sorte.

Ces chapitres sanglants de l'histoire des missions Chrétiennes nous révèlent la férocité indéracinable de la foi religieuse, partout où elle tient le glaive du pouvoir, ou estime qu'il y a opportunité de nous faire

« Orthodoxes,

» En nous étouffant de pain béni » (1).

La façon peu scientifique dont les missionnaires s'attaquent au système des insulaires, n'entraîne le plus souvent que la substitution, dans l'esprit des païens, d'une forme plus ou moins prononcée de ce qui reste la même superstition, à leur ancienne croyance. Ceci nous explique l'insuccès de l'instruction purement théologique, même quand elle est inculquée par des hommes d'une race supérieure.

L'auteur des « Conquêtes de la Croix » parle très franchement de la désillusion qui couronne les travaux des laboureurs dans les vignobles du Seigneur. Il dit notamment (2) :

« Quelques serviteurs infatigables de la mission se révoltèrent de ce qu'ils voyaient et, pris de désespoir, cessèrent de travailler et délaissèrent la colonie (La Nouvelle Zélande), pour rechercher un champ moins ingrat. Un des meilleurs missionnaires avoue dans son sermon d'adieu, que ce qui rendait sa défaite surtout pénible était de constater, qu'après 25 années d'efforts, les Maoris n'étaient pas plus chrétiens que lors de son arrivée. Et lorsqu'un succès partiel couronnait ses efforts, il ne résultait pas de l'acceptation du Christianisme par les païens, mais de certains avantages matériels, assurés aux convertis. » James

(1) « Orthodox,
» By apostolic blows and knock. »

(2) Page 86.

Gilmour dit dans son ouvrage « Parmi les Mongols » : « Le grand intérêt qu'on témoignait, quand je prêchais l'Évangile, résultait surtout de ce que je prodiguais des secours médicaux gratuits en cas de maladie. Ils préféraient la santé corporelle à la lumière et à la consolation spirituelles. »

Le témoignage du S^r H.-H. Johnston n'est pas moins concluant. Il dit notamment (1) : « Ce n'est pas sur la diffusion du Christianisme que les missions africaines peuvent baser actuellement leurs appels à notre gratitude, à notre respect ou à nos secours. A ne considérer que le point de vue chrétien, elles n'ont pas réussi. Dans plusieurs districts importants, où elles ont travaillé pendant 20 années, elles peuvent à peine indiquer, si elles ne faussent pas leurs statistiques, 20 chrétiens sincères, c'est à dire, 20 indigènes qui comprennent jusqu'à un certain point les doctrines et les dogmes de leur nouvelle foi, et qui s'efforcent de mettre leur conduite d'accord avec leurs nouveaux principes.

Dans d'autres contrées de l'Afrique, surtout dans les possessions anglaises, où il existe nominativement de nombreux chrétiens, la religion est discréditée par le fait qu'on compte parmi les adhérents tous les ivrognes, les menteurs, les scélérats, les personnes de mauvaise vie de la colonie. Dans la plus ancienne de nos possessions de l'ouest de l'Afrique, toutes les Madeleines non repenties de la cité principale professent le Christianisme, et la mégère la plus mal famée du lieu se vantait de ne jamais perdre une occasion de se présenter à l'Eglise les dimanches où on administrait la Sainte Communion.

... C'est à regret que je dois avouer que sauf de rares exceptions, tous les pasteurs indigènes, les instructeurs et les catéchistes que j'ai connus, étaient plus ou moins de mauvais sujets. Ils essayaient de cacher leur immoralité sous le voile d'une hypocrisie éhontée, et par l'affichage d'une religion de surface qui, à tout esprit réfléchi, devait paraître encore plus dégoûtante que l'immoralité elle-même. Alors qu'il était évident que pas la moindre parcelle de religion véritable n'avait pénétré en leurs esprits, il n'était pas moins incontestable que le caractère viril de leurs aïeux sauvages avaient entièrement disparu de leurs

(1) Nineteenth Century review, Nov. 1887.

natures fausses et lâches. Ce sont des mots vigoureux, mais je ne les écris pas sans réflexion. »

Si, nous écartant de ces considérations générales, nous jetons un coup d'œil sur l'histoire du Christianisme en Chine, dans les Indes et au Japon, nous observons la même duplicité et la même fraude d'une part, la même exploitation et expropriation d'autre part. Dans chaque pays, les malheureux indigènes ont été considérés comme les jouets ou les instruments des diverses sectes chrétiennes qui, toutes, semblent s'inspirer de l'ambition de dominer sur les races de couleur, en leur imposant le joug spirituel et politique de l'Europe occidentale. On ne peut pas nier que les privilèges criants, demandés et obtenus par les missionnaires en Chine, ont contribué pour une large part à déclencher la dernière guerre entre le gouvernement Chinois et les brigands alliés de l'Europe. Le droit de protection, réclamé contre le gouvernement de l'Empire céleste par les diverses sociétés de missions, a toujours été une source de mécontentement pour le peuple Chinois, et la concession de ce droit, obtenu souvent par des moyens blâmables, a été considérée par les chrétiens comme le gage factice de leur supériorité. Dans la *Quarterly Review* du mois de juillet 1896, un écrivain met en lumière l'effet de cette concession sur l'esprit des Chinois : « Un officiant timide, fonctionnant dans une ville ou dans une province éloignée, regarde le missionnaire qui arrive dans les limites de sa juridiction comme une véritable peste, car le saint homme apporte avec lui la désobéissance à l'autorité et, pour l'officiant, probablement la misère. Sous le régime actuel, tout missionnaire catholique, et surtout tout missionnaire de nationalité française, est une source de difficultés possibles pour le gouvernement Chinois. Ceci nous explique les révoltes, dont le bruit nous parvient continuellement. » La prétention des missionnaires de s'établir, comme un *imperium in imperio*, au milieu d'un peuple outragé et hostile, a stimulé les sentiments d'indignation d'une race, naturellement tolérante, contre les exploiters religieux qui, trop souvent, ont justifié le nom populaire de « diables étrangers » qui leur a été appliqué. Il est temps que les races civilisées de l'Europe mettent un terme aux

(1) Farrer-Primitive Manners, etc., p. 767.

prétentions insolentes et dangereuses de ces humbles missionnaires, dont le zèle sans bornes a engendré trop souvent la guerre, et obligé les races européennes à entreprendre des expéditions coûteuses et honteuses de vol et d'expropriation.

Nul n'ignore que la révolte des Teaping, ou la guerre civile qui dévasta la Chine il y a seize ans, répandant la désolation sur une surface de plusieurs milliers de kilomètres carrés comprenant des villes populeuses et de riches campagnes, que cette guerre de massacres, de sièges, de famines, se distinguant par des cruautés et des horreurs sans nombre, était due en grande partie à l'influence exercée sur les classes ignorantes par les publications des missionnaires, et aux efforts de quelques fanatiques de substituer aux anciennes religions un travestissement de la religion chrétienne.

Il n'est pas moins bien connu que le partage récent de la Chine, et sa suite lamentable, la guerre Russo-Japonaise, résultent des agressions et des machinations des missionnaires chrétiens.

Afin de dédommager autant que possible les races non chrétiennes, si longtemps exploitées par la race blanche, soi-disant supérieure, et pour mettre la réputation de l'Europe à l'abri des reproches des races moins fortunées, il est du devoir des Libres-Penseurs réunis, accourus à Rome de tous les points de l'univers, de demander aux divers gouvernements d'intervenir dans la question, et de mettre un terme à la politique missionnaire en Chine, et partout ailleurs. La paix mondiale et le progrès des nations exigent impérieusement cette reconnaissance d'élémentaire justice.

En même temps il nous appartient à nous, Libres-Penseurs, de cultiver une opinion publique saine, en opposition à la dissipation annuelle de centaines de millions de francs pour la propagation d'une religion, condamnée par la science moderne européenne, et destinée de plus en plus à être reléguée parmi les superstitions du passé.

Il nous importe surtout de sauver la réputation de l'Europe entachée par le souvenir de tant de crimes, commis par elle au nom de la religion. Nous le ferons en apportant aux peuples, plongés dans les ténèbres, une lumière plus éclatante que celle qui nous vint jamais des cieux, la radieuse lumière de la raison

cultivée, et l'illumination de la science. Nous devons leur faire boire « les eaux de la vie », de l'éducation, de l'industrie, de tous les arts et de toutes choses bienfaisantes qui peuvent être adaptées aux conditions sociales et climatériques des diverses races humaines.

Enfin, il nous reste le devoir de faire oublier les mauvaises leçons du passé, et de diriger résolument nos rapports avec les autres races vers le chemin de la liberté et de la fraternité. Les races Européennes doivent reconnaître elles-mêmes que la liberté, la dignité personnelle, ne peuvent pas être regardées plus longtemps comme le monopole de la race blanche. La prétention à la supériorité religieuse marche trop souvent de pair avec les mêmes prétentions à la supériorité de la race, la suprématie de la croyance trouvant son expression politique dans la suprématie de la couleur.

Il n'est que juste que dans cette révolution radicale du sentiment et de la politique nationale, les Libres-Penseurs se plaçant à l'avant garde du progrès, et qu'ils prennent la résolution de poursuivre cet idéal, en protégeant l'œuvre des « Missions laïques ».

En abordant la question du remplacement des missions confessionnelles par des missions laïques, nous devons avouer que les missionnaires eux-mêmes nous ont tracé, du moins dans ses grandes lignes, la route que nous devons suivre. Les missions d'éducation aux Indes, et les missions médicales en Chine et ailleurs, ont été les plus importantes de toutes leurs œuvres. Elles sont incontestablement les opérations les plus utiles effectuées par les missionnaires. Selon toutes probabilités, cette déviation des missions évangéliques d'autrefois aura des résultats beaucoup plus importants que ne pourrait le prévoir actuellement le partisan ou l'adversaire des missions. L'effet dissolvant, sur les croyances ancestrales, du contact de la culture européenne dans les collèges des missionnaires et autres, est bien connu ; le rejet des anciennes croyances amène rarement, et encore dans des cas suspects, la conversion au Christianisme. Dans les Indes, en Birmanie, en Chine et au Japon, la science européenne détruit rapidement les superstitions orientales, et crée une atmosphère fatale à toute religion d'ordre surnaturel.

La Libre-pensée, comme force internationale organisée, est logiquement tenue de se placer partout et toujours en opposition avec le Christianisme. Nous connaissons son histoire dans le passé, et nous pouvons encore constater dans le présent ses terribles coups de dents. Pendant que nous résistons résolument à ses prétentions, chacun dans son pays, nous devons également nous préparer à contrecarrer ses machinations à l'extérieur.

L'institution des « Missions laïques » parmi les soi-disant païens, constitue une politique qui, à ce qui me semble, nous est dictée comme mesure défensive contre l'invasion noire — la véritable, celle des prêtres —. Elle est encore l'accomplissement d'un devoir envers les races, aux prises avec les superstitions ancestrales, et menacées d'absorption par le prosélytisme du Christianisme. Les événements récents nous ont fourni des exemples trop nombreux de la façon dont la paix mondiale a été menacée par la politique agressive des missionnaires.

La laïcisation complète des écoles, des collèges et des universités, amènerait inévitablement la réalisation de notre idéal. Cette réalisation impliquerait la fin des subsides gouvernementaux accordés, et l'abrogation de tout privilège ou de toute immunité, accordés jusque maintenant à toutes les institutions confessionnelles, missionnaires ou autres, où la religion est enseignée.

Afin que les *missions laïques* puissent atteindre leur but civilisateur, elle doivent être fondées sur la connaissance complète des mœurs, des lois, de la culture et de la religion des différentes races humaines; elles doivent également s'inspirer, autant que possible, des institutions nationales dont la connaissance ou l'adaptation pourrait avoir pour effet de favoriser le développement progressif des peuples parmi lesquels on va travailler.

Dans les *missions laïques*, on doit utiliser pour le plus grand bien de la civilisation moderne, tout ce qu'il y a de plus pratique dans l'éthique des anciens systèmes religieux et philosophiques. Nous devons employer ces instruments pour la réalisation, dans une plus large mesure, du bonheur matériel et moral des races primitives aussi bien que pour celui des peuples européens.

Jusque maintenant, la connaissance de la civilisation européenne s'est bornée, pour les primitifs, à la Bible, à la bouteille

de rhum, au fusil et à la poudre, alternant avec des vices dégoûtants, avec l'esclavage sur une grande échelle et la décimation finale. Au pis, les races chrétiennes ont regardé les indigènes comme des bêtes de somme, corvéables à merci et dignes seulement d'être poussées à un travail incessant et odieux, ou comme des sujets d'expérimentation religieuse. Au mieux, nous nous sommes efforcés de les vêtir, de les instruire, de les éduquer et de les convertir, au point d'en faire, sous le rapport de la ressemblance et de la similitude, des Anglais ou des Français, des Protestants ou des Catholiques, sans tenir compte de l'incompatibilité des conditions sociales, morales et des habitudes des différents peuples, dont l'évolution a nécessairement passé par d'autres phases que la nôtre et qui, par conséquent, sont arrivés à un autre degré de développement ethnique.

Le missionnaire laïc acceptera son œuvre de civilisation, non comme son semblable chrétien, armé d'un système immuable, et d'idées morales absolues et rigides, basées sur des traditions européennes, devenues impossibles. Son intelligence sera éclairée par la connaissance sympathique de l'idéal des indigènes, et des différentes périodes de leur évolution.

Depuis trop longtemps nous avons christianisé les primitifs. Nous avons maintenant une meilleure œuvre à accomplir : nous devons les civiliser. Nous leur avons appris à combattre pour nous : il est temps de leur apprendre à penser par eux-mêmes. Nous avons gaspillé des centaines de millions à essayer de leur faire connaître les délices des cieux ; maintenant nous devons assumer la tâche plus humble de les aider à devenir des citoyens heureux, actifs et intelligents. En élevant les races soumises, en leur donnant la dignité et la valeur d'êtres humains, nous élèverons également nos démocraties européennes, nous purifierons leur idéal, et nous assurerons ainsi la paix et le progrès du genre humain.

A la fin de notre aperçu, et des faits et arguments dont nous avons tenté de l'illustrer, nous faisons suivre les conclusions auxquelles nous sommes arrivés :

1. Que les vices importés chez les indigènes par les influences européennes, taxent d'impuissance les efforts des Eglises pour moraliser leurs croyants d'Europe, et les

disqualifient *prima facie* pour la tâche de civiliser les autres races humaines;

2. Que la décimation des races indigènes d'une part, et leur expropriation d'autre part, suite de l'introduction parmi elles des influences européennes, suivies ou annoncées par le Christianisme, justifie l'opinion que les missions ne sont pas les véritables moyens de civiliser, soit les Européens, soit des indigènes;
3. Que l'extension du Christianisme parmi les païens, *pari passu* avec son discrédit ou sa disparition graduelle parmi les intellectuels européens, est une menace pour le progrès normal de l'humanité et une source perpétuelle de dangers pour la paix et la civilisation mondiales;
4. Qu'il importe de faire appel aux gouvernements européens afin de faire rejeter toutes les demandes, introduites par les missionnaires pour obtenir la jouissance d'une juridiction et de droits de faveur, en frappant l'infraction au principe d'égalité entre les indigènes et les Chrétiens, et en cessant d'appuyer ou de protéger les missionnaires ou leurs sociétés, dont la conduite appelle sur eux l'application des pénalités prévues par la loi, ou la colère des peuples;
5. Qu'il importe de retirer les subsides, accordés par les gouvernements aux écoles, aux collèges, aux couvents et aux universités, établis pour soutenir les missions ou pour les organiser, et d'appliquer exclusivement ces subsides à des œuvres laïques;
6. Que dans les colonies ou possessions européennes, où les croyances ou la religion des indigènes domine, la politique des gouvernements européens doit rester absolument neutre, et qu'ils doivent assister indifférents aux luttes entre les religions rivales, chrétiennes ou indigènes;
7. Que dans les écoles et dans les collèges subventionnés par les gouvernements, l'instruction doit être débarrassée de tout élément religieux, et libre de tout caractère théologique;
8. Qu'il importe de mettre à portée des races indigènes la connaissance pratique de la science moderne, de ses résultats et de ses conclusions, en ce qui concerne l'importance et la valeur de cette vie, et des moyens exclusivement

- matériels qui doivent l'améliorer et la rendre plus parfaite;
9. Qu'afin d'atteindre ce but il y a lieu de fonder une organisation destinée à favoriser la fondation de missions laïques dans les pays soi-disant païens, non seulement dans l'intention de dévoiler les machinations des missionnaires chrétiens et de les contrecarrer, mais afin de faire connaître aux races de couleur le côté bienfaisant de la science moderne, en opposition avec la Bible et les balles, avec lesquelles on les avait depuis longtemps familiarisés;
 10. Que l'objet immédiat de ces missions laïques comportera:
 - a) l'instruction primaire et secondaire,
 - b) l'instruction technique et scientifique,
 - c) l'histoire, y compris l'histoire des religions,
 - d) la mythologie comparée,
 - e) l'éthique.

Ce programme et ses applications devront évidemment être modifiés d'après les contrées, et selon les divers besoins et les capacités individuelles des races.

11. Que l'objet général de ces missions sera de préparer la voie pour arriver à l'établissement d'une réelle harmonie de sentiment, et des relations sincèrement sympathiques entre les différentes races humaines, par l'élimination de l'odieuse distinction entre supérieur et inférieur, par la culture d'un esprit tolérant de bienveillance mutuelle, et par la mutualité des efforts, d'après la science et la raison cultivée, afin d'obtenir une meilleure entente entre les diverses races, et de construire ainsi pour l'avenir le Temple de l'Humanité, suffisamment vaste pour contenir toutes les nations sous la bannière de la Fraternité.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix les conclusions du rapport présenté par M. Heaford au nom de la quatrième commission.

— Adopté à l'unanimité.

A. O. OLIVETTI. (Voir le rapport aux annexes.)

La séance est levée à midi.

La collation champêtre au Palatin

Compte-rendu des journaux de Rome *La Tribuna*,
La Patria, *Avanti*.

Immédiatement après la séance du matin, les congressistes se sont rendus au Palatin, où dans l'antique *stadium*, avait lieu le déjeuner par paniers.

Ce fut une réunion exquise, toute fraternelle, dont chacun garda le plus précieux souvenir.

Les congressistes se formèrent en groupes à travers les ruines de la Rome impériale, improvisant de leur mieux un nombre incalculable de petits banquets dont les convives fraternisaient sur le champ au nom de la Libre Pensée.

Furnémont, entouré d'un grand nombre d'amis français et italiens, déjeûna sur un magnifique chapiteau dorique ; Barzilai, député de Rome, échangeait des saluts d'amitié avec ses corréligionnaires d'au delà des Alpes ; Haeckel, avec Sergi et Hector Denis, formaient un groupe d'une souriante gravité ; les délégués espagnols, au nombre de plusieurs centaines, se distinguaient par leur joyeuse exubérance.

De nombreuses dames étaient présentes, notamment nos énergiques propagandistes Ida Altmann, Belen Sarraga, Angeles Lopez, Gatti de Gamond, Marie Bonneval et beaucoup d'autres.

Une excellente société de musique fit entendre un concert charmant. *La Marseillaise*, l'*Hymne de Garibaldi* et l'*Hymne des Travailleurs* furent joués à différentes reprises et longuement acclamés.

De nombreux instantanés furent pris.

Après le déjeuner, une véritable assemblée publique, une assemblée curieuse, à ciel ouvert, s'improvisa spontanément, aux rumeurs de la foule et des chants de toutes les nations.

Les sénateurs français Desfarges et Béraud, le délégué russe Sémenoff, l'italien Jacob, l'éloquente conférencière espagnole Angeles Lopez y Ayala, exprimèrent la joie et l'enthousiasme des convives.

De Andreis, député républicain au Parlement italien, après avoir salué les congressistes des divers pays, glorifia la France

gouvernée par un ministre qui ose combattre l'omnipotence du Vatican.

Tout le monde acclama vivement, et les cris de *Bravo! Vive Combes!* se répétèrent aux échos de la ruine antique.

Vers trois heures, il fallut bien se séparer pour retourner au Congrès.

Sixième Séance

Jeudi 22 septembre après-midi.

La séance est reprise à 3 heures sous la présidence du citoyen Petitjean.

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, la commission des vœux a adopté et nous transmet la proposition déposée dans la première séance par le Dr Haeckel, proposition ainsi conçue :

« Le Congrès universel de la Libre Pensée félicite Monsieur » Emile Combes, président du Conseil des Ministres de la » République Française, de sa lutte énergique pour les droits de » la pensée humaine contre l'oppression théocratique et pour » la séparation radicale, en France, de l'Etat et des Eglises, » dans le sens des principes du droit commun appliqué à toutes » les conceptions philosophiques et sociales. »

Le Congrès, tout entier debout, acclame longuement cette motion aux cris répétés de *Vive Combes !*

M. Bossi. — Au nom des députés italiens, j'exprime des remerciements à M. Combes pour sa lutte courageuse contre le Vatican.

J'émetts l'espoir que l'amitié entre les deux peuples se resserrera encore dans l'avenir. (*Acclamations.*)

FURNÉMONT. — Nous remercions également le Parlement français des nombreuses preuves de solidarité qu'il ne cesse de donner aux autres nations. (*Acclamations.*)

M. PETITJEAN. — Au nom des Sénateurs et Députés français présents, je remercie M. Bossi et M. Furnémont.

UN DÉLÉGUÉ FRANÇAIS dépose une proposition demandant l'abrogation de la loi Dupuy de 1893 contre les anarchistes, dite loi scélérate, et qui met en danger la liberté de pensée.

(Adopté à l'unanimité.)

Siège de la Fédération Internationale.

M. GHISLERI. — Je propose que l'assemblée conserve le siège de la Fédération Internationale et de son Bureau central à Bruxelles; là fut son berceau, de là s'est développée cette activité persévérante de savante organisation et de propagande qui a su réunir autour d'elle les meilleurs éléments de l'intellectualité et de la politique de toutes les nations. Ce sera non seulement un acte de reconnaissance pour les grands services rendus à notre cause par l'honorable secrétaire général Léon Furnémont (*acclamations: Vive Furnémont!*) et ses collaborateurs (*acclamations*), mais ce sera un acte de sagesse de laisser à Bruxelles le siège de la Fédération. Dans ce petit pays, en effet, la lutte contre toutes les formes les plus astucieusement modernes du cléricalisme, dans l'ordre économique et politique, est plus intense que dans n'importe quel autre pays d'Europe. Dans aucun autre pays, nous ne trouverons de collègues aussi convaincus, aussi fermes et aussi courageux dans la lutte contre l'ennemi; bien peu peuvent sentir, comme ils le sentent, la gravité des périls qui menacent les peuples oublieux ou indifférents devant l'astucieuse politique du Vatican. Personne mieux qu'eux n'est digne d'être à notre tête, chefs vigilants et lutteurs intangibles. (*Longues acclamations.*)

Le siège de la Fédération est maintenu à Bruxelles, unanimement et par acclamation.

EMILE CHAUVELON. — Après les paroles éloquentes que vous venez d'entendre, il n'y a plus à faire de discours et je me borne à vous soumettre simplement la proposition que voici :

« Le Congrès international de la Libre Pensée réuni en » séance plénière décide que les pouvoirs du Bureau central » actuel sont prorogés jusqu'au prochain congrès. »

Désignation du siège du prochain Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — Notre secrétaire général, Furnémont, me prie de soumettre à l'assemblée la question de savoir où se tiendra le prochain congrès.

FURNÉMONT. — Citoyens, citoyennes, en ce qui concerne la propagande de la *Fédération Internationale*, permettez-moi de vous

mettre au courant de la situation : nous avons reçu plusieurs demandes relatives au prochain congrès international et il résulte de ces demandes que nous vous proposerons de tenir dans deux ans un double congrès international, l'un en Europe, l'autre dans l'Amérique du Sud, à Buenos Ayres ou à Montevideo.

Le jour où nous avons déclaré que nous réunirions un congrès international de libre pensée à Rome, un de mes amis, médecin aliéniste, m'a fait appeler chez lui et m'a dit : mon cher ami, vous avez là des idées qui vous conduiront très loin. (*Hilarité.*) Vous voyez aujourd'hui le résultat. (*Applaudissements.*)

Si je vous demande aujourd'hui de réunir un congrès de libre pensée dans l'Amérique latine, c'est que j'ai reçu mandat de le faire au nom des associations de libre pensée et des groupes démocratiques et socialistes de la République argentine et de l'Uruguay, et je puis vous affirmer que le Congrès que nous tiendrons dans deux ans dans ces régions aura une importance corrélatrice à celle du Congrès à Rome.

Evidemment, à ce congrès si lointain, il ne nous sera pas possible d'envoyer un grand nombre de délégués ; si nous y allons à une dizaine de délégués européens pour représenter les principales nations de l'Europe, ce sera suffisant. Par contre, nous demanderons qu'un Congrès se tienne parallèlement en Europe, et, pour la désignation du siège de ce Congrès, le bureau n'entend vous donner aucune indication. Il vous laisse absolument libres de proposer et de voter tout ce que vous voudrez.

Mais nous demandons qu'au même instant il y ait un congrès en Europe et un congrès dans l'Amérique du Sud, afin que nous puissions ainsi embrasser en même temps tous les pays de religion catholique.

Quand nous aurons transporté la libre pensée dans tous les pays de religion chrétienne, chez les catholiques, les protestants, chez les Orthodoxes Russes, Grecs, Serbes, Bulgares, etc., alors nous causerons avec les Musulmans et avec les Bouddhistes. (*Hilarité et longs applaudissements.*)

ROMUALDI. — Je propose, étant donné qu'il est nécessaire d'intensifier la propagande libre penseuse en Espagne, de désigner comme siège du prochain congrès la ville de Barcelone. (*Acclamations.*)

CHAUVELON. — Je viens vous faire une proposition qui, malgré l'apparence, n'est pas en contradiction avec celle que vous venez d'entendre.

Des Congrès comme celui-ci ont une portée immédiate et pratique. Dans cet ordre d'idées, étant donnés la prospérité actuelle de la libre pensée et ses progrès incessants et rapides, il a paru possible et désirable à plusieurs de nos amis de France et d'ailleurs, de tenir un Congrès en 1905, afin d'en tenir un seul en 1906.

Il a paru qu'il y avait des raisons très importantes, pour proposer, et je vais immédiatement justifier ces propositions — que ce Congrès de 1905 ait lieu à Paris.

La situation est quelque peu délicate, parce que, comme congressiste français, je vais avoir l'air de plaider *pro domo*. Mais personne de nous n'apporte ici des idées nationales ou nationalistes et j'espère vous prouver que c'est uniquement en me plaçant au point de vue des intérêts généraux, des intérêts internationaux, des intérêts mondiaux de la Libre pensée que je vous propose actuellement la ville de Paris comme siège du prochain congrès. Voici mes raisons :

Les libres-penseurs du monde entier se doivent, vous n'en doutez pas, une aide efficace de solidarité et de coopération. Dès qu'un mouvement se produit dans un pays, tous les autres doivent tâcher d'y collaborer. Or la France républicaine a cette chance heureuse d'avoir un ministère républicain et laïc, d'avoir rompu ses relations diplomatiques avec le Vatican, d'être enfin préparée et même toute prête à réaliser la séparation des Eglises et de l'Etat. (*Applaudissements.*)

Et vous savez combien il faut de courage et de persévérance surtout en des œuvres aussi nouvelles, aussi hardies, sans précédent, et il n'est pas de trop, à mon avis il est même indispensable, que tous nos amis et nos frères d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, de partout, viennent nous apporter un fraternel secours.

Permettez-moi d'ajouter, comme secrétaire de la commission française, que nous avons le plaisir de constater que la France, si elle n'a pu envoyer à Rome qu'un millier de congressistes, nous a donné actuellement plus de trente cinq mille adhésions morales au congrès de Rome. (*Applaudissements.*) Ces adhésions

sont presque toutes, pour les 9/10, des adhésions de travailleurs, d'ouvriers manuels, de petits artisans, de petits employés, d'instituteurs, d'institutrices et de cultivateurs; et non seulement tous ces courageux libres-penseurs de France nous ont donné leur adhésion morale, mais ils ajoutent chaque jour leur obole pour qu'on répande en France, par des circulaires, des rapports et des brochures, la bonne parole, les bonnes semences qui germeront en moissons magnifiques. Voulez-vous savoir, Citoyens, par quoi cela se traduit? Chaque jour, nous recevons un rapport de notre permanence française, et avant-hier, nous avons reçu 175 francs de tous ces braves gens pour notre propagande.

Voici la proposition que je vous sou mets :

« Le Congrès international de la Libre Pensée, réuni en
» séance plénière le 22 septembre, considérant que l'œuvre la
» plus urgente à accomplir est la séparation de l'Etat et des
» Eglises; que le pays où cette séparation est la plus imminente,
» est la France; que le devoir des Libres-Penseurs du monde
» entier est d'aider la France dans cette œuvre de salut public
» et d'émancipation mondiale ;

» Que cette œuvre peut et doit être accomplie dans un an ; que
» l'occasion opportune se présentera par conséquent de fêter
» cet événement d'importance mondiale, ou de le hâter si, par
» une hypothèse impossible, il devait être retardé par des obsta-
» cles imprévus ;

» Décide que le prochain Congrès international se tiendra en
» 1905 à Paris. »

M. FERRER. — Quelques mots seulement, camarades, pour vous dire que malgré toute la bonne volonté des amis espagnols qui ont demandé que le prochain congrès ait lieu à Barcelone, je dois vous dire qu'à la vérité nous ne pouvons pas vous promettre qu'un Congrès de libre-pensée pourrait avoir lieu en Espagne, parce que le gouvernement espagnol est si despotique qu'il n'y a pas de liberté de pensée possible pour les citoyens.

Le Congrès qui devait avoir lieu à Madrid en 1892 a été fermé par ordre du préfet; cela arriverait peut-être aussi pour le prochain congrès à Barcelone car, en Espagne, on ne peut rien faire contre l'Eglise, même quand les libéraux sont au pouvoir.

Je pense qu'il serait dangereux de choisir Barcelone ou une autre ville d'Espagne comme siège du prochain congrès, car il serait malheureux de voir tous les travaux préparatoires d'un congrès perdus si le gouvernement espagnol interdisait la tenue du Congrès en Espagne.

M. SILVY (République Argentine). — Camarades, je viens ici porteur du mandat des libres-penseurs de la République Argentine, qui envoient au Congrès de Rome leur salut fraternel et, ce qui n'est pas plus mal, leurs travaux et leurs cotisations. (*Rires et applaudissements*).

Un Congrès de libre-pensée a été tenu à Buenos-Ayres il y a un mois, et toutes les questions y ont été étudiées dans le même ordre d'idées qu'ici. Les discussions qui ont eu lieu là-bas, les vœux qui ont été proposés et votés, constatent l'énergie, l'activité et l'intelligence des libres-penseurs des républiques latines d'Amérique.

Chez nous, citoyens, nous avons le malheur d'avoir à lutter contre le plus redoutable parmi les plus redoutables de nos ennemis, je veux parler des jésuites contre lesquels nous luttons tous les jours, avec l'énergie et la tenacité qu'il faut lorsqu'on a affaire à de si dangereux adversaires.

C'est pour cela qu'en vous apportant le salut fraternel de ces libres-penseurs d l'autre côté de l'océan, je viens également vous demander de leur donner cette preuve de sympathie et cet encouragement de décider que l'un des deux congrès qui se tiendront dans deux ans aura lieu dans une des républiques de l'Amérique du Sud. Il y a là beaucoup à faire pour la libre-pensée, et je vous promets que l'effort sera fait là-bas avec la même vigueur et la même énergie que de ce côté de l'océan, si bien que les libres-penseurs des deux mondes pourront de mieux en mieux se prêter main-forte dans leur travail et leur lutte pour l'émancipation de l'humanité. (*Applaudissements*).

M. GUSTAVE GRAS — Permettez-moi, au nom de l'intérêt international de la libre pensée, d'appuyer la proposition de notre ami Chauvelon.

À la veille du grand événement qui se prépare en France: la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, il est de notre devoir, à nous, les libres-penseurs du monde, d'apporter à nos amis de France notre réconfort et notre aide fraternelle en

tenant l'an prochain un congrès international à Paris. Nous rendrons ainsi service à la cause mondiale de la libre pensée car la France, en se séparant de l'église, créera un précédent, elle donnera le bon exemple aux autres nations.

Voilà la raison d'intérêt mondial pour la libre-pensée qui me fait appuyer la proposition du citoyen Chauvelon.

DOIZIÉ (*Motion d'ordre*). — Citoyens, c'est avec le plus grand désir de ne pas susciter de désordre dans cette assemblée que je vous prie, dans votre intérêt surtout, de ne pas clore ce Congrès comme il menace, me semble-t-il, de l'être. C'est pourquoi, au nom des socialistes et des libertaires d'Italie et d'un certain nombre de socialistes d'Espagne, je vous prie d'écouter la motion d'ordre que j'ai charge de présenter.

Je ne suis pas bien au courant de la façon dont les choses se passent dans vos congrès de libre-pensée, c'est le deuxième auquel j'assiste et peut-être le dernier, cela dépendra de vous; mais j'ai assisté à de nombreux congrès socialistes. Or, d'ordinaire, lorsqu'on discute le siège du futur congrès, c'est que le congrès actuel est terminé. S'il devait en être ainsi, je protesterais, car votre congrès aurait été complètement insuffisant.

Voilà pourquoi, au nom d'un grand nombre de camarades de tous les pays, je suis chargé de vous présenter un ordre du jour protestant contre la discussion du siège du prochain congrès avant que les travaux de ce congrès-ci soient épuisés.

M. FURNÉMONT. — Le bureau tout entier accepte la motion de Doizié et remet à la fin de la session, après la clôture des travaux, la discussion sur le choix des deux villes où l'on tiendra le prochain Congrès. (*Assentiment général.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprenons la suite de notre ordre du jour en continuant la discussion commencée ce matin sur

L'Assistance Publique.

La parole est au Rapporteur, le Dr Debierre, qui a bien voulu, en l'absence du député espagnol Junoy, retenu par la maladie et excusé, accepter de faire rapport sur cette question.

M. DEBIERRE (Lille). — Citoyens, citoyennes : Votre 4^e commission a entendu d'intéressantes communications, la plupart concernant l'organisation de l'assistance publique. Elle m'a prié

de n'en retenir ici qu'une motion d'ordre général, estimant que dans ce congrès nous ne sommes pas des législateurs, mais des philosophes, des sociologues et surtout des Libres-penseurs. Elle m'a prié d'apporter à cette tribune le désir formel que le Congrès sollicite de tous les gouvernements, de tous les pouvoirs publics, qu'il soit mis un terme à l'oppression de la conscience de ceux qui sont dans les asiles, dans les hôpitaux ou placés chez des nourriciers.

Vous savez comme moi qu'à l'heure actuelle, dans les milieux hospitaliers, c'est encore le pouvoir des congrégations qui règne et que les enfants abandonnés placés dans les familles pour le compte des pouvoirs publics sont encore soumis quelquefois, malgré les parents eux-mêmes, aux mômèries de l'église catholique, apostolique et romaine.

C'est pour cette raison, Citoyens, qu'au nom de la commission, j'ai l'honneur de vous proposer l'adoption du vœu général suivant :

« Le Congrès réclame énergiquement la laïcisation de tous les services hospitaliers et d'assistance publique. » (*Applaudissements.*)

IDA ALTMANN (Berlin). — A voir ce Congrès si magnifique, on peut même dire sublime comme manifestation, on pourrait croire que ce beau pays, et sa capitale, Rome l'éternelle, est le plus avancé de tous les pays quant à la liberté, car une manifestation comme celle d'avant-hier ne serait pas possible dans beaucoup de pays, ni en Allemagne, ni peut-être même dans les républiques française et suisse. Nous voici rassemblés dans cette salle, jadis auditoire de ceux qui obscurcissaient les esprits, et qui, aujourd'hui, devint la tribune de la pensée libre et de la science. Nous avons commencé nos travaux ici le 20 Septembre, jour anniversaire de cette date mémorable à jamais où le peuple a arraché des griffes de la papauté, le sceptre et le glaive; c'est le jour prédit par Zola dans son œuvre admirable, *Vérité*, pour la rédemption définitive de la Vérité et de la Justice. Il est beau, il est grand qu'aujourd'hui, à deux pas des prisons terribles où furent détenus l'immortel Giordano Bruno et la malheureuse Béatrice Cenci, victime de l'avarice du pontife romain, nous les Libres-penseurs de tous les pays, nous délibérons sur l'affranchissement définitif tant intellectuel que matériel de l'humanité.

Mais, pour l'affranchissement social, notre pays, l'Allemagne, est beaucoup plus avancé que les pays latins, notamment en ce qui concerne l'assistance publique. Celle-ci y est principalement assurée par l'Etat et les communes. A Berlin, comme dans la plupart des autres villes de la Prusse, il y a des hôpitaux, des orphelinats, des asiles pour les vieillards et les infirmes, des maisons pour les aliénés, les épileptiques et les idiots, tous établissements fondés par les communes ou par l'Etat. Et c'est seulement quand ces institutions publiques ne suffisent pas à recevoir les malades, les orphelins, etc. qu'on les confie à des institutions confessionnelles, et encore celles-ci sont toujours contrôlées par les autorités communales.

Dans les villes, et même les villages du Wurtemberg, en Styrie, l'Autriche allemande, l'assistance publique est assurée de plus en plus par les communes.

Mais, quelque avancés que nous soyons pour l'assistance publique, relativement aux pays latins, nous ne nous contentons pas de ces beaux commencements, nous exigeons des réformes radicales afin que tous les malheureux, tous les souffrants de tout sexe, de tout âge, de toute condition soient délivrés complètement de toute influence ecclésiastique, car celle-ci est toujours pernicieuse et défavorable à toute guérison tant physique qu'intellectuelle. Nous faisons vœu de contribuer de tout notre pouvoir à la réalisation de cette exigence urgente : la laïcisation parfaite de l'assistance publique dans notre pays comme dans tous les autres, exigence dictée par la justice indispensable pour le bien-être des individus et de la société humaine. (*Applaudissements.*)

M. LE D^r BOYER (Bretagne). — Je viens de la Bretagne, où la superstition et la religion ont, de tous temps, trouvé leurs plus fortes assises en France, et je suis chargé, par les libres-penseurs et les socialistes bretons, par ceux qui ont osé dresser dans la Bretagne catholique la statue de Renan (*Acclamations*) d'apporter au Congrès leur fraternel salut.

Et dans cette question de l'assistance publique, je puis vous dire comme médecin et comme militant, qu'en Bretagne, comme partout, l'assistance publique est plus ou moins directement aux mains des prêtres parce que c'est pour eux une occasion de plus d'asservir les esprits. La Bretagne réunit peut-être la collection la plus brillante de toutes les maladies, de

toutes les horreurs qui peuvent affliger l'humanité; on peut voir là l'effet direct de l'ignorance, de la pauvreté et des mensonges catholiques; c'est là qu'on voit bien que catholicisme et mendicité, catholicisme et servage, catholicisme et ignorance marchent toujours de pair. Il suffit d'avoir parcouru la Bretagne pour apprécier l'œuvre immense qu'il y a à accomplir et combien elle fera honneur à ceux qui auront le courage de la réaliser.

C'est au nom de la Bretagne républicaine, démocratique, que je viens vous demander d'affirmer par vos résolutions la nécessité de laïciser tous les services publics et notamment ceux de l'assistance, car ces services aux mains des prêtres ne sont pour eux qu'une occasion et un moyen d'exploiter sans cesse les pauvres diables. Ce qu'ils semblent donner ils ne le donnent pas, ils le prêtent et avec usure; ce qu'ils recherchent, quand ils font une œuvre de bienfaisance, ce n'est pas le bien réel de la population, mais uniquement leurs propres et seuls intérêts. (*Applaudissements.*)

Vous ne sauriez croire combien, en Bretagne, il est difficile pour le médecin, de vivre, car il y a là des sœurs, ignorantes comme elles le sont toutes, qui soignent les malades; mais leur principale fonction, sous le couvert de la médecine qu'elles pratiquent, c'est de rabattre les enfants vers les écoles congréganistes. Dans ce pays-là, les saints guérisseurs sont innombrables et c'est par eux surtout que se propagent les contagions de tous genres.

Je ne veux pas prolonger ce tableau; qu'il me suffise de vous avoir apporté le salut et l'adhésion (notamment aux conclusions qui nous occupent en ce moment), de la Bretagne qui s'émancipe et qui bientôt sera à la tête du mouvement de la libre-pensée française. Car si la Bretagne est lente à s'émouvoir, une fois sur le chemin du progrès, avec son entêtement et sa ténacité de race, elle ne manquera pas de prendre place au premier rang et de marcher jusqu'au bout dans la voie de l'émancipation. (*Applaudissements.*)

Mademoiselle BALABANOFF (Russie). — (Voir le rapport aux annexes).

La discussion est close.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les trois propositions qui nous ont été soumises, celle de Debierre, au nom de la

commission, celle d'Olivetti et celle de Mademoiselle Balabanoff.
Ces propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Le Dogme et la Science

M. F. BUISSON, rapporteur. — Citoyens, je suis chargé de vous faire rapport au nom de la 7^e commission qui a examiné la question : le Dogme et la Science. Vous avez entendu tout-à-l'heure le citoyen Doizié qui vous a dit que si le congrès se séparait sans avoir mené à bien sa tâche, sans qu'il reste une résolution officielle sur cette importante question, ce serait un grand malheur, car le Congrès aurait failli à sa mission. Je partage son sentiment et comme lui je considère que cette question du Dogme et de la Science est en quelque sorte le noyau, le cœur de toutes nos délibérations ; aussi votre septième commission a-t-elle cru devoir concentrer tous ses efforts sur l'examen des propositions à vous faire.

Je dois vous exposer d'une manière objective le résultat auquel nous sommes arrivés : nous avons laissé la décision définitive à l'assemblée générale, sans pouvoir en prendre la responsabilité, et je vous indiquerai pourquoi. Nous étions environ deux cents membres inscrits à la septième commission, nous avons voté par appel nominal ; par conséquent, nous savons exactement comment se sont partagés les avis, je l'indiquerai tout-à-l'heure ; vous en jugerez et vous déciderez.

Citoyens, il a été présenté à la septième commission deux propositions, non pas deux propositions concertées à l'avance, mais faites séparément.

La première, dont je suis signataire, était un projet de déclaration de principes qui a été distribué et dont vous aurez tous reçu un exemplaire. Cette proposition, d'un caractère général et théorique, est destinée, devant le public indifférent et devant le public adversaire, à faire connaître notre conception de la libre-pensée. Voici ce projet de déclaration :

Motion Ferdinand Buisson

Le Congrès International de la Libre Pensée réuni à Rome, le 22 septembre 1904, désireux de prévenir tout malentendu en fixant dès l'abord le sens qu'il attache au mot « libre pensée »,

et par là même la portée des revendications qu'il formulera, croit devoir faire précéder ses délibérations spéciales de la Déclaration de principes énoncée dans les trois résolutions ci-après :

I

PREMIÈRE RÉOLUTION

DÉFINITION DE LA LIBRE PENSÉE EN GÉNÉRAL

La Libre Pensée n'est pas une doctrine ; elle est une méthode, c'est-à-dire une manière de conduire sa pensée — et, par suite, son action — dans tous les domaines de la vie individuelle et sociale.

Cette méthode se caractérise non pas par l'affirmation de certaines vérités particulières, mais par un engagement général de rechercher la vérité en quelque ordre que ce soit, uniquement par les ressources naturelles de l'esprit humain, par les seules lumières de la raison et de l'expérience.

La Libre Pensée peut être envisagée soit théoriquement, dans l'ordre intellectuel, soit pratiquement, dans l'ordre social.

Dans l'un et dans l'autre cas, elle se détermine d'après les deux règles ci-dessous.

II

DEUXIÈME RÉOLUTION

DEUX RÈGLES DE LA LIBRE PENSÉE DANS L'ORDRE THÉORIQUE OU INTELLECTUEL

Première règle. — La Libre Pensée ne pouvant reconnaître à une autorité quelconque le droit de s'opposer ou même de se superposer à la raison humaine, elle exige que ses adhérents aient expressément rejeté non seulement toute croyance imposée, mais toute autorité prétendant imposer des croyances (soit que cette autorité se fonde sur une révélation, sur des miracles, sur des traditions, sur l'infailibilité d'un homme ou d'un livre, soit qu'elle commande de s'incliner devant les dogmes ou les principes *a priori* d'une religion ou d'une philosophie, devant la décision des pouvoirs publics ou le vote d'une majorité, soit qu'elle fasse appel à une forme quelconque de pression exercée

du dehors sur l'individu pour le détourner de faire sous sa responsabilité personnelle l'usage normal de ses facultés).

Deuxième règle. — La Libre Pensée ne pouvant se borner à cette manifestation négative à l'endroit de tout dogme et de tout credo, elle exige de ses adhérents un effort actif en vue de réaliser par les moyens humains l'idéal humain.

Elle se refuse d'ailleurs à donner à sa propre conception de cet idéal le caractère absolu et immuable que s'attribuent abusivement les religions, mais que ne comporte ni la science ni la conscience humaine, l'une et l'autre obligées de se mouvoir dans le relatif et soumises à la loi du progrès.

Loin de céder à la tentation de construire prématurément un système définitif, la Libre Pensée propose à l'humanité, comme le veut la nature des choses, de poursuivre indéfiniment le *vrai* par la *science*, le *bien* par la *morale*, le *beau* par l'*art*. Et si à chaque moment de son développement, elle est prête à rendre compte du résultat actuel de ses recherches, elle est aussi toujours prête à le compléter et à le rectifier en ajoutant aux découvertes d'hier les découvertes de demain.

III

TROISIÈME RÉOLUTION

DEUX RÈGLES DE LA LIBRE PENSÉE DANS L'ORDRE PRATIQUE ET SOCIAL

Première règle. — La Libre Pensée ne pouvant se contenter d'opinions purement spéculatives, qui n'intéresseraient que la pensée individuelle, il lui appartient de fournir une règle de vie aussi bien aux sociétés qu'aux individus.

Appliquée aux sociétés, elle est la méthode qui consiste à vouloir soumettre aux lois de la raison l'organisation sociale elle-même.

Une société qui s'inspire de cette méthode a pour premier devoir d'enlever à tous ses services publics (administration, justice, instruction, assistance, etc.) tout caractère confessionnel, par où il faut entendre qu'elle doit les rendre non seulement neutres entre les diverses confessions religieuses mais étrangers et réfractaires à toute influence religieuse, rigoureusement exclusifs de tout dogmatisme explicite ou implicite.

La laïcité intégrale de l'Etat est la pure et simple application de la Libre Pensée à la vie collective de la Société. Elle consiste à séparer les Eglises de l'Etat, non pas sous la forme d'un partage d'attributions entre deux puissances traitant d'égale à égale, mais en garantissant aux opinions religieuses la même liberté qu'à toutes les opinions, et en leur déniaut tout droit d'intervention dans les affaires publiques.

Deuxième règle. — La Libre Pensée n'étant complète que quand elle entreprend de réaliser socialement l'idéal humain, elle doit tendre à l'institution d'un régime sous lequel pas un être humain ne pourra plus être sacrifié ni même négligé par la Société, et par conséquent ne sera plus mis ou laissé par elle, directement ou indirectement, dans l'impossibilité pratique d'exercer tous ses droits d'homme et de remplir tous ses devoirs d'homme.

La Libre Pensée est donc logiquement génératrice d'une science sociale, d'une morale sociale et d'une esthétique sociale qui, en se perfectionnant par les progrès mêmes de la conscience publique, constitueront un régime de justice : la justice sociale n'est que la raison appliquée par l'humanité à son propre gouvernement.

En d'autres termes, la Libre Pensée est *laïque, démocratique et sociale*, c'est-à-dire qu'elle rejette, au nom de la dignité de la personne humaine, ce triple joug : le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du capital en matière économique.

Voilà le premier document soumis à la commission.

Le second document est la proposition du citoyen Doizié, proposition ainsi conçue :

« Le Congrès international de la libre-pensée affirme que la libre-pensée a pour but d'émanciper l'esprit humain de toutes les croyances et des préjugés religieux qui sont absolument contraires aux résultats de la science ; affirme également que la libre-pensée ne doit pas seulement combattre les préjugés et les dogmes religieux, mais encore et surtout les préjugés politiques et sociaux qui sont au moins aussi dangereux pour l'émancipation intégrale de l'humanité ; déclare que l'émancipation intellectuelle et morale n'est possible que par l'affranchissement matériel et économique de la classe ouvrière de l'oppression

capitaliste qui pèse sur elle, affranchissement qui libérera l'humanité tout entière en assurant à tous le droit à la vie ».

Cette proposition a été présentée à la Commission par le citoyen Doizié au nom d'un groupe de camarades; aussitôt qu'elle a été lue en commission, il a été reconnu, je crois à l'unanimité, qu'elle ne pouvait donner lieu à aucune difficulté. Elle a été admise et votée par tout le monde, je pense, sans exception. Par conséquent, il n'y a pas de discussion sur l'ordre du jour Doizié, personne ne s'y est opposé et je suis chargé, comme rapporteur, de vous le proposer.

La question, la seule question qui se pose est celle-ci : Cet ordre du jour, qui est excellent, rend-il inutile une déclaration de principes relative à la libre-pensée, celle que j'ai eu l'honneur de vous lire? C'est sur cette question là seulement qu'il a été voté par appel nominal.

Avant de passer au vote, il a été entendu entre nous tous que la condition indispensable pour que la libre-pensée mérite son nom et mérite nos efforts et notre dévouement, c'est que nous ne renforçons pas la vieille habitude de l'ancien anti-cléricisme purement intellectuel, purement rationaliste qui méconnaissait la question sociale. (*Vifs applaudissements.*)

Nous considérons que si la libre-pensée n'est pas à la fois laïque, démocratique et sociale, elle n'est encore qu'une forme arriérée que nous avons dépassée et à laquelle il ne faut plus revenir. (*Applaudissements.*)

Nous avons été unanimes à déclarer que tout ce qui ferait sortir de ce Congrès une déclaration intellectualiste, sèche, étroite, égoïste et qui semblerait faite uniquement pour le plaisir des esprits savants ou, mieux, des faux savants, serait une mauvaise action; et par conséquent, nous ne voulons pas qu'il sorte de nos délibérations une seule phrase, une seule définition de la libre-pensée qui ne dise pas clairement que nous voulons l'émancipation matérielle, économique, en même temps, au même degré et avec la même force que l'émancipation intellectuelle et morale. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà sur quoi nous sommes d'accord. Il ne s'est pas trouvé parmi nous un seul congressiste qui soit venu nous dire : je veux bien parler de la libre-pensée, et qu'on ne parle pas de la libération économique du prolétariat; il ne s'en est pas trouvé un

seul en commission et je suppose qu'il ne s'en trouvera pas davantage dans cette assemblée. (*De toutes parts : Non, non !*)

Cela étant bien admis, voici la question qui se pose : Voulez-vous approuver le vote qui a été émis par votre septième commission ? (*Oui ! oui !*)

Attendez, je vais l'exposer : Sur les deux cents membres environ, il y en a quatre-vingt-dix qui se sont abstenus ou qui étaient absents. Quatre-vingt-cinq membres ont voté la seule proposition Doizié; vingt trois ont voté les deux propositions à la fois. Il y a eu deux voix perdues que nous considérons comme n'existant pas, attendu que c'était un malentendu de vote.

Il n'y a donc personne qui ait proposé de voter une déclaration de principe purement intellectuelle à l'exclusion de la proposition Doizié. Mais, je le répète, quatre-vingt-cinq membres se sont bornés à voter l'ordre du jour Doizié, ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de plus d'y joindre l'exposé de principes théorique que j'ai eu l'honneur de vous lire en débutant. En d'autres termes, il y a eu, au sein de la commission, une majorité et une minorité, non pas une majorité ni une minorité complètes, puisqu'il y avait 90 absents ou abstenants. Mais qu'importe, voilà le rapport fait, c'est à vous citoyens, à apprécier, à examiner et à décider.

Mais, veuillez me permettre d'y insister : il n'y a pas ici un conflit d'opinions ; vous n'êtes pas entre deux écoles, vous n'avez pas devant vous des radicaux d'une part, des socialistes, de l'autre, qui sont hostiles ; ce serait une calomnie de prétendre qu'il y aurait là un document radical et un document socialiste. Il y a deux documents qui, tous les deux, sont rédigés par des libres-penseurs, qui tous les deux veulent et réclament l'émancipation matérielle et intellectuelle sans séparer l'une de l'autre ! (*Applaudissements.*)

La majorité a pensé qu'on pourrait se borner à l'ordre du jour Doizié, la minorité a pensé qu'il fallait voter les deux.

La minorité a pensé qu'il fallait un document pour répondre à la question que nous adressent tous nos adversaires. Ils nous défient de définir la libre-pensée ; ils nous disent que nous ne pouvons pas, que nous ne voulons pas dire ce qu'elle est et que c'est là notre faiblesse. Eh bien, ceux qui vous proposent d'ac-

cepter le double document, vous demandent d'accepter une déclaration de principes précisément parce que cette déclaration, publiée dans nos Annales, publiée dans la Presse du monde entier, prouvera que les libres-penseurs ne veulent pas arrêter un credo, ne veulent pas imposer un dogme, mais qu'ils veulent affirmer la liberté pour chacun d'eux de penser entièrement d'après sa conscience, d'après sa raison, et l'engagement pris par chacun d'eux de se révolter contre toute autorité constituée prétendant s'imposer à lui sous quelque nom que ce soit. (*Applaudissements.*) Quelle que soit l'autorité d'un homme, quelle que soit l'autorité d'un livre, la Bible ou tout autre qu'il invoque, nous ne voulons reconnaître, pour nous incliner devant lui *ni Dieu, ni maître !* (*Vifs applaudissements, longues acclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il a été déposé aux conclusions de la commission un amendement du citoyen Augagneur, amendement accepté par la commission et qui consiste à ajouter à la délibération ceci :

« VI. — C'est dire que tout effort tendant à la libération » intellectuelle et morale de l'humanité n'a de sens et d'efficacité » cité que s'il concourt à assurer l'émancipation économique du » prolétariat universel. »

DOIZIÉ. (*Applaudissements.*) — Citoyens, je dois d'abord déclarer que j'aurais voté sans aucune hésitation l'amendement du citoyen Augagneur, amendement nettement socialiste et qui, par conséquent, est fait pour me donner satisfaction. Mais ce que je ne veux pas, c'est que précisément cet amendement donne une tournure socialiste à un ordre du jour qui ne l'est pas. Nous verrons, après la discussion, si le citoyen Augagneur ne préférera pas joindre son amendement à la résolution que je vais vous présenter, plutôt que de l'ajouter pour couronner et faire accepter une déclaration qui n'est pas suffisamment claire au point de vue socialiste, au point de vue ouvrier.

C'est la première fois que, dans ma vie de militant, il m'arrive d'être rapporteur d'une majorité ; cette situation me gêne un peu, mais elle m'enchanté tellement dans l'occurrence, que je ferai tout mon devoir pour essayer d'être le plus clair possible.

Je ne suis pas à cette tribune pour combattre la proposition Buisson, étant donné que déjà en commission même j'ai déclaré

qu'il n'y avait pas contradiction absolue entre le texte du citoyen Buisson et le mien, et que j'étais prêt même à voter cette motion qui pouvait satisfaire les philosophes, et ceux qui se contentent de mots. Mais j'ai ajouté que la mienne, sans être aussi profonde, peut-être — je laisse cela aux savants — était plus nette, plus claire, plus simpliste ; mais j'estime que c'est une qualité parce que lorsqu'on veut émanciper une société, ce n'est pas aux savants et aux philosophes seulement qu'on doit s'adresser, il faut s'adresser à la masse, et lui parler un langage simple pour qu'elle comprenne. Sans doute, au point de vue littéraire et philosophique, la proposition Buisson est certainement bonne ; mais, dans les ateliers, dans les masses profondes où nous vivons, où nous faisons constamment, nous, de la propagande non seulement socialiste mais même anti-cléricale, nous nous adressons continuellement à un peuple profondément ignorant et qui, pendant longtemps, nous a écrasés par la force du nombre ; c'est là que nous devons faire de la propagande et non pas exclusivement parmi les gens d'études qui vivent dans leur cabinet de travail. Nous devons nous adresser à ceux qui souffrent, mais qui ne savent pas toujours discerner les vrais moyens d'abrégier leurs souffrances et d'y mettre un terme. Et voilà pourquoi, avec mon tempérament d'ouvrier, je crois que nous devons nous arrêter à des résolutions simples, mais claires et nettes et que la masse ouvrière puisse comprendre.

M. HINS. — Pas d'aristocratie d'en-bas.

M. DOIZIÉ. — On nous dit : pas d'aristocratie d'en-bas. Cela me semble tellement bizarre : on dirait que c'est nous, qui faisons partie de la classe que nous défendons, qui sommes des aristocrates alors que ce sont au contraire les bourgeois qui veulent conduire la classe ouvrière et s'en servent aujourd'hui pour exploiter leurs bulletins de vote. (*Interruptions.*)

Je vous donne ma parole d'honneur...

UN MEMBRE. — Nous avons tous des paroles d'honneur. (*Brut et colloques.*)

DORZIÉ. — J'ai été désigné au scrutin secret par un groupe de l'Imprimerie nationale, c'est-à-dire d'ouvriers manuels et intellectuels, puisque le secrétaire du directeur lui-même est membre du groupe. Je dis que ces camarades-là et moi-même nous ne pensions jamais que nous serions ici non pas en contra-

diction, mais même en lutte avec le citoyen Buisson, que nous avons discuté non pas contre telle ou telle forme, tel ou tel individu, mais pour telle ou telle chose, pour telle ou telle classe, et l'on n'a pas le droit de nous dire ici que nous exploitons l'idée ouvrière. (*Nouveaux colloques.*)

Je dis, citoyens, que l'ordre du jour que nous avons déposé n'a pas du tout pour but de servir d'amendement ou de queue à la résolution Buisson. J'ai déclaré, et je suis prêt encore à le dire, qu'il n'exclut pas la proposition Buisson, que l'on pouvait voter la proposition Buisson, d'une part; mais qu'il fallait... (*Bruit et interruptions.*)

... mais qu'il fallait voter ma motion parce que celle-là seule dira quelque chose et sera comprise dans les masses profondes. (*Colloques.*)

Ma motion n'exclut pas les autres, mais elle dit plus, elle dit que l'émancipation intellectuelle, dont nous sommes absolument partisans, ne peut se concevoir et ne peut se réaliser que si elle s'adresse à des hommes et non pas à des animaux. (*Nouvelles interruptions.*)

Je vais vous lire le texte de notre proposition :

« Le Congrès international de la Libre-Pensée affirme que la libre-pensée a pour but d'émanciper l'esprit humain de toutes les croyances et préjugés religieux, qui sont en contradiction flagrante avec les résultats de la science. Il affirme également que la libre-pensée ne doit pas combattre seulement les préjugés et les dogmes religieux, mais encore et surtout les préjugés politiques et sociaux qui sont autrement dangereux à l'humanité.

» Déclare... »

Et c'est ici ce qui différencie ceux qui sont libres-penseurs pour le fond de ceux qui ne le sont que pour la forme... (*Vives protestations.*)

M. le PRÉSIDENT. — Je ne puis pas vous permettre de préférer de telles paroles; il n'y a pas ici deux classes de libres-penseurs; nous sommes tous libres penseurs pour le fond aussi bien que pour la forme. (*Applaudissements.*)

DOIZÉ. — Je continue :

« Déclare que l'émancipation intellectuelle et morale n'est pas possible sans l'émancipation matérielle et économique de la classe ouvrière de l'oppression capitaliste qui pèse sur elle,

l'émancipation qui libérera l'humanité entière de toutes les oppressions, assurant à chacun le droit à la vie. »

Voilà notre proposition et voilà celle que, d'après nous, il importe de voter. (*Applaudissements et manifestations en sens divers.*)

M. VALABRÈGUE (Montpellier). — Citoyens, je crains qu'il y ait une équivoque dans votre esprit. Comme le camarade Doizié, je viens ici comme délégué du parti socialiste; comme lui, j'ai appris à parler aux masses, et comme lui, je pense que le langage élevé de Buisson est peut-être au-delà de ce que les ouvriers peuvent tous comprendre. (*Bruit et protestations.*)

Mais je tiens à faire remarquer que, non seulement le citoyen Buisson a déclaré qu'il acceptait l'ordre du jour du citoyen Doizié et de plus, afin qu'il n'y ait aucune espèce d'équivoque, que dans le dernier alinéa du projet de résolution présenté par le citoyen Buisson, il y a cette phrase sur laquelle j'appelle l'attention de toute l'assemblée :

« En d'autres termes, la libre pensée est laïque, démocratique et sociale, c'est-à-dire qu'elle rejette au nom de la dignité de la personne humaine ce triple joug : le pouvoir abusif d'une autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du capital en matière économique. »

Délégué du groupe d'union socialiste de Montpellier, je dois dire que beaucoup de nos camarades ont compris que la pensée du citoyen Buisson était absolument en harmonie et en concordance avec celle du citoyen Doizié et en conséquence, j'ai reçu mandat d'appuyer, d'une façon absolue, la proposition du citoyen Doizié et celle du citoyen Buisson. (*Bravos, applaudissements.*)

Motion d'Ordre

Citoyenne SORGUE. — Citoyens, Citoyennes,

Au nom de la commission des vœux, j'ai l'honneur de vous présenter le vœu suivant :

« Vœu présenté par la Citoyenne Sorgue, déléguée par les agglomérations ouvrières du bassin de l'Aveyron.

« Le Congrès salue les héros et les martyrs qui luttent en Russie pour la liberté de conscience et fait des vœux pour le prompt succès de la Révolution russe. »

Le citoyen Séménoff a bien voulu appuyer ce vœu qui a été adopté par la commission des vœux.

Je vous demande de le voter à votre tour.

Vive la Russie Révolutionnaire !! (*Applaudissements.*)

— Le vœu est adopté par acclamations.

Reprise de la discussion

GUIDO PODRECCA, rédacteur en chef de l'*Asino*, journal satirique anti-clérical et socialiste, très populaire en Italie.

PODRECCA. (*longs applaudissements*). — Je viens soutenir l'ordre du jour Doizié sans avoir l'espérance, ni même le désir qu'il obtienne l'unanimité des suffrages.

Nous sommes réunis ici pour une action déterminée à laquelle consentent tous les libres-penseurs. Exiger que les radicaux et les républicains se rencontrent dans une affirmation socialiste serait apporter l'hypocrisie et la perfidie dans la Fédération de la Libre-Pensée.

Nous ici, comme socialistes, avec notre affirmation, nous ne voulons pas imposer, mais expliquer notre concept d'après lequel il existe deux conceptions métaphysiques : la théologique et la libérale.

Toutes deux croient élever l'homme spirituellement, tout en le maintenant dans les fers de l'esclavage économique, esclavage que ne subissent pas seulement les prolétaires, mais aussi les intellectuels dont les aspirations idéales sont tous les jours en opposition avec les liens des intérêts matériels. Parmi les libres-penseurs même, bien peu sont en état de faire ouvertement profession d'anti-cléricalisme, et la statistique des baptêmes, des mariages et des funérailles civiles est là pour le prouver, et la puissance économique est si forte que pour elle la bourgeoisie, qui donna à l'idéal les martyrs de Montana, renie aujourd'hui Rome, puisque ses princes n'osent plus en assumer le nom. (*) (*Longues acclamations.*)

(*) Allusion au fils nouvellement né du roi d'Italie, que pour plaire au Pape, l'on n'osa pas appeler prince de Rome.

Motion d'ordre

W. SCHMITTHENNER (Mannheim, Allemagne). — Au nom des délégués allemands j'ai l'honneur de vous lire la résolution suivante proposée par la délégation allemande.

FURNÉMONT. — Lit le vœu en français. (*Bruit dans une partie de la salle.*)

Je vous prie de faire silence, il est intolérable que vous ne puissiez écouter patiemment, lorsque trente délégués allemands, représentant un peuple de cinquante millions d'habitants, réclament votre attention pendant deux minutes. (*Applaudissements.*)

Nos camarades allemands déclarent que les libres-penseurs allemands viennent ici mettre leur main dans la main des libres-penseurs français... (*Bravos, applaudissements.*) Ils demandent l'appui des libres-penseurs étrangers, car, vous le savez, Camarades, le gouvernement impérialiste et bourgeois de l'Allemagne médite un vilain coup contre les écoles publiques : il veut rendre toutes les écoles confessionnelles, et nos camarades allemands nous demandent de les aider dans cette lutte pour la liberté de conscience et pour l'éducation laïque de leurs enfants. (*Applaudissements.*)

Ils demandent que leur chère patrie allemande, qui a donné de grands et d'admirables philosophes comme Goëthe, Feuerbach, Strauss et tant d'autres, ne devienne pas la proie du cléricalisme.

Je vous demande de leur donner satisfaction et de crier avec moi : « Vive l'Allemagne libre-penseuse !! » (*Hurrahs, acclamations.*)

Motion d'ordre

M. LE PRÉSIDENT. — Camarades, il y a encore onze orateurs inscrits, et l'on me communique la proposition formelle de clore le débat sur la question du Dogme et de la science et de passer au vote.

D'autre part, le citoyen Lhermitte demande la parole pour une motion d'ordre.

LHERMITTE. — Je demande simplement qu'on nous laisse poursuivre notre ordre du jour, et que pendant la discussion d'une

question, surtout d'une question importante comme celle du Dogme et de la science, on ne vienne plus interrompre nos débats en déposant des vœux.

Poursuivons notre ordre du jour, nous voterons les vœux après. (*Assentiment*).

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte l'assemblée sur la proposition de clôture qui vient d'être déposée.

La clôture de la discussion est prononcée.

Reprise de la discussion

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu les deux propositions déposées sur la question du Dogme et de la Science : la proposition Buisson, avec l'amendement d'Augagneur, et la proposition Doizié. Je vais consulter l'assemblée : ceux qui sont partisans d'admettre les deux propositions répondront oui... (*Interruptions. Plusieurs membres demandent la parole sur la position de la question*).

FERDINAND BUISSON. — Camarades, je vous demande de m'écouter un instant avec attention : je parle en ce moment au nom de Doizié et au mien. J'ai dit au citoyen Doizié que j'allais voter sa proposition, et je lui demande si lui de son côté votera la mienne, il me répond oui. (*Applaudissements*.)

Les deux propositions peuvent donc être votées ; seulement le citoyen Doizié ne veut pas qu'on joigne les deux propositions. Il demande que le Congrès les vote toutes deux séparément, comme étant deux expressions différentes de la même pensée.

Nous ne sommes pas ici un concile ; nous sommes un congrès de Libres-Penseurs, et les Libres-Penseurs doivent avoir le droit de s'exprimer de manières différentes et au besoin de dire deux fois la même chose dans deux expressions différentes destinées à deux publics différents.

Des Libres-Penseurs ne doivent pas établir un *credo*, il ne leur faut pas de programme immuable comme celui de l'Eglise : ils ne veulent pas de catéchisme. Ils expriment librement, loyalement, simplement les idées qui leur sont chères, chacun les exprime dans sa langue, et c'est ainsi que le Congrès pourra voter les deux propositions. (*Applaudissements*.)

DOIZIÉ. — Comme je l'ai dit en commission, et comme je l'ai

dit encore tantôt, la proposition Buisson n'est pas opposée à la mienne, et je prends volontiers l'engagement de la voter de même que la mienne, mais à la condition, comme vient de le dire le citoyen Buisson, que les deux propositions ne soient pas fusionnées.

Je demanderai même que l'on vote la proposition Buisson la première, s'il est bien entendu qu'après cela on votera la mienne. (*Applaudissements et assentiment général.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, vous venez d'entendre les déclarations de Buisson et de Doizié, je n'ai rien à y ajouter.

Nous accorderons donc la priorité à la proposition Buisson, avec l'amendement Augagneur, puisque Doizié lui-même vient de le proposer, et nous voterons ensuite sur la proposition Doizié. (*Assentiment.*)

— La proposition Buisson-Augagneur est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

— La proposition Doizié est mise aux voix et adoptée de même.

Le Congrès décide de tenir une séance supplémentaire demain.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

IV^e Journée

7^e SÉANCE — Vendredi 23 Septembre

La séance est ouverte à 9 h. 30 m.

Présidents : GHISLERI et LORAND.

Assesseurs : CHAUVELON et FURNÉMONT, secrétaire général.

Désignation du siège du prochain Congrès

FURNÉMONT. — Nous avons délibéré avec nos amis sur cette question. Généralement, nous prenons deux ans pour préparer un Congrès. Mais, vous le savez, il y a un important mouvement en France en ce moment vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et ce serait l'occasion, par la tenue d'un Congrès international de Libre-Pensée, en France, d'aider à ce mouvement et de stimuler le Gouvernement dans la réalisation de cette séparation tant désirée.

D'autre part, comme je vous l'ai dit hier, nous demandons qu'il soit tenu un Congrès à Buenos-Ayres, car nous voulons que notre Fédération ne groupe pas seulement les nations européennes, mais les nations du monde entier, et nous espérons pouvoir faire dans deux ans, à Buenos-Ayres une manifestation qui aura un retentissement semblable à celui du Congrès actuel.

Comme je vous l'ai expliqué hier, nous tiendrions en même temps, parallèlement au Congrès de Buenos-Ayres, un congrès en Europe. On nous propose, comme siège de ce second Congrès, Barcelone. Pour ma part, j'avais pensé à Buda-Pesth, mais je fais bon marché de ma préférence, et je me rallie à la proposition de choisir Barcelone.

Dans ces conditions, tous les délégués des nations étant d'accord, nous vous demandons de décider : qu'il y aura 1^o un Congrès à Paris en 1905, 2^o un double Congrès, à Buenos-Ayres et à Barcelone, en 1906. (*Adopté*).

M. LE PRÉSIDENT. — Poursuivant notre ordre du jour nous aborderons la question :

L'Enseignement et l'Eglise

La parole est au rapporteur, M. le professeur Sergi.

SERGI. — Il serait trop long de vouloir parler aujourd'hui de l'état actuel de la législation des différents pays en ce qui concerne l'enseignement. Considéré par rapport aux églises chrétiennes, catholique ou protestantes, il est visible pour tous que les législateurs ont considéré la religion et son enseignement comme indispensables à l'école pour la culture et pour la morale individuelles; et il ont, pour cette raison, donné beaucoup de pouvoir, et même ont laissé beaucoup de liberté aux églises de tous les rites, en ce qui concerne l'enseignement public et privé.

En Angleterre, jusque dans la dernière loi de 1902, et malgré les oppositions, l'enseignement primaire et secondaire est confessionnel : les ministres des cultes en sont les inspireurs et presque les arbitres.

En Italie, à vrai dire, sauf dans les collèges nationaux, il n'existe pas d'enseignement public confessionnel, et l'enseignement religieux n'est pas obligatoire dans les écoles. Jusqu'en ces derniers temps cet enseignement constituait dans toutes les écoles une branche scolaire, et les jeunes gens étaient forcés d'assister à la messe le dimanche et les autres jours de fêtes, ainsi que d'écouter un sermon. Maintenant, au contraire, on n'enseigne plus le catéchisme dans les écoles moyennes, et le prêtre n'y entre plus.

Dans les écoles élémentaires, il est établi que les enfants recevront l'enseignement religieux, si les familles le réclament expressément. La vérité est que cette situation a créé un conflit, étant donné qu'il y a des municipalités qui veulent rendre l'enseignement religieux obligatoire dans les écoles élémentaires. Ce conflit a été porté à la Chambre des Députés et au Conseil d'Etat, afin que l'école soit définitivement et explicitement libérée. On ne peut nier que l'école italienne marche vers la laïcité complète : encore un peu de courage de la part des gouvernants, encore un peu plus d'insistance de notre part, et ce sera un fait accompli. (*Applaudissements*).

Mais à ce mouvement s'opposent la liberté accordée aux religieux d'ouvrir des écoles, et la facilité avec laquelle le gouvernement leur en concède la faculté, à l'égal des écoles royales. C'est ainsi qu'un grand nombre d'écoles et de collèges cléricaux dirigés par des frères et des sœurs de toutes espèces ont envahi l'Italie. Et ces écoles sont fréquentées au point que dans certaines villes, elles font concurrence à celles de l'Etat, étant donné qu'elles promettent des conditions plus favorables et des apparences matérielles supérieures à celles des écoles publiques.

En Allemagne, le clergé protestant exerce une action efficace dans les écoles de tous degrés, et l'enseignement religieux officiel n'y fait jamais défaut. Et il ne s'agit pas d'un enseignement éphémère, superficiel, d'une leçon comprise dans l'horaire de l'école, mais d'un enseignement permanent, se manifestant en sermons à chaque occasion. Il n'est pas limité d'ailleurs aux écoles élémentaires et moyennes : il s'étend aux écoles universitaires supérieures avec obligation absolue pour les étudiants. C'est ainsi que l'on peut dire qu'en Allemagne et dans tous les pays non catholiques, l'enseignement religieux est plus fort et plus efficace que dans les pays catholiques. L'enseignement y constitue dans l'école un élément de tout premier ordre.

Ce fait est commun aux autres pays de l'Europe centrale, par exemple à la Suisse elle-même, et dans les cantons considérés comme les plus libres. A Genève, même pendant les vacances de l'automne, il y a des sermons religieux où se rendent de nombreux élèves de l'Université.

L'Espagne est absolument aux mains du clergé catholique, qui, de temps immémorial, a usurpé tous les pouvoirs et les conserve encore avec une grande ténacité, étant donné que le pouvoir civil y est encore esclave du clergé dominant : l'école, conséquemment, y subit toutes les vexations et toutes les mutilations qui détruisent la vitalité d'un peuple malheureux.

Il n'est pas jusqu'à la France, où jusqu'à présent les conditions de l'école n'aient été très lourdes à cause de la domination des congrégations religieuses et du clergé catholique, qui a envahi et subjugué l'esprit du peuple. Les écoles de l'Etat ont subi le même sort, ayant été sous la direction du clergé auquel jusqu'à présent fut confiée la plus grande partie de l'enseignement. Mais heureusement la France s'est ressaisie sous le gou-

vernement du ministère actuel, présidé par M. Combes, et une ère nouvelle commence pour la population française. La France, en secouant le joug de l'église servira, de guide aux autres nations vers une école laïque, ayant tous les caractères de la liberté de pensée. (*Vifs applaudissements.*)

Un regard sur la grande Confédération américaine du Nord nous montre que, en dépit de la volonté générale d'établir la neutralité dans l'école primaire — les catholiques la veulent d'autant plus qu'ils désirent ne pas être dépassés par les écoles protestantes —, l'enseignement religieux fait partie intégrante de l'école primaire et des écoles supérieures; et la jeunesse y est assujettie bien plus qu'à tout autre enseignement de morale philosophique ou pratique.

*
* *

Dans les pays où la lourde domination de l'église est devenue insupportable et où l'esprit public est éveillé, il surgit naturellement un conflit, qui se manifeste non pas malheureusement entre le pouvoir civil et laïque (sauf et exceptionnellement en France) et le pouvoir religieux, mais bien entre ce dernier et une partie du peuple, la plus cultivée, la plus avancée dans le sentiment de la liberté de penser et dans le désir de s'émanciper de tout dogme. Il ne s'agit plus, sauf en Espagne, de liberté de conscience et de tolérance religieuse, comme ce fut le cas dans le passé, revendication qui nous conduisait à la vraie liberté de penser. Aujourd'hui le sérieux problème est que le cerveau humain soit libéré du dogme et de l'esprit religieux qui en dérive, et qui rend l'homme esclave des erreurs séculaires détruisant la vérité dans les manifestations de la vie nouvelle et de la nature.

Les religions sont nées à l'époque primitive de l'humanité, ignorante encore d'elle-même, de la nature physique, et des relations entre elle-même et la nature. De cette ignorance, unie à la peur des phénomènes inexpliqués, est né le concept de l'âme, de l'au-delà, de Dieu; et de ce concept, sont nées toutes les superstitions et les erreurs qui ont obscurci le cerveau humain, et donné une fausse direction à la conduite humaine et à la vie pratique en général.

L'école, sous l'influence du pouvoir religieux, n'a fait que confirmer ces erreurs. Et ce sont elles qui, dans la violence des

temps écoulés, ont déchaîné la guerre civile, le massacre et la persécution féroce contre les hommes qui ont eu le courage de vouloir s'émanciper. (*Applaudissements.*) Aujourd'hui que le pouvoir civil s'est imposé, la persécution a cessé, l'école est devenue un moyen efficace de conquête pacifique pour les clergés de toutes les espèces et de toutes les églises : cette conquête est plus menaçante que la persécution religieuse, parce qu'elle est lente, persuasive et asservit graduellement et sûrement.

L'école laïque s'impose donc, l'école civile, qui devrait être l'école de l'état sans aucun enseignement religieux. Mais cela ne suffit pas : il faut interdire l'école cléricale, sous quelque forme et quelque apparence que ce soit : le frère, la sœur, le prêtre ne pourront jamais enseigner, ne pourront avoir ni écoles ni collèges, c'est-à-dire qu'il leur sera tout à fait interdit d'instruire et de donner l'éducation à aucun titre, sous aucun prétexte et sous aucune forme.

On fait à cette affirmation deux objections : 1^o il est nécessaire à l'humanité d'avoir une morale. Jusqu'à présent cette morale a été intimement liée à la religion et c'est ainsi que l'on croit généralement qu'il ne peut y avoir de morale sans religion.

Ce n'est pas ici le lieu de démontrer combien cela est faux. Mais j'affirme que la morale est essentiellement sociale (*Applaudissements*), la religion n'a fait que l'usurper à son profit, ainsi qu'elle a d'ailleurs usurpé tous les progrès civils, intellectuels et artistiques et s'en est revêtue comme le geai paré des plumes du paon.

La morale sociale doit être la morale future, indépendante, essentiellement laïque par conséquent, comme l'école doit l'être.

Ce sera la morale de la vie sous son aspect biologique et sociologique, sans terreur de l'au-delà, sans espérance en lui : c'est à dire sans ces illusions vaines, que l'école éliminera ;

2^o La seconde objection est le lieu commun de ceux qui pensent que l'on ne peut interdire à personne, et au nom de la liberté, de fonder des écoles et d'être éducateur : c'est précisément cette liberté que réclamaient ceux qui faisaient opposition à la loi française contre les congrégations religieuses. Or, cette objection aurait en apparence un juste motif, si le problème de l'éducation n'était pas plus complexe qu'il ne semble l'être. Il

s'agit de l'avenir intellectuel et social de l'homme futur, de son activité et de son bonheur au sein de la société.

Qui donc a le droit de l'élever et comment? Doit-on inoculer à l'esprit de l'enfant le ferment de l'erreur et de la superstition au point qu'il ne pourra plus s'en délivrer? Ou bien l'homme doit-il être élevé, formé de manière à prendre conscience de sa personnalité et de la condition naturelle qu'il occupe sur la terre et dans la société? L'état protégeant la vie physique contre les malfaiteurs, doit défendre aussi la vie psychologique : l'état qui doit laisser l'homme libre dans son activité, doit le laisser libre aussi dans ses manifestations intellectuelles. Il doit empêcher qu'elles ne soient souillées, empoisonnées par des influences dangereuses sur l'activité de la pensée et sur l'action.

L'état a par conséquent le droit et le devoir de supprimer l'influence religieuse dans l'école, et il doit faire en sorte que celle-ci se développe sous la direction rationnelle de la science, la seule qui ait droit à l'autorité dans l'enseignement et dans la vie sociale.

La liberté que l'on invoque en faveur de l'église est donc un effet de l'habitude que l'on a de voir et de considérer le but de l'éducation sous un faux aspect. Si l'enfant avait la faculté de raisonner et de choisir, c'est à lui même qu'appartiendraient la méthode et le choix de l'éducation. Mais étant données les conditions de cet âge, c'est à l'état d'avoir soin que l'éducation n'empêche pas la liberté du choix dans l'avenir chez l'homme adulte.

Donc, l'école laïque, où l'éducation physique, intellectuelle et morale doit être conforme aux exigences de la nature et à celles de la science, qui démontre et éclaire les relations de l'homme avec la nature, avec la communauté sociale, dans la période de vie individuelle et dans la continuité sociale, où l'individu est un élément qui disparaît, mais qui renferme en lui, durant sa période, le but même de la communauté. (*Applaudissements*)

Conclusions

« Le Congrès émet le vœu que l'esprit humain soit délivré de l'esclavage du dogme et de l'esprit religieux, qui a en lui sa base et par là domine et veut rendre esclaves les consciences

tout en altérant la vérité dans toutes ses manifestations et y substitue l'absurdité et l'imposture;

Pour obtenir cette émancipation de l'esprit, il faut avant tout émanciper l'école et créer des écoles laïques, démocratiques et sociales; il faut donc abolir l'enseignement religieux et interdire l'établissement d'écoles confessionnelles, défendre d'enseigner aux moines et religieux des deux sexes, et leur défendre de tenir des maisons d'éducation;

Il faut substituer à la morale religieuse une morale fondée sur la science et sur la solidarité humaine, la morale qui émane des lois de la vie et de la société;

Il faut enfin confier à chacune des Associations nationales de la Libre Pensée le soin d'étudier et de mettre en pratique les moyens de réalisation du but indiqué, de même que dans les autres ordres du jour déjà votés. » (*Longs applaudissements*).

M^e GATTI DE GAMMOND (*Applaudissements*). — Citoyens, Citoyennes, la question de l'enseignement, dont nous nous occupons en ce moment, est assurément celle qui touche de plus près à tous nos besoins et à toutes nos aspirations, à l'avenir de la Libre Pensée.

Car l'enseignement ne se renferme plus dans les bornes étroites où il était enserré autrefois, alors qu'on considérait l'orthographe, la grammaire et le calcul comme les éléments les plus essentiels de la formation de l'individu et partant, du peuple. Et alors on disait parfois avec un étonnement bien naïf : mais à quoi sert l'instruction? Voilà un enfant qui était le premier en calligraphie, en grammaire, en style, et voyez : il a mal tourné. (*Rires*)

Nous savons aujourd'hui que l'éducation et l'instruction, c'est à proprement parler la « construction » de l'individu, et de même que l'on construit un édifice pierre à pierre, nous savons que l'instruction et l'éducation doivent développer dans l'enfant les éléments qui formeront l'édifice de la vie. C'est pourquoi nous avons changé la formule de l'école, de l'enseignement, comme d'ailleurs de toute l'organisation sociale : Cette formule n'est plus : « Religion et instruction », mais bien : « Hygiène et instruction » ! Nous reprenons cet être qui avait été écrasé, annihilé par les doctrines théocratiques, et nous développons en lui la force pour l'action, l'énergie pour le

bonheur, afin d'en faire l'être libre et conscient qui fondera la société future. (*Applaudissements*)

A première vue, cela paraît peu de chose, l'hygiène : c'est toute la question sociale ; l'hygiène, ce sont les soins à la mère, avant la naissance de l'enfant, tels que les réclame la nature ; l'hygiène, c'est la préparation au bon accueil qu'on fera à ce nouveau venu qui n'a pas demandé à naître et que trop souvent on cherche à supprimer aujourd'hui ; l'hygiène, c'est tout ce qu'il faut pour le développement du petit être, non pas seulement à l'école, mais dans la maison paternelle ou maternelle : logement salubre, alimentation saine et suffisante, vêtements propres et dignes, et surtout l'espace, non pas seulement pour l'air respirable, mais l'espace pour le jeu et pour la joie, l'espace qu'ont les oiseaux et que n'ont pas aujourd'hui les enfants du peuple. (*Applaudissements*)

La question d'hygiène donc, c'est toute la question sociale ; mais le danger de parler ainsi, c'est qu'immédiatement on peut nous dire : mais quand donc réaliserons-nous cet idéal ? Est-ce dans cent ans, dans mille ans ? Quels moyens avons-nous de le réaliser, comment y arriverons-nous, comment pourrions nous vaincre les obstacles qui barrent la route ?

Nous pouvons pour cela former une armée d'enfants, et en faire notre avant-garde. Or, Citoyens, actuellement où est-elle cette armée d'enfants ? Elle est à l'arrière-garde, ce sont les milliers et les milliers d'orphelins que créent la misère, les accidents du travail, toutes les contagions, enfin tous les fléaux qui frappent surtout le prolétariat. Dans nos pays catholiques, il suffit que ces malheureux enfants soient seuls, abandonnés, sans parents pour que les administrations publiques, oublieuses de leurs devoirs les déclarent catholiques et les enlisent dans la plus abjecte des superstitions. (*Applaudissements*)

J'ai dit : la plus abjecte superstition, et je le maintiens, alors que je suis respectueuse de toutes les opinions, de tout idéal, de tout ce qui fait que l'homme cherche au delà des contingences de la vie quelque chose qui réponde à ses aspirations. Mais ce n'est pas cela qu'on enseigne à nos malheureux enfants, et il y a certainement une équivoque indigne quand on parle de la tolérance due à la religion. Car si l'on peut avoir respect et tolérance pour une religion qui serait l'expression d'une aspiration

idéale, on ne peut avoir que dégoût et que haine pour ces religions qui se traduisent par des mômeries ridicules, le commerce d'eaux bénites et de scapulaires, des quêtes pour le rachat de petits Chinois, et toutes les formes de l'exploitation la plus éhontée de la superstition et de l'ignorance par le mensonge. (*Applaudissements*)

Voilà à quoi sont livrés les malheureux orphelins. Ils sont envoyés au plus loin dans les campagnes, dans les milieux les plus retardataires où on les fait travailler à des métiers qui n'en sont pas et qui ne pourront les nourrir plus tard, et jamais on ne les associe aux efforts, aux luttes de la classe ouvrière pour son élévation et son affranchissement.

Ce que la Libre Pensée doit vouloir avant tout, c'est que l'éducation de ces orphelins soit un service public et laïc sérieusement contrôlé; elle demande pour eux l'éducation rationaliste, mais avant tout l'éducation par l'hygiène.

Je ne veux pas pour eux de ces religieux qui prennent les enfants pour en choisir les meilleurs et pour en faire de petits bourgeois qui renieront plus tard leur classe et oublieront leurs devoirs envers leurs frères. Je dis que la préoccupation principale de la société envers ses pupilles, alors qu'elle n'est pas gênée par l'autorité paternelle, alors qu'elle peut agir librement, doit être de les élever dignement, sainement, de façon à en faire l'élite du prolétariat intelligent qui plus tard, dans les associations ouvrières, dans les syndicats, sera le meilleur soutien des œuvres d'émancipation et d'affranchissement des travailleurs. (*Applaudissements*)

Remarquez qu'aujourd'hui, il y a de la part de beaucoup de parents une véritable frayeur de laisser leurs enfants tomber aux mains de l'assistance publique qui n'est que trop souvent l'exploitation publique. Aussi voyez-vous les artistes, par exemple, fonder un orphelinat pour leurs enfants, les instituteurs fonder un orphelinat laïc, les libre-penseurs fonder des orphelinats rationalistes.

Mais que fait-on des enfants des ouvriers, des orphelins de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille de la civilisation? Ce sont eux qu'il faut recueillir et qu'il faut instruire et éduquer selon la raison et selon l'hygiène, et si l'on me dit qu'on n'a pas d'argent pour le faire, je réponds : prenez l'argent qui va aujourd'hui à l'armée et au clergé! (*Applaudissements*)

Voilà les éléments de l'avant-garde qu'il s'agit de créer, et j'ai soin de ne pas vous dire : demandez des lois, demandez des règlements. Non, je vous dis : Libre-penseurs, levez-vous, la consigne n'est pas de ronfler, c'est vous qui devez être vigilants, levez-vous et travaillez ! (*Applaudissements*)

Et tenez, vous venez de voter qu'il y a lieu de réaliser la séparation des églises et de l'Etat, qu'il faut faire rentrer les églises dans le droit commun. Permettez-moi de vous le dire : sans les actes, vos résolutions ne seront que chansons, car si vous ne changez pas votre manière d'être, votre manière de vivre, les églises ne seront jamais sous le droit commun. (*Applaudissements*)

Dans un pays comme la France, dans un moment où l'on paraît se soulever, où l'on semble vouloir se débarrasser des congrégations, on maintient Lourdes ! On accepte que tous les tuberculeux de l'Europe viennent se donner rendez-vous sur le même territoire, en même temps. Et il y a une académie de médecine où l'on parle de microbes et de contagion ! (*Rires*) Il est évident que : ou bien la théorie des microbes est une plaisanterie, ou bien Lourdes est un danger permanent. Mais ce n'est pas seulement à ce danger que je veux faire allusion ici mais à ceci : Vous admettez là que l'Eglise puisse mettre en bouteille de l'eau sale et vendre cela comme un moyen curatif ; ne parlez donc pas dès lors de faire rentrer l'église dans le droit commun, car si vous ou moi nous nous permettions de vendre la santé en bouteille, on nous poursuivrait pour fraude et escroquerie. Si vous mettiez l'église sous le régime du droit commun, vous poursuivriez ceux qui, dans les écoles, extorquent aux enfants les petits sous de leurs menus-plaisirs, notamment sous prétexte de rachat de petits Chinois, en faisant accroire à ces malheureux moutards que les Chinois jettent leurs enfants aux cochons. Je me souviens que lorsque j'étais enfant, je devais ainsi donner mon obole pour les Saints-Anges, je ne sais pas ce que devenaient mes sous, mais le plus clair c'est qu'ils étaient sortis de ma poche. (*Rires*) C'est ainsi que constamment dans les écoles, sous tous les prétextes qu'invente la superstition, s'exerce une escroquerie permanente par laquelle vos enfants sont mis à contribution, et vous dites : nous allons voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat ! Votez, votez !... et ronflez. Rien ne changera.

Si vous voulez du changement, il faut travailler par vous-mêmes, et travailler sans cesse. Ce qu'il faudrait trouver parmi les éléments de la Libre Pensée, ce sont des organismes de défense pour faire observer les lois qui sont votées et pour préparer celles qui ne le sont pas encore dans les pays moins favorisés. Pourquoi n'y a-t-il pas dans chaque ville, dans chaque commune, un comité de vigilance composé des pères et mères de famille intéressés ? Ces comités, sous l'égide de la Libre Pensée, apprendraient ce que c'est que l'instruction, en connaîtraient les nécessités et, par conséquent, pourraient veiller à l'application des lois votées, et à la protection des instituteurs et institutrices qui se dévoueraient à leur application. Car là aussi il y a un devoir important à accomplir. S'il y a des persécutés, des martyrs, ce sont bien les pauvres instituteurs et institutrices, de village surtout, qui se trouvent dans des milieux absolument rétrogrades. Ce sont les soldats du progrès, dit-on, les pionniers de la civilisation, on leur prodigue les éloges et les belles épithètes, ... mais on les abandonne ensuite. Et dans toute la France, par exemple, partout où il y avait des congréganistes, et où ils iront, ils vont être l'objet de la haine et des persécutions. Je dis que ce sont des martyrs et que vous devez leur tendre la main. Votre devoir est d'organiser dans tous ces villages des groupes, des comités qui aident ces instituteurs et institutrices, et les institutrices surtout. Elles surtout sont l'objet de haines multiples, même hélas ! parfois, de la part de libre-penseurs. Ce sont des femmes d'abord, et des femmes qui se permettent d'être fonctionnaires, des femmes qui travaillent, on leur jette la pierre, et ce n'est pas assez, si par malheur il se présente qu'elles aient quelque beauté, outre leur instruction, leur dignité qui les rendent supérieures souvent aux femmes bourgeoises, on les attaque, on les induit en tentation, on les calomnie, on les persécute de toutes façons. Cette protection des instituteurs et des institutrices, doit être un des premiers devoirs des libre-penseurs. Car je sais combien il est difficile de faire du zèle, quand on doit ne pas déplaire à une administration qui, la plupart du temps, ne vit qu'en ménageant la chèvre et le chou, quand on a affaire à des administrateurs qui ont deux figures : l'une, en public pour dire : je suis libéral, je suis libre-penseur, et l'autre, dans le secret pour dire à

l'instituteur et à l'institutrice : prenez garde ; n'allez pas trop loin, ne me compromettez pas, etc... (*Applaudissements*)

Et alors, qui accuse-t-on ? l'institutrice ; on dit : voyez cette femme, c'est une réactionnaire, on ne peut rien faire avec elle, elle mène les enfants à la messe ! Et qui est coupable ? Est-ce l'institutrice ? Non, c'est l'administration, c'est elle qui l'avait voulu, car si elle ne l'avait pas voulu, l'institutrice n'aurait pas été à la messe avec ses élèves.

Eh bien, il faut protéger ces faibles, il faut surtout qu'ils sachent que les libre-penseurs sont leurs amis et leurs protecteurs. Et vous, libre-penseurs, si vous voulez faire œuvre de vigilance, prenez-vous en à vos élus, vous, citoyens qui avez à votre disposition le droit de vote, faites les marcher, vous en avez le droit et le pouvoir. Et surveillez les de près, car lorsqu'ils marquent le pas, ou lorsqu'ils reculent, c'est en secret, et au moment même où en public, il s'efforcent de persuader que ce sont eux qui vont le plus vite.

Je vous le répète : faites des lois, c'est très beau, mais dans une nation qui n'a pas la force, l'énergie et la volonté de les faire respecter, ces lois ne comptent pour rien. C'est votre caractère et votre énergie qui feront la nation, c'est votre énergie et votre volonté qui vous feront triompher quand vous entrerez dans les voies de la Libre Pensée, car la Libre Pensée, en matière d'enseignement, c'est le rapprochement de la solution de la question sociale par l'hygiène et l'instruction. (*Applaudissements prolongés*)

FREDERIC STACKELBERG. — Citoyennes et Citoyens, je n'ai qu'un mot à dire : délégué de la Loge *Le Lien des Peuples* de Paris, je viens déclarer en son nom et au mien que pour nous le triomphe intégral de la Libre Pensée est connexe à la transformation économique de la Société.

Pratiquement l'éducation intégrale et l'instruction universelle, qui doivent véhiculer la pensée libre et les sciences exactes à travers les foules humaines, impliquent, exigent à elles seules la fin de l'ordre social actuel.

Une société qui est basée sur l'exploitation des producteurs par une bande de bandits et de capitalistes, qui érige en vertu civique et patriotique le militarisme, c'est-à-dire l'assassinat en masse, qui s'inspire encore de la morale chrétienne, qui est un outrage au sens commun et un défi à la vie ; une société, dis-je,

où la production se fait au profit des *benefices* d'une minorité spoliatrice et non selon les besoins de l'humanité et où la *surproduction* au lieu de créer l'abondance et la richesse est génératrice de misère et de mort ; une telle *société de classe* manque de ressources et n'est pas capable, vu les intérêts antagoniques des membres qui la composent, de donner cette instruction scientifique universelle et cette éducation intégrale qui sont la *conditio sine qua non* de la victoire de la Libre Pensée.

Mais heureusement pour nous, socialistes et libertaires, la Libre Pensée appelle la Rénovation sociale.

L'éthique qui se dégage de la conception matérialiste-athée et de la philosophie moniste, proclame la souveraineté du *Travail* et la réhabilitation de la *Chair*, partant l'émancipation ouvrière, l'équivalence du travail manuel et intellectuel, l'affranchissement de la *Femme* et la liberté de l'*Amour*.

C'est dans cette conviction que nous propageons la Libre Pensée et le Socialisme, l'Athéisme et le Communisme, certains de hâter, dans la mesure de nos forces, la Révolution libératrice qui posera les jalons de la Société future, de la société sans dieux et sans maîtres.

Motion d'ordre

LORAND. — Messieurs, hier, différents groupes appartenant aux différentes tendances politiques ont présenté des vœux s'inspirant plus ou moins de ces tendances ; l'assemblée a fait preuve d'une extrême tolérance quant à la manière dont ces vœux ont été présentés et qui n'était peut-être pas complètement réglementaire. L'assemblée, en présence de rédactions qui, d'ailleurs, avaient été conçues de façon à ne pas offenser la liberté et les opinions exprimées dans ses ordres du jour, a voté à l'unanimité un certain nombre de ces vœux.

Les républicains italiens et espagnols avaient formulé dès hier un vœu exprimant que, pour eux, la république est la conséquence directe de la Libre Pensée. Plusieurs de leurs amis leur avaient conseillé de ne pas le déposer, mais lorsqu'ils ont vu que d'autres vœux étaient présentés, ils ont fait parvenir le leur au bureau ; mais dans la confusion de la fin de la séance où il y avait à voter sur des ordres du jour importants, le président a oublié de vous en donner communication. Voici ce vœu :

ORDRE DU JOUR :

Les libres penseurs, considérant que l'éducation religieuse est une occasion de pression sur le développement de la pensée de l'homme — affirment la laïcité de l'école;

Considérant que la religion doit être un sentiment intime de la conscience libre — affirment la laïcité de l'Etat;

Considérant que la monarchie fonde ses propres droits moraux sur le principe divin — affirment la nécessité de la République pour tout système civil et laïque dans l'organisation politique de chaque pays;

Considérant que chaque bien humain ne peut être séparé des besoins naturels de la vie — affirment la nécessité d'une organisation qui assure à chaque homme pour le présent et pour l'avenir le suprême bonheur dans l'Humanité.

CANTINELLI répète en italien ce qu'a dit Lorand.

GHISLERI. — Je crois défendre tous ceux qui sont ici présents, quelle que soit l'école politique à laquelle ils appartiennent.

En supposant qu'ils ne puissent pas voter un ordre du jour qui admet la république comme étant le corollaire de la Libre Pensée, elle a été déjà exprimée et votée à l'unanimité. Nous devons être contents que l'assemblée ait adopté des vœux s'inspirant des idées de tous les partis politiques, cela prouve la neutralité des libre-penseurs devant toutes les opinions politiques; cela prouve que dans la famille des libre-penseurs nous avons des sympathies et du respect pour toutes les écoles sociales et politiques, même libertaires. (*Applaudissements*)

La motion est adoptée à l'unanimité.

HECTOR DENIS. — Je vous demande la permission de vous lire une déclaration se rapportant au rapport de l'honorable Prof. Sergi avec lequel j'ai le regret de n'être pas complètement d'accord.

Proposition Hector Denis

Le soussigné s'exprimant tant en son nom personnel qu'au nom de plusieurs de ses collègues et compatriotes, déclare qu'il ne peut consentir à sacrifier la liberté de l'enseignement : consacrée par la Constitution belge, elle a reçu l'adhésion du

parti socialiste auquel appartient le soussigné. Si l'Eglise a profité et abusé de cette liberté jusqu'ici, les défenseurs du libre examen y ont trouvé une égide, et dans les Etats où la puissance de l'Eglise est considérable, c'est l'expression de la pensée scientifique qui serait directement menacée par l'abolition de la Liberté de l'Enseignement.

Si elle n'est pas l'un des éléments de la Déclaration des Droits de l'homme, elle est une garantie de la libre pensée dans notre Evolution sociale.

Ses défenseurs savent que leur devoir est d'assurer le droit de l'enfant à un développement intégral, et de préparer en lui l'homme libre de l'avenir, ils sont résolus à donner à ce droit toutes les garanties que l'organisation puissante, gratuite à tous les degrés, et exclusivement laïque de l'Enseignement public peut et doit donner et que la législation peut justement et rationnellement imposer à l'enseignement libre; ils savent que leur devoir actuel et supérieur est de placer la masse des enfants du peuple dans les conditions matérielles qui leur rendent l'enseignement possible et profitable en assurant à toute l'enfance les moyens physiques du développement de l'esprit.

Ils savent et professent que c'est là le fondement de la liberté de l'enfance parce que c'est la condition essentielle et générale de sa culture scientifique et morale.

Ils savent que leur devoir est, par l'organisation et la propagande intense, d'éclairer l'action des parents et de leur faire respecter dans l'enfant l'homme moralement et intellectuellement autonome qu'il porte en lui.

Pour le contenu de l'enseignement du peuple, le soussigné a développé dans la brochure ci-jointe sa pensée; par le caractère scientifique et encyclopédique de l'enseignement, par la conservation de la morale humaine, par l'organisation générale de l'enseignement professionnel, même obligatoire comme l'enseignement théorique, l'enseignement doit contribuer à préparer les bases de l'égalité même des conditions.

H. DENIS.

DEMBLON. — Citoyens, Citoyennes, dans un Congrès international, il ne s'agit pas de placer des discours ni de vider des

questions personnelles, ni même nationales ; il faut se borner au strict nécessaire et être aussi concis que possible.

J'ai eu l'honneur, avec mon illustre ami et maître Hector Denis, de signer la déclaration dont il vient de vous donner lecture. Nous ne voulons pas renoncer à la liberté de l'enseignement qui est pour nous une garantie et nous a permis, à certains moments de développer et d'enseigner notre idéal socialiste.

Nous voulons donc la liberté d'enseignement, mais il s'agit de bien s'entendre sur la façon de la concevoir. Tout-à-l'heure, la citoyenne Gatti de Gamond revendiquait avec raison les droits de l'institutrice et de la femme. Et, soit dit entre parenthèses, la femme ne perdrait pas plus de temps à exercer ses droits politiques qu'à aller à la messe et au confessionnal. (*Rires*) Mais, en matière d'enseignement, ce sont les droits de l'enfant surtout qu'il faut revendiquer et respecter, et ce droit de l'enfant, au fur et à mesure que la civilisation avance, tend à primer de plus en plus l'autorité paternelle. Dans l'antiquité, le père avait droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants ; au moyen-âge, il lui restait encore des traces de ce droit monstrueux et anti-humain. De nos jours, dans toutes les législations de civilisations un peu avancées, il est interdit au père et à la mère de famille de commettre ce meurtre contre nature. Nous, libre-penseurs, nous pensons que, logiquement, pas plus qu'il n'a encore le droit monstrueux d'attenter à la vie corporelle de ses enfants, le père ne peut avoir le droit, tout aussi monstrueux pour nous, d'attenter à la vie de leur esprit, de leur conscience. (*Applaudissements*) Il ne peut pas leur donner du poison qui coule dans leurs veines et dans leurs artères, il ne doit pas pouvoir davantage leur servir le poison qui infectera leur cerveau.

Et quand les cléricaux, belges ou autres, s'abritent artificieusement derrière le malentendu et l'équivoque du prétendu droit du père de famille, nous leur répondons que c'est le droit de l'enfant qu'il faut voir et respecter. Il n'a pas demandé à naître, cet enfant, il est destiné à vivre dans la société ; si, par une mauvaise éducation et une instruction sophistiquée, nous en faisons un incomplet et un criminel, nous ne pourrions le condamner plus tard, car il serait en droit de nous répondre :

la faute en est à vous, société qui, par votre mauvaise éducation, m'avez mené dans cette voie. (*Applaudissements*)

De même qu'au point de vue matériel, le père de famille est maître de son enfant dans ce sens qu'il doit lui faire du bien et être seulement son tuteur, de même doit-il en agir au point de vue intellectuel et moral. Or, depuis des siècles, des légions de savants, de génies illustres ont dépensé, sans compter, les efforts de leur vie pour nous constituer ce magnifique, cet admirable patrimoine scientifique dont notre illustre ami Haeckel, dans ses derniers écrits, nous présente la synthèse. Il n'est pas admissible qu'un pauvre enfant, par la volonté d'un père inconscient, soit privé de sa part de ce patrimoine commun que la société lui a assuré.

Un dernier mot; à côté du point de vue philosophique que je viens d'indiquer, il y a le point de vue de l'application. La question est délicate. J'estime qu'il serait peut-être de mauvaise tactique, dans des pays tels que la Belgique par exemple, de donner au clergé l'apparence du martyr et de la persécution en l'empêchant d'enseigner, car il ne manquerait pas d'exploiter cette prétendue persécution à son profit. Mais, si nous devons lui laisser cette liberté, c'est, dans notre pensée, à la condition expresse qu'il assure un minimum de science et que l'Etat ait toujours un droit de contrôle sur l'enseignement clérical. En aucun cas, nous ne pourrions admettre une liberté absolue, sans contrôle, car nous ne pourrions admettre l'enseignement religieux. Sans doute, qu'on enseigne la mythologie chrétienne au même titre qu'on enseigne la mythologie païenne, c'est parfait; qu'on apprenne à l'enfant qu'à une phase de l'humanité, on a cru à St-Pierre et à Jésus comme à une autre phase de l'humanité on a cru à Jupiter et à Vénus, nous n'y voyons rien à redire; c'est de l'histoire, c'est de la science. Mais l'imposition d'une croyance immuable éternelle, soi-disant révélée, nous n'en voulons à aucun prix et c'est pourquoi tout en laissant au clergé la liberté d'enseigner, nous pensons que l'Etat doit exiger la garantie d'un minimum de science et se réserver un sérieux contrôle. (*Applaudissements*)

M. LORAND (*Président*). — L'hermite et Chauvelon proposent de limiter le temps de parole à cinq minutes.

(*Assentiment général.*)

BUISSON (*Applaudissements*). — Citoyens, je ne prendrai pas même les cinq minutes qui me sont accordées. Je viens en mon nom personnel et au nom de mes collègues de cette réunion, membres comme moi de la Chambre des Députés de France, déclarer que nous nous joignons à la déclaration des citoyens Hector Denis et Demblon, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas voter l'établissement sous quelque prétexte que ce soit du monopole de l'enseignement pour qui que ce soit.

Nous demandons la liberté de l'enseignement laïc, mais nous excluons la liberté de l'enseignement congréganiste parce que l'enseignement congréganiste constitue une atteinte à la liberté de l'enfant et à ses droits. Mais en dehors de l'enseignement congréganiste, nous demandons pour tous les laïcs le droit d'enseigner, le droit d'exercer publiquement et librement le rôle d'éducateurs sous le contrôle des lois du pays, et en admettant toujours, bien entendu, que l'Etat est responsable de l'organisation d'un enseignement public, obligatoire et gratuit, mis à la portée de tous, pour tous les degrés de l'enseignement. Mais cela étant fait, nous ne voulons pas consentir, sous quelque prétexte que ce soit, à l'établissement d'une nouvelle tyrannie de n'importe qui, de n'importe quoi, fût-elle même exercée au bénéfice de nos propres amis, au bénéfice de nos propres idées.

Nous voulons la liberté, toute la liberté mais rien que la liberté pour l'enseignement laïc. (*Vifs applaudissements*)

Je propose l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès

Proclame l'incompatibilité des fonctions d'instituteur ou professeur avec tout caractère ecclésiastique ou monastique,

Et affirme la liberté de l'*enseignement laïque* sous le seul contrôle des lois. »

VALABRÉGUE. — Citoyens, je crains que, dans l'agitation d'une fin de séance, la clôture du Congrès ne soit prononcée avant qu'une voix se soit fait entendre ici en faveur de l'émancipation féministe.

Nous avons remarqué, dans la séance d'ouverture du Congrès, que la Franc-Maçonnerie y était magnifiquement représentée, nous y avons compté jusqu'à soixante-quinze bannières maçonniques. Eh bien, je demande que, puisque l'élément maçonnique

est si bien représenté ici, le Congrès, après avoir entendu les magnifiques interventions des citoyennes Belen Sarraga, Balabanoff, Sorgue, Ida Altmann et Gatti de Gamond, insiste auprès de la Franc-Maçonnerie pour qu'elle revienne de cette erreur qui consiste à repousser l'admission des femmes. (*Manifestations en sens divers. On rappelle à la question*)

(On propose la clôture qui est rejetée, mais on limite le temps de parole à 5 minutes.)

Prennent la parole en italien SCUDERI, EMILIO BOSSI, NATALI et NOARO.

SCUDERI demande que l'on institue dans toutes les universités des chaires d'histoire comparée des religions.

EMILIO BOSSI, de Lugano, demande que l'instruction aux frais de l'Etat soit assurée à tous les enfants pauvres.

NATALI, NOARO et d'autres réclament l'extension des Universités populaires et autres institutions similaires.

CRÉTOIS. — Je pense qu'il y a deux points à envisager dans cette question : le principe et l'application.

Sur le principe, nous sommes tous d'accord, je crois qu'il y a, d'une part, le droit de l'enfant à recevoir l'instruction intégrale, à tous les degrés suivant sa capacité intellectuelle, instruction basée uniquement sur la science, sur la vérité.

D'autre part, corrélativement le devoir d'assurer à l'enfant l'exercice de ce droit, devoir qui incombe aux parents, à la famille, et, à défaut de famille, à la société.

Quant à l'application de ces deux principes, nous ne sommes pas tout-à fait d'accord et cela tient, je pense, à ce que le représentant de la société, l'Etat, n'a pas la même nature dans les différents pays.

Certes, nous avons des pays, comme en France, où les dirigeants ont une tendance anti-cléricale, et dans ces pays, on serait assez disposé à déclarer que l'enseignement doit être un service public aux mains de l'Etat, (*Applaudissements*) ce qui comporte malheureusement le monopole de l'Etat qui peut devenir mauvais. Cependant, je crois que dans de tels pays, on ne doit pas reculer devant cette expression et que l'on pourrait décider que l'enseignement doit être uniquement un service public.

Mais il y a d'autres pays au contraire où l'Etat est foncière-

ment réactionnaire, où, pour enseigner aux enfants les idées de progrès, on doit avoir recours à l'enseignement privé. Dans ces pays, il convient de proclamer la liberté de l'enseignement, afin que l'enseignement privé puisse faire équilibre aux tendances réactionnaires de l'Etat.

Dans ces conditions, je pense qu'on doit laisser aux libre-penseurs de chaque nation le choix du régime d'enseignement vers lequel ils doivent orienter leurs efforts et que nous devons nous borner, dans un Congrès mondial, à formuler des principes généraux.

Voilà pourquoi, camarades, je viens de formuler rapidement un projet de résolution que je vous soumets :

« Le Congrès affirme :

« 1^o Le droit de l'enfant à l'enseignement intégral basé sur la science et la raison ;

« 2^o Le devoir de la société de lui assurer l'exercice de ce droit.

« Et, en raison de la situation politique des différentes nations, invite les libre-penseurs des divers pays à poursuivre suivant les conditions spéciales à chacune de ces nations, la réalisation des deux principes exposés ci-dessus et leur traduction dans les faits. » (*Applaudissements*)

PODRECCA. (*Applaudissements ; cris : vive l'Asino !*)

Je suis désolé de devoir parler contre la liberté de l'enseignement, moi qui veux faire jaillir le bonheur de l'espèce humaine de la liberté intégrale politique et économique.

Mais il ne s'agit pas ici d'attentat à la liberté — une déesse quelquefois fausse comme les vieux dieux — mais de la défense de l'hygiène physico-morale des hommes.

Physique, parce que dans les écoles catholiques pour filles, on en arrive parfois à faire, en matière de punition, lèche les cabinets par les élèves ; physico-moral, parce que la peur du démon et de l'enfer trouble le système nerveux de nos enfants, les rend neurasthéniques et les conduit même à la folie par manie religieuse.

Quelquefois les gouvernements sont meilleurs que les peuples, car au moins le gouvernement n'impose pas le baptême et la commune n'impose pas le catéchisme, et seulement 5 % des pères de famille soustraient leurs enfants aux cérémonies et à

l'enseignement catholique, perturbateur des esprits infantiles.

Nous devons aboutir à l'enseignement général et intégral, pour tous, mais à un enseignement dont l'État sera responsable.

Chaque homme doit être mis, au point de départ de la vie, dans les mêmes conditions pour pouvoir exercer librement ses propres facultés de telle sorte qu'on ne voie pas — comme dans le cimetière de campagne du poète anglais — le génie qui meurt obscur et inutile, pendant que le microcéphale est à la tête des gouvernements et des nations.

Nous ne voulons pas que la *Libre Pensée* devienne une section socialiste; nous avons pour la lutte économique notre glorieuse internationale prolétarienne; mais nous tenons à affirmer dans ce Congrès solennel que l'organisation communiste de la société donnera la liberté de pensée, non seulement au prolétariat, mais à toute l'humanité.

(*Longs applaudissements. Cris : Vive l'Asino !*)

PODRECCA. — Merci! Je dois m'appeler *Asino* (âne) pour avoir le droit de m'asseoir au milieu des théologiens de la mythologie catholique et de discuter leurs âneries. (*Hilarité. Acclamations.*)

Citoyenne BONNEVIAL. — Citoyens, citoyennes, je crois que ce qui nous divise dans cette question, c'est une confusion de mots. La liberté d'enseignement peut s'entendre de la liberté de ceux qui enseignent ou de la liberté de ceux qui sont enseignés. Or, ce sont ceux-ci qui sont victimes jusqu'à présent et ce sont eux qu'il faut sauver de l'esclavage qui opprime leur cerveau pour la vie. L'État a le devoir de les protéger et de leur assurer l'exercice de leurs droits. On dit généralement que l'enfant n'appartient ni au père, ni à la mère, mais à tous les deux. Cela est vrai en théorie, mais en pratique, dans la réalité, l'enfant appartient exclusivement à l'un des deux car du père et de la mère l'un des deux a la volonté la plus forte et l'emporte sur l'autre. Dans ce cas, il peut y avoir, ou double danger, ou double garantie.

Mais, lorsqu'il y a dissidence, de quel droit direz-vous que c'est le père tout seul ou la mère toute seule qui peut décider? La seule autorité qui ait qualité pour intervenir alors, c'est la collectivité que nous désignons généralement sous le nom d'État; nous savons que le mot est déplaisant mais nous savons ce qu'est la chose.

Ceux qui réclament la liberté de l'enseignement, dans notre esprit, ne sont pas moins bons libres-penseurs que nous, mais nous avons le droit de leur dire que nous ne sommes pas moins amoureux de la liberté qu'eux, seulement nous l'appliquons autrement. Nous voulons que ce soit l'enfant qui ait la liberté et le droit de se déterminer. On nous répondra qu'actuellement, lorsque l'enfant a atteint l'âge de raison, il a le droit de se déterminer. Sans doute, mais ce droit est souvent illusoire parce que l'intéressé est dans l'impossibilité de l'exercer.

M. Buisson nous propose de demander la liberté de l'enseignement laïc; mais par là même il établit le droit de contrôle et de surveillance des Etats. Qu'entendrait-il autrement par l'enseignement laïc? La laïcité ne consiste pas dans l'habit; l'habit tout seul ne fait pas le moine; il y a des laïcs de robe qui sont tout aussi catholiques, tout aussi cléricaux que ceux qui sont travestis.

Si nous demandons que les congrégations disparaissent, c'est non seulement pour l'enseignement religieux qu'elles donnent, mais parce que ceux qui ont abdiqué la liberté de leur conscience entre les mains d'un souverain-pontife ne peuvent pas former des êtres libres. Voilà le terrain débarrassé de ce côté. Mais il reste le personnel enseignant laïc par l'habit. Pour celui-là on demande la liberté. Je ne combats pas l'enseignement libre laïc, je crois même qu'à un certain moment il aura sa place comme stimulant de l'enseignement public, et qu'il est nécessaire de ne pas le tuer tout à fait, mais il est des circonstances momentanées, transitoires, où il faut éviter tout danger. Eh bien, actuellement, même ce personnel laïc, dans nos écoles publiques, et à plus forte raison dans les écoles libres, est aussi cléricale que les congréganistes. Et voilà pourquoi je suis partisan du monopole de l'enseignement par l'Etat; je voudrais au moins qu'on stipulât des garanties et qu'on ajoutât à la formule de la liberté laïque que nous propose M. Buisson la stipulation de sérieuses garanties et d'un sérieux contrôle des pouvoirs publics, tout au moins pour l'enseignement primaire.

Quand les enfants ont atteint la majorité, on peut les jeter dans la vie et il importe peu alors que l'enseignement soit libre, car l'enseignement supérieur est donné à des adultes qui sont libres. Je vais jusqu'à la liberté du suicide matériel ou intellec-

tuel pour les adultes, mais j'estime que nous devons garantir la vraie liberté des enfants. (*Applaudissements.*)

La clôture est prononcée.

GHISLERI (*en italien*) dit qu'il faudra voter par nationalité en présentant la carte.

FURNÉMONT. — Le président annonce que, comme il y a dans la salle beaucoup d'éléments qui ne sont pas des congressistes réguliers, le vote sur cette question importante aura lieu par nationalité et que, dans chacun des pays, pour voter, on devra exhiber la carte de congressiste.

Motion d'ordre

LHERMITTE. — J'ai l'honneur de vous proposer le vœu que j'ai soumis à la commission de propagande :

LE CONGRÈS,

« Considérant que la Libre-Pensée ne peut se borner à une manifestation négative de tout dogme et de tout credo ;

« Qu'elle doit exiger de tous ses adhérents un effort actif en vue de réaliser par tous les moyens humains l'idéal humain ;

« Que la guerre est contraire à la morale et, par conséquent, à l'idéal humain vers lequel doivent converger tous les efforts des Libres Penseurs ;

« Qu'elle a pour devise : « La force prime le droit » ;

« Que ceux là seuls peuvent admettre cette formule qui, après avoir été abêtis par la religion, ont été asservis par le chauvinisme et le militarisme ;

« Engage tous les Libres-Penseurs, sans négliger un seul instant la lutte qu'ils ont entreprise contre les dogmes religieux, à saisir toutes les occasions de manifester leur horreur de la guerre en joignant leurs efforts à ceux qui luttent pour obtenir par le désarmement général le triomphe de la Paix Universelle. » (*Applaudissements.*)

Communication

FURNÉMONT. — Au nom du bureau, je demande à vous faire une communication : Dans quinze jours aura lieu à St-Louis, en Amérique, un Congrès International de la Libre-Pensée. Nos camarades allemands y ont délégué le citoyen Vogtherr, ancien député au Reichstag.

Je demande que cet honorable citoyen ait en même temps mandat du Congrès qui vient de se tenir à Rome. (*Acclamations.*)

Clôture du Congrès

FURNÉMONT. — Citoyens, citoyennes, nous ne pouvons pas lever ces solennelles assises sans que, au nom du Congrès International de la Libre-Pensée, nous n'adressions l'expression de notre reconnaissance et de notre sympathie à la population romaine; car si nous n'avons pas trouvé toujours de la part des autorités l'accueil auquel nous étions en droit de nous attendre, le peuple romain nous a témoigné des dispositions de cœur et d'esprit qui correspondaient absolument aux nôtres.

(Applaudissements.)

Je ne serai démenti par personne quand je dirai que, dans ces assises mondiales, dans lesquelles ont été exprimées toutes les opinions, dans lesquelles on a fait part égale aux radicaux, aux libertaires, aux socialistes et aux anarchistes, dans ce Congrès où la liberté de pensée et de parole a été respectée jusqu'aux dernières limites, il y a un adversaire commun qui a reçu un coup dont il ne se relèvera jamais, c'est le pouvoir théocratique, c'est l'autorité de l'église! *(Applaudissements.)*

Les journaux de ce matin nous annoncent que le pape et les cardinaux de la Curie ont rédigé une solennelle protestation contre le Congrès universel de la Libre-Pensée!

(Hou! hou!)

Laissons-les et pour bien prouver que nous n'avons contre eux aucun ressentiment, aucun sentiment de haine, je vous propose, pour finir le Congrès, de voter des remerciements, pour les services qu'il a rendus à la Libre-Pensée, à Monseigneur Merry del Val! *(Applaudissements, longues acclamations.)*

GHISLERI. — Je remercie Furnémont des congratulations adressées aux délégués italiens : je rends grâce à nos amis confédérés de l'étranger d'avoir, en choisissant Rome, montré une telle confiance en l'Italie, où, il y a deux ans à peine, était encore complètement inconnue l'organisation de la Libre-Pensée. J'osai dire au Congrès de Genève qu'il suffirait de

frapper du talon la poussière de l'Italie empreinte encore des cendres de Giordano Bruno et de tant de martyrs de la Liberté, pour voir surgir les phalanges des soldats de la Liberté de Pensée. Ce fut ma première et unique bravade, mais vous l'avez vu, elle ne fut pas démentie par les événements.

(*Applaudissements.*)

J'éprouve le besoin de remercier le Comité romain, particulièrement le laborieux secrétaire, l'ingénieur Carlo Berlenda (*vifs applaudissements*) qui a fait de véritables miracles. Je remercie la presse de tous les partis qui, sauf quelques exceptions, a aidé notre mouvement. Je me plais à constater comment en ce Congrès, tous ont eu la pleine liberté de la parole : les anarchistes eux-mêmes, souvent persécutés par les gouvernements pour leurs idées, ont pu librement les exposer ici et les soutenir, au milieu de la plus loyale tolérance de ceux qui sont nettement éloignés d'eux.

Je remercie enfin les nombreux délégués venus de toute l'Italie, qui ont fait des sacrifices pour se trouver à Rome. J'espère que ces sacrifices ne seront pas perdus; une fois rentrés chez vous, multipliez les sections, intensifiez ce grand esprit de fraternité et d'apostolat.

C'est un honneur pour Rome d'avoir été le siège de ce grand Congrès international de savants, de penseurs et d'hommes politiques du monde entier, venus ici pour affirmer les droits et les vœux de la Libre-Pensée. Lorsque, dans un siècle, nos arrière-neveux célébreront le centenaire de ce Congrès de Rome, ils diront que nous avons ouvert une nouvelle et bien autre brèche; ils diront que cette heure fut le commencement du véritable XX septembre de l'Humanité.

(*Applaudissements enthousiastes.*)

La séance est levée et le Congrès se sépare à midi, aux accents de la *Marseillaise* et de l'*Internationale*.

Au monument de Giordano Bruno et au monument de Garibaldi

(23 septembre)

Le cortège des congressistes qui devait déposer une couronne sur le monument de Giordano Bruno et une autre sur le monument de Garibaldi se forma sur la Place du Collège romain à trois heures et demie. Plus de deux mille personnes y participèrent, la plupart avec des cocardes rouges et des inscriptions anti-cléricales au chapeau.

Le cortège était précédé de deux couronnes portées à bras, avec des rubans rouges et des inscriptions noires. Sur l'une on lisait : *Le Congrès International de la Libre Pensée à Giordano Bruno*, et sur l'autre : *Le Congrès International de la Libre Pensée à Giuseppe Garibaldi*.

Suivait une grande palme avec l'inscription : *Ernest Haeckel, pour l'Allemagne, à Bruno*.

Au " Campo dei Fiori ,,

A peine le cortège fut-il arrivé au *Campo dei Fiori*, que la couronne de Haeckel et celle du Congrès furent déposées au pied de la statue de Bruno.

LÉON FURNEMONT, secrétaire général, prit la parole au nom du Congrès.

« Si nous sommes aujourd'hui la Force et la Vie — dit-il — c'est parce que Bruno est mort sur cette place. »

Il développa ensuite comment le moine de Nola prépara de nombreuses générations de philosophes et commença de créer l'atmosphère dans laquelle nous respirons aujourd'hui.

Il rappela le souvenir des philosophes dont les médaillons se trouvent autour du socle de la statue de Bruno et qui constituent, dans les siècles passés, la grande Internationale de la Libre Pensée, dont nous sommes aujourd'hui les représentants.

Tous ces apôtres furent tenaillés, brûlés, déchiquetés par l'Eglise, dont l'histoire n'est qu'une longue suite de meurtres et d'assassinats.

Il conclut, aux applaudissements enthousiastes de la foule, très nombreuse, en s'écriant :

« Nous voulons nous venger de l'Eglise en lui donnant la lumière, la science, la vérité. Nous sommes l'avenir, le Vatican est épuisé, et Giordano Bruno, sur cette même place, dans sa statue de bronze, sous sa bure de métal, est aujourd'hui plus vivant que l'Eglise qui le brûla jadis. »

GÉRAULT-RICHARD, député, directeur de la *Petite République*, prit ensuite la parole, au milieu des applaudissements, au nom des délégués français.

LIBERO MERLINO, GUIDO PODRECCA et CANTINELLI prononcèrent successivement quelques paroles au nom des anarchistes, des socialistes et des républicains italiens.

Au Janicule

Le cortège, par la Place Farnèse, le pont Sixte et la rue Garibaldi, se rendit au Janicule.

Au pied du monument de Garibaldi, le député belge Célestin Demblon prit la parole au nom du Congrès.

Il se dit profondément ému de prendre la parole devant un si merveilleux spectacle. (Du mont Janicule, l'on découvre toute la ville de Rome, la campagne romaine, ainsi que les Monts Sabins et les Monts Albains).

Il salua Garibaldi et les héros, nombreux et obscurs qui l'ont précédé et qui, comme lui, furent les fondateurs de l'unité italienne.

En terme très heureux, l'orateur salua de même la terre qui produisit Léonard de Vinci, Michel-Ange, le Titien, Raphaël. Il eut quelques paroles de pitié dédaigneuse pour le Vatican qui, voulant faire acte de mépris envers le Congrès, ne sut, ne put trouver que cette chose mesquise : fermer ses musées pendant la durée de notre séjour à Rome.

Il en augure que bientôt, grâce à l'abolition de la *Loi des garanties*, les œuvres de tant d'illustres artistes deviendront le patrimoine commun.

Dans une péroration brillante, Demblon prophétisa l'union de tous les peuples, et, au nom des latins belges, se félicita de l'union reconstituée des races latines.

Son discours fut traduit en italien par l'avocat Olivetti.

La citoyenne Bonneval prononça quelques paroles enthousiastes, et Ghisleri remercia tous les participants au nom des Libres Penseurs italiens.

Le cortège se sépara vers cinq heures et demie.

ANNEXES

L'État et les Églises

La question des rapports généraux entre l'Eglise et l'Etat, que nous avons à examiner ici au point de vue politique, est probablement celle qui, depuis des siècles, a été l'objet des préoccupations les plus anxieuses des hommes d'études comme des hommes d'Etat. Elle est née avec le christianisme et ne pouvait se poser dans l'antiquité, où la religion était une fonction politique de l'Etat, mais où d'autre part celui-ci se contentait d'une adhésion extérieure au culte établi, sans prétendre vouloir régenter les consciences. C'est le christianisme qui la posa le premier en séparant le spirituel du temporel ; et Jésus, en proclamant que le monde est à César et l'âme à Dieu, peut être considéré comme le premier apôtre de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On sait malheureusement par quelle rapide évolution, l'Eglise catholique, qui a pris presque en tout le contre-pied des enseignements de son fondateur tout en le divinisant, se fit intolérante et persécutrice, donna pour mission à l'Etat d'extirper les hérésies par le fer et le feu, et acceptant pour chefs les empereurs convertis, sanctifia le despotisme, dès qu'elle put y avoir part. Jusqu'à Charlemagne, l'Empereur fut le chef de l'Eglise soumise à l'Etat. L'Eglise orthodoxe du rite grec est restée sous cette tutelle et la Russie, vivant anachronisme dans notre monde moderne, nous montre la survivance de ce régime byzantin.

Mais en Occident, où la féodalité réduisit bientôt l'Etat à l'impuissance, l'Eglise romaine éleva aussi ses prétentions beaucoup plus haut, et par une audacieuse interversion des premiers rôles, prétendit dominer l'Etat et en faire un simple exécuteur de ses volontés. Les Papes du moyen-âge prétendirent avoir de droit divin, la plénitude de la souveraineté temporelle aussi bien que spirituelle, le droit de commander aux empereurs

et aux rois, de les déposer, de délivrer les peuples de leur obéissance aux princes. D'où les luttes séculaires du sacerdoce et de l'Empire, les rois ne pouvant nécessairement se soumettre à de pareilles prétentions, St-Louis pas plus que Philippe le Bel ou les Hohenstauffen. La tentative de monarchie universelle des papes échoua d'ailleurs contre les résistances énergiques qu'elle provoqua, mais ils n'abandonnèrent rien de leurs prétentions inouïes. Bellarmin et les jésuites leur donnèrent seulement une autre forme, soutenant que le pape, qui a reçu de Dieu la plénitude du pouvoir spirituel, a un pouvoir indirect sur le temporel, mais tirant de ce pouvoir indirect les mêmes conséquences pratiques que tiraient de leurs revendications hautaines Grégoire VII, Innocent IV, Boniface VIII. Les rois les plus catholiques, Charles-Quint, Philippe II, Louis XIV, eurent à lutter contre les prétentions papales et le firent parfois avec une singulière rudesse. Tous les Etats furent obligés de recourir contre les intrusions du pouvoir du Pape dans leurs affaires intérieures à des mesures de défense et de surveillance : exigence du placet préalable à la publication des bulles pontificales, participation à la nomination des évêques, appels comme d'abus, surveillance et répression rigoureuse des écarts éventuels du clergé, comme en témoignent les concordats et la législation sur les cultes en France, en Espagne, en Bavière, dans les Républiques latines d'Amérique. Il est vrai qu'en pratique l'Eglise catholique n'exécute des concordats que ce qui est à son avantage, et ne tient nul compte des obligations et entraves qu'ils lui imposent. Les théologiens prétendent d'ailleurs que ces traités ne lient pas le Pape, que celui-ci peut les abroger quand cela lui convient, parce qu'ils constituent de sa part non des contrats, mais des *concessions* gracieuses à l'Etat, son subordonné et son sujet de droit divin. L'expérience doit avoir suffisamment démontré aujourd'hui aux hommes d'Etat, qu'on ne peut traiter sans duperie avec un pouvoir qui a de pareilles prétentions. Même vis-à-vis des Etats les plus catholiques, l'Eglise catholique a prouvé que ses prétentions à la domination, son appétit de pouvoir et son absolutisme en font un danger public permanent, un Etat dans l'Etat, qui finit par absorber l'Etat, et qui d'ailleurs conduit infailliblement les Etats qui se laissent dominer par lui, à la ruine et aux catastrophes. La chute des Bourbons de France,

d'Espagne et d'Italie, les défaites de l'Autriche, le sort déplorable de la Pologne et de l'Irlande, l'écroulement sous le mépris universel du pouvoir temporel des Papes qui eût dû être, si l'Eglise catholique disait vrai, le gouvernement modèle et qui fut en réalité le pire et le plus incapable des gouvernements, attestent la néfaste influence de l'Eglise romaine pour les peuples qui ont le malheur de s'abandonner à sa domination, et expliquent que l'hégémonie politique et économique ait passé depuis deux siècles des peuples restés catholiques aux peuples émancipés du joug papal.

Il importe d'ailleurs de noter que seule l'Eglise catholique a vis-à-vis de l'Etat ces exorbitantes et intolérables prétentions, ce qui fait que, pour les hommes d'Etat, le problème que nous avons à examiner se présente dans les pays où domine la religion catholique, avec des difficultés singulièrement plus grandes que dans les pays protestants ou mixtes. Les Eglises protestantes, à qui la multiplication des sectes enlève d'ailleurs toute puissance inquiétante pour l'Etat, ont eu plutôt une tendance excessive à s'asservir à l'Etat, acceptant le principe que le seigneur territorial est le maître du culte de ses sujets, et subissant docilement sa loi dans les questions de discipline intérieure. Si en fait, par les traités de paix qui ont consacré la coexistence des deux religions en Allemagne, le protestantisme a donné naissance aux principes de tolérance et à la proclamation ultérieure de la liberté de conscience, il s'est d'ailleurs au début montré souvent aussi intolérant que le catholicisme et aussi dédaigneux des droits de la conscience individuelle, qui eussent semblé cependant devoir être son principe essentiel.

C'est à un adversaire de toutes les religions, au panthéiste Spinoza (1) que revient l'honneur d'avoir le premier revendiqué non seulement la tolérance, mais la liberté de penser et de manifester librement ses opinions. Comme les déistes anglais qui vinrent après lui et s'intitulèrent les premiers « libres penseurs » (c'est Colins qui en 1713 publia un « Discourse of *free thinking*, occasioned by the rise and growth of a sect called *free thinkers* »), il déduisit d'ailleurs la théorie de la liberté de

(1) V. Laurent. Etudes sur l'histoire de l'humanité. La révolution française. Vol. II, page 343 et suivantes.

penser du fait de la tolérance qu'avaient fini par devoir pratiquer entre elles, à Amsterdam, les diverses sectes protestantes. De même c'est par une évolution de la tolérance à laquelle ils furent amenés en pratique, que les colons anglais d'Amérique finirent par considérer la liberté de penser comme un droit inhérent à la personnalité humaine et le savant professeur Jellinek (1) vient de démontrer que les déclarations des droits de l'homme qui servaient de préambule aux constitutions des Etats de l'Union américaine et donnèrent l'idée de celle qu'adopta en 1789 l'Assemblée Constituante de France, eurent leur origine historique dans les principes de Penn et de Roger Williams, pratiqués par les démocraties pures qui devinrent les Etats-Unis d'Amérique, et conservées par la constitution américaine, qui en tira en même temps la conséquence logique, en proclamant la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. C'est un fait doublement important puisqu'il établit que l'idée même des droits de l'homme, que proclama la Révolution française et qui sont aujourd'hui la base de la constitution de tous les pays libres a son origine historique aussi bien que sa base rationnelle dans la liberté de conscience, et qu'en France comme en Amérique, ceux qui ont reconnu et proclamé les droits de l'homme ont été amenés logiquement à en déduire la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que la France a pratiquée de 1795 à 1801, et qui est restée une des bases incontestées de la démocratie américaine.

Toutes les constitutions des Etats civilisés, proclament désormais ou la liberté absolue de la conscience et de ses manifestations extérieures, ou tout au moins la tolérance de toutes les opinions. Mais il s'en faut de beaucoup que les conséquences logiques de l'admission de ce principe en aient été déduites partout dans la loi et surtout dans l'application qui en est faite par les règlements et la pratique administrative. On peut même dire que cette application complète et impartiale des conséquences logiques de la liberté de conscience n'a encore été réalisée complètement qu'en Amérique, et que partout ailleurs la liberté de conscience proclamée en principe est entravée, gênée, offensée par des restrictions, des privilèges accordés à

(1) Jellinek. La déclaration des droits de l'homme, trad. par Fardis. Paris, 1902.

une Eglise ou à plusieurs, ou tout au moins par des dispositions qui donnent à certaines croyances une prédominance et à ceux qui les professent des avantages contraires au principe d'égalité.

Notre rôle à nous qui revendiquons l'absolue liberté de la pensée et de la conscience humaine, le droit pour chacun de ne croire que les vérités démontrées devant sa raison, n'est-il pas avant tout de revendiquer partout l'application par les Etats modernes du principe fondamental qui a inspiré la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le droit égal pour tous les hommes de penser librement ce qu'ils veulent, et par voie de conséquence, non seulement la liberté absolue de tout de qui est du domaine de la pensée, mais la disparition de tous les privilèges reconnus encore à ceux qui professent une croyance déterminée, de tous les avantages quelconques assurés par nos législations à ceux qui professent une opinion plutôt qu'une autre, au détriment de ceux qui professent d'autres croyances ?

Mais la séparation complète, radicale, absolue de l'Etat d'avec toute Eglise, l'abolition de tout privilège quelconque accordé à n'importe quelle Eglise ou à la profession de n'importe quelle croyance, n'est pas seulement la conséquence logique, inéluctable de la reconnaissance du principe de la liberté de conscience, c'est aussi l'aboutissement nécessaire de l'évolution des rapports entre l'Eglise et l'Etat dans les temps modernes et une nécessité politique primordiale pour tous les pays libres.

La séparation n'est pleinement réalisée, à l'heure qu'il est, qu'en Amérique par les Etats-Unis depuis qu'ils existent, et plus récemment par deux au moins des Etats latins et catholiques, émancipés depuis moins d'un siècle du double joug du despotisme colonial et de l'oppression catholique la plus étouffante, le Mexique et le Brésil. Dans presque tous les autres Etats espagnols d'Amérique, la Constitution proclame encore que la religion catholique est la religion de l'Etat, souvent la seule dont le culte public soit permis ; elle est privilégiée, richement entretenue et les autres cultes à peine tolérés. On sait à quels excès grotesques le délire du fanatisme clérical avait abouti dans la République de l'Equateur (1), digne pendant

(1) Le droit de vote n'appartenait qu'aux électeurs catholiques ; encore pou-

naguère de l'Etat-couvent que les jésuites avaient fondé au Paraguay. L'Equateur s'est libéré par une révolution de ce régime insensé et l'on annonce qu'il va procéder à la séparation. Mais la constitution colombienne peut encore être lue comme un modèle accompli des folles et intolérantes prétentions de l'église. Par contre la législation mexicaine et brésilienne mérite la plus sérieuse attention, au moment où la question de la séparation est enfin posée à nouveau en France et où elle va être résolue comme elle l'a été aux Etats-Unis et au Mexique.

En Europe, bien que les principes de la déclaration des Droits de l'Homme aient passé presque textuellement dans nos constitutions et que ces principes les inspirent, bien que d'autre part la tolérance soit entrée dans les mœurs et que l'élite intellectuelle de la société vive presque partout en dehors de toute Eglise, le régime légal encore en vigueur dans la plupart des Etats est celui de l'Eglise d'Etat. C'est naturellement le cas en Russie, où persistent les traditions absolutistes du Bas-Empire, et où le Czar est « le protecteur et le défenseur de la vraie foi » et « gouverne l'Eglise par l'intermédiaire du St Synode ». Les autres pays orthodoxes ont également la religion grecque comme religion d'Etat; la Grèce « tolère » seulement les autres cultes : et il a fallu que le traité de Berlin assure la liberté religieuse en Bulgarie, en Serbie et en Roumanie. Encore dans ce dernier pays, malgré le libéralisme des institutions et des mœurs, on sait que les juifs restent traités en suspects et privés des droits du citoyen.

La plupart des pays protestants ont une Eglise d'Etat ; c'est

vaint-ils en être privés pour conduite notoire. L'article de la Constitution qui proclamait la religion catholique religion d'Etat, ne pouvait jamais être révisé. Les pouvoirs politiques étaient tenus de respecter la religion officielle, de la faire respecter et de protéger sa liberté et son droit. Les présidents des Chambres avaient à prêter serment d'obéissance à la religion et Garcia Moreno proclamait la subordination formelle de l'Etat à l'Eglise. L'introduction des livres, journaux, brochures, était soumise à la censure ecclésiastique, la République entière placée sous la protection du Sacré Cœur de Jésus et de l'armée partagée en quatre corps : ceux du Fils de Dieu, du Bon Pasteur, des Cinq Plaies, de la Vierge Immaculée. Les régiments même s'appelaient : gardiens de la Vierge, Zélateurs de Marie. Les congrégations religieuses avaient monopolisé l'enseignement : les frères de la doctrine chrétienne tenant les écoles primaires, des religieuses dirigeant toutes les écoles de filles, les Jésuites ayant les collèges. Les Indiens avaient été abandonnés à la discrétion des jésuites, franciscains et frères du Bon Pasteur qui allaient jusqu'à empêcher les marchands d'avoir accès auprès d'eux. (E. RECLUS. Géographie Universelle, T. XVII.)

le cas avant tout de l'Angleterre, où la tolérance religieuse et la liberté de conscience ont été le prix de si longues luttes, et où les dernières exclusions, basées sur les motifs confessionnels, ont à peine disparu. Et d'autre part si Gladstone a opéré la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Irlande, on sait que l'Eglise officielle d'Angleterre a gardé des privilèges archaïques et d'immenses richesses, et l'on a pu voir récemment les cléricaux anglicans et les catholiques d'Irlande s'unir pour rendre à l'enseignement primaire le caractère confessionnel que Gladstone lui avait enlevé, et en refaire le monopole des Eglises privilégiées.

Les trois royaumes protestants scandinaves ont des églises d'Etat, ainsi que la Prusse, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, Baden et les petits Etats allemands. Les annexions de populations de culte différent ont même amené la plupart de ces Etats à avoir plusieurs Eglises d'Etat, qui se maudissent et s'excommunient entre elles, et sont toutes cependant considérées par l'Etat comme des institutions d'utilité publique, sur lesquelles d'ailleurs l'Etat se réserve un contrôle très sévère. Mais on sait quels progrès a faits dans ce pays le cléricalisme constitué en parti politique et trafiquant habilement, par l'intermédiaire du Pape, des votes de ses mandataires au Parlement. Malgré la fière parole de Bismarck, l'empereur allemand a repris le chemin de Canossa et c'est en lui que la Papauté met aujourd'hui son espoir. L'école laïque, qui fut la gloire de l'Allemagne moderne, est aujourd'hui menacée de redevenir partout confessionnelle.

L'Autriche a dû dénoncer l'humiliant concordat de 1855, qui mettait littéralement l'Etat aux pieds de l'Eglise, et a adopté une législation plus moderne; mais l'Eglise catholique y garde, avec toutes sortes de privilèges et un rang princier dans l'Etat, une influence prépondérante. On se rappelle combien il fut difficile naguère au gouvernement hongrois de laïciser la législation sur l'état civil et le droit familial.

L'Italie, l'Espagne, le Portugal ont encore en tête de leur Constitution des articles portant que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat, que les autres cultes ne sont que tolérés et que la liberté de conscience est accordée seulement aux individus.

Une adaptation catholique de la séparation a été tentée en Belgique en 1830, sous l'influence des idées de l'abbé de Lamennais (1), solennellement condamnées par le Pape deux ans plus tard (2). La liberté est effectivement assurée à tous en matière de religion, mais l'église catholique garde les privilèges que lui avait accordés le concordat français sans plus être astreint à aucune des obligations qu'il imposait ; en fait, elle a su user de ses libertés et de ses privilèges pour se constituer un véritable monopole, notamment en matière d'enseignement et d'œuvres de solidarité ; elle s'est emparée depuis vingt ans du pouvoir politique. En Hollande, où les institutions sont analogues, il s'est produit une coalition cléricale des protestants et des catholiques qui occupe actuellement le pouvoir et prétend là aussi rechristianiser l'Etat.

En Suisse, depuis que les prétentions cléricales ont abouti à une guerre civile, le pouvoir législatif a cru devoir non seulement garantir minutieusement la liberté religieuse des citoyens, mais aussi prendre des précautions spéciales contre les envahissements de l'Eglise catholique, notamment par l'interdiction de tout nouveau couvent et la prohibition des jésuites, et il a obtenu la paix confessionnelle. Il y a séparation dans la législation fédérale, et le conseil fédéral est armé fortement pour garantir la liberté de conscience, mais les cantons peuvent avoir des Eglises d'Etat, et à la différence des Etats américains, il en est qui usent de cette faculté.

Pas n'est besoin de parler ici de la situation de la France, sur laquelle les yeux de tous les libres-penseurs sont en ce moment tournés une fois de plus et qui, après avoir vu de près le danger qu'il y a pour l'Etat à désarmer devant une Eglise privilégiée, a victorieusement repoussé l'assaut de toutes les for-

(1) Lamennais. Questions politiques et philosophiques, recueil des articles de l'*Avenir* qui inspirèrent la constituante belge. Huytens. Discussion du congrès national. T. 1^{er}. — Laurent, l'Eglise et l'Etat. — Giron. Le droit public de la Belgique.

(2) Lamennais. Affaires de Rome. Les condamnations pontificales des principes constitutionnels modernes et des lois de laïcisation dans un excellent « Recueil des allocutions concistoriales, encycliques et lettres apostoliques citées dans l'Encyclique et le Syllabus » publié chez Ad. Leclerc, imprimeur du Pape, à Paris, près St-Sulpice. Je ne puis assez recommander ce livre officiel aux libres-penseurs.

ces cléricales coalisées et va revenir aux traditions de la glorieuse Révolution et réaliser la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, seule solution conforme aux droits de l'homme et seule compatible avec la démocratie et le régime républicain.

Cette solution est celle qui s'impose à tous les esprits libéraux. Pour les libres-penseurs, pour les esprits émancipés de tout dogme religieux, elle apparaît comme une nécessité évidente : toute religion d'Etat, tout privilège accordé à une église, toute intervention de l'Etat dans ce domaine qui est essentiellement reconnu aujourd'hui comme étant celui de la liberté, constitue une atteinte spéciale à leur droit, à l'égalité devant la loi. Si la profession d'un culte quelconque est encouragée ou subsidiée par l'Etat, si la profession d'une croyance philosophique ou d'une opinion, quelle qu'elle soit, est frappée par la loi ou la pratique d'une *capitis diminutio*, si minime qu'elle puisse être, on ne peut plus dire qu'il y ait égalité entre ceux qui professent cette croyance et ceux qui ne la professent pas. Or, l'Etat n'a pas à encourager des croyances ou des cultes, ni à les entraver. « Il n'y a pas plus de rapports entre l'Etat et la religion, disait au congrès national belge M. Nothomb, qu'entre l'Etat et la géométrie ». Il est vrai que ce ministre, douze ans plus tard, soumettait les écoles à l'autorité ecclésiastique, sous prétexte de maintenir l'union entre catholiques et libéraux (1).

Même dans presque tous les pays libres où existe une religion d'Etat, ainsi que dans ceux où les Eglises établies jouissent encore de privilèges considérables, l'Etat cependant s'est complètement sécularisé au cours du siècle qui vient de finir.

Malgré les protestations du Vatican et sous la pression des nécessités de l'esprit moderne, il a fait du mariage un acte civil, enlevé au clergé la tenue des actes de l'Etat Civil, supprimé la juridiction ecclésiastique et les immunités des clercs, repris la

(1) Il n'est peut être pas mauvais, pour montrer ce que les catholiques belges entendent par la séparation de l'église et de l'Etat, de reproduire ces paroles de M. Nothomb, en présentant la loi de 1842 sur l'enseignement primaire : « il ne peut y avoir d'école légalement constituée qu'à la condition de réunir l'enseignement moral et religieux à l'instruction proprement dite. Cette réunion n'est possible que par l'intervention volontaire du clergé. En se retirant, le clergé peut rendre impossible l'existence légale de l'école. Il retirera ou menacera de se retirer chaque fois qu'il ne sera tenu aucun compte de ses indications. Ce

direction ou tout au moins la surveillance de ces deux grands services publics, dont l'Eglise avait jadis obtenu et cherche partout encore à garder le monopole : l'enseignement et la bienfaisance. L'opinion publique, dans nos pays libres, n'admet plus l'Etat confessionnel, et la tendance est partout à constituer l'Etat exclusivement laïc. Il est impossible qu'il en soit autrement, puisqu'il y a aujourd'hui dans tout Etat, non seulement des adeptes de religions autres que celle de la majorité, mais aussi des hommes de plus en plus nombreux qui ne professent aucun culte, les considèrent tous comme des survivances des superstitions de l'enfance de l'humanité, et revendiquent hautement le droit de penser par eux-mêmes et ce qu'ils veulent des problèmes de la destinée, ainsi que le droit de défendre et de propager leurs opinions en ces matières comme en toutes autres, enfin le droit qu'ils tiennent de l'égalité des citoyens, de voir leur incrédulité mise devant la loi sur le même pied que la crédulité des adeptes des diverses religions, et de voir la science libre traitée avec les mêmes égards (ce n'est vraiment pas trop exiger) que les religions, dont chacune a démontré la fausseté des autres et qui ont toutes ensemble coûté à l'humanité tant de sang et de larmes.

La situation politique des pays totalement ou partiellement catholiques exige d'ailleurs impérieusement cette solution. Les pays orthodoxes peuvent avoir à souffrir de la bigoterie enfantine de leur clergé, les pays protestants du piétisme de certains illuminés, mais c'est là peu de chose en comparaison de ce fait que les adeptes du culte catholique, fanatisés par leurs prêtres et revenus à une véritable idôlatrie, obéissant désormais partout à un mot d'ordre parti de Rome, se soumettent à un esclavage volontaire comme il n'en fut jamais au monde, à une savante et puissante hiérarchie, constituant partout sous ses

droit du clergé est très grand sans doute, mais il dérive de l'indépendance de la position que lui a faite, la constitution de 1831 ! » — Actuellement encore l'inscription de la religion au programme des écoles est obligatoire, et il ne peut y avoir d'enseignement de la morale sans enseignement de la religion, même dans les écoles publiques, lesquelles peuvent être rendues entièrement confessionnelles quand il n'y a pas d'élève dispensé par ses parents, de suivre le cours de religion. Les écoles religieuses sont subsidiées par l'Etat, et les communes autorisées à les adopter pour un terme de dix ans. On voit qu'en Belgique l'Etat est loin, en pratique, de n'avoir pas plus de rapports avec la religion, qu'avec la géométrie.

ordres une armée rompue à l'obéissance passive et un Etat dans l'Etat, et constituent aussi partout un parti politique qui, sous prétexte de revendiquer les droits des catholiques et les libertés de l'Eglise, cherche partout à s'emparer du pouvoir et à l'exercer au profit de l'Eglise. Ce parti qui se prête à toutes les alliances, à toutes les compromissions, à toutes les tactiques, revêt tous les masques, même ceux du libéralisme et de la démocratie, mais n'a rien abandonné de ses prétentions séculaires et veut toujours, par des moyens nouveaux adaptés aux conditions nouvelles de la société, réaliser son idéal de domination universelle, d'autocratie pontificale. Ce qui s'est passé dans certaines républiques latines d'Amérique, ce qui se passe en Belgique et en Espagne, ce qu'on a pu constater naguère en France, prouve à l'évidence que c'est même sous cette forme nouvelle que les prétentions exorbitantes de l'Eglise sont le plus dangereuses pour la société, et que si on la laissait faire, bientôt elle aurait, sous prétexte de liberté, confisqué et supprimé toute liberté et placé sur la raison humaine et la science moderne la chape de plomb qu'elle n'avait pu y maintenir à l'aide des bûchers de l'Inquisition.

L'Eglise catholique constituée partout en parti politique procède aujourd'hui par corruption, ne pouvant plus procéder par compression. Elle s'est faite l'alliée des classes riches, épouvantées par les revendications socialistes et leur a persuadé que la religion vaut mieux que le meilleur des gendarmes pour monter la garde autour des coffres-forts de la ploutocratie moderne, comme aux portes des palais des Rois et des châteaux de l'antique noblesse. Elle préside à la distribution des places et des faveurs, régente les salons, éblouit les *snobs*, procure les mariages riches, se réclame d'ailleurs souvent des principes romains déjà exposés par Machiavel (1), admet la seule adhésion

(1) Discorsi sopra la 1^a deca di T. L. L.^o 1^o cap. 12. C'est là que se trouve aussi le célèbre passage qu'il est amusant de citer dans un rapport à un congrès tenu à Rome et qui est ce qui a peut-être été écrit de plus profond sur la question de l'Eglise et de l'Etat en Italie :

Quelli popoli che sono piu propinqui alla Chiesa romana, capo della religione nostra, hanno meno religione... Per gli esempj rei di quella corte questa provincia ha perduto ogni divozione e ogni religione... Abbiamo adunque con la Chiesa e coi Preti noi Italiani questo primo obbligo d'essere diventati senza religione e cattivi, ma ne abbiammo ancora uno maggiore, il quale è cagione

extérieure à ses pratiques et se contente au besoin de confisquer après leur mort ceux qu'elle a maudits pendant leur vie. Dans ces dernières années, son travail infatigable a pris une forme nouvelle. Non contente d'avoir fait partout surgir de nouveaux couvents, qui ne peuvent vivre qu'en fraude des lois civiles, et qui sont déjà plus nombreux et plus riches que ceux d'avant la révolution française, elle s'est mise à accaparer le mouvement d'émancipation des classes laborieuses en multipliant les associations ouvrières et agricoles, et à essayer d'embrigader les nouveaux électeurs appelés au droit de suffrage par les progrès de la démocratie, à la fois dans des confréries de dévotion bigotte et dans des associations de prévoyance et d'épargne ou même de production et de vente, de laiteries, d'améliorations agricoles, qui toutes ont un caractère nettement confessionnel et un but de propagande politique non dissimulé. Elle asservit ainsi la conscience des ouvriers et des paysans par les solides liens de l'intérêt matériel comme elle a asservi déjà celle de la plupart des riches par les mêmes moyens, et sa pseudo-démocratie chrétienne apparaît comme aussi redoutable que son alliance avec les partis politiques réactionnaires. Le Pape ne se fait d'ailleurs pas scrupule de vendre impudemment le concours parlementaire et électoral des catholiques des divers Etats aux gouvernements et aux partis qui le payent en privilèges pour l'Eglise, et les catholiques ont ainsi partout dans l'Etat une situation douteuse et suspecte; ils ne sont pas des citoyens comme les autres, mais aussi les sujets d'un souverain étranger qu'ils considèrent comme un autocrate infaillible et qui s'occupe activement des affaires intérieures de chaque Etat.

della rovina nostra. Questo è che la Chiesa ha tenuto e tiene questa nostra provincia divisa. — Les peuples qui sont les plus rapprochés de l'Eglise romaine, chef de notre religion, sont ceux qui ont le moins de religion... C'est par les exemples coupables que lui a donnés la cour de Rome que ce pays a perdu toute dévotion et toute religion. Nous devons donc, nous autres, Italiens, à l'Eglise et aux prêtres d'être devenus sans religion, et méchants, mais nous leur avons encore une autre obligation plus grande, car elle est la cause de notre ruine : c'est que l'Eglise a mainlevé et maintient notre pays à l'état de division ».

Et le secrétaire florentin démontre par l'histoire que c'est le Pape qui a toujours tout fait pour empêcher l'unité italienne. On sait qu'il a continué d'en être ainsi après Machiavel et que si le Pape le pouvait il aurait tôt fait de mettre fin à l'unité nationale enfin consacrée le 20 septembre 1870. Le Pape est l'ennemi de l'Italie,

Aussi, depuis que par une singulière évolution régressive, le clergé catholique renonçant partout aux privilèges et libertés dites « gallicanes » que revendiquent les Eglises nationales, s'est précipité avec une vraie furie de servitude dans l'esclavage du Pape, et reçoit docilement du Vatican des ordres et des opinions, depuis que tout le clergé est réduit vis-à-vis de l'absolutisme pontifical à l'obéissance *perinde ac cadaver*, qui fut longtemps la spécialité des jésuites, depuis que l'ultramontanisme triomphant a jeté au monde ce triple défi des encycliques condamnant solennellement tous les principes de liberté qui forment la base des constitutions modernes et la proclamation des dogmes de l'Immaculée conception et de l'infailibilité du Pape, il n'est pas possible que partout l'on ne considère les partis cléricaux dans lesquels le clergé enrégimente la population catholique au service du Pape, comme un danger permanent pour les institutions de l'Etat et la liberté des citoyens.

On avait cru parer à ce danger par la conclusion de concordats avec le Pape et l'établissement de lois qui astreignent le clergé à des obligations envers l'Etat en échange des privilèges de toutes sortes que l'Etat lui garantit, mais l'expérience a démontré l'inanité de ces prétendus moyens de défense; le concordat est ou l'asservissement total de l'Etat à l'Eglise, comme ce fut le cas pour l'Autriche en 1855 et comme ce serait le cas pour l'Espagne, si celui qui vient d'être conclu par son gouvernement, pouvait être ratifié, — ou une duperie pour l'Etat, qui a nécessairement affaire à un contractant de mauvaise foi, puisque le Pape ne se croit tenu à rien par les concordats et croit avoir à faire prévaloir des droits qu'il tient de la Divinité contre des prétentions usurpatrices. D'ailleurs la notion même du concordat est absurde : comment un gouvernement peut-il admettre de traiter avec un souverain étranger, ou soi-disant tel, pour régler des objets d'ordre intérieur, que l'Etat a le droit et le devoir de régler souverainement lui même? Il admet ainsi un pouvoir étranger au partage de sa souveraineté et reconnaît chez ses ressortissants catholiques un double lien de sujétion envers deux souverainetés différentes et constamment en conflit (1). Car il n'y a pas, il ne peut pas y avoir deux

(1) P. Hinschius, *Verhältnisse von Staat und Kirche*, dans le 1^{er} vol. du Dictionnaire du droit public de Marquardsen,

souverainetés, deux puissances, deux pouvoirs qui ont à traiter d'égal à égal ou bien doivent s'ignorer officiellement, tout en respectant les limites de l'autonomie de chacun : dans nos Etats modernes la nation seule est souveraine; d'elle seule émanent tous les pouvoirs, et tout le monde doit obéissance à la loi, que dictent les représentants de la nation; la seule limite de la souveraineté de l'Etat est dans le respect qu'il doit aux Droits individuels de l'homme et du citoyen. L'Eglise n'a donc pas de droits à faire valoir, pas de privilèges à revendiquer, pas de liberté spéciale à invoquer. L'Eglise, légalement, n'existe pas; les hommes seuls ont des droits et des libertés. L'histoire nous enseigne d'ailleurs que ce que l'Eglise appelle sa liberté et ses droits, c'est la domination de la société et l'intolérance érigée en système.

L'illustre jurisconsulte belge Laurent (1), qui a consacré vingt volumes du plus haut intérêt à l'étude des rapports de l'Eglise et de l'Etat, avait été longtemps partisan des concordats, parce qu'il craignait que la séparation ne donnât trop de puissance à l'Eglise, trop peu de moyens de surveillance et de répression à l'Etat, et que d'autre part « l'Eglise libre est nécessairement ultramontaine et que l'ultramontanisme est la ruine de la vraie religion » (2), a dû reconnaître à la fin de sa vie que les concordats sont devenus impossibles, « les prétentions de la Papauté étant d'une telle absurdité qu'on ne peut plus songer à traiter avec elle » et qu'il n'y a d'autre solution que la séparation franche, complète, absolue : « plus de salaires pour le clergé, plus de subsides pour le culte, plus aucune faveur pour ses ministres, la religion ignorée de l'Etat et n'existant pas à ses yeux. La séparation d'ailleurs n'implique pas, ajoute-t-il, la liberté illimitée de l'exercice du culte, la liberté illimitée d'association et d'enseignement. L'Etat peut et doit, tout en déclarant l'Eglise libre, maintenir ses droits sur l'enseignement et les associations religieuses », celles-ci recherchant non la liberté, que personne ne conteste aux associés, mais la perpé-

(1) *L'Eglise et l'Etat*, 3 vol. — *Etudes sur l'Histoire de l'Humanité*, 19 vol. — *La religion de l'Avenir*, 2 vol.

(2) *Revue de Belgique* du 15 février et du 15 mars 1878. 2 articles sur le *Stato e chiesa* de Minghetti.

tuité, le privilège de la personnification civile pour rétablir la main-morte, c'est-à-dire voulant être traitées comme des institutions d'intérêt public pour parvenir à un but entièrement contraire à l'ordre public.

Il va de soi qu'il ne peut être question de désarmer l'Etat, sous prétexte d'assurer la liberté des catholiques, et de lui enlever le droit et les moyens de se défendre contre les agressions de l'Internationale cléricale. Ce n'est pas la parodie de séparation que les cléricaux belges ont surprise à la bonne foi des libéraux unionistes de 1830, qu'il s'agit de réaliser, ni le régime adopté par Cavour en Italie pour rassurer les puissances étrangères sur les conséquences possibles de l'annexion de Rome et dont on a dit que ce n'était pas l'Eglise libre dans l'Etat libre, mais l'Eglise armée dans l'Etat désarmé (1). Faire cela serait abdiquer d'avance vis-à-vis de l'Eglise, comme on l'a vu en Belgique et comme on le verra en Italie, si une énergique réaction anticléricale, analogue à celle qu'a produite en France l'affaire Dreyfus, ne s'y produit pas le jour où les cléricaux voudront cueillir les fruits qui mûrissent à l'ombre des compromissions réactionnaires dans les élections locales, et opère leur mainmise officielle sur un état qui plus qu'aucun autre est uniquement fils de la révolution et a surgi malgré eux et essentiellement contre eux! C'est la solution américaine que vont tenter les républicains français et les vœux des libres-penseurs du monde entier doivent d'autant plus les accompagner dans cette grande œuvre d'émancipation humaine, que les réformes réalisées en France ne tardent pas à faire le tour du monde et que la gloire incomparable du pays qui a fait 89, est de livrer les batailles dont profitera ensuite l'humanité toute entière.

Mais, disait-on déjà à Minghetti, quand il défendait théoriquement et avec des contradictions notables l'idée de la séparation, ne craignez-vous pas que le clergé, devenu entièrement libre vis-à-vis de l'Etat et n'ayant plus de maître que le Pape, tirant d'autre part ses ressources des éléments les plus fanatiques et les plus réactionnaires de la population catholique, retrempe enfin son prestige dans l'apparence de la persécution?

(1) V. Minghetti. *Stato e Chiesa*. Et aussi l'intéressante préface faite par Emile de Laveleye pour la traduction française.

tion, ne devienne plus influent qu'aujourd'hui et que son activité libre ne constitue un danger plus grand encore pour la liberté publique, l'ordre et l'Etat? L'expérience des Etats-Unis n'est pas absolument concluante à cet égard, car les catholiques sont en minorité aux Etats-Unis et l'on dit que dans les Etats et dans les localités où l'immigration irlandaise lui fournit la matière première d'un fructueux trafic de suffrages, le clergé a déjà laissé reparaître quelques-unes de ses vieilles prétentions.

Il est aisé de constater en tout cas que ces tentatives d'empiètements, si elles sont réelles, n'ont pas eu de retentissement sérieux sur la vie des Etats-Unis, où le régime de la séparation fonctionne avec un plein succès et ne donne lieu à aucune critique. L'Eglise catholique y prospère néanmoins et paraît s'y être imprégnée des mœurs de la liberté américaine au point d'inquiéter la cour de Rome. Et d'autre part des mesures assez sévères ont été adoptées par la plupart des Etats de l'Union pour empêcher la reconstitution de la main morte. (1)

L'expérience de la séparation au Mexique, pays de population exclusivement catholique et longtemps façonné par l'inquisition espagnole, est plus intéressante peut-être pour nous. Car cette expérience semble avoir pleinement réussi et le Mexique est devenu l'Etat le plus puissant, le plus prospère, le plus stable et le plus paisible de toute l'Amérique espagnole, devançant de loin les pays aux révolutions incessantes dont la constitution proclame l'asservissement à l'Eglise romaine. La séparation n'y a pas donné lieu à une agitation politique depuis la chute de Maximilien que soutenaient les cléricaux et il ne paraît pas que jamais aucun parti n'ait même songé à essayer de demander qu'on revînt sur un fait considéré par tous comme définitivement accompli. Or, le clergé catholique possédait au Mexique le tiers des biens des terres, et accroissait ses rentes de cent millions par an; certains prélats avaient un million de rentes et l'influence de l'Eglise sur les populations indiennes semblait indéracinable. L'Etat a été sécularisé, l'enseignement laïcisé, les couvents supprimés et les biens du clergé vendus, tout le monde s'en trouve bien et le clergé lui-même ne réclame

(1) Minghetti. *Stato et Chiesa*, p. 124 et s., donne le détail des mesures traitant du droit d'acquisition des associations religieuses.

plus (1). Voilà une expérience qui semble décisive et qui répond aux préoccupations exprimées notamment par E. de Laveleye, qui croyait difficiles à réaliser en pays catholiques les solutions démocratiques qu'il trouvait rationnelles pour les pays protestants.

N'est-il pas évident d'autre part pour ceux qui connaissent l'état réel des esprits dans les pays catholiques, que la séparation y est redoutée par l'église parce que l'église y tire surtout son influence de moyens matériels, des privilèges et des honneurs dont elle jouit, des traitements que l'Etat paye au clergé et qui le mettent à la fois, à l'abri de tout souci de la vie et au-dessus de tout contrôle. L'église catholique, dont l'influence sur les âmes est à peu près nulle en dehors des esprits livrés à l'ignorance et à la superstition, et qui tient partout les hommes par les liens de l'intérêt, vit aujourd'hui surtout des privilèges que lui a concédés l'Etat et de l'argent que l'Etat lui donne ou lui laisse drainer à son profit; en perdant ses privilèges elle perdra du coup la plus grande part de son prestige et de sa puissance. Naturellement il faut bien se garder de lui donner les avantages de l'apparence même d'une persécution quelconque; en revendiquant pour chacun comme pour nous la liberté de penser, nous revendiquons pour les autres le droit de penser le contraire de ce que nous pensons et si la liberté des catholiques était menacée, les libres-penseurs devraient être, en vertu du principe même de la liberté de conscience, les premiers à prendre la défense du droit de leurs vieux ennemis.

Mais rien de pareil ne les menace. Nul ne songe à empiéter en quoi que ce soit sur la liberté des catholiques de croire et de propager les dogmes les plus absurdes et les théories les plus antisociales.

L'Etat, bien entendu, a le droit de pourvoir à la défense et au respect de ses lois et a le droit d'y contraindre au besoin les cléricaux qui deviendraient séditieux et voudraient organiser contre la liberté religieuse, comme ils le firent en 1792 contre la constitution civile du clergé, une insurrection criminelle— dont, il faut leur rendre cette justice, leurs manifestations de Bretagne n'ont été que la ridicule et nauséabonde parodie.

(1) E. Reclus. Géographie Universelle, T. XVII., p. 311.

L'Etat en organisant la séparation doit pourvoir à la police des cultes. Le projet de loi adopté par la commission de la Chambre française le fait d'une façon dont les détails peuvent être discutés, mais qui ne paraît en tout cas pas donner de prise à un grief des catholiques. Et l'on se demande comment, sur le terrain de la liberté, et de l'égalité des citoyens devant la loi ils pourront combattre la séparation telle qu'elle est proposée en France.

On a même attribué à M. Combes, dont la fermeté vis-à-vis des agressions cléricales a été l'objet de l'admiration de tous les anti-cléricaux, le projet de laisser aux membres du clergé actuellement en fonctions, leurs traitements actuels et la disposition gratuite des édifices de culte. Ce serait là, semble-t-il, pousser la modération et l'esprit de la conciliation jusqu'à la duperie vis-à-vis d'adversaires qui ne tiennent jamais compte des concessions qu'on leur fait et donnent toujours le maximum de leur effort contre toute mesure prise pour refréner leur arrogance, ce serait donner au clergé en insurrection contre la République les armes dont il a besoin pour combattre la République. D'autre part ce serait, contrairement au principe même de la séparation, donner au clergé catholique un privilège impossible à justifier vis-à-vis des citoyens non catholiques, qui auraient le droit de se plaindre d'une telle mesure.

Car il faut s'attendre à voir le clergé français faire contre la séparation, qu'il redoute à tous les points de vue, l'effort le plus formidable qu'il ait jamais fait. Nous ne doutons pas que le gouvernement laïcisateur de la République, avec le calme que donnent la force et le bon droit n'arrive, grâce au concours de tous les républicains, à repousser victorieusement cet assaut et fasse triompher pleinement les principes de liberté et d'égalité, la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. Le devoir de tous les libres penseurs est, chacun dans son pays, de faire des efforts incessants pour que le même principe de justice y soit reconnu et appliqué un jour, et en attendant de ne rien négliger pour faire appliquer pleinement dans les lois et la pratique les conséquences de la liberté de conscience et du droit égal qu'elle donne à tous les citoyens. L'exemple de la France leur apportera un concours qui finira par être décisif, mais notre devoir à tous est de ne compter que sur nous mêmes et de ne

jamais oublier un seul jour que la vie est une lutte de tous les instants et que dans cette lutte nous avons assumé la tâche de défendre les droits de la conscience humaine, contre les atteintes continuelles qu'y apporte l'intolérance des diverses religions, et spécialement l'intolérance fanatique de la religion catholique romaine, ennemie naturelle de la liberté de penser.(1)

GEORGES LORAND.

(1) Le rapport imprimé comportait en appendice 16 pages de *documents* relatifs à la législation politique des divers pays d'Europe et d'Amérique en ce qui concerne les rapports de l'Etat avec les Eglises.

L'auteur divise ces pays en quatre grandes catégories :

a) *Pays ayant une religion d'Etat* (Russie, Roumanie, Serbie, Bulgarie, Grèce, Espagne, Portugal, Colombie, Pérou, Chili, République Argentine, Bolivie, Venezuela, Equateur, Italie, Suède, Norvège, Danemarck) ;

b) *Pays avec des cultes reconnus et privilégiés* (Prusse, Bavière, Saxe, Autriche) ;

c) *Pays qui ont séparé l'Etat de l'Eglise* (Etats-Unis, Suisse, Mexique, Brésil, Guatemala, Japon) ;

d) *Pays où l'Eglise est libre, mais subsidie et privilégiée* (Belgique, Hollande, Luxembourg).

Les Prêtres et l'Emigration

(Rapport du citoyen ANGELO OLIVIERO OLIVETTI.)

I

MESSIEURS,

Celui qui écrit ces lignes, n'a pas la prétention de tracer le tableau exact et complet du mouvement catholique nouveau. Le grand nombre d'institutions catholiques sur le terrain économique et ouvrier mériteraient des recherches moins hâtives et une analyse mieux pourvue de faits.

Il est indéniable que la religion catholique donne de singulières preuves de ténacité et également d'un merveilleux esprit d'adaptation. Nous voyons dans quelques pays, après la fameuse encyclique de Léon XIII, se développer une masse d'institutions, diverses dans leurs buts et leurs formes extérieures, mais toutes fédérées au tronc confessionnel. Ce sont des caisses rurales, des sociétés ouvrières, des groupes de métiers, de récréation, etc.

Cette œuvre de revanche sur la société laïque, cette rusée besogne catholique, armant de formes nouvelles le vieux contenu traditionnel de la doctrine, fut poursuivie systématiquement, avec une discipline exemplaire et avec un esprit de continuité digne d'être signalé.

On pourrait l'intituler *l'assaut au prolétariat*, tenté par le catholicisme sous l'aspect mensonger des formes les plus modernes d'association.

Nous avons sous les yeux deux documents intéressants.

L'un est un journal de grand format, intitulé *Le Jaune*, « bulletin des Bourses libres du Travail, organe des ouvriers et syndicats indépendants » dirigé par un certain Pierre Biétry — il paraît à Paris tous les samedis — et est l'organe des sociétés dites *syndicats jaunes*, ou syndicats constitués sous l'impulsion de

la classe patronale avec la mission précise de couper les nerfs à l'organisation de résistance des ouvriers, de fournir des supplanteurs en cas de grève, et d'opposer à la propagande socialiste et au mouvement corporatif une digue et un frein. Ce journal n'emploie pas d'expressions qui dénoncent son caractère patronal et confessionnel, il s'ingénie même à imiter les formes, le langage, le ton des journaux ouvriers et socialistes. Voilà ce qu'on voit.

Ce qu'on ne voit pas, nous le trouvons dans un autre journal, portant le titre invraisemblable de « Le Rosier de Marie », « organe international officiel de l'ordre des avocats de Saint Pierre » ayant son siège à Paris et à Rome. Il paraît le samedi. Dans ce journal, et exactement dans les numéros 26, 27 et 28 de l'année 1903, nous trouvons une série d'articles extraordinaires signés Delcourt-Haillet et intitulés : *Comment former des Syndicats Jeunes ?* Ils sont entrecoupés d'une série de conseils pratiques et d'instructions théoriques dignes, ceux-ci et ceux-là, de figurer comme appendice à la théologie morale de S. Alphonse de Liguori.

L'auteur enseigne la manière d'opérer avec prudence, de rassembler les ouvriers dans des institutions confessionnelles sans que le caractère en soit apparent, de les faire marcher sans qu'ils s'en aperçoivent, de les diriger à la baguette tout en faisant semblant de leur laisser le maximum d'indépendance.

Le journal clandestin explique le journal apparent. Le *Rosier* commente la *Feuille jaune* faite pour le grand public. A chaque pas on trouve des phrases de ce genre, (page 317) : « Une organisation sérieuse ne peut pas être commencée avec trop de bruit : on doit procéder prudemment, progresser doucement ; *faire comme la goutte d'huile...* » Page 318 : « pour diriger nos secrétariats, pour créer nos syndicats, il faut un homme et il faut des qualités. Avant tout, nous demandons qu'il soit jeune, de 25 à 30 ans, pour avoir l'énergie et la force nécessaires pour aller chaque soir ici et là, présider des cercles d'études, diriger des réunions syndicales, créer des œuvres et des sections nouvelles. Nous demandons également qu'il soit célibataire, parce que la femme et les enfants donnent de grandes préoccupations, qui distrairaient notre organisateur de sa mission.

« Il devra enfin, et cela est le plus important, être un catho-

lique éprouvé, pour éviter les obstacles et les tentations que ses adversaires sèmeront habilement sur son chemin »... « il n'est pas nécessaire qu'il ait beaucoup d'instruction, celle de l'école primaire suffit pour parler aux ouvriers et les diriger »... « il ne faut pas qu'il appartienne aux classes dirigeantes, qui ne savent pas même conduire les automobiles (sic!!). L'idéal est qu'il remplisse un poste secondaire dans une affaire commerciale. Les employés de commerce jouissent d'une influence incroyable sur le peuple; on peut l'observer: tous les mouvements ouvriers qui ont un bon résultat sont dirigés par des employés et des voyageurs de commerce qui restent plus ou moins dans l'ombre. » « Lorsqu'on aura trouvé un type comme celui que nous venons de décrire, il suffira de l'envoyer passer quelques jours dans une organisation florissante, comme au Creusot, à Montceau-les-Mines, à Valenciennes, par exemple. Lorsqu'il sera au courant des questions qui s'y agitent, il commencera sa besogne lentement, mais sûrement ».

C'est, comme on le voit, un véritable traité de jésuitisme, appliqué à la question sociale. Continuons. A la page 329 on décrit comment la *goutte d'huile* doit s'étendre, comment le *syndicat jaune* doit se mêler à toutes les questions entre ouvriers et patrons, feindre de donner raison aux premiers et faire triompher les seconds, feindre de subsister et de fonctionner par les cotisations des ouvriers et trouver des subsides dans les fonds confessionnaux et patronaux. Une dernière citation « il est donc indispensable de trouver pour les syndicats libres des ressources telles qu'ils puissent prospérer et s'étendre. Pour cela il ne faut pas compter sur les cotisations des associés, lesquelles en majeure partie restent dans les sections et parviennent bien rarement à la caisse générale...

« Lorsque divers syndicats sont créés, il est utile de donner au local où ils se rassemblent le nom de Chambre indépendante du Travail. *Le nom ne change nullement le caractère de l'organisation*, mais permet d'obtenir des subsides de l'Etat, des provinces, des communes, des *grands industriels*, et des amis de la paix sociale; ses conseillers juridiques et moraux deviennent les administrateurs de la Bourse du Travail et sont ainsi désignés pour les arbitrages et les conciliations. »

II

Une des mieux réussies parmi ces insidieuses œuvres confessionnelles aux apparences modernes et aux allures populaires, est certes la fameuse « Œuvre d'assistance pour les émigrants en Europe et au Levant », fondée par les évêques Bonomelli et Scalabrini, administrée et dirigée par une armée de prêtres de toutes les couleurs et de toutes les mesures.

Nous nous arrêterons un peu pour expliquer leur action, nous basant uniquement sur des faits et des documents ; limitant à cela notre rapport, car tel fut le mandat que nous confia le Comité National Italien, et parce que la description positive d'une institution type, comme celle dont nous nous occupons, a une haute valeur de généralisation et nous permettra, sans plus, de proposer au Congrès un ordre du jour concret sur cette sorte d'œuvres catholiques.

L'œuvre pie Bonomelli, qui est toujours désignée ainsi par autonomasie, est née au moment opportun, quand en Italie, par l'action des partis populaires, la nation et le gouvernement furent obligés de s'occuper sérieusement des choses de l'émigration.

Depuis plusieurs siècles, les ouvriers italiens émigrent en Suisse, en France, dans l'Europe centrale. L'église ne pensa jamais à les protéger et ne s'occupa jamais d'eux.

Ce fut seulement lorsque d'une part elle dirigea son action plus précise sur le prolétariat, d'autre part, lorsqu'elle vit surgir le péril d'institutions laïques qui le prenaient en main, qu'elle se mit en mouvement et avec cette promptitude de décision que lui fournit la hiérarchie constituée et l'abondance des moyens financiers dont elle pouvait disposer, elle arriva bonne première, laissant loin derrière elle la société pour l'émigration que la Société humanitaire de Milan préparait avec une grande modernité d'intentions et d'après le principe de la plus stricte neutralité politique et religieuse.

L'œuvre Bonomelli démontra vite qu'elle pouvait disposer de secrètes et puissantes influences. Les agents de l'Italie à l'extérieur, consuls, employés des douanes, des chemins de fer, de la police, des stations de frontière, furent savamment affiliés à cette association pieuvre, qui étendit bientôt ses

tentacules sur toute la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg, etc., etc.

En Italie, elle sut habilement faire de la réclame, complaisamment servie non seulement par la presse cléricale, mais aussi par une bonne partie de celle qui veut être appelée libérale.

Elle obtint un subside gouvernemental de 10,000 francs par an, et il n'y a que peu de mois que le député Cabrini interpellait le gouvernement sur l'œuvre confessionnelle et de supplantage de cette institution hybride, dont on entendit faire l'apologie par le gouvernement du roi, qui la proclamait un bienfait pour tous les ouvriers émigrants, éloignée de toute propagande religieuse et politique, sage, tempérée, modérée, utile.

A Milan, un comité de dames nobles organisa, au profit de l'œuvre Bonomelli, des foires de bienfaisance, des loteries, etc... et la maison royale mit à sa disposition la villa royale de Monza pour les dépôts de caisses, les dons, etc.

A l'étranger elle reçut un pareil accueil, naturellement, de la part de la presse cléricale de la Suisse et de l'Allemagne et de la classe patronale. Celle-là, tout en vomissant chaque jour les plus basses injures contre l'Italie, son système politique et ses aspirations idéalistes, combla de louanges et réserva toutes ses tendresses à cette œuvre Bonomelli que le gouvernement italien subsidiait paternellement. La classe patronale trouva en elle une alliée puissante pour lutter contre la résistance ouvrière.

Par ses formes extérieures, l'œuvre Bonomelli étalait un italianisme à outrance. Aux stations, les prêtres et les galopins, qui attendaient les émigrants au passage, exhibaient des cocardes tricolores, des brassards tricolores, comme autant d'armoiries; sur l'asile construit par l'œuvre à Chiasso flottait fièrement le drapeau tricolore avec l'écusson de Savoie; les cartels réclames sont tricolores; en somme tout est tricolore. Mais les exploits de l'œuvre Bonomelli sont plus que tricolores, parce qu'ils... sont de toutes les couleurs.

L'Œuvre Bonomelli, se proclamant neutre, philanthropique, libérale, etc... est le plus puissant instrument de propagande confessionnelle et d'action politique catholique parmi les italiens à l'étranger, qu'on puisse imaginer; se donnant comme amie des ouvriers, elle s'est faite la plus délétère ennemie de l'organisation ouvrière, de cette organisation qui seule peut

faire respecter le nom italien en dehors de l'Italie, empêchant nos ouvriers de se vendre pour un prix infime et de faire ainsi une concurrence déloyale aux ouvriers des pays plus avancés, qui ont su conquérir une situation meilleure.

Quant à notre accusation contre l'œuvre Bonomelli, de faire de la politique catholique avec l'argent de tous, y compris celui du gouvernement italien, et d'organiser un système de supplanteurs : nous la prouverons en nous guidant sur des documents et en partie sur les déclarations de l'organe officiel même de l'« Œuvre de l'assistance des ouvriers italiens émigrés en Europe et au Levant », nous voulons désigner le journal *La Patrie*, qui s'imprime à Fribourg en Brisgau.

La propagande catholique parmi les émigrants

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le journal *La Patrie*, soutenu par l'argent du gouvernement italien, pour s'assurer qu'il s'agit d'un journal clérical, lequel exerce une propagande intense parmi les pauvres diables qui se rendent de l'autre côté des Alpes pour chercher du travail. De la première à la dernière ligne, des télégrammes tendancieux, de la chronique faite *ad usum delphini*, de l'article de fond mielleux à certaines ébauches et nouvelles de saveur aigre-douce, tout ce journal est inspiré par le désir d'exercer sur le lecteur une propagande ouvertement politique. Glanons ci et là, à titre d'exemple.

Dans le second numéro, nous trouvons dans la troisième colonne un entrefilet édulcorant sur le *cinquantenaire du dogme de l'Immaculée Conception*, que nous épargnons au lecteur parce qu'il peut s'en réjouir en imagination.

Dans le même numéro, sous la rubrique intitulée « Parlement National », nous lisons textuellement :

« Le divorce, cette *saloperie*, dont les socialistes ne parvenant pas à se mettre d'accord sur autre chose, voudraient faire cadeau à l'Italie, subit une nouvelle défaite à la chambre, qui en renvoya la discussion à un temps indéterminé. »

Dans le même numéro, le journal neutre, impartial, non politique, qui se plaint que les socialistes ne sont pas ses amis et le combattent, imprimait en commentant le jugement Bettolo-Ferri :

« Pendant que nous nous réjouissons de la bonne leçon donnée à un homme et à un journal, qui, pour faire du bruit et faire parler d'eux, ont érigé en système le scandale public, croyant pouvoir impunément fouler aux pieds, comme les pierres de la rue, l'honneur et la réputation de ceux qui ne pensent pas comme eux, etc. »

Dans le n° 1 est reproduite à grands coups de tambour, la note que *l'œuvre de l'assistance* a été bénie par le souverain pontife et ce commentaire, ce cri de bataille est suivi de : « Bénis par le vicaire du Christ Rédempteur, multiplions notre zèle pour la gloire de Dieu, et pour le salut des âmes.... »

On ne saurait s'imaginer par quelles leçons de crétinisme et par quel effort de castration intellectuelle, on s'efforce de communiquer cette feuille aux ouvriers; le tout est écrit dans le ton et sent, l'écclésiastique, la sacristie à mille lieues de distance. Ecoutez ce fragment de beau style :

« *3^{me} dimanche du Carême. Le Muet.* — Il n'y a aucune preuve plus convaincante de la vérité d'une affirmation de la sainteté d'une doctrine, que le miracle, lequel fait supposer une intervention directe. Mais cependant, parler de nos jours de miracles à certaines gens, qui se croient instruites et débarrassées des vieux préjugés, c'est s'exposer au ridicule, ou au moins à une compassion mal dissimulée; comme si la main du seigneur avait été amputée et que celui qui créa la nature et ses lois, ne puisse les suspendre ou les modifier. De nos jours, la science doit tout expliquer, même l'inexplicable, et lorsqu'on a eu recours à la science, chacun doit se taire ou se retirer, même Dieu.

» Mais rien n'est nouveau en ce monde. Jésus-Christ chassa un jour le démon et rendit la parole à un pauvre muet. Quel miracle plus évident que d'entendre parler un muet? La foule était émerveillée, mais les pharisiens, les demi-savants d'alors, eurent recours à la science.... non.... à la vertu de Belzébuth (parce qu'alors la science n'était pas encore à la mode) pour expliquer le miracle et pour refuser foi à la parole du Christ. Et c'est toujours la même histoire qui se répète à travers les siècles : pas de plus aveugle que celui qui refuse de voir, pas de plus difficile à convaincre que celui qui ne veut pas croire. »

Et toujours sur ce ton, dans ce style, avec cette élévation de

pensée, l'auteur poursuit à chaque numéro, dans une ou deux colonnes du journal, apportant dans les pays étrangers une offense permanente au bon sens italien, à la langue, et tentant d'achever la crétinisation définitive du pauvre émigrant : tout ceci au nom de la neutralité religieuse et politique, sous la protection de la maison royale et avec les subsides du gouvernement italien.

Je cueille encore une fleur :

« *Mystère d'amour.* — Nous l'avons vue passer triomphalement par nos contrées, dans un flot exultant de peuple, parmi les chants, les cierges, les fleurs... c'était l'humanité qui renaissait, qui adorait son Dieu.

» Qui peut mesurer la grandeur de l'amour de Dieu pour l'homme ? C'est un abîme, dont la profondeur est inconnue pour nous. L'amour l'a conduit à nous créer de rien, à nous donner l'existence : Il est notre père. L'amour l'a amené du ciel sur la terre, l'a fait homme comme nous : Il est notre frère. L'amour l'a conduit à la croix, lui a fait verser pour nous son sang goutte à goutte : Il est notre Rédempteur. L'amour l'a fait rester sur cette terre sous forme de pain et de vin, l'a réduit à être notre aliment spirituel : Il est notre nourriture.

» Oui, Dieu se trouve parmi nous, dans nos églises, sur nos autels, dans nos tabernacles !

» L'incrédule se moque de l'hostie sacro-sainte, l'impie blasphème, le chrétien s'incline respectueux, confus, étourdi, devant le grand miracle, devant le grand mystère d'amour. Le chrétien sait que Dieu l'invite au grand banquet, il ne s'y refuse pas, il ne cherche pas de vains prétextes, il se joint à son Dieu, il s'unit à lui, le reçoit dans son cœur. A l'amour nous devons répondre par l'amour.

Le Missionnaire. »

Nous ne pouvons citer plus au long, eu égard à la dimension de ce rapport. Disons seulement qu'il est impossible d'imaginer un journal plus imprégné de préjugés, de documents sectaires et fanatiques, que celui qui se nomme la *Patrie*. Nous ne parlons pas des annonces religieuses, qui le remplissent aux trois quarts : avis de processions, de confirmations, de baptêmes, de sacrements de toutes espèces et de toutes mesures.

Mais voyons plutôt avec quelle sérénité il commente les faits politiques et en apporte la nouvelle à l'esprit inculte de l'émigrant, comment il enseigne l'histoire contemporaine, dans un esprit neutre et non politique.

Il s'agit de la visite de Loubet à Rome. Voici comment la *Patrie* en rend compte avec désinvolture.

Elle ne lui consacre qu'un article d'une vingtaine de lignes dans son numéro 9, et voici l'ample commentaire qu'elle donnait de cet événement si important :

« A un dîner solennel, donné au Quirinal, le Roi et le Président échangèrent des toasts d'occasion, *dans lesquels il n'y eut rien d'important, rien que des phrases de circonstance.* »

Savez-vous quel est le plus grand homme du XIX^e siècle ?
Léon XIII.

C'est ce que la *Patrie* assure dans son numéro 21 :

« Il y a un an que Léon XIII est mort ! et aujourd'hui, il revit mieux qu'hier dans la conscience et dans le cœur de tous, des catholiques et particulièrement des ouvriers, par ses œuvres, ses écrits, ses qualités personnelles. Léon XIII est la figure historique la plus brillante de l'âge nouveau, parce qu'il fut essentiellement l'homme de son temps. Il savait interroger et comprendre la grande âme moderne dans ses besoins, dans ses anxiétés fébriles et ses aspirations ardentes, et il chercha à la pénétrer de christianisme. A la fin et au commencement de deux siècles — l'un, vétéran glorieux, l'autre menacé de milliers de douleurs — Léon XIII s'efforça de bénir le moribond et de baptiser le nouveau venu au nom du Christ Rédempteur.

Voici comment est apprécié le voyage des conseillers municipaux de Paris, qui trouvèrent en Italie un accueil si cordial :

« Il convient de remarquer comment le voyage du Président de la République a été précédé ces derniers jours par un voyage du Président du Conseil Municipal de Paris, accompagné de divers assesseurs, dans les principales villes d'Italie. Il semble qu'en France ils ont décapité leur roi, pour en créer par douzaines ».

La *Patrie* trouva le moyen d'informer les émigrants au sujet des événements de France, et cela comme suit :

« *Le Pape et la France.* — Le 18 courant, le Saint Père Pie X, répondant aux souhaits qui lui furent présentés par les cardi-

naux, concernant les persécutions que le gouvernement français exerce contre l'Eglise, protesta vigoureusement contre la manière vraiment indigne de traiter les congrégations religieuses, *qui n'ont d'autre but que faire le bien et de prier pour leurs persécuteurs.*

« Les paroles très sérieuses du Suprême Pontife mirent en colère les jacobins enragés, mais elles obtinrent l'approbation de *tous les honnêtes gens* et réjouirent le cœur de ceux qui se sentent vraiment des hommes ».

Pour un journal *qui ne fait pas de politique*, ce n'est certes pas mal. — Mais cela ne suffit pas : dans un autre numéro, la dose est augmentée ! Ecoutez :

« *Les Jésuites en Allemagne.* — Le Conseil fédéral (Bundesrath) de l'empire allemand, se conformant aux délibérations du Parlement (Reichstag) vient d'abroger le second paragraphe de la loi contre les jésuites.

« C'est une nouvelle leçon que l'empire protestant allemand donne à la république française.

« L'Allemagne, nation vraiment forte et progressive, donne la liberté, tandis que la nation qui porte dans sa devise le saint nom de *liberté*, persécute ceux qui prirent la liberté de penser autrement que le gouvernement de l'apostat Combes.

« Pauvre France ! »

L'affaire Nasi attira également l'attention de l'œuvre Bonomelli. Ecoutez, écoutez :

« On annonce que la Maçonnerie, ne pouvant plus sauver son accusé Nasi, voudrait tenter de le faire *oublier* par le peuple. *Dans ce but, on est en pourparlers avec le parti socialiste* pour commencer une forte campagne contre les Congrégations religieuses, et contre les jésuites spécialement. Nous espérons que le peuple sera assez intelligent pour ne pas se laisser entraîner par ce système actuellement vieux et usé. Nous espérons donc que la commission des cinq ne se laissera pas intimider par les intéressés et qu'elle ira au fond des choses ».

Le journal qui ne fait pas de politique, outre qu'il s'attaque à chaque pas aux socialistes, aux démocrates, aux libres-penseurs en général et qu'il consacre deux articles à l'honorable Ferri, intitulés « Ferri exploiteur », commente comme suit les élections administratives de Reggio Emilia :

« *Les Elections de Reggio Emilia.* — Tout le monde sait que

Reggio Emilia est en Italie le roc puissant du parti socialiste, qui, à force de promettre le pain et le bonheur aux ouvriers, avait réussi à se rendre complètement maître de la municipalité.

« A Reggio Emilia le socialisme a appliqué complètement son programme ; en effet, par le gouvernement de la commune, il a défendu les prières et le signe de la croix dans les écoles, substituant à l'enseignement du décalogue des lois de Dieu, le décalogue socialiste distribué pour le Premier Mai — il a chassé les sœurs des hôpitaux et les chapelains du cimetière, de l'asile de mendicité de l'institut de Jésus — il a défendu aux enfants hospitalisés dans cet asile pieux la fréquentation de la messe quotidienne, enlevant des écoles l'image du Rédempteur — il a affamé les ouvriers catholiques de Castellarano en les excluant des travaux du canal communal pour ne les donner qu'aux *compagnons* seuls — il a fait sur tous les terrains et par tous les moyens une guerre âpre et persistante contre la foi et la morale, (!!!) il a gouverné par un système scandaleux de favoritisme en faveur des Camarades, de persécutions fiscales contre les contribuables, de pressions et de grossières exactions.

« Le bon sens populaire comprit très vite combien les promesses faites étaient mensongères, et dimanche, par 300 voix de majorité, les chassa hors du palais communal, mettant à leur place des catholiques et des modérés.

« Il s'agissait seulement d'élections partielles, mais c'est une bonne préparation pour les élections générales. »

C'est ainsi qu'à plusieurs reprises la *Patrie* se trahit et avoue sa nature confessionnelle, malgré toutes les dissimulations.

Parlant d'une conférence de Mons. Bonomelli en faveur de l'œuvre de l'assistance, elle dément son propre programme jusqu'à s'exclamer :

« L'impression a été très bonne. Bénie et soutenue par l'autorité ecclésiastique et par tous les hommes de cœur, l'œuvre atteindra certainement son but, pour le plus grand bien de la Religion et de la patrie. »

Une correspondance de Munich se termine de la façon émouvante ci-après :

« La réunion se termina par un agréable banquet pour tous les écoliers, auquel prirent part toutes les autorités mentionnées, avec des discours du maître Berthold, du vice-consul, du Dr

Mondini, se terminant par des vivats à la patrie, aux souverains et au prince régent. Dans le discours du missionnaire, prononcé à l'église devant notre drapeau (!) il dit en paroles brèves et efficaces ce qu'était l'amour de la Religion et de la Patrie, que nous ne devons jamais séparer, assimilant les couleurs et la croix aux trois vertus théologiques et à la synthèse de la Religion. Il termina en ordonnant l'attachement au Pontife Romain et la prière pour nos souverains. Les autorités et les invités furent très satisfaits ».

Et voici une correspondance de Belluno :

« *Belluno*. — Excités par le Rév. père chargé de prêcher en carême, on vit, à Forno d'Agordo, plus de 200 ouvriers émigrants s'approcher ensemble de la S. Communion avant de partir. Après la S. Messe, le brave et zélé prédicateur leur adressa un adieu au nom de l'Eglise et de la Patrie, appelant sur celle-ci et sur leurs fatigues la bénédiction de Dieu. Il termina en les exhortant au nom de l'Italie et du peuple italien à tenir haut et ferme le drapeau de la foi et à lui faire honneur auprès des étrangers, par une conduite sage et chrétienne. »

C'est en Suisse, que réside Don Miraglia, l'ex évêque protestataire de Plaisance, qui vit là comme citoyen privé, faisant très peu parler de lui. Il s'est réfugié au delà des frontières à la suite d'une condamnation de presse pour diffamation.

La *Patrie* le débusqua (on sait que les prêtres ne pardonnent pas), l'attaqua dans un article violent, intitulé « l'Apostat » puis le dénonça formellement à la police suisse :

« Pour que la police ne laisse jamais ce monsieur tranquille, car on sait qu'il ne peut posséder les pièces nécessaires à son séjour, ayant été plusieurs fois condamné par les tribunaux italiens?... »

L'antique proverbe ecclésiastique est bien vrai : *Homo homini lupus, mulier mulieri lupior, sacerdos sacerdoti lupissimus*.

Les missionnaires de Bonomelli organisent effectivement les forces catholiques, préparent les ouvriers pour les élections, prêchent ouvertement l'action catholique. C'est seulement lorsqu'il s'agit de prendre l'argent des autres partis et du gouvernement qu'ils combattent, qu'ils deviennent neutres !

Deux autres citations de la *Patrie*. La première est une correspondance de Bâle :

« Le jour de l'Ascension, le missionnaire Lupi, si connu à Bâle, fit dans la salle de l'Opéra, une conférence aux membres de la ligue ouvrière. Il parla, fréquemment interrompu par des applaudissements, des devoirs qui incombent à l'heure actuelle aux catholiques émigrés. Il fut jovial, comme de coutume, efficace, mordant, principalement lorsqu'il rappela les luttes épiques soutenues, les coups de sifflets et les pierres lancés par les socialistes, pour grouper les catholiques et leur permettre de s'affirmer à Bâle. Il fut vraiment splendide dans sa péroraison recommandant l'organisation. *Comptons-nous, serrons nos rangs et demain, avant de résoudre les questions, on nous demandera également notre avis.* La présidence de la ligue ouvrière catholique envoie par notre intermédiaire au fervent propagandiste les remerciements mérités, espérant l'entendre encore bientôt. »

Les compter, qui? les émigrants? et pourquoi? — L'orateur politique catholique se montre ici très clairement et le prétexte de la protection des émigrants est un conte fabriqué pour l'exportation.

Voici une autre correspondance :

« Notre jenne et courageux missionnaire se présenta alors audacieusement à la tribune. Sa parole convaincue combattit les attaques socialistes contre la religion et contre les écritures, éclairant splendidement les grandes œuvres du christianisme, faisant l'histoire de ses gloires, prouvant par des arguments irréfutables *que tout ce qui se fait de bien dans la société est dû à l'église catholique.*

» Quoiqu'un cher compagnon ait juré qu'il aurait empêché le missionnaire *de réussir dans la fondation d'une société catholique*, celle-ci existe et marche très bien. Elle a déjà payé quelques subsides aux membres malades, elle tient régulièrement ses séances, sa présidence est bien constituée et à présent que la saison arrive, elle compte se montrer quelquefois en public. »

Ceci semble suffisant. — Encore quelques phrases prises dans le journal, pour démontrer le *cagotisme* dont tout est imprégné :

« Aujourd'hui, c'est la fête de la Très Sainte Trinité, la Fête du Grand Mystère : *Il y a un seul Dieu en trois personnes distinctes.* Nous ne pouvons le comprendre. Inclignons-nous devant un

Dieu qui est trop grand pour être compris par nous, mais ne mettons pas sa parole en doute. Nous le connaissons suffisamment pour savoir qu'il ne peut nous avoir dit que la vérité ! »

D'une correspondance de Bremenhaven :

« ... J'écoutai aussi avec plaisir l'exposé de très belles idées sur la conduite que doivent avoir les Italiens à l'étranger pour gagner l'estime des Allemands, idées qu'on peut résumer en cette expression : « Soyons de vrais chrétiens et nous serons de bons Italiens. »

Une correspondance d'Emmendingen, comme exemple de style et comme échantillon des intrigues religieuses, non exemptes de dangers, que les prêtres subsidiés par le gouvernement italien suscitent à l'étranger :

« *Emmendingen*. — Dimanche dernier, 5 juin, a été célébrée dans notre paroisse la procession solennelle du *Corpus Domini*, qui n'avait pas eu lieu le jeudi précédent à cause du mauvais temps. Depuis l'introduction du protestantisme jusqu'en 1889, cette solennité n'avait plus été célébrée ; en cette année (1889), le curé actuel R. D. Hermann Sachs porta pour la première fois, après plus de 300 ans, le S. Sacrement *dans les rues d'une localité dont les deux tiers des habitants sont des protestants*.

« Cette année donc, le *Corpus Domini* restera ineffaçablement gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont vu ! Pensant toujours au bien spirituel de tous ses paroissiens, le M. R. Curé eût cette année l'heureuse idée d'inviter les Italiens des deux sexes, assez nombreux à Emmendingen, à la procession eucharistique, de les organiser et de leur donner une place dans le cortège. Longtemps avant la fête, les Italiens, principalement les bonnes filles qui travaillent dans la *Rhamie-Spinnerei*, avaient fait, entre elles, une collecte pour l'acquisition d'un drapeau. Cet étendard est blanc, ayant au milieu l'image de St-Joseph, patron des ouvriers. Dans le cortège, la bannière était en avant, portée par trois braves garçons, et derrière elle, venaient deux à deux plus de 130 Italiens, hommes et femmes, récitant le rosaire avec attention et dévotion. Quel spectacle splendidement émouvant ! Aussi la solennité de ce jour manifesta splendidement l'universalité de notre Sainte-Eglise, laquelle ne connaît aucune distinction de langue et de nation ; la magnifique procession du *Corpus Domini*, nous donna une preuve évidente de la vénération et de l'amour universels pour le S. Sacrement.

» Un remerciement cordial au curé Sachs, au zèle duquel nous devons ce triomphe de notre foi ; un vivat pour les Italiens qui, par un louable élan, ont témoigné aujourd'hui leur foi et leur amour pour Jésus. Nous espérons que ce jour sera pour eux un stimulant efficace *pour professer leur foi et accomplir leurs devoirs religieux au milieu des hétérodoxes* ».

D'une autre correspondance d'Esch sur l'Alzette au journal qui ne fait ni propagande politique, ni propagande religieuse :

« Dimanche, 20 mars, dans la chapelle de l'œuvre de l'assistance fut célébrée modestement, mais très dévotement, la fête de St-Joseph, patron des ouvriers.

« La pensée que c'était le jour onomastique du Saint Père concourut à donner plus de splendeur à la petite fête. »

D'une correspondance de Fribourg en Brisgau :

« Fête du « Corpus Domini ». — Jeudi prochain, 2 juin, a lieu la grande solennité du *Corpus Domini* ; tous les ouvriers italiens sont invités à prendre part, comme les années précédentes, à la très solennelle procession du Très Saint Sacrement. A 7 heures, on célébrera dans l'Eglise Italienne, la S. Messe avec communion. A 7 3/4 heures, réunion des Italiens sur la petite place de l'Eglise et à 8 heures, départ pour aller se joindre à la procession dans la Kaiserstrasse. Lorsque la procession passera devant l'église italienne, les Italiens y entreront ; il sera prononcé un bref discours de circonstance et puis une seconde messe sera dite pour ceux qui n'ont pu assister à la première.

« Soyons assurés qu'également cette année, comme toujours, les ouvriers italiens voudront s'honorer par leur concours et leur conduite édifiante. »

Autre correspondance de la même ville qui donne l'hospitalité à l'état major de la bande Bonomelli :

« La fête de St-Joseph réussit splendidement ; très nombreuse fut la participation des ouvriers, excessivement bien la première exécution de la nouvelle école de chant.

« Le 19 courant... fête de St-Joseph, le télégramme suivant fut envoyé au Pape Pie X :

« Monseigneur Werthmann et cinq missionnaires de l'Œuvre de l'assistance célébrant, avec des ouvriers italiens émigrés dans le Grand duché de Bade, la fête de St-Joseph, présentent à Sa

Sainteté les souhaits onomastiques, promettent dévotions, attachement inébranlable, demandent bénédiction.

« Auquel Sa Sainteté daigna faire répondre, le 21 cour., par son secrétaire d'état :

Monseigneur Werthmann — Fribourg.

« Le Saint père remercie pour souhaits filiaux, vous bénit de tout cœur ainsi que Missionnaires et leurs ouvriers italiens. — Card. Merry del Val. »

Comme dernière coupure, écoutez *Le dimanche de l'ouvrier émigré* :

« Tous les autres jours, l'horaire m'est fixé par les autres : pour la fête, au moins un jour par semaine, je me suis arrangé pour passer ce jour agréablement, sans dépenser beaucoup d'argent et en remplissant mon devoir de chrétien. Je désire en parler à mes amis, pour que ceux qui trouvent que le système est bon, l'adoptent.

« Le matin, puis qu'il n'y a pas à travailler, je commence par rester un peu plus longtemps au lit que d'habitude. Après six jours de travail, de fatigues continuelles, une heure de repos en plus ne fait pas de mal. Ainsi se répare la fatigue passée et l'on se prépare un peu pour celle à venir.

« Après avoir récité quelques « Notre-Père » (les autres jours je n'en récite qu'un seul, parce que je dois courir au travail, et puis je dis au Seigneur que pour le restant je songe à Lui, (!!!) le devoir m'appelle, mais les jours de fête, j'ai plus de temps et j'en récite quelques-uns de plus), voilà que les enfants sont déjà, eux aussi, hors du lit mais non encore habillés, et crient qu'ils ont faim. Et je commence à la sentir également. Nous devons donc prendre le déjeuner tous ensemble, moi, ma femme et mes fils. La maison fait toujours des économies par les repas en commun.

« Il est ainsi déjà presque 9 heures. J'ai le passe-port à renouveler, un peu d'épargne à mettre à la caisse : il sera peut-être arrivé une lettre pour moi chez monsieur le missionnaire. Je dois aller de suite au secrétariat, autrement il y a aura cohue et je n'arriverai pas à temps, parce qu'alors ce sera la messe.

« Voilà : une autre heure passe rapidement, la plupart du

temps en trois quarts d'heure on fait le tout, la messe et le sermon... »

Et ainsi de suite, à l'infini, toujours entre messes et bénédictions, sacrements et hosties, jusqu'à la monotonie, jusqu'au vertige, dans une puanteur de mysticisme rance et de crasse superstition. On peut dire que chaque numéro de la *Patrie* constitue un cours supérieur de fanatisme!!!

Résumons. Les citations que nous avons faites pourront sembler trop longues au lecteur. Mais elles ne manquent pas de démontrer, comme peut le faire la lecture de quelques numéros de l'organe officiel de l'œuvre de Bonomelli, que la *Patrie* est une *dégoûtante* feuille cléricale, laquelle mène la plus ouverte et la plus violente propagande confessionnelle — qu'elle est remplie d'ébauches, de conférences, de sermons religieux, de distributions d'opuscules catholiques et anti-italiens (comme il est arrivé à Chiasso) dans lesquels on réclame au moins le rétablissement du pouvoir temporel ; Garibaldi est représenté comme un brigand, Victor Emmanuel comme un usurpateur.

Notre foule d'émigrés, chassés par la misère hors de la patrie, sont englobés par l'œuvre astucieuse de pseudo-assistance et classés dans le troupeau destiné à renforcer l'armée cléricale. Telle est la vérité, et en Suisse tous le sont. Il suffit d'acheter un numéro de la *Patrie* pour en avoir la démonstration apodictique.

Ce n'est qu'à la Chambre des députés qu'on peut entendre dire des balourdises de ce genre, pour lesquelles on ne sait si on doit supposer une ignorance crasse ou bien une altération voulue et méditée des faits, une contribution à l'astucieuse mystification nationale dont nous déchirons les voiles.

Prenons encore du compte-rendu de la *Patrie*:

« L'honorable Donati, par des paroles émues et convaincantes, défend contre les critiques de l'honorable Cabrini, l'œuvre de mons. Bonomelli, œuvre qu'il dit être hautement civile, humanitaire et italienne. (!!!)

» L'œuvre de monseigneur Bonomelli qui s'est vouée à l'émigration italienne en Europe *est tout à fait sans objet cléricale, mais s'inspire d'un but essentiellement italien*. Nous le rappelons : Monseigneur Bonomelli apporte sa parole et son action parmi les émigrants italiens. »

Le ministre Tittoni s'est exprimé à peu près de la même

manière, et entretemps l'œuvre Bonomelli continue, avec l'argent du gouvernement italien, à faire de la propagande pour le rétablissement du pouvoir temporel, à enseigner la vérité indiscutable des miracles et à persuader les maçons et les manœuvres que « tout est bien dans la société et dans l'œuvre de l'église catholique. » Lecteur, ceci se passe en Italie, en l'année 1904.

**L'œuvre Bonomelli organise les supplanteurs
et prépare les conflits sanglants entre les ouvriers
italiens et étrangers.**

Aussitôt que l'œuvre Bonomelli commença à fonctionner, des voix s'élevèrent de divers côtés contre elle, l'accusant d'organiser la supplantation, en faisant affluer des ouvriers, ignorants de toute idée de résistance professionnelle, sur les lieux où une grève avait éclaté ou dans les endroits où l'on était sur le point de faire grève.

Dans le journal *La Patrie*, l'annonce qui suit fut insérée :

« *Nous appelons l'attention* de nos lecteurs sur l'importance toujours croissante de notre quatrième page, soit pour ses importantes recherches d'ouvriers, soit pour les firmes qui y font de la réclame; cela est un signe non douteux de la vie vigoureuse du journal. »

Et effectivement, la quatrième page qui, par l'annonce ci-dessus, arrivait à avoir une signification comme rédaction, débordait bientôt de réclames de firmes qui cherchaient des ouvriers.

Après cette première constatation de fait, d'autres suivirent très vite et au moment où nous écrivons, la presse professionnelle et politique de la Suisse et de l'Allemagne est remplie des accusations les plus circonstanciées contre l'œuvre Bonomelli, dont il résulte que partout sont fournis des supplanteurs, fomentant des conflits douloureux et quelquefois sanglants entre les émigrants italiens et les ouvriers étrangers.

En même temps, d'autres accusations furent produites contre l'œuvre Bonomelli. — Je ne m'attarderai pas à traiter la question complexe de l'exploitation des filles dans les ateliers-couvents et par les sœurs esclavagistes, cette matière formant l'objet d'un rapport spécial de la doct. Angélique Balabanoff.

Je me bornerai à exposer des faits sur la question de la supplantation.

L'organe central de l'Union des maçons allemands, dans son numéro du 23 juillet 1904, publiait un article intéressant, intitulé :

« La concurrence de l'ouvrier italien dans l'industrie allemande du bâtiment ». — Après avoir fait l'histoire économique de la supplantation, voici textuellement, comment ce très important journal professionnel s'exprimait :

« Parmi les états européens, l'Italie est économiquement le plus arriéré. Il y existe une énorme quantité de bras superflus qui se déversent sur les autres pays civilisés. Partout, de l'un ou de l'autre côté de l'océan, on rencontre l'ouvrier italien, lequel se trouve presque toujours au même degré inférieur de civilisation et vend sa main d'œuvre au même prix que l'ouvrier chinois. Et plusieurs fois cet état de choses fut cause, en Amérique, en France, en Suisse, en Allemagne, de *protestations belliqueuses* de la part des ouvriers indigènes, menacés par leur concurrence.

« L'Italie est heureuse de se délivrer de la masse des ouvriers auxquels ses conditions économiques arriérées, ne permettent pas de donner de l'ouvrage. Le gouvernement italien appuie l'émigration permanente et temporaire. Et il a bien raison, car la majeure partie de ceux qui vont à l'étranger, après un certain temps — même périodiquement — retournent dans leur pays pour y consommer ce que, grâce à la « vertu » d'une absence absolue de besoins, poussée à un degré qui est une honte pour tout sentiment de dignité humaine, ils ont pu épargner.

« En Allemagne, au cours de nombreuses années, spécialement dans l'industrie du bâtiment, nous avons eu l'occasion d'observer et de connaître cette masse toujours croissante d'émigrants italiens.

« Les entrepreneurs allemands organisés ont déjà depuis longtemps adopté l'habitude d'attirer systématiquement sur le marché des ouvriers italiens, allant jusqu'à les *importer* formellement, non pas qu'en Allemagne les ouvriers manquent. Oh non ! dans l'industrie du bâtiment, il y a constamment, même en temps normaux et prospères, un surplus de main d'œuvre. Les raisons pour lesquelles la classe des entrepreneurs s'est livrée à l'importation des ouvriers italiens sont les suivantes :

» 1. — Dans la plupart des cas, les Italiens sont disposés à travailler pour des *salaires inférieurs* à ceux de leurs collègues allemands, qui ont des exigences de vie plus élevées.

» 2. — Ils se laissent beaucoup plus facilement exploiter que leurs collègues allemands et se contentent d'un traitement moins bon.

3. — La grande masse des ouvriers italiens, en l'absence d'un *véritable sentiment de solidarité*, se laissent facilement induire à faire les supplanteurs dans la lutte que les entrepreneurs soutiennent contre l'organisation des ouvriers allemands.

» Sous ce rapport principalement les entrepreneurs les considèrent comme un matériel humain appréciable.

« Et maintenant la classe des prêtres est venue à leur aide. Sous prétexte « de guérir les âmes » et de pourvoir au bien-être des ouvriers italiens, ces très catholiques « serviteurs de Dieu » ont pris la charge d'accaparer ces ouvriers dans l'intérêt des entrepreneurs et contre les intérêts de la classe ouvrière allemande. Comme moyen adéquat à ce but, on publie à Fribourg, dans le grand duché de Bade, le journal hebdomadaire *La Patrie*, qui devrait être l'organe des ouvriers italiens et qui a pour champ d'expansion l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche.

« Les annonces par lesquelles des entrepreneurs allemands demandent des maçons et des manœuvres, etc., s'y rencontrent très nombreuses. Le maître Charles Sander de Güstrow (Mecklembourg-Schwerin) demande 25 maçons et manœuvres « pour un travail de longue durée et bien payé ».

Le patron Gustave Benkwitz de Pyritz (R. B. Stettin) demande de 30 à 40 maçons. L'entrepreneur A. Meyer à Saargemünd (Lorraine) veut de 15 à vingt maçons. L'entreprise Charles Schultheisen à S. Jean s/Saar cherche également des maçons. Un « *impressario* » — qui est un agent, un marchand de chair humaine — de Freudenstadt (Wurtemberg) demande 100 « ouvriers » et un autre à Eberweiler (Lorraine) en veut 100 à 150. Dans un autre numéro du même journal, le Benkwitz déjà nommé désire une palette de 20 ou 30 maçons italiens, et promet le voyage, le logement et les pommes de terre gratis et 35 centimes de salaire. Monsieur Charles Sander de Güstrow se représente également, offrant 60 centimes par pelle, 45 centi-

mes pour les ouvriers et après quatre semaines de permanence, le remboursement de la moitié des frais de voyage. L'entrepreneur Stabenow à Mudau (Bade) cherche 100 ouvriers pour un salaire de 32 à 35 centimes (1).

« Ce choix suffira. Le journal italien se met de cette manière directement au service des patrons allemands, leur fournissant la main d'œuvre italienne sans aucun égard pour celle de l'Allemagne. Dans une petite note sur la grève de Saarbrücken, on peut constater comment la *Patrie* conseille aux ouvriers italiens de se faire supplanteurs. Elle dit que les grèves n'ont jamais rendu aucun service aux ouvriers italiens; comme exemple elle cite le cas de *cinq ouvriers italiens qui furent expulsés pour avoir pris une part active à la grève*. Pour attirer des ouvriers italiens à Karlsruhe, on annonça que de grands travaux devaient être entrepris, dont à Karlsruhe même, personne ne savait rien.

« A présent, d'après ce qu'on nous fait savoir, d'une source que nous avons toutes les raisons de croire véridique, le missionnaire Lupi a entrepris un voyage afin de visiter les ouvriers italiens occupés à Brême, à Bremerhaven, à Lehe, à Geestemünde et à Kiel, leur prêchant le devoir, la soumission à la volonté des patrons. Il se dispose ensuite à visiter quelques localités du Mecklembourg, Dantzig, Bromberg et Königsberg pour démontrer ainsi qu'il est le bon allié des entrepreneurs.

« Enfin, en Italie même, la presse cléricale rend des services aux patrons entrepreneurs allemands. Comme la *Patrie*, elle aussi publie des annonces afin de rechercher la main d'œuvre pour les entrepreneurs qui en ont besoin.

« En présence d'une telle concurrence des ouvriers étrangers, le principe de la solidarité internationale ne peut-être mis en pratique; la classe ouvrière allemande a le droit de se défendre de toutes ses forces. »

Les récents et douloureux événements montrent comment les ouvriers allemands se sont défendus!

A cet article du « Grundstein », journal qui compte 300,000 lecteurs, la *Patrie* répond violemment, non en contestant les

(1) Il est à peine besoin de dire que dans toutes les localités ici désignées, des grèves avaient éclaté ou étaient sur le point d'éclater.

faits, mais en affirmant audacieusement le droit des ouvriers italiens de faire la concurrence aux allemands.

Elle intitule ironiquement son article... « Un péril... Alerte, Italiens! » et anticipativement déclare qu'ayant entrepris la défense de l'émigrant à l'étranger, elle se voyait forcée « de remplir un devoir ingrat » mais qu'elle le ferait courageusement, persuadée d'avoir pour elle non seulement le droit (!), mais aussi le consentement de « tous ceux qui ne sont pas encore aveuglés par la haine de parti (!!) »

Elle poursuit, agitant le drapeau nationaliste, excitant les ouvriers italiens à *ne pas prendre part* aux organisations allemandes — et semant la haine et la méfiance entre les travailleurs des deux nations. Ecoutez :

« Vous, ouvriers italiens, vous comprendrez la vérité. La *Patrie* vous prévient en vous disant : Il nous peine de devoir constater qu'il y a encore des ouvriers italiens, assez imbéciles pour prendre part aux organisations allemandes, et non à celles formées par les Italiens, sans se rendre compte, que ce qu'ils recherchent n'est rien autre qu'une puissante ligue qui saisira la première occasion pour nous renvoyer aux frontières à coups de pieds dans le derrière. »

La réponse et la conséquence furent les faits de Quedlimburg!

Mais procédons par ordre.

Dans le numéro du 2 juillet du journal « L'Ouvrier Italien », organe officiel des ouvriers maçons, charpentiers, tailleurs de pierres et similaires, dirigé de la Suisse par le prof. Valer, et paraissant à Berlin, nous lisons :

« *Recherche de Supplanteurs.* — A la quatrième page du journal la *Patrie* de Fribourg (Bade), il y a une annonce, qui nous apprend que les patrons de Güstrow (Mecklembourg) cherchent des maçons et des manœuvres. Nous avertissons nos lecteurs que depuis quelques semaines les ouvriers du bâtiment de Güstrow sont en grève et que celui qui se rendrait dans cette localité pour y travailler, ferait œuvre de traître. »

Et dans le numéro du 16 juillet du même journal, nous lisons :

« *Avertissement.* — Le fait s'étant plusieurs fois répété, que le journal clérical *La Patrie*, de Fribourg dans le Grand duché de

Bade, publie des annonces pour rechercher de la main d'œuvre, nous prions vivement tous les ouvriers italiens qui ne veulent pas s'exposer à devenir involontairement des supplanteurs et à épuiser les caisses de grève, de se méfier de cette publicité et de ne pas écouter ces invitations sans les plus sérieuses informations.

« De même pour le « Marché du Travail » que le Secrétariat du peuple d'Udine — également une institution cléricale —, publie dans le journal « *Il Piccolo Crociato* » de la même ville.

« Nous prions encore nos lecteurs de faire le possible pour que cet avertissement soit porté à la connaissance du plus grand nombre de travailleurs.

« LA RÉDACTION ».

Pour démontrer la sensibilité morale des prêtres de Bonomelli et du journal *Patrie*, nous citerons un seul épisode.

A Saarbrücken une grève éclata dans l'industrie du bâtiment ; le consul italien de cette ville, un industriel allemand, fit afficher un manifeste, invitant les ouvriers italiens à reprendre le travail.

La Patrie, dans son numéro 13, s'empressa de louer le manifeste du consul et le publia en son entier.

Heureusement que dans le Parlement italien, séance du 29 juin, le député Cabrini, parlant au sujet du budget de l'émigration, interpella le gouvernement sur l'œuvre de ce consul. Le ministre Tittoni n'hésita pas à le désavouer et ajouta « avoir déploré la publication du manifeste ; c'est pourquoi il avait rappelé ce consul à l'ordre ».

Dans le numéro du 30 juillet du même courrier italien, nous lisons :

« *Mérites... cléricaux.* — La grève de Güstrow s'est terminée par une complète victoire des ouvriers, malgré les complaisances intéressées de *La Patrie*, laquelle, dans son n° 20, le dernier qui nous est tombé entre les mains, mentionnait l'annonce habituelle du patron Sanden. Malgré cela et peut-être précisément pour ce motif, il est bon d'établir combien la besogne de ces soi-disant journaux ouvriers a coûté à la caisse de la grève.

» A Güstrow, parmi les diverses équipes de maçons italiens accourus, il y en a deux plus intéressantes que les autres : La première, composée de 14 hommes venant de l'Autriche, était

partie à la suite de la lecture d'un avis que le « *Piccolo Crociato* » d'Udine avait repris de *La Patrie*. Arrivés et ayant appris que les maçons subissaient le lock-out des entrepreneurs, ils déclarèrent qu'ils étaient organisés et qu'ils ne voulaient pas trahir la cause de leurs frères; et en effet le jour suivant ils repartaient. Mais à la caisse de la grève ils coûtèrent :

1^o Dépenses du séjour 15 marks

2^o Voyage de retour à raison de 16 M. par tête 224 »

Total 239 marks

» Sans compter le voyage pour l'arrivée et les deux journées perdues, car ces ouvriers étaient tous à l'ouvrage en Autriche et avaient seulement accepté l'invitation de Güstrow parce que les conditions de travail y étaient meilleures.

» Il vint ensuite une équipe de 6, lesquels déclarèrent s'être mis en voyage à la suite de l'annonce d'un journal italien, lequel ne peut être que la *Patrie* ou le « *Piccolo Crociato* ». Ceux-ci également repartirent, quoique non organisés; mais la caisse dut leur payer 15 marks par tête comme indemnité de frais de voyage, en tout 90 marks.

« Nous vous demandons à présent, : Ne serait-il pas juste que le journal clérical de Fribourg rembourse à la caisse centrale de l'Union des maçons les 329 marks, qui ont été dépensés, par sa faute, par la section de Güstrow ?

« Il pourrait le faire sans trop de sacrifices en les prélevant sur les 10,000 francs que l'œuvre de l'Assistance reçoit du gouvernement de l'Usurpateur. Ce serait de l'argent du diable qui retournerait au.... diable.

« *Au Service des Entrepreneurs.* — Comme nous le racontons dans une autre partie du journal, la société patronale de l'Allemagne centrale, comprenant les districts d'*Offenbach*, de *Frankfort s/Mein*, de *Wiesbaden*, de *Mayence-Castel* et de *Hanau*, a proclamé le 18 courant le lock-out de tous les ouvriers du bâtiment.

« Eh bien, dans le n^o 20 du journal clérical de Fribourg, nous trouvons une annonce par laquelle la firme Beck Frères, d'*Offenbach s/M.*, demande 15 à 20 maçons pour maçonnerie en briques, avec paie de 44 centimes et 11 heures de travail.

« Tout commentaire est superflu ! »

A la date du 14 septembre, la *Ligue* des maçons et manœuvres, à Bâle, publiait un unique numéro intitulé : L'Œuvre de l'Assistance... patronale des évêques Bonomelli et Scalabrini en Italie et à l'étranger, et portant comme épigraphe les devises suivantes : « Celui qui répand l'imposture est en robe noire » ; « il est nécessaire de débaptiser les jaunes dans... Bonomelli. »

Nous extrayons de ce journal cette narration pitoyable de l'odyssée d'un pauvre diable :

« *Une victime de la quatrième page de la « Patrie* ». — On nous écrit de Lahr : Ayant dû me rendre en Alsace, avec notre président, pour une enquête, nous y trouvâmes un menuisier italien de la province de Florence. Nous lui demandâmes ce qu'il faisait et il nous répondit qu'il avait travaillé 4 jours pour la firme *Ringwald et fils* en Alsace, et que, ignorant de la langue allemande, il s'était rendu à St-Jean Saarbrücken, où il y avait un travail secret, à la suite d'une annonce publiée par cette firme dans le journal *La Patrie* de Fribourg, dans laquelle on promettait une journée de 4 à 6 marks.

« Après 4 jours, il se vit mettre entre les mains 10 marks, en tout.

« Je me rendis auprès du patron pour m'informer de la façon dont les choses s'étaient passées et il me répondit qu'il avait congédié cet ouvrier pour incapacité; chose inexacte, puisque d'autres ouvriers, avec lesquels il avait travaillé, me dirent qu'il n'était pas moins capable qu'eux. A ma demande : pourquoi ne l'avait-on pas renvoyé dans les trois premiers jours, on me répondit, que l'on ne l'avait pas fait par compassion (grande bonté de cœur ?) et lorsque je demandai pourquoi au moins on ne lui avait pas payé le salaire promis par l'annonce : souriant malicieusement, on me répondit que cela ne me concernait pas.

« Et entretemps le pauvre malheureux avait dû se loger à l'auberge, dépensant 2 marks par jour pour la pension ! »

Ily a quelques jours le *Temps*, de Milan, publiait un article de son correspondant d'Allemagne intitulé : « Ou fous, ou niais, ou vendus ». Nous en citons quelques phrases très intéressantes :

« En Allemagne, dans l'industrie du bâtiment, se succèdent les grèves, les boycottages, les lock-out et pardessus tout la plaie des « jaunes » italiens, qui, quoique atténuée en comparaison à

l'année dernière, suscite le dégoût, l'adversité des ouvriers indigènes en lutte.

« Ici l'on marche sur un volcan — nous écrit un compatriote — cependant l'œuvre de l'assistance Bonomelli, qui a les vives sympathies du ministère des affaires étrangères et du commissariat de l'émigration et qui a reçu encore 10,000 francs de subside pour continuer à étendre son action pour les émigrants, n'a pas honte de rendre encore plus périlleuse la situation des italiens, en fournissant du nouveau matériel pour la supplantation.

« En effet, alors que dans une page de son organe *La Patrie*, de Fribourg, qui est un morceau de la *Vendée* imprimé à l'étranger, on publie des informations sur les grèves, dans la quatrième page, on continue à faire paraître des annonces de demandes d'ouvriers pour les localités mêmes où les grèves se sont produites.

« Et après avoir cité les cas de Güstrow, de Pyritz et de Saargemünde, il conclut :

« Et ceci n'est qu'un exemple circonstancié des nombreux cas, qui se répètent fréquemment par l'action des cléricaux de l'Assistance, laquelle action ne peut s'expliquer que de trois manières : ou bien ces messieurs sont des fous qui ignorent à quels dangers ils exposent nos émigrants en particulier et l'émigration italienne en Allemagne en général, ou bien, ce sont des niais qui ne savent pas faire le métier pour lequel ils sont payés et subsidiés ; ou bien, tout en prenant l'argent du gouvernement italien, ils sont également payés par le *Consortium* des patrons. »

Et cependant, le correspondant n'avait certainement pas lu l'article du *Rosier de Marie*, dont nous avons parlé au commencement de ce rapport, et dans lequel on conseille aux fondateurs de syndicats jaunes de se faire subsidier par les grands industriels. Le commentaire aux paroles graves du *Temps*, nous fut apporté il y a quelques jours sur les ailes du télégraphe. Du *Courrier du Soir* du 7 septembre, nous extrayons : « On télégraphie de Quedlimburg (Prusse) qu'un conflit s'est produit entre ouvriers allemands et italiens. Les maçons étaient en grève pour une augmentation des salaires et des maçons italiens étaient importés pour les remplacer. Après un bal, les

grévistes, sans provocation apparente, envahirent l'auberge « Kaiser Friedrich » où les Italiens dormaient, et ils les attaquèrent à coups de chaises et de « schops ». Surpris, les Italiens purent à peine se défendre. Deux furent tués et cinq blessés. Un Allemand fut blessé d'un coup de couteau.

La Gazette du Peuple de Turin, journal tout autre que subversif, recevait il y a quelques jours une correspondance de Berlin, dans laquelle on souhaitait la diffusion des « attachés » de l'émigration. Elle ajoutait :

» Et il faut encore observer que l'œuvre de l'assistance fondée par évêques Bonomelli et Scalabrini remplit déjà une semblable fonction au moyen de ses secrétaires et du journal *La Patrie* qui se publie à Fribourg.

» Et je ne nie pas que ce journal réussisse à faire un peu de bien, malgré son cléricalisme et son bigotisme. Mais il ne fait pas seulement du bien. J'ai sous le yeux, par exemple, le numéro du 17 juillet : eh bien, parmi les insertions, on trouve trois demandes d'ouvriers maçons pour deux localités où il y a grève et une pour une localité où il y a un lock-out.

» Ainsi *La Patrie* donne un coup au cercle et un au tonneau. D'un côté, elle inspire aux ouvriers le sens de la solidarité et dans ses annonces, elle les appelle là où leur concurrence peut être la plus pernicieuse pour les Allemands et la plus périlleuse pour eux-mêmes.

» Une autre fois, c'était durant une grève, et un missionnaire de cette œuvre d'assistance y envoya des ouvriers italiens, dont la plupart ont eu à faire un douloureux chemin de la croix ».

Ce qui arrive en Allemagne se répète en Suisse. Partout où il y a des ouvriers organisés, ils se plaignent de l'œuvre de supplantation exercée par l'entreprise Bonomelli. Quelques exemples et quelques documents :

La Patrie cherche toujours de toutes ses forces à éloigner les ouvriers des syndicats et elle leur déconseille d'entrer dans les organisations professionnelles. Lisez, par exemple, cet avis, publié dans le numéro 3 de ce journal :

« Nos compatriotes établis à Genève ou qui y arrivent, spécialement les maçons ou similaires, feront bien, avant de donner leur nom à n'importe quelle société, ou de participer à une assemblée, de se rendre au siège du secrétariat, où ils auront

des renseignements et des conseils. Ceux qui ont l'intention de venir à Genève, s'adresseront d'abord par écrit au secrétariat même, qui fournira les informations. »

Et dans son n° 2, elle dépeint sous de riantes couleurs, dans une correspondance de Kaltbrunn, les conditions des ouvriers employés aux travaux du tunnel. Quelque temps après, éclatait à Kaltbrunn une des plus grandes et des plus furieuses grèves qu'il y ait eu cette année en Suisse.

Partout nous trouvons les fameux missionnaires choyés et favorisés par les patrons et en relations intimes avec eux.

L'attitude de l'entreprise Brandt Brandau, qui avait assumé des travaux de percement du Simplon fut, à cet égard, bien caractéristique. — La grande masse des travailleurs rassemblés en cet endroit, était tenue sous un joug de fer. Le gouvernement clérical du canton du Valais s'en rendait volontairement complice, au point d'empêcher les ouvriers de constituer une innocente Société de Secours Mutuels, d'interdire l'entrée dans le canton de journaux comme *l'Avanti* et *l'Asino*, d'expulser tout socialiste connu qui pénétrait dans le pays et tentait de se rapprocher de ces ouvriers et de conférer avec eux, ainsi qu'il advint au député italien Morgari et au secrétaire suisse du travail, M. Calame. Mais, pendant ce temps, Bonemelli et ses missionnaires se répandaient partout, se faisaient le bras droit des patrons (pour la plupart des protestants), lesquels se joignaient aux missionnaires pour exercer de véritables pressions sur les ouvriers, afin qu'ils s'inscrivent dans les associations confessionnelles établies par les commis-voyageurs de l'œuvre de l'assistance.

Dans le n° 208 de *L'Avenir du Travailleur*, journal qui se publie maintenant à Lugano, et qui paraissait auparavant à Bellinzona, le correspondant de Wyll décrit le rôle de « jaunes » que les ouvriers viennent remplir et qu'on ne peut empêcher. Le journal, pour éviter des conflits régionaux, fait suivre ce commentaire :

« Deux lignes de commentaire seulement aux très intéressantes notices que nous envoie le correspondant de Wyll.

» D'après ce qu'il écrit il semble presque soutenir qu'à Belluno et à Udine les ouvriers sont intraitables, cela dépend peut-être du sol ou, qui sait ? de l'air. Non, cher ami, les ouvriers

d'Udine et de Belluna sont des hommes comme les autres, et qui, au fond, ont bon cœur comme tous les ouvriers. Mais cependant il est vrai que dans l'air de cette contrée il existe un maudit microbe qui vicie le sang de ces bonnes gens : nous avons pu l'étudier d'après une grande quantité venue en Suisse et nous avons trouvé que ce microbe c'est... le prêtre.

» Là, en Vénétie, les prêtres travaillent comme des âmes damnées; ils créent de Ligues (de jaunes s'entend) et toutes les fois qu'il y a une grève, ou qu'on désire de la main d'œuvre à bon marché, ceux-ci, au service de dieu... *et des patrons*, font une expédition d'ouvriers comme un charcutier pourrait faire une expédition de saucissons.

» Et que voulez-vous que ces pauvres gens comprennent!? La plupart ne savent ni lire ni écrire; ils sont sous l'autorité absolue du révérend; et le révérend leur donne à entendre que s'ils veulent aller en paradis, ils doivent se contenter de manger peu et mal, supporter toute chose des patrons, et se ficher des socialistes — ces pauvres diables, pour gagner le paradis, se prêtent à vivre comme des chiens, affrontent l'antipathie des compagnons, font en somme tout ce que le prêtre dit. Figurez vous la satisfaction des entrepreneurs. Il y a quelque temps, on nous écrivait de Vernayaz que dans ces travaux on n'occupait que des équipes de 30 ou 40 ouvriers d'ici, bien pourvus de recommandations du curé.

» Et voulez-vous une preuve de ce que les choses sont bien comme nous le disons?

» Ici en Suisse — outre ceux qui sont expédiés par petite ou grande vitesse par les curés — nous avons également des noyaux d'ouvriers de là bas qui ont pu tuer ce microbe maudit (ils l'ont tué dans leur conscience, entendons-nous, en somme ils ont tué les superstitions des prêtres) et ce sont nos meilleurs compagnons qui donnent la vie à nos organisations politiques et économiques. »

Ainsi l'organisation catholique pour « jaunes » ne fomente pas seulement la lutte entre ouvriers italiens et étrangers, mais encore les luttes régionales entre les ouvriers italiens.

Le soir du 4 août, la Ligue des maçons de Bâle convoqua une réunion solennelle contre *La Patrie* et l'œuvre « bonomeliennne ». Cette organisation de métier qui est essentiellement

neutre, qui certes n'a jamais fait de l'anticléricalisme et qui s'occupe uniquement des intérêts de sa classe, détermina comme il suit les raisons de la réunion, en mémoire de laquelle elle consacra plus tard un numéro unique, publié le 11 septembre 1904.

« Déjà dès les premiers numéros du journal clérical *La Patrie*, nous eûmes à remarquer son ton insolent envers les ouvriers organisés. Par exemple : Dans le premier numéro d'essai, se référant à la grève de Krimitschau, dans un court rapport il imprimait textuellement ces mots :

« Finalement les ouvriers, forcés par la misère, durent céder aux exigences des patrons et retourner au travail. »

« *La Patrie*, quoique voulant ouvertement se faire passer comme organe de défense des ouvriers, dès son premier numéro commença à se faire distinguer ; et saisissant l'occasion que 7,000 ouvriers, après 6 mois et plus d'une lutte âpre, mais fidèle et sincère et après des persécutions de toute espèce, après la misère, la faim, le froid et la douleur, s'étaient sentis incapables de résister plus longtemps et avaient cédé à la classe patronale, la même *Patrie* joyeusement s'en félicitait avec les patrons.

« Le début de ce journal ne pouvait être meilleur, et dès lors, malgré les estafilades de Gleicheit dans l'*Avenir du Travailleur*, il continua à fournir des « jaunes » aux patrons des diverses localités de l'Allemagne où l'on était en grève, compromettant ainsi la lutte que nos compagnons livraient sincèrement.

« Et de plus, ayant au moyen de sa réclame attiré à Bâle une surabondance de main d'œuvre dans l'industrie du bâtiment, nous avons été contraints de publier des avertissements et de convoquer contre cette *Patrie* une réunion publique. »

A cette réunion était présent le missionnaire Don Lupi, lequel en substance ne contesta pas les accusations, mais chercha à protester uniquement de l'*exceptio bonae fidei*, nous documentant une fois de plus sur ce que la très nouvelle démagogie catholique est capable d'entreprendre. Nous extrayons du numéro unique mentionné :

« Le missionnaire débuta par les paroles du Christ, vieilles à présent : « Que celui parmi vous qui est sans péché, lance la

première pierre. » Qu'avait-on à désirer de plus ? A présent la confession était faite, mais il n'était pas satisfait et il voulut continuer pour essayer de prouver que les accusations étaient fausses : disant que la *Patrie* avait agi en pleine bonne foi à cause de l'obscurité du mouvement ouvrier en Allemagne. Il raconta comment, après lecture des accusations dans l'*Ouvrier* contre la *Patrie*, il s'était rendu à Brême où il eut à constater la trop douloureuse condition des ouvriers supplanteurs, qui, logés dans une vieille école, dormaient sur la paille, et qui ne pouvaient sortir de toute la journée que pour se rendre au travail ou pour en revenir, mais toujours accompagnés des gendarmes, vivant de pommes de terre, ayant une vie de bêtes.

« Cette douloureuse description impressionna l'auditoire, et d'autant plus, lorsque le même Don Lupi — peut-être pour donner la jujube — maudit ces gens inhumains qui se rendent esclaves du capital, trahissant les droits les plus sacrés de leurs frères travailleurs. »

Mais il y eut mieux. Don Lupi poussa l'effronterie jusqu'à voter l'ordre du jour suivant, modèle caractéristique de style ouvrier :

« La réunion tenue ce soir 4 août sur l'initiative de la Ligue des maçons et manœuvres, après avoir entendu la lecture des insertions faites dans le journal *La Patrie* et reprises par ses confrères (toujours dans le but d'embarrasser le mouvement socialiste) ou par les ligues à l'emblème papal, composée d'hommes conscients et non conduits par des sectes religieuses, ni comme des brebis par un parti, proteste contre le système de loup rapace adopté par les Ligues catholiques et par l'*Œuvre de l'Assistance* de Bonamelli, lesquelles n'ont d'autre but que celui d'être profitables aux patrons constructeurs en feignant d'être les amis et les protecteurs de l'ouvrier opprimé et exploité :

« Qualifie de vile, la campagne faite dans la *Patrie*, émet le vœu que les négociants du Christ exercent leur métier de spoliateurs sur ceux qui peuvent et sont disposés à se laisser tondre, mais qu'ils laissent en paix les travailleurs, avec lesquels ils n'ont rien de commun.

« Signé : G. et M. »

La Chambre du Travail du canton du Tessin eût alors à occuper de l'œuvre délétère accomplie par l'œuvre Bonomelli,

contre laquelle des accusations d'un autre genre furent élevées, qui ne furent pas démenties (comme celles contenues dans les nos 229 et 233 de l'*Avenir du Travailleur*) mais que nous n'avons pas voulu approfondir ici, le but de ce rapport nous le défendant.

Le secrétaire de la dite Chambre du Travail, qui est aussi le secrétaire cantonal du Travail, chargé d'exiger les enquêtes sur les établissements industriels, pour veiller à l'exécution de la loi sur les fabriques, et qui revêt donc le même caractère officiel des commissaires de l'émigration en Italie, ou des inspecteurs du travail en Angleterre, répondit par la lettre suivante à notre demande de nous communiquer le résultat des recherches qu'il avait en sa qualité le droit et le devoir de faire.

* * *

Lugano, 8 septembre 1904.

Cher Olivetti.

« En réponse à votre demande concernant l'action exercée par l'Œuvre de l'assistance pour émigrants et plus spécialement sur l'office de Chiasso, ouvert depuis quelque temps, nous pouvons vous dire de ce qui suit :

« a) D'abord que la Société Humanitaire de Milan et la Chambre du travail du canton du Tessin ouvriront un office semblable à celui de Chiasso ; l'Œuvre de l'assistance gagnait sur chaque émigrant de 5 à 20 centimes, justifiant cette surtaxe, par le coût du billet du chemin de fer, pour se couvrir des pertes éventuelles d'argent, occasionnées par la fausse monnaie ou hors cours, méprises, etc. Notez que pendant le printemps dernier le nombre d'émigrants de passage à Chiasso était journellement en moyenne de 6 à 700.

« b) Souvent aussi on exerçait le change de la monnaie à un taux qui n'était certainement pas légal.

« c) Aux ouvriers qui demandaient des adresses ou des informations, on écrivait invariablement sur des morceaux de cartes des noms de prêtres ou d'entrepreneurs, même quelquefois on a constaté que le nom de l'impresario était imaginaire.

« d) On distribue le journal *La Patrie* qui se publie à Fri-

bourg dans le grand duché de Bade, spécialement les jours où des avis de demandes d'ouvriers s'y trouvent.

« On a souvent constaté qu'au moyen de la réclame de ce journal, des ouvriers étaient envoyés dans les localités où il y avait excès de main d'œuvre et où se préparait quelque agitation ouvrière. Pour ne pas nous étendre, nous citerons le cas de Lausanne.

» e) Les vexations commises par le régent de l'office de Chiasso, certain don Lupi, furent inouïes, soit contre les employés de l'Humanitaire et de la Chambre du Travail, soit contre les émigrants pour qu'ils se rendissent exclusivement à l'office de l'œuvre.

» f) A Chiasso, toute la population indépendante peut témoigner que l'action de don Lupi est éminemment confessionnelle et créée pour organiser la supplantation en faveur de la classe patronale.

» Salutations cordiales

Le Secrétaire de la Chambre du Travail :

LÉON MACCHI.

Cette dernière assertion répond si bien à la vérité que ces jours derniers, et précisément le 9 septembre à Chiasso, une importante réunion fut tenue, organisée par le parti socialiste tessinois, lequel depuis la première heure s'était occupé des questions concernant l'émigration italienne et qui est également peu anti-clérical comme parti, car dans ces derniers jours il se trouva allié par un « cartel » formel et public au parti clérical tessinois dans la question constitutionnelle de la réforme des circonscriptions électorales. Toute la bourgeoisie de Chiasso participait à cette réunion ; mieux que n'importe qui, elle peut témoigner du vrai caractère de l'œuvre Bonomelli dont l'action s'exerce sous ses yeux.

L'ordre du jour suivant fut voté :

« Les citoyens de Chiasso, convoqués le soir du 9 de ce mois à une réunion publique par la commission exécutive du parti socialiste tessinois afin de discuter sur l'action de l'œuvre de l'assistance des ouvriers italiens émigrés à l'étranger ;

» déclare qu'elle estime nuisible aux intérêts de la classe

ouvrière la division des ouvriers d'après leur origine religieuse ou nationale ;

» considère que les missionnaires de l'œuvre de l'assistance, par leur incompétence dans les questions économiques, par le fait que les intérêts terrestres des travailleurs doivent être dans leur esprit matière d'importance secondaire, par l'œuvre de supplantation que l'œuvre exerce publiquement dans toutes les provinces de l'Italie, même après que l'organe de l'œuvre ait déclaré récemment ne point l'exercer à l'étranger : ils ne peuvent être considérés comme des amis sincères de l'émancipation des travailleurs ;

» décide que l'agitation contre l'envahissement clérical, caché derrière le drapeau du patriotisme et de la philanthropie, soit continuée, applaudit à l'action du Comité, pour l'émigration de la Société Humanitaire de Milan et nomme un comité de tous les éléments libéraux pourqu'il soit pourvu à la défense et à l'éducation les émigrants, sans buts cachés et sans intention de spéculation. »

* * *

Le comité, élu par acclamation séance tenante, fut composé des personnes suivantes :

Flaminio Lombardi; docteur Angelo Bertola; docteur Marius Ferri; avocat A. O. Olivetti; Léon Macchi; Tettamanti Hercule; Guillaume Felix.

* * *

Il est à noter que le comité de défense contre l'œuvre Bonomelli, qui fut constitué séance tenante, fut composé d'italiens et de suisses, et de personnes appartenant aux divers partis.

CONCLUSIONS

Messieurs !

Il nous semble à présent, dans cette revue hâtive, avoir amplement documenté notre assertion et prouvé que l'œuvre pie Bonomelli est simplement un organe de propagande confessionnelle et qui, préparant la supplantation et l'importation de la main d'œuvre dans les lieux où se livrent les batailles du travail, produit un dommage effectif à la classe ouvrière italienne et de plus, prépare les conflits violents entre notre main d'œuvre et celle de l'étranger.

Pour qui connaît de près l'essence du christianisme, notre démonstration semblera un vain effort, un enfoncement de portes ouvertes, parceque l'une et l'autre thèse, à dire vrai, constituent deux vérités a priori.

En effet, l'église catholique peut-elle s'abstenir de la propagande confessionnelle ? Elle, qui règne au nom de l'absolu, qui seule sur terre possède la vérité, qui maudit le concept de la neutralité, par ses statuts et par son essence, n'a pas seulement le droit, mais aussi le devoir de l'expansion, de la propagande, du prosélytisme.

Quant à la question de la supplantation, la religion catholique n'est-elle pas une *doctrine de supplantation* par excellence ?

Ne prêche-t-elle pas la résignation, l'idéal ultra terrestre, lequel est en parfait contraste avec le concept de résistance qui forme la philosophie pratique des classes ouvrières du monde entier ? — Lorsque l'église se défend de l'accusation d'organiser la supplantation, elle se renie elle-même, dément sa propre origine et son propre but, comme Pierre renia le Christ. N'étaient ce pas les prêtres qui, pendant la grève du port firent arriver à Gênes des troupes de pauvres ouvriers ignorants, de la campagne, que de plus ils abandonnèrent affamés et désespérés, si bien que les ligues de résistance durent les nourrir et les faire rapatrier ?

N'étaient-ce pas les prêtres, les expéditeurs des bandes de « jaunes » aux grèves de Molinella, de Ferrare, de Reggiano ? La supplantation n'est-elle pas devenue cruelle dans les régions où les prêtres étaient les maîtres sans conteste, tandis que c'est une plaie inconnue là où les ouvriers ont rejeté depuis longtemps les préjugés religieux, comme la poussière de leurs chaussures ?

Toute l'histoire enseigne que partout où un fort tend à vaincre un faible, l'église court à l'aide du fort.

Si quelquefois, comme pendant l'époque communale, elle prit parti pour le faible, ce fut seulement parce qu'en lui elle devinait le vainqueur de demain et qu'elle avait su discerner habilement combien la force de son antagoniste n'était seulement qu'apparente.

A ce point de vue le phénomène que nous décrivons acquiert une haute et tragique importance.

*
* * *

Notre époque est agitée par les luttes sociales, qui trouvent leurs origines dans les antagonismes économiques, dans les conflits d'intérêts qui dérivent de la structure même de notre société et par cela sont inévitables. Tout ce qui est en notre pouvoir de faire, c'est de faire en sorte que ces conflits prennent les formes les plus civiles et les plus humaines.

L'intrusion d'un élément confessionnel au service d'une catégorie d'intérêts économiques est une forme de piraterie intellectuelle qui ne peut être tolérée. Les prêtres sont les négriers des consciences : par la domination que de longs siècles leur ont concédé sur les âmes faibles, ils exercent sur ces dernières une coercition, une pression morale continues. — C'est l'attrait au nom de l'outre tombe que ceux-ci font miroiter en faveur des classes dominantes.

Au fond, nous avons donc une injustice à combattre ; dans la forme, une hypocrisie à dévoiler.

Sous cet aspect, l'épisode particulier que nous avons illustré atteint à la hauteur d'exposant d'un système, de symbole d'une méthode et est bien digne que le Congrès International de la

Libre Pensée le prenne en considération et en fasse l'objet d'une de ses délibérations spéciales.

En conséquence, nous avons l'honneur de lui soumettre le suivant

ORDRE DU JOUR :

« Le Congrès International de la Libre Pensée tenu à Rome les jours 20, 21, 22 septembre,

« entendu le rapport sur les exploits de l'Œuvre de l'Assistance des émigrants en Europe et au Levant :

« considérant qu'il résulte abondamment des documents produits, que la dite Œuvre est destinée principalement à exercer, sous le manteau de la bienfaisance et de la philanthropie, une directe et précise propagande confessionnelle parmi les émigrants, et à les organiser en vue des objets spéciaux de l'action politique catholique,

« considérant donc qu'en envoyant de la main d'œuvre inconsciente sur les lieux où se livrent ou bien se préparent les batailles du travail, la dite institution se fait l'artisan de la supplantation, et par cela met en œuvre un côté si puissant de son prestige spirituel sur les consciences pour favoriser des intérêts privés et de l'autre, prépare et aiguise les représailles et les conflits sanglants entre les ouvriers italiens et ceux de l'étranger.

Proteste

contre les principes inhumains et indignes de notre époque en vertu desquels l'œuvre de l'assistance s'interpose dans les rapports entre le capital et la main-d'œuvre, apportant des éléments confessionnels en faveur de l'une des parties en lutte et par la domination qu'elle exerce sur les consciences, violant la liberté du mouvement, du choix du contrat des travailleurs.

Emet le vœu

que le Gouvernement italien cesse de reconnaître officiellement et de subsidier une institution essentiellement confessionnelle;

que le Gouvernement fédéral suisse et les Gouvernements cantonaux interviennent pour faire appliquer à l'œuvre de l'assistance les dispositions contenues dans la Constitution fédérale concernant les congrégations religieuses et celles réglant les agences d'émigration;

que les libres penseurs de toutes les nations intéressées commencent une campagne active contre cette hypocrite et pernicieuse institution.

Contribution au thème des Œuvres de Charité confessionnelle

(Rapport présenté au Congrès par la Doctoresse

ANGELICA BALABANOFF)

Messieurs,

Si nous sommes réunis ici en assemblée solennelle de protestation unanime contre l'influence néfaste du cléricalisme, c'est parce que nous avons pu constater à travers les douloureuses expériences de l'histoire et les enseignements de la vie moderne, le mal que ce cléricalisme a causé et cause à l'humanité entière.

Et nous avons ici la tâche de trouver les moyens les plus efficaces d'empêcher ses progrès, le devoir de dévoiler son essence intime, car il est urgent de mettre un frein à son action funeste.

Une de ses caractéristiques les plus saillantes et les plus dangereuses est la facilité d'adaptation avec laquelle il pénètre comme un ver rongeur dans toutes les manifestations de la vie humaine, assimilant — mimant adroitement — les caractères les plus saillants de chaque période historique; s'appropriant, après les avoir vaillamment combattus, tous les progrès de la civilisation.

Alors que l'église perd aujourd'hui de plus en plus son prestige sur les masses, qui, devenant conscientes, ne sont plus faibles, elle cherche à étendre la sphère de son activité maléfique dans les rangs sociaux non encore touchés du souffle de l'émancipation qui secoue et anime l'élite du prolétariat et elle s'adapte à être l'instrument d'oppression des faibles — femmes et enfants — épuisant et faisant dévier au besoin le sentiment d'association, de solidarité, de défense, qui s'est produit dans les rangs prolétariens sous l'irrésistible pression des nouvelles nécessités économiques.

Cette œuvre s'accomplit doucement — sous les yeux du public — qui ne s'en aperçoit pas ou feint, quelquefois, de ne pas s'en apercevoir.

C'est ainsi, par exemple, qu'en Suisse, où néanmoins existe une loi sur les congrégations religieuses, se sont ouverts depuis peu de temps — une série d'instituts qui, sous forme de collèges pour ouvrières (Arbeiterinnenheime) — forme, à première vue, innocente et laïque — font refleurir un des pires systèmes de réclusion claustrale.

Ce système — qui n'a jamais l'atténuation de la foi subjective des recluses — *qui est imposé* contre leur volonté aux ouvrières, se résoud en une contrainte physique, en une violation de tous les principes de liberté, en un accaparement de la main d'œuvre au prix de la faim.

Et quoique nous ayons la conviction que l'esclavage intellectuel ne sera aboli qu'avec la disparition de la propriété privée, nous avons cependant jugé opportun d'apporter à ce congrès les matériaux, par nous réunis comme documents, au moment où l'intervention cléricale aggrave la rapacité de l'épuisement capitaliste, la rend plus raffinée, anti-humaine — comme elle déprime les individus, en maintenant et en cultivant les superstitions les plus absurdes, les condamnant de cette manière aux formes inférieures de la vie.

A. B.

L'Eglise au Service du Capital

Le véritable but, pour lequel les sœurs se sont consacrées à la direction des collèges pour ouvrières, annexés aux grandes fabriques, fondés et protégés par les propriétaires de celles-ci, ne pourrait s'affirmer avec plus d'évidence.

Pour maintenir le marché au niveau le plus bas, on recourt à la main d'œuvre féminine et étrangère — en l'occurrence, italienne. Mais comme le prolétariat italien ne se prête plus aussi facilement qu'autrefois au rôle de supplantateur, que les femmes également semblent se réveiller de leur longue oppression et que la plus grave menace pour le profit capitaliste réside dans le contact des ouvriers avec la vie réelle, le meilleur moyen de conjurer cette menace est la division des forces ouvrières et leur dispersion.

L'Eglise, qui a la tâche d'étouffer les aspirations du prolétariat, se charge de cette fonction. Dans ces parties de l'Italie et de la Suisse où la nouvelle conscience prolétarienne ne s'est pas encore affirmée dans sa forme la plus énergique, et dans ces milieux sociaux encore vierges de toute pensée critique et de toute incitation à la révolte, parmi le prolétariat agricole et l'artisanat, le prêtre et la sœur accaparent les brebis qui formeront le bétail passif et soumis du capital. Et les conditions de vie et de salaires qui leur sont promises les font partir confiantes sous la sainte protection des ministres de dieu.

Ainsi nous avons vu en Suisse un certain nombre de ces établissements; nous en avons vu à Arbon, Affoltern, Allstätten, Baar, Broc, Salzenen, Turgi, Wald, Wetzikon, Dietikon, Netstal, Zebensdorf, Murg, Rorschack, Neu-Algeri, etc., qui ont tous le même caractère. La maison est la propriété du fabricant à la disposition duquel les sœurs se mettent pour diriger l'établissement.

Ce sont les sœurs qui font les contrats avec les fabricants, qui « fournissent » les ouvrières et qui, sous l'influence continuelle des superstitions religieuses et la menace des peines infernales, en font des esclaves très obéissantes à leurs ordres.

La caractéristique la plus générale et la plus importante de ces collèges, c'est le manque absolu de liberté pour les pensionnaires, dont, comme il est facile à comprendre, l'on ne peut que difficilement avoir des preuves matérielles, mais que nous savons à priori être inhérents à tout système de claustration monacale. Mais pour ceux à qui l'esprit qui règne dans ces établissements ne suffit pas pour les condamner, nous apportons des documents. Et ces documents illustrent d'une manière tout aussi évidente la condition d'esclavage de ces filles, leur sujétion aux sœurs ; si même d'autres venaient pour magnifier le système, nous aurions le droit de maintenir qu'il est influencé par les sœurs. Et en face des cas dont nous nous occuperons dans la suite, chaque homme de bonne foi devra admettre que là où un seul de ces abus se commet, toute autre violation de la liberté est aussi possible. La déduction logique c'est la suppression totale de ces institutions, parce que, étant basées sur la violation de la liberté des pensionnaires, elles peuvent donner naissance à toutes les infamies, sans que celles-ci viennent à la connaissance de l'opinion publique, car elles se pratiquent dans l'obscurité.

Non seulement les filles condamnées à ce genre de réclusion monastique n'ont aucun contact avec le monde extérieur, mais leur correspondance même est surveillée et sévèrement contrôlée par les sœurs, exactement comme dans les prisons. Et les lettres qui laissent percer le mécontentement de ce régime sont détruites.

Comme il s'agit d'une brève relation, nous ne pouvons exposer tous les documents rassemblés, mais nous avons seulement pour but d'établir, conformément à la vérité, les procédés employés par les sœurs à partir du jour où elles commencèrent l'exploitation de leurs bergeries jusqu'au jour de la libération. Pour rendre la description plus synthétique et pour donner un *type* de ces institutions, nous indiquerons les procédés d'un seul établissement, celui de Murg.

Mais encore, avant de poursuivre, faut-il observer que quoique les filles, dont on parlera ici de façon spéciale, soient originaires du Tessin, la majeure partie des pensionnaires de ces établissements sont des Italiennes, ce qui rend le péril bien plus grave, étant donné le plus grand éloignement des familles,

la plus grande difficulté de l'intervention des parents et des autorités.

Au mois de mai 1903, une sœur habitant Lugano engagea diverses filles du pays voisin à l'accompagner à Murg, où, travaillant dans un tissage, elles auraient pu gagner beaucoup.

A peine arrivées sur les lieux, les filles constatèrent la tromperie, parce que au lieu d'un tissage, il leur fut imposé de travailler dans une filature et pour ce qui concerne le salaire, voici comment les choses se présentaient.

Ce sont les sœurs qui touchent le salaire des filles et qui l'administrent suivant leur caprice; de ce fait, le droit de disposer de l'argent gagné ne manque pas seulement aux filles, mais elles ne connaissent jamais non plus quel en est le montant, la fille qui oserait ouvrir la bourse renfermant son propre salaire étant frappée d'une amende. Le prix de la pension est déduit du salaire, et ce prix, atteignant une moyenne de 80 centimes par jour, surpasse de beaucoup la véritable valeur de la nourriture. Rarement de la viande et encore est-elle coriace; une pâte non apprêtée, polenta; le vin ne se donne qu'à de rares exceptions; en général, le manger laisse beaucoup à désirer comme fraîcheur et qualité, même pour ceux qui chez eux ne sont certes pas habitués à une table riche. C'est ainsi que s'explique l'état de faiblesse et d'anémie générale dans lequel les filles quittent l'établissement. Quoique le but des parents, en laissant s'expatrier leurs filles, soit de trouver une aide matérielle, ces dernières ont à surmonter des difficultés de toutes sortes pour pouvoir envoyer leurs salaires chez elles.

Les sœurs, comme de bonnes économes, voudraient que l'argent soit consommé à l'intérieur de l'établissement et conseillent aux filles de ne pas « trop » envoyer aux parents.

Et veuillez noter que tout ce dont les filles ont besoin, elles doivent l'acheter aux sœurs qui ont leur négoce dans les établissements mêmes, un trucksystem en miniature — et que les pensionnaires des colonies religieuses sont obligées de payer les amendes qu'on leur applique d'après un jugement assez variable et élastique : pour désordre au dortoir, désobéissance, fautes légères, etc.

Un autre impôt important sur les filles est celui des oboles plus ou moins volontaires que celles-ci *doivent* donner aux amis.

et visiteurs des collèges, aux sœurs de Lourdes, aux missionnaires, etc., et l'obligation d'une « aumône » hebdomadaire au profit de l'Eglise.

Il n'existe aucun contrôle sérieux de l'argent gagné par les filles; il est vrai que les sœurs tiennent des livres et sont scrupuleusement exactes pour envoyer aux parents des ouvrières jusqu'aux fractions de sous, mais la précision ne va pas souvent au delà de la fraction de sous...

Elles font payer les objets très cher; cela est si vrai, que les filles préfèrent se faire tout envoyer de la maison, afin que les parents puissent gagner la différence.

Nous documentons par une série de lettres écrites par des filles et des sœurs.

Loué soit Jésus-Christ.

Murg, 20 juin 1903.

Chers Parents,

J'ai reçu avec le plus grand plaisir le paquet envoyé par vous et renfermant la ceinture, le carnet de lettres avec timbres, le chocolat et les bonbons; je vous remercie de votre bonté de cœur pour moi; en ce qui concerne le sucre, la crème de tartre, la magnésie, je suis également en leur possession. Je vais vous dire tout ce que vous désirez connaître me concernant. Marguerite et moi nous exerçons le même métier, et l'autre jour nous avons reçu comme salaire 17,50 francs, — relativement à la moyenne, c'est un beau chiffre — car nous avons fait 11 journées et demie, mais celles-ci suffisent à peine à payer la dépense pour le temps que nous sommes ici. Le mois prochain j'espère que les choses avanceront mieux et que je pourrai épargner un peu pour vous l'envoyer lorsque nous serons ici depuis plusieurs mois. Marguerite me peigne toujours.

Vous me feriez plaisir en m'envoyant deux cache-corsets comme ceux de Pina, quelques mouchoirs et des sandales. Je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je vous salue de tout mon cœur, que je suis en bonne santé et que je me nomme votre fille

ELVEZIA.

Mes salutations à Christine et un baiser au petit neveu. M. le curé n'a pas écrit, faites les compliments à ceux qui s'intéressent à moi.

Adieu, adieu, adieu, écrivez-moi vite.

Chers Parents,

Hier j'ai reçu le panier renfermant des raisins, des châtaignes, du miel, des poires et deux chemises; j'ai encore un plaisir à vous demander : envoyez-moi l'écharpe que portait Henriette pour se rendre à la fabrique, du coton pour faire des bas, trois rouleaux au moins et mes deux paires de gants; pour le moment je n'ai rien à vous dire que vous saluer respectueusement et je me nomme votre fille

ELVEZIA.

Adieu. Vous m'excuserez si je vous dérange, mais pour les fêtes, j'espère vous demander encore quelque chose.

* * *

Murg, 6 septembre 1903.

Chers Parents,

J'ai reçu avec le plus grand plaisir le panier contenant les douceurs, la robe, les fruits et les autres choses si bonnes; je vous remercie infiniment de votre bonté de cœur envers moi, comme moi également je me souviendrai de vous de corps et d'esprit. J'apprends avec grand plaisir que vous êtes tous en bonne santé, moi aussi je suis très bien; faites connaître mes nouvelles à Henriette, lorsqu'elle viendra à la maison et donnez-lui la lettre à lire. Je vous annonce que je ne peux écrire que le dimanche; ne craignez donc rien, si vous tardez à recevoir une lettre de moi.

Je n'ai plus rien à vous dire, je vous salue de tout cœur et celle qui se dit votre fille qui vous aime tant, vous remercie.

ELVEZIA PARIETTI.

Beaucoup de saluts aux sœurs et cent baisers au petit neveu. Salutations aux filles de Christine. Adieu, adieu.

* * *

J. M. J.

Murg, 20 décembre 1903.

Mes chers Parents,

Après mon long silence, j'ai pensé vous écrire cette lettre pour vous faire connaître mon très bon état de santé, comme j'espère que le bon Dieu vous l'aura donné. En ce qui concerne l'argent, il ne m'a pas été possible de vous l'envoyer, parce que nous avons eu quelques fêtes et parce que le patron est pro-

testant et a laissé la fabrique fermée; j'espère vous l'envoyer bientôt.

Je vous expédierai le panier lundi et vous me feriez plaisir en m'envoyant la robe rouge que je vous ai demandée tant de fois.

Pour le moment, il n'y a rien d'autre que de bien passer la fête de la Nativité comme le fera votre fille Elvezia; souhaitez pour moi la bonne fête à mes amis et je me nomme votre fille

ELVEZIA.

Bonne fête à ma sœur Christine et à mes chers neveux.

* * *

J. M. J.

Murg, 27 décembre 1903.

Mes Parents,

Mieux vaut tard que jamais.

J'ai tardé, il est vrai, à vous écrire, mais vous devez savoir que la Nativité approchait et que le temps était pour moi, à présent, assez bref; mais hier jereçus un petit mot de la sœur Henriette qui ne me fit pas trop plaisir, car avec une sévère réprimande, elle me dit que mon silence envers vous est assez long.

Mais pour vous consoler, je vous informe que je suis très bien, j'ai très bien passé la Noël mais en pensant toujours à mes chers parents qui se trouvent seuls. Je sens que vous désirez de mes nouvelles et je m'empresse de vous les donner; ma santé est prospère et j'espère qu'il en est de même pour vous tous; je travaille assez bien et lorsque ma compagne Marguerite vous enverra de l'argent, j'en enverrai aussi le plus tôt que je le pourrai; si vous n'avez plus la robe rouge, faites faire la même et sans volants, ici le temps est variable, mais il ne fait pas si froid. La campagne est déserte. Et quelles sont les nouvelles chez vous? écrivez vite et faites-moi tout savoir. A présent nous approchons du nouvel an, mon désir est que vous passiez une fête heureuse, comme notre famille sait le faire; de tout cœur je vous souhaite mille ans de vie prospère. Et Dieu vous bénisse!... A présent je termine parce qu'un coup m'appelle au devoir habituel, je laisse la plume, avec un puissant souhait qui part du cœur entier de votre fille très obligée et qui ne vous oublie pas.

ELVEZIA.

Beaucoup de saluts à ma chère sœur Christine et cent baisers à mes petits neveux et à mes amies.

* * *

Excellente famille !

Nous vous écrivons cette fois pour vous satisfaire, en vous priant de répondre immédiatement. Votre fille Elvezia a gagné en tout (1) :

La pension, comme vous le savez déjà, est de 22.40 fr. par mois, laquelle est payée.

Reste encore	fr.	174.46
De ceux-ci il a été envoyé à la maison »	»	105.66
	fr.	68.00
Livret de dépenses	»	62.02
Net en caisse	fr.	6.78

Pour vous persuader concernant ces 62 francs de dépenses faites par votre fille, voici au moins les plus importantes : bottines pour la fête, 3 paires de pantouffles neuves, jupon de dessus et de dessous, bas, 4 tabliers, etc. (2).

Jusqu'à ce jour pour timbres, lettres, 7 francs 85 (3).

Et, si Elvezia était diligente, elle pourrait gagner comme les autres, même plus (4).

Avec des salutations d'estime.

Murg, 2-5-1904.

La Direction

Les parents, fatigués de la litanie interminable, voyant que que la somme reçue par eux était sensiblement dépassée par celle des dépenses et des envois faits à la fille, la firent revenir à la maison.

Mais les sœurs s'y opposèrent, ne répondant pas aux lettres des parents, même lorsque celles-ci étaient recommandées; seulement, de temps en temps, elles firent écrire par la fille même que son retour à la maison était impossible avant 2 ans, à moins de payer 50 francs d'amende.

(1) Le total gagné manque dans la lettre.

(2) Dans les dépenses faites on parle de 3 paires de pantouffles neuves, etc., tandis que les parents ont envoyé à la fille diverses paires de souliers, de sandales, de tabliers, etc.

(3) On donne à comprendre que la fille a dépensé fr. 7,85 pour timbres en quelques mois, pendant lesquels les parents ont envoyé eux-mêmes des timbres à leur fille.

(4) La dernière observation des sœurs est très intéressante. Les 11 heures de travail ne suffisent pas pour une fillette de 15 ans, elle aurait dû être plus diligente et gagner plus que les autres, c. a. d. faire la « Jaune. » A la balance que contient cette lettre, on aurait dû ajouter les amendes et les prix exorbitants qu'on fait payer aux filles pour chaque objet.

Voilà la coercition exercée sur les filles. Beaucoup de parents, sous la menace des 50 francs, cèdent sans plus et exposent leur fille au long martyrologe, avec grave préjudice moral, physique et matériel.

Très fréquents sont les cas où les filles deviennent malades et même s'il vient immédiatement un médecin pour les visiter, et qu'il ne puisse indiquer d'emblée la cause de la maladie, on a au moins le droit moral d'attribuer les 90 pour cent de ces maladies au régime des collèges.

Les filles se lèvent avant cinq heures, on leur accorde alors quelques minutes pour s'habiller et manger; pour la moindre inexactitude dans l'habillement et le dortoir, elles sont mises à l'amende; avant de se rendre à la fabrique, on prie deux fois, car on prie avant et après les repas. De retour à 11 1/2 heures de la fabrique, on prie à nouveau, on mange mal et si les filles refusent de manger un plat, on ne leur donne pas le second.

Après avoir prié une fois de plus, les filles doivent faire le nettoyage des plats et des locaux. A 1 1/2 heure, elles retournent à la fabrique et reviennent vers 6 heures, dépêchant d'autres affaires de la maison ou travaillant dans le jardin. Avant et après un très maigre souper — polenta, soupe au café — on prie à nouveau et à genoux, avec défense absolue de proférer une seule parole après avoir prié. Lorsque les filles se sentent indisposées, les sœurs les envoient tout de même à la fabrique : « Patience, vous guérirez! »

Ajoutons à ce régime, le cauchemar moral — devoir rester sous la tutelle absolue de personnes dont on a peur, ne pas pouvoir échanger la parole avec quelqu'un, les saints exercices et la nostalgie, la défense d'écrire à la maison et le devoir d'écrire l'une chose pour l'autre.

Quel est l'homme de bon sens et de bonne foi qui ne reconnaîtra que sous ce régime les filles sont *poussées fatalement*, inmanquablement, dans les bras de l'anémie, toujours favorable au développement de toutes sortes de maladies; qui peut nier qu'un tel régime exerce une influence néfaste sur la vie entière des filles, même lorsqu'elles rentrent chez elles sans symptômes extérieurs et aigus de maladie? Nous les avons vues devenir maigres, anémiques, malades; les personnes du pays ne les reconnaissaient plus et pour se faire une idée de l'influence

dévastatrice subie par les filles, il faudrait entendre les imprécations des parents, le ressentiment général contre les sœurs de la part de catholiques fidèles. Il faudrait entendre la protestation spontanée de ces âmes simples, qui sous l'influence immédiate du dommage qui leur est causé, expriment leur rancune en paroles et appréciations énergiques... Et les filles... Il suffit de dire que ces fillettes de 15-16 ans, contraintes à travailler pendant 11 heures à la fabrique, sentent « une sueur froide à la seule pensée de manger, de retourner au collège!!! » Il leur semblait être au paradis, « lorsqu'elles étaient à la fabrique; au moins elles pouvaient rire. »

Si les défenseurs du système avaient quelque pudeur, ils n'évoqueraient pas la satisfaction des filles. Elles se disaient heureuses lorsqu'elles étaient enfermées; mais nous avons entendu depuis lors, des filles raconter leur martyrologe, le commentant de faits et de larmes, suffisants pour émouvoir et indigner chacun.

Le mal est précisément dans le fait que les filles, étant comme elles étaient, pouvaient être influencées *au point de dire qu'elles sont contentes...*

Poursuivant la description des procédés employés à Murg, nous donnerons une preuve inédite de la coercition exercée sur les filles.

Les parents — ennuyés d'être toujours pris comme point de mire des sollicitations — voulaient faire revenir leurs filles, comme d'autre part, étant donné le concours des circonstances dont nous avons parlé, les filles éprouvaient le vif désir de revenir. Comment faire? La Parietta écrivit chez elle une lettre dans laquelle elle faisait allusion à son désir de se rapatrier; les sœurs, non satisfaites d'intercepter cette lettre, mais avec un raffinement véritablement monacal, mirent les morceaux de la lettre dans une enveloppe, l'adressèrent, fermée, par la poste à la fille (timbre-poste 2-V-4) pour ajouter ainsi une désillusion et un dépit à la violation de la liberté et à la nostalgie éprouvées déjà si vivement par la pauvre victime.

Les parents, de leur côté, ignorant les lois, auraient cédé comme tant d'autres l'ont fait, si nous n'étions intervenus pour leur indiquer leur droit — même juridique — de reprendre leur fille sans payer l'amende de 50 francs d'indemnité pour la non observation d'un contrat. En effet, même au point de vue pure-

ment formel, c'est un abus de faire payer 50 francs pour la non observation d'un contrat, lorsque non seulement cette amende n'est en aucun rapport avec le salaire des filles, mais alors qu'il ne pourrait jamais être question de contrat, la majeure partie des filles étant mineures et ne connaissant pas la langue; même si on pouvait parler de contrat, celui-ci aurait été transgressé par les sœurs, qui avaient promis aux filles du travail dans un tissage mieux rétribué et moins nocif pour la santé qu'une filature dans laquelle elles les firent entrer; et en ce qui concerne les avantages que les parents retirèrent du séjour de leurs filles dans la colonie, les voici : en 14 mois il fut envoyé aux parents :

d'Elvezia Parietti	fr. 105,66
d'Ida Pasi	» 109,05
de Milesi Angelina	» 120,00
de Tognetti, E.	» 75,00 (1)

Si l'on compare ces sommes et le montant des frais réalisés par les parents pour tous les envois faits — on verra le « gain » promis par les sœurs.

Sous l'influence de toutes ces circonstances négatives, les parents continuent à rappeler les filles à la maison. Pour démontrer qu'y arriver n'est pas chose facile, nous donnons une autre preuve. Une mère malade rappelle sa fille et voici ce qu'on lui répond :

Loué soit Jésus-Christ.

Murg, 10 janvier 1903.

Par ces quelques lignes je viens vous faire savoir que ma santé est en parfait état et j'espère, chère maman, qu'à présent vous êtes également très bien. L'enfant Jésus a écouté mes pauvres prières et vous a accordé la grâce de vous faire guérir; maintenant je prierai l'enfant Jésus de vous donner la grâce d'une guérison complète.

Concernant ce que vous me dites dans votre lettre au sujet de mon retour à la maison, vous devez bien comprendre qu'il nous faut prendre patience, car il m'est impossible de revenir à la

(1) Après que la chose fut devenue publique et mise entre les mains d'un avocat, les sœurs se décidèrent à remettre à chacune des filles le « restant » de l'argent, soit 99 fr. à la Parietta, 49,70 fr. à la Pasi, 29,60 fr. à la Tognetti, 49,70 à la Milési; de plus, les sœurs, d'elles-mêmes, promirent de faire la balance des deux derniers mois passés par les filles dans l'établissement. Mais pourquoi ne l'ont-elle pas faite plus tôt et obligèrent-elles les filles à télégraphier à la maison afin d'obtenir de l'argent pour le voyage?

maison; je dois d'abord travailler trois mois et laisser ici au patron 50 francs; alors je vous enverrai l'argent pour payer la femme que vous avez à la maison, et puis, chère maman, ne pensez vous pas que maintenant cela serait regrettable, juste au moment où mes R. Sœurs m'apprennent tant de choses?

Chère maman, j'attends que vous veniez me trouver bientôt, vous verrez comme tout est beau; je vous conduirai en promenade sur les montagnes et puis maintenant, je commence à apprendre l'allemand: vous voyez que je ne puis rentrer à la maison.

Chers frères et sœurs, je vous recommande d'être toujours très obéissants envers vos chers parents, et qu'ainsi la bénédiction du ciel soit toujours avec vous.

Maintenant je termine parce que l'Ange gardien m'appelle; beaucoup de saluts à tous, spécialement à l'oncle et à la tante Maria, et mille baisers à mon cher petit frère Raphaël; recevez un baiser et un salut qui partent du cœur, je suis votre fille affectueuse.

MARIA STECCHEZZINI.

Je vous prie de tout cœur de me laisser ici.

*
* *

Loué soit Jésus Christ.

Murg, dimanche 14 février 1904.

Très chers Parents,

J'ai reçu votre lettre et je sens que maman est toujours malade et ne sais que penser; dans toutes les lettres que vous m'écrivez, je sens que l'état de ma pauvre maman devient pire.

Mais je prie toujours; par mes pauvres faibles prières, j'espère que quelque jour notre Bon Dieu me satisfera; il est si puissant qu'il m'accordera la grâce de faire guérir notre pauvre maman.

Chers Parents, je vous prie de la faire visiter par un docteur, parce que, si elle continue sans une indication, elle sera toujours malade, et faites moi savoir comment cela va à la maison, où notre pauvre maman manque, et soyons toujours persuadés qu'elle est notre consolation.

Chers frères je vous recommande d'être obéissants envers nos chers parents, et que la bénédiction de Dieu descende sur vous!

Si maman va plus mal, faites-le moi savoir immédiatement. Envoyez-moi une ceinture n° 56 et une paire de pantouffles, et

du coton un peu gros pour bas noirs, et toutes les pièces du tablier et les pantalons.

Et si par hasard, ma chère mère est très bien, et qu'elle fait les tartelettes pour la Saint Joseph, souvenez-vous aussi de votre fille qui pense tant à vous, nuit et jour.

Vous ne pouvez vous imaginer combien les révérendes sœurs me veulent du bien; elles sont comme une mère et le temps passe comme le vent. Faites-moi savoir quelque chose du pays.

A présent, je termine parce que mon ange gardien m'appelle. Recevez un baiser de votre fille.

IDA PAST.

*
* * *

Murg, 21-12-1903.

Estimé Monsieur!

Nous avons appris avec la plus grande peine, que la maman de Marie se trouve depuis quelques jours malade au lit.

Vous nous feriez plaisir de nous dire s'il est nécessaire qu'elle vienne, il faudrait (d'abord) le certificat du docteur :

1. Afin que nous puissions le présenter à monsieur le patron, car Marie s'est engagée à rester deux ans.

2. Ayant envoyé de l'argent à la maison, il n'y a que peu de temps, et n'ayant à présent que peu ou rien en caisse, il faudrait donc lui faire parvenir quelque chose pour son voyage et la personne qui l'accompagnera ? — ou bien la faire prendre, parce que voyager seule, c'est impossible.

Nous espérons que maman guérira bientôt, ce que nous lui souhaitons de tout cœur : à toute votre bonne famille nous souhaitons aussi la bonne fête.

Avec respect et salutations à toute la famille, votre fille obéissante.

X., Sœur à l'asile de Murg.

Nous faisons remarquer que cette seconde lettre fut écrite en réponse à une lettre des parents, exprimant la ferme décision de faire revenir la fille à la maison.

De chaque ligne découle la preuve de la coercition exercée par les sœurs; voilà pourquoi, la fille (elle a 15 ans) parle de « satisfaction et non d'esclavage ». On veut à tout prix faire accroire aux parents que les filles sont bien, que les parents ont tort de rappeler leurs filles à la maison, etc., etc.

Cette lettre donne néanmoins une idée de la morale et de la vénération envers les parents qui est inculquée aux filles dans les établissements religieux.

* * *

Murg, 16 mai 1904.

Cher Père,

Samedi soir, Marthe est venue, nous sommes allées la recevoir à la station avec *allégresse et non avec un sentiment d'esclavage*.

Dimanche nous avons diné allégrement et je me suis promenée pendant environ 1 1/2 heure avec notre compatriote Marthe; je ne peux que vous dire du bien de notre asile. En dix mois, je vous ai envoyé 100 francs et si j'étais restée à la maison, combien aurais-je gagné? Pas même la dépense. Aller où on le désire, gagner beaucoup à la fabrique, que peut-on désirer de mieux?

Et vive l'allégresse, avec notre Marthe, en compagnie d'un verre de vin qui réchauffe.

Maintenant je crois que vous serez persuadés et que vous n'écrirez plus ces lettres de réprobation qui me font mal ainsi qu'à mes révérendes sœurs.

Un mois, nous gagnons 20 fr., l'autre 15 fr.; ce n'est pas toujours égal et si nous nous sentons un peu mal, nos révérendes sœurs ont la gentillesse de nous laisser rester à la maison. De même, chaque fois que nous en avons besoin, comme c'est aujourd'hui le cas, tenant compagnie à Marthe. Je reste ici jusque samedi, dites-le à la famille. Et quel dommage, nous devions faire le bal africain comme nous l'avions déjà dit à Marthe.»

Et par les lettres qui suivent, on verra combien les critiques faites contre leurs établissements sont agréables aux sœurs.

* * *

ARBEITERINNENHEIM

MURG (Canton de St-Gallen)

Murg, 7 mars 1904.

Estimé Monsieur!

Vous serez à présent en possession des paniers. Et votre fille aimée Elvezia vous écrira elle-même, pour vous remercier des choses reçues. Permettez-nous de dire encore un mot.

Celle-ci se plaint, par une carte ouverte, qu'on lui prend sa liberté. Ainsi que nous l'avions déjà constaté par ses lettres, elle parle très mal de nous. Votre fille manque d'éducation.

Nous disons seulement que des cartes et des lettres de cette qualité ne méritent pas une réponse : et de ces compliments nous la remercions de tout cœur pour l'avenir.

D'autre part, on croit que votre fille n'a pas tout ce qui est nécessaire à une jeune fille. Nous vous prions de venir vous même voir comment elle est traitée.

Avec ces quelques paroles nous vous saluons, et avec estime
Honorable direction de l'asile Italien.

Cette lettre émane donc de la direction de l'asile religieux de Murg. Elle est intéressante pour plusieurs raisons :

1. — Elle prouve combien sont fréquents les envois faits par les parents à leurs filles, qui payent néanmoins la pension et d'autres dépenses plus au moins importantes.

2. — Elle prouve le niveau de culture auquel se trouvent celles à qui est confiée « l'instruction et l'éducation » des filles. (Je cite les mots de ceux qui défendent les asiles religieux, trouvant leur raison d'être dans la mission éducative qu'ils exercent sur les filles.)

3. — Elle prouve combien les sœurs ont le souci de la vérité, avec quelle tolérance et humilité chrétiennes elles relèvent les observations que les parents se permettent de faire concernant le traitement infligé à leurs propres filles.

Et puis, pour ce qui regarde l'invitation de venir voir comment est « traitée sa fille », nous savons trop bien qu'il s'agit des subterfuges habituels. Elles savent très bien combien il est difficile aux parents de ces filles de se déplacer et de faire les dépenses du voyage. Et l'on sait aussi combien, en présence des parents des pensionnaires, toute l'allure de l'établissement change ; les parents sont comblés de gentilleses et de flatteries, les filles intimidées.

* * *

Loué soit Jésus-Christ.

Murg, 19-7-1903.

Chers Parents,

Je suis mécontente d'entendre dire qu'au dehors on raconte du mal de cet établissement ; alors qu'il n'y a qu'un peu de

poussière, il n'est pas nécessaire de l'écrire immédiatement à la maison. Et puis penser au corps est bien, mais penser à l'âme, c'est encore mieux. En ce qui concerne les aliments, ils sont bons et nourrissants; pour ce qui regarde les cerises, elles m'ont été remises tard, parce que nous étions depuis presque une semaine dans les saints exercices et ne pouvant parler: voilà le motif pour lequel on ne me les avait pas données.

Mercredi 14, j'ai reçu la caissette contenant les 2 cache corsets, les sandales, etc., et je suis très contente; lors de votre prochain envoi, j'espère que vous me ferez parvenir un livre de messe et qu'il soit un peu long; faites moi le plaisir de m'envoyer du fil numéro 30 comme celui de Marie.

Concernant la boîte dans laquelle vous m'avez envoyé les vêtements, je ne pense plus vous la retourner, parce qu'elle est entièrement brisée.

Je vous salue; cent baisers à Sandrino Irene, j'espère le voir grand quand je reviendrai à la maison, un baiser à Pepina, Thérèse et à Caroline: je suis votre fille
ELVEZIA.

Soyez persuadés que je reçois toujours tout — il ne me manque rien.

N. B. — L'ajoute qui suit la signature n'est pas de l'écriture de la fille et les caractères ont une étrange ressemblance avec les caractères d'une lettre écrite par une sœur de la colonie de Murg.

*
* *

Mais l'exemple le plus clair de la coercition abjecte exercée par les sœurs est donné par les deux documents qui suivent.

Voyant que les sœurs ne cédaient pas au désir des parents de revenir à la maison, deux filles envoyèrent chez elles la carte qui suit:

Ambulant, 13 juillet 1904.

Chers Parents,

Je voudrais beaucoup vous voir au plus vite. Je vous envoie cette carte avant la lettre pour vous dire de ne pas faire attention à cette dernière, suggérée par la sœur; nous rentrerions volontiers à la maison, demandez les gendarmes le plus vite possible, car elles ne nous laisseront pas partir;

gardez-vous bien de ne point laisser ici les 50 francs. Tenez celle-ci bien secrète, parce qu'elle est écrite en cachette et c'est une dame qui l'a mise à la boîte. ELVEZIA IDA.

Et voici la lettre dont la fille parle, et à laquelle elle demande de ne prêter aucune attention, parce qu'elle fut suggérée par les sœurs :

Loué soit Jésus-Christ.

Murg, 11 juillet 1904.

Très chers Parents,

Il y a peu de temps, j'ai écrit une carte pour le tablier et les autres objets. Nous étions très tranquilles en attendant le paquet; mais aujourd'hui, au lieu du paquet, nous avons reçu la lettre : nous ne croyions plus en recevoir une semblable, laquelle m'a fait beaucoup de chagrin, voyant que vous ne croyez pas encore que nous sommes bien pour l'âme et pour le corps (1).

Et puis, je vois que vous vous plaignez des R. Sœurs parce qu'elles ne vous écrivent pas. Les sœurs répondent à toutes les lettres, mais à des lettres polies — non à celles qui ne sont pas convenables, parce qu' à présent ou jamais, vous savez bien qu'avant de partir de la maison, j'ai été engagée pour deux ans, et que nous avons donné notre parole à monsieur le patron. Et nous devons maintenant accomplir la promesse, comme sur l'autel avant de recevoir le Sacrement du mariage; pour cela il ne faut pas non plus de gendarmes. Notre famille est-elle honorable, oui ou non? Pensez-y, devant environ soixante dix filles, être accompagnées par les gendarmes pour ne pas laisser ici 50 francs, afin de retourner avant les deux années.

Mes chers, une année est déjà passée et les jours s'envolent comme le vent; encore une donc ! Laissez-moi dans la sainte paix (2).

J'espère que ce sera la dernière de ces lettres, car elles me

(1) C'est la réponse aux nombreuses lettres des parents qui voulaient faire revenir leurs filles à la maison.

(2) Voilà les choses que les sœurs font écrire par les filles à un moment où celles-ci ne voient pas le moyen de sortir de la colonie, à moins d'être conduites par les gendarmes. Cela devrait servir de leçon à ceux qui, se basant sur les lettres que les filles écrivent en présence des sœurs, disent « elles sont bien, sinon elles se seraient plaintes ». Les pauvres filles, intimidées et menacées, écrivent : *Qui est bien ne change pas*, tandis qu'elles auraient tout mis en œuvre pour s'échapper, pour se libérer du joug qui leur est imposé par les sœurs.

feront mourir dix ans avant mon temps. Vous connaissez le proverbe : Qui est bien, ne change pas. Je ne serais pas contente de revenir maintenant à la maison.

Et puis : des jeunes filles aimant le travail, s'intéressant à leurs familles, on ne les a pas fait venir ici pour une promenade, mais pour vous aider, et jusqu'au dernier centime nous vous en rendrons compte lorsque nous reviendrons à la maison ; rien ne sera perdu : donc, chers parents, vous ne devez plus croire les racontars du pays, mais votre fille qui ne vous dit que la vérité. Avez-vous compris ? oui ou non ?

Vous ne devez pas croire que les sœurs s'opposent à mon retour à la maison, mais elles doivent suivre le règlement ; sans cela, elles devraient les laisser partir toutes ; mais elles ne le peuvent, parce que les ordres du patron s'y opposent.

J'abandonne à présent ce point pour ne pas trop vous ennuyer, mais je dois cependant encore vous dire quelque chose qui me pèse sur le cœur. Dimanche nous avons fait une excursion d'environ 1 1/2 heure de train et 20 minutes à pied par une belle montagne ; à peine arrivées sur la montagne, nous avons mangé et bu abondamment, et ensuite Ida a joué du piano et nous avons chanté allègrement.

Ensuite, nous sommes retournées voir la grotte ; oh, quelle merveille nous avons vue, de la naissance de Jésus-Christ jusqu'à sa mort, entre autres : la naissance de l'enfant Jésus, Jésus suant le sang, Ecce homo, le bon berger, la brebis égarée, le calvaire, le purgatoire, et beaucoup de choses que je ne sais mentionner. Egalement l'église des grâces avec la madone des grâces au dessus et une autre madone en dessous, ainsi que deux églises l'une sur l'autre.

Lorsque nous eûmes fini de regarder, nous sommes retournées à l'asile par le train de 10 heures, et, à peine arrivées, nous avons pris le café et sommes allées nous reposer vers minuit ; nous avons eu beaucoup de plaisir.

Ida a gagné ce mois-ci 50 francs ; moi, j'ai changé de métier, mais je ne sais pas encore où l'on me mettra, je ne l'ai pas encore demandé ; aussitôt que nous aurons réuni une bonne somme, nous vous l'enverrons ; vous serez satisfaits, pas vrai ?

Faites-moi savoir également si le curé, que nous désirons tant pour notre localité, est déjà là, parce qu'il y a beaucoup de

besogne : vous serez très contents lorsque vous me verrez obéissante, laborieuse, docile, en somme le portrait d'une vraie fille de Marie (1).

Nous envoyons nos plus intimes saluts joints à ceux de nos révérendes sœurs et nous saluons les personnes (2) qui s'intéressent à nos affaires, mais qui devraient plutôt penser à leurs familles et dormir en paix, comme nos filles le font.

Nous espérons de bonnes nouvelles.

IDA PASI — ELVEZIA PARIETTI.

A cette lettre, que nous retenons comme la plus typique, nous n'ajoutons aucun commentaire ; nous nous sommes bornée à donner les explications de caractère local et personnel, qui sont nécessaires pour la compréhension de la lettre.

Nous demandons seulement si ces faits ne suffisent pas à annuler les assertions jésuitiques de ceux qui citent des « faits contraires » à ceux-ci. On ne peut pas avoir confiance en des manifestations particulières, lorsque le système admet des violations de liberté comme celles citées plus haut.

Pour rendre encore plus évidente la coercition exercée par les sœurs, nous reproduisons la lettre qui suit, adressée par les parents des filles dont nous nous sommes occupée pour leur faciliter la sortie de l'Arbeiterinnenheim de Murg :

Ponte Tresa, le 30 juillet 1904.

Estimée Madame,

Je dois vous avertir qu'à présent notre fille se trouve à la maison ; au moyen d'une carte elle est parvenue à me faire

(1) Voyant que les parents étaient décidés à reprendre leurs filles, voyant que les menaces de l'enfer ne suffisaient plus, les sœurs cherchèrent un autre moyen pour influencer les filles. « Vous n'avez pas honte de retourner à votre localité damnée (Ponte Tresa) où il n'y a pas de curé et où les missionnaires ne vont jamais ? »

Mais des faits, il résulte que néanmoins d'autres raisons intéressaient les sœurs. Elles se sont empressées de renvoyer d'autres filles à la maison sans autant de difficultés que pour les deux premières ; les sœurs ont même télégraphié au père d'une fille de venir immédiatement reprendre celle-ci.... parce qu'elle était malade. La maladie n'était cependant pas de date récente et un mois plus tôt, les sœurs ne voulaient pas la laisser partir.

Mais après notre campagne, les sœurs se sont empressées d'envoyer des comptes exacts, sans attendre le jugement de Dieu.

(2) Les sœurs nous ont honoré de ce salut, étant au courant de la conversation que nous avions eue avec les parents des filles, pas seulement par nos publications ; elles ont dit aux filles : « Qu'importent les journaux, on les brûle, mais notre âme comparaitra devant le jugement de Dieu ! »

savoir que je devais aller la prendre tout de suite, qu'elle ne voulait plus rester à aucun prix.

Alors, comme vous pouvez vous l'imaginer, nous avons envoyé une personne pour la ramener à la maison ; elles sont revenues à deux, ma fille et la Tognetti, la Pasi n'a pas voulu revenir.

Chère et estimée Madame, nous vous remercions infiniment de tout cœur de ce que vous avez fait pour notre fille et nous vous en serons toujours reconnaissants, vous saluant respectueusement.

La famille Parietti G.

* * *

Tandis que nous laissons aux lecteurs le soin de faire les commentaires, nous passons à la reproduction très complète d'un rapport officiel, rapport d'autant plus important qu'il vient de quelqu'un qui déclare être étranger à toute animosité contre « la direction confessionnelle des sœurs » ; de quelqu'un qui dit « n'être pas adversaire de ce que les pensionnaires ouvrières soient dirigées par des sœurs », dont il aurait considéré les soins comme « une œuvre bienfaisante, toutefois si les sœurs s'étaient abstenues de coercition et de privation de liberté ». Et c'est précisément contre la limitation de liberté, à laquelle les filles sont soumises dans les colonies, que le secrétaire ouvrier demande l'intervention de l'autorité.

Ce rapport fut fait par le secrétaire ouvrier Suisse, et adressé au département de l'Industrie à Berne. Après avoir reçu la carte par laquelle les filles demandaient aux parents de les faire revenir à la maison, même par l'intervention des gendarmes, les parents prièrent un de leurs concitoyens de se rendre à Murg, pour faire sortir les filles de l'établissement ; mais les sœurs s'y opposèrent ; elles ne voulurent rien savoir du rapatriement des filles. Suivant leur méthode de prédilection, les sœurs commencèrent par vouloir influencer le mandataire des parents, l'invitèrent à dîner, lui offrirent à boire, etc. Voyant que Monsieur G. ne cédait pas et insistait sur le retour des filles dans leur patrie, les sœurs changèrent de système ; leur gentillesse fit place à une toute autre façon d'agir ; cela est si vrai que Monsieur G... dut s'adresser à l'autorité et au secrétaire ouvrier.

Et je vous fais observer que lorsque les sœurs, après l'intervention du secrétaire ouvrier, ne purent plus retenir les filles, elles les chassèrent de l'établissement, ne leur permettant plus de passer la nuit au collège, et jetèrent à la rue leurs objets, les foulant aux pieds.

Rapport au Département de l'Industrie Suisse à Berne

Zurich, 3 août 1904.

Honorables Messieurs les Conseillers Fédéraux,

Un cas arrivé récemment m'oblige à vous faire un rapport, auquel je joins quelques observations et commentaires.

Mercredi 20 juillet, se présentait à mon bureau Monsieur Gusberti Fridolo, marchand, demeurant à Ponte Tresa, avec une lettre de recommandation du docteur M. Ferri; il avait également une procuration des parents de Pasi Ida, Tognetti Caroline et Parietti Elvezia, par laquelle ils chargeaient monsieur Gusberti de faire sortir de l'asile « Arbeiterinnenheim » les trois filles prénommées. D'autre part, Gusberti m'informa que les filles se trouvaient depuis 14 mois à Murg et que les parents leur avaient prescrit par lettre recommandée de donner leur démission et de revenir à la maison. Avant leur embauchage, on avait promis aux filles un travail de tissage, mais on les obligea à travailler dans une filature, ce qui était plus nuisible à la santé et moins utile comme apprentissage. De plus, — continua Gusberti — on ne laissa partir les filles de la fabrique et de la colonie, qu'après une amende de 50 francs pour chacune, parce que le « contrat » — dont les parents n'avaient aucune connaissance — était valable pour deux ans.

Les fillettes, disait Gusberti, se trouvaient sous une surveillance excessivement sévère et ne jouissaient d'aucune liberté.

Toutes les lettres qui arrivaient et qu'elles expédiaient — particulièrement celles adressées aux parents — étaient lues et contrôlées par les sœurs.

Les lettres qu'elles écrivaient aux parents ne pouvaient être écrites que dans un sens favorable aux sœurs.

Gusberti me disait qu'une carte était arrivée, que nous reproduisons d'après l'original et avec son orthographe :

Ambulant, 13 juillet 1904.

Chers parents, je voudrais bien vous voir bientôt. Avant la lettre, nous vous envoyons cette carte pour vous dire de ne pas écouter la première, car elle est suggérée par les sœurs; nous rentrerions volontiers à la maison; faites-le, le plus tôt possible; au besoin envoyez même les gendarmes car elles ne veulent pas nous laisser partir; gardez-vous bien de ne point laisser ici les 50 fr.; gardez le secret parce cette lettre est écrite en cachette et expédiée par une dame.

ELVEZIA IDA.

Concernant les parents des filles, Gusberti me disait que ceux-ci étaient très inquiets, parce que d'autres filles étaient revenues dans le pays dans des conditions très périlleuses; l'une d'elles considérait comme un péché de saluer son propre frère, l'autre voulait à toute force se faire religieuse, etc. Voilà pourquoi Gusberti a été prié de ramener les filles à la maison; Tognetti et Parietti sont mineures; la Pasi, bien qu'actuellement majeure, était également mineure lorsqu'elle entra dans l'établissement et dans l'Arbeiterinnenheim.

Le secrétaire ouvrier continue, racontant comment il avait conseillé à Gusberti de se rendre à Murg, de demander que les filles soient immédiatement relâchées, puisqu'il n'était pas permis, même si l'amende avait été autorisée, de ne pas les laisser partir; et Gusberti était retourné une fois de plus au bureau du secrétaire, disant que les filles ne seraient pas relâchées sans payer l'amende de 50 francs; le secrétaire du travail suisse expose ensuite que Gusberti a pu constater combien est grande l'influence exercée sur les filles par les sœurs, si bien qu'en présence des sœurs elles rougirent, devinrent confuses, indécises, et déclarèrent vouloir rester dans la colonie, tandis que, se trouvant seules avec Gusberti, elles eurent une attitude spontanée, naturelle, et déclarèrent vouloir retourner à la maison.

C'est après cette constatation que le secrétaire ouvrier promit d'intervenir personnellement à Murg, pendant que le juge supérieur Lang, qui se trouvait sur les lieux, lui conseilla, au cas où les filles ne seraient pas relâchées, de se mettre en rapport par télégraphe avec le procureur public du canton de

St-Gall, afin d'intenter un procès pour limitation illégale de la liberté, et pour exiger que les filles soient immédiatement mises en liberté.

Le samedi 23, le secrétaire ouvrier ayant rencontré à la station Monsieur Fiorini, employé de police à Lugano, qui a de même une fille à Murg, s'y rendit et, profitant d'une halte à Wassen, causa avec l'inspecteur des fabriques, lequel déclara que l'affaire n'était pas de sa compétence, lui conseillant de s'adresser au département de la police si des difficultés étaient faites pour relâcher les filles. Néanmoins, l'inspecteur des fabriques exprima sa désapprobation des retenues de salaires qui sont imposées aux filles, ainsi qu'il résulte des livrets de comptes, pour l'aumône, le rosaire, les saintes images, les oboles pour les capucins et les amendes.

De tout cela, l'inspecteur des fabriques ne connaissait rien. Il avait observé que les sœurs de Menzingen tenaient beaucoup à l'Arbeiterinnenheim, où l'on faisait payer peu pour la nourriture, mais il n'avait aucune connaissance des limitations de liberté auxquelles les filles étaient soumises, ni des contrats à longue échéance.

Après sa conversation avec l'inspecteur des fabriques, le secrétaire ouvrier, accompagné de M^r Gusberti, s'adressa au bureau de la fabrique; le directeur était absent, le comptable déclara n'être pas au courant des affaires; il avait seulement entendu parler d'une amende de 50 francs, mais sans rien pouvoir dire des rapports entre la fabrique et le collègue ouvrier. Le secrétaire ouvrier ayant déclaré énergiquement vouloir s'adresser au département de police, le comptable promit de se mettre immédiatement en rapport avec la direction de la fabrique de Zurich.

D'ici nous nous rendons — écrit le secrétaire ouvrier — à l'Arbeiterinnenheim, un édifice neuf, spacieux et qui, d'après ce qu'on m'a dit, fut érigé par la fabrique et devait servir exclusivement aux ouvrières.

Deux sœurs se présentèrent, dont l'une, la supérieure, portant une croix en or, prit part à la conversation et me fit la même déclaration, que sans les 50 francs, les fillettes ne seraient pas relâchées. C'était pour l'ordre : l'Arbeiterinnenheim ne pouvait subsister (devait aller à la ruine) si telle n'était pas la règle. Les filles sont bien, ayant bonne nourriture à peu de

frais, apprenant le ménage, étant bien éduquées, mais tout cela ne pouvait se faire que là seulement où l'ordre règne. En ce qui concerne la Pasi, on ne devait pas songer à la laisser partir: elle était majeure et ne désirait nullement s'en aller. Je fis observer aux sœurs qu'elles n'avaient nullement le droit de retenir les filles et qu'elles me contraindraient à demander l'intervention de la police.

A la demande: à qui appartenait la compétence pour l'admission et le congé des filles, à la fabrique ou bien à l'Arbeiterinnenheim, je n'obtins qu'une réponse évasive.

Mais il est clair que les contrats émanent des sœurs, car elles disaient qu'à l'avenir elles feraient signer les contrats par les parents, pour plus de sûreté. Les sœurs reconnurent avoir reçu les lettres recommandées des parents, par lesquelles ceux-ci demandaient le retour des filles, mais le congé ne fut pas accordé, parce que le contrat était valable pour deux ans et que les fillettes ne voulaient pas retourner chez elles.

On n'arriva de la sorte à aucune conclusion; les sœurs croyant avoir raison. Nous nous adressâmes alors à la direction de la fabrique, mais la réponse de la fabrique de Zurich n'était pas encore arrivée.

Pendant ce temps, j'avais demandé à parler à la Pasi; elle vint et sa première parole fut: « J'ai signé le contrat et je suis majeure. » On voit donc que la fille était préparée. Je lui demandai: « Avez-vous peur des sœurs? » Elle répondit par un mouvement des yeux qui ne pouvait être interprété que comme une réponse affirmative... Finalement — ajoute le secrétaire ouvrier — la communication de la direction de la fabrique vint donner la liberté aux mineures; la fabrique aurait seulement retenu le salaire d'une semaine, parce que le préavis n'était pas donné: les autres crédits des filles ne pouvaient être payés à cause du manque d'argent. Je répondis que pour le moment il s'agissait de mettre les filles en liberté et que, quant au reste, on en aurait parlé plus tard; secondo, que d'après ma manière de voir, pour la retenue de la dernière semaine de salaire, la fabrique devait s'arranger avec les sœurs, parce que contrairement à la volonté précise des parents elles n'avaient pas accordé le congé.

Gusberti demanda d'avoir une autre conversation avec la Pasi, à laquelle je n'assistai pas. Gusberti dit que seulement hier

(vendredi, 22 juillet), soit après qu'il eût, avec la procuration des parents, réclamé le retour des filles à la maison, la Pasi fut amenée par les sœurs à signer le contrat; voilà pourquoi lors de la première conversation, son premier mot fut « j'ai signé le contrat ». Mais la Pasi déclara être décidée à quitter la fabrique avec les deux autres filles.

Lorsque je le dis au comptable, il me répondit : « La Pasi ne s'en ira pas sans avoir payé les 50 francs d'amende. » De cette réponse, je dus conclure que la direction de l'Arbeiterinnenheim se mettait d'accord avec la direction de la fabrique pour conclure les contrats, et que la direction des fabriques laissait volontiers la responsabilité aux sœurs.

... Le secrétaire ouvrier, après avoir raconté comment Gusberti eût à demander aux parents des filles, au moyen du télégraphe, l'argent pour le voyage, continue ainsi :

« J'ai déjà parlé des prêts créditeurs des filles; en outre elles doivent payer jusqu'au dernier jour; ce sont les sœurs qui ont négligé le préavis; ce sont donc elles qui doivent en répondre. Mais dans le cas de la Pasi il ne peut être question d'une amende de 50 francs, la législation sur les fabriques ne connaît pas d'amendes de ce genre et de cette importance. La Pasi est majeure, c'est vrai, mais elle a signé seulement sous la pression de celles qui dans l'Arbeiterinnenheim lui imposaient obéissance; pour connaître son intention véritable, qu'on consulte la lettre qu'elle signa il y a 9 jours avec Elvezia. Il ne peut donc en être question, malgré la signature d'un contrat basé sur l'arbitraire, et il est par conséquent impossible de retenir une amende.

Mais tout ce qui est arrivé à Murg prouve à l'évidence que la question des Arbeiterinnenheime attachés aux fabriques doit être réglée, parce qu'il existe encore plusieurs de ces « Heime » et on sent par dessus tout, qu'il s'agit d'une violation de la liberté: un isolement rigoureux, sans liberté de sortie, l'impossibilité d'un échange libre de lettres, même avec les parents, et les contrats pour une longue durée.

Il est de la compétence du département de l'industrie suisse de régler cette question, en premier lieu parce qu'on ne trouve ces colléges pour ouvrières que lorsqu'ils sont annexés aux fabriques et qu'ils s'approprient la compétence qui d'habitude n'appartient qu'aux propriétaires des fabriques.

En second lieu, parce que leur manière d'agir est en contradiction avec la législation sur les fabriques et avec l'esprit de la législation ouvrière. Dans les deux cas, la chose est de la compétence des autorités fédérales.

Aux violations de la liberté qui outrepassent de beaucoup la mesure concédée par la législation sur les fabriques, s'ajoute encore le contrat sans le droit de licenciement, avec une amende vraiment absurde en comparaison avec le salaire mesquin, et pour laquelle on retient une caution, laquelle dépasse de beaucoup la mesure de ce qui est permis.

Au sujet de la rupture du contrat entre propriétaire de fabrique et ouvrier, l'art. 9 décide et prévoit un terme d'au moins 14 jours pour donner le préavis. Cet article admet néanmoins une convention par écrit par laquelle on peut établir un autre terme de préavis : on peut le prolonger ou bien l'abrégé.

Il pourrait exister des contrats d'apprentissage d'une durée de plus d'un an, mais en ce cas il s'agirait d'apprentissage professionnel, et tel n'est pas le cas pour les ouvriers travaillant dans l'industrie du coton, laquelle industrie existe en Suisse depuis plus d'un siècle, sans que les ouvriers aient eu besoin d'un apprentissage.

On ne peut parler de contrats que dans les cas où il est de l'intérêt réciproque de faire un contrat de longue durée.

Cela n'est pas applicable au cas des ouvrières qui sont emmenées de loin dans les fabriques et qui n'ont aucune connaissance ni du pays, ni de la langue. Lorsqu'on impose un contrat de 2-5 années, à des ouvrières qui se trouvent dans de telles conditions, cela est fait dans l'intérêt d'une seule partie, c'est à dire des propriétaires des fabriques qui veulent s'assurer pour très longtemps une main-d'œuvre rétribuée à un salaire très bas.

Il ne s'agit donc pas d'un libre « accord » réciproque, mais bien d'une imposition. Mais ce sont justement les impositions que la législation sur les fabriques veut éviter; voilà pourquoi le terme prescrit pour le licenciement ne peut être établi dans le règlement de la fabrique, parce que celui-ci n'est qu'une règle établie pour le propriétaire de la fabrique, et non pas un accord réciproque. Comme point de comparaison, nous ne pouvons que renvoyer à l'article 345 du Code, par lequel, même si le contrat est fait pour toute la vie, la rupture du contrat est faite par

un préavis de six mois, sans aucune indemnité. Il est impossible que par la législation sur les fabriques, les droits des ouvriers soient moins défendus que par le Code. Pourtant la législation sur les fabriques parle de « pactes en commun » (art. 9); de « commun accord » (art. 10); de « consentement » (art. 13); on comprend sans plus ce qui suit dans la législation prénommée: que le travailleur agit spontanément de sa volonté en connaissance de cause. On comprend que la « volonté spontanée » etc. de l'ouvrier n'est en beaucoup de cas que fiction juridique, parce que le travailleur n'est pas tout à fait libre.

Lorsqu'il s'agit de personnes, comme les ouvrières de l'Arbeiterinnenheim, ce serait une ironie de parler de cette fiction juridique, de parler de commun accord, puisque la liberté et la connaissance de la chose n'existent seulement que pour l'une des parties et non pour l'autre; un « contrat » n'est dans ce cas qu'une imposition du propriétaire de la fabrique, exigée par les directrices du collège. C'est une belle et bonne violation de la liberté, comme je l'ai pu constater à Murg, et cette violation de la liberté se serait encore prolongée sans mon intervention énergique.

De tels abus, seront rendus seulement impossibles lorsque les contrats pour une longue période — excepté pour les cas d'apprentissage — seront absolument défendus, parce qu'ils transgressent les prescriptions de la législation sur les fabriques.

Et une telle déclaration autoritaire doit, d'après nous, émaner des autorités administratives et ne peut être laissée à la compétence du juge. Aussi élevée que soit, pour une ouvrière à bas salaire, une amende de 50 francs, dans la pratique juridique, elle tombe dans la compétence des instances inférieures, dont le jugement, dans des cas de violation de la liberté, choses importantes, ne peut être tenu pour accrédité. Seulement en des cas exceptionnels, des causes similaires se discutent devant le tribunal pénal, en règle générale comme lorsqu'il s'agit de procès civils pour amendes.

Il n'est pas besoin de dépenser beaucoup de paroles pour démontrer combien est inadmissible et illicite une amende de 50 francs. On ne peut trouver aucune raison plausible pour la justifier, puisque cette amende surpasse le salaire que les ouvrières gagnent en quatre semaines. Il faudrait un gigantesque

profit capitaliste — profit que les propriétaires des fabriques n'ont certainement lorsqu'il s'agit d'établir les impôts à payer, — pour pouvoir en déduire un dommage si important, une amende si exorbitante, pour un préavis non donné à temps.

... Comme aggravation à ces contrats à longue échéance, nous relevons encore les violations de liberté, auxquelles les pensionnaires de l'Arbeiterinnenheim sont soumises, et ces violations de liberté ne se manifestent pas seulement à Murg, mais également dans d'autres établissements similaires. Nous en avons une preuve évidente. La carte de Parietti et de la Pasi démontre clairement deux choses :

1^o Que les pensionnaires sont enfermées dans l'Arbeiterinnenheim et ne peuvent sortir librement, puisque la carte mentionnée par nous a dû être expédiée par une dame étrangère à l'établissement. Une telle violation de la liberté au préjudice des filles qui entrent librement dans les fabriques comme ouvrières, pour gagner leur pain et envoyer de l'argent aux parents, est une chose inouïe. Ce règlement de bague est en extrême contradiction avec l'esprit de la législation sur les fabriques. Cette législation a pour objet la protection des ouvriers et particulièrement des ouvrières et de ceux qui n'ont pas encore 18 ans, leur défendant le travail dans les fabriques. La législation sur les fabriques veut donner à ces personnes le temps nécessaire pour leur développement. Et voici que ces établissements veulent les lier aux fabriques et après que les filles ont donné le maximum de la journée de travail aux fabriques — 11 heures — elles reviennent aux collègues où elles sont soumises à d'autres travaux, à d'autres coactions, sans un moment qui leur appartienne à elles-mêmes; tout le temps elles sont surveillées comme si elles avaient commis des délits ou qu'elles pussent en commettre un à tout moment. Et tout cela, parce qu'à ces fillettes on donne logement et nourriture à bon marché — en tout cas pas en dessous du prix-coûtant.

2^o On leur enseigne les occupations domestiques; mais l'art. 16 prescrit précisément que les enfants en dessous de 16 ans ne doivent pas travailler plus de 11 heures, y compris l'enseignement scolaire et religieux. La majeure partie des pensionnaires de l'Arbeiterinnenheim, comme les deux filles libérées de la colonie de Murg, n'ont pas encore 16 ans. C'est une violation

de l'article 16, d'autant plus grave qu'on prive ces fillettes, venues librement dans l'établissement, de toute minute de liberté.

Ma critique est exempte de toute animosité contre la direction confessionnelle des sœurs; je ne suis nullement opposé à ce que de telles personnes dirigent les collèges ouvriers, et j'aurais considéré leur tutelle comme un bienfait si elles s'étaient abstenues de moyens de coercition et de violations de liberté. Mais ici, il s'agit d'établissements annexés aux fabriques et qui forment partie intégrante de celles-ci.

Comme tels, ils profitent de l'autorité qui appartient aux fabricants et ils s'approprient des droits qui dépassent de beaucoup ceux fixés par les lois. Ainsi ils violent la liberté des ouvrières beaucoup plus que la législation sur les fabriques ne l'admet, et plus que la discipline ne l'exige.

C'est contre cela que je demande l'intervention de l'autorité.

Pour la protection du bien-être physique et intellectuel des ouvriers, la législation sur les fabriques a mis une limite à l'ingérence du fabricant, et a établi la forme juridique du contrat de travail, en dehors duquel le fabricant n'a aucun droit sur l'ouvrier. Par celui-ci il est accordé à l'ouvrier, bien qu'en mesure bien restreinte, puisqu'il s'agit d'une journée de travail de 11 heures, un temps pendant lequel il est absolument libre. C'est une très grave violation des lois, qu'un établissement annexé aux fabriques s'approprie des droits autoritaires sur les ouvriers et les prive de leur liberté, dont l'inviolabilité est précisément garantie par la loi. Il n'y a donc plus de doute que ces violations ne soient de la compétence des autorités fédérales, à qui, par l'article 18 de la loi sur les fabriques, est confié le contrôle de l'application de ces lois.

Les collèges pour ouvrières peuvent continuer à exister, mais les règlements intérieurs doivent être approuvés par le gouvernement cantonal et contrôlés comme le sont les applications des règlements des fabriques. Il serait absurde, alors qu'on contrôle l'observation rigoureuse des heures prescrites pour les repas et pour le repos, de fermer les yeux devant une violation inouïe de la liberté, comme celle citée ci-dessus.

On cherchera, peut-être, à nier que les Arbeiterinnenheime soient annexés aux fabriques, mais dans le cas de Murg, par exemple, il est démontré à l'évidence que l'établissement fut

construit par la fabrique, qu'il sert uniquement aux ouvrières, et que l'entrée et la sortie de la fabrique correspondent absolument avec l'entrée et la sortie de l'*Arbeiterinnenheim*, et ceci pour toutes les pensionnaires, pas seulement pour les trois filles nommées par nous.

Gusberti dit, bien que les sœurs aient cherché à le nier, que les filles ont été amenées de Lugano à Murg par une sœur; quoi qu'il en soit, les sœurs disaient avoir avancé l'argent du voyage et elles en réclamèrent le remboursement. Ceci sert à confirmer l'assertion de Gusberti et à démontrer à l'évidence le rapport direct entre le collègue ouvrier et la fabrique, et que le premier fournit des ouvrières à la seconde.

L'article 7 de la législation sur les fabriques oblige le propriétaire à établir un règlement relatif à la police de celles-ci; mentionnant la condition d'admission et de renvoi des ouvriers, etc. Il est donc inadmissible qu'à côté de ces règlements qui sont soumis au contrôle des autorités, il y ait d'autres règlements non connus de celles-ci, lesquels s'approprient une compétence beaucoup plus vaste que celle accordée par la loi; et puis, ce sont ces règlements non établis et non contrôlés par l'autorité qui sont réellement mis en vigueur, et non les autres.

Le très grave dommage qui en résulte pour les ouvriers, nous avons pu le constater à Murg. Les parents des filles ne connaissaient pas la loi sur les fabriques et ce fut seulement par mon intervention énergique que l'on put s'opposer à la violation de la loi. Mais il est évident que les pauvres ouvrières italiennes furent, dans de nombreux cas, gravement lésées dans leurs droits et dans leurs intérêts, par de nombreuses et inouïes violations de la loi et de la liberté personnelle.

Non seulement au point de vue formel, mais également au point de vue matériel, l'esprit de la législation sur les fabriques exige une intervention de l'autorité.

En insistant pour que les filles fussent relâchées, je fis observer qu'on n'avait pas le droit d'obliger des personnes ou ouvrières à rester contre leur gré, et je dis que l'amende de 50 francs était inapplicable, d'autant plus que les parents n'avaient signé aucun contrat et que les fillettes étaient mineures.

Il n'existe pas de prescription juridique qui mette les mineures

en rapports spéciaux avec la direction des fabriques; la différence réside seulement dans le fait que dans le cas de mineurs, on admet implicitement le consentement des parents; mais à tous les ouvriers, mineurs ou non, la loi reconnaît la capacité civile, la faculté de disposer d'eux-mêmes.

La liberté d'action du travailleur en face du fabricant a une importance extraordinaire, car elle est l'unique moyen dont l'ouvrier dispose individuellement pour défendre ou améliorer ses conditions de vie dans les limites qui peuvent s'accorder avec sa propre capacité et avec les conditions du marché.

Si on lui retire cette liberté d'action — surtout en ce qui concerne l'annulation du contrat de travail — l'ouvrier tombe sous la domination absolue du propriétaire de la fabrique et le salaire vient à baisser. Cela est tout aussi vrai pour les ouvriers majeurs que pour les mineurs, pour les ouvrières non moins que pour les ouvriers. Toute limitation de la faculté d'agir réduit le salaire.

* * *

Et ici je ne parle pas encore du droit de coalition, mais seulement de la liberté individuelle, laquelle est clairement reconnue par la loi sur les fabriques. Les ouvriers mineurs et les ouvrières peuvent s'en aller avec une absolue indépendance, sans avoir besoin d'aucun tuteur.

L'esprit de la législation sur les fabriques punit les violations de la liberté commises au préjudice de l'ouvrier.

Ce que j'ai vu et senti à Murg correspond à ce qui avait été déjà avancé par d'autres, au conseil cantonal de Zurich, sur les établissements de ce genre. Ma préoccupation a été d'être objectif dans mes observations et dans mon rapport — les faits sont eux-mêmes assez éloquents, ils parlent haut. La violation de la liberté est évidente et si claire que l'intervention immédiate des autorités devient indispensable. Le dommage occasionné est déjà suffisamment grand, il n'est pas nécessaire de le faire croître encore plus, mais on a le devoir de le supprimer tout de suite.

Comme je l'ai déjà dit, je ne trouve pas nécessaire la suppression des collèges ouvriers, mais bien que ces établissements annexés aux fabriques soient soumis au contrôle de l'autorité, à un contrôle intense. Ces collèges doivent être tenus

de soumettre leurs règlements à l'approbation des autorités, et cette approbation ne doit être accordée que quand les règlements ne contiennent aucune violation de la liberté. Des contrats d'une durée de plus d'une année doivent être défendus; le temps de préavis pour le licenciement ne doit en aucun cas dépasser quatre semaines et doit être réglé d'après les usages en vigueur dans le pays (à Imrich par exemple, on admet comme règle 14 jours de préavis). Le règlement d'ordre intérieur peut fixer une heure à laquelle les filles doivent être rentrées le soir dans l'établissement, mais il ne peut pas être permis de défendre aux pensionnaires de sortir les jours de fête.

La violation du secret de la correspondance peut encore moins être tolérée. La direction des collèges n'a le droit de retenir aucune partie du salaire qui dépasse les frais de nourriture et de logement, le restant doit être remis aux ouvrières. Les amendes, les cautions ou retenues de salaire pour des objets spéciaux doivent être prohibées. Les prix de la nourriture et du logement doivent être mentionnés dans le règlement de la maison et affichés dans le collège. La participation aux cérémonies religieuses doit être laissée facultative pour les filles; aucune coercition n'est licite.

Des exceptions à ces règles ne peuvent être tolérées que dans les maisons de correction, lesquelles maisons exigent autorisation et contrôle spéciaux, mais non dans les collèges annexés aux fabriques. Il va de soi qu'il n'est pas tolérable que n'importe quelle fabrique s'érige en maison de correction.

Avec de telles précautions il sera possible d'éliminer les illégalités qui se sont manifestées dans les collèges ouvriers. Ces collèges seront réduits alors à ce cercle d'activité dans lequel ils peuvent être utiles. Les sœurs pourraient enseigner la besogne de la maison sans priver les ouvrières de leur liberté ou nuire à leurs intérêts économiques.

Ce rapport très documenté, que nous avons presque entièrement reproduit, est signé : HERMANN GREULICH, chef du Secrétariat ouvrier Suisse.

* * *

Bien que nous ne suivions pas l'auteur du rapport dans ses appréciations générales sur la profession religieuse des directrices des collèges ouvriers, et que nous estimions logique

et impérieuse la fermeture de ces colonies, nous croyons que les autorités approuveront et décréteront les modifications suggérées par le secrétaire ouvrier; les colonies religieuses s'élimineront d'elles-mêmes, lorsqu'elles se verront enlever leur raison d'être, la possibilité de spolier économiquement et de déprimer intellectuellement les pensionnaires. Dans un tel cas, quel intérêt auraient les capitalistes à ériger des établissements, les sœurs à « se sacrifier » pour les administrer?

Maïs ici, comme nous l'avons déjà dit, c'est seulement le prolétariat et l'intervention énergique de l'opinion publique qui pourront mettre un frein à la persistance et au développement du système.

Pour compléter le cadre tracé par nous, ajoutons quelques lambeaux d'écritures tenues par les sœurs.

A la page 6 d'un petit livret de comptes, nous relevons les dépenses suivantes :

Désordre au dortoir	5	Sœurs de Lourdes.	50
Aumône	10	Aumône	10
Offre pour les capucins	15	Aumône	10
Amende pour désordre	05	Aumône	10
Aumône	10		

Et puis, dans le même livret, sur une seule page nous trouvons :

Aumône	10	Médaille	20
Statue de la Madone	140	Aumône	15
Rosaire	80		

Dans un autre livret, d'une autre fille, nous relevons :

Désordre dans la lessive.	5	Sœurs de Lourdes.	50
Aumône	10	Aumône	10
Aumône	10	Aumône	10
Aumône	10	Aumône	10
Offre pour le tabernacle.	20	Aumône	110
Offre pour Capucins	25	Verre d'eau bénite	80
Aumône	10	Aumône	10

Et dans un troisième livret, nous trouvons :

Désordre au dortoir	5	Aumône	10
Aumône	10	Rosaire	30
Aumône	10	Aumône	10
Aumône	10	Médaille	20
Aumône	10	Images	10
Aumône	10	Aumône	10

Il n'est par conséquent pas étonnant que les filles ne soient pas capables de payer les frais de voyage, quand, exténuées par la fatigue et par les souffrances physiques et morales, elles veulent retourner à la maison ? !

Précisément dans le cas de la Parietti, de la Pasi, etc., les filles, après avoir passé plus d'une année dans l'établissement, durent demander — par télégraphe — pour pouvoir se rapatrier, l'argent aux parents...

Et pour conclure... nous citerons un défenseur du système.

Nous déclarons, que de tout ce que la presse a écrit concernant notre campagne, nous n'avons lu et relevé que bien peu, la majeure partie de ces journaux étant à un niveau si bas d'objectivité, de sérénité, de bonne foi et de valeur journalistique, qu'ils ne peuvent être pris en considération. Mais nous avons cru opportun de lire et de relever la critique dans un journal considéré comme le plus autorisé et le plus sérieux parmi les journaux. Des dix colonnes qui sont consacrées à la défense des institutions religieuses, nous prenons deux passages très significatifs, lesquels, au lieu de disculper le système accusé par nous, confirment nos accusations et dénoncent le système à la désapprobation publique.

Après s'être réfugié en des attaques plus ou moins personnelles, s'être étendu sur les progrès que « l'avenir réserve à ces institutions » et avoir rendu hommage aux « intentions désintéressées » des sœurs, le journal dont nous parlons cite deux cas qui devraient servir à réhabiliter les sœurs.

Et ces cas seraient : ... la défense de ces établissements entreprise par les capitalistes. En effet, la supérieure générale, après les attaques contre les collèges religieux, s'adressa par une circulaire aux industriels pour réhabiliter les colonies devant les inspecteurs des fabriques. Les industriels — dans ce cas, dit l'organe catholique : « il s'agit de libres penseurs, de protestants et de juifs » — ont été unanimes à reconnaître les mérites des établissements, etc. Et en effet un grand industriel écrit :

« Le soussigné se hâte de déclarer, que nous de notre part, nous ferons tout pour disculper les collèges ouvriers des attaques qu'ils subissent ; nous ne croyions pas que quelqu'un aurait osé mettre nos collèges pour ouvrières dans une fausse

lumière; cela est une infamie inqualifiable, que nous poursuivons avec toute la rigueur de la loi ».

Nous, de notre part, nous retenons que le fait que les collèges religieux sont défendus avec tant d'ardeur par les capitalistes même — ou, comme le dit le journal catholique, exclusivement par les fabricants protestants et juifs — ne constitue rien d'autre, qu'une preuve éclatante de la thèse par nous avancée et soutenue.

Ici également, nous dénonçons au blâme public tout le procédé, qui n'a pas, comme nous l'avons déjà relevé, l'atténuation de la foi soumise.

Les sœurs qui, à l'intérieur de l'établissement, considèrent l'épithète de « protestant » comme une dénomination qui exprime le mépris, se mettent par après au service du « capital » protestant et juif, au préjudice du « prolétariat ».... catholique.

Quod erat demonstrandum !

Les documents produits nous semblent si bien refléter le caractère des colonies religieuses, qu'il ne nous reste plus qu'à citer quelques faits particuliers. De la conversation avec Pasi, Parietti, Milesi et autres filles, récemment sorties de l'établissement de Murg, il résulterait que la pensionnaire Riza Catherine, parce que souffrante d'incontinence, fut jetée dehors; la pauvre malheureuse passa la nuit dans le trou à charbons; le lendemain elle se rendit à la fabrique sans avoir eu à manger.

Revenue à midi, elle fut obligée par les sœurs à demander pardon à toutes les compagnes et fut réadmise dans l'établissement.

Après 3 ou 4 nuits, pendant lesquelles la fille fit un effort énorme, et resta éveillée toute la nuit pour éviter le retour son indisposition, le cas se renouvela.

Alors les sœurs entortillèrent la fille dans ses sales draps mouillés et l'obligèrent à passer ainsi plusieurs heures; même, pendant le repas des autres pensionnaires, la fille dut rester enveloppée dans les draps de lit.

Un autre cas : une fille ne fait pas à temps sécher un vêtement; les sœurs, pour la punir, le lui firent endosser tel quel, tout mouillé, comme il sortait de l'eau. La fille devint malade.

Les cas sont fréquents où les sœurs chassèrent les filles, les obligeant à passer la nuit à l'air libre, dans les dépôts de bois et de charbons.

Pour compléter le tableau lugubre qui résulte des documents publiés par nous et pour ne pas donner aux défenseurs du système la facile, bien qu'hypocrite excuse, de pouvoir dire — parce qu'il ne pourra pas être nié que tout ceci est basé sur des documents authentiques — que la colonie de Murg est une colonie « exceptionnelle », nous publions des documents concernant d'autres établissements. A ce propos nous rappelons un article dans le n° 6 de « *Sus, Compagnes!* »

« Par les documents que nous publions sous cette lugubre rubrique, nous nous proposons de faire voir au peuple quelle est l'influence néfaste, la ruine physique et morale à laquelle ces filles sont condamnées lorsqu'elles entrent dans les colonies religieuses. Et nous ne commentons pas les faits, les documents. Les paroles humaines ne suffisent pas à exprimer ce qu'on éprouve devant cet abîme de l'opprobre qui se découvre à celui qui le regarde et pénètre dans ces réceptacles de souffrances, d'épuisement, d'humilité et d'ignorance humaines.

« Les faits parlent d'eux-mêmes. Il nous suffit de les citer. Mais nous avertissons que ces lignes sont destinées à qui sait et veut lire. »

Dans ce but, nous le répétons, puisque les autorités s'intéressent à notre campagne, que celles-ci, voulant faire chose digne de la confiance des ouvriers, ne se bornent pas à voir si on a formellement observé la loi.

« Le gouvernement intervient seulement lorsque les lois sont transgressées d'une façon évidente; mais il faut voir, si le peuple se contente de ces institutions, qui, sous le caractère légal, cachent en elles les plus graves préjudices.

Il est si facile de tromper la loi en ne l'observant qu'extérieurement et lorsqu'on inaugure un système, on tient bien compte des exigences de la loi, pour éviter les petites « importunités » des amendes, des inspections, etc.

La loi, par exemple, prescrit la journée de onze heures comme maximum, et les sœurs ne peuvent pas faire travailler les filles plus de 11 heures dans les fabriques, mais elles leur font faire d'autres métiers, qui, n'étant pas contrôlés par la loi sur le travail dans les fabriques, préjudicient gravement les filles.

« La loi peut contrôler les amendes dans les fabriques, mais

non, celles qui s'appliquent dans les établissements; la loi peut faire rapatrier les filles, lorsqu'elles et leurs parents exigent le rapatriement, mais les filles ne peuvent pas faire entendre leur voix de protestation, non seulement parce qu'elles sont intimidées par les sœurs, mais aussi, parce que toutes les lettres qui contiennent la moindre allusion à un mauvais traitement ou à un désir de retourner à la maison, sont supprimées par les sœurs elles-mêmes.

« La législation sociale tend à interdire aux entrepreneurs de travaux de construction, d'obliger leurs ouvriers à se fournir dans les magasins leur appartenant; la loi n'étend pas cette prohibition aux boutiques tenues par les sœurs dans les colonies.

« La loi ne prescrit certes par un maximum d'ignorance et n'intervient pas lorsque les filles sont réduites à l'état de crétinisme; la loi ne s'occupe certes pas de la dignité humaine et n'intervient pas lorsque celle-ci est foulée aux pieds.

« Voilà pourquoi la loi ne suffirait pas, même si on voulait l'appliquer.

« Les autorités interviennent lorsqu'il s'agit d'une transgression formelle de la loi, et les sœurs savent bien, tout en portant les plus graves préjudices aux filles qui leur sont confiées, ne pas transgresser la loi. Puis... la loi est chose élastique et l'excuse du « manque de preuves » est chose facile.

« Le 26 janvier dernier, au conseil cantonal de Zurich, une interpellation sur la colonie religieuse d'Affoltern fut faite par le conseiller Pflüger, au cours de laquelle l'interpellateur cita le fait d'une fille qui, internée dans cet établissement, s'était jetée par la fenêtre. Le conseil cantonal ne répondit pas à l'interpellation, il fit promesse d'indaguer... »

Nous donnons ci-dessous les lettres d'une fille qui se trouvait dans l'établissement de Netstal, dont elle put sortir seulement grâce à l'intervention du professeur Parenti, auquel les lettres sont adressées.

**ARBEITERRINNENHEIM
NETSTAL**

UNTER LEITUNG VON

**Ordens-schwestern und der
Kat. Pfarramtes**

NETSTAL, 5 juin 1904.

Monsieur Arthur,

J'ai reçu ce matin par la femme Spatti votre gentille lettre et par retour du courrier, je m'empresse d'y répondre. Je ne puis rien dire des autres, mais pour mon compte on m'a fait ce que je ne suis pas capable de vous expliquer; maintenant qu'on me voit si résolue, on fait pis encore. Nous sommes maintenant à huit filles, le motif pour lequel je suis venue ici, vous le connaissez déjà; les autres furent toutes envoyées par les prêtres de leurs localités.

Nous n'avons pas ici de salaire journalier, mais toutes travaillent à la façon, il faut beaucoup travailler pour gagner 16 francs par quinzaine avec deux machines; avec trois, 18 fr.; avec 4,23 fr.; pour la nourriture et le logement on me retient 4 fr. par quinzaine. Pour amendes jusqu'à présent à moi seulement 3 fois, et aux autres, je ne connais pas le nombre, soit 25 centimes par fois, je ne sais pas qu'en on fait. Nous allons au travail à 5 1/2 heures du matin pour rester à la fabrique de 6 à 11 1/2, et après le diner on recommence à une heure jusque 6 1/2 h.; le soir on revient fatiguée du travail, mais chacune doit encore exercer son métier ou laver les plats ou les pavements, etc.

Toutes ont été envoyées par des prêtres, mais je ne connais pas leurs noms et je ne puis le demander, car les filles ne me parlent plus : elles disent que je suis socialiste.

Il est certain que le prêtre a son pour cent sur le gain des filles, mais je ne sais pas exactement de combien il est.

Le nombre d'ouvriers et d'ouvrières est de 300; mais je ne sais pas dire combien en sont organisés, on ne peut échanger la parole avec personne; parmi mes compagnes il est inutile de parler de l'idée d'organisation, ce sont toutes bigottes fausses comme Judas, bonnes à faire le mal et rien d'autre: telle est leur organisation. Je ne puis rien vous indiquer, ce sont tous caractères différents du mien.

NETSTAL, 8 juin 1904.

Monsieur Arthur,

Ce jour à midi, je suis venue à la maison chercher un franc pour me faire arracher une dent, il y a déjà deux nuits que je n'ai plus su fermer l'œil; je ne sais rien manger; et aujourd'hui par le mal qu'elle me faisait, je devenais folle; et je demandai, comme je l'ai dit, 1 franc, on n'a pas eu le courage de me refuser encore cela, mais on m'a dit que j'aurais tout aussi bien pu employer un des miens que j'ai reçus (qu'on savait bien qui me les avait envoyés), et puis on m'a dit beaucoup de paroles en allemand que je n'ai pas bien comprises.

Et moi, que devais-je faire; je devais aller à la fabrique sans manger et travailler comme une désespérée pour pouvoir terminer 2 pièces.

Je pensai alors ne plus aller à la fabrique; à présent, de l'argent on ne m'en donne pas, mais toujours autant de besogne, et si on me dit quelque chose, je saurai répondre comme il le faut. Je ne prétends pas qu'on me donne plus que pour mon ouvrage, mais il me faut ce qui me revient.

Ah! Pauvre Linda! Amie pauvre, cent fois pauvre, oui; ici seule, abandonnée de tous, les parents au loin, et aucune amie sincère à laquelle je puisse exhaler mon cœur débordant d'amertume.

ARBEITERRINNENHEIM

NETSTAL

UNTER LEITUNG VON

Ordens-schwestern und der

Kat. Pfarramtes

NETSTAL, 21 juin 1904.

Respectable Monsieur Arthur,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 19.

1^o Le motif qui m'amena est Netstal, et c'est une amie qui me conduisit ici, (celle-ci se nomme Testa Rachel).

2^o Lorsque je fus ici, on me dit qu'on gagnait chaque quinzaine 25 fr. et parfois jusque 30 fr. et quelquefois plus encore; et au lieu de cela, on gagne seulement la nourriture, en travaillant comme des bêtes.

3^o Je donnai ma signature, lorsque j'étais depuis deux mois

ici, parce que le prêtre me tourmentait tous les jours et me disait que si je ne signais pas, j'aurais à payer plus; puis il me dit, que si je devenais malade, le patron m'aurait payé un mois, et puis si quelquefois le manger ne me plaisait pas, que j'aurais pu obtenir autre chose; et au lieu de tout cela, rien ne me fut donné.

4^o Après que j'eusse signé, rien ne me fut accordé de tout ce qui m'avait été promis, on ne me laissa sortir qu'accompagnée par eux, et lorsque je demandais à écrire, la dame me répondait que c'était dissiper l'argent; mais à force de le demander, on me l'accorda.

5^o La prière se fait au matin, 2 fois avant d'aller à la fabrique, 2 fois à midi et 2 fois au soir, et puis dans l'église au rosaire et les jours de fêtes, la matinée une heure et demie, et après le dîner à l'église, une heure et au soir le rosaire et il faut se confesser une fois par mois.

6^o Lorsque je demandai à m'en aller, on me répondit que cela ne pouvait se faire, parce que j'avais signé le contrat et qu'il n'y avait plus rien à faire, (sinon pour une maladie de consommation). Il me fut aussi répondu qu'il était inutile d'écrire à mes parents, parce que tout serait en vain.

Et voici un autre article qui prouve l'identité du procédé même en Allemagne.

D'une correspondance parue dans un confrère allemand nous prenons :

« Montant un jour dans le train qui me conduisait à Klinznau, dans le canton de Thurgovie, je vis dans le wagon 4 dames italiennes, trois jeunes filles de 16, 20, 23 ans et une dame d'environ 30-35 ans. Elles causaient avec un compatriote, qui tenait un écrit à la main — c'était le contrat des filles italiennes qui se rendaient à P. dans le pays de Bade. Les dames venaient toutes du même lieu, une localité de la province de Parme, et se rendaient à la filature de soie de Trumpy Wild et Streitt. — Les conditions de l'engagement sont les suivantes : salaire calculé à raison de 25 jours par mois, pour les ouvrières de 14 à 16 ans, pour une journée de dix heures, de 1,70 à 1,90 par jour; pour les ouvrières de 16 à 26 ans, de 1,80 à 2,30.

» Chaque ouvrière s'engage à rester deux ans dans l'établissement; si elle quitte celui-ci avant le temps prescrit, elle doit payer elle-même les frais du voyage.

» Les ouvrières sont logées et nourries dans un établissement dirigé par des sœurs.

» En plus des frais pour la nourriture et le logement, on retient sur le salaire des filles la cotisation pour les caisses de maladie ; calculez donc combien elles peuvent épargner.

« Un ouvrier italien qui voyageait avec nous, nous raconta que les filles doivent vivre dans ces collèges religieux comme séparées, en fait, du monde extérieur. On entend beaucoup de plaintes sur les conditions auxquelles les filles sont condamnées, spécialement en ce qui regarde la nourriture. En effet, les autorités locales de W.... eurent déjà plusieurs fois à s'occuper des justes réclamations des ouvrières, et les controverses ont été décidées en faveur des filles. Mais, ajouta l'ouvrier, beaucoup de plaintes sont ensevelies derrière les murs de l'établissement, et il qualifia la colonie religieuse d'un nom que je ne peux rapporter : un sentiment d'amertume m'assailit en voyant ces pauvres victimes du capitalisme. Des milliers de jeunesses, saines, très souvent de belles filles du midi, doivent abandonner leur pays de soleil pour passer leur triste vie derrière les murs de cette maison de coercition, qui, par les capitalistes et par leurs défenseurs, est appelée institut de bienfaisance.

« A l'exception de la dame aux traits déjà fatigués, toutes avaient des visages frais, la plus jeune — une fillette de 16 ans — était indiscutablement une beauté. Combien il aura été pénible aux parents d'envoyer leur fillette à l'étranger, elle qui paraissait ne pas encore avoir respiré l'air de la fabrique; elle songeait amèrement en entendant décrire la vie qui l'attendait.

« Ces ouvrières sont importées en Suisse, en Allemagne, en France pour abaisser le prix de la main d'œuvre indigène. Quelle différence entre l'aspect de celles qui arrivent et celles qui, exsangues, épuisées, le corps et l'âme ruinés, retournent dans leur pays, où elles continuent à végéter et à donner la vie à des enfants, qui viennent au monde ayant déjà le germe d'une maladie dans le corps!! »

Et dans le n° 3 de « *Sus, Compagnes !* », nous publions :

« Cette fois nous nous occuperons d'un établissement dans lequel presque toutes les filles sont des tessinoises, parceque comme règle, toutes les colonies religieuses ne sont pas exclusivement consacrées aux filles italiennes, de même que toutes

les sœurs ne sont pas des catholiques. En effet, dans ces établissements, surtout dans ceux qui reçoivent des ouvrières allemandes, il y a beaucoup de sœurs protestantes.

« Une fille qui se trouve depuis environ 7 mois dans un de ces établissements à G..., dans une colonie tessinoise annexée à une filature, nous fournit le témoignage suivant, répété et confirmé par le père :

« Quand j'arrivai dans la colonie, je n'avais pas 14 ans, mais les religieuses me reçurent quand-même, me faisant travailler dans la colonie pour un salaire de 5 francs par mois. Lorsque j'eus 14 ans accomplis, on m'envoya à la fabrique, sans que j'aie jamais su combien j'y gagnais. — A la fabrique la paie se faisait dans une bourse fermée et celle qui ouvrait la bourse payait une amende de 50 centimes; on ne donnait jamais l'argent d'une autre manière, les religieuses le tenaient et elles tenaient également les livres, faisant les comptes pour nous.

« Nous étions dans les 50, de l'âge de 14 à 22 ans. La colonie était dirigée par deux sœurs et une novice.

« Nous payions 80 centimes de pension par jour; à 4 h. 1/2 on nous donnait du café, du lait et du pain, à 6, nous allions à la fabrique et à notre retour, à 12, nous recevions de la soupe, des haricots (deux fois par semaine de la viande et du vin). Pour manger on ne nous donnait que 1/4 d'heure de temps; avant et après le diner nous devons prier, puis nous devons faire le nettoyage des plats.

Revenues de la fabrique à 6, nous devons de nouveau prier jusqu'au souper, et on nous donnait une fois de plus, de la soupe et des haricots; après le souper on priait encore; et aussi avant d'aller au lit, nous devons prier pendant plus d'une heure à genoux.

« De ce que nous gagnions, nous ne savions jamais rien: on en déduisait le coût de la pension, les nombreuses amendes et les dépenses faites par les religieuses pour nous acheter des vêtements, qu'elles nous faisaient payer très cher. Toutes les choses dont nous avions besoin — savon, aiguilles, chapelets — nous devions les acquérir des religieuses à un prix de beaucoup supérieur à celui des négociants. Si l'une d'entre nous voulait sortir un jour de fête, elle empruntait aux sœurs un chapeau et un mantelet; ainsi moi, pour avoir mis 3 fois un chapeau, je payai 75 centimes.

« Les amendes qu'on nous infligeait étaient très nombreuses ; amende pour avoir ri, amende pour avoir levé les yeux, amende pour avoir oublié un tablier ; et tout cela, sans qu'il se trouvât dans toute la colonie un règlement pour nous informer des règles suivant lesquelles les amendes s'appliquaient.

« Outre ces nombreuses amendes, on infligeait encore d'autres punitions ; les sœurs et la novice nous pinçaient, nous battaient avec le bâton, avec le balai, tellement qu'après mon retour à la maison, je conservai très longtemps encore les marques des mauvais traitements subis dans la colonie.

« Pour une légère désobéissance, nous devions nous mettre à genoux, et à genoux demander pardon aux sœurs, à nos compagnes, baiser le crucifix, le sol, les souliers des religieuses.

« On faisait payer l'amende à celles qui sortaient sans la médaille ; beaucoup de filles se faisaient espionnes, racontant tout aux sœurs et celles-là étaient les préférées.

« J'ai entendu dire par beaucoup de compagnes, que par désespoir une fille s'était jetée dans le fleuve.

« Lorsque mon père m'écrivit de retourner à la maison, les sœurs ne me remirent point la lettre, et me donnèrent à comprendre toute autre chose.

« Quand je quittai l'établissement, elles ne me remirent pas un centime. »

Nous avons rapporté exactement les paroles de la fille et nous vous épargnons tout commentaire. Nous rapportons les paroles que le père de la fille ajouta :

« Si je l'avais laissée encore dans l'établissement, qui sait si elle serait revenue vivante à la maison. Sa santé a été gravement endommagée dans la colonie... Et puis les pieuses sœurs l'ont laissée revenir ici, sans même lui donner un sou, et ce après 7 mois de travail dans la fabrique et dans la colonie !

« Et quoi, si la fille était devenue malade pendant le voyage ? !! Mais on ne traite pas ainsi les chiens. »

Et sur la même colonie de Gebensdorf, une ex-pensionnaire nous écrit :

Niederlenz, le 30 juin 1904.

Exploitation de la Colonie de Gebensdorf.

Parmi les nombreuses filles sorties épuisées de Gebensdorf, aucune ne fut capable d'éclaircir la façon dérisoire dont ces

pauvres déshéritées furent trompées par les prêtres et par les nonnes.

Figurez-vous que deux fois l'an les susdites étaient conduites pour une promenade jusque Einsilden, lieu de prière et de dévotion. Chacune devait payer 5 fr. pour le voyage; nous sommes parties le 15 septembre 1901 à six heures et demie du matin sans manger, mais on nous remit un morceau de pain et nous sommes arrivées ainsi au lieu de destination. Nous arrivions là, transies de froid et à moitié mortes de soif; en premier lieu nous devions entrer à l'église et visiter une madone toute sale et noire comme un tison, puis nous devions faire le tour de l'église (s'entend à l'intérieur) pour visiter les stations du Christ, toutes avec les genoux à terre, nous glissant de telle manière que toutes nous avions la peau des genoux usée et que le sang nous coulait des jambes.

Indignée de la résignation des autres, mes compagnes, je me levai et dis aux « vierges servantes » que je ne pouvais plus le supporter, que les genoux me faisaient mal et que la faim me déchirait les entrailles. Elles me répondirent : « Le Christ est mort pour toi, mais tu n'es pas encore morte pour lui, supportes donc. »

Il était déjà plus de 5 heures, et nous étions encore dans l'église sans avoir reçu aucun aliment; vers les 6 heures, on nous conduisit dans un restaurant pour manger; les plus protégées d'une part, et les autres d'autre part : j'étais parmi les misérables rebutées et frappées. Comme premier plat, il arriva un verre d'eau pour chacune et comme second, une assiette de soupe (bonne pour les chiens); voilà tout notre dîner et souper. Déjà la sœur disait, que lorsqu'on va faire ses dévotions, il vaudrait mieux ne rien manger du tout. Celle qui disait cela, se nomme sœur Oringa de Locarno.

Nous restâmes là trois jours, trois éternels jours, rien qu'à balbutier des psaumes, de faux Ave Maria et des pater noster mensongers.

Ayez encore le courage de démentir ce la, sœur Edwig; ce n'est certes pas vrai que la fille Luigina Artelli de Lugano, fatiguée des mauvais traitements et des coups reçus de l'infâme dame nommé sœur Rima Joséphine de Pré Carasso, fraction de l'arrondissement de Bellinzona, la malheureuse, notre Luigina,

lasse de cette vie infâme, sortit un beau jour de la fabrique à 10 heures du matin et alla se jeter dans le fleuve qui passe à Windisch, soit la Reuss ; quelques bateliers la virent lors qu'elle roulait déjà, la malheureuse, au milieu des flots ; ils accoururent hâtivement avec une barque, pour sauver notre pauvre compagne ; après de longs efforts ils parvinrent à la retirer, mais elle ne donnait plus signe de vie ?

La mère directrice ne sachant comment se dégager, fit raconter que la Luigina de temps en temps avait l'esprit égaré ; mais il n'en était rien, la Luigina était une bonne fille, joyeuse avec toutes, un peu ignorante, mais il n'y avait pas de sa faute, elle était née de parents, de pauvres prolétaires, n'ayant pas suffisamment d'argent pour l'envoyer à l'école, et toute petite elle devait déjà aller gagner son pain. Et, sœur Edwig, voulez vous encore démentir cela, si ce n'est pas la pure réalité ? Je vous raconterai encore des faits plus étranges, afin qu'ils servent d'exemple aux parents et aux filles du Tessin et de l'Italie pour se tenir éloignés de la colonie de Gebensdorf. Parents, je vous avertis, je l'ai expérimenté et je vous le dis, j'y suis restée pendant peu de temps, car si j'y étais restée, je serais déjà ensevelie pleine de pellagre et de phthisie. Si vous voulez que vos fillettes croissent saines et bonnes, tenez les loin de ces vers rongeurs, car là, on s'empare de toutes les qualités.

Ma sœur Pia donc, de Daro-Bellinzona, dut retourner à la maison, n'étant plus capable de se tenir sur ses pieds, ses deux pauvres jambes amaigries étaient gouffées de façon épouvantable : et tous les jours elle fut forcée de travailler ; finalement la pauvrete ne pouvant plus marcher, resta un jour à l'asile, lorsque le matin suivant elles la renvoyèrent toute seule à la maison. Ah ! êtres cruels, mais, s'il était vrai, qu'il existe, votre dieu, pour lequel vous faites tant prier, pourquoi permet-il que dans un lieu sacré comme vous le dites, on torture les pauvres jeunesses nées pour l'amour et la caresse ? Donc votre dieu dort toujours, s'il est vrai qu'il existe, mais au contraire le dieu que vous priez, c'est celui auquel nous devons porter, tous les mois, dans votre tablier, toute notre paie, dans la bourse fermée, sans jamais être en possession d'un seul centime.

ZAMPERO ROSSI GIANNINA.

Niederlenz, 2 août 1904.

Chère Compagne,

J'entrai à la colonie de Gebensdorf à l'âge de 16 ans non accomplis, j'y restai, je ne sais pas le dire au juste, 6 ou 7 mois, mais certes plus de 6.

J'entrai décemment vêtue et saine comme une perle : mais quand je sortis, j'étais en *guenilles* comme une mendiante, sans souliers, sans argent et privée de tout, à part deux chiffons que j'avais avec moi.

Mensuellement je gagnais de 45 à 55 fr. Cela coûtait 23 francs pour la pension, 3 fr. pour le siège à l'église, 50 centimes pour le prêtre qui faisait le prêche tous les dimanches. Ces 60 centimes servaient pour le dîner du prêtre, figurez-vous, nous étions 50 filles, c'est à dire 7 ou 8 francs ; puis il fallait dépenser pour les bagatelles que sœur Edwig vendait : savonnettes, peignes, odeurs et autres.

Et puis, si le soir et à midi on n'allait pas à la cuisine pour laver les plats et les pots, on vous prenait 30 ou 40 centimes d'amende ; la susdite sœur Rima G. avait donc toujours une couple d'esclaves, moi je payais souvent les 30 centimes, parce que je n'allais jamais, figurez-vous après 11 heures de travail forcé, on voulait encore nous faire travailler à la cuisine.

Et dans le n° 5 de *Sus, compagnes !* nous publiions :

« Cette fois nous nous occupons d'une colonie religieuse dont les pensionnaires et leurs parents disent que c'est la moins mauvaise de toutes... Les filles que nous avons interrogées n'osaient pas se plaindre *parce que les autres compagnes, dans les autres colonies, avaient souffert beaucoup plus.*

» Il sera facile aux lecteurs de se former un jugement sur l'iniquité de tout le système, parce que, ce que nous rapportons ici aujourd'hui, n'est qu'une *exception favorable.*

» Une fille qui depuis longtemps subit le régime de la colonie religieuse d'Affoltern nous raconte : « Je suis restée à Affoltern environ 2 ans, tandis que je ne suis restée que deux mois à Turg. Là, les sœurs étaient beaucoup plus mauvaises.

» A Affoltern nous étions à plus de 80 Italiennes et tessi-noises.

Nous avons commencé par recevoir 1,60 fr. par jour et sommes arrivées à 2 fr.

» Tout l'argent était conservé par les sœurs, lesquelles chaque jour de paie nous laissaient 10 centimes pour régler à l'église. En outre de ce qu'elles retenaient pour la pension, les sœurs pourvoaient à tout ce qui nous était nécessaire, ayant une boutique dans la colonie, et les comptes se faisaient une fois par mois, mieux tous les deux mois. Nous devions alors payer l'amende, pour avoir versé une goutte d'eau à terre ou pour le moindre oubli.

» La nourriture était très mauvaise, mais on nous obligeait à la manger. Qui refusait un plat ne recevait plus rien. Je me rappelle être restée 8 jours au lit pour avoir mangé une chose qui me déplaisait. Nous allions si souvent au lit, sans avoir soupé.

» Deux fois par semaine, on nous donnait de la viande, du vin seulement une fois, un verre les jours de fête. Le matin nous recevions du café, du lait et du pain ; à midi, des légumes, du fromage et de la soupe ; le soir, de la soupe et de la polenta. Pendant le dîner, il est sévèrement défendu de parler, il faut écouter les prières, que pendant qu'on mange, une sœur ou une des filles lit toujours. Il est également défendu de parler du soir, après la prière, jusqu'au lendemain après le déjeuner, et gare à qui pendant ce temps ouvre la bouche. Deux fois par semaine, les sœurs expliquent l'évangile et parlent toujours de l'enfer.

» Si dans les lettres que nous envoyons à la maison, nous parlons de la mauvaise nourriture ou si nous nous plaignons d'une autre chose, les sœurs ne les laissent pas expédier.

« Les sœurs avaient à peine remarqué que deux filles s'étaient liées d'amitié, qu'elles les grondèrent et ne les laissèrent plus jamais rester ensemble ; il en est de même pour des filles d'une même localité.

» Nous aurons encore à nous occuper de la colonie d'Affoltern, cette sainte maison, où tout s'inspire de l'amour chrétien, jusqu'au point de ne pas laisser manger les filles sans qu'en même temps des prières soient dites.

» Toute cette grande dévotion et tout ce zèle religieux n'empêchent pas que les filles, à cause de la mauvaise nourriture et de la discipline féroce, deviennent gravement malades, et se voient si négligées par les saintes mères, qu'à la fin elles

sont obligées d'abandonner l'établissement dans des conditions mauvaises et même sans aucun espoir de guérison.

» Toute cette grande dévotion et tout ce zèle religieux n'ont pas empêché qu'une fille, lasse de la vie dans l'établissement, se jeta par la fenêtre.....

.

Messieurs,

Par les documents que je vous ai présentés, documents irréfutables de vérité, parce qu'ils se basent sur les écrits spontanés des victimes du régime que je dénonce ici, et sur l'étude consciencieuse du milieu, faite au vif contact des personnes et des choses, vous aurez pu vous faire une opinion exacte et décisive sur l'œuvre néfaste, anti-civile et anti-humaine exercée par l'alliance cléric-capitaliste.

Je vous présente donc l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Le Congrès International de la Libre Pensée, tenu à Rome les jours 20, 21 et 22 septembre :

entendu le rapport concernant l'exploitation économique et la coercition morale et intellectuelle auxquelles sont soumises les filles, en majeure partie des italiennes, dans les collèges pour ouvrières dirigés par des sœurs et annexés aux établissements industriels de l'Europe centrale :

considérant que le dit système d'isolement et de réclusion, auquel sont assujetties les fillettes, en majeure partie des mineures, se change en un véritable esclavage — allant jusqu'à leur défendre d'écrire à leur famille, de communiquer avec qui que ce soit, de quitter les établissements lorsqu'elles le désirent et à être soumises à une rigoureuse règle monacale et à des traitements inhumains — et qu'il leur est interdit de pouvoir librement discuter les conditions auxquelles elles vendent leur force de travail ;

considérant que de cette manière, les plus saintes et les plus élémentaires libertés de la personnalité humaine sont violées,

Proteste

contre ces bagnes religieux, capitalistes, qui sous le manteau philanthropique et par la tromperie systématique de filles inexpérimentées et de leurs familles, facilitent la plus audacieuse exploitation de la main-d'œuvre, faisant servir la domination spirituelle des religieuses et des prêtres sur les consciences, en faveur d'intérêts économiques privés ;

contre l'attentat à la liberté et à la personne humaine, réduite à une passivité mécanique, qui se complète par l'accord complice de l'hypocrisie cléricale avec des capitalistes sans scrupules ;

Emet le vœu

que le gouvernement italien exerce une vigilance spéciale sur ces institutions moyenâgeuses en flagrant contraste avec la conscience et la vie modernes, d'autant plus qu'il faut tenir compte de l'impossibilité pour les victimes de dénoncer le système ou de se défendre contre lui ;

que d'une manière spéciale, le Gouvernement fédéral Suisse applique à ces collèges les dispositions prohibitives de la constitution fédérale contre les congrégations et ordres religieux, ou qu'au moins il les soumette aux dispositions de la loi sur les fabriques et à une rigoureuse surveillance ;

que les libre-penseurs entreprennent une vive agitation contre cette nouvelle honte cléricale, pour l'extirper là où elle existe, et l'empêcher de croître là où elle menace de s'étendre ;

que le prolétariat conscient, par la propagande des idées modernes, rende impossible de tels phénomènes d'esclavage et de dégradation de la dignité humaine.

Télégrammes et adresses reçues pendant le Congrès

Il est absolument impossible de publier toutes les lettres, et même les télégrammes parvenus des plus petites communes de la péninsule et des îles. Il faudrait un gros volume. Toutes les lettres et télégrammes sont conservés dans les archives du Secrétariat romain comme un des témoignages les plus importants et les plus spontanés de l'esprit anticlérical de l'Italie.

Voici d'où provenaient quelques uns des télégrammes parvenus de l'étranger :

Genève, Lucerne, Lausanne, Vevey, Lugano (Suisse); Chemnitz, Salzburg, Halle, Brême, Munich, Coblenz (Allemagne); Lisbonne, De Harruda, Evora (Portugal); Alicante, Madrid, Tarragona, Coruna, Grandola, Castellon, Valencia, Vigo (Espagne); Londres (Angleterre); Bruxelles, Liège, Anvers (Belgique); Paris, Marseille, Rambervillers, Niort, Lodève, Chattellaillon, Saint-Etienne, Vaucluse, Lamballe, Arles, Chamounix, Nîmes (France); Buenos Ayres (République Argentine); Chicago, Saint-Louis (Amérique du Nord); Bucharest (Roumanie); Pola, Trento, Parenzo, Trieste, Spalato (Trentin et Trieste); Buda-Pesth (Hongrie); Madras (Indes anglaises); Tunis et Le Caire (Afrique).

Commission des Vœux

Rapport du citoyen J. Allemane,

Rapporteur de la Commission.

Dès 8 heures, le mardi 20 septembre, la section française du Congrès s'était réunie dans la grande salle du Collège romain. En notre qualité de délégué du Bureau de la Commission permanente nous fîmes connaître les mesures prises la veille par le Bureau international, puis nous invitâmes les délégués à choisir les deux membres de la Commission de vœux impartis à la délégation française. Les citoyens Arnaud, conseiller municipal de Lyon, et J. Allemane furent désignés pour faire partie de ladite Commission.

Durant ce temps, le citoyen Chauvelon et ses collaborateurs : Franchet, Chevais et Gras procédaient à la régularisation des mandats et à la remise des reçus de la cotisation qui permettront d'obtenir la signature du citoyen Sergi, président de la Commission d'organisation du Congrès international.

La tenue de la séance inaugurale et la manifestation qui doit avoir lieu à la Porta Pia, font remettre à l'après-midi la réunion de la Commission des vœux. Réunis vers 3 heures, les quelques membres de la Commission présents, constatant que trois nations n'ont pas encore désigné leurs délégués, décident d'apposer un avis faisant connaître que la Commission tiendra irrévocablement sa première séance le lendemain, mercredi, à 8 heures du matin, et avise les intéressés que les vœux doivent être remis au citoyen Allemane, délégué de la section française.

La première séance s'ouvre à 8 h. 3/4. Sont présents les délégués français, anglais, américains, italiens et allemands.

Le bureau, après une très courte allocution du président, fait connaître les vœux qui sont parvenus à la Commission et propose le classement suivant :

1° Les vœux se rapportant aux mesures oppressives contre

la liberté de penser dans les différents pays, ainsi que ceux ayant un caractère de sympathie envers les victimes et de protestation contre la tyrannie;

2° Les vœux visant les amendements aux statuts internationaux et les diverses propositions invitant les organisations nationales à prendre certaines mesures assurant la rectitude de leurs membres adhérents;

3° Les vœux se rapportant à la propagande nationale et internationale;

4° Les vœux en faveur de la paix;

5° Les propositions visant l'adoption d'une langue universelle et les propositions diverses.

La Commission ayant adopté cette méthode de travail, le dépouillement des propositions parvenues au bureau se fait immédiatement, et la discussion est presque aussitôt ouverte.

Il est décidé, sur la proposition du président, que certains vœux ayant le caractère de motions, seront renvoyés à l'assemblée générale, pour que lecture en soit au plus tôt donnée. A cette catégorie sont jointes les motions J. Allemane et Augagneur; les propositions Haeckel et Coconnier adressant des félicitations au président du Conseil des ministres de la République française; la protestation contre les atrocités commises en Russie, signée par la citoyenne Sorgue, et les citoyens Sémenoff, Stackelberg, Allemane, Valabrègue, Symian, Doizié; celle des délégués allemands contre les oppresseurs de tous les pays organisant la guerre contre les libres penseurs; celle des citoyens Allemane et Valabrègue contre les lois dites scélérates.

Toutes ces propositions sont remises, au nom de la Commission des vœux, au président de l'assemblée générale.

1° Sont examinés, les vœux du citoyen Arnaud, de Lyon, en faveur des prolétaires; du citoyen Pélant, réclamant la liberté pour les libres penseurs tchèques et russes; des délégués de l'Italie préconisant une organisation méthodique de la solidarité entre les libres penseurs de tous les pays; de la Loge Diderot et de la grande Loge symbolique en faveur des droits de la femme; du docteur Senzi, de Florence, contre les menées papales visant la rupture de l'entente entre l'Italie et l'Autriche; des citoyens J. Thomet, de Briançon, Manant et des délégués

du Conseil municipal de Lyon, en faveur des droits de l'enfant ; des citoyens A. Calas, de Béziers ; Lambert, de Romans ; Imbert, professeur ; Coucher, Goude, de Brest ; J. Allemane, envoyant leur salut fraternel aux militants espagnols et aux victimes du sultan qui règne à Constantinople ; des libres penseurs de Nantes, de Saint-Nazaire, de Nevers, de la Loge la Raison, de Paris ; des libres penseurs d'Argenteuil, réclamant du gouvernement français la suppression du travail dans les couvents, orphelinats et ouvroirs, et la laïcisation de l'Assistance publique, ainsi que la suppression de la sonnerie des cloches. Ces groupements demandent que disparaisse entièrement le monopole des inhumations, et que la plus grande liberté soit laissée aux Sociétés de libres penseurs pour l'enterrement de leurs adhérents.

Un très grand nombre de congressistes italiens réclament la généralisation de l'institution légale du divorce, et les libres penseurs de Montmartre, l'abrogation de la loi du 23 juillet 1873 déclarant d'utilité publique l'érection de la basilique dite du Sacré-Cœur, cette honte qui rejaillit sur toute la France.

Des vœux pour la Séparation des Eglises et de l'Etat, aussi prompt que complète, sont déposés par des organisations nombreuses de France, d'Italie et d'Espagne. De très nombreux délégués réclament la laïcisation des hospices et hôpitaux.

Les citoyens Petitjean, Meynard, Saintellortin, Perrissoud, Bigonville et Allemane, proposent qu'une souscription soit ouverte pour les victimes de la grève générale italienne.

La Commission ne peut qu'appuyer, auprès du Congrès international, cette série de protestations et l'engager à les prendre en considération.

2^o Au nom de la fédération rationaliste de la Seine Inférieure, les citoyens Edmond Bazire et Allemane, ses délégués, demandent que désormais le droit de vote ne soit accordé, dans les Congrès de la Libre-Pensée, qu'ils soient nationaux ou internationaux, qu'aux seuls délégués effectivement mandatés par des groupes rationalistes ayant donné des preuves d'existence et à raison d'une voix par groupe. Les groupes de Nantes et de Saint-Nazaire font un vœu identique.

Le docteur Bruno Wille et le citoyen G. Esdrion demandent que le Congrès international introduise dans son règlement

qu'il poursuit la libération politique, intellectuelle et sociale de l'être humain.

Le groupe de la Libre-Pensée de Givors propose que les statuts de chaque organisation portent que chaque adhérent s'engage formellement à rompre avec *toutes les religions*, et que soit exclu tout membre commettant un acte religieux; le citoyen Dobelle demande que les convocations des commissions ou des nationalités, durant la durée des congrès internationaux, portent la signature d'au moins cinq délégués.

3^o Au nom des 2,500 libres-penseurs de Jussey, Amance, Courbeaufontaine et Vitry, il est demandé au Congrès qu'une propagande intense soit faite dans tous les pays du monde par la presse rationaliste, les conférences et les brochures, pour qu'on en finisse au plus tôt avec les religions; le citoyen Simonet, de Fayl-Billot et Champlitte, fait le même vœu; le docteur Angelo déclare, en son vœu, que la meilleure propagande se doit faire par des exemples civiques et des mesures républicaines. Il signale l'attitude louche des préfets de la Loire et de la Corse, ce dernier actuellement à Limoges. Il demande la constitution d'un comité de défense à Paris, où devront affluer tous les renseignements.

Les délégués du Conseil municipal de Paris, les citoyens Colly, Hénaffe, Poiry, Lampué et le citoyen Gervais, demandent que, conformément à la proposition déposée par le citoyen Vorbe, le 23 mars 1900, soit érigée, sur une des principales places de Paris, la statue de Galilée.

Vœu du citoyen François Ottomani, préconisant la création d'un journal dans chacune des fédérations nationales de la Libre-Pensée.

La section Bolognesa (Italie) propose qu'une récompense soit accordée à la Société qui, dans l'année, aura fait la plus active propagande et que son nom soit porté à la connaissance de la Libre-Pensée mondiale.

Les citoyens Furnémont, Charbonnel, Hubbard, Bouillon, Demblon, Téry et la citoyenne Vérone, demandent que des meetings, rappelant la tenue du Congrès de Rome, soient tenus, le 20 septembre, dans tous les pays. Ces meetings réclameront l'intégrale séparation des Eglises et de l'Etat.

La Loge Diderot, la Loge Symbolique et la citoyenne Gatti

de Gamond demandent qu'une active propagande soit faite en faveur de la journée de huit heures.

La Fédération des Hautes-Alpes demande que les décisions du Congrès soient adressées aux Parlements ou aux chefs d'Etat par les soins des organisations nationales. Elle recommande l'échange des enfants entre les divers pays, afin que disparaissent les préjugés de race.

4° Le citoyen Gérault-Richard propose qu'une souscription soit ouverte dans tous les pays pour que soit érigé un monument en l'honneur de la Paix humaine.

Deux délégués par nation assureraient l'exécution de cette décision.

La Commission ne put, à son grand regret, soumettre cette proposition au vote du Congrès.

La citoyenne de Gamond, le citoyen Regnier, au nom de la Loge Diderot, réclament la suppression du port des armes par les militaires hors du service, et invitent les amis de la paix à intervenir pour que cesse au plus tôt le honteux carnage russo-japonais.

Le citoyen Kozlowsky dénonce l'hypocrisie du pouvoir pontifical, comme des empires et des royautes qui ne s'appliquent qu'à faire s'entredéchirer les peuples. Il dit que, seule, la République démocratique universalisée assurera la paix entre les nations. Aux libres penseurs de travailler à la fondation de ce désirable état de choses.

Le citoyen Séménoff demande que les nations civilisées s'élèvent avec force contre les massacres russo-japonais et obligent les belligérants à faire la paix.

Le citoyen délégué de la Loge d'Amiens, demande le désarmement des forteresses défendant la frontière franco-italienne et le licenciement des troupes alpines. Cet exemple, donné par les deux nations latines, ne peut qu'encourager les autres pays à les imiter.

Le Dr Meliconi s'unit à la pensée du citoyen Gérault-Richard et demande qu'un monument grandiose consacre la paix universelle et la fin des dogmes.

5° Les citoyens L. Hascoët, Lefrère, Hubbard, Fonrobert, Lavorel, Fanielle, Soimbelle invitent le Congrès à préconiser l'adoption d'une langue universelle et croient devoir recomman-

der l'étude de l'Espéranto qui, selon eux, pourrait devenir la langue officielle des Congrès internationaux.

Tels sont les vœux que nous croyons devoir signaler à l'attention des libres penseurs et, surtout, à ceux qui ont la haute et délicate mission d'encourager les initiatives et, ainsi faisant, former le puissant faisceau de volontés qui doit être la caractéristique de la phalange libre penseuse devant laquelle devront plier tous les dogmes, disparaître tous les sophismes, s'évanouir toutes les tyrannies.

Le Rapporteur de la Commission,

J. ALLEMANE.

Autres Vœux transmis au Bureau du Congrès.

GIUSEPPE SERGI. — Envoyer un salut aux Ruthènes qui, au nombre de 25 millions, luttent en Russie contre l'ukase *gracieusement accordé* par le czar, interdisant l'emploi de la langue nationale (le ruthène).

GIUSEPPE SERGI. — Envoyer un salut aux Finlandais, qui luttent pour leur nationalité et pour langue, en s'opposant à la russification de leur pays.

PAUL ROBIN. — Le Congrès des Libres Penseurs recommande à ses adhérents la morale de liberté en opposition à la morale de contrainte sexuelle imposée par toutes les religions.

Il les invite à l'étude de la population, dont la méconnaissance est la principale cause de la misère corporelle et cérébrale. L'intempérance procréatrice est la grande fournisseuse des dégénérés résignés et brutaux aux tyrannies matérielle et morale.

E. BLANC, professeur; D^r VICTOR LAFOSSE; A. IMBERT, professeur: Au nom des Espérantistes, émettent le vœu que le Congrès international de la Libre Pensée siégeant à Rome, recommande universellement la langue *Esperanto*, comme un moyen de rendre faciles les relations entre les hommes qui parlent des idiômes différents, comme une simplification importante de l'enseignement dans toutes les branches, et comme un puissant auxiliaire dans la lutte du progrès social contre les superstitions de toute espèce.

Cette langue, déjà longuement éprouvée, parlée et écrite dans le monde entier par plus de cent mille individus, peut être apprise en quelques heures par les personnes instruites, et en quelques jours par celles qui n'ont qu'une instruction très élémentaire, et cela dans tous les pays de langues européennes.

Déclaration Morale de la Libre Pensée

I. — La Morale Laïque

Considérant qu'une morale est essentielle à toute société humaine ;

Mais que la religion n'est pas, comme elle se vante de l'être, l'indispensable soutien de la morale ;

Qu'au contraire, si l'une soutient l'autre, la religion est plutôt le lierre et la morale le chêne ;

Que, d'ailleurs, il importe de soustraire à la diversité des dogmes, des règles d'action qui doivent être universelles ;

Le Congrès déclare qu'il faut mettre à la base de l'éducation une morale laïque et non religieuse.

Il refuse d'accepter en bloc la morale de tout livre prétendu sacré, par cela seul qu'elle se donne comme divine, révélée, surnaturelle, partant comme indiscutable, immuable et incapable de s'améliorer, ce qui est la négation même de la vie.

Il repousse en particulier la morale de l'Ancien et celle du Nouveau Testament, parce que, sans parler de leurs contradictions éclatantes, elles contiennent un mélange de bons et de mauvais préceptes, entre lesquels leur prétention à venir directement du ciel interdit à leurs adeptes d'opérer un triage nécessaire.

Il reproche à ces deux morales bibliques d'employer, pour déterminer l'homme à bien faire, des ressorts d'ordre inférieur, tels que l'espoir du paradis et la peur de l'enfer ; de pousser ainsi à des calculs intéressés, aussi problématiques que purement égoïstes.

Il leur reproche de garder l'empreinte des époques lointaines où elles sont nées, et de ne plus répondre à l'idée de justice telle que le progrès des siècles l'a fait fleurir en la raison des peuples civilisés.

Il leur reproche, par exemple, d'ériger en condition du salut la foi en des dogmes auxquels il ne dépend pas de nous de croire

ou de ne pas croire : de condamner de la sorte à une éternité de souffrances des êtres humains qui n'ont pas connu ou qui n'ont pu admettre des doctrines répugnant à leur conscience.

Il leur reproche de faire de la grâce divine une autre condition du salut, de diviser les hommes en prédestinés du malheur ou du bonheur, en élus ou en damnés par avance, de réduire à une faveur arbitraire l'entrée dans ce qu'elles appellent le royaume du ciel.

Il leur reproche d'encourager par contre-coup sur la terre le passe-droit, le privilège ; d'affirmer qu'il y aura toujours des pauvres et des riches ; de faire appel, pour combattre la misère, aux seules aumônes de la charité, qui peuvent la soulager, et non aux efforts de la justice, qui doivent travailler à l'abolir.

Il leur reproche encore d'opposer un idéal antinaturel aux aspirations les plus légitimes et souvent les plus nobles de l'homme : le mépris des soins corporels au souci de l'hygiène et de la propreté, la vie solitaire à la vie sociale, la virginité perpétuelle à l'amour, l'abdication volontaire de l'intelligence à la recherche libre de la vérité.

Le Congrès, sans avoir l'ambition de fixer à jamais la morale laïque, qui, étant tout humaine, a l'immense avantage d'être toujours sujette à critique, à discussion, à revision et infiniment perfectible comme l'humanité elle-même,

Estime cependant que cette morale peut établir et proclamer, à l'encontre des morales bibliques, les principes suivants :

1° Que l'accomplissement du bien trouve en soi-même sa récompense et ne doit pas être présenté comme une opération usuraire ;

2° Que l'homme, croyant ce qu'il peut et non ce qu'il veut, ne saurait être puni pour ce qu'il croit ;

3° Que le privilège qui, dès avant leur naissance, assure aux uns la béatitude et condamne les autres à la souffrance, est une scandaleuse iniquité, soit en cette vie, soit en l'autre, à supposer qu'il y eût une autre vie après celle-ci ;

4° Qu'il ne suffit pas de conseiller aux riches de donner aux pauvres les miettes de leur superflu, qu'il faut leur prêcher l'obligation de collaborer à la création d'un état social où chacun obtiendra ce qui lui est dû ;

5° Que le devoir consiste, non pas à mutiler la nature humaine en refusant au cœur, à l'esprit et au corps les satisfactions auxquelles ils ont droit, mais, au contraire, à développer intégralement toutes les énergies qui peuvent accroître la dignité, la joie de vivre, le savoir et la pensée indépendante, dans l'individu et dans l'espèce.

En conséquence, le Congrès invite tous les libres penseurs, et en particulier les philosophes et les savants, à élaborer, perfectionner, propager et dresser fièrement en face des morales religieuses, qui sont les morales du passé, cette morale laïque qui est la morale de l'avenir.

II. — La Libre Pensée au point de vue social.

La Libre Pensée a des effets immédiats de la plus haute importance.

Comme elle a pour aboutissant logique la Séparation des Eglises et de l'Etat, elle rend disponibles les sommes jusqu'ici consacrées au budget des cultes et permet de les employer à des réformes sociales.

Comme elle enlève aux Eglises, citadelles de la tradition, le prestige et la puissance qu'elles doivent à leur caractère d'institutions publiques, elle débarrasse l'humanité du plus grand obstacle opposé, en tous les temps et en tous les pays, à l'évolution nécessaire des sociétés.

Comme elle se refuse à accepter aucun dogme, elle accoutume les hommes à penser par eux-mêmes et à soumettre toutes leurs opinions au contrôle de l'expérience et de la raison ; elle introduit ainsi en matière politique et économique les habitudes de l'esprit scientifique. Mais aussi, et surtout, elle agit sur la conception du rôle que la société joue à l'égard des pauvres.

On a dit que Socrate avait ramené la philosophie du ciel sur la terre. On peut dire aussi que la Libre Pensée ramène la justice du ciel sur la terre.

En effet, elle implique l'idée que la justice, au lieu d'être ajournée à un monde meilleur, mais problématique, peut et doit être réalisée dans celui-ci, le seul que nous connaissions de science certaine.

Elle commande donc l'effort vers une organisation sociale où

disparaîtront toute iniquité, tout privilège, toute inégalité de traitement entre les membres de la société.

Elle n'exige pas seulement qu'on laïcise entièrement l'assistance publique ; elle la transforme profondément.

Elle la transforme dans son principe, car elle en fait une conséquence de la solidarité humaine et non un simple acte de charité.

Elle la transforme dans son essence, car elle en fait un devoir strict pour la société et un droit pour celui qui en bénéficie.

Elle la transforme dans sa durée, car elle en fait une chose transitoire qui doit travailler à se rendre inutile par la suppression progressive de la misère.

GEORGES RENARD,
Professeur au Conservatoire
des Arts et Métiers.

Le Dogme et la Science

Nous n'avons pas choisi la ville de Rome pour y tenir les grandes assises de la Libre Pensée internationale, par une vaine recherche du scandale; nous l'avons choisie, parce que la possibilité seule de ce choix résume et symbolise les faits que nous voulons publiquement constater.

Rome n'est plus la capitale intangible du catholicisme; Rome est la capitale d'un grand Etat moderne, une cité laïque, où se renoue la tradition si longtemps interrompue du rationalisme et du droit antiques. En nous accueillant, elle fait la preuve de sa pleine liberté reconquise.

Mais la puissance temporelle de la papauté n'était que le signe matériel de l'empire qu'elle exerçait sur les esprits : l'édifice s'est affaissé de lui-même quand ses fondements ont été ruinés. Depuis la Renaissance, une autorité spirituelle n'a cessé de grandir, qui contredit la sienne : l'autorité de la Science. En conférant à l'homme la puissance, la Science réveillait ses énergies, lui inspirait le courage et la volonté de l'action; en posant un idéal nouveau, l'idéal de la justice sur la terre, la Révolution achevait d'opposer à la doctrine de l'Eglise une conception nouvelle de la vie et de l'univers.

Nous n'avons que faire d'apporter ici des outrages, des violences, des déclamations; nous avons moins encore à transformer notre congrès en un concile qui promulgue son petit *Syllabus* à la majorité des suffrages; nous venons, à la façon de l'historien et du savant, constater des faits que ceux mêmes qui les déplorent sont contraints d'avouer.

*
* *

La science s'oppose au Dogme. Mais dans quel sens, dans quelle mesure? Il importe de le définir. En face d'adversaires qui représentent la force de l'illusion, nous ne pouvons avoir d'autre force que celle de la raison et de la vérité. Beaucoup

imaginent la Science comme une religion nouvelle, où l'autorité de la chose se substitue à l'autorité du prêtre. Le dogmatisme plaît à notre paresse, à notre inertie; nous voulons recevoir la vérité du dehors, nous voulons la subir et nous la projetons comme un objet externe dont la vision s'impose à tout homme de bonne foi.

Nous ne pouvons plus être dupes de ce réalisme naïf. La Science naît de l'incessante collaboration de la nature et de la pensée. Elle ne constate pas seulement les faits, elle les interprète, elle les ordonne. Elle est hypothèse autant qu'expérience. Son progrès ne se fait nullement par une addition de vérités dont la somme, d'âge en âge, s'accroît, mais bien par une succession de points de vue qui permettent de systématiser, d'organiser avec les faits antérieurement connus tout un ensemble de faits nouveaux. Le système de Ptolémée, qui met la terre au centre du monde et fait tourner les astres autour d'elle, n'est pas seulement une erreur grossière; il s'explique par les faits apparents dont il est le résumé et l'expression, par tout ce qu'il implique d'observations exactes; il fut, à son heure, une vérité. Copernic ne se borne pas à ajouter aux vérités constatées des vérités jusque-là inaperçues; il imagine un système nouveau dont l'idée maîtresse modifie les éléments mêmes qu'elle intègre en les montrant sous un aspect inattendu.

Provisoire et progressive, comme toutes les œuvres de l'homme, la Science n'est point arbitraire; caractérisée par la possibilité de *prévoir*, elle suppose, à tous ses moments, une entente, un accord plus ou moins parfait de la pensée et du monde.

Mais gardons-nous d'oublier qu'elle est relative, qu'elle porte uniquement sur les phénomènes et leurs rapports, et que ces rapports eux-mêmes sont définis par un ensemble de concepts (atomes, éther, ondulations...) qui ne sont pas donnés dans les choses, mais créés par l'esprit, modifiés incessamment par lui pour les réadapter aux données nouvelles de l'expérience.

La Science ainsi se nie elle-même en tant que dogme si un dogme est une vérité immuable, promulguée une fois pour toutes. Elle est la pensée libre, vivante, recevant du dehors, non pas la vérité, mais les faits, les matériaux dont elle construit incessamment le système d'idées qui les ordonne. Ne parlons

donc pas de la Science à la façon de gens mécontents de leur religion et qui n'aspirent qu'à se convertir à une religion nouvelle, dont les dogmes nient précisément ceux qu'ils réprouvent. La Science ignore la matière, la force en soi. Elle n'a que faire de ces entités. Quand on dit qu'elle ramène tout au mouvement, il convient de s'entendre. Le mécanisme est un point de vue de l'esprit; il répond à certaines abstractions, légitimes sous la condition qu'on ne s'imagine pas avoir expliqué ce qu'elles négligent; il envisage l'être sous les seules catégories de l'étendue, de la quantité, qui sont les catégories proprement scientifiques, parce que seules elles permettent la mesure; mais par là même, si perfectionnée que soit la théorie, elle ne livre pas l'être véritable, elle y substitue un symbolisme commode. La Science ne connaît que des rapports auxquels elle s'efforce d'appliquer la mesure pour les exprimer dans le clair langage des mathématiques. Elle est positive, en ce sens qu'elle se refuse aux curiosités qui dépassent ses moyens d'investigation. La sincérité intellectuelle, qui est notre premier devoir et notre vertu commune, ne nous interdit pas de nous poser des problèmes qu'elle ne permet pas de résoudre; elle nous défend de mentir en supposant qu'elle en apporte des solutions nécessaires.

La Science n'est ni une métaphysique, ni une religion; elle nous laisse dans le relatif, et nous devons nous refuser à toute tyrannie qui, en son nom, prétendrait nous imposer une théorie de l'absolu. S'il est des politiques qui pensent que le matérialisme est bon pour le peuple, comme il en est d'autres qui soutiennent qu'il lui faut une religion, renvoyons dos à dos les Machiavels de carrefour et les Machiavels de sacristie (1).

Mais si la Science ne nous livre pas le secret de l'Être, si elle n'est que notre conception provisoire du monde, comment peut-elle s'opposer à des dogmes qui portent sur ce que, de parti-pris, elle ignore? On ne se heurte qu'à la condition de se rencontrer. La Science, nous l'avons dit, est l'ensemble des faits et des rapports organisés qui, à un moment donné, con-

(1) Je n'ai pas besoin de dire que le matérialisme est une doctrine métaphysique aussi respectable que toutes les autres doctrines, sous la condition qu'elle ne se donne pas pour la vérité scientifique elle-même.

stituent pour nous le monde. Comme, d'autre part, elle est l'œuvre de l'esprit; comme, en une manière, elle est l'esprit même, à un stade de son évolution progressive, elle transforme l'esprit en même temps que le monde qu'il pense. Sans doute, elle ne s'attaque pas directement aux dogmes du catholicisme, mais elle les recule dans le passé, elle nous les rend de plus en plus étrangers, elle les ramène à n'être que les formes d'une mythologie analogue à toutes les autres. Les vieilles légendes ne sont plus que les fictions sombres ou charmantes que créait spontanément la fantaisie de l'humanité en son enfance; les romans théologiques ne sont plus que les hypothèses imaginées par d'autres hommes pour expliquer un autre univers. Chaque science pourrait être appelée en témoignage et établir que Dieu a voulu tromper les hommes, à moins qu'il ne sache rien du monde qu'il a créé. Par l'exégèse, l'histoire montre comment se sont constituées peu à peu d'éléments divers, de traditions juxtaposées, parfois incohérentes, les Ecritures soi-disant révélées, comment elles présentent, par leurs incertitudes, par leurs contradictions, par le progrès des idées, par ce qu'elles ont d'absurde et par ce qu'elles ont d'admirable, tous les caractères des œuvres humaines. La géologie contraint le théologien à torturer le récit de la Genèse pour lui faire dire tout le contraire de ce qu'il dit, et à compliquer la puérité du récit par le comique d'un commentaire qui fait du langage de Dieu un incompréhensible rébus. La Science affranchit ainsi l'esprit des dogmes, en le portant au-delà du point où ils pouvaient avoir un sens pour lui. Les savants qui restent catholiques n'acceptent le dogme qu'à la condition de n'y point penser. Aucun biologiste, que je sache, n'explique l'origine de la femme par l'extraction et la métamorphose de la côte d'Adam. On insiste sur l'utilité individuelle et sociale de la religion, on ne se pose pas le problème de sa vérité. On accepte tout en bloc pour ne rien examiner, on ne maintient la croyance que par une inattention volontaire à son objet. La Libre Pensée est essentiellement la conviction que les hommes ne sont pas condamnés à fonder la morale et la société sur des mensonges nécessaires et inavoués.

Plus encore que par telle ou telle théorie particulière en désaccord avec telle ou telle assertion des livres saints, la

Science détruit le dogme par sa seule existence, par l'empire qu'elle exerce sur les esprits, par les habitudes qu'elle leur donne. Elle change, avec notre conception générale des choses, notre idée de la vérité et de la méthode qui permet de l'atteindre. Elle construit un univers auquel ne s'adaptent plus des croyances dont la tradition seule explique la survivance. Elle multiplie les mondes et elle universalise le règne de la loi ; elle substitue aux volontés arbitraires de la divinité l'enchaînement régulier des phénomènes ; elle relie à la série des effets et des causes, elle explique ou elle prévoit l'orage, la foudre, la pluie, la tempête, les faits complexes, incertains, que les hommes ne croyaient pouvoir modifier que par la prière ; elle fait du miracle, de l'exception à l'ordre, non une preuve de sagesse et de puissance, mais un jeu d'enfant qui rapetisse, humilie son auteur. Comme l'univers, elle transforme l'esprit qui le pense, elle le grandit à la mesure de son objet, elle lui donne des exigences nouvelles, le sens de la loi, la notion du possible et du nécessaire. Elle dissipe les fantômes créés par l'attente et par la peur ; elle ruine la superstition dans son principe, en guérissant l'homme du vertige mental qui fait sortir l'accident du hasard. Elle modifie les bases de la croyance et les modes de la preuve ; elle rejette toute autorité qui refuse de se justifier devant la raison ; elle est libre discussion et libre examen ; elle exige que les idées se montrent réalisées dans les faits, elle subordonne l'hypothèse à l'expérience. Elle tend par là à affaiblir toute foi qui n'est que la décision de croire et l'art de supprimer le doute légitime. On ne fait pas le certain avec l'invraisemblable ou l'absurde par un simple coup d'état de la volonté. La vérité pour la Science se reconnaît à deux caractères : en apportant ses preuves, elle tend vers l'accord des esprits ; en permettant à l'homme de prévoir les phénomènes, elle lui confère un véritable empire sur la nature. Le dogme théologique, au contraire, s'impose et, dans les divers esprits, s'oppose ; le mode d'action qui lui répond est la magie. Le *credo quia absurdum* nous paraît la formule même de l'aliénation mentale ; la nécessité de trouver dans l'absurde une raison de croire, condamne la religion qu'elle prétend justifier.

On objecte que la Science même implique la croyance, qu'elle suppose l'adhésion spontanée à la valeur des principes qu'on

ne mettrait en doute qu'en arrêtant à son début le mouvement de la pensée. En l'avouant, nous ne voyons pas comment de cet aveu on ferait sortir l'obligation d'une croyance qu'imposerait une autorité étrangère à la pensée. La foi ne peut être, pour nous, que la foi de la raison en elle-même, portée au-delà des bornes qui sont assignées à la science positive. Elle n'est pas la soumission de la raison à un dogme qui la nie, elle est la pleine liberté, elle est l'audace de la raison qui, contre l'apparence, va droit devant elle et ne s'arrête qu'à ce qui lui paraît pleinement intelligible. Nous sommes tentés de faire une loi des choses de la loi de justice que nous voudrions voir régner dans la société des hommes. Parmi ceux mêmes qui veulent s'en tenir au fait, combien sont soutenus par l'idée plus ou moins obscure que la raison ne peut être définitivement vaincue, parce qu'il n'est pas bon qu'elle le soit. Telle est la foi toute rationnelle d'un Socrate qui, reconnaissant en sa propre conscience l'empire du bien sur la nature, universalise cette expérience et s'enhardit jusqu'à penser que la nature le suit, cherche ce qu'il a trouvé. Mais les principes de la Science sont justifiés parce qu'ils réussissent. Soustraite au contrôle des faits, la foi rationnelle qui pose un idéal que, dans la mesure où nous pouvons les constater, les faits le plus souvent démentent, est contradictoire à l'autorité, individuelle, libre par essence, et ne peut apporter un commencement de preuve que par les actions qu'elle suscite.

*
* *

L'Eglise ne s'est pas trompée sur les dangers que lui faisait courir la Science: elle a compris qu'en face d'elle se dressait une puissance rivale qui menaçait sa suprématie spirituelle, la grande Eglise de l'expérience et de la raison, dont la vérité est toujours révisable, toujours contrôlable, et elle a engagé contre elle une guerre qu'elle poursuit sournoisement, alors même qu'elle la désavoue. D'abord elle a tenté d'emporter la victoire de haute lutte. Par la persécution, appliquée avec une suffisante continuité, elle avait dans le passé réussi à assurer et à maintenir l'unité doctrinale. Elle traita la Science naissante comme une simple hérésie: devant les membres de la Sainte Inquisition, Galilée emprisonné, torturé peut-être, dut jurer que

la terre ne tournait pas. Mais la Science n'était pas une hérésie; elle n'opposait pas à un dogme proclamé orthodoxe un dogme tout aussi arbitraire. La terre continuait de tourner, et les arguments de Galilée de démontrer son mouvement à tous les hommes assez intelligents pour les comprendre.

Il était sage d'adopter une autre politique. Quand le catholicisme subit le rude assaut de la Réforme et de la Renaissance, un homme extraordinaire, le génial psychologue des *Exercices Spirituels*, l'impérieux législateur des *Constitutions*, organisa pour sa défense une milice redoutable, qu'anime encore l'esprit de son fondateur. Il veut des soldats qui accomplissent les ordres de leurs chefs sans les discuter : à tous les degrés de la hiérarchie l'obéissance passive. Par une discipline savante atrophiant la spontanéité et la réflexion, toute faculté d'initiative, il fait de l'obéissance mieux qu'une vertu, un besoin ; il opère l'homme de la volonté dans ce qu'elle a de personnel, sans toucher aux organes d'action qui laissent d'admirables instruments pour les fins collectives.

Ainsi formés pour agir sans remonter jamais au principe de leur action, esclaves volontaires, les Jésuites ne s'attardent pas aux chimères d'un François d'Assise, au rêve du bon royaume ; ils prennent le monde et les hommes comme ils sont, et ils se donnent une besogne positive, la conquête de la terre au profit de l'Église. Uniquement préoccupés d'imprimer à la politique générale une direction conforme aux intérêts de l'Église temporelle, ils n'ont que faire des humbles, des opprimés ; ils se tournent vers les puissants de ce monde.

Avec une perspicacité qu'il convient d'admirer, ils se proposent deux choses : prendre en mains l'éducation des classes supérieures, préparer dans l'enfant les maîtres dociles qui assurent leur domination ; garder leur ascendant sur les anciens élèves, riches et grands, princes et rois, par la direction de conscience. Ne pouvant supprimer les lettres et les sciences, prendre la charge de les enseigner était un coup de génie. Le problème était de concilier les avantages de l'instruction et les bienfaits de l'ignorance. Les Jésuites excellèrent dans l'art d'exténuer la Science et la Poésie, d'en faire je ne sais quoi de bénin, d'indifférent, de les ramener à des apparences, à des semblants qui amusent l'esprit, l'occupent et le détournent des

questions vitales où les principes mêmes sont mis en cause. A défaut de savants et de penseurs, ils eurent de beaux esprits. De la poésie, ils firent les vers latins, les poèmes sur les jardins, les tragédies de collège; de l'éloquence, les discours bien composés pour ne rien dire; de la science, une physique amusante ou une scolastique. Enseignée dans sa lettre, détachée de la méthode de libre examen qui sert à la découvrir, la vérité reste extérieure à l'esprit; elle le meuble, elle l'orne, elle s'y ajoute; mais, comme il ne la refait pas, elle ne devient point quelque chose de lui-même, une habitude, une force et un besoin. La Poésie n'est plus imagination, sentiment; elle est le rythme moins ce qui l'a créé, un jeu de combinaisons verbales. La Science n'est plus la réflexion, la curiosité, l'ambition de savoir; elle est un recueil de formules, de vérités toutes faites. On asservit le jugement à la mémoire, on l'habitue par là à ne s'exercer que sur des choses admises jusqu'auxquelles ne remonte pas la discussion. L'esprit devient un espace vide, neutre, qui ne se refuse à rien, où les données contraires se juxtaposent, et non une vie, une force active qui rapproche les idées, les confère, répugne aux contradictions qui la divisent contre elle-même, organise ses propres éléments par une perpétuelle invention. Quand elles ne deviennent pas sa propre substance, quand elles ne servent point à nourrir ses énergies, les choses apprises chargent la pensée, l'accablent, lui imposent une lassitude qui la dégoûte d'elle-même et de la liberté. Par la manière dont elle est enseignée, la Science sert ainsi à confirmer l'esprit de soumission, la foi dans l'autorité et le besoin de s'y soumettre. En piquant les ganglions nerveux de la chenille auprès de laquelle il dépose sa larve, le sphex lui prépare une proie vivante dans l'immobilité de la mort. Par un art inverse, le jésuite détruit la vie en gardant l'apparence, sépare la lettre de l'esprit, le mot de l'idée, le geste du sentiment.

On achève par la morale ce qu'on a commencé par la Science: l'asservissement des âmes. La morale ne relève pas de la conscience, elle n'est pas d'abord la ferme intention d'agir selon ce qu'on juge être le bien, de se soumettre aux grandes lois traditionnelles après les avoir réfléchies et librement acceptées; elle est un ensemble d'actes permis ou défendus, dont le discernement et la décision appartiennent au directeur de conscience.

Il faut avouer que Pascal a calomnié les Jésuites. Il semble croire qu'ils imaginent à plaisir les crimes qu'ils transforment en actes véniels par leur fameux probabilisme. Rendons à chacun ce qui lui est dû. La vérité est qu'ils n'ont fait que colliger les faits divers du confessionnal. Ouvrez les mémoires du temps, vous y trouverez, commis par les rois, par les grands, tous les grands, tous les crimes qu'ils énumèrent et qu'ils excusent : intrigues, calomnies, vols, meurtres, coups de poignards dans le dos, duels transformés en guet-apens. Leur casuistique n'est pas seulement un moyen d'atrophier la conscience individuelle, de tuer le libre examen, de substituer ici encore la lettre à l'esprit, l'apparence à la vie ; elle est une réclame destinée à attirer au confessionnal du jésuite la clientèle de ceux qui mènent le monde. Louis XIV n'avait que faire d'un confesseur janséniste.

* * *

Après la Révolution s'ouvre une ère nouvelle. Le peuple entre en scène ; par les extensions successives du droit de suffrage, de plus en plus il intervient dans la direction des affaires. Les Jésuites n'aiment pas la foule, et ils n'en sont point aimés. Ils gardent la tâche qu'ils se sont d'abord assignée : l'éducation et la direction des classes dirigeantes ; ils s'adaptent simplement aux conditions nouvelles du milieu social, ils remplissent de leurs élèves l'armée, la marine, la magistrature, toutes les fonctions qui donnent le pouvoir réel. Ils restent une congrégation aristocratique et décente. Ils matérialisent le culte, mais avec une certaine discrétion ; ils mêlent à la dévotion facile une sensualité qui, par le décor et les parfums, assoupit les passions en leur donnant une sorte de satisfaction spiritualisée ; mais ils craignent le ridicule, ils n'aiment pas le bruit, ils évitent d'insister sur la folie de la croix. Comme jadis ils avaient imaginé un christianisme chinois, auquel il ne manquait que la Passion du Christ, ils s'accommoderaient volontiers d'un christianisme capitaliste et bourgeois.

L'Église s'attaque au peuple par d'autres moyens. A la Science, elle n'oppose plus un art de la transmettre qui en atténue le venin ; hardiment elle offre à la foule l'ignorance, la superstition, le miracle, tout ce qui nie la Science, et tout ce que la Science nie. A l'effort de la démocratie pour se constituer

dans la raison, elle répond par une démagogie religieuse qui réveille et flatte les instincts de l'homme primitif. Elle lance au combat des troupes nouvelles, les moines ligueurs qui connaissent la puissance de la presse et s'en servent, qui ne craignent ni le bruit, ni la violence, qui parlent au peuple son langage et savent toute la confiance qu'on peut encore mettre dans la crédulité des hommes. Le *Syllabus* condamne et réproouve tous les principes sur lesquels repose la Société moderne. La raison devient plus exigeante, elle réclame le droit au libre examen ; l'Eglise lui impose de nouveaux sacrifices, la violence, multiplie les croyances obligatoires, ajoute aux dogmes anciens des dogmes inédits, promulgue l'infailibilité du pape, érige en article de foi l'Immaculée-Conception, qui fait de la Vierge une déesse par un véritable attentat à la belle légende, sortie du cœur et de la fantaisie des hommes, qui la faisait toute proche de la femme. Pour achever la raison, l'Eglise offre à la foule la séduction d'une religion abaissée au niveau de ses plus bas instincts, d'une religion matérielle qui non seulement s'adresse aux sens, mais agit sur les nerfs, réduit l'émotion à un ébranlement organique. Elle traduit les dogmes en un langage de grossières métaphores ; la Passion devient le Précieux Sang, le Sacré Cœur, un viscère percé de coups, dégouttant de larmes sanglantes. Elle dédaigne le symbolisme spirituel, les généralisations qui du dogme dégagent le fait humain, universel, tout ce qui est un appel encore à la raison ; elle ramène le dogme à des images, elle le fait entrer dans l'esprit par les yeux.

Sous la couche artificielle encore de la culture scientifique, elle va jusqu'aux instincts profonds, enracinés par des siècles d'ignorance et d'angoisse, jusqu'au fétichisme ancestral ; demain elle adorera le bœuf et l'âne de l'étable. Elle relève de toutes parts ces superstitions que déjà Joseph de Maistre appelait les ouvrages avancés et les remparts de la religion. Elle échappe au ridicule par son audace à le braver. Elle a tout un panthéon païen de saints qui approprient le miracle aux circonstances les plus humbles de la vie : un saint Antoine de Padoue, avec lequel on entre en correspondance et qui, pour une redevance modique, retrouve les clefs et les cœurs perdus, garantit aux petits commerçants d'honnêtes bénéfices ; d'autres, dont la spécialité est d'assurer le succès dans les examens aux jeunes

crétins de la bourgeoisie. Elle fait descendre la Vierge du ciel, sous des formes vraiment inattendues, à Lourdes, à la Salette ; elle fait jaillir des sources magiques, elle organise dans ces lieux sacrés des processions féeriques où, par la contagion des cris répétés, des gestes fous, l'hystérie s'exalte jusqu'au miracle.

Par l'ivresse de ces kermesses religieuses, elle menace d'abaisser notre peuple au délire de Bénarès. C'est ainsi qu'à la Science l'Eglise oppose hardiment son contraire, la sorcellerie, la magie, le miracle, et qu'elle cherche la perpétuité de sa puissance dans la satisfaction des antiques instincts qui survivront longtemps par cela seul qu'ils ont longtemps vécu.

*
* *

Allons nous conclure que ces faits seuls prouvent, en vertu de la loi providentielle de l'Evolution, que l'Eglise catholique franchit sa dernière étape ? Après l'âge héroïque, où de la confusion des hérésies elle dégage ses dogmes, où elle transmet aux Barbares et sauve la tradition de la culture antique ; après le moyen-âge, après ce grand XIII^e siècle où elle est savante, artiste, où elle vit une vie pleinement humaine, sa décadence commence. Au XVII^e siècle, elle n'invente plus, elle reste érudite, éloquente, habile et forte ; de nos jours, elle lutte vainement pour maintenir une suprématie qu'elle perd ; elle tombe à des expédients qui témoignent de sa décadence ; elle n'est plus qu'un reste du passé, qu'une digue impuissante que le grand courant de la Science emportera. J'en ai l'espérance, mais ne nous payons pas de mots : « la force des choses, la puissance des idées, l'irrésistible ascendant de la vérité, autant de formules magiques qui dispensent de tout effort ». (C. RENOUVIER.) Une religion qui s'abaisse, qui du sentiment religieux dans ce qu'il a d'élevé, descend à la superstition et à la magie, ne perd son empire sur les âmes que dans l'hypothèse où celles-ci s'élèvent au-dessus de son niveau.

L'histoire nous présente des faits de régression : il ne suffit pas de désirer le progrès, de l'appeler ; il faut le vouloir et le faire. Le Bouddhisme, dans l'esprit de son fondateur, était une haute philosophie morale, qui devait simplifier les rites, tempérer l'ascétisme des Brahmanes ; il n'est devenu la religion de millions d'hommes qu'en se compliquant des légendes les plus

absurdes, des superstitions les plus basses, jusqu'à aggraver la manie religieuse de l'Inde. Le fétichisme naît et renaît de la déraison des hommes; le prêtre l'exploite, il ne le crée pas. L'Église, en se faisant démagogique, en prenant le contre-pied de la Science, n'aura mal calculé que si le peuple monte vers la raison. A ne tenir compte que des lois de la nature, je ne vois rien d'impossible à ce qu'une foule abrutie par l'alcool s'enlise et, après des sursauts de colère, se résigne enfin à l'asservissement par le capital et par le dogme. La tentation est grande quand on n'a pas le courage ou la force de faire sa besogne, d'attendre qu'elle se fasse toute seule : là est l'origine de la foi au miracle et de toute superstition. La Libre Pensée ne peut attendre son triomphe que de l'éducation rationnelle du peuple, de l'éducation tout à la fois de son intelligence et de sa volonté.

Quand elle n'est point un déplacement instable de la passion religieuse, la Libre Pensée est énergique. Elle ne doit pas rester critique et négative. Sans attenter à la liberté des consciences, en respectant le droit à l'hypothèse, le droit à l'erreur, en laissant le champ libre à toutes les spéculations, elle trouve son seul dogme dans le respect et dans la dignité de la raison. Sa vraie propagande est la diffusion de l'instruction. Faisons que le peuple ne consente pas à l'ignorance, qu'il ne se refuse pas, par paresse, par inertie, par l'écrasement d'un labeur impitoyable, au devoir de s'instruire, que par là il déjoue les calculs de l'Eglise; rendons la superstition impossible en donnant à tous le sens de la loi naturelle, en substituant à l'attente des paradis la loi du travail, à la magie cléricale l'action de l'homme appuyée sur la Science, et en posant pour fin à cette action efficace la pleine réalisation de la Justice sur la terre.

GABRIEL SÉAILLES
Professeur à la Sorbonne

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

CONDAMNÉE PAR

LA SCIENCE DES RELIGIONS

Faire ressortir, par un bref exposé des résultats obtenus au cours du XIX^e siècle dans la branche nouvelle des études historiques dénommée « l'Histoire des Religions », l'incompatibilité foncière, totale, irrémédiable, de l'étude méthodique et rationnelle des croyances ou pratiques des différents cultes avec la profession de n'importe lequel d'entre eux, mais tout particulièrement des croyances chrétiennes et de l'organisation catholique romaine, tel est l'objet de cette étude.

Sans polémique, en dehors de toute discussion, on fera voir que l'homme instruit, soucieux de connaissances historiques de bon aloi, doit s'incliner devant des faits, textes et documents d'un caractère authentique.

Si le tableau exact et scrupuleusement tracé des connaissances humaines en matière de cosmogonie, de géologie, de sciences physiques, chimiques et naturelles, implique et entraîne la faillite de la foi, il nous semble que la démonstration sera plus directe encore, et plus frappante, quand on prendra la peine de comparer entre elles les différentes religions dans leurs doctrines et dans leurs rites, dans leurs origines et aux différents moments de leur évolution.

Les échappatoires qu'on propose pour se dérober aux conséquences logiques de la conception moderne de l'univers seront hors de mise, en présence de faits de détail placés dans la crue lumière de la critique littéraire et historique.

I

A quelques pas de l'enceinte où nous siégeons comme Congrès international de la Libre Pensée, s'élève un palais magnifique,

où s'abritent d'incalculables richesses de l'art de plusieurs siècles. Mais ce que le palais du Vatican offre de plus extraordinaire, c'est la présence d'un homme, ou plutôt d'une série d'hommes désignés successivement par les suffrages d'un collège électoral spécial, lesquels se donnent pour les agents attitrés, directement commissionnés, de la Puissance créatrice et ordonnatrice du monde et, plus particulièrement, pour les successeurs autorisés d'un évêque, premier en date, l'apôtre Pierre, que Jésus de Nazareth, dit « le Christ », fils de Dieu, incarné pour accomplir la rédemption du genre humain, a désigné comme son vicaire, comme la tige d'une lignée de pontifes, dépositaires des plus hauts pouvoirs surnaturels. Le détenteur présent de ces prétendus pouvoirs est le pape Pie X, précédemment cardinal archevêque de Venise.

Si nous laissons de côté les thèses, fort suspectes, de pure métaphysique, qui servent de base aux prétentions de la papauté, nous nous trouvons en présence d'une assertion d'un caractère historique, d'une proposition de fait : la désignation de l'apôtre Pierre par Jésus, dit « le Christ », avec un cortège d'éléments prophétiques et miraculeux qui lui servent de sanction.

Ainsi le pape actuel Sarto, dénommé Pie X, se donne comme le représentant officiel de la divinité, en vertu d'une indication qui aurait eu pour théâtre la Palestine, il y a quelque 1900 ans. Devant cette autorité il prétend que tous s'inclinent, sous peine des châtiments d'ordre spirituel ou temporel dont il dispose.

* * *

La première chose à remarquer ici, c'est que de pareilles prétentions ne sont point particulières au Catholicisme romain. Cette religion n'est pas la seule à se proclamer le canal exclusif des grâces et des révélations divines. Tout au contraire, il ne se rencontre pas dans l'histoire de la civilisation humaine, de culte quelque peu développé qui n'affirme avoir été mis en possession de la vérité et être seul capable d'assurer le salut de ses fidèles par un ensemble de révélations, par des désignations autorisées.

Pie X se proclame le vicaire de Dieu, commandant nominativement à 225 millions de catholiques, chiffre qui n'atteint pas le

sixième de la population totale de la terre, et qui serait singulièrement réduit si l'on en déduisait les non-pratiquants.

Mais à sa déclaration hautaine : « Hors de l'Eglise, point de salut ! » les diverses sectes, issues du mouvement de la Réforme protestante du XVI^e siècle, opposent leurs confessions de foi, non moins intransigeantes : « Hors de la Bible, comprise selon notre confession de foi particulière, — confession de la Rochelle, d'Augsbourg, etc. — point de connaissance assurée des volontés divines, point de rédemption certaine. » Elles sont là dix ou douze, dont les rivalités et les âpres discussions remplissent des chapitres entiers de l'histoire d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande. Les protestants de différente dénomination sont au nombre de 160 millions environ, chiffre qui appelle à son tour de sérieuses réserves. On évalue les adhérents des Eglises grecque-orthodoxe et orientale à 115 millions.

On sait que le livre inspiré, que les diverses communions chrétiennes tiennent pour le recueil des révélations divines, — tout au moins sa première partie, la plus considérable, — est un legs de la Synagogue juive, le Christianisme étant, au point de vue de l'évolution des idées, une réforme de la religion d'Israël. Le Judaïsme, fort d'une pratique de vingt et quelques siècles, tient les Eglises chrétiennes pour des rejetons bâtards; la société issue tant de l'empire gréco-romain que des invasions barbares, n'a accepté la loi de Moïse que sous une forme sensiblement altérée. Le nombre restreint des tenants actuels du Judaïsme (de cinq à sept millions) ne doit pas nous faire oublier que le Christianisme est issu directement de la Torah et des Prophètes.

Le Judaïsme est en droit de revendiquer encore une autre paternité, celle de l'Islam ou religion de Mohammed, avec 200 millions environ de fidèles.

Le Catholicisme romain, avec ses insupportables prétentions à l'hégémonie, n'est en somme qu'une des communautés issues de la religion d'Israël. Il n'atteint point la moitié des 500 millions de chrétiens de diverses dénominations, pas le tiers des 700 millions qu'on obtient en tenant compte des Juifs et des Musulmans.

Ne perdons point de vue que le Judaïsme, le Christianisme (plus exactement, les Christianismes), et le culte de Mohammed,

ont pour base commune des révélations dont aurait été honorée la famille d'Abraham. Infirmer cette prétention, c'est les entraîner toutes, et leurs nombreuses divisions, dans une même ruine.

*
* *

Le trait caractéristique de ce groupe de religions, c'est son exclusivisme, dont l'aboutissement direct et logique est la persécution religieuse. Qui dit Bible, qui dit Evangile, qui dit Coran, dit fanatisme. Le prurit d'orthodoxie doctrinale, de correction dogmatique, est poussé si loin que, malgré l'adoucissement général des mœurs qui répugnent de plus en plus aux délits d'opinion, les faits de persécution religieuse continuent d'être très fréquents. Au lendemain de la reconnaissance publique péniblement obtenue, Luthériens et Calvinistes n'eurent rien de plus pressé que de se déchirer entre eux, en même temps qu'ils exerçaient sur leurs propres adhérents la surveillance la plus offensante; en 1872, si l'Etat n'avait refusé de sanctionner les décisions d'un Synode général des Eglises réformées de France, la majorité dite orthodoxe expulsait le tiers de ses coreligionnaires, constituant la fraction dite libérale, celle qui manifestait quelque désir de tenir compte de l'état général des sciences. Au souvenir, vivant encore, des odieuses persécutions subies sous Louis XIV et Louis XV, l'Eglise réformée brûlait de substituer le spectacle des procès en hérésie.

J'ai choisi à dessein des exemples tirés du protestantisme; pour faire comprendre que le souci de l'épuration doctrinale est resté vivace jusque dans les cercles les moins hostiles au progrès des idées. La Bible n'avait-elle pas formulé, en des définitions implacables, l'obligation de rester fidèle à la loi traditionnelle, sous peine des plus effroyables châtimens? Le *Deutéronome* développe le système de la recherche méthodique de l'hérésie, et pose les bases de l'« inquisition » des doctrines suspectes. Le livre de *Josué*, après les *Nombres*, avec les *Rois* et les *Chroniques*, nous fait assister à l'extermination des peuples, dont les cultes perfides attireraient Israël aux pieds des idoles. Le renégat, l'apostat, le missionnaire des religions étrangères, sont les pires ennemis d'Israël, parce qu'ils sont les adversaires de son dieu-patron, de Yahvéh. Une alliance, même strictement limitée aux intérêts de l'ordre politique, avec l'étranger, est un

acte de trahison, de défection, justiciable de la peine suprême. Voilà ce que proclame la Bible juive. Voilà ce que le Nouveau Testament et le Coran développent à leur tour : propagande missionnaire au dehors, répression de tout écart doctrinal au dedans, double face de l'exclusivisme.

* * *

Plusieurs siècles avant que la religion juive ne connût cette singulière fortune de conquérir le monde occidental sous l'étiquette du messianisme, l'Hindoustan présentait, sous les noms de Brahmanisme et de Jaïnisme, des types religieux caractérisés par un rigoureux système de classes ou castes sociales, et une conception pessimiste de la destinée humaine : pour échapper à la menace des peines attachées à une série de transformations de l'individu — métempsychose — le Brahmanisme, tout spécialement, a multiplié les mortifications et les expiations. Actuellement l'ensemble des communautés dérivées des anciens types, et volontiers désignées sous le nom global d'Hindouisme, compte 150 millions d'adhérents dans l'Inde proprement dite et en Indo-Chine.

Le Bouddhisme est la réforme religieuse rattachée au prince Çakya-Mouni, dit le Buddha, l'inspiré (V^e siècle avant notre ère). Par la contemplation, par l'anéantissement du désir, l'homme détruit en lui la source de la souffrance; il parvient ainsi au Nirvana, c'est-à-dire à l'ataraxie morale et intellectuelle. C'est l'école contemplative et mystique opposée à la méthode des macérations et des mortifications.

Refoulé par des mesures systématiques, le Bouddhisme, après un brillant essor, se vit expulser de l'Inde proprement dite. Il conserva l'île de Ceylan (bouddhisme méridional) et s'installa fortement au Thibet, où se développa d'une façon extraordinaire l'organisation conventuelle, les lamaseries (bouddhisme septentrional). Mais, et tout spécialement, la réforme provoquée par Çakya Mouni triomphait en Chine, où elle s'associe, dans un syncrétisme assez confus, à la religion de Confucius (Koung-fou-tsée), qui est une morale appuyée sur quelques propositions métaphysiques et dont la pratique s'unit, sans répugnance, à la préoccupation, seule vraiment vivante en ces régions, du culte des morts, des honneurs à rendre aux ancêtres. Les Boud-

dhistes-Confucistes atteignent le plus gros chiffre religieux du temps présent, 550 millions environ, en y faisant rentrer des types moins importants, notamment le Sintoïsme du Japon. L'ensemble des religions du type Inde-Chine-Extrême Orient comporterait, autant qu'on peut évaluer une matière de cet ordre, 700 millions de fidèles, ce qui fait la contre-partie des 700 millions du type dit sémitique (juifs, chrétiens, musulmans).

Ajoutons à ces chiffres cent millions de payens, c'est-à-dire d'adhérents des formes primitives de la religion, dont les représentants se trouvent dans l'Asie du Nord, dans l'Afrique centrale, en Australasie : fétichistes, animistes, naturistes, — nous aurons déterminé les lignes principales de la statistique religieuse contemporaine.

II

Ce tableau serait incomplet, par conséquent inexact, si nous ne tenions pas compte de types religieux aujourd'hui disparus, mais qui occupent une place considérable dans l'évolution des sociétés. L'Égypte ancienne (de 5000 avant J.-C. environ, jusqu'aux premiers siècles de notre ère) présente un polythéisme touffu, encombré, où l'attention est tout d'abord retenue par la magnificence des temples et des tombeaux. Les théologiens de l'empire du Nil surent proposer de savants groupements, destinés à introduire une hiérarchie rigoureuse entre des figures divines, propres à telle ville, à telle province, essentiellement étrangères les unes aux autres : le système de la vie future, de la survivance de l'individu et de ce que comporte sa destinée ultérieure, est l'objet d'une attention particulière.

L'Assyrie-Chaldée nous offre, à son tour, un essai d'organisation théologique, où une très grande place est faite à l'action des planètes et aux procédés de la magie. Dans certains cas (Syrie, Phénicie), on saisit la dualité foncière de deux principes associés, Baal et Astarté, le soleil et la lune, l'élément mâle et l'élément féminin.

Mais, parmi les formes religieuses disparues, aucune ne saurait nous intéresser autant que le système réalisé en Grèce, en Italie, dans l'empire gréco-romain. Parti des manifestations les plus grossières, les plus rudimentaires, de l'adoration des pierres, des sources, des arbres, le culte se développe, en Grèce et

en Italie, selon deux séries parallèles, où éclate le génie divers des civilisations. Là aussi le culte des Mânes, du foyer, conserve son importance, en même temps que les grandes physiologies divines s'accusent : Zeus, Athéna, Apollon en Grèce, Jupiter, Junon, Minerve, Vénus à Rome. Nous assistons surtout à la création d'une religion nationale d'un caractère singulièrement libéral. Tandis que, au sein de tous les peuples qui ont atteint à un certain degré d'unité politique, le culte devient *national*, tourné dans le sens de l'intérêt du groupe, mais, en même temps et d'une façon qu'on pourrait dire fatale, hostile aux cultes des peuples voisins, qui se confondent avec leurs ambitions politiques, la religion romaine s'élargit au fur et à mesure de l'extension des frontières de l'empire. C'est la religion de l'empire (ou de l'empereur, chef de l'ensemble) ouvrant les temples de Rome, la capitale, aux divinités des nations vaincues, conquises, annexées, incorporées, divinités sous les noms, les formes et les légendes desquelles elle met une extrême bonne volonté à reconnaître ses propres figures divines.

* * *

Une comparaison se présente ici : la religion juive et la religion romaine (au sens étroit du mot : Rome et l'Italie centrale) sont des cultes nationaux, mais ouvrent leurs portes à l'étranger ; seulement le Judaïsme (et son rejeton, le Christianisme) veut qu'avant de bénéficier de la protection de Yahvéh, seigneur de la terre et des cieux, on ait renié et piétiné les dieux de son enfance, vaines idoles, ordures, excréments (c'est le langage de la Bible) ; la religion romaine fait voir, au contraire, que le patron de l'empire, Jupiter Optimus Maximus, n'est pas autre que le dieu, mal défini, incomplètement connu, que révéraient les Gaulois ou les Germains ou les Syriens ou les Égyptiens, sous des noms divers et en restreignant à tort son pouvoir à une étroite circonscription. L'avantage est du côté de Rome.

L'étude comparée des religions nous engage, en effet, à admettre que le syncrétisme des cultes gréco-romains, dominé par la figure du dieu-patron de l'empire, Jupiter, incarné lui-même en quelque mesure dans la personne du César, pouvait se concilier avec le développement général de la philosophie et des sciences, au lieu que, entre le libre travail de la raison et

l'affirmation chrétienne, il y a incompatibilité foncière. D'où la nécessité d'une lutte qui réduira à l'impuissance les Eglises qui ont divinisé le prophète juif, Jésus de Nazareth, et entre toutes ces Eglises, la plus néfaste : le Catholicisme romain.

Des religions que nous avons énumérées — et quelles lacunes dans notre exposé ! car, pas un mot sur cette religion de l'ancienne Perse, rattachée au nom de Zoroastre et dont l'influence sur le Judaïsme, par conséquent sur le Christianisme, ne semble pas pouvoir être révoquée en doute — il n'en est pas une dont on puisse dire qu'elle ait répudié l'exclusivisme. La religion étant, par définition, l'ensemble des croyances et des pratiques par lesquelles on se concilie la faveur des puissances surnaturelles, desquelles dépend le sort de l'homme, porter atteinte à ces croyances, violer ces rites, c'est s'exposer au courroux céleste, c'est entraîner ses concitoyens dans une commune ruine. Lisez dans la Bible les pages significatives où le crime d'un seul met en péril la nation, où les expiations les plus sanglantes suffisent à peine à apaiser la fureur du dieu-patron, provoquée par l'apostasie d'un imprudent ou d'un misérable ! Donc, même à Athènes, on fera périr un Socrate, qui a compromis la sécurité de ses compatriotes par des discours irrévérrencieux. Calvin, brûlant Servet, déclarait qu'il combattait pour « l'honneur de Dieu ».

Fermer la bouche à l'impie, réparer l'insulte aux dieux par des propitiations solennelles, c'est sauver la nation, c'est un acte de salut public, *auto da fe*.

III

L'Histoire des Religions n'a pas eu seulement le rare mérite de reconstituer tous les cultes du présent et du passé dignes d'être gardés dans la mémoire des hommes : elle a jeté une vive lumière sur les origines et les commencements de l'« acte religieux ».

Cet « acte religieux » est, tout d'abord, personnel et local. Tel homme a cru discerner la présence d'une vertu surnaturelle dans un rocher à forme bizarre, dans le bruissement du feuillage d'un arbre isolé, dans le murmure d'une source. Il y voit le siège d'un génie, d'un *démon* au sens du mot grec : la religion

primitive a été définie, selon la proposition que nous en avons faite, un *polydémonisme localisé* : des sanctuaires où résident des Vertus.

Plus tard, le progrès de la civilisation met à part certains lieux de culte, ce qui revient à dire certains dieux. Il y aura dans un clan, dans une tribu, dans une nation, un sanctuaire central, auquel le dieu-patron a attaché ses grâces par des apparitions et manifestations. Malgré la place donnée au dogme chrétien, la vieille croyance subsiste chez nous sans atteinte : culte du Sacré-Cœur, sanctuaires de Notre-Dame-de-Lourdes, de Notre-Dame-de-Lorette.

Parcourez tous les lieux de culte, depuis les repoussantes idoles du Dahomey ou des populations arriérées de la Sibérie, jusqu'aux somptueux autels des cathédrales catholiques, vous y verrez la même manifestation : dans un sentiment qui est d'abord celui de la crainte, puis d'une confiance tempérée par l'aléa inévitable de l'exaucement de la requête adressée, le fidèle adore, prie, sacrifie, se lie par des vœux, tente de fléchir la divinité par l'obstination ou au moyen de formules qui triomphent de son indifférence. Le culte, qu'il s'agisse du fétichiste stupide ou du catholique, élève des écoles d'enseignement supérieur, est toujours et partout le même.

Toujours et partout, le fétichiste comme le catholique, en passant par la gamme des intermédiaires, affirme être en possession du procédé efficace de requête, en même temps qu'il est convaincu du pouvoir illimité de la Vertu invoquée.

Partout et toujours le fidèle *sait* que son dieu l'entend, que mainte de ses prières a été exaucée. Dans cette conviction, il envisage avec dédain les cultes professés par autrui. Il faut des circonstances exceptionnelles pour l'engager à passer d'une religion à une autre : celle de son enfance, forte des empreintes du premier âge, ne sera abandonnée que par des esprits inquiets, qui sont le petit nombre.

Seules les religions qui se présentent avec le prestige d'une civilisation supérieure, avec des rites de rédemption et de propitiation frappant l'imagination, avec l'attrait du mystère et des affiliations secrètes, avec une doctrine simple, accessible à certaines mentalités ethniques, seules ces religions — souvent appuyées par la force, qui, elle aussi, est une preuve, puisque

le dieu-patron de telle nation n'a pas su défendre et protéger ses adeptes — seules, dis-je, quelques religions ont déterminé des tempêtes brusques dans la régularité des actions et réactions qui se succèdent au ciel des pratiques et croyances d'ordre cultuel. C'est le Christianisme et le Mithraïsme s'offrant audacieusement à une société sceptique et lassée; c'est le gouvernement des empereurs chrétiens, imposant la foi nouvelle aux résistances des derniers païens et l'introduisant chez les barbares avec ses légions. C'est l'Islam, mieux approprié que le dogme trinitaire au sobre génie de l'oriental, arrachant brusquement aux Eglises chrétiennes d'Orient l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord. C'est le Catholicisme imposé aux populations de l'Amérique. En revanche, quel lamentable échec de la propagande chrétienne auprès des Juifs et des Musulmans, en Chine et aux Indes, malgré les millions dépensés, malgré la pression de l'Europe!

Qu'est-ce que le fidèle demande à la divinité? Que va-t-il chercher dans ces lieux sacrés, dépôts de pouvoirs surnaturels? Ce n'est point assurément de le traiter comme n'importe quel autre : non, il postule une *faveur*, une mesure exceptionnelle, qui rendra sa situation meilleure qu'elle n'est, supérieure à ce que la ferait le jeu des forces naturelles. On l'a dit bien souvent, et l'on ne peut que le répéter, ne gagnant rien à modifier une formule qui exprime ce qu'il faut dire : la divinité est un monarque redoutable, dont on veut s'assurer la protection spéciale. Pour celui qui lui est recommandé de bonne main, le dieu fera quelque chose d'exceptionnel. Après qu'on s'est rassuré sur les périls de la catastrophe prévue — l'enfer et ses tortures écartés par le sacrifice du fils de Dieu, la formule varie selon les religions — on aspire à être du groupe restreint de ceux sur qui s'épand la manne des faveurs divines.

Voilà un spectacle qui, après avoir fait naître la curiosité, finit par provoquer les révoltes de la conscience. Les sentiments de justice, les notions d'ordre et de loi sont douloureusement atteints par les thèses d'exclusivisme, volontiers inquisitorial et persécuteur, et de favoritisme, imité de celui des cours, que nous avons dû dégager. Nous n'insisterons pas sur le caractère de pessimisme inquiet qui, dans le Christianisme et le Bouddhisme notamment, aboutit à la condamnation de l'activité

normale de l'homme et met à part une catégorie d'ascètes — les réguliers, ceux qui, dans le Catholicisme, par exemple, se soumettent à la triple « règle » de l'obéissance, de la chasteté et de la pauvreté, les seuls fidèles conformant leur vie aux strictes exigences de la volonté divine.

IV

Nous avons, pour terminer cette étude sommaire, à faire valoir une considération plus grave encore.

Nous appuyant sur les résultats généraux de la science comparée des religions, nous avons fait ressortir l'identité de l'acte religieux dans la très grande variété de ses aspects. Partout et depuis soixante siècles (période historique), les fidèles ont afflué et affluent dans des sanctuaires désignés par une divinité, et ils en reviennent en proclamant que le dieu a exaucé tout ou partie de leurs prières, qu'il a modifié en leur faveur la loi qui règle le cours des choses naturelles, par exemple guéri un malade désespéré.

Ou bien ils ont tous raison, ou bien ils se trompent tous également. La seconde thèse est la seule admissible : 1^o parce que nous n'avons jamais pu obtenir des ministres d'une religion la preuve de faveurs spéciales attachées, par suite d'une apparition ou manifestation divine quelconque, à un sanctuaire sis en tel endroit ; 2^o parce que nous n'avons pas pu davantage obtenir d'un clergé quelconque la preuve d'une guérison ou d'un miracle, obtenu par les rites pratiqués dans les sanctuaires en question.

Plaçons-nous maintenant en face du Catholicisme romain et demandons-lui la justification de ses assertions, en les confrontant avec les résultats obtenus par la critique littéraire et historique de la Bible, par l'exégèse des livres dits sacrés.

Le Catholicisme romain se targue d'une succession épiscopale qui a assuré sur le siège de Rome la transmission régulière des pouvoirs conférés par Jésus, dit le Christ, à l'un de ses disciples, Pierre, dit le Prince des apôtres. La science du xvr^e siècle, déjà, a fait bonne justice de cette assertion en révoquant en doute la présence de l'apôtre Pierre à Rome et, d'une façon plus générale, en établissant le caractère apocryphe, frauduleux, de l'en-

semble des documents sur lesquels se fondent les prétentions papales (fausses décrétales, donations). Les théologiens qui soutiennent encore la venue à Rome de l'apôtre Pierre comme évêque de la première communauté chrétienne doivent avouer, s'ils sont probes, que c'est là une assertion purement dogmatique, un postulat de la foi catholique romaine.

Donc, remontons aux origines du Christianisme : « la personne de Jésus de Nazareth, le Christ ou Messie, nous dit-on, doit être tenue pour divine, pour le fils de Dieu, second membre d'une trinité comprenant trois êtres égaux, le Père, le Fils, le Saint-Esprit ; la preuve de cette qualité est fournie, d'une part, par des miracles accomplis par le Christ ou sur sa personne ; de l'autre, par les prophéties qu'on lit aux livres sacrés du Judaïsme ».

Autant de mots, autant de confusions grossières. Le Nouveau-Testament, dans les hésitations d'une doctrine encore mal établie, ignore la Trinité selon les symboles de Nicée et d'Athanase, et voit dans Jésus, tantôt un homme accrédité par la divinité comme Messie ou Sauveur, tantôt un être divin, une sorte d'ange, en quelques endroits la Sagesse ou Raison divine, assistante de Dieu dans l'œuvre créatrice, volontairement abaissé au rôle d'homme — plutôt à l'apparence qu'à la réalité de la condition humaine — pour s'offrir en sacrifice rédempteur au lieu et place de l'humanité coupable et condamnée aux plus effroyables peines. Ce Jésus, le Christ ou Messie, doit revenir incessamment du ciel, où il a repris séance après une glorieuse résurrection, pour présider au jugement dernier et à la transformation du monde présent en un séjour de paix délicieux.

Le caractère exceptionnel, surnaturel, de Jésus dit le Christ, est affirmé principalement par les épîtres ou lettres de l'apôtre Paul, qui n'a jamais connu Jésus et n'a été converti à la foi nouvelle qu'à une date postérieure au supplice subi par le prétendu Messie, et par des Evangiles, recueils d'anecdotes merveilleuses, rédigés deux ou trois générations après la disparition de Jésus, sortes d'apologies incohérentes, semés d'invéraisemblances et d'impossibilités, et présentant entre eux les plus sensibles divergences. En somme, le Christianisme primitif, c'est le Judaïsme de la Bible (Ancien Testament), complété par l'assertion de la récente apparition du Messie, chef du royaume,

spirituel et matériel tout à la fois, qu'attendaient les Juifs après des siècles d'humiliation, et de son retour imminent pour l'achèvement de l'œuvre commencée.

Le Nouveau Testament n'étant que le couronnement de l'édifice constitué par l'Ancien, qu'on ne doit désormais, au point de vue chrétien, interpréter que comme « préparation » de l'économie nouvelle, vérifions les titres de la Bible hébraïque à la qualité de Révélation.

Quinze siècles avant l'ère chrétienne, Moïse a reçu sur le mont Sinaï le dépôt de la loi divine, de la Thorah, code imposé par la divinité au peuple d'Israël pour régler ses actes dans la terre précédemment promise à Abraham et qu'il va occuper par droit de conquête sacrée. Or, l'examen de la loi dite de Moïse a établi que les prescriptions du *Pentateuque* sont le produit d'une série de générations, qui ont modifié les règles applicables à la vie civile et aux cérémonies rituelles selon les événements. Ce n'est point un programme dressé à l'avance, c'est un résultat ou plutôt c'est une série d'essais assez désordonnés, où il est difficile de faire la part des exigences réelles et des vues de pure théorie. Tout cela ne vaut que pour nous renseigner, et d'une façon insuffisante, sur la législation adoptée par les jurisconsultes et théologiens du Judaïsme au V^e, IV^e, III^e siècles avant notre ère.

Les miracles constituent encore, avec les prophéties, l'argument décisif de l'apologétique chrétienne. Or, ceux que relatent les Evangiles et les Actes des Apôtres sont une réédition, un décalque, de ceux que rapporte la Bible juive. Quelle valeur donner à ces derniers, quand ils offrent les caractères de l'exagération la plus lourde, quand ils témoignent d'un esprit de vantardise puérile, quand le narrateur écrit à plusieurs siècles des événements ?

La prophétie est la marque spécifique de l'inspiration divine. Dieu seul connaît l'avenir ! Le dieu des chrétiens, s'entend ; car il n'est pas une religion qui n'ait multiplié les consultations divines, les oracles, les prévisions. Ici encore, comme dans le cas de l'exaucement des prières, des guérisons miraculeuses, toutes ont raison ou toutes ont tort. Les documents à l'appui n'émanant jamais de contemporains, n'étant pas confirmés par des témoins dignes de foi, la négative s'impose pour les prédic-

tions comme pour les guérisons, sauf en ce qui concerne les améliorations plus ou moins durables qu'explique une secousse nerveuse.

Où sont-elles ces prophéties, vantées par Bossuet ? Cyrus est nommé deux siècles à l'avance, désigné par son nom : quelle preuve vaudrait celle-là ? L'inconvénient est que le Deutéro-Isaïe est certainement postérieur à la restauration du Judaïsme, c'est-à-dire à l'époque de Cyrus ; l'auteur n'est même pas, selon une opinion trop facilement admise, contemporain du conquérant persan : il tenait la plume deux ou trois siècles plus tard, alors que les docteurs juifs rêvaient de propagande religieuse en terres de civilisation grecque.

C'est Jésus, c'est le Christ qu'ont, au travers de dix siècles, espéré et célébré les prophètes. Comparez les pages de la sortie d'Egypte, l'épopée d'Elie et d'Elisée aux miracles de l'Evangile ! En effet, les docteurs de la jeune Eglise chrétienne ont emprunté à l'Ancien Testament les traits sous lesquels ils voulaient présenter leur Maître. De là un incontestable rapprochement. Strauss a établi magistralement le procédé de composition des Evangiles, audacieuse mise en œuvre d'épisodes bien connus. *Vaticinium post eventum*.

Quand même on hésiterait à fixer la rédaction de l'Hexateuque et des livres historico-prophétiques dans la période postérieure à la Captivité, selon la thèse que nous avons personnellement défendue, aucun exégète n'ose prétendre qu'un seul de ces livres ne soit suspect de remaniements pour les temps du second temple. Cette constatation exclut la prétendue preuve par « miracles et prophéties ».

Le peuple d'Israël n'a point été l'objet d'une révélation céleste, pas plus qu'il n'est l'élu de la divinité créatrice du monde. Les livres composant la Bible nous exposent l'état des mœurs et des croyances juives au ^v^e-ⁱⁱⁱ^e siècles avant notre ère. (temps de la Restauration, du second temple). Ils sont le produit médité, à quelques égards remarquable, des juristes et de théologiens qui, forts des leçons du passé, ont enseigné à leurs concitoyens comment ils s'assureraient un meilleur avenir par l'observation scrupuleuse des commandements divins. Ils ont cru bien faire en abritant leur œuvre sous les grands noms du passé, Moïse, Samuel, Isaïe, Jérémie. L'artifice littéraire a

été percé à jour : tant pis pour qui l'ignore — ou feint de l'ignorer !

Le Judaïsme n'est pas, tant s'en faut, une religion ancienne. Il est né au ^v^e siècle avant notre ère, dans les cantons de la Syrie méridionale, dénommée la Judée, en des conditions analogues à l'Islam. Comme celui-ci, il a succédé à un polydémonisme assez primitif, comportant nombre de lieux de culte munis d'idoles et de diverses installations, dont le sens n'est pas clair. Yahvéh était très généralement adoré depuis le ^x^e siècle : de ce dieu-patron national, on fit le créateur ou l'ordonnateur du monde. Comme l'Islam, le Judaïsme repose sur quelques thèses très simples, mais il a su s'enrichir par l'admission d'éléments étrangers sans altérer son caractère original.

* * *

Il ne reste plus au Catholicisme romain, expulsé du domaine de la Science, que des issues sans portée sérieuse. La place faite au sentiment religieux chez tant de nations ne nous engage-t-elle pas à proclamer sa raison d'être ? Soit : ce que l'alchimie est à la chimie, l'astrologie à l'astronomie, nous accordons que tout *credo* l'est à l'étude scientifique des religions. Citez la prière exaucée, la guérison contrôlée. — Vous vous taisez et pour cause. L'objet du sentiment religieux échappe à la démonstration ; ses effets prétendus se dérobent à la vérification.

Retirez à la morale l'appui qu'elle trouve dans la religion, vous la compromettez. Des assertions fausses, sans base, n'ont jamais consolidé une doctrine de la conduite. Le Décalogue juif, encore enseigné par l'Eglise, invoque comme argument suprême l'élection suprême d'Israël, arraché à la servitude égyptienne : assertion doublement fautive. L'Eglise, d'autre part, s'est toujours montrée indulgente au mensonge. La vérité rationnelle est, sans hésitation, sacrifiée à la foi des symboles de Nicée et d'Athanase, et au *Syllabus*.

Nous donnons congé au magistère de saint Pierre en lui disant : « La science des religions, l'exégèse biblique confirment la condamnation déjà prononcée au nom du droit, de la philosophie et de la raison. En présence des résultats obtenus par l'examen des phénomènes d'ordre religieux, vous êtes

l'ignorance systématique. Par votre entêtement ne nous obligez pas à dire : « Vous êtes le mensonge avoué, sans excuse ». Sachez disparaître, sans attacher à votre fin l'outrageant souvenir de la mauvaise foi ».

MAURICE VERNES

*Directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes
à la Sorbonne*

Fédération Internationale de la Libre Pensée

STATUTS

TITRE PREMIER

Constitution, but, devoirs

ARTICLE PREMIER

Les Libre-Penseurs, réunis en Congrès international à Bruxelles, ont, à la date du 29 août 1880, fondé une fédération rationaliste du monde.

ARTICLE 2

Le but de cette fédération est :

1^o De faciliter la propagande des idées rationalistes par une entente entre tous ceux qui croient nécessaire d'affranchir l'Humanité des préjugés religieux et d'assurer la liberté de conscience;

2^o De créer des liens de solidarité entre les libre-penseurs.

ARTICLE 3

La Fédération institue un *Conseil Général*. Le siège de ce Conseil général sera désigné par chaque Congrès.

ARTICLE 4

Le Conseil général a pour mission d'activer la propagande en centralisant les moyens et en les mettant ensuite à la disposition des différentes sociétés affiliées. Il a aussi pour devoir d'établir entre les libre-penseurs de tous les pays des rapports d'amitié et de solidarité.

ARTICLE 5

Le Conseil général est formé de la réunion des *délégués* des diverses nations représentées au sein de la fédération, à raison de dix délégués par nation.

Les sociétés et à leur défaut les libre-penseurs de chaque nation, auront à s'entendre au sujet de la nomination de ces délégués.

Cette nomination devra être faite avant le premier janvier suivant chaque Congrès.

Le Conseil général aura le droit de s'adjoindre, avec voix consultative seulement, des personnes de toutes les nations qui se seront distinguées par des travaux utiles à la libre-pensée.

ARTICLE 6

Le Conseil général présidera à l'organisation des Congrès et mettra leurs résolutions à exécution.

Il est tenu de faire rapport sur la marche de la Fédération et d'exposer la situation financière.

ARTICLE 7

Chaque société conservera son autonomie absolue.

Le Conseil général ne pourra pas s'immiscer dans les affaires particulières d'une société affiliée.

Chaque fédération nationale ou chaque société affiliée n'appartenant à aucune organisation de ce genre, mais comptant au moins cent adhérents, entretient des rapports avec le Conseil général au moyen d'un membre correspondant, désigné par elle-même et toujours révocable.

ARTICLE 8

Pour couvrir les frais d'administration du Conseil général, une imposition de dix centimes par année sera perçue sur chacun des membres des sociétés affiliées.

L'excédent des recettes sur les dépenses sera affecté à la propagande ou au soutien des libres penseurs qui seraient victimes de leurs convictions philosophiques.

Les sociétés qui n'ont pas versé le droit fédéral établi par le présent article, ne pourront prendre part aux travaux du Congrès.

ARTICLE 9

Tous les membres de la Fédération Internationale s'engagent moralement à se prêter les uns aux autres aide et protection.

TITRE II

Administration

ARTICLE 10

La durée des fonctions des membres du Conseil général est d'un congrès au congrès suivant.

ARTICLE 11

Le Conseil général distribue entre ses membres les différentes fonctions.

ARTICLE 12

Il doit tenir au moins une séance par mois. La date et l'ordre du jour de cette réunion doivent être portés à la connaissance des sociétés affiliées, par l'intermédiaire des membres correspondants.

Les membres des sociétés affiliées pourront assister à ces séances.

ARTICLE 13

Chaque société affiliée enverra au Conseil général, tous les ans, un rapport complet de tous les travaux de quelque importance auxquels elle s'est livrée. Elle y joindra des exemplaires de ses publications.

Des Congrès

ARTICLE 14

Au moins tous les deux ans, la Fédération tiendra un Congrès.

Le Comité, organisé par les sociétés du pays où le Congrès aura lieu, tient la séance de réception des délégués. Les mandats réunis entre ses mains, pour une vérification préparatoire, sont ensuite transmis au comité de vérification nommé par le Congrès.

ARTICLE 15

Les membres du Conseil général n'auront voix délibérative dans les Congrès que s'ils sont délégués par un groupe quelconque. Dans le cas contraire, ils n'auront que voix consultative.

• ARTICLE 16

Le Congrès décide le lieu de réunion et la date du Congrès suivant.

Il formulera les questions qui doivent figurer à l'ordre du jour du Congrès ultérieur.

Dans l'intervalle des Congrès, les sociétés affiliées ont le droit de soumettre au Conseil général des questions que celui-ci est tenu de porter à la suite des dispositions arrêtées par le dernier Congrès, à la condition que ces questions aient été soumises trois mois d'avance au Conseil général, sauf le cas d'urgence à déterminer par le Congrès.

ARTICLE 17

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'à la suite d'une décision d'un Congrès, prise à la majorité des membres votants.

ARTICLE ADDITIONNEL

Le mode de votation et toutes les dispositions réglementaires des Congrès font l'objet d'un *règlement d'ordre intérieur*.

Ainsi revus aux Congrès de Londres, le 12 septembre 1887, et de Genève, le 20 septembre 1902.

Le Secrétaire général,
LÉON FURNEMONT,
Bruxelles.

Fédération Internationale de la Libre Pensée

Règlement d'ordre intérieur

ARTICLE PREMIER

Il y a deux classes de congressistes :

1^o Les congressistes délégués par un groupe, une association, une organisation, un corps élu, etc.;

2^o Les congressistes à titre individuel.

Les fédérations nationales suffisamment organisées pourront décider, chacune en ce qui la concerne, que seuls seront admis au Congrès les délégués des groupes, associations, organisations, corps élus, etc., et non les adhérents individuels.

ART. 2

Les congressistes délégués ont seuls voix délibérative.

Les congressistes à titre individuel n'ont que voix consultative.

ART. 3

Le nombre des délégués qu'un groupe, qu'une association, etc. peut envoyer au Congrès, n'est pas limité. Cependant, en cas de vote, chaque groupe n'a droit qu'à une voix.

Un congressiste délégué ne pourra voter pour plus de cinq groupes, même s'il réunit un nombre supérieur de mandats.

ART. 4

Le taux de la cotisation due par chaque congressiste, et qui doit être versée avant le Congrès, est fixé par le comité national ayant la charge de l'organisation du Congrès, après consultation du conseil général.

Chaque congressiste recevra, contre versement de la cotisation établie par ce même article 4, une carte nominative de congressiste.

La carte de congressiste-délégué sera blanche et portera l'indication du nombre de mandats dont le titulaire aura été valablement investi.

La carte de congressiste individuel sera verte.

ART. 5

Chaque congressiste doit s'inscrire à une au moins des commissions qui se répartissent l'étude des questions inscrites au programme du Congrès.

Le nombre des membres composant chaque commission n'est pas limité.

ART. 6

Aucun orateur ne peut prendre la parole plus de deux fois sur la même question.

La durée de parole est fixée à un quart d'heure pour la première fois, et à cinq minutes la seconde.

Seule l'assemblée aura le droit d'autoriser des dérogations à cette disposition.

Le tour de parole des orateurs sera réglé de la façon suivante :

1^o Au commencement du Congrès, le Bureau réglera, par un tirage au sort, l'ordre de parole de chaque nationalité; ce tour de parole sera maintenu le même pendant tout le Congrès;

2^o Le Président de séance donnera successivement la parole à un congressiste de chaque nationalité jusqu'à épuisement de la liste des orateurs inscrits, sauf le cas où la clôture sera votée par le Congrès.

Toutes les nationalités auront ainsi leur tour de parole sur chaque question, et en ce qui concerne les orateurs d'une nationalité déterminée, ils auront droit à la parole suivant leur ordre d'inscription.

Une nationalité pourra céder à une autre son tour de parole sur chaque question.

A tout moment de la discussion, le Congrès pourra prononcer la clôture, soit immédiate, soit après l'épuisement de la liste des orateurs inscrits.

En cas de clôture immédiate, chaque nationalité a le droit de demander qu'un de ses délégués soit quand même entendu.

ART. 7.

Les amendements ne peuvent être présentés directement au Congrès. Ils doivent, au préalable, avoir été soumis à la commission compétente, qui les mentionnera dans son rapport.

ART. 8.

Les motions d'ordre doivent s'appuyer sur une prescription expresse du règlement.

ART. 9.

Les votes se font à la majorité des délégués présents, ou bien par nationalité.

Les votes relatifs au siège du Conseil général, au lieu de réunion du Congrès, ainsi qu'à la revision des statuts, auront toujours lieu par nationalité.

Les votes relatifs aux questions de principe, de doctrine, de propagande, se feront à la majorité des membres présents, sauf quand le vote par nationalité sera demandé par la majorité des délégués de cinq nationalités au moins.

ART. 10.

Les votes se font : 1^o ou bien à main levée, chaque délégué tenant ostensiblement sa carte de congressiste ; 2^o ou bien par mandats.

Le vote par mandats aura lieu sur la demande de cent délégués et de trois nationalités. Chaque délégué devra lui-même écrire son nom sur la liste réclamant le vote par mandats.

En prévision des votes par mandats, chaque délégué recevra un certain nombre de bulletins de vote nominatifs, chaque bulletin portant l'indication du nombre de mandats dont il a été valablement investi, et qui est indiqué sur sa carte de congressiste.

Les bulletins rouges signifieront *oui* ; les bulletins bleus signifieront *non*.

En cas d'impossibilité matérielle, étant donné le trop grand nombre de congressistes, la Fédération nationale qui a organisé le Congrès pourra, à titre exceptionnel, décider qu'on votera seulement à main levée.

La communication devra en être faite au début du Congrès.

Ainsi arrêté en séances du Conseil général, à Paris, le 25 Décembre 1904 et le 10 Février 1905.

Le Secrétaire général,
LÉON FURNEMONT,
Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

Avant le Congrès.

	Pages
Première circulaire de la Fédération Internationale.	V
Léon Furnemont en Italie.	XVI
Deuxième circulaire.	XXXV
Proclamations Italiennes	XXXVII
Les Adhésions et les Délégations.	XLI

Le Congrès.

La séance solennelle d'inauguration	1
Discours de G. Sergi	4
La Municipalité de Rome	10
Les Thèses d'Ernest Haeckel	12
La lettre de Marcelin Berthelot	21
La démonstration populaire à la Porta Pia	24
Discours de Léon Furnemont.	25
Reprise de la Séance. Les absents	29
Discours de Hector Denis.	32
Discours de Domela Nieuwenhuis	52
Discours de Moncure B. Conway	54

LA SECONDE JOURNÉE

Mercredi 21 septembre : Séance du matin	67
Rapport de Gustave Hubbard : Des Relations diplomatiques entre les Etats et les Eglises	78
Quatrième Séance : Mercredi 21 septembre après-midi.	
Discours de Fernando Lozano	111
L'Etat et les Eglises.	
Discours de G. Lorand.	114
Discours de Domela Nieuwenhuis	120

TROISIÈME JOURNÉE

Cinquième Séance : Jeudi 22 septembre du matin.	
Discours de Mirabelli	138
Les Missions chrétiennes. Rapport de William Heaford	150
La collation champêtre de Palatin	171

Séance Soirée - Vendredi 23 septembre
1935

Séance Soirée - Vendredi 23 septembre
1935

Annexes :

- 1. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 2. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 3. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 4. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 5. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 6. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 7. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 8. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 9. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.
- 10. Le Rapport de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale.

	Pages
Sixième Séance : Vendredi 23 septembre	
Adresse à M. Emile Combes	173
L'Assistance publique. Rapport de Dr Debierre.	179
Le Dogme et la Science.	
Motion Ferdinand Buisson.	183
Motion Doizié.	186

QUATRIÈME JOURNÉE

Septième Séance : Vendredi 23 septembre	
Siège des prochains Congrès	197
L'Enseignement et l'Eglise. Rapport du professeur Sergi	198
Discours de la citoyenne Gatti de Gamond.	203
Proposition d'Hector Denis.	211
Clôture du Congrès	221
Aux monuments de Giordano Bruno et de Garibaldi	223

Annexes :

<i>L'Etat et les Eglises</i> : Rapport de Georges Lorand	229
<i>Les Prêtres et l'Emigration</i> : Rapport d'Olivetti	248
<i>Les Collèges pour ouvrières</i> : Rapport de la Doctoresse A. Balabanoff	286
Télégrammes adressés au Congrès	336
<i>Rapport de la Commission des Vœux</i> , par J. Allemane	337
<i>Déclaration morale de la Libre Pensée</i> , par Georges Renard.	344
<i>Le Dogme et la Science</i> , par Gabriel Séailles	348
<i>L'Eglise devant la Science des Religions</i> , par Maurice Vernes	360
Statuts et Règlement d'ordre intérieur de la Fédération Internationale.	376

223

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06229 3256

